UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

#6432

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME V — 1907

97316
29/7/09

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1907

PQ
1692
A4
t.5

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

Art. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

Art. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Agache (Alfred), artiste-peintre; rue Weber, 14.

Albarel (Dr P.); à Névian (Aude).

Andrews (C.); Elmwood avenue, 52, à Belfast (Ireland).

Angellier (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.

Arconati Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Aubry (H.); rue Cambacérès, 6.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Bamann (Otto), Dr. Phil., professeur à la Maria Theresia Realschule; à München (Allemagne).

Barante (Baron Claude de); rue du Général-Foy, 22.

Barat (Julien); Theaterstrasse, 1, à Bonn (Allemagne).

Barbier fils (Paul); Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Barthelet (Edmond), membre de l'Académie de Marseille, ancien membre de la Chambre de commerce; rue de l'Arbre, 31, à Marseille.

Baudrier (Julien), *C.;* rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Forchstrasse, 144, à Zurich (Suisse).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.

Behrens (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

Bernès (Henri), *membre perpétuel,* professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

Besançon (Henry), directeur des Écoles; à Aigle (Vaud, Suisse).

Béthune (Baron François); rue de Bériot, 36, à Louvain (Belgique).

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 71, rue du Connétable, à Chantilly (Oise).

Bibliothèque des Archives nationales.
Bibliothèque de la ville de Besançon (Doubs).
Bibliothèque de la ville de Blois (Loir-et-Cher).
Bibliothèque de la ville de Chinon (Indre-et-Loire).
Bibliothèque du Collège de France.
Bibliothèque de l'Université de Dijon.
[Bibliothèque royale de Dresde] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).
Bibliothèque publique de la ville de Genève (Suisse).
Bibliothèque de l'Institut de France.
Bibliothèque de la ville de Lille.
Bibliothèque Mazarine.
Bibliothèque de la ville de Montpellier.
Bibliothèque du Musée Condé; à Chantilly (Oise).
Bibliothèque publique de la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Bibliothèque publique de la ville de Niort (Deux-Sèvres).
Bibliothèque de la ville d'Orléans.
Bibliothèque de l'Université de Paris.
[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).
Bibliothèque Sainte-Geneviève.
[Bibliothèque de Strasbourg] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Vienne.

Bilibine (Mlle Véra); rue Paillet, 4.
Blanchard (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.
Blum (Léon), homme de lettres; rue du Luxembourg, 38.
Boché; rue de Grenelle, 113.
Bogeng (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Martin Lutherstrasse, 74, à Berlin (Allemagne).
Bos (Dr); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Boulay de la Meurthe (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.
Boulenger (Hippolyte); rue Freycinet, 26.
Boulenger (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire;* rue du Connétable, 71, à Chantilly (Oise).
Boulenger (Marcel), homme de lettres; *même adresse.*
Bourgeois (Achille-F.), agrégé de l'Université; rue Amiral-Courbet, 50, à Cherbourg (Manche).
Bournon (Fernand), archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.
Bourrilly (V.-L.), professeur au lycée de Toulon; rue d'Andrechaux, 22, à Toulon (Var).
Boutet de Monvel (Roger), bibliothécaire de l'Imprimerie nationale; rue de Condé, 20.
Boutineau (Dr Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), recteur à l'Université de Genève; Bourg-de-Four, 10, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; rue des Vignes, 27.

Boysen, libraire; à Hambourg (Allemagne).

Bredan (Mlle Berthie), institutrice; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).

Brémond (D^r), président honoraire du Syndicat de la Presse scientifique, *C.;* rue Condorcet, 74.

Brette (Armand); rue Guéroux, 33, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine).

Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.

Bruzon (D^r); rue Claude-Bernard, 79.

Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel;* avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), inspecteur d'Académie; rue Condorcet, 53.

Cardot (Philippe), docteur en droit; rue Saint-Sulpice, 18.

Cavasse (Dr Alfred); rue de Prony, 55.

Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.

Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre), archiviste-paléographe; rue Michelet, 4.

Chaumier (Etienne), greffier du tribunal de Chinon (Indre-et-Loire).

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clément (Louis), chargé de cours à la Faculté des Lettres; rue Brûle-Maison, 108, à Lille.

Clouzot (Etienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 *bis.*

Clouzot (H.), homme de lettres, *trésorier;* rue Vineuse, 12 *bis.*

Cohen (Gustave), lecteur de français à l'Université de Leipzig; Breitenfeldstrasse, 56^II, à Leipzig (Allemagne).

Collomp (Paul), élève à l'Ecole Normale supérieure; rue de la Motte-du-Pin, 16, à Niort (Deux-Sèvres).

Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Coroi (Jean); rue de Commaille, 8.

Cortada (Alexandre); avenue de Messine, 17.

Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Couet (Jules), bibliophile; rue Leconte-de-Lisle, 14.

Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Valentin de); rue de Vaugirard, 20.

Coutaud (Albert), docteur en droit, ancien sous-préfet; rue Théodule-Ribot, 10.

Couturier (Paul), directeur honoraire au ministère de la Guerre; avenue de Villiers, 88.

Cusenier (Élisée), industriel; boulevard Voltaire, 22.

Dassy de Lignières (D'); boulevard Péreire, 46.

Daumet (Georges), archiviste aux Archives nationales; rue du Luxembourg, 28.

Dauphley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique*; boulevard Malesherbes, 10.

Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.

Delmas, archiviste départemental; à Tours (Indre-et-Loire).

Detken et Rocholl, libraires; à Naples.

Dorveaux (Dr Paul), bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie, *C.*; avenue d'Orléans, 58.

Driesen (Otto), Dr. Phil.; Giesebrechstrasse, 6, à Charlottenburg (Allemagne).

Drujon, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).

Du Bos (Maurice), homme de lettres; rue Saint-Sauveur, 26.

Dufour (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *C.*; route de Florissant, 6, à Genève (Suisse).

Dugas; rue Gay-Lussac, 68.

Dulau et Ce, libraires; à Londres (*double souscription*).

Dupond (Alfred), archiviste départemental; à Niort (Deux-Sèvres).

Dupont-Ferrier (G.), docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

Dureau (André); rue de Vaugirard, 41.

Durel (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

Eguilles (Marquis d'); rue d'Alençon, 7.

Endres (Joseph); rue Saint-Jacques, 34.

Fabre; rue Racine, 28.

Fabre (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

Fanet (Maurice); quai de la Mégisserie, 14.

Faucillon (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

Ferlov (Knud); Pilesträde, 40, à Copenhague (Danemark).

Filho (Dr Thomas Alves); Campinas, estado de S. Paulo (Brésil).

Flaction (Dr F.); rue des Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

Fletcher (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

Foersch (Charles), cand. neophil.; Blumenstrasse, 11, à Würzburg (Bavière).

Fournier (Benjamin); rue Hoche, 22, à Chinon (Indre-et-Loire).

Fox (W. H.); Austin Friars, 9, London E. C.

France (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

FRANTZEN (J.-J.-A.), privat-docent à l'Université d'Amsterdam; Vondelstraat, 19, à Amsterdam.

FRANZ, libraire; Hermann Lukaschik Perusastrasse, 4, à Munich (Allemagne).

FROUSSARD (Dr); rue Cardinet, 55.

FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Elysées, 120.

GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

GALLAS (K.-R.), professeur d'enseignement secondaire; Palestrinastraat, 7, à Amsterdam (Hollande).

GALLE (Léon); rue du Plat, 2, à Lyon.

GAMBIER (Gabriel), notaire; à Fontenay-le-Comte (Vendée).

GAUDIER (Charles), professeur au Lycée; rue Libergier, 75, à Reims.

GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.

GIGON (S.-C.); hameau de Boulainvilliers, 12.

GILSON (Félix); avenue Brugmann, 276, à Bruxelles.

GIRARD (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit; avenue des Ternes, 70.

GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.

GODET (Marcel), élève à l'École des chartes; rue du Cardinal-Lemoine, 71.

GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).

GOMBAULT, directeur de l'Enregistrement; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

GONSE (Louis); boulevard Saint-Germain, 205.

GREBAN (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.*; rue du Rempart, 88, à Tours (Indre-et-Loire).

GROISARD; avenue de Breteuil, 15.

HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.*; rue de Lille, 19.

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; rue de Rocroy, 24.

HARRASSOWITZ, libraire; à Leipzig (Allemagne).

HARTMANN (Hans); Scheffelstein, St Gallen (Suisse).

HASKOVEC (Prokop M.), Ph. Dr.; Jáma, 7, à Prague (Bohême).

HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

HAUVETTE (Henri), chargé de cours à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 274.

HEINA (Edouard); rue de la Pompe, 11.

HEISS (H.), philologue; Frühlingstrasse, 15 1/2, à Würzburg (Bavière).

HELME (Dr); rue de Saint-Pétersbourg, 10.

HÉRELLE (Georges), professeur au Lycée; rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

HEULHARD (Arthur), *C.*; à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne) [*grand papier*].

Hoffsummer (N. de); square Marie-Louise, [illegible], à Bruxelles (Belgique).

Hottot (Robert), chef de la mission [illegible] Kanga-Chari-Logone; à Brazzaville (Congo français).

Hudig (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

Huguet (Edmond), professeur à l'Université de Caen; rue Guilbert, 30, à Caen (Calvados).

Jacquemin; rue de Rennes, [illegible].

Jacquemont (André), avocat; rue Washington, 15.

Janson (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqz, 73, à Bruxelles.

Jaurès, député; avenue des Chalets, 7.

Jucobs (Dr H. B.); place Mount-Vermon, 11, à Baltimore (États-Unis).

Karl (Louis), professeur à Györ (Hongrie); rue Jacob, 22.

Ker (William Paton), *membre perpétuel;* All Souls College, à Oxford (Angleterre).

Kerr (W. A. R.), professeur à Adelphi College; Brooklyn, New-York.

Kœnigs (Franz); Leughausstrasse, 2, à Cologne (Allemagne).

Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, professeur suppléant au Collège de France; rue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).

Lamm (Per), commissionnaire; rue de Lille, 7.

Lamotte (Albert); avenue Victoria, 7.

Langlois (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

Lanson (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

La Perrière (J. de), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

Laroze (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat, ancien directeur au ministère de la Justice; rue de la Baume, 9.

Lataste (Dr); à Saint-Émilion (Gironde).

Laumonier (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Aliénor-d'Aquitaine, 17, à Poitiers.

Lavagne; rue du Ranelagh, 139.

Lazard (Michel); rue Boutarel, 2.

Lebey (André), homme de lettres; rue Chalgrin, 20.

Le Cherpy, député; rue Danton, 7.

Leclerc (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

Leclercq; boulevard du Chambonnet, 18, à Moulins (Allier).

Le Double (Dr A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

Lefebvre (Charles); boulevard Magenta, 89.

Lefranc (Abel), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

Le Gendre (Dr P.), médecin des

hôpitaux; rue Taitbout, 95, et à Samois (Seine-et-Marne).

LEMERCIER, libraire; galerie Vero-Dodat, 3, 5, 7. [Cque M. D.]

LEMOIGNE (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

LEMOISNE (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de Prony, 45.

LENSEIGNE (Georges); rue Édouard-Detaille, 10.

LEPÈRE (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

LE SOUDIER, libraire; boulevard Saint-Germain, 174 (*double souscription*).

LÉVY (Raphaël-Georges), professeur à l'École des sciences politiques; rue Noiziel, 2.

LIOUVILLE (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

LORENTZ (Alfred), libraire; Kurprinzstraat, 10, à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).

LOUIS (Mme G.); rue Antoine-Roucher, 2.

LOUYS (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

LOVIOT (Louis), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire-adjoint;* place François-Xavier, 6.

LUTHRINGEN (Joseph); à Villé, près de Schlestadt (Alsace).

MAGNUS (Mme H.); boulevard Saint-Germain, 238.

MAINDRON (Maurice), homme de lettres; quai Bourbon, 19.

MARCHEIX (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

MARKOVITCH (Mme Marylie); rue du Théâtre, 135.

MAROZEOU (Paul), architecte; avenue Malakoff, 53.

MARSAY (Vicomte R. DE); boulevard Saint-Germain, 191.

MARTIN (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

MASSIS (Henri); rue Louis-Philippe, 16 *bis*, à Neuilly-sur-Seine.

MAUGERET (A.), ancien vice-président de la Société botanique de France, *C.;* rue du Cherche-Midi, 102.

MENGET (Paul); rue de Belzunce, 1[illegible].

METTROP (J.-A.-H.); Walkenboschlaan, 74, à La Haye (Hollande).

MEUNIER (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5 [*grand papier*].

MILETTE (Charles-Albert), expert en publicité; rue Saint-Hubert, 539, à Montréal (Canada).

MILLON (Dr René), médecin des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, secrétaire du Conseil supérieur de l'assistance publique; rue Saint-Lazare, 65.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (*20 souscriptions*).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR; rue des Saussaies, 11 [*service de presse, deux exemplaires*].

MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue du Parc-de-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONOD (Henri), conseiller d'État; rue de Rémusat, 29.

Morel-Fatio (Alfred), directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue de Jussieu, 15.

Morf (Heinrich), professeur à l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Morrison (H. P.); Ontone, Court oak Road, Harborne (Angleterre).

Münthe-Brun (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 12, à Copenhague.

Mutiaux (Eugène); rue de la Pompe, 66.

Naquet (Félix); rue de Bondy, 58.

Nève (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

Novati (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

Nutt (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.

Oleyre (E. d') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

Oliphant (Dr); Newton Place, 23, à Glascow (Angleterre).

Onfroy de Bréville (Jacques), dit Job; villa Guibert, 18 (XVIe).

Orsier (Joseph), avocat, docteur en droit; avenue de l'Observatoire, 28.

Osler (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).

Oulmont (Charles); place Malesherbes, 5.

Parker (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.

Patry (H.), archiviste départemental; avenue du Viaduc, 34, à Chaumont (Haute-Marne).

Peise, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier, *C.*; villa Leyris, à Montpellier.

Pelletan (Edouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

Perdrieux (Pierre); rue de La Boëtie, 53.

Péreira (A.-Baptista), secrétaire de la Légation du Brésil; Palace-Hôtel.

Peslouan (Jean-Lucas de), auditeur au Conseil d'État; boulevard Saint-Michel, 103.

Petit (Paul); cité Vaneau, 6.

Pètre (Augustin); rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

Petrucci (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).

Pfeffer (Georg), Dr. Phil.; Königstrasse, 49, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Philipot (E.), professeur à l'Université; galeries Méret, 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Picard (Auguste); rue de Rennes, 109.

Picot (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, *C.*; avenue de Wagram, 135.

Pineau-Chaillou (Fernand); quai Ernest-Renaud, 12, à Nantes.

Pinvert (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.

Piquet (Paul), commis greffier au tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).

Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-

Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

PIRSON (J.), professeur à l'Université; Sieglitzhoferstrasse, 28, à Erlangen (Bavière).

PLATTARD (Jean), agrégé des lettres; boulevard Raspail, 276.

POËTE (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.

POISSON (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.

POLACK (Dr Alfred); Hansastrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

POLAIN (M.-Louis), *vice-président;* rue Madame, 60.

POLLOCK (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel;* Hyde-Park Place, 21, London W.

PORT (Etienne), inspecteur des économats, rue des Volontaires, 29.

PORTAL (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Caussade, 13, à Albi.

POTEZ (Henri), professeur à l'Université; faubourg de Roubaix, 110, à Lille.

POUYANNE (Albert), ingénieur des Ponts et Chaussées (travaux publics de l'Indo-Chine); quai d'Orléans, 12.

POUYDEBAT (Frédéric); villa des Tilleuls, rue Eugène-Sue, à Suresnes (Seine).

PROTAT, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

PROU (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.

PSICHARI (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.

PULLEM (Lucien); boulevard Voltaire, 193, à Asnières (Seine).

RAISIN (F.), avocat; rue Senebier, 8, à Genève.

RAMET (André); rue Edouard-Fournier, 12.

RAYNAUD (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 150.

REINACH (Joseph), député; avenue Van Dyck, 6.

RENOUARD (Philippe); rue Madame, 1.

RIBBERGH (E.); à Rolduc (Hollande).

RICCI (Seymour DE); avenue Henri-Martin, 36.

RICHARD (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

RICHARDOT; avenue de Clichy, 58.

RICHEPIN (Jean), de l'Académie française; villa Guibert, 8 (XVIe).

RILLY (Comte DE); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

RITTER (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).

ROBIDA (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

ROBINSON (Capitaine A. C.); Headquaters, Wellington (New-Zealand).

ROMANISCHES SEMINAR a. d. Königl. Rhein. Universität; à Bonn (Allemagne).

Rosales (Ordono de), sculpteur; rue Pierre-Charron, 2.

Rosche (Frank), the University, à Birmingham (Angleterre).

Rouhon (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; à l'Institut, quai Conti, 25.

Rousselle (Gaston), professeur au lycée de Constantine (Algérie).

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'Ecole pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Ruiz (G.); rue Fontaine-au-Roy, 36.

Ruutz-Rees (Mlle); Rosemary Hall Scholl Library, Greenwich, Conn. (États-Unis).

Salomé (Mme); rue Erlanger, 25 (XVIe).

Salvert-Bellenave (Marquis Étienne de), ingénieur en chef de la marine; rue de Maubeuge, 9.

Santi (Dr de), médecin principal de 2e classe; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université; à Heidelberg Neuenheim (Bade).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Würtzbourg, *C.;* Franz-Ludwigstrasse, 16, Würzburg (Allemagne).

Schöne (Lucien); rue Talma, 11.

Segerson-Mahoney (Mlle); Saint-Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

Simon (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Lothstrasse, 12II, à München (Allemagne).

Sirven (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, Rumine, à Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; Millfield, 6, Folkestone (Angleterre).

Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie); rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Söltoft-Jensen (H. K.), licencié ès lettres; Rosenvongets Allé, 7, à Copenhague (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

Stéchert, libraire; rue de Rennes, 76 (*trois souscriptions*).

Stewart (H. F.), chapelain de Trinity College; à Cambridge (Angleterre).

Stilling (Dr H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).

Stockum (Van) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

Sturel (René); boulevard Magenta, 150.

Swarte (Victor de), critique d'art, *C.;* rue Bassano, 5.

Symes, libraire; rue des Beaux-Arts, 3.

Taupenot de Chomel (Mlle J.); rue Saint-Placide, 31.

Tausserat-Radel (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

Terquem (Em.), libraire-commissionnaire; rue Scribe, 19. [Contremarque : N. Y. P. L.]

Théry (José), avocat à la Cour d'appel; rue Gay-Lussac, 5.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, *C.;* avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine.

Tièche-Cusenier, directeur d'usine à Charenton.

Tilley (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

Tobler (Alfred); à Heiden (Appenzell, Suisse).

Toldo (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *C.;* via Giusti, 3, Torino (Italie).

Toraude (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).

Tourneux (Maurice), homme de lettres, *vice-président;* quai de Béthune, 34.

Twietmeyer, libraire; à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).

Vaganay (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

Val de Guymond (Fernand-Louis de); rue Saint-Ferdinand, 50.

Vandérem (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

Varenne (Marc), chef du secrétariat particulier du Président de la République; au palais de l'Élysée.

Vizerie (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

Vizerie (Philippe); avenue Monplaisir, 4.

Vollmöller (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

Walser (Ernest), Stud. Phil.; via della Rotonda, 4, à Rome (Italie).

Wathelet (Alfred); rue Grétry, 25, à Liège (Belgique).

Wedderkop (Magnus von), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; Kastamen Allee, 18, à Charlottenburg (Allemagne).

Welter (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Whibley (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

Whibley (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Wiese (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

Wilmotte (M.), professeur à l'Université de Liège; rue de la Ferme, 118, à Liège (Belgique).

Wright (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; Buckingham street, 7, à Cambridge (Massachusets, États-Unis).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

AUX MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

Madame la marquise Arconati Visconti a adressé à notre Président la lettre suivante, qui a été communiquée à la Société au début de l'assemblée du 24 mars 1907 :

A MONSIEUR ABEL LEFRANC

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

Mars 1907.

Mon bien cher Ami,

Vous savez avec quel intérêt passionné je suis, depuis cinq ans, les recherches entreprises, sous votre présidence, par la Société des Études rabelaisiennes. Vos travaux et ceux de vos collaborateurs ont absolument renouvelé le commentaire de la pensée de Rabelais. Ne vous semble-t-il pas que le moment est venu de donner de son œuvre la grande édition critique qui nous manque encore?

Nul n'est plus qualifié que vous, mon cher Ami, pour prendre en main la direction d'un pareil travail. La Société des Études rabelaisiennes se réunit dimanche matin : voulez-vous lui annoncer que vous consentez à entreprendre l'édition scientifique de Rabelais?

Pour tous les travaux préparatoires, l'établissement du texte et des variantes, notices, commentaires, glossaire,

etc., veuillez disposer d'une somme de quarante mille francs. J'ai à cœur d'associer ainsi à votre œuvre le nom de mon père Alphonse Peyrat. Ainsi que tous les républicains de sa génération, il était le fervent admirateur de celui en qui il vénérait un des pères de la pensée libre. Il estimerait avec nous que le plus sûr moyen de glorifier Rabelais est de le faire complètement connaître et de le montrer dans l'intégrité de son génie.

Bien affectueusement à vous.

Marquise Arconati Visconti,
née Peyrat.

Ainsi donc, grâce à la libéralité de Mme la marquise Arconati Visconti, les rabelaisants pourront enfin avoir entre les mains une édition satisfaisante de l'œuvre admirable que nous étudions ici! Aussitôt que cela lui sera possible, M. Abel Lefranc se mettra à l'œuvre avec ses collaborateurs... En attendant, nous sommes heureux d'avoir à dire ici à Mme Arconati Visconti, au nom de la Société des Études rabelaisiennes, combien nous lui sommes reconnaissants de sa générosité éclairée, qui rendra possible la réalisation d'une édition nécessaire, et pour la préparation de laquelle notre Société s'était formée. Si, comme il est certain, le roman rabelaisien paraît ensuite plus clair et plus beau, et si Maître François paraît plus grand encore, nous estimerons que la Société, grâce à Mme la marquise Arconati Visconti, n'aura pas perdu sa peine et qu'elle sera bien payée de ses efforts.

L'ART MILITAIRE DANS RABELAIS.

Rabelais a été étudié à fond à tous les points de vue; sa vie est à peu près connue, on a déterminé sûrement l'étendue de ses connaissances si variées. Rabelais physiologiste, botaniste, médecin, philologue, humaniste nous est familier; mais il semble qu'on ait négligé davantage un chapitre de sa science universelle, celui de ses connaissances militaires[1].

Rabelais n'a pas manié l'épée, tout au plus a-t-il tenu le bâton de croix de frère Jean; mais, s'il n'a pas porté les armes, sa science militaire théorique est incontestable. Il avait dû fréquenter de bonne heure les hommes de guerre; en 1543, on le trouve déjà depuis plusieurs années à la suite de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, officier général des plus estimés. Vers 1541, Rabelais résuma ses entretiens avec ce seigneur dans un ouvrage rédigé en latin, qui fut traduit en français en 1542 par Claude Massuau. Cet ouvrage, aujourd'hui perdu, s'appelait, d'après Du Verdier : « Stratagèmes de guerre du pieux et très célèbre chevalier de Langey au commencement de la tierce guerre césarienne. » On ignore le contenu de ce livre, mais on doit supposer que les enseignements de du Bellay, condensés par Rabelais dans cet ouvrage, n'ont pas été inutiles à notre écrivain; il a dû y puiser les détails militaires précis répandus dans ses écrits ultérieurs. Dans la préface du *Tiers Livre* spécialement, livre écrit en 1546, Rabelais fait preuve d'une érudition remarquable en ce qui concerne l'armement et la fortification du moyen âge; peut-être en était-il redevable à son ancien patron. Écoutons la description des préparatifs de guerre des Corinthiens contre Philippe :

1. Il existe toutefois une étude intéressante de M. Albert Rossi, intitulée *Rabelais écrivain militaire* (Paris, Charles-Lavauzelle, 1892, in-12).

Les uns des champs ès forteresses retiroient meubles, bestail, grains, vins, fruicts, victuailles et munitions nécessaires. Les autres remparoient murailles, dressoient bastillons[1], esquaroient ravelins[2], cavoient fossés, escuroient contremines, gabionnoient defenses, ordonnoient plate-formes[3], vidoient chasmates, rembaroient faulses-brayes[4], erigoient cavaliers, ressapoient contre-escarpes, enduisoient courtines, produisoient moineaulx[5], taluoient parapectes, enclavoient barbacanes[6], assuroient machicolis, renovoient herses, sarrasinesques et cataractes[7], asseyoient sentinelles, forissoient patrouilles. Chascun estoit au guet, chascun portoit la hotte. Les uns polissoient corseletz, vernissoient hallecretz[8], nettoyoient bardes[9], chanfreins[10], haubergeons[11], brigandines[12],

1. Les bastillons, comme les bastilles, étaient des ouvrages détachés destinés à renforcer un point d'une enceinte.

2. A la fin du moyen âge, on protégea les portes contre le pétard ou les premières attaques par un petit éperon; on le nomma ravelin. Plus tard, agrandi et muni de flancs, il devint la demi-lune.

3. Plancher ou châssis de madriers reposant sur des gîtes de batterie; on doit supposer que les machines nevro-balistiques demandaient le même secours.

4. Avant-mur maçonné et terrassé formant un chemin de ronde défensif au pied de la muraille principale.

5. Espace laissé au pied d'un mur ou d'un rempart en manière de basse enceinte; au XVIIIe siècle, on donnait à ce terme le sens de ravelin.

6. Mot employé en deux sens; ouvrage défensif, surtout des portes, et embrasure; il semble que le texte signifie percer des embrasures.

7. Herse sarrasinesque ou saladine, cataracte de forteresse. Ces ouvrages défensifs, employés dans l'antiquité et au moyen âge, consistent en un appareil de fermeture des portes par grilles ou par portes pleines, glissant de haut en bas dans des rainures pratiquées dans les montants des portes. — La plupart des définitions des nomenclatures du IIIe livre de *Pantagruel* sont extraites du *Dictionnaire de l'armée de terre* du général Bardin.

8. Corselet en mailles ou en lames égales de métal jouant l'une sur l'autre; il portait des hoguines ou cuissards.

9. Pièces défensives de l'armure du cheval : bardes de poitrail, de croupière.

10. Défense du chanfrein du cheval, employée depuis 1300; chanfrein à vue ou aveugle.

11. Tunique de mailles sans manches, a quelquefois été établie avec des écailles au lieu de mailles.

12. Pour les uns, cotte ou jacque de mailles; pour d'autres, corselet court sans manches se prolongeant en braconnière.

salades[1], armets[2], capelines[3], bavières[4], morions[5], mailles, brassals, tassettes[6], pavois, boucliers, caliges, grêves[7], solerets, esperons. Les aultres apprestoient arcs, foudes, arbalestes, glands[8], catapultes, migraines[9], pots, cercles et lances à feu[10], scorpions[11] et aultres machines belliques, répugnatoires et destructives des Hélépolides. Aiguisoient vouges[12], piques, raucons[13], hallebardes, hanicroches[14], lances, assegaies[15], fourches

1. Casque des hommes d'armes à partir du règne de Charles VI, timbre peu élevé, mobile, visière couvrant la face jusqu'au nez, le bas de la figure protégé par une bavière fixe.

2. Casque du XVe siècle, semblable à la salade, mais rendu mobile par la suppression de la bavière vissée.

3. Ou chapel, coiffure métallique, de la forme des chapeaux de paille, usitée au XIIIe siècle, surtout pour les gens de pied.

4. Bavière ou mentonnière, pièce garantissant le bas du visage, se vissait sur le plastron.

5. Casque de l'arquebusier au XVIe siècle, à visière relevée sur le front, timbre élevé à crête saillante.

6. Plaques d'acier qui se fixent à la dernière lame de la braconnière pour couvrir le haut de la cuisse.

7. Pièces destinées à la défense de la jambe, elles s'articulaient avec le soleret, chaussure de fer de l'homme d'armes.

8. Projectile de la fronde, glands de plomb, synonyme de plombée.

9. Grenades, petites bombes à main sans anses, employées sous François Ier, se lançaient à la main ou avec des arquebuses à croc.

10. Le pot à feu comprenait une grenade noyée dans la poudre, le tout contenu dans un vase de terre. Ce projectile défensif servait aussi à éclairer les travaux des assiégeants. Cercles à feu, cercles d'artifice, composé de cerceaux de bois auxquels on attache des grenades; pièce défensive, elle se jetait dans les travaux des assiégeants.

11. Baleste ou catapulte de campagne, les auteurs ne sont pas fixés.

12. Arme d'hast-pique terminée par une lame droite à un seul tranchant. Le couteau de brèche, qui porte quelquefois un croissant sur le dos, est une voulge (Musée d'artillerie, modèles K. 112 et suiv.).

13. Synonyme de fauchard, arme d'hast terrible pour les hommes et les chevaux; le fer, long de $0^{m}60$ à $0^{m}80$, est à la fois estoc et serpe. Elle porte un crochet au dos et deux autres au talon; on coupait avec elle les jarrets des chevaux. La guisarme est une variété du roncone (Musée d'artillerie, K. 192 et suiv.).

14. D'après l'étymologie (hand-krucke). Crochet au bout d'un manche, arme destinée, comme la fourche, à désarçonner les cavaliers. Déjà inusitée au temps de Rabelais.

15. Demi-pique à deux fers, arme des Arabes.

fières[1], pertuisanes, genitaires[2], massues, hasches, dards, dardelles, javelines, javelots, espieux. Affiloient cimeterres, brancs d'acier[3], badelaires[4], espées, verduns, estocs, pistolets[5], virolets[6], dagues, mandosianes[7], pognards, coulteaulx, alumelles[8], raillons[9]. Chacun exerçoit son penard[10], chacun derouilloit son braquemart[11].

On voit que Rabelais avait des notions étendues dans les arts de l'ingénieur militaire, de l'artilleur, de l'armurier. Il avait, d'ailleurs, des clartés sur tout le métier militaire; les principes du recrutement des armées, leurs divisions en grandes unités, les diverses armes, leurs proportions, leurs tactiques, les services auxiliaires indispensables, rien n'échappait à son observation perspicace.

Cette science, Rabelais l'avait déjà montrée dans le premier livre de *Gargantua*, où quatorze chapitres du roman sont consacrés à la guerre contre Picrochole. L'examen

1. Ce nom répond à une arme à deux ou trois longues dents faisant estoc, parfois accompagnées de crochets la pointe en bas pour renvaser l'adversaire (Musée d'artillerie, K. 638 et suiv.).

2. De l'espagnol gineta, lance courte. La cavalerie légère espagnole, qui l'employa, en prit le nom de genétaires.

3. Arme de taille, sabre à un seul tranchant; des auteurs le donnent comme synonyme de verdun, d'autres l'ont cru épée à deux mains.

4. Ou malchus, sortes de cimeterres à lame courbe; les lames provenaient de l'Orient et étaient montées en Europe (Musée d'artillerie, J. 111-112 et suiv.).

5. « Petite dague ou poignard qu'on souloit faire à Pistoye..., et furent de cette raison nommés premierement pistoyers, depuis pistoliers et enfin pistolets. » Quelque temps après, l'invention des arquebuses étant venue, on leur transporta le nom de ces petits poignards (B. Desperiers, conte CIV).

6. Canne à dard.

7. Épée espagnole large et courte analogue à la lansquenette.

8. Mot synonyme de couteau, de lame, a signifié une arme d'estoc et s'est appliqué à certaines épées minces et longues bonnes à introduire dans les interstices de la cuirasse, lames d'un mètre de long au moins et à deux tranchants.

9. Flèche.

10. Étymologie penna, a signifié flèche, puis poignard.

11. Épée courte, lame large, à deux tranchants, sorte de grande dague.

détaillé de ce récit va nous faire voir l'étendue des connaissances militaires de notre auteur. Rabelais, tout en écrivant une œuvre fantaisiste, a situé son action militaire dans un pays déterminé et bien connu de lui, son propre pays natal. Dans ce pays, qui comprend quelques communes du Chinonais, il fait manœuvrer des armées colossales; mais, tout en amplifiant les dimensions du terrain, il ne perd jamais de vue la configuration réelle de la région; ses récits les plus fantastiques touchent toujours par beaucoup de points à la réalité.

Avant d'examiner le récit de la guerre picrocholine, il convient de montrer, avec quelques détails, l'échiquier sur lequel vont se mouvoir les armées.

Les collines qui limitent le bassin de la Vienne, au sud de Chinon, sur un front d'environ six kilomètres, se tiennent éloignées d'un à deux kilomètres de la rivière, bordant une plaine sablonneuse, ancien lit de la Vienne. Ces collines, presque en face de Chinon, sont coupées par l'étroite vallée du Négron, ruisseau de six à dix mètres de largeur, qui, venant de Loudun, coule dans un défilé de deux kilomètres, depuis le Couldray jusqu'à sa sortie dans la plaine. Dans ce défilé, la pente de l'est, très raide, appartient à un massif irrégulier de dix kilomètres de tour environ, qui supporte un plateau très vallonné. Sur le versant nord de ce massif, on rencontre les villages de Vaugaudry et de Parillé; au-dessus de ce dernier village et sur la crête, on trouvait le Puy-de-Parillé, et, à l'est de ce point, tout près, le château de la Vauguyon; à l'angle sud-ouest on rencontre la Roche-Clermault et son château. Sur la rive gauche du Négron, les massifs sont fortement tourmentés. Dans un repli de terrain, à deux kilomètres du Négron, on trouve, au nord, Cinais; à la même hauteur, plus à l'est, est située la Devinière, ancien domaine de la famille de Rabelais. A moins d'un kilomètre au sud, on rencontre Seuilly, et, trois kilomètres à l'ouest de ce dernier village, Lerné. De ce point, une petite vallée transversale descend vers le Négron, un faible ruisseau l'arrose.

Au confluent de ce cours d'eau et du Négron se dresse, au sud, un massif à pentes raides, que couronne le Couldray, château qui a des vues de toutes parts.

Le Négron fait tourner plusieurs moulins; le plus intéressant est le moulin du Pont, un peu en aval de la Roche-Clermault; ce moulin touchait, en amont, au gué de Vede[1]. Les bords du Négron n'offrent de prairies que sur la rive gauche, en face de la Roche-Clermault; là était la prairie de la Saulaye.

Une seule route importante traversait cette région, la grande route de Chinon à Loudun. Partant de Chinon, cette route franchissait la Vienne, passait au faubourg Saint-Jacques, traversait la plaine marécageuse sur le pont de la Nonnain[2], touchait le Pressoir-Billard (actuellement Saint-Lazare) et arrivait au pied de la hauteur à Parillé; puis elle montait au Puy-de-Parillé, coupait le plateau du nord au sud, et, un peu après Marçay, rejoignait le Négron qu'elle suivait jusqu'auprès de Loudun.

Le pays dont nous venons de parler s'étend sur les communes actuelles de Chinon, Cinais, Seuilly, Lerné et la Roche-Clermault. Rabelais, dans ce petit canton, a créé deux royaumes : celui de Picrochole tiers du nom, qui possède seulement Lerné; celui de Grandgousier, qui comprend le reste du territoire; ce dernier royaume possédait, en outre, des fiefs importants, depuis Montsoreau jusqu'à Ligré, et même quelques possessions sur les rives droites de la Vienne et de la Loire[3]. Nous allons voir,

1. Rabelais rapproche en imagination le château du Bois de Vede du théâtre principal des opérations de la guerre.

2. Henri II d'Angleterre, pour faciliter les communications entre Chinon et les pays d'outre-Vienne, fit construire les ponts à Nonnain, sur une prairie marécageuse presque toujours inondée des eaux de la Vienne. Ce nom leur fut donné parce que les nonnains de Fontevrault en avaient le péage (*Chinon et ses monuments*, par G. de Cougny, Chinon, 1889).

3. *Gargantua*, ch. LI. — Grandgousier distribue à ses serviteurs les fiefs de la Roche-Clermault, le Couldray-Montpensier, le Rivau, Montsoreau, Candes, Varennes, Gravot, Quinquenais, Ligré (voir le croquis au 1/80000).

maintenant, comment Rabelais met en œuvre sa science militaire sur le terrain ainsi circonscrit.

Premier Épisode.

Mobilisation et organisation de l'armée de Picrochole, sa marche sur la Roche-Clermault, prise de cette ville (*Gargantua,* ch. XXVI à XXVIII).

Il est inutile de raconter les origines de la guerre picrocholine; disons seulement que les fouaciers de Lerné, maltraités par les gens de Grandgousier, vont porter plainte à leur roi Picrochole. Le royaume de ce souverain est, nous l'avons dit, fort restreint, c'est sans doute la raison qui l'empêche d'entretenir une armée permanente; il lui faut donc constituer ses troupes pour la cavalerie par l'appel féodal, pour l'infanterie par engagement volontaire. Picrochole mobilise donc d'abord sa noblesse, qui lui doit le service gratuit pour un temps déterminé : « Il faict crier par son pays ban et arrière-ban et que un chascun, sous peine de la hart, convinst en armes en la grande place devant le chasteau à heure de midi. » L'infanterie, prise dans le peuple, se recrutait à prix d'argent; des capitaines commissionnés faisaient battre le tambourin et racolaient avec force promesses les aventureux et les sans métier; aussi Picrochole, « pour mieux confirmer son entreprise, fait sonner le tambourin à l'entour de la ville », et, « en disnant, bailla les commissions ».

Picrochole, représenté plus tard comme un roi de féerie, est maintenant un capitaine expérimenté, qui veille à tous les détails : « il faict affuter son artillerie[1], déployer son enseigne et oriflant[2] et charger force munitions tant d'armes que de gueules ».

1. Les pièces en magasin étaient sur chantiers; pour marcher, on les remet sur affûts, on les affûte.

2. Quand le roi commandait en chef ses armées ou qu'il était

L'armée mobilisée avec une rapidité magique, le roi la divise, selon la règle tactique du XVIe siècle, en avant-garde, bataille, arrière-garde[1], et il distribue les commandements. Le seigneur Trépelu est « constitué sur l'avant-garde[2] », c'était probablement le connétable du royaume de Lerné. Il a avec lui 16,014 hacquebutiers, 30,011 adventuriers[3]; « en la bataille se tint le roi et les princes de son royaume »; l'arrière-garde fut baillée au duc Raquedenare.

Un grand maître de l'artillerie est institué; l'office est donné au grand écuyer Touquedillon. Le parc est considérable, il comprend 914 grosses pièces de bronze : « Canons, doubles canons, basilics, serpentines, couleuvrines, bombardes, faulcons, passe-volants, spiroles et aultres pièces[4]. » Le parc est surtout riche en pièces de

représenté par un lieutenant général, l'oriflamme sortait de Saint-Denis.

1. Les mêmes dénominations s'employaient aussi quand l'armée se formait en ligne pour combattre; chaque fraction comportait des troupes de toutes armes.

2. L'avant-garde, dans une armée royale, était toujours commandée par le connétable ou par un prince du sang. L'armée de Marignan avait à l'avant-garde le connétable de Bourbon. Le roi était à la bataille. L'arrière-garde était même commandée par un prince du sang.

3. Ces adventuriers opposés aux hacquebutiers sont forcément des piquiers.

4. Au XVIe siècle, l'artillerie ne formait pas une arme à proprement parler. C'était une entreprise à la tête de laquelle se trouvait le grand maître, que secondait un personnel non militaire. Ce personnel, fort réduit, était augmenté au moment de marcher par un corps de pionniers levé spécialement. Il fallait 25 à 30 pionniers par pièce de gros calibre. Sous Henri II, l'artillerie royale fut réduite à 6 calibres. Canon, cal. : 33; grande coulevrine, cal. : 16; coulevrine bâtarde, cal. : 7; moyenne, cal. : 2; faucon, cal. : 1; fauconneau, cal. : 3/4. — Rabelais a connu les parcs incohérents antérieurs; il en place naturellement les pièces dans son énumération, quoique quelques-unes fussent déjà inusitées de son temps. Double canon, cal. de 100 à 120; Basilic, nom donné à des pièces dont le calibre a varié de 48 à 160; Serpentine, employée pour le tir indirect, cal. : 24 à 80; Bombarde, a remplacé la catapulte : elle était analogue aux mortiers et lançait d'énormes boulets de pierre; Passe-volant, pièce de 16, comme la grande coulevrine en 1538; Spirole,

siège. Picrochole a évidemment résolu le siège de la Roche-Clermault. L'effectif de l'armée n'est donné que pour l'avant-garde, qui compte 46,025 hommes d'infanterie; on doit en inférer un chiffre total d'environ 300,000 hommes.

L'armée, constituée, est prête à marcher, mais Picrochole, général prudent, ne veut rien laisser au hasard. Le pays étant très couvert, il envoie en reconnaissance le capitaine Engoulvent avec 300 chevau-légers « pour decouvrir pays et sçavoir si embusches aulcunes estoient par la contrée ». Rien de suspect n'étant découvert, Picrochole commanda « qu'un chascun marchat soulz son enseigne hastivement ». Le général fait là une recommandation de marcher en ordre sans quitter son rang; mais Rabelais, fidèle peintre des mœurs militaires de son temps, nous montre immédiatement l'indiscipline de ces troupes de nouvelle levée. Les troupes réglées ne valaient d'ailleurs pas mieux. « Adonc sans ordre et mesure prirent les champs les uns parmi les aultres, gâtans et dissipans tout par où ils passoient. » Le soldat, peu ou pas payé, vivait de réquisitions ou plutôt de pillage, et le tableau de Rabelais est adouci, car il ne parle pas des violences extrêmes qui étaient habituelles. Malgré tous ces désordres, le gros de l'armée se met en marche et arrive à Seuilly qui est pillé. Picrochole passe outre, laissant seulement en arrière un détachement pour rompre les murs de l'abbaye et la mettre à contribution[1].

L'objectif de Picrochole étant la ville et le château de la Roche-Clermault, position stratégique qui commande tout le pays; sans s'arrêter, ce roi traverse le Négron au gué de Vede et il arrive sous les murs de la Roche-Clermault.

petite coulevrine : les noms étaient synonymes (*Histoire générale de l'artillerie,* par le capitaine Brunet, Paris, 1842).

1. C'est le détachement qui est rapidement exterminé par frère Jean des Entommeures. Son effectif n'est que de 200 hommes d'armes et 7 enseignes de gens de pied (600 cavaliers et 3,500 hommes d'infanterie au maximum); le moine extermine 13,622 soldats, « sans les femmes et les petits enfans. Cela s'entend toujours ».

Picrochole est tellement pressé qu'il oublie que son rival Grandgousier réside à un kilomètre de Seuilly avec peu de monde autour de lui, et par suite, il manque l'occasion de terminer la guerre d'un seul coup. Le roman, il est vrai, eût pris fin en même temps.

Le gué de Vede franchi sans difficultés, Picrochole attaque la ville de la Roche-Clermault, qui ne fait aucune résistance; le lendemain, il emporte d'assaut le château et ses boulevards. Picrochole, décidément général heureux et prévoyant, fait remparer sa conquête et « la pourvoit des munitions requises, pensant là faire sa retraite si d'ailleurs estoit assailli ».

Le premier épisode militaire se termine donc par le triomphe de Picrochole. Ce premier épisode, quoique fort abrégé, montre néanmoins Rabelais au fait des opérations générales relatives à la mobilisation, à l'organisation et au mouvement des armées. Nous l'avons vu déjà expert en artillerie nevro-balistique, on peut le constater instruit en artillerie à feu. Le troisième épisode lui permettra de développer davantage sa science militaire.

Deuxième Épisode.

Le service de sécurité et de découverte. Reconnaissances offensives de Picrochole. Service de découverte et de sécurité de Gargantua (ch. XXXVI-XXXVII-XLIII-XLIV, etc.).

Grandgousier, quoique pacifiste invétéré, ayant échoué dans le rétablissement de la paix, fait revenir de Paris son fils Gargantua pour diriger la guerre. Le géant, monté sur sa jument géante, arrive à Chinon, franchit le pont de la Nonnain et parvient à Parillé avec ses compagnons; là, il est informé des excès des soudards de Picrochole, qui, sous le capitaine Tripet, sont venus « avec grosse armée assaillir le bois de Vede et Vaugaudry et qu'ils avoient couru la poulle jusqu'au Pressoir-Billard ». L'ennemi, très fort, est

si près que Gargantua, quoique géant, avait « paour et ne sçavoit bien que dire ni que faire ». Il monte consulter le seigneur de la Vauguyon à son château et y séjourne pendant que son compagnon Gymnaste exécute seul une reconnaissance en compagnie de Prelingand, écuyer de la Vauguyon, qui connaît « les voies et detorses et les rivieres de là en tour ». Après l'épisode de la mort de Tripet, les deux officiers reviennent à la Vauguyon faire leur rapport. Gargantua, par la fuite des ennemis, ayant le champ libre, remonte à cheval, traverse le plateau de l'est à l'ouest[1], descend sur le gué de Vede, le franchit et arrive à la Devinière. En chemin, il exerce une dernière fois sa force surhumaine en détruisant le château du bois de Vede à coups de massue ; désormais, il n'est plus qu'un homme.

Gargantua, dès son arrivée, décide avec raison de faire une patrouille de découverte. Les événements de l'après-midi lui ont montré beaucoup d'ennemis aux champs et il ne saurait être trop tôt informé de leur nombre et de leurs intentions. Il compose sa troupe avec ses compagnons parisiens et « 25 des plus adventureux de la maison de Grandgousier » ; s'il ne prend pas plus de monde avec lui, c'est qu'il ne va pas au combat, mais à la découverte. Les volontaires sortent à minuit de la Devinière, « la lance au poing, montés comme saint Georges, avec chascun un arquebusier en croupe ». Cette troupe prend le chemin de la Saulaye, près de la rive gauche du Négron, presque en face de la Roche-Clermault.

La position étant bonne pour voir venir des hauteurs qui dominent, Gargantua transforme sa patrouille en grand'garde. Pendant le même temps, Picrochole, prévenu que dans la journée ses coureurs ont été mis en fuite

1. Cette route se déduit du déluge occasionné par la jument de Gargantua qui noie les coureurs ennemis, dont les cadavres encombrent le gué du moulin du Pont. La jument ne pouvait opérer dans la vallée, Gargantua en amont du moulin du Pont se fût trouvé directement sous la Roche-Clermault.

près de Vaugaudry, fait sortir de la Roche-Clermault une reconnaissance forte de 1,600 chevaliers, sous les ordres du comte Tiravant. Les Picrocholiens, sous ce chef au nom suggestif, vont explorer les environs de la Vauguyon; n'y trouvant « personne à qui parler », ils reviennent sur leurs pas. Les éclaireurs ne voulant pas aborder directement la Devinière, où ils espèrent probablement surprendre Gargantua, ils traversent le Négron en amont de la Roche-Clermault, montent au Couldray, position dominante; ils font alors prisonniers comme « espies » les six pèlerins échappés de la Devinière et descendent ensuite vers Seuilly sans précaution. Gargantua, qui les entend venir, hésite à les attaquer, car, dit-il aux siens, ils sont « en nombre trop plus dix fois que nous ». L'ardeur de frère Jean l'emporte sur sa prudence et le combat s'engage au cri de : « Choquons diables, choquons ! » Les Picrocholiens s'enfuient, remontent la colline d'où ils étaient descendus, suivis du seul moine qui est fait prisonnier. Gargantua, avec une prudence un peu exagérée, retient son monde en observation « sous les noyers de la Saulaye ». Un retour offensif des Picrocholiens est repoussé un peu plus tard et le moine échappé à ses gardiens massacre les fuyards avec entrain. Gargantua, suffisamment éclairé sur le moral et la façon de servir de ses ennemis, rentre à la Devinière à la pointe du jour.

Tout ce récit, encombré d'épisodes joyeux et d'événements fantastiques, montre Rabelais fort bien documenté sur le rôle des reconnaissances; sa station sous les noyers de la Saulaye indique qu'il connaît la prescription du service en campagne relativement à l'établissement des postes de sécurité qui doivent pendant la nuit occuper les fonds pour voir venir des hauteurs. Rabelais se montre aussi au courant de la conduite à tenir envers les prisonniers, car frère Jean remarque que ses gardiens « sont bien mal exercés au faict d'armes, car oncques ne m'ont demandé ma foi et ne m'ont osté mon bracquemart ».

Rabelais, dans tout cet épisode, s'est d'ailleurs attaché

scrupuleusement au terrain, tout en en amplifiant les dimensions. La marche de Gargantua depuis Chinon jusqu'à la Devinière, les incursions des coureurs de Picrochole, leurs combats peuvent être suivis exactement sur la carte, les opérations décrites semblent de la réalité la plus stricte.

Troisième Épisode.

Campagne de Gargantua contre Picrochole (ch. XLVII-XLVIII-XLIX-LI).

Après l'injuste irruption de Picrochole dans les États du pacifique Grandgousier, comme de ses alliés, ceux-ci, « pour leur ancienne confederation », lui offrent « tous leurs povoirs tant de gens que d'argent et aultres munitions de guerre ». Ces États, au nombre de trente et un, tous bourgs, villages ou hameaux des environs de Chinon, offrent à Grandgousier « six vingt quatorze millions deux escus et demi d'or[1] et une armée de 328,000 hommes, 15,000 hommes d'armes, 32,000 chevau-legers, 89,000 harquebuziers, 140,000 adventuriers..., pionniers 47,000[2] »,

1. 5,360,000,000 fr.

2. L'infanterie française avait pour unité tactique la bande ou enseigne, qui comportait, sous François Ier, piquiers et arquebusiers; ces derniers faisaient le tiers de la bande; plus tard, sous Henri II, la moitié. Effectif de 300 à 500 hommes. La cavalerie nationale, à la même époque, se composait des compagnies d'ordonnances et de la cavalerie légère. Les compagnies d'ordonnance, à effectif variable, comprenaient un certain nombre d'hommes d'armes, revêtus de l'armure complète; chaque homme d'arme avait deux archers, un coutelier, un page. L'homme d'arme et les archers, armés à peu près de la même façon, étaient les seuls combattants. Les compagnies de cavalerie légère, à l'effectif ordinaire de 80 hommes, avaient été formées sous le règne de Louis XII avec des archers des compagnies d'ordonnance. Elles furent régularisées sous François Ier; dès cette époque, « l'effectif de la cavalerie légère était le double de celui des hommes d'armes » (général Susane, *Histoire de la cavalerie*). On voit donc que les effectifs indiqués par Rabelais pour l'armée des alliés se rapproche des proportions réglementaires de

et en plus un parc formidable de 11,200 pièces, « canons, doubles canons, basilics et spiroles » ; ce parc, sauf les spiroles, n'est composé que de pièces de siège ; les alliés prévoyent sans doute la reprise obligée de la Roche-Clermault. Ces chiffres fabuleux ne doivent attirer l'attention que pour faire constater les connaissances de Rabelais dans la proportionnalité des armes composant les armées de son temps. « Grandgousier ne refusa ni accepta du tout » ; il remercie ses alliés et « dit qu'il composeroit cette guerre par tel engin, que besoing ne seroit tant empescher de gens de bien ». Grandgousier en effet n'a pas besoin de ses alliés, car il possède, lui, une armée permanente casernée dans ses places de la Devinière, de Gravot, de Chaviny et de Quinquenais[1]. Et quelles troupes, quels soldats ! « Tous par bandes, tant bien assortis de leurs tresoriers, de vivandiers, de mareschaux, d'armuriers et d'autres gens necessaires au trac des batailles, tant bien instruits en l'art militaire, tant bien armés, tant bien reconnoissants et suivants leurs enseignes, tant soubdains à entendre et à obeir à leurs capitaines, tant expediés à courir, tant forts à choquer, tant prudents à l'adventure que mieulx ressembloient à une harmonie d'orgue et concordance d'horlloge qu'à une armée ou gendarmerye ».

On comprend que le grand écuyer Touquedillon, prisonnier, après avoir vu d'aussi formidables troupes, conseille à son roi « par fortes paroles qu'on feict appointement avec Grandgousier ».

La concentration de l'armée de Grandgousier comme celle de Picrochole s'opère subitement ; les légions concentrées à la Devinière comptent, pour la cavalerie, 2,500 hommes d'armes, 6,000 chevau-légers ; pour l'infanterie, 66,000 hommes de pied, 26,000 arquebusiers ; pour

son temps, sauf pour le chiffre des pionniers qui, calculé au taux réduit de 20 hommes par pièce, ce qui est faible en raison du service du génie, attribue aussi à ces derniers le chiffre de 225,000 hommes environ.

1. Propriétés de la famille de Rabelais.

l'artillerie, 200 grosses bouches à feu et 20,000 pionniers[1]; les proportions des armes sont fort exactes et nous venons de voir les services parfaitement constitués et assurés.

Cette armée est forcément disciplinée, tout étant prévu, et il ne peut être question pour elle des désordres qui ont signalé l'entrée en campagne de Picrochole. Sa réputation est si bien établie d'avance que Grippeminault, conseiller écouté, est forcé de signaler à Picrochole la crainte se manifestant dans son armée par de nombreuses désertions. C'est donc contre une armée découragée que va opérer Gargantua; quoique Picrochole ait encore la supériorité du nombre, le résultat de la lutte n'est pas douteux.

Grandgousier, trop âgé, reste « en son fort ». Gargantua a « la charge totale de l'armée ». Celle-ci, en une seule colonne, descend au gué de Vede (deux kilomètres de la Devinière), « et par batteaux et ponts legerement faicts passa oultre d'une traicte ». Picrochole avait traité le Négron comme un ruisseau négligeable, Gargantua le considère comme un fleuve important, exigeant l'emploi de l'équipage de ponts de bateaux de l'armée régulière et l'établissement de ponts de circonstance par le service du génie. Le passage d'un grand fleuve est une opération longue et difficile, Rabelais ne tient aucun compte du temps et l'armée se trouve instantanément sur la rive droite de la rivière, au pied du château de la Roche-Clermault. Rabelais place maintenant la ville sur la hauteur; en réalité, le village actuel de la Roche-Clermault est bâti sur le penchant d'une vallée étroite perpendiculaire au Négron; au-dessus et à pic est situé le château, qui montre encore de ce côté des restes importants de son enceinte. On monte du Négron au château par une pente raide d'environ 5 à 600 mètres, c'est au pied de cet escarpement que Rabelais déploie son armée de 120,000 hommes. L'armée de Gargantua rangée au pied de la hauteur, son chef appelle ses

1. La proportionnalité est exacte dans l'armée de Grandgousier pour les différentes armes. Les pionniers ont été assez normalement calculés à 20 hommes par pièce.

capitaines au conseil de guerre; toujours très prudent, il pencherait probablement pour un siège régulier, mais Gymnaste lui remontre que « les François ne valent qu'à la première poincte, lors ils sont pires que diables, mais s'ils séjournent, ils sont moins que femmes ». Gargantua, reconnaissant la vérité de cette assertion relative au caractère national, se détermine à une attaque de vive force; il dispose donc son armée en bataille « en plein camp, mettant les subsides du côté de la montée », donnant en même temps le poste d'honneur à ses auxiliaires[1]. Frère Jean est envoyé pour couper la retraite aux ennemis. Le moine « avec six enseignes de gens de pied et 200 hommes d'armes en grande diligence traversa les marais et gagna au-dessus le Puy jusqu'au grand chemin de Loudun ». Le détachement, parti du moulin du Pont, traverse les prairies marécageuses situées au pied des collines nord, et, hors des vues de l'ennemi par Vaugaudry ou Parillé, monte au plateau et atteint le chemin de Chinon à Loudun au Puy-de-Parillé.

Ces dispositions préliminaires étant prises, l'assaut commence. Les assaillants, malgré la roideur de la pente, s'approchent des murs de la ville. Picrochole, qui a vu le mouvement, décide une sortie et en brave chevalier « sort avec quelques bandes d'hommes d'armes de sa maison ». Il n'a pas préparé son intervention par une action efficace de son artillerie, aussi est-il « reçeu et festoyé à grands coups de canon qui gresloient devers les coteaux ». En raison de l'intervention de Picrochole, les troupes de Gargantua interrompent leur marche en avant et « se retirent

1. En ligne de bataille, l'avant-garde formait l'aile droite, l'arrière-garde l'aile gauche, la bataille le centre. Cette ligne se composait de carrés de piquiers d'infanterie avec les arquebusiers aux ailes. La cavalerie se disposait sur les ailes et entre les carrés pour le soutien mutuel. L'artillerie, très peu maniable, était amenée sur le point choisi et ne bougeait plus. Pour le combat, la cavalerie engageait l'action, suivie par les arquebusiers; les uns et les autres, s'ils étaient repoussés, venaient se réfugier derrière les carrés pour se reformer.

au val pour mieulx donner jeu à l'artillerie ». Un duel d'artillerie s'engage, où la ville n'a pas l'avantage, car « les traicts passoient oultre sans nul ferir ». Les Gargantuistes étant défilés dans l'angle mort de la hauteur n'ont rien à craindre, mais les batteries de Gargantua tirant de bas en haut ne devaient pas avoir beaucoup plus de succès que celles de son adversaire : cela explique pourquoi les Picrocholiens « echappés à l'artillerie » se rallient et chargent en désespérés sur l'armée de Gargantua, « aulcuns de la bande saulvés de l'artillerie donnarent fierement sur nos gents, mais peu profitarent, car tous furent reçeulx entre les ordres et là rués par terre ». La gendarmerie de Picrochole, chargeant impétueusement du haut en bas, arrive en désordre devant une ligne de gros carrés de piquiers flanqués d'arquebusiers; elle ne peut pénétrer que dans les intervalles, et là elle est entourée et immédiatement détruite. Quelques troupes ralliées veulent faire retraite par la route de Chinon, elles se heurtent au moine, qui les disperse. Frère Jean, en officier expérimenté, n'autorise pas la poursuite des fuyards, par crainte de désorganiser sa troupe, ce qui permettrait un retour offensif aux défenseurs de la ville. Le moine, s'étant rapproché à l'est de la Roche-Clermault, observe que de ce côté « nul ne comparoit à l'encontre » : il envoie à Gargantua le duc Phrontiste pour lui proposer d'attaquer le front est, qui lui semble dégarni, et couper par là la retraite aux ennemis. Gargantua fait avancer son aile gauche, composée de « quatre legions de la compagnie de Sebaste » ; mais Picrochole veille et avec sa gendarmerie charge sur l'infanterie de Gargantua, qu'il prend en flagrant délit de manœuvre; les fantassins de Gargantua « si tost ne peurent gagner le hault qu'ils ne rencontrassent en barbe Picrochole et ceulx qui avec lui estoient epars ». Le combat s'engage, et quoique les gens de Gargantua « chargeassent sus roidement », ils ont le dessous, car outre l'énergique intervention de Picrochole, « grandement furent endommagés par ceulx qui estoient sur les murs à coups de traict

et artillerie ». La défaite des Gargantuistes serait sûre si leur chef ne faisait monter de la vallée toute ses troupes et hisser son artillerie sur le plateau, « quoi voyant Gargantua en grande puissance alla les secourir et commença son artillerie à heurter sus ce quartier de murailles tant que toute la force de la ville y fut evoquée ». Les 200 grosses pièces de Gargantua durent gravir péniblement les pentes abruptes qui accèdent au plateau de la Roche-Clermault, mais, une fois en batterie, les murailles de la ville ne pouvaient leur résister bien longtemps. Frère Jean, pendant cette attaque, amène ses hommes devant la porte de l'ouest, qui est maintenant la moins surveillée; il escalade la muraille avec ses fantassins, laissant hors de la ville « 200 hommes pour les hazards ». La troupe d'escalade se rassemble sur les murs, se jette sur les gardes de la porte en poussant des hurrahs, les égorge et fait entrer les hommes d'armes. Les soldats de frère Jean, « en toute fierté, coururent ensemble vers la porte de l'Orient, où étoit le desarroi, et par derriere renverserent toutes leurs forces ». Les assiégés surpris se rendent à merci. Le moine, capitaine prévoyant, les fait désarmer « et tous retirer et resserrer par eglises, saisissant tous les bâtons de croix et commettant guets aux portes pour les garder de issir ». Ces sages précautions prises, le moine fait ouvrir la porte orientale et vole au secours de Gargantua, qui n'était pas en trop bonne posture, Picrochole lui opposant une défense opiniâtre. L'intervention imprévue de frère Jean lui donne la victoire. Picrochole pris entre deux feux, lui « et ses gens voyant que tout etoit desesperé prirent la fuite en tous endroits ». Gargantua les poursuivit jusqu'à Vaugaudry, « tuant et massacrant, puis sonna la retraite ». La campagne est terminée.

Gargantua, administrateur aussi soigneux qu'il a été bon général, veut connaître l'étendue de ses pertes, il faut donc procéder à des revues d'effectif. Il pense ensuite aux récompenses à décerner à ses troupes, il les fit d'abord « raffraichir chacune par sa bande et commanda ès treso-

riers que le repas leur fût defrayé et payé »; après cette gratification spéciale, il ordonne de payer à ses soldats six mois de solde d'avance, « ce qui fut faict ». Il libère les prisonniers de guerre, les fait payer pour trois mois, les renvoyant dans leurs foyers avec bonne escorte, « afin que par les paysans ne soyent outragés ». Cette précaution n'était pas inutile, car les campagnards, toujours maltraités par le soldat, ne manquaient jamais d'égorger les traînards, les malades et les isolés[1]. Gargantua fit ensuite « panser les navrés et traicter en son grand nosocome ». Rabelais, médecin lui-même, devait penser à l'établissement d'un service de santé militaire. C'était là le point le plus faible de l'organisation des armées au XVIe siècle. On trouve, il est vrai, quelques maîtres en chirurgie parmi les troupes, mais ambulances et hôpitaux manquent totalement; les malades et blessés étaient abandonnés à la charité publique, presque tous mouraient. Rabelais, instituant un hôpital de campagne, est de ce fait un précurseur. Enfin Gargantua n'oublie pas le plus haut devoir d'un chef militaire : l'hommage à rendre aux soldats morts pour la patrie; « pour ceulx qui là estoient morts, il feit honorablement inhumer en la vallée des Noirettes et au camp de Bruslevieille ».

Dans l'ensemble des récits de la guerre de Gargantua et de Picrochole, Rabelais montre l'étendue de ses connaissances militaires. Administrateur, il n'ignore rien de ce qui touche à l'organisation des armées, à la préparation de la guerre. Les armées mobilisées, il se montre officier compétent; ses troupes marchent, manœuvrent, combattent d'une façon rationnelle et subordonnent toujours leurs mouvements au terrain. Le roman pourrait être une réalité en agrandissant suffisamment le cadre.

1. Après l'affaire de Mensignac (26 octobre 1568), les paysans périgourdins massacrèrent les traînards; ils recommencèrent, après La Roche L'Abeille, en juin 1569. Coligny, par représailles, à la Chapelle-Faucher, fit massacrer, de sang-froid, 300 paysans pris au hasard (voir Brantôme, *Hommes illustres*, *Admiral de Chastillon*).

Rabelais était d'ailleurs mieux qu'un conteur amusant faisant parade d'une science théorique pour étonner ses contemporains; la préoccupation militaire que nous constatons dans son ouvrage lui venait d'une inspiration plus haute, celle d'un patriotisme ardent. Écoutons là-dessus les paroles enflammées qu'il met dans la bouche de frère Jean, le chevalier sans peur; paroles de glorification pour ceux qui meurent pour la patrie et de flétrissure pour les lâches : « Hon que je ne suis roi de France pour quatre-vingt ou cent ans! par Dieu je vous mettrois en chien courtault les fuyards de Pavie. Leur fiebvre quartaine, pourquoi ne mourroient-ils là plutost que laisser leur bon prince en ceste necessité? N'est-il meilleur et plus honorable mourir vertueusement, bataillant, que vivre fuyard, vilainement[1]? »

Cette explosion de loyalisme, de patriotisme, de bravoure chevaleresque n'est pas l'expression d'un sentiment passager; sept ans plus tard, Rabelais, dans la préface du *Tiers Livre* de Pantagruel, proclame éloquemment, avec son dévouement au pays, la nécessité et même la beauté de la guerre. François Ier était alors engagé dans la troisième guerre contre Charles-Quint; Rabelais, ne pouvant être soldat, ne se résigne pas à être spectateur oisif des efforts contemporains; il stigmatise donc les lâches, les tièdes et, poussant à l'action, il s'écrie : « Je, pareillement, quoique soye hors d'effroi ne suis toutefois hors d'esmoy. De moi voyant n'estre faict aucun prix digne d'œuvre, et considerant, par tout ce très noble royaume, de çà et de là les monts, un chascun aujourd'hui soy instamment exercer et travailler, part à la fortification de sa patrie et la defendre; part au repoulssement des ennemis et les offendre; le tout en police tant belle, en ordonnance si mirifique, et à profict tant evident pour l'advenir (car desormais sera France superbement bournée, seront François en repos asseurés), que peu de chose me retient que je

1. *Gargantua*, ch. XXXIX.

n'entre en l'opinion du bon Heraclitus, affermant guerre estre de tous biens pere, et croye que guerre soict en latin dicte *belle*, non, par antiphrase, ainsi comme ont cuidé certains rapetasseurs de vieilles ferrailles latines, parce qu'en guerre, gaires de beaulté ne voyoient ; mais absolument et simplement, par raison qu'en guerre apparoisse toute espece de bien et beau, soit decelée toute espece de mal et laidure. ... Par doncques n'estre adscript et en rang mis des nôstres en partie offensive, qui m'ont estimé trop imbecille et impotent ; de l'autre, qui est deffensive, n'estre employé aulcunement, fût-ce portant hotte, cachant crotte ou cassant motte (tout m'estoit indifferent) ; ai imputé à honte plus que mediocre estre vu spectateur ocieux de tant vaillants, disers et chevalereux personnages, qui en vue et spectacle de toute Europe jouent ceste insigne fable et tragique comedie ; ne m'esvertuer de moi-mesme, et non y consommer ce rien, mon tout, qui me restoit. »

Ces paroles ardentes, il convient de les citer en finissant cette étude où Rabelais, après avoir fait figure d'écrivain militaire, se montre à nous sous l'aspect inattendu d'un patriote ardent. Oui, le philosophe critique, le satirique mordant, le démolisseur des croyances, le révolutionnaire sceptique était néanmoins un citoyen zélé, un patriote militant, fier avant tout d'être Français.

Steph.-C. Gigon.

LES VOYAGES MERVEILLEUX

DE

CYRANO DE BERGERAC ET DE SWIFT

ET

LEURS RAPPORTS AVEC L'ŒUVRE DE RABELAIS.

(*Suite et fin* [1].)

Gulliver ne part pas sans emporter plusieurs choses précieuses, savoir la connaissance de la langue lilliputienne, — Gulliver, nous en aurons bientôt d'autres preuves, a une facilité merveilleuse à apprendre les langues étrangères, — et certains échantillons du pays, des bœufs, des brebis, etc., d'une petitesse étonnante et dont l'exhibition lui fait gagner beaucoup d'argent. De même que Sindbad le Marin, il finit toujours par trouver un navire prêt à le ramener en sa patrie, et son retour s'effectue rapidement et heureusement : c'est qu'il faut qu'il puisse rentrer bientôt en scène pour d'autres exploits non moins intéressants.

Le 20 juin 1702, Gulliver repart sur l'*Aventure*. Les éléments lui sont d'abord favorables, mais, en approchant des îles Moluques, un orage éclate et son navire coule à fond. Heureusement la plage est là, offrant son secours aux survivants ; notre voyageur l'atteint ; quelques compagnons le suivent ; ils peuvent enfin se croire sauvés. Ils sont dans un pays bien étrange ; les herbes sont hautes comme des arbrisseaux et les épis des champs ont des proportions colossales. Tandis que Gulliver se livre à ses explorations, il entend des cris dans le lointain ; ce sont

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 295.

ses compagnons qui se sauvent, poursuivis par un homme d'une grandeur prodigieuse. Gulliver n'est pas sans éprouver une peur proportionnée à sa situation ; il a beau se cacher au milieu de cette végétation énorme, le géant, qui a la mine d'un laboureur, finit par s'apercevoir de sa présence, et, le prenant pour un petit animal, il le saisit par les fesses et l'approche de ses yeux. C'est comme un vol dans l'infini et, du sommet de cette main, Gulliver regarde en bas la terre, méditant sur les dangers d'une chute. Le paysan l'aurait peut-être écrasé comme un insecte quelconque, mais notre héros pousse des cris de peur qui produisent un effet favorable. Le paysan s'arrête, réfléchit, rebrousse chemin et l'apporte à son maître, qui est entouré de sa famille et qui apprécie à sa juste valeur cette étrange trouvaille. Swift a eu l'imagination heureuse en faisant du géant d'hier le nain d'aujourd'hui : la grandeur et la petitesse ne sont que des termes relatifs. — D'ailleurs la même aventure, nous venons de le voir, était arrivée à Cyrano de Bergerac et à un personnage des *Mille et une Nuits*.

Le premier est pris dans la lune pour un étrange animal; les habitants qui l'entourent et qui ont « douze coudées de longueur » ont en même temps la taille d'un géant et la nature des quadrupèdes. Cela peut avoir suggéré à Swift deux épisodes, celui que nous avons sous les yeux et celui des chevaux intelligents, constitués en république, dont il nous parlera sous peu. Cyrano est exposé à l'admiration de la foule, qui paie pour le voir; il fait des culbutes et des grimaces pour donner une bonne recette à son maître, et c'est là une vie pénible et avilissante, mais le roi et la reine finissent par s'intéresser à son sort. On le met tout seul dans une cage, on lui apprend la langue du pays, et une demoiselle, une princesse du sang, le considère comme son amusement préféré, l'habille, le déshabille et finit par l'aimer à la folie. Que l'on ajoute à cela un autre détail, qui ne sera pas perdu par Swift. Les savants du royaume se réunissent

pour étudier Cyrano et pour déterminer sa nature : ils tombent d'accord pour lui nier l'intelligence humaine et le considérer comme une brute plus ou moins divertissante.

Les aventures de Hàssan des *Mille et une Nuits* paraissent avoir offert aussi des détails à l'écrivain anglais. Que l'on se rappelle comment le héros arabe est attrapé pour ainsi dire au vol par un géant du pays du camphre blanc. Ce géant, qui croit avoir affaire à un insecte, le saisit par l'endroit où la peau est la plus molle et le tient suspendu en l'air, par la force de son bras, comme le moineau dans la serre d'un faucon. Que l'on se rappelle enfin que Hassàn aurait été écrasé s'il n'avait pas poussé des cris de désespoir; le géant, surpris du gracieux ramage de ce joli animal, s'empresse de l'apporter à son souverain et à sa famille. Ce sont là trois situations qu'on trouve, sans aucun changement remarquable dans l'histoire de Gulliver. D'autres traits sont communs à Swift, à Cyrano, et aux *Nuits :* celui, par exemple, du héros suspendu dans une cage, apprivoisé par une demoiselle royale et géante qui s'attendrit sur son sort, qui lui montre une affection particulière et qui finit, dans la nouvelle arabe, par lui en donner le témoignage le plus intime. Comme on voit, Swift crée assez peu : son imagination est plutôt dans les détails, dans cette foison d'idées complémentaires qui naissent d'une situation empruntée à d'autres.

Gulliver est donc dans la famille d'un campagnard géant et entouré de tous ces colosses qui le font frémir. Ce sont les conditions mêmes où Hassàn s'était trouvé; mais, tandis que l'auteur arabe se borne à nous indiquer en peu de mots la crainte de son personnage et l'énormité de ses maîtres, l'écrivain anglais prend son équerre et son compas et détermine exactement la proportion des choses, savoir des mets, des plats, des verres, des meubles, des animaux domestiques et même des mouches et des guêpes. Il ressemble par là à un entomologiste qui agrandit, à l'aide de son microscope, les pygmées de sa nature.

Quelques épisodes appartiennent en propre à Swift : celui, notamment, des luttes entre Gulliver et les souris et les guêpes, mais il ne faut pas oublier qu'on avait déjà peint les duels des myrmidons et des grues. L'aventure du singe gigantesque qui s'empare de Gulliver et l'emporte sur le toit est plus plaisante à la fois et plus originale ; de même ses manœuvres nautiques dans une auge de bois remplie d'eau et sur un navire qui, pour ces bonnes gens, n'est qu'un jouet d'enfant, et dont les dames de la cour et les pages enflent les voiles en agitant leurs éventails ou en soufflant.

Le campagnard, après s'être amusé quelque peu de Gulliver, le confie à sa fille, qui le soigne, de même que les princesses des contes que nous venons d'indiquer. Glumdalclitch est une bonne fille, sensée et diligente ; elle se charge de la toilette de ce bout d'homme, lui apprend la langue du pays et, avec une patience merveilleuse, arrive à lui préparer des habits microscopiques. Quant au maître, ainsi que celui de Cyrano, il songe au profit qu'il pourra tirer du cadeau que son laboureur vient de lui faire. Après mûre réflexion, il se décide à l'exhiber. « On me posa, dit Gulliver, sur une table dans la salle la plus grande de l'auberge, qui était presque large de trois cents pieds en carré. Ma petite maitresse se tenait debout sur un tabouret bien près de la table. » Les curieux accouraient de toute part et payaient à la porte un droit d'entrée assez élevé ; et Gulliver exécutait devant eux bien des gentillesses et des tours plaisants. Il dégainait son épée, faisait l'exercice militaire, tirait son bonnet aux spectateurs, sautait, gambadait et parlait la langue du pays. Un bout de paille lui servait de pique et il aurait pu danser, comme le héros d'une chansonnette populaire d'Italie, sur une monnaie et prendre un bain dans un verre.

Ainsi que dans le conte de Cyrano, le roi rassemble trois des plus grands docteurs de Brobdingnac pour connaître la nature de Gulliver, qu'il a acheté pour l'amuse-

ment de sa femme et de ses courtisans. Les trois docteurs approchent le bonhomme de leurs yeux, le tournent dans tous les sens, le faisant bouger, sauter et parler, et déclarent que c'est là un *lusus naturae*, dépourvu de la faculté de conserver sa vie, imparfait dans les parties vitales, parlant comme un perroquet ou une pie, sans que la raison l'éclaire, et ils partent d'un éclat de rire lorsqu'ils l'entendent assurer qu'il y a des pays où ses pareils pullulent, se remuent, combattent, aiment et se donnent des lois et des gouvernements.

Ici, l'auteur anglais revient à Rabelais. Ce roi de Brobdingnac, doué de bon sens, de charité envers ses sujets, ennemi de la guerre et de toute violence, est issu de la souche glorieuse de Grandgousier et élevé à l'école de Pantagruel. Il frémit en écoutant cette histoire de l'Angleterre, — telle que Gulliver la lui expose, — qui n'est qu'un enchaînement horrible de conjurations, de rébellions, de meurtres, de massacres, de révolutions et d'exils, et il s'étonne en voyant que l'ignorance, la paresse et le vice peuvent être quelquefois les seules qualités d'un homme d'état. L'offre que Gulliver lui fait de lui apprendre à composer la poudre à canon l'offense comme si l'on venait lui proposer de prendre part à un crime; l'art de gouverner n'est, selon l'avis de ce bon roi, que l'application des vertus morales et civiques; il veut que le bon droit l'emporte sur la force, que la douceur, la justice et surtout l'application prompte et sûre des lois tranquillisent les âmes; alors il n'y aura plus de révoltes à craindre. « Il avança, dit Gulliver, ce paradoxe étrange que si quelqu'un pouvait faire croître deux épis ou deux brins d'herbe là où auparavant il n'y en avait qu'un, il mériterait beaucoup du genre humain et rendrait un service plus essentiel à son pays que toute la race de nos sublimes politiques. » Les études que l'on fait dans ce royaume se proposent surtout un but pratique; la médecine, les mathématiques et les sciences morales y sont cultivées avec beaucoup de soin.

Au pays de Lilliput on ne parlait que de la grandeur et de la puissance des habitants ; ici, par contre, on se plaint de la décadence générale, et notre voyageur découvre, dans la bibliothèque du roi, un *Traité de la faiblesse du genre humain.*

Le peigne que Gulliver fabrique, pour son usage, avec quelques poils tombés de la barbe du roi peut rappeler, par la force des contrastes, celui de Gargantua, formé avec les dents d'un éléphant, et la cage où notre héros est enfermé est celle qui sert de locomotive à Cyrano lorsqu'il part pour la lune. Un jour que Glumdalchitch et un page de service ont oublié de faire bonne garde, un oiseau gigantesque se précipite sur cette cage et l'enlève dans les airs. Le voyage de Gulliver, transporté de la sorte à une hauteur prodigieuse par cet oiseau dont les ailes dépassent en grandeur les voiles du plus grand des navires, a bien des précédents : il suffit de rappeler le rokh des aventures de Sindbad et le vautour qui transporte, dans une autre cage, le couple d'époux au royaume du soleil, sous les yeux étonnés de Cyrano. Toutefois :

Ai voli troppo alti e repentini
Sogliono i precipizi esser vicini,

et le pauvre Gulliver, destiné désormais à servir de jouet au sort, finit par choir en pleine mer. C'est le vol de Phaéton. Ici encore, un navire se rencontre à point pour le sauver. On le prend pour un fou, lorsqu'il raconte les merveilles des pays qu'il a explorés. La première fois, il avait fini par convaincre ses auditeurs en leur montrant le bétail microscopique de Lilliput ; cette fois aussi, il vainc l'incrédulité générale par les merveilles renfermées dans sa boîte.

Son troisième voyage est régulièrement daté du 5 août 1708 ; le navire sur lequel il s'embarque s'appelle *la Bonne-Espérance.* Cette fois, pour ne pas répéter la description d'un naufrage, l'auteur fait intervenir des corsaires, qui

s'emparent du navire et de son équipage, et jettent notre héros dans un bateau avec quelques vivres. Ce qui importe à Swift, c'est de mettre au plus vite son héros dans une situation analogue aux précédentes : seul, misérable, dans un pays inconnu, loin de tout secours humain. On pourra trouver que l'auteur se répète, mais on devra reconnaître aussi que cet état est le plus propre à exciter la curiosité des lecteurs. Les aventures des imitateurs de Robinson Crusoé sont à peu près toujours les mêmes, mais le spectacle d'un homme abandonné dans un pays sauvage et luttant pour sauver sa vie sera toujours captivant pour l'imagination.

Cette fois, Swift laisse de côté, du moins au début de cette troisième partie, les *Mille et une Nuits*, Rabelais et Cyrano ; on dirait même que les lieux où il nous transporte ont été jusqu'alors inconnus à tout le monde et que sa fantaisie a pris enfin son libre essor.

L'*Histoire véridique* de Lucien est toutefois là pour nous indiquer qu'il ne faut pas trop se fier aux apparences, et Rabelais aussi aura sous peu des droits à réclamer. Gulliver parvient à une île : « Je me tournai, dit-il, vers le soleil et je vis un grand corps opaque et mobile entre lui et moi qui semblait aller çà et là. » Bientôt il s'aperçoit qu'il a affaire à une sorte d'île suspendue dans l'espace ; Cyrano voyageait en plein ciel, Gulliver se contentera plus prudemment de planer entre le ciel et la terre. Mais cette île suspendue avait été déjà trouvée par Lucien : « une île claire et ronde, au milieu de l'air, éclairée vivement par le soleil. M'étant approché d'elle, je vis que le pays renfermait beaucoup d'habitants et qu'il était en outre cultivé comme ceux de la terre... A la nuit, on voyait paraître d'autres flots flottant de même dans l'air et au-dessous de nous s'étendait une terre couverte de villes, de mers, de fleuves, de bois ; nous devinâmes que c'était notre terre ».

L'imitation est évidente encore à certain détail. Le seigneur de l'île aérienne découverte par Gulliver domine un

territoire de la terre. Lorsque, — nous raconte Swift, — les habitants de celle-ci ne veulent plus reconnaître l'autorité du roi et se refusent à lui payer tribut, ce seigneur fait flotter son île juste au-dessus de ces révoltés, de manière à empêcher que la terre reçoive les rayons du soleil et les pluies fécondantes. Il s'ensuit que les malheureux se voient bientôt en butte à la misère la plus noire et forcés de se rendre à discrétion. Or, toujours dans l'*Histoire véridique*, on lit que les habitants du soleil, étant en lutte contre ceux de la lune et ne sachant comment l'emporter, eurent l'heureuse inspiration de bâtir, au milieu de l'air, un grand mur pour empêcher la lumière d'éclairer et de réchauffer le royaume des Sélénites : ceux-ci, après quelque résistance, durent se rendre pour ne pas mourir de froid ou d'inanition.

L'île de Laputa a des habitants qui ne ressemblent pas beaucoup à ceux de la terre, car ils ont un œil tourné en dedans et l'autre vers le ciel et sont tellement distraits qu'ils ont des domestiques armés de vessies, remplies de petits pois ou de petits cailloux, dont ils les frappent sur la bouche ou sur l'oreille pour réclamer leur attention et les réveiller de cet état d'engourdissement. Ces gens-là n'ont d'autre passion que celles des mathématiques et de la musique. A la table où notre voyageur est invité, le premier service était composé d'une épaule de mouton taillée en triangle équilatéral, d'une pièce de bœuf coupée en rhomboïde et d'un boudin en forme de cycloïde... Le second service fut composé de deux canards ressemblant à deux violons, de saucisses et d'andouilles qui paraissaient des flûtes et des hautbois et d'un foie de veau qui avait l'air d'une harpe. Les pains qu'on servait avaient la figure de cônes, de cylindres, de parallélogrammes, etc. Toutes les idées des habitants n'étaient qu'en lignes et en figures, et leur galanterie même était géométrique. Malgré ces études positives, leurs maisons paraissaient fort mal bâties, car ils méprisaient la géométrie pratique comme une chose tout à fait vulgaire. Toutes leurs actions étaient

de même réglées d'après certaines combinaisons astronomiques, et les astronomes régnaient en maîtres sur ce peuple d'*abstracteurs* et d'*astrologues*. Que l'on se souvienne du dialogue de Lucien sur l'*Astrologue*, où il est question de ces égyptiens dont la vie n'était qu'une adoration et une étude perpétuelle des astres. « Ils adoraient le bélier lorsqu'ils regardaient cette constellation; ils n'osaient manger des poissons lorsque les poissons les regardaient du ciel et lorsqu'ils découvrirent le capricorne, ils épargnèrent la vie du bouc et de la chèvre. » Ménippe, dans le dialogue qui porte son nom, se moque aussi des philosophes, mesurant les bornes de l'univers et comptant les étoiles. « Leur vie se passe à décrire des triangles. » Dans l'*Eloge de la Folie*, Érasme raille également des astrologues. « Qu'il est délicieux leur délire, lorsqu'ils créent dans le vide des mondes infinis, quand ils mesurent la lune, les étoiles et les globes! » Ils ne connaissent pas les choses les plus communes, celles qui tombent sous leurs yeux, mais parlez-leur des idées, des universaux, des formes abstraites, de la nature première, des quiddités, des eccités, tout cela leur est connu; c'est là le pain qu'ils mangent tous les jours. Enfin, « ils s'estiment bien au-dessus du vulgaire, parce qu'ils savent tracer des triangles, des cercles et autres figures géométriques ». — Dans la *cave des astronomes* de Laputa, il y a un énorme aimant qui sert à mouvoir l'île. Cet aimant peut rappeler celui des *Mille et une Nuits* qui attire les vaisseaux et fait ressentir son influence à une distance de plusieurs lieues. Il n'y a pas à s'étonner si les femmes de Laputa ne sont pas trop heureuses et si elles cherchent des distractions en dehors de leurs ménages; c'est une punition méritée par ces maris qui dédaignent la beauté féminine dans leur abstraite adoration du ciel.

La folie de ces bonnes gens me paraît toutefois inférieure à celle des *Balnibarbes*, peuple terrestre, vivant sous l'empire du seigneur de Laputa. Les *Balnibarbes*, au lieu de se contenter de la contemplation des astres,

forment une sorte d'académie où il est question des problèmes scientifiques les plus sublimes et des découvertes les plus étonnantes. Celui-ci veut tirer du sol des produits centuplés, celui-là « tâchait de faire retourner les excréments humains à la nature des aliments dont ils étaient tirés ». Un troisième était occupé à calciner la glace pour en extraire du salpêtre; un quatrième veut bâtir les maisons en commençant par le faite et en finissant par les fondements, selon la coutume des abeilles et des araignées; et une société d'aveugles se propose la fabrication des couleurs. Un mécanicien, la face et les mains couvertes de crasse, était resté huit ans sur un projet curieux qui était de recueillir dans des fioles bouchées hermétiquement des rayons de soleil, afin qu'ils puissent servir à échauffer l'air lorsque les étés seraient trop froids; il espérait bientôt fournir aux jardins des riches ces rayons à un prix raisonnable. Et ce n'était pas tout, car on tâchait de faire labourer le sol aux cochons en y semant des glands, de faire marcher les charrues sans bœufs et sans chevaux (que dirait l'auteur s'il revenait au monde et s'il voyait nos automobiles?), d'exploiter les toiles d'araignée et de guérir tous les maux à l'aide d'un grand soufflet avec lequel on aurait attiré tous les vents intérieurs. Enfin, un professeur de mathématiques faisait avaler à ses élèves certains pains à cacheter sur lesquels il avait écrit des propositions et des démonstrations avec une encre de teinture céphalique; et un grammairien voulait remplacer les mots par l'indication des objets, ce qui présentait l'inconvénient que, pour faire un discours de quelque étendue, il fallait apporter au moins tout le mobilier de sa maison.

On n'aura pas de peine à reconnaître ici les rayons de soleil enfermés dans des fioles qui servaient à éclairer Cyrano et ses hôtes; et l'on se souviendra aussi des abstracteurs, spodizateurs, massibères, prégustes, tabacchins[1], etc., du royaume d'Entelechie. Un courtisan

1. Ce mot, que Rabelais avait trouvé en Merlin Coccaie, *Mac.*, 5 :

« par engin mirificque jectoit les maisons par les fenestres »; un autre fondait les vieilles dans certaines chaudières et les rajeunissait, « excepté seullement les talons, lesquels leur restent trop plus courts que n'estoient en leur première jeunesse », ce qui les fait tomber facilement à la renverse; un troisième blanchissait les nègres; un quatrième coupait le feu avec un couteau; un cinquième mesurait les sauts d'une puce, et ainsi de suite. Mais l'inspiration n'est pas seulement « de genre », elle descend aussi aux détails. Au royaume de Laputa, on s'amusait à pêcher en l'air, et c'est là l'occupation chérie des courtisans de la Quinte-Essence. Les Balnibarbes font labourer la terre aux porcs et, dans le *Pantagruel*, « aultres à trois couples de regnards soubz ung joug aroient le rivaige areneux, et ne perdoient leur semence ». Si un philosophe balnibarbien tâche de transformer les excréments en aliments, « Panurge rendit villainement sa gorge, voyant un Archasdarpenin, lequel faisoit putrifier grande dose d'urine humaine en fiens de cheval, avecque force merde chrestienne. Fy le vilain! Il toutesfois nous respondit que d'icelle sacrée distillation abreuuoit les Roys et grands Princes, et par icelle leur allongeoit la vie. »

Érasme, dans son *Éloge de la Folie*, nous avait déjà présenté un certain philosophe essayant de blanchir un nègre comme le personnage rabelaisien, et, de même que celui-ci, mesurant les sauts d'une puce[1]. D'autres philosophes de l'*Éloge* tâchent de faire prendre une mouche pour un éléphant, de changer les carrés en ronds et les ronds en carrés; d'autres maniaques espèrent, au moyen des découvertes de la science, de changer la nature des choses, poursuivant par terre et par mer certaine *quin-*

« Male quippe libenter || Officium perago Tabachini », vit encore aujourd'hui en Romagne avec le sens rabelaisien d' « entremetteur » (*mezzano*, *ruffiano*).

1. Cette histoire « des sauts de pusses », que Rabelais a tirée probablement d'Érasme, se lit aussi, attribuée de même à Socrate, dans les *Nuées* d'Aristophane (1, 2). Voyez Thuasne, *ouvr. cit.*, p. 144.

tessence chimérique. Le mot de quintessence appartient à Érasme.

Les Balnibarbes ne sont pas tous si sots qu'on pourrait le supposer, car ils veulent imposer des taxes aux vices et aux vanités, et, par des purges et un système particulier de vie, améliorer leurs hommes d'état.

En passant d'un pays à un autre, Gulliver parvient à l'île de Gloubbdoubdrib, appartenant aux sorciers, dont le prince est servi par une armée de revenants. Notre voyageur, la première frayeur vaincue, interroge les esprits des personnages les plus illustres de l'antiquité pour voir ce qu'il y a de vrai dans leurs histoires. Quelle déception pour lui aussi bien que pour ses lecteurs! Lucrèce baisse les yeux et répond que les historiens, de peur de lui donner de la faiblesse, lui avaient donné de la folie; Homère avoue les défauts de son poème et se moque de ses commentateurs; Aristote déclare que sa physique ne vaut rien, et Descartes (ce Descartes qui joue un grand rôle dans les voyages de Cyrano) met des bornes à l'admiration qu'on a pour lui. Pareillement Socrate, César, Alexandre se montrent tels qu'ils ont été vraiment, c'est-à-dire fort différents de ce que la tradition nous rapporte à leur égard; le dernier reconnaît même qu'il est mort ivre parce qu'il avait contracté l'habitude d'entrer régulièrement dans les vignes du Seigneur.

Lorsque Lucien et ses camarades, dans l'*Histoire véridique*, arrivent à l'île de la Béatitude, ils se trouvent aussi au milieu des grands de l'antiquité. Alexandre, Philippe et Annibal disputent sur leur gloire; Homère avoue qu'il n'a jamais porté le nom dont on le gratifie, qu'il n'a jamais été aveugle et que les grammairiens n'ont rien compris à ses vers. Je rappellerai en outre que, dans les *Dialogues des morts,* ceux-ci exposent franchement l'histoire de leur vie et que, dans le dialogue de *Ménippe*, on voit du ciel tous les crimes que l'histoire a tâché de cacher, les amours incestueuses de Ptolémée, les folies d'Alexandre et les hontes des rois de l'Orient.

De Gloubbdoubdrib, Gulliver passe à Luggnag, où il trouve les Struldbruggs ou immortels. Tout d'abord, notre voyageur s'enthousiasme et pense au bon usage qu'il ferait de la vie s'il se trouvait dans ces conditions. Mais il apprend bientôt que l'idée affligeante de l'éternelle durée de leur misérable caducité (car ils deviennent sourds, aveugles, perclus des membres et tombent en enfance) tourmente les immortels à tel point que rien ne peut les consoler; il s'aperçoit qu'ils ne sont pas seulement, comme tous les autres vieillards, entêtés, bourrus, avares, chagrins, babillards, mais qu'ils n'aiment qu'eux-mêmes et pleurent amèrement leur éternité. Une loi du pays défend à ceux qui ont atteint l'âge de cinquante ans de prendre part au gouvernement de l'état ou de leurs familles; on les considère comme des idiots, inutiles à eux-mêmes et à l'humanité.

Ce n'est pas de Rabelais que Swift a tiré la description de ses Struldbruggs, car le bon Macrobe fait voir à Pantagruel la forêt où vivent les immortels, source du bonheur du pays, et il n'a pas l'air de plaindre leur sort. Que l'on se rappelle plutôt les vieillards sélénites de Cyrano, forcés de servir la jeunesse et privés de toute autorité, et encore ce que Terption de Lucien, dans un passage que j'ai cité plus haut, dit de la vieillesse inutile, radoteuse, dégoûtante, vivant dans un état pire que la mort. Dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*, par Philippe d'Alcrippe, sieur de Neri en Verbos (pseud., l'édit. princeps est de 1579), un voyageur raconte qu'en Ibérie les hommes ne peuvent mourir, à cause de la bonne disposition de l'air, et qu'il convient de les transporter en une autre région pour qu'ils meurent, car la vie leur devient insupportable à cause des infirmités de la vieillesse. Mais les Struldbruggs n'ont pas cette consolation.

* * *

Le dernier des voyages de Gulliver n'est pas le moins

étonnant, bien qu'ici les discussions philosophiques et les pointes satiriques l'emportent sur le romanesque. Les enfants qui, de nos jours, lisent le livre de Swift trouvent que c'est là la partie la moins amusante et ne comprennent pas grand'chose aux raisonnements des *Houyhnhnms*. La terre à laquelle notre voyageur est parvenu appartient à des chevaux qui parlent ; ces êtres étranges vivent en pleine liberté et ont asservi une population de *Yahous*, hommes primitifs ou hommes singes. D'où Swift a-t-il tiré les uns et les autres? Le XVIIe livre de l'*Iliade* fait mention de Xantus et Balins, chevaux qui pleurent la mort de Patrocle, et au XIXe chant du même poème on lit que Xantus, inspiré par Junon, prédit à Achille sa fin prochaine. Tout cela sert à prouver que les chevaux avaient reçu l'usage de la parole depuis un âge fort reculé. Les chevaux parlent et révèlent leur intelligence en plusieurs nouvelles arabes. Rappelons le cheval Meimun, qui reproche à Adam, son seigneur, le crime commis (cité par M. Graf dans son *Mito del Paradiso terrestre*). On a cité encore le « Voyage of Domingo Gonsalez », dû à la plume de Goodwin. Mais je pense que l'auteur de Gulliver doit avoir puisé directement à une mine qui lui était familière, c'est-à-dire aux voyages de Cyrano. Il s'y trouve en effet un peuple de géants qui est quadrupède, qui raisonne de la même façon que les Houyhnhnms et qui considère les hommes comme des êtres inférieurs parce qu'ils n'ont que deux jambes et regardent toujours le ciel, sans doute pour protester contre les misères dont il les a accablés.

Quant aux Yahous, ils peuvent bien être du fait de l'écrivain anglais; je rappelle toutefois, dans les voyages de Sindbad, l'île des singes qui s'emparent du navire. « Ils étaient même plus laids que tout ce que j'avais vu de laid jusqu'à ce jour de ma vie, dit le voyageur arabe. Ils étaient poilus et velus, avec des yeux jaunes dans des faces noires; leur taille était toute petite, à peine longue de quatre empans, et leurs grimaces et leurs cris plus horribles que tout ce que l'on pourrait inventer dans ce

sens-là. » Telle est aussi la physionomie des Yahous, qui, de même que ces singes, parlent un langage incompréhensible et sont d'une avidité repoussante.

Les Houyhnhnms forment une république idéale, semblable à celles qu'ont créées les fantaisies des peuples anciens et modernes, une île d'Utopie où tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, où les crimes sont inconnus, où les gens se contentent de leur état, où le mot même de *mensonge* n'existe point. Le *pouvoir*, le *gouvernement*, la *guerre*, la *loi*, les *punitions*, ce sont autant de mots inconnus comme le précédent; la nourriture d'herbe, d'avoine et de lait ne saurait être plus simple, et l'on ignore l'emploi de l'argent, cette source de tant de malheurs. Il est vrai que le pays est riche en pierres précieuses, mais on laisse ces misères brillantes aux Yahous, qui les cachent avec soin et les gardent avec une jalousie féroce. Ici encore, on retrouve des traces de Cyrano, qui s'était déjà inspiré de Campanella, et la même influence se fait encore sentir dans la description de la mort de ces chevaux intelligents et de leurs funérailles. Lorsqu'un Houyhnhnm meurt, cela n'afflige ni ne réjouit personne. Une épouse, par exemple, arrivée à un diner auquel elle a été invitée avec quelque retard, s'excuse, sans la moindre émotion, sur ce que son mari vient d'expirer. Les gens qui s'aperçoivent que leur heure dernière approche vont rendre visite aux parents, aux amis, et se réjouissent dans la société des gens qu'ils aiment. Personne ne pleure à leurs funérailles, personne ne convoite des héritages qui n'auraient aucune valeur. Ce sont les idées de Lucien dans son *Deuil*, de Thomas Morus dans son *Utopie*, d'Ortensio Lando dans son *Commentario*, et des habitants de la lune d'après la description de Bergerac. Quant à la visite aux parents et aux amis avant de mourir, elle avait été déjà racontée par Campanella.

*
* *

Les voyages de Cyrano et de Swift ont joui de la faveur générale, et cela paraît par les imitations qu'on en a fait, plus nombreuses peut-être à l'étranger qu'en France. Celles de ce pays sont dues pour la plupart à des plumes illustres. Nous tâcherons ici d'indiquer les moins connues et les plus considérables.

Le premier auteur qui se présente à notre souvenir, c'est Fénelon, qui, dans son *Voyage dans l'île des plaisirs*, nous présente certains hommes d'une grosseur prodigieuse, dont le souffle, comme celui des pages de Brobdingnac, enfle les voiles des navires des explorateurs de cet étrange pays. Cette île est des plus curieuses en vérité : on y vend le sommeil, les beaux rêves, l'appétit et même des estomacs de rechange. Dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité*[1], on trouve pareillement une région où l'on cède pour de l'argent le vent aux navigateurs. Dans l'*Histoire véridique*, nous rencontrons la *ville des songes*, avec le *port du sommeil*, où l'on n'a qu'à entrer pour jouir de tous les plaisirs que Morphée accorde à ses fidèles. Quant aux rechanges d'estomacs, nous ne les avons pas trouvés ailleurs. — Le voyageur de Fénelon mange comme un ogre, mais ces ripailles continuelles finissent par l'ennuyer. « Je pris la résolution de faire tout le contraire le lendemain et de ne me nourrir que de bonnes odeurs. On me donna à déjeûner de la fleur d'orange. A dîner, ce fut une nourriture plus forte; on me servit des tubéreuses et puis des peaux d'Espagne. Je n'eus que des jonquilles à collation. Le soir, on me donna à souper de grandes corbeilles pleines de toutes les fleurs odoriférantes, et on y ajouta des cassolettes de toutes sortes de parfums. La nuit, j'eus une indigestion pour avoir trop senti tant d'odeurs nourrissantes. » —

1. *Édit. cit.*, p. 85.

Notre voyageur parcourt les espaces célestes dans une « petite chaise de bois » transportée par des autruches énormes. On jouit dans le pays de la parfaite égalité entre les habitants, de la douceur générale des âmes et d'une sincérité qui s'impose parce qu' « ils lisent dans les yeux les uns des autres tout ce qu'ils pensent. » Que l'on ajoute la musique la plus curieuse, celle formée par les parfums. Avec les rêves bien connus de gouvernements imaginaires, on a ici des souvenirs évidents de la reine d'Entelechie et plus encore de ce monde lunaire visité par Bergerac, où l'on se nourrit de parfums, où la vérité domine aussi bien que dans le monde du soleil, où les gens n'ont qu'à se regarder pour comprendre les sentiments même les plus cachés. Là, le corps est transparent et l'âme a la pureté de la glace.

Fontenelle aurait protesté certainement si on l'avait mis au rang des voyageurs imaginaires; cependant, ses dialogues sur la *Pluralité des mondes* renferment plus de fantaisie que de science, plus d'hypothèses que de constatations, et ils se ressentent évidemment de la lecture de Cyrano. Dans *Les soirs*, il voit déjà les hommes monter jusqu'à la lune à l'aide de machines volantes, et il déclare bien haut que la lune est une terre habitée, que le climat y est fort doux, sans orages et sans foudres, que cette planète-ci jouit des douceurs de l'amour, que, dans une autre, la paix est éternelle, et que les habitants de l'infini doivent avoir plusieurs sens qui nous sont inconnus.

Toute prétention scientifique disparait avec Diderot, dont les *Bijoux indiscrets* nous transportent dans les champs de la fantaisie la plus débordante. C'est ici qu'on trouve le *Rêve de Mangogul* ou *Voyage dans la région des hypothèses*. Une sorte de monstre ailé, l'hippogriffe d'Astolphe, ou celui de Lucien, ou celui des *Mille et une Nuits*, élève notre héros dans le vague de l'espace, où il voit un édifice suspendu comme par enchantement. Une société étrange l'habite : « C'étaient des vieillards, ou bouffis, ou fluets, sans embonpoint et sans force, et

presque tous contrefaits. L'un avait la tête trop petite, l'autre les bras trop courts, celui-ci péchait par le corps, celui-là manquait par les jambes. La plupart n'avaient point de pieds et n'allaient qu'avec des béquilles. Un souffle les faisait tomber, et ils demeuraient à terre jusqu'à ce qu'il prît envie à quelque nouveau débarqué de les relever. Malgré tous ces défauts, ils plaisaient au premier coup d'œil. Ils avaient dans la physionomie je ne sais quoi d'intéressant et de hardi. Ils étaient presque nus. Une grande toile d'araignée servait de dais à la tribune, sur laquelle se tenait debout un vieillard « aussi sec et plus nu qu'aucun de ses disciples. Il trempait dans une coupe pleine d'un fluide subtil un chalumeau qu'il portait à sa bouche et soufflait des bulles à une foule de spectateurs qui l'environnaient. » Le vieillard dit : « Je suis Platon, vous êtes dans la région des hypothèses, et ces gens-là sont des systématiques. » Nous nous sommes déjà promenés dans cette région avec les personnages du *Baldus* de Folengo :

> Baldus mosconem brancat retinetque Platonis...
> Boccalus normas Epicuri nescio quantas
> Absque labore piat...[1].

Là aussi il y a un fou tout nu qui se comporte à peu près comme le héros de Diderot.

On sait que Mangogul ne se contente pas seulement d'essayer la vertu de son anneau magique sur les femmes, il interroge même *le bijou* d'une jument, et cette jument répond dans son langage de cheval. Ce n'est pas une nouveauté, car le même langage on l'avait entendu dans le fableau du *Chevalier qui fist les c... parler*, où une jument répond et indique le rendez-vous d'un prêtre[2]. Mais Diderot fait mention ici, en propres termes, de l'œuvre de Swift. Le sultan, ne comprenant pas ce lan-

1. Macch., t. XXV.
2. *Recueil Montaiglon*, t. VI, p. 147.

gage de cheval, réunit les savants de son royaume pour qu'ils l'interprètent et le traduisent. « Tandis que les érudits impatientaient le sultan avec leurs savantes conjectures, il se rappela les voyages de Gulliver et ne douta point qu'un homme qui avait séjourné aussi longtemps que cet Anglais dans une île où les chevaux ont un gouvernement, des lois, des rois, des dieux, des prêtres, une religion, des temples et des autels, et qui paraissait si parfaitement instruit de leurs mœurs et de leurs coutumes, n'eût une intelligence parfaite de leur langue. En effet, « Gulliver lut et interpréta tout au courant le discours de la jument, malgré les fautes d'écriture dont il fourmillait. » Après avoir raconté une anecdote tirée sans doute du *Décaméron* ou d'un conte de La Fontaine : celle où un jeune homme joue le rôle rendu jadis célèbre par Masetto da Lamporecchio, notre écrivain paraît se souvenir encore de Gulliver quand il décrit comment les ministres de Mangogul gagnaient ou perdaient leurs places. Personne ne pouvait devenir ministre s'il n'était bon danseur et faiseur de culbutes. Sulamek, par exemple, était auparavant maître de danse. « Lorsque la place du grand vizir vint à vaquer, il parvint, à force de révérences, à supplanter le grand sénéchal, danseur infatigable, mais homme roide et qui pliait de mauvaise grâce... » C'est la cour de Lilliput.

Voltaire paraît à son tour se souvenir de l'académie des Balnibarbes et précisément des aveugles occupés « à composer des couleurs pour les peintres, couleurs qu'ils jugent par le tact et l'odorat », dans son conte : *Les aveugles juges des couleurs*. Un des professeurs des Quinze-Vingts prétend qu'ils devaient avoir des connaissances particulières sur le sens de la vue, et cette folie s'empare de l'âme de ces malheureux et de leurs admirateurs. Dans *Micromégas*, l'auteur de la *Pucelle* rappelle le nom de Swift, dont il s'inspire directement, non sans se souvenir aussi de Rabelais et de Cyrano. Il y est question des races gigantesques qui vivent dans les planètes,

races d'une taille de huit lieues de haut et plus encore, voyageant d'un astre à l'autre, assis sur des comètes ou sur des rayons de soleil, « comme un oiseau voltige de branche en branche ». De même que les habitants du soleil décrits par Cyrano, ces êtres ont une vie aussi longue que leur taille; ils ne vont à l'école qu'à l'âge de deux cent cinquante ans, et c'est à peine si, avec quatre ou cinq siècles sur le dos, ils sortent de l'enfance. Micromégas arrive sur la terre avec un Saturnien, et comme ils ne trouvent pas le déjeuner apprêté, ils se contentent de manger deux montagnes. L'exagération ôte à la narration de Voltaire beaucoup d'intérêt : on dirait qu'il fait la caricature de ses prédécesseurs et qu'il oublie un moment cet esprit sarcastique et cet art de conter qui lui sont propres. Il suffit de rappeler que Micromégas est de telles proportions qu'une baleine placée sur son petit doigt paraît un insecte; les hommes sont invisibles à son œil nu, et malgré cela, à l'aide d'une sorte de cornet acoustique, il peut les entendre, les interroger et critiquer leurs mœurs et leurs institutions. Voltaire aurait pu faire la satire de ses contemporains d'une manière plus plaisante et, sans sortir des frontières de sa patrie, se souvenir des *Lettres persanes* de Montesquieu. En tout cas, son géant a des proportions trop colossales et ces dialogues entre une montagne et une fourmi ne sauraient, malgré quelques traits plaisants, répondre aux exigences de notre goût.

Rappelons, en passant, quelques jugements de Voltaire sur Swift et son œuvre. Dans ses *Lettres à Monseigneur le prince de *** sur François Rabelais*, Voltaire accuse Swift d'avoir « copié », dans son *Conte du Tonneau*, l'histoire de la dive bouteille de *Pantagruel* « ainsi que plusieurs autres ». Il devient ensuite plus favorable à l'écrivain anglais. « Swift, c'est le seul écrivain anglais de ce genre qui ait été plaisant », dit-il, et encore : « Swift était bien moins savant que Rabelais, mais son esprit est plus fin (?) et plus délié; c'est le Rabelais de la bonne compagnie. » Dans sa *Conversation de Lucien, d'Érasme et*

de Rabelais dans les Champs-Élysées, Voltaire introduit finalement Swift comme quatrième interlocuteur, et « ils allèrent tous quatre souper ensemble ». On sait d'ailleurs que Voltaire entretint, en 1727 et 1728, une petite correspondance avec l'auteur de *Gulliver*.

En Italie, les inspirations de ce genre sont aussi assez nombreuses. Pier Giacomo Martelli, en 1723, imprima à Bologne son *Sternuto di Ercole* (*l'Éternuement d'Hercule*), pièce dramatique en cinq actes, pour le théâtre des marionnettes, où il est question des entreprises d'Hercule au milieu des Pygmées. Le roi de ce peuple minuscule s'appelle Kam et la reine Fam, et tous les deux obéissent à un grand-prêtre nommé Mud qui les oblige à adorer un vilain singe, le « Dio Mammone ». Goldoni, dans ses *Mémoires* (l. I, ch. 1), se souvient d'avoir joué cette pièce dans un théâtre de *burattini* et la déclare assez intéressante. — Martelli s'est occupé aussi de voyages merveilleux dans son petit poème *les Yeux de Jésus* et dans son dialogue sur l'*Art de voler*.

D'ailleurs, ces fantaisies de voyages et de pays imaginaires se trouvent un peu partout, dans l'art littéraire aussi bien que dans le *folk-lore*, et le roman roumain de Michel Eminesco, *Páracul Dionigi*, représente lui aussi une excursion dans le monde de la lune.

Pietro Toldo.

(Turin.)

MÉLANGES.

LES TRADITIONS POPULAIRES

DANS L'ŒUVRE DE RABELAIS.

I.

Sur la légende de Gargantua.

Voici un texte qui confirme d'une manière aussi piquante qu'imprévue la fameuse déclaration de Rabelais sur le succès de ses *Grandes et inestimables Cronicques du grant et enorme geant Gargantua* et sur les merveilleux effets de la lecture de ce livre pour le soulagement des pauvres Verolez et *Goutteux :* « ... Toute leur consolation n'estoit que de ouyr lire quelques pages dudict livre, et en avons veu qui se donnoyent à cent pipes de vieulx diables en cas que ilz n'eussent senty allegement manifeste à la lecture dudict livre, lorsqu'on les tenoit ès lymbes... »

Il s'agit de la *Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir maistre Mimin, le gouteux, son varlet Richard Le Pelé, sourd, et le chaussetier*, publiée dans l'*Ancien Théâtre français* de Viollet-le-Duc (Paris, Jannet, 1855), t. II, p. 176-188, avant la *Farce nouvelle d'ung ramonneur de cheminées.*

Cette farce, empruntée à un recueil conservé au Musée britannique, peut être contemporaine de l'apparition de l'un des *Gargantua* populaires. Un goutteux, au cours d'une crise aiguë de son mal, envoye son valet chercher un médecin. Ce valet, qui est sourd, s'imagine que son maître réclame le *Gargantua,* qu'il vient d'aller lui quérir

pour son soulagement. Il commence à narrer les prouesses du géant, décrit le livre, raconte les circonstances de son achat, etc., jusqu'au moment où il croit comprendre que son maître demande un prêtre. Un chaussetier passe, le valet lui demande l'adresse du vicaire. Le marchand propose sa marchandise. Nouveau malentendu. Pendant ce temps, le malade se désespère. Le chaussetier finit par entrer avec le valet dans la maison et continue ses offres. Le pauvre maître les renvoie tous les deux, non sans de grandes plaintes sur les sourds, « qui ne veullent ouyr ». Gargantua nous est présenté comme le grand mangeur et le grand buveur par excellence ; le fait cité paraît, à quelques égards, se rapporter soit à l'épisode des *Grandes Cronicques* de 1533, qui se passe à la Rochelle (Marty-Laveaux, t. I, p. 52-53), soit à tel autre épisode des *Croniques admirables* (éd. Paul Lacroix, p. 26, 30, 32 et 39). Toutefois, la circonstance de la vendange ne se retrouve pas plus dans les *Grandes Cronicques* que dans les *Croniques admirables*, sauf une vague allusion dans celles-ci (p. 32) aux quatre pipes et demie du vin blanc d'Anjou offertes à Gargantua à Saint-Maur, « lesquelles il print et versa en deux grandes cuves où l'on foulle les raisins en vendange ». L'auteur de la farce a pu, dans son court récit, disposer à sa manière les éléments de la légende gargantuine résumés par le valet. Les quantités de nourriture et de vin citées sont inférieures à celles que supposent généralement les récits rabelaisiens. Aurions-nous affaire à une autre rédaction de la légende populaire de Gargantua, aujourd'hui perdue ? Je n'incline pas à le croire, bien que le texte cité par M. Pierre Champion (voy. la présente *Revue*, t. IV, p. 274) fasse allusion à un autre élément de la légende gargantuine (descente de Gargantua aux enfers) que l'on ne retrouve pas dans les divers *Gargantua* que nous connaissons. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : cette farce vise un volume relatif à la légende de Gargantua ; elle suppose, d'autre part, que la vogue obtenue par ce volume a été telle que sa lecture put être considérée, par

une conception humoristique impliquant le plus beau des éloges, comme le meilleur des remèdes pour le mal de dents, pour la v... et pour la goutte. Il est à remarquer que le *Gargantua* de Rabelais est censé agir sur le mal de dents par sa vertu propre, par l'application desdites chroniques « entre deux beaux linges bien chauds », tandis que les pauvres syphilitiques, comme les goutteux, tiraient consolation ou allégement de leurs maux par la seule lecture de l'œuvre merveilleuse. Ce sont des nuances plaisantes, mais qu'il peut être intéressant de noter au passage.

Voici l'extrait de la farce qui concerne notre légende; il commence avec le début de la pièce :

Cy commence le Gouteux :

Hé, Dieu, helas, mauldicte goutte,
Que tant mon povre cueur desgouste,
Faut-il que par toy cy je meure?
Mon varlet, hau! vien ça, escouste :
Va moy querir, quoy qu'il me couste,
Ung medecin, et sans demeure.

LE VARLET, *sourd.*

Monsieur, quand la grappe fut meure,
Incontinent l'on vendengea.
Gargantua beut et mangea,
A son desjeuner seullement,
Douze vingt miches de fourment,
Ung beuf, deux moutons et ung veau,
Et si a mis du vin nouveau
A deux petis traictz, dans sa trippe,
Deux poinçons avec une pipe,
En attendant qu'on deust disner.

LE GOUTEUX.

J'ai bien cause de m'indigner
Contre toy, sourd de Dieu mauldit.
Entens-tu point que je t'ay dit?

Va-moy chercher ung medecin,
Ou me viens chauffer ung bacin,
Tant tu me faictz crier et braire.

LE VARLET.

Mon serment, j'en croy le libraire,
Il m'a cousté dix karolus.

LE GOUTEUX.

Sourdault, va querir ung bolus
Et ung cyrot bien delyé.

LE VARLET.

J'en eusse prins ung relyé,
Mais il eust cousté davantaige.

LE GOUTEUX.

Faictz-moy faire quelque potaige
Au medecin, entens-tu bien?
Mon varlet sourd, va et revien.
Auras-tu point l'esprit ouvert?

LE VARLET.

Vous voulez donc qu'il soit couvert
De cuyr ou de fort parchemin.

LE GOUTEUX.

Hélas! je suis bien prins sans vert.
Mourrai-je icy *in etermin*
Par ce meschant varlet sourdault?

LE VARLET.

Le libraire n'est point lourdault :
Couvert sera mignonnement.
Tenez-vous tousjours chauldement,
Car j'entens très bien vostre affaire,
Et du livre laissez-moy faire,
Vous en aurez du passe tems.

Vadit.

LE GOUTEUX.

De mourir icy je m'atens;
Car je n'ai plus sang ne couleur.
Tu m'agraves bien ma douleur.
Oncques pauvre paralitique
Ne fut tant que je suis ethique.
A crier je me romps la teste.
Helas, ung homme est bien beste
Qui prent servant à sourde oreille,
C'est une teste nompareille
Et qui n'entend ne my ne gourd.
Que mauldit de Diéu soit le sourd
Et qui oncques le me adressa.
Jamais que mal ne me brassa;
Il cognoyt bien que suis malade
Et que nuyt et jour ne repose;
Il me vient lyre une balade,
Propos ne tient d'aulcune chose;
Ha, nostre dame de Briose,
Je suis de luy mal renconstré.

LE VARLET.

Or ça, il est tout acoustré;
Vostre livre est bien empoint.

LE GOUTEUX.

Voire bien. Amaines-tu point
De medecin pour mon affaire?

LE VARLET.

Il y a tousjours à reffaire?
Comment! est-il cousu trop large?
Vrayment, il est de bonne marge
Et de belle impression.

LE GOUTEUX.

Tant tu me faitz d'oppression!
M'as-tu faict chauffer ung bacin?
Ouy dea, et de medecin?

Autant entent l'un comme l'autre;
Si j'estois sain, tu yrois au peaultre.
Sçaurois-tu barbier attraper?
Autant gaignerois à frapper
Ma teste contre la muraille.

LE VARLET.

Il m'a cousté sept solz et maille,
Car j'ay baillé demy trezain,
Deux solz et trois, puis ung unzain;
Autant le convint achapter.
Attendez, je m'en vois getter.
Ung et deux et trois, ce sont quatre.
Et puis il nous faut rabatre
Justement totte la moytié.
C'est le compte; sans l'amytié,
Je ne l'eusse eu pour le pris.

LE GOUTEUX.

C'est bien à propos; ilz sont pris.
Dieu me doint avoir patience.

LE VARLET.

Il a du livre en la science
Qui bien la sçauroit gouster.
Or pensez, maistre, de gouster,
Et vous voirez icy comment
Gargantua faict argument,
Lequel estoit *bonum quercus*,
Ung beduault à quinze culz.
Or si pour ung apothicaire
Luy estoit baillé ung clistoire
Queritur convient et par où
Par quelque pertuys ou quel trou;
Que diriez-vous sur ce passage?

LE GOUTEUX.

Tu monstres que tu n'es pas saige.
Ton livre et toy n'est que follie.
Il est plus fol qui follye

Avec toy pour bien conquérir.
Fuis-toy d'icy et va querir
Ung medecin. Entends-tu bien?

LE VARLET.

Qu'essa qu'il dit? Qui en sçait rien?
Par dè, à ce que [je] puis cognoistre.

C'est alors que le valet songe à aller chercher un confesseur. Nous avons dit plus haut la fin de l'histoire.

Abel LEFRANC.

SUR QUELQUES AMIS DE RABELAIS.

Il est certain, grâce aux précieuses données fournies par les *Épistres morales et familières* du Traverseur Jean Bouchet (Poitiers, 1545, in-fol.), que Rabelais fut, à diverses reprises, l'hôte choyé de l'abbé Ardillon, à Fontaine-le-Comte. Il semble même avoir fait, entre 1520 et 1530, des séjours prolongés dans l'antique abbaye, qui fut, à ce moment-là, le lieu de réunion d'un petit cénacle de lettrés poitevins. Parmi ceux qui fréquentèrent le logis abbatial d'Ardillon en même temps que Rabelais et qui s'y lièrent d'amitié avec lui, figurent trois personnages dont il y a lieu d'ajouter les noms à la liste de ses affections de jeunesse : Quentin, Trojan et Petit. Tous quatre se réunissaient avec le maître du lieu « au cler matin », près de la fontaine, et se livraient à des conversations charmantes qui firent à la fois l'admiration et l'envie du basochien Jean Bouchet[1]. Je crois utile de reproduire ici le texte qui nous renseigne sur cet épisode de la vie de Rabelais et qui n'a été utilisé jusqu'à présent par aucun biographe du Chinonais. D'après M. Hamon, Quentin ou Quintin naquit à Autun vers 1500; il visita la Grèce, la Palestine et la Syrie et devint même chevalier de Malte. Après son retour en France, il habita Poitiers, reçut la prêtrise vers 1536 et devint docteur de l'Université de Paris. A la fin de sa vie, il fut député par le clergé aux États d'Orléans en 1560 et y prononça une harangue célèbre. Sa mort arriva le 9 avril 1561. Trojan, ou Troian, était un religieux cordelier qui adhéra par la suite au protestantisme et souleva contre

1. Voir sur l'abbaye de Fontaine-le-Comte au temps de Jean Bouchet l'ouvrage de M. Aug. Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet* (Paris, Oudin, in-8°, 1901), p. 83 et suiv. Nous rappelons la mention faite dans le *Pantagruel* (II, 5) du « noble Ardillon, abbé ».

lui, en juillet 1537, les étudiants de Poitiers, à cause de ses prédications calvinistes. Nicolas Petit, d'origine normande, fit à Paris ses études juridiques, devint licencié et mourut à Persac (Vienne) en octobre 1532, après une courte maladie, à l'âge de trente-cinq ans.

Les *Épistres familières* de Jean Bouchet nous apportent un certain nombre de renseignements sur ces trois personnages. Je leur emprunte, d'autre part, des extraits de deux épitres qui prouvent que, antérieurement à 1545, Rabelais était déjà considéré comme un écrivain illustre, dont la Touraine se montrait fière à juste titre. Ce curieux témoignage nous est fourni par l'avocat tourangeau Jean Brèche, qui semble bien devoir être considéré comme un grand admirateur en même temps qu'un ami de l'auteur du *Pantagruel*. Aucun des biographes de Rabelais n'a cité ce texte significatif qui prouve combien la réputation de notre Tourangeau était déjà répandue, même avant la publication du *Tiers Livre*.

EPISTRE XXX (fol. XXVIII v°).

Epistre responsive à une epistre latine de l'abbé de Fontaine-le-Comte contenant excuse sur ses affaires.

Si la pitié de mon petit mesnage
Ne retenoit mon cueur et mon courage,
Pour employer à practiquer mon sens,
Si très amy des Muses je me sens,
Que je vouldrois tousjours estre avec elles
Et leurs amys, y vollant avec ailes,
Ainsi que vous, qui à voz clers ruysseaulx,
Boys verdoyans, et petiz arbrisseaulx,
Les festoiez de doulce rethoricque,
Mieulx que Mercure au champ heliconique,
Ou bien souvent se treuve au cler matin
Ce *Rabellay*, sans oublier Quentin,
Troian, Petit, tous divers en vesture,
Et d'ung vouloir en humaine escripture,

Desquelz parfoiz quelques motz je soubstraitz,
Qu'à mon vulgaire et maternel j'atraiz,
Tout en ce point que je les puis comprendre
Selon mon sens et mon petit entendre,
Non haultement, car des infimes suis,
Le naturel seulement je poursuis.
Mais pour nourrir ceulx desquelz j'ay la charge,
Me fault subit abandonner le large,
Et le plaisir d'entre vous, messeigneurs,
Pour m'estroissir aux ennuyeux labeurs,
Rompans l'esprit, non de lettre latine,
Mais de practique et chose palatine,
Et bien souvent en recevant argent
Je vous regrete, et aussi vostre art gent,
Encores plus que je n'ay tant de lettre
Que l'ung de vous, en desirant bel estre,
Et ce desir de tel bien convoiteux,
Me rend soubdain desplaisant et honteux,
Dont mes longs ans n'employe à l'estude.
Mais au malheur de grant solicitude,
Vous suppliant, trés reverend prelat,
Si je ne puis pour vous donner esbat
Vous allez voir, que tout cecy m'excuse,
Si davant vous de paresse on m'accuse.
Escript soudain ce samedy bien tard,
Lorsque j'estois de practique à l'escard
Et que pensois en vostre seigneurie
Et des susdictz, et leur gente faerie,
Cuydant ouyr des muses le Huchet
Par le vostre humble à vous servir Bouchet.

Epistre CXIX (fol. LXXIX).

Epistre envoyée à l'auteur par maistre Jehan Breche, advocat à Tours.

Est-il possible, o très docte Bouchet,
Que l'esperit ou la langue ou bouche ait
Assez de force en parolle et sçavoir
Pour te louer? . . . . . .

Tes beaulx escriptz et très elegant œuvre
A ung chascun monstre assez et descouvre
Que ton esprit par sa dexterité
Ha (sans mentir) justement merité
Estre posé au nombre des sçavans
Desquelz les noms sont encores vivans.
Cahors se peult vanter et tenir fier
De son Marot et s'en gloriffier,
Touraine peult louer son *Rabellaiz*
Et son Brodeau, Merlin de Sainct-Gelaiz
Est une perle en France precieuse,
France qui est du roy Françoys heureuse
Soubz lequel sont (dit le poëte) entrez
En son royaulme, et nourriz les lettrez.
Mais quoy? Poictiers à bon et juste titre
A son Bouchet...
Et est frequent, subtil en parabolle
Et telle grâce il a en escripvant
Qu'on le diroit estre un Maro vivant
. . . . . .

Epistre CXX (fol. LXXX).

Epistre responsive de l'auteur à ladicte epistre dudict Breche.

. . . . . .
Reste à respondre aux extremes louanges
Que dis de moy, que treuve trop estranges,
En les lisant (sachant ce qui en est)
Suis tout honteux, et que semble que c'est
Chose tournant à mocquerie et honte
Quand entre gens de sçavoir on me compte
Telz loz sont deuz à l'abbé Sainct-Gelaiz,
Marot, Sagon, Brodeau et Rabellaiz,
Macault, Colin, et aultres en grant nombre,
Tous escripvans dessoubz la Royalle umbre
Du Roy Françoys des lettres amateur,
Grant geographe et plus grand orateur,
Qui a remis le bon sçavoir en France,
Dont les Visgotz causerent la souffrance

Dès ce vieil temps qu'eurent entre leurs mains
(Par un accord) les Gaules, des Romains,
Et dès ce temps ceste gens tant feralle
Abatardist la langue patrialle
Qu'on voit remise en art si très parfaict
Que le latin aucunefoiz deffaict,
Et chascun jour grans orateurs s'erigent
Qui les erreurs du vulgaire corrigent.
. . . . . .

Abel Lefranc.

TOPOGRAPHIE RABELAISIENNE.

(TOURAINE.)

Le plan que nous suivons ici est celui même qu'ont adopté MM. H. Clouzot et Patry pour leurs études précédemment parues dans cette *Revue* (t. II, p. 143 et 227, et t. IV, p. 369) sur la *Topographie rabelaisienne* en Poitou et en Saintonge. Les renvois faits avec l'abréviation *R. E. R.* se rapportent à la *Revue des Études rabelaisiennes.*

Arceau-Gualeau, lieu dit, comm. de Chinon.

« Et fut trouvée par Jean Audeau, en un pré qu'il avoit près l'Arceau-Gualeau, au-dessous de l'Olive, tirant à Narsay. » L. I, ch. 1.

Le pré, situé à l'Arceau-Gualeau, faisait partie de la prairie Saint-Mexme, aux portes de Chinon; il porte encore ce nom et se trouve près du pont du chemin de fer.

Cf. Inventaire des archives d'Indre-et-Loire, G. 611 et 636.

Basché, hameau, comm. d'Assay.

« Contre tel inconvénient, dist Panurge, je scay un remède très bon duquel usoit le seigneur de Basché. » L. IV, ch. 12.

« ... Ce disant, frappait sus Baché et sa femme... » L. IV, ch. 14.

La terre de Basché appartenait en 1507 à René du Puy, dont la fille Louise a son tombeau dans l'église de Rivière, près Chinon.

Bibliographie : Carré de Busserolle, *Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire*, t. I, p. 146. — *R. E. R.*, t. IV, p. 186 : *La dame de Basché*, par L. G.

Bellonnière (la), château, comm. de Cravant.

« Monsieur de la Bellonnière m'avoit promis un lasnier, mais il m'escrivit naguère qu'il estoit devenu pantois. » L. I, ch. 59.

L'antique fief de la Bellonnière relevait de la châtellenie de Cravant à foi et hommage-lige. En 1554, il appartenait à René du Puy. Situé non loin de Basché, le château de la Bellonnière était possédé par la même famille seigneuriale : les du Puy, qui figuraient au XVIe siècle parmi les notables de la noblesse chinonaise.

Bibliographie : *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVII, p. 208.

Bessé, faubourg de Chinon.

« En ces mesmes jours, ceux de Bessé, ... et aultres lieux confins envoyèrent devers Grangousier ambassades... » L. I, ch. 41.
« Depuis la porte de Bessé jusques à la fontaine de Narsay... » L. I, ch. 23 (variante de l'édition antérieure à 1535).

Dans ce faubourg de Chinon, sis paroisse Saint-Mexme-les-Champs, on installa en 1584 un sanitat pour les pestiférés.

Bibliographie : *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, p. 119. — *Mémoires*, t. XXVIII, p. 274. — *R. E. R.*, t. III, p. 251.

Bourdes (les), fief, comm. de Cravant.

« En ces mesmes jours, ceux des Bourdes et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Le fief des Bourdes a été possédé en 1554 par Claude Sourdeau, seigneur du dit lieu.

Bibliographie : *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXVII, p. 351.

Bourgueil, ch.-l. de cant., arr. de Chinon.

« Il luy voulut donner l'abbaye de Bourgueil. » L. I, ch. 52.
« En ces mesmes jours, ceulx ... de Bourgueil. » L. I, ch. 47.
« Comme faict la grande marmitte de Bourgueil. » L. V, ch. 45.

Fondée au xe siècle, l'abbaye de Bourgueil fut dirigée successivement dans la première moitié du xvie siècle par Adrien Gouffier, cardinal, évêque de Coutances, décédé en 1523, par Philippe Hurault de Chiverny et par Charles de Pisseleu. Rabelais, dont la famille habitait les environs (Varennes et Gravot), venait souvent dans cette abbaye, l'une des plus importantes de la région.

Bibliographie : *Mémoires de la Société archeologique de Touraine*, t. XXVII, p. 364. — Cougny, *Excursion archéologique en Poitou et en Touraine*, p. 266.

Bréhémont, comm. du cant. d'Azay-le-Rideau, arr. de Chinon.

« Et luy furent ordonnés dix et sept mille neuf cens treize vaches de Pautille et de Brehemond. » L. I, ch. 7.
« En ces mesmes jours, ceux de Brehemont et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Le fief de Bréhémont a été possédé, en 1538, par René d'Espinay. Le sol très bas et très riche se compose presqu'exclusivement de prairies arrosées par la Loire.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXVII, p. 402. — Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel* (Paris, Leclerc, in-8o, 1905), p. 316.

Candes, comm. du cant. et arr. de Chinon.

« Les aultres se vouoient à saint Martin de Candes. » L. I, ch. 17.
« En ces mesmes jours, ceux de Cande et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« A Acamas donna Cande. » L. I, ch. 51.

« Comme les maladies fuyoient à la venue du corps saint Martin à Quande. » L. III, ch. 47.

« Entre Quande et Montsoreau; et n'y paistra vache ne veau. » L. IV, ch. 19.

« La chapelle vouée à Monsieur saint Nicolas entre Quande et Montsoreau. » L. IV, ch. 24.

« C'est le plus industrieux faiseur de lardoueres et de brochettes qui soit en quarante royaumes. Il y a environ six ans que, passant par Tapinois, j'en emportay une grosse et la donnay aux bouchiers de Quande. » L. IV, ch. 29.

L'église de Candes offre un aspect religieux et militaire à la fois; construite au XIIe siècle, elle est ornée de deux tours de défense. La proximité des villages de Candes et de Montsoreau, dont les maisons se touchent, a donné lieu au dicton : « Entre Candes et Montsoreau, il n'y a pas de quoi nourrir vaches ni veaux. » Sur les confins des deux localités existait autrefois une petite chapelle, sous le vocable de saint Nicolas. »

Bibliographie : de Busserolle, *Notice sur les églises et chapelles de Montsoreau*, p. 20. — *Société des Amis de Rabelais*, année 1889, p. 68. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VII, p. 413; t. II, p. 435; *Mémoires*, in-4°, t. I, p. 9, 49 et 55. — Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*, p. 129-130.

Chinon, sous-préfecture d'Indre-et-Loire.

« Je scay des lieux ... à Chaisnon et ailleurs où les estables sont au plus hault du logis. » Gargantua ; L. I, ch. 12.

« ... Galeth dal Chinon... » L. II, ch. 9.

« ... se transporte à Chinon, ville insigne, ville noble, ville antique, voire première du monde; selon le jugement et assertion des plus doctes massorets. En Chinon, il change sa coingnée d'argent... » L. IV, prologue.

« ... chez Innocent le patissier devant la Cave peincte à Chinon... » L. IV, ch. 20.

« ... plus d'eau que n'en contient la Vienne depuis Chinon jusqu'à Saulmur,... » L. V, ch. 19.

« Où est ? demanda Pantagruel. Qui est ceste première ville que dictes ? — Chinon, dis-je, ou Caynon en Touraine. — Je scay,

respondit Pantagruel, où est Chinon,... et ne fais doute aucun que Chinon ne soit ville antique, son blason l'atteste auquel est dit :

Chinon (deux ou trois fois), Chinon,
Petite ville, grand renom,
Assise sur pierre ancienne,
Au haut le bois, au pied la Vienne. »

« Mais comment seroit-elle ville première du monde? Où le trouvez-vous par escrit? Quel conjecture en avez ? — J'ay, dis-je, trouvé en l'Escriture sacrée que Cayn fut le premier batisseur de villes; vray donc semblable est que la première il de son nom nomma Caynon, comme depuis ont à son imitation tous autres fondateurs et instaurateurs de villes imposé leurs noms à icelles... » L. V, ch. 35.

Au XVIe siècle, Chinon était le siège d'un bailliage de Touraine; son château était l'une des principales forteresses de la contrée. — Cf. Cougny, *Chinon et ses monuments*, 2e édition, p. 48 à 50.

En présentant, d'après un mauvais jeu de mot, l'origine de Chinon comme antédiluvienne, Rabelais raille agréablement les anciens chroniqueurs qui, sans la moindre preuve, attribuaient aux villes les origines les plus fantaisistes.

La devise : Chinon, petite ville, grand renom, était celle des armoiries de la cité.

Pour le passage où il est question de la Vienne « depuis Chinon jusqu'à Saumur », nous ferons remarquer que cette rivière se jetait jadis dans la Loire un peu au-dessus de la cité saumuroise, tandis que maintenant, à la suite des crues qui ont bouleversé le lit de la Vienne, le confluent est à Candes. — Cf. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, 1899.

La maison d'Innocent le pâtissier était située à Chinon « devant la Cave peincte », à l'angle nord-est de la rue du grenier à sel; elle faisait face à la montée conduisant à la Cave peinte. Cette maison a été démolie en 1878 pour agrandir la voie publique. — Cf. *Société des Amis de Rabelais*, année 1889, p. 65.

Bibliographie : outre les articles cités, voy. *R. E. R.*, t. III, p. 57 et suiv.

Cinais, comm. du cant. et arr. de Chinon.

« A ce convièrent tous les citadins de Sainnais... » L. I, ch. 5.
« Les bouviers, bergiers et mestaiers de Sinays. » L. I, ch. 25.
« Les aultres se vouoient à saint Clouand de Sinay... » L. I, ch. 27.
« ... Ainsi preschoit à Sinays un caphart... » L. I, ch. 45.
« Je luy veut donner une métairie près de Cinays... » L. III, ch. 20.

Cinais, petit village du Chinonais, a vu l'orthographe administrative modifier son nom qui jadis commençait par un S et maintenant débute par un C. La Devinière, sise sur la paroisse de Seuilly, touchait aux confins de celle de Cinais, sur laquelle la famille Rabelais possédait plusieurs biens.

Dans l'ancienne église de Cinais, détruite il y a un demi-siècle, se trouvait un autel avec la statue de saint Cloud, qui était jadis le but de pèlerinages.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXVIII, p. 297. — *Almanach d'Indre-et-Loire pour 1877*, p. 84. — *R. E. R.*, t. III, p. 402 et 443, 444.

Coudraux (les), village de la comm. de Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire).

« En ces mesmes jours, ceux des Couldreaulx et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades.... » L. I., ch. 47.

Deux hameaux des environs de Chinon portent le nom : les Coudreaux, l'un est situé à Lerné et l'autre à Beaumont en Véron. C'est ce dernier que désigne le texte de Gargantua. En effet, d'abord le mot Coudreaux est suivi des mots : de Véron; puis au hameau des Coudreaux situé à Lerné il n'y avait que des sujets et amis de Picrochole : ce ne doit pas être celui-là que désigne Rabelais.

Coudray (le), château, comm. de Seuilly.

« A Gymnaste donna le Coudray. » L. I, ch. 51.

« A ce faire convinrent tous les citadins de Sainais, ... sans laisser arrière de Coudray,... » L. I, ch. 4.

« En la loge et tugure pastoral près le Couldray, » L. I, ch. 43.

« Et t'adviendroit ce que naguères advint à Jean Dodin, receveur du Couldray au gué de Vede. » L. III, ch. 23.

De la fin du xve siècle jusqu'au milieu du siècle suivant, le château du Coudray fut possédé successivement par Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, par Charles de Boulainvilliers et par Guillaume Poyet. Ce château, dont la robuste silhouette domine une petite colline, fait face à l'abbaye de Seuilly et à la Devinière, dont il est séparé par une étroite vallée.

Bibliographie : *Notice historique sur le Coudray*, par Bossebœuf.

Coulaines, château, comm. de Beaumont-en-Vovron.

« Si je le laisse, messieurs, les pages en feront des jarretières, comme il me fut faict une fois à Coulaines. » L. I, ch. 39.

Au xvie siècle, le château de Coulaines était possédé par la famille de Garguesalle.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXVIII, p. 381.

Cravant, comm. du cant. de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire).

« En ces mesmes jours, ceux de Cravant et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Au xvie siècle, la châtellenie de Cravant a eu successivement comme seigneurs les Mauléon et les Hodon.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXVIII, p. 419.

Croulay (le), hameau, comm. de Panzoult.

« En ces mesmes jours, ceux du Croulay et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« A Panzoult, près le Croulay, est une sibylle très insigne. » L. III, ch. 16.

Ancien fief, le Croulay appartenait au XVIe siècle aux seigneurs de l'Ile-Bouchard. Sur ce fief, il y avait un couvent de Cordeliers, ayant de fréquents rapports avec les religieux de l'abbaye de Seuilly.

Bibliographie : Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 502.

Devinière (la), hameau de la comm. de Seuilly.

« C'est de la Devinière, c'est vin pineau. » L. I, ch. 5.

« Seulement envoya qui ameneroit en ordre les légions lesquelles entretenoit ordinairement en ses places de la Devinière... » L. I, ch. 42.

« ... Le bon vin blanc du cru de la Devinière... » L. III, ch. 33.

« Toutefois sus le milieu de l'esté sera à redouter quelque venue de pusses noyres et cheussons de la Devinière. » *Pantagrueline prognostication*, ch. 6.

La Devinière, fief relevant de l'abbaye de Seuilly, a été possédée près de deux siècles par la famille Rabelais, de 1480 à 1630 environ. L'auteur de *Pantagruel* est né à la Devinière; les historiens locaux et la tradition, à défaut d'actes authentiques, sont d'accord sur ce point.

Bibliographie : *Soc. archéol. de Touraine; Mémoires*, t. II, p. 323; *Bulletin*, t. XIII, p. 168. — Bossebœuf, *Notice historique sur le Coudray*, p. 105. — *R. E. R.*, t. III, p. 54 et suiv., avec une vue de la Devinière. — *Revue poitevine et saumuroise*, t. I, p. 113.

Goguet, village de la comm. de Beaumont-en-Varon.

« Luy arrivé à Parillé, fut adverty par le mestayer de Gouguet comment Picrochole s'estoit remparé à la Roche-Clermault. » L. I, ch. 34.

Sur ce village du Chinonais, voir une note dans la *R. E. R.*, t. III, p. 71.

Grandmont, hameau de la comm. de Chinon.

« Dix et huict bestes fauves que donna le seigneur de Grandmont. » L. I, ch. 37.

« En ces mesmes jours, ceux de Grandmont et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Ancien fief, Grandmont est situé sur la lisière de la forêt de Chinon; aussi l'envoi de dix-huit bêtes fauves tuées par le seigneur de Grandmont est tout expliqué par cette proximité des bois. On a mis récemment à découvert les fondations d'une antique chapelle, construite à Grandmont au XIIe siècle.

Bibliographie : *Soc. archéol. de Touraine; Bulletin,* t. VI, p. 308; t. XI, p. 251.

Gravot, hameau de la comm. de Bourgueil.

« Seulement, envoya qui ameneroit en ordre les légions, lesquelles entretenoit ordinairement en ses places de... Gravot... » L. I, ch. 51.

« A Ponocrates, donna la Roche-Clermault,... Gravot à Sébaste. » L. I, ch. 47.

« De son temps estoit un pauvre villageois natif de Gravot. » L. IV, prologue.

La famille Rabelais possédait de nombreuses terres à Gravot; on y montre une maison qui aurait été habitée par l'auteur de *Pantagruel.* Cette maison est située sur la lisière d'un bois; par suite, rien de surprenant à ce que l'anecdote racontée dans le *Pantagruel* ait pour principal personnage un bûcheron.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine,* t. XXIX, p. 245; *Bulletin,* t. XIII, p. 173. — *R. E. R.*, t. III, p. 52.

Huismes, comm. du cant. et de l'arr. de Chinon.

« En ces mesmes jours, ceux de Huymes et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« Et avois passé la bourgade de Huymes. » L. III, ch. 25.

L'église de Huismes, datant du XIIe siècle, est dédiée à saint Maurice; cette paroisse était du ressort de l'élection de Chinon et faisait partie de l'archidiaconé d'outre-Vienne.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXIX, p. 356.

L'Ile-Bouchard, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon.

« Picrochole, ainsi désespéré, s'enfuit vers l'Isle-Bouchart. » L. I, ch. 49.

« Icy, près l'Isle-Bouchart, demeure Her Trippa. » L. III, ch. 25.

« Les records arrivent à l'Isle-Bouchart... » L. IV, ch. 25.

« ... C'est l'occasion pourquoy les parents s'en déchargent en ceste isle Bossard. — C'est, dist Panurge, l'Isle-Bouchard-lès-Chinon. — Je dis Bossard, respondit Aeditue; car, ordinairement, ils sont bossus, borgnes, boiteux, manchots, etc... » L. V, ch. 4.

Au XVIe siècle, la terre de l'Ile-Bouchard appartenait à la célèbre famille de La Trémoïlle.

Langeais, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon.

« ... Car elle estoit, poy plus poy moins, grosse comme la pile de Sainct-Mars auprès de Langès. » L. I, ch. 16.

La ville de Langeais, au XVIe siècle, a eu comme seigneur Jean-Bernardin de Saint-Sévrin. L'imposant château avait été construit au siècle précédent par Jean Bourré; c'est actuellement l'une des curiosités historiques de la Touraine, qui reçoit chaque année la visite de nombreux touristes.

Bibliographie : Bossebœuf, *Langeais et son château*, p. 130.

Lerné, comm. du cant. de Chinon.

« Au quel temps, les fouaciers de Lerné passoient le grand carroy... » L. I, ch. 25.

« Les fouaciers, retournés à Lerné, soubdain, devant boire ny manger, se transportèrent au Capitoly. » L. I, ch. 16.

« Un des bergiers qui gardoient les vignes, nommé Pillot, se transporta devers luy en icelle heure et raconta les excès et pillages que faisoit Picrochole, roy de Lerné, en ses terres et domaines... » L. I, ch. 28.

« Si je n'eusse que chanté *Contra hositium insidias* (matière de bréviaire), comme faisoient les aultres diables de moines, sans secourir la vigne à coups de baston de croix contre les pillars de Lerné. » L. IV, ch. 23.

L'église de Lerné date en grande partie du XIIe siècle; cette paroisse du diocèse de Tours dépendait de l'archidiaconé d'outre-Vienne.

Dans ce village, de nombreux habitants fabriquaient des fouaces, sorte de gâteaux cuits au four. Les fouaces étaient faites avec de la fleur de farine, avec « beau beurre, beaulx moyeux d'œufs, beau zaffran et belles espices. » L. I, ch. 32.

Les fouaces de Lerné, très estimées, se vendaient à dix lieues à la ronde. Les marchands les apportaient par « charretées » dans certaines assemblées. A Loudun, les fouaciers y venaient en si grand nombre qu'une rue leur était exclusivement réservée; cet emplacement est ainsi désigné dans un titre de 1542 : « La rue où l'on vend les fouaces de Lernay[1]. »

Éloi Johanneau, qui a publié une édition des œuvres de Rabelais avec de nombreux et intéressants commentaires, nous apprend (t. II, p. 13) qu'en 1821 on fabriquait encore à Lerné « des galettes qu'on appelle fouaces et qui sont en grande réputation dans le pays. » Éloi Johanneau, qui avait goûté « cette viande céleste », déclare qu'il a trouvé les fouaces de Lerné « fort bonnes ». Rabelais avait donc raison d'écrire dans son *Gargantua* (l. I, ch. 25) cette appréciation flatteuse des gâteaux de Lerné : « Notez que c'est viande céleste manger à desjeuner raisins avec fouace fraische. »

Bibliographie : *R. E. R.*, t. III, p. 241 et suiv.

Ligré, comm. du cant. de Richelieu (Indre-et-Loire).

1. *Revue poitevine et saintongeaise*, 8e année, p. 100.

« En ces mesmes jours, ceux de Ligré et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« A Ponocrates donna La Roche-Clermault... Ligré à Sophrone, et ainsi des autres places. » L. I, ch. 51.

Dans quelques textes, on lit *Segré* au lieu de *Ligré;* mais c'est manifestement une erreur de copiste ou une faute d'impression qui s'est perpétuée d'éditions en éditions. Le texte lui-même apporte un argument dans ce sens; on lit en effet : Ligré et « aultres lieux confins ». Ligré est un village touchant tous ceux cités dans l'énumération du chapitre 47 de *Gargantua*, tandis que la ville de Segré est à environ trente lieues du pays chinonais.

L'église de Ligré, sous le vocable de saint Martin, était une dépendance de l'abbaye de Cormery. Sur cette paroisse se trouvait le prieuré des Roches-Saint-Paul, qui dépendait également de ladite abbaye.

Bibliographie : *R. E. R.*, t. III, p. 251.

Louans (**Saint-**), village situé près Chinon.

« Et de telle matière luy furent faits, par l'ordonnance des cabalistes de Saint-Louand. » L. I, ch. 8.

« En ces mesmes jours, ceux de Saint-Louant et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

L'église primitive de Saint-Louand fut construite par les religieux de Saint-Florent, près Saumur; cette paroisse constituait un prieuré-cure.

Bibliographie : Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 458.

Maladrerie (la), village de la comm. de Chinon.

« Iceux coururent jusques près la Vauguion et la Maladerye. » L. I, ch. 43.

Située à l'extrémité des ponts à Nonnain, la maladrerie de

Chinon recueillait tous les lépreux de la région. La chapelle de cette maladrerie a été détruite en 1793. Cet établissement d'assistance publique avait été placé hors les murs de Chinon, dans des maisons du hameau de Saint-Lazare.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XV, p. 119.

Mexme (**Saint-**), ancienne paroisse de Chinon.

« Les uns se vouoient à ..., les aultres à Saint-Mesmes de Chinon... » L. I, ch. 27.

L'église collégiale Saint-Mexme de Chinon, où l'on vénérait le tombeau du saint de ce nom, était un des pèlerinages les plus fréquentés de la Touraine.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. V, p. 74; t. XIII, p. 140. — De Cougny, *Vie de saint Mexme*, p. 31.

Montpensier, château près de Seuilly, mais situé dans le département de la Vienne, sur la limite de celui d'Indre-et-Loire.

« A ce faire convièrent tous les citadins de Cinais ..., sans laisser arrière le Coudray, Montpensier, le gué de Veude et aultres bons voisins. » L. I, ch. 4.

« A Ponocrates donna la Roche-Clermaud; ... à Eudmon Montpensier, ... et ainsi de ses aultres places. » L. I, ch. 51.

Le fief de Montpensier a appartenu jusqu'au xvie siècle à une famille de Montpensier, qu'il ne faut pas confondre avec les princes du même nom. Construit en 1483, le château de Montpensier présente cependant par ses sculptures le cachet d'un édifice de la Renaissance.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. III, p. 352. — Bossebœuf, *Le Coudray-Montpensier*, p. 240.

Narçay, hameau, comm. de Cravant.

« Et fut trouvée par Jean Audeau en un pré qu'il avoit près

l'arceau Gualeau, au-dessous de l'Olive, tirant à Narsay. » L. I, ch. 1.

« En ces mesmes jours, ceux de Narsay et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Ancien fief, Narçay avait comme seigneurs au XVIe siècle les de Mauléon.

Olive (l'), hameau de la comm. de Chinon.

« Et fut trouvée par Jean Audeau en un pré qu'il avoit près l'arceau Gualeau, au-dessous de l'Olive, tirant à Narsay. » L. I, ch. 1.

Ancien fief, l'Olive-Guéritaude relevait de l'archevêché de Tours; en 1505, il appartenait à René de Maillé.

Panzoult, comm. du cant. de l'Ile-Bouchard.

« En ces mesmes jours, ceux de Panzoust et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« On m'a dict qu'à Panzoust, près le Croulay, est une sibylle très insigne, laquelle prédit toutes choses futures. » L. III, ch. 16.

Au XVIe siècle, il y eut à Panzoult une diseuse de bonne aventure, célèbre à dix lieues à la ronde, qui exploitait les paysans de la région qui venaient la consulter. Cette « sibylle », pour employer le terme de juste dérision dont se sert Rabelais, vivait retirée dans une caverne creusée dans le rocher. Cet antre était situé dans un lieu très sauvage, au milieu des bois, près du couvent du Croulay; cette curiosité attire chaque année en cet endroit de nombreux touristes.

Bibliographie : *Revue des provinces de l'Ouest*, n° de février 1892, p. III. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 301. — Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 502.

Parilly, hameau de la comm. de Chinon.

« Puis les fouaciers retournèrent à Lerné, sans poursuivre le chemin de Pareillé. » L. I, ch. 25.

« Luy, arrivé à Parillé, fut adverty par le mestayer du Couguet comment Picrochole s'estoit remparé à la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 34.

« En ces mesmes jours, ceux de Parillé et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« Voire, dist Panurge, et à frère Eugainant aussi qui en plein sermon preschant à Parillé... » L. III, ch. 6.

Ancienne paroisse supprimée en 1792, Parilly n'est plus qu'un hameau de la commune de Chinon. Cette paroisse formait un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Noyers.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIV, p. 185.

Pomardière (la), hameau de la comm. de Seuilly.

« Il luy donnoit ... et d'abondant luy donnoit la mastairie de la Pomardière, à perpétuité franche pour luy et les siens. » L. I, ch. 32.

« Je luy cède la mestairie de la Pomardière à perpétuité pour luy et les siens, possédable en franc alloy. » L. I, ch. 32.

Ferme située sur la paroisse de Seuilly, la Pomardière a été la propriété de la famille Rabelais.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 174. — Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 316-317.

Pont-de-Clan, hameau de la comm. de Saint-Germain-sur-Vienne.

« En ces mesmes jours, ceux du Pont-de-Clan et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

La prairie du Pont-de-Clan, arrosée par la Vienne, s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres, depuis Cinais jus-

qu'à Saint-Germain. La famille Rabelais a possédé une portion de pré en cet endroit; on le désigne encore sous le nom de pré Rabelais, à cause de ses anciens propriétaires.

Bibliographie : *R. E. R.*, t. III, p. 250.

Pontille, hameau de la comm. de Cinais.

« Et luy furent ordonnées dix et sept mille neuf cens treize vaches de Pautille et de Brehmond pour l'alaicter ordinairement. » L. I, ch. 7.

« Puis dist à Pantagruel là les licts estre à meilleur marché qu'en Chinonnois, quoy qu'y eussions les célèbres oyes de Pautillé. » L. V, ch. 15.

La vaste prairie de Pontille, arrosée par la Vienne, est située aux pieds des coteaux de Cinais et de Seuilly; on y élève des troupeaux de toutes sortes, et notamment des oies, dont on fait le commerce de plumes.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 176. — Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 316.

Port-Huault, village, comm. d'Azay-le-Rideau.

« Puis passant l'eau au Port-Huaulx. » L. I, ch. 49.

« La demande plut à Gargantua, et offrit tout son pays de Theleme jouxte la rivière de Loire, à deux lieues de la grande forest du Port-Huault. » L. I, ch. 52.

L'abbaye de Fontevrault possédait une chapelle sur ce domaine, voisin de la forêt de Chinon.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXI, p. 131.

Pressoir (le), hameau de la comm. de Chinon.

« ... Et qu'ils avoient couru la poulle jusques au pressouer Billard. » L. I, ch. 34.

Le hameau de Saint-Lazare portait autrefois le nom de

Pressoir-Billard; il est ainsi désigné dans les anciens documents.

Bibliographie : de Cougny, *Chinon et ses monuments*, 2e édition, p. 98.

Quinquenais (les), hameau de la comm. de Chinon.

« Seulement envoya qui ameneroit en ordre les légions, lesquelles entretenoit ordinairement en ses places de la Devinière, de Chavigny, de Gravot et Quinquenoys. » L. I, ch. 47.

« A Ponocrates donna la Roche-Clermaud..., Quinquenoys à Alexandre. » L. I, ch. 51.

« Jenin de Quinquenois. » L. IV, ch. 44.

La famille Rabelais possédait des vignes au hameau des Quinquenais, situé sur le coteau faisant face à la partie nord du château de Chinon.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 174. — Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 316.

Quinte (la), nom donné à cette partie de la banlieue de Tours, depuis Montlouis jusqu'à Saint-Côme, entre la Loire et le Cher.

« Mais, dis-je, d'où venez? où allez? qu'apportez? avez senti la marine? Il me respond : De la Quinte en Touraine... — Et quels gens, dis-je, avec vous sus le tillac? — Chantres, respondit-il, musiciens, poètes, astrologues, rimasseurs, géomantiens, alchimistes, horlogiers : tous tiennent de là Quinte; ils en ont lettres d'advertissement, belles et amples. » L. V, ch. 18.

La Quinte de Tours, située sur les bords de la Loire et du Cher, était habitée par de nombreux mariniers fréquentant ces deux rivières et y travaillant aux transports des voyageurs et des marchandises.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXI, p. 246.

Radégonde (**Sainte-**), hameau de la comm. de Chinon.

« ... Aussi estoit l'hermite de Sainte-Radégonde au-dessus de Chinon. » L. III, ch. 31.

Sur le coteau dominant Chinon se trouve l'antique chapelle de Sainte-Radégonde, creusée dans le roc et occupant la grotte d'un ermite nommé saint Jean de Chinon; cette chapelle est sous le vocable de sainte Radegonde, en souvenir de la visite de cette reine à l'ermite saint Jean de Chinon, qu'elle était venue consulter pour savoir si elle devait entrer au couvent.

Bibliographie : Guinebault, *Notice sur la chapelle de Sainte-Radegonde*, p. 4. — De Cougny, *Chinon et ses monuments*, 2e édition, p. 6.

Raineau (le), quartier de Chinon, sis à l'est du faubourg Saint-Jacques.

« En ces mesmes jours, ceux du bourg Sainct-Jacques, du Rainneau et aultres lieux envoyèrent devant Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Dans toutes ou presque toutes les éditions, on lit *Traineau;* c'est une faute d'impression, il faut lire *Raineau.* Ce dernier mot, dans le texte de *Gargantua*, suit immédiatement les mots : bourg Saint-Jacques. En les citant l'un après l'autre, Rabelais a voulu montrer que les deux endroits indiqués étaient proches. C'est donc du Raineau qu'il s'agit, de ce quartier de Chinon portant encore ce nom et situé à l'est de la grande rue du faubourg Saint-Jacques.

Le fief du Raineau relevait de la seigneurie de Sassay à foi et hommage lige.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XLIII, p. 97 et 114. — *R. E. R.*, t. III, p. 251.

Rivau (le), hameau de la comm. de Lémeré.

« A Ponocrates donna la Roche-Clermaud..., le Rivau à Tolmere. » L. I, ch. 51.

Ancien fief, le Rivau relevait du château de Chinon et de Sazilly; au XVIe siècle, il appartenait à la famille de Beauveau.

Bibliographie : Bossebœuf, *Le château du Rivau*, p. 7.

Rivière, comm. du cant. de l'Ile-Bouchard.

« Les uns crioient Saincte-Barbe, les aultres Notre-Dame de Rivière. » L. I, ch. 27.

« En ces mesmes jours, ceulx de Rivière et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« Picrochole, ainsi désespéré, s'enfuit vers l'Isle-Bouchart, et, au chemin de Rivière, son cheval broncha par terre. » L. I, ch. 49.

L'église paroissiale de Rivière, qui date de l'époque romane, est dédiée à Notre-Dame; elle est parmi les églises les plus intéressantes de Touraine au point de vue archéologique. L'autel de la sainte Vierge, situé dans la crypte, est le but de nombreux pèlerinages.

Bibliographie : Bourassé et Chevalier, *Recherches sur les églises romanes de Touraine*, p. 70.

Roche-Clermault (la), comm. du cant. de Chinon.

« Picrochole, à grande hastivité, passa le gué de Vede avec ses gens et assaillit la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 28.

« De present estoit le dict roy en la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 28.

« Ils s'étoient enserrés en la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 30.

« Luy, arrivé à Pareillé, fut adverty par le mestayer de Gouguet comment Picrochole s'estoit remparé à la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 34.

« Gargantua, pour sa seureté, luy bailla trente hommes d'armes et six vingt archiers, sous la conduite de Gymnaste, pour le mener jusque es portes de la Roche-Clermaud, si besoin estoit. » L. I, ch. 46.

« A Ponocrates donna la Roche-Clermaud. » L. I, ch. 51.

L'antique château de la Roche-Clermault a été presque entièrement démoli et remplacé au XVIIe siècle par une maison seigneuriale, construite dans le style froid et rectiligne en usage à cette époque. Du château primitif, il ne reste plus que quelques fortifications rasées presque au niveau du sol et d'intéressants soubassements.

L'église paroissiale, datant du XIIe siècle, est sous le vocable de saint Martin.

BIBLIOGRAPHIE : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XL, p. 273. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. X, p. 113. — Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 317.

Roches-Saint-Paul (les), hameau de la comm. de Ligré.

« En ces mesmes jours, ceux des Roches-Sainct-Pol et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

L'ancien prieuré des Roches-Saint-Paul dépendait de l'abbaye de Cormery. Eustache du Bellay était prieur des Roches-Saint-Paul en 1550.

BIBLIOGRAPHIE : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXI, p. 399.

Saint-Jacques (faubourg), quartier de Chinon, situé sur la rive gauche de la Vienne.

« En ces mesmes jours, ceux du bourg Sainct-Jacques et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

L'église Saint-Jacques, construite au XIIe siècle, était située à l'entrée du faubourg de Chinon. Ce faubourg était entouré de murailles.

BIBLIOGRAPHIE : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. IX, p. 191. — *R. E. R.*, t. III, p. 251.

Saulsaye (la), commune de Seuilly.

« Après disner, tous allèrent pelle-melle à la Saulsaie. » L. I, ch. 4.

« ... et luy disant qu'elle s'étoit là herbée sous la Saulsaye. » L. I, ch. 6.

« Ainsi s'en vont joyeusement, tenant le chemin de la Saullaye. » L. I, ch. 42.

La Saulsaie ou Saullaie était le nom d'une petite prairie, longeant la Veude, située à l'est du bourg de Seuilly, au bas de la colline où est construite la Devinière. Cet endroit, situé tout auprès de la Devinière, résidence favorite des parents de Rabelais, était donc bien connu par l'auteur du *Gargantua*.

Bibliographie : Abel Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 316.

Seuilly, comm. du cant. et de l'arr. de Chinon.

« A ce faire convièrent tous les citadins de Suillé. » L. I, ch. 4.

« Menaçant fort et ferme les bouviers, bergiers et mestaiers de Seuillé et de Sinays. » L. I, ch. 25.

« Tant firent et tracassèrent, pillant et laronnant, qu'ils arrivèrent à Seuillé. » L. I, ch. 27.

« Restoit seulement le moine à pourvoir, lequel Gargantua vouloit faire abbé de Seuillé, mais il refusa. » L. I, ch. 52.

« Pleust à la digne vertu de Dieu qu'à heure présente je fusse dedans le clos de Seuillé. » L. 4, ch. 20.

« Je me donne au diable, dist frère Jean, si le clous de Seuillé ne fust tout vendangé et destruict, si je n'eusse que chanté *Contra hostium insidias*. » L. IV, ch. 23.

« Comme, dist frère Jean, à Seuillé les coquins souppant un jour de bonne feste à l'hospital... » L. IV, ch. 50.

« Un jour, dist frère Jean, je m'estois à Seuillé... » L. IV, ch. 52.

Fondée au xie siècle, l'abbaye de Seuilly appartenait aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. La Devinière est située tout auprès de l'abbaye. Le célèbre clos, défendu par frère Jean contre les fouaciers de Lerné, existe encore presque dans le même état qu'au xvie siècle. Les murs de clô-

ture de ce clos sont très anciens; il s'y récolte un vin justement renommé pour son excellente qualité.

Les bâtiments de l'ancienne abbaye ont disparu en partie; l'église abbatiale a été complètement rasée pendant la Révolution. Il nous reste heureusement des vues, dessinées en 1699 par Gaignières, qui permettent de se faire une idée des parties démolies.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. IX, p. 323. — Bossebœuf, *Le Coudray-Montpensier*, p. 94 (les gravures de Gaignières sont reproduites dans cet ouvrage). — *R. E. R.*, t. III, p. 60-61.

Tours, ch.-l. du dép. d'Indre-et-Loire.

« ... et que j'eusse au mien les grosses horloges de Rennes, de Poictiers, de Tours... » L. II, ch. 26.

« Vous mangerez ... quelques pruneaux de Tours. » L. III, ch. 13.

« ... et nous sembloit à l'ouir que fussent cloches grosses, petites et médiocres, ensemble sonnantes comme l'ont faict à Paris, à Tours... » L. V, ch. 1.

« L'evesque de Caramith, celuy qui en Rome feut mon precepteur en langue arabique, m'a dict que l'on oyt ce bruyt à plus de troyes journées loing, qui est autant que de Paris à Tours. » L. IV, briève déclaration.

Il y avait, avant 1793, à la cathédrale de Tours une sonnerie remarquable produite par quatre cloches nommées : Maurice, Gatien, Lidoire et Martin. La plus grosse de ces quatre cloches, Maurice, fondue en 1515, pesait 16,145 livres.

Les pruneaux de Tours, vantés par Rabelais, sont récoltés et préparés dans la partie sud-ouest de la Touraine, et surtout aux environs de Chinon.

Bibliographie : *Société des Amis de Rabelais*, année 1890, p. 8.

Touraine, ancienne province dont le territoire a formé le département d'Indre-et-Loire.

« Un jeune gentilhomme de Touraine nommé l'escuyer Gymnaste. » L. I, ch. 23.

« Je suis né et ay esté nourry jeune au jardin de France, c'est Touraine. » L. II, ch. 9.

« J'en affieray et hanteray en mon jardin de Touraine sus la rive de Loire, et seront dictes poires de bon christaian. » L. IV, ch. 54.

« Marnes, merdigues; jurements de gens villageois de Touraine. » L. IV, briève déclaration.

« Cahu, caha; mots vulgaires en Touraine. Tellement quellement; que bien que mal. » *Ibid.*

« Ma dia est une manière de parler vulgaire en Touraine. » *Ibid.*

« Mais de quel pays estes-vous? demanda Aeditue. — De Touraine, respondit Panurge. — Vrayement, dist Aeditue, vous ne fustes onques de mauvaise pie couvés, puisque vous estes de la benoiste Touraine. De Touraine, tant et tant de biens annuellement nous viennent que nous fut dit un jour, par gens du lieu par cy passans, que le duc de Touraine n'a en tout son revenu de quoy son saoul de lard manger, par l'excessive largesse que ses prédécesseurs ont fait à ces sacros saincts oiseaux. » L. IV, ch. 6.

« Excusez la rusticité de nostre langage, car au demourant les cœurs sont francs et loyaux. — Sans cause, dirent-ils, nous ne vous avons sus ce différent interrogés; car grand nombre d'aultres ont icy passé de vostre pays de Touraine, lesquels nous sembloient bons, lourdeaux et parloient correct. » L. V, ch. 19.

« Serein et gratieux autant qu'est le pays de Touraine. » L. V, ch. 49.

Par suite de la beauté du paysage et de la fertilité du sol, la Touraine a reçu le gracieux surnom de jardin de la France.

Les ducs de Touraine comblèrent l'Église de leurs dons; si bien que le clergé, en reconnaissance de leurs largesses, leur accorda en 1383 la dignité de chanoines honoraires de l'église de Saint-Martin de Tours. On cite notamment Louis II, roi de Naples, duc de Touraine, qui à lui seul institua par testament 15,000 messes pour le repos de son âme.

Bibliographie : *Société des Amis de Rabelais*, année 1887, p. 17.

Turpenay, lieu dit de la comm. de Saint-Benoît.

« Fors unze sangliers qu'envoya l'abbé de Turpenay. » L. I, ch. 37.

Fondée au XIIe siècle par Foulques le Jeune, comte d'Anjou et de Touraine, l'abbaye de Turpenay est sous le vocable de l'Annonciation de la sainte Vierge; elle est située au milieu de la forêt de Chinon.

BIBLIOGRAPHIE : *R. E. R.*, t. IV, p. 406-407.

Ussé, village, comm. de Rigny-Ussé, cant. d'Azay-le-Rideau.

« En ces mesmes jours, ceux de Hussé et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Le magnifique château d'Ussé, l'un des plus beaux des bords de la Loire, a été construit au commencement du XVIe siècle. Cette châtellenie relevait du château de Chinon à foi et hommage lige.

BIBLIOGRAPHIE : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXII, p. 337.

Vaubreton, hameau de la comm. de Rivière.

« En ces mesmes jours, ceux du Vaubreton et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Les alentours du hameau du Vaubreton sont plantés de vignes qui produisent un cru justement estimé et renommé.

Vaugaudry, hameau de la comm. de Chinon.

« Luy arrivé à Parillé, fut adverty, par le mestayer de Gouguet, comment Picrochole s'estoit remparé à la Roche-Clermaud et avoit envoyé le capitaine Tripet, avec grosse armée, assaillir le bois de Vede et Vaugaudry. » L. I, ch. 34.

Le fief de Vaugaudry faisait partie de l'ancienne paroisse de

Parilly. Au XVIe siècle, comme maintenant, la plus grande partie de ce domaine était couverte de bois.

Bibliographie : *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIV, p. 185.

Vauguyon (la), hameau de la comm. de Chinon.

« Adonc partirent luy et Prelinguand, escuyer de Vauguyon, et sans effroy espièrent de tous côtés. » L. I, ch. 34.
« Et montant sus son cheval, luy donne des esperons, tirant droict son chemin vers la Vauguyon, et Prelinguand avec lui. » L. I, ch. 35.
« Iceux coururent jusques près la Vauguyon et la Maladrerye. » L. I, ch. 43.

Le fief de la Vauguyon faisait jadis partie de l'ancienne paroisse de Parilly et relevait du château de Chinon à foi et hommage lige.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXII, p. 369.

Verron (le), nom donné à un territoire comprenant les communes d'Avoine, Beaumont, Saint-Louans et Savigny.

« Ce bon vin breton, lequel poinct ne croist en Bretaigne, mais en ce bon pays de Verron. » L. I, ch. 13.

L'abbaye de Fontevrault possédait de nombreux domaines dans le Verron, où la terre est particulièrement fertile.

Bibliographie : Chevalier, *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 478. — *Revue de la Société de géographie de Tours*, avril 1892.

Veude (le gué et le bois de), lieu dit, comm. d'Anché, arr. de Chinon (Indre-et-Loire).

« A ce faire convièrent tous les citadins de Sainais, ... sans laisser arrière ... le gué de Vede et aultres voisins. » L. I, ch. 4.

« L'armée principale marcha oultre vers le gué de Vede. » L. I, ch. 27.

« ... et avoit envoyé le capitaine Tripet, avec grosse armée, assaillir le bois de Vede et Vaugaudry. » L. I, ch. 34.

« ... et dériva tout le pissat au gué de Vede. » L. I, ch. 36.

« Gargantua, venu à l'endroit du bois de Vede, fut advisé par Eudemon que dedans le chasteau estoit quelque reste des ennemis. » L. I, ch. 36.

« Issus la rive de Vede, peu de temps après abordèrent au chasteau de Grandgousier. » L. I, ch. 37.

« Ce sont coups de canons que naguères a reçeu vostre fils Gargantua, passant devant le bois de Vede. » L. I, ch. 37.

« Puis gaignèrent le gué de Vede et par basteaux et ponts legièrement faicts passèrent oultre d'une traicte. » L. I, ch. 48.

Rabelais place le Gué de Vede sur le Négron, près du Moulin du Pont.

Le bois de Veude appartenait au XVIe siècle à une famille seigneuriale nommée Dupuy, qui possédait également la terre de Bascher, théâtre d'un plaisant épisode du roman pantagruélique (l. IV, ch. 12 à 15). Comme fief, le bois de Veude relevait de l'abbaye de Cormery, qui, de 1536 à 1545, eut comme abbé Jean du Bellay, évêque de Bayonne, puis de Paris. Ce petit détail, rapprochant Jean du Bellay et Rabelais, n'a pas été signalé jusqu'ici. D'autre part, on sait que le bois de Veude figurait parmi les biens provenant de la succession de Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Lerné et du Chapeau.

Il est donc probable que le bois de Veude et le château de ce nom, près Anché, sont bien ceux visés par Rabelais dans son récit de la guerre picrocholine. Toutefois, M. Abel Lefranc, d'après ses dernières recherches, pense que l'auteur du *Gargantua* rapproche en imagination le bois de Veude du théâtre principal des opérations de la guerre.

Le petit ruisseau nommé la Veude se jette dans la Vienne, juste au bois de Veude, où quelques restes de la demeure seigneuriale existent encore.

Bibliographie : Busserolle, *Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire*, t. I, p. 279, et t. VI, p. 398. — *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XII, p. 125. — *R. E. R.*, t. III, p. 60, t. IV, p. 336.

Vieux-Marché (le), quartier de la ville de Chinon.

« En ces mesmes jours, ceux du Marché-Vieux et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

Ce quartier, situé au pied (côté ouest) du château de Chinon, était hors les murs; avant le xve siècle, le marché se tenait en cet endroit; d'où le nom de *vieux* marché lorsqu'un nouveau fut créé place des Halles.

Bibliographie : Cougny, *Chinon et ses monuments*, 2e édition, p. 99. — *R. E. R.*, t. III, p. 251.

Villaumaire (la), hameau de la comm. de Huismes.

« En ces mesmes jours, ceux de la Villeaumere et aultres lieux confins envoyèrent devers Grandgousier ambassades. » L. I, ch. 47.

« Nous avons icy, près la Villaumère, un homme et vieux et poète, c'est Raminagrobis. » L. III, ch. 21.

« Laissant la Villaumère et retournant vers Pantagruel par le chemin. » L. III, ch. 24.

Le fief de la Villaumaire relevait du château d'Ussé. Le seigneur était en cette qualité *maire* de la seigneurie de Huismes; tel est l'étymologie du nom de ce domaine.

Bibliographie : *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXII, p. 414.

Henry Grimaud.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Bisouars. — Les rares lexicographes qui ont inséré dans leurs dictionnaires le mot *bisouars* (Ménage, Roquefort, La Curne de Sainte-Palaye, etc.) n'ont cité que les deux passages de Rabelais où on le trouve (*Gargantua*, ch. IX; *Pantagrueline Prognostication*, ch. V) et ils ont renvoyé à l'excellente explication que Le Duchat en a donnée (*Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 51, Amsterdam, 1711). Ils ont ignoré la forme *bizeards*[1] employée par Pierre Pomet, marchand épicier et droguiste à Paris, dans son *Histoire générale des drogues* (Paris, 1694, 1re partie, p. 284). Parlant de la térébenthine, Pomet s'exprime ainsi :

« Nous vendons ordinairement de trois sortes de térébenthines : sçavoir la térébenthine de Chio, la térébenthine du bois de Pilatre[2] et la térébenthine de Bourdeaux...

« La seconde est la térébenthine du bois de Pilatre en Forest[3], que nous vendons faussement sous le nom de térébenthine de Venise. Cette térébenthine découle premièrement, sans incision, des mélèzes, pins et sapins, pendant la grande chaleur; et cette térébenthine, ou plutôt baume naturel, est appellée des Lyonnois *bijon*...

« Pour revenir à nostre prétendue térébenthine de Venise, je dirai que lorsque les *Bizeards*, qui sont de pauvres gens qui demeurent dans les bois de Pilatre, et

1. D'après M. le professeur Antoine Thomas, *bizeards* est probablement une faute d'impression pour *bizoards*.

2. *Du bois de Pilatre*, c'est-à-dire de la forêt qui couvre les flancs du mont *Pilat*.

3. *Pilatre en Forest*. Pomet place à tort le mont *Pilat* parmi les monts du *Forez* : ils sont séparés par la vallée de la Loire.

même dans les montagnes, voient que les arbres ne jettent plus rien, il les incisent; d'où il en sort une liqueur claire comme de l'eau, d'un blanc doré, et qui, en vieillissant, s'épaissit et devient d'une couleur de citron. Lorsqu'ils ont fait la récolte de la térébenthine, ce qui arrive deux fois l'année, sçavoir au printemps et en automne, ils l'apportent à Lyon dans des tonneaux, ou dans des peaux de bouc, vendre aux marchands épiciers, de qui nous l'achetons. »

De ce passage, il est permis de conclure que c'est à Lyon, en 1531 ou 1532, que Rabelais fit connaissance avec les *bisouars*.

II.

« Secondement, par certaines drogues et plantes, lesquelles rendent l'homme refroidy, maleficié et impotent à génération. L'expérience y est en nymphæa heraclia, amerine saule, chenevé, periclymenos, tamarix, vitex, mandragore, ciguë, orchis le petit, la peau d'un hippopotame, et aultres... » (L. III, ch. XXXI.)

Rabelais a pris cette nomenclature de « drogues et plantes » antiaphrodisiaques dans l'*Histoire naturelle* de Pline (*C. Plinii Secundi Naturalis Historia*). Un chapitre de cet ouvrage (l. XXVI, ch. x) est consacré aux « herbes qui eschauffent ou raffroidissent la personne au jeu d'amour »; mais, comme il ne mentionne que quelques « herbes raffroidissantes », telles que le nénufar, le « petit bulbe » de l'orchis, etc. Rabelais a puisé dans ce chapitre pour ces deux plantes seulement, et dans le reste de l'ouvrage pour les huit autres drogues.

Une bonne traduction de Pline a été publiée au XVIe s. sous le titre suivant : *L'Histoire du monde de* C. PLINE SECOND, *collationnée et corrigée sur plusieurs vieux exemplaires latins, et enrichie d'annotations en marge, servans à la conférence et déclaration des anciens et modernes noms des villes, régions, simples et autres termes obscurs*

comprins en icelle. Avec une table fort ample des noms et matières... Le tout fait et mis en françois par Antoine Du Pinet, seigneur de Noroy (A Lyon, à la Salemandre, par Claude Senneton, 1562, 2 vol. in-fol.). J'ai tiré de cette traduction les passages qui précèdent et ceux qui vont suivre.

Nymphæa Heraclia. — C'est le nénufar. Pline en a parlé dans les livres XXV et XXVI de son *Histoire naturelle*. Dans le livre XXV (ch. vii, t. II, p. 306), il s'exprime ainsi : « Touchant le nenufar, que les Grecz appellent *nymphœa*, il print aussi son nom d'une nymphe ou princesse, qui mourut d'une jalousie qu'elle avoit conceuë sur le prince Hercules, dont aussi ceste herbe print le nom de *Heraclium*... Quant à ses proprietez, on tient que, la prenant en breuvage, on n'a garde d'engendrer, ny de satisfaire au jeu d'amour, de douze jours après. » Dans le livre XXVI (ch. x, t. II, p. 345), il ajoute : « Une seule prinse du nenufar Eraclien raffroidit entièrement la personne quarante jours durans, comme desjà nous avons dit. Prins en breuvage ou mangé à jeun, il fait perdre les songes vénéreïques et pollutions nocturnes. Sa racine, appliquée en liniment sur les genitoires, raffroidit non seulement la personne, mais aussi elle garde d'engendrer le sperme. Aussi dit-on que, pour raison de cela, elle est fort bonne à nourrir et entretenir le corps et la voix. »

Amerine saule. — De l'*Amerina salix* de Pline, qui est le saule d'Amérie (petite ville d'Italie, appelée de nos jours *Amelia*[1]), tous les éditeurs de Rabelais ont fait deux plantes distinctes, grâce à une malencontreuse virgule qu'ils ont introduite entre *amerine* et *saule*. Godefroy a donné les mots *Amerin* et *Amerine*, sans en connaître le sens, dans le « complément » de son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Ne se doutant pas qu'*Amerine*

1. Du Pinet (Pline, t. I, p. 612) a traduit *Amerinæ salices* par « saulx d'*Almeria* », confondant la ville espagnole d'*Almeria* avec la ville italienne d'*Amelia*.

est le féminin de l'adjectif *Amerin*, il en a fait un substantif féminin, signifiant : « herbe amère » ; cependant les trois citations qu'il publie se rapportent au « saul ou osier Amerin » et à la « saule Amerine ». Parmi les commentateurs de Rabelais, le Dr Félix Brémond est probablement le seul qui ait identifié cette plante avec l'*Amerina salix*, dans son *Rabelais médecin* (*Le Tiers Livre*, Paris, Maloine, 1901, p. 125).

Virgile a chanté l'osier d'Amérie dans le vers suivant de ses *Géorgiques :*

Atque Amerina parant lentæ retinacula viti.

Saule était féminin dans l'ancien français ; il l'est encore de nos jours dans le patois du pays messin.

« Les fueilles de saulx, dit Pline (t. II, p. 269), broyées et prinses en breuvage, raffroidissent ceux qui sont trop eschauffez au mestier de l'amour : mesmes qui les continueroit par trop, elles rendroyent la personne du tout froide et inhabile à ce mestier. »

Chenevé. — C'est la graine du chanvre, appelée de nos jours *chenevis*. D'après Pline (t. II, p. 150), « on tient que la graine du chanvre fait entièrement perdre le sperme aux hommes ».

Periclymenos. — Pline a décrit deux plantes : le *clymenus* (l. XXV, ch. vii) et le *periclymenos* (l. XXVII, ch. xii), qui toutes deux ont été identifiées avec le chèvrefeuille. C'est au *clymenus* qu'il attribue des propriétés antiaphrodisiaques. « Le *clymenus*, dit-il (t. II, p. 305), porte le nom du roy Clymenos son inventeur. Ceste herbe a les fueilles retirans à celles de lyerre et est fort branchuë... Si ceste herbe proffite d'un costé, elle nuyt de l'autre, la prenant en breuvage; car mesmes elle esteint la semence genitale aux hommes et les rend stériles. Au reste, les Grecz descrivent autrement le *clymenus*... Quoyque ce soit, le jus de ceste herbe est singulier à refrigerer. »

Tamarix. — « On dit que incorporant les cendres du

tamarise en pissat d'un beuf chastré, et les prenant par la bouche, en quelque sorte que ce soit, elles reffroidiront entièrement la personne pour le regard du jeu d'amour. » (Pline, t. II, p. 271.) Il s'agit du *tamaris*.

Vitex. — Cette plante a été identifiée avec l'agnus-castus. « Quant à agnus castus, dit Pline (t. II, p. 269), il retire fort au franc ozier, mesmes en son fueillage, hors-mis qu'il a une odeur plus souëfve. Les Grecz l'appellent *lygos* et *agnos*, c'est-à-dire chaste et monde[1], pource que les dames d'Athènes se servoyent d'agnus castus, en lieu de paillasses et matras, durans les festes de la déesse Cérès, dictes *thesmophoria*, pour se raffroidir et oster tout l'appétit de faire l'amour... Le parfum d'agnus castus raffroidist la personne au jeu d'amour : aussi est-il fort bon aux pointures des araignes phalanges[2] qui eschauffent la personne à ce jeu. »

Mandragore. — Dans le livre XXV de Pline (t. II, p. 320), les propriétés de la mandragore sont exposées immédiatement avant celles de la ciguë; mais seule, la ciguë est donnée comme antiaphrodisiaque. L'*Hortus sanitatis, translaté de latin en françois* (Paris, Anthoine Verard, vers 1500, 1re partie, fol. cxxxix ro), dit que « plusieurs donnent à manger la racine de mandragore pour attirer la personne à leur amour ».

Ciguë. — « Anaxilaüs, d'après Pline (t. II, p. 322), dit que si une fille, avant qu'avoir cognoissance d'homme, s'enduyt les mammelles de jus de ciguë, elles ne croistront point, ains demeureront en l'estre qu'elles sont. Que si cela est vray, ajoute-t-il, je tienz qu'il n'y a chose meilleure à faire perdre le laict aux nouvelles accouchées,

1. *Lygos* (λύγος) est le nom grec de l'osier et de l'agnus castus. *Agnos*, adjectif (ἁγνος), signifie : pur, saint, sacré; substantif (ἄγνος), il est l'agnus castus. Donc, les mots *chaste et monde* se rapportent à *agnos* seulement, et non à *lygos et agnos*, comme on pourrait le croire à première lecture.

2. *Phalange*, du grec φαλάγγιον, tarentule.

l'appliquant sur les mammelles, ny qui serve plus à esteindre la semence genitale aux jeunes enfans approchans de quatorze ans, si on leur en frotte les génitoires. »

Orchis le petit. — Pline (t. II, p. 345) a décrit plusieurs espèces d'*orchis,* qui toutes ont des vertus plus merveilleuses les unes que les autres. La première, que Du Pinet appelle *testiculus canis*, « a pour racines deux petiz bulbes faitz à mode de génitoires, dont le plus gros, ou le plus dur, selon aucuns, prins en eau, excite les personnes au jeu d'amours. Au contraire, celuy qui est le moindre (c'est l'*orchis le petit* de Rabelais), ou le plus flacque, sert à raffroidir, le prenant en laict de chevre ». La seconde est le *satyrion*, qui « sert particulièrement à eschauffer au jeu d'amour. On en trouve de deux espèces. La racine du premier satyrion, prinse en laict de brebis nourrie en la metayrie, fait dresser la verge; au contraire, la prenant en eau, elle fait desaresser... »

La peau d'un hippopotame. — Pline a parlé à deux reprises de la vertu antiaphrodisiaque de « la peau d'un hippopotame ». Et d'abord dans le livre XXVIII de son *Histoire naturelle* (t. II, p. 411) : « La peau du costé gauche du front de cet animal, dit-il, appliquée aux aynes, raffroidit la personne au jeu d'amour. » Puis dans le livre XXXII (t. II, p. 555) : « On dit que portant sur soy un *echeneïs* (poisson appelé *remora*), ou de la peau du costé gauche du front d'un cheval aquatique (hippopotame), enveloppée en un linge, cela raffroidira l'homme et le rendra inutile au jeu d'amour. Autant en fait le fiel arraché d'une torpille vive, frottant d'iceluy les génitoires de l'homme. »

Rabelais aurait pu allonger sa liste de drogues et plantes refroidissantes, car Pline en indique bien d'autres : le cresson, le pourpier sauvage, le sang des tiques prises sur un bœuf noir, la crotte de souris, la raclure d'écaille de tortue, une lame de plomb appliquée sur les reins, etc.

Dr Paul Dorveaux.

BALLETS TIRÉS DE RABELAIS

AU XVIIe SIÈCLE.

La vogue du roman rabelaisien, au XVIIe siècle, s'est fait sentir d'une assez curieuse façon dans les ballets et mascarades de l'époque. Certes, les fantaisistes et truculents héros des cinq livres semblent créés tout exprès pour servir de personnages comiques; mais la liberté de leurs gestes et de leurs propos aurait dû, semble-t-il, leur fermer les salons de la belle société, même en carnaval. Heureusement il n'en fut rien, et nous pouvons retrouver dans les divertissements du règne de Louis XIII, imprimés ou manuscrits, un écho nullement affaibli de la verve gauloise du grand Tourangeau.

Une des plus piquantes de ces mascarades, restée, croyons-nous, inédite[1], avait été composée pour le jeune fils du comte de Cheverny. Ce ballet de la *Naissance de Pantagruel* fut dansé à Blois pendant le carnaval de 1626, par « Monsieur d'Esclemont et autres gentilshommes[2] ». Pantagruel enfant récitait ces vers, assez risqués dans la bouche d'un garçonnet de neuf ans :

Un chacun se rit et se gausse
De me voir grand comme un colosse;
Mais telle rit à haute vois,
Voyant ma taille et ma figure,
Qui voudroit bien porter neuf mois
Un pareill monstre de nature.

1. Bibl. nat., ms. fr. 12491, p. 117. Nous devons la connaissance de ce document à l'obligeance de M. Léo Desaivre.

2. Henri Hurault, seigneur d'Esclemont depuis la mort de son frère Marc Antoine (1625), était alors âgé de neuf ans (Anselme, t. VII, p. 509).

Sa nourrice répliquait :

Mon laict est si doux et si gras
Qu'on l'ayme mieux que l'hypocras
Et que les bons vins de Ruelle.
C'est mon laict qui faict engraisser
Souvent le bout de ma mamelle
. . . . . .[1].

Panurge, à son tour, chantait :

Je veux espouser une belle
Quoy que j'ay peu d'argent pour elle;
Mais je suis clairvoyant et fin,
Et dit on pas en vieil langage
Que pour entrer en mariage
C'est assez d'avoir bon engin?

Frère Jean des Entomneurs s'excusait de prendre part à la danse :

C'est nouveauté dans un balet
De voir dancer un frere layc.
On ne soufriroit pas à Romme
Un frere qui fust si joyeux;
Mais c'est la raison que je chomme
En France la feste de Gouvieux[2].

Enfin, la sibylle de Panzoust sollicitait l'indulgence des spectateurs :

Par les secrets de ma doctrine,
Ce que je veux je le devine,
Et pour monstrer que je sçay bien
Ce qu'on juge de nostre dance,

1. Le sixième vers ne figure pas sur le manuscrit.
2. Il s'agit sans doute de Gouvieux, près Chantilly. Dans le ballet des *Improvistes*, en 1636, quatre bergers et quatre bergères de la fête à Gouvieux « viennent renouveler en ce lieu leur réjouissance... » (Lacroix, *Ballets et mascarades de cour*, Turin (Paris), 1868, 6 vol. in-12, t. V, p. 158.)

Tel croid icy qu'on l'offence
Qui se trompe et qui n'en sçait rien.

Les vers du ballet des *Quolibets*, dansé au Louvre et à l'Hôtel-de-Ville par Monseigneur frère du roi le 4 janvier 1627, valent un peu mieux, mais ne témoignent pas d'une bien grande connaissance de Rabelais chez leur auteur, le poète Sigongnes[1]. Ce n'est pas un lecteur assidu de *Gargantua* et de *Pantagruel* qui a mis en scène des personnages épisodiques comme maître Antitus des Cressonnières, « licentié en toute lourderie », ou le capitaine Riflandouille, ce vaillant « coronel de la nauf Brindière », et surtout maître Mouche et Guillot le Songeur, moins caractéristiques encore, car ils n'appartiennent pas exclusivement à Rabelais. Tous parlent un langage précieux fort éloigné de la belle franchise pantagruéline. Écoutez plutôt maître Antitus :

Souvent auprès des cressonnières
Où les bergères vont chanter,
Je prens de belles prisonnières
Qui se plaisent à me tenter.

Sur les prés et dans les fougères
Nous nous divertissons le jour,
Et sous les voûtes boccagères
Nous sacrifions à l'amour.

Sans connoistre les artifices
Dont se servent tous les amants,
Elles trouvent dans mes services
Leurs petits divertissements.

Belles dames, je vous conjure,
Fiez-vous à maistre Antitus,
Je suis la vertu des vertus[2].

1. *Le Balet des Quolibets... composé par le sieur de Sigongnes.* Paris, A. Courbé et A. de Sommaville, 1627, in-8°, 16 p. [Bibl. nat., Yf. 4646 Réserve]. Réimprimé par Lacroix, *loc. cit.*, t. III, p. 227.
2. Il doit manquer un vers.

Le ballet des *Andouilles*[1], en dépit de son étiquette alléchante, ne se rapproche pas davantage de l'épisode du IVe livre. Et pourtant, Paul Lacroix, rédacteur du catalogue Soleinne[2], n'hésite pas à y reconnaître « un épisode du roman de Rabelais ». Nous aimerions à savoir dans quel passage de *Pantagruel* le savant bibliophile Jacob a découvert le sieur de la Nigaudière, gentilhomme de village, à qui chacun apporte « en guise de Momon[3] » un objet que l'équivoque indique suffisamment. Voici les vers les plus aisés à citer :

Pour un mignon de couchette.

Je hay la guerre et les excès,
Je fuy les debatz et procez,
J'ayme les voluptez plus douces,
Et telle ne se vante pas
D'une andouille de douze pouces
Que je luy donne à son repas.

Mais voici le ballet des *Pantagruélistes*[4], entièrement tiré du Tiers Livre, qui fait défiler, devant Panurge et le digne héritier de Gargantua, Rondibilis, Her Trippa, Triboulet et, concession très excusable au sexe aimable, deux sibylles de Panzoust.

Panurge expose ses doutes et annonce qu'il va consul-

1. *Le Balet des Andouilles porté en guise de Momon.* S. l., 1628. In-8°, 12 p. Réimprimé par Lacroix, *loc. cit.*, t. IV, p. 55.

2. Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. Soleinne.

3. Pendant le carnaval, les masques pénétraient dans les réunions ou les bals, et, sans mot dire, déposaient sur les tables des menus cadeaux pour les dames. Puis ils choisissaient un partenaire et jetaient les dés, car le « momon » était un enjeu à gagner. Cf. Bouchet, *Serée* IV.

4. *Vers du ballet des Pantagruélistes.* S. l. n. d. In-4°, 4 p. [Bibl. nat., Yf. 1850 Réserve]. Réimprimé par Lacroix, *loc. cit.*, t. IV, p. 299. Le genre d'impression nous l'a fait placer, sans aucune preuve, avant le ballet suivant (1638). Un autre ballet, sans date, mais de la même époque : *Boutades ou les folies de Caresme Prenant,* n'a nullement rapport à Rabelais [Bibl. nat., Yf. Réserve 1877].

ter ses amis. Pantagruel donne son avis, puis vient le tour de Rondibilis :

Si tu te veux mettre à la danse
Du nombre infini des cocus,
Espouse une beauté qui gaigne force escus,
Et tes cornes seront des cornes d'abondance.

Her Trippa n'est pas plus rassurant :

Panurge, gare à l'hyménée !
Au livre de ta destinée
J'ay leu que tu seras cocu.
Pour esviter ceste infortune,
Vis comme ton père a vescu
Et laisse au Grand Seigneur porter la demy lune.

Triboulet conseille également la prudence, et les sibylles de Panzoust prédisent un avenir fâcheux. Mais Panurge, plus philosophe que dans le roman, se décide à sauter le pas :

Puisqu'il faut que ma seigneurie
Soit de la grande confrairie,
Pour le moins j'ay ce reconfort
D'avoir autant presté que l'on me sçauroit rendre.
Arrive que pourra, je n'yray pas me pendre,
Car pour porter mon bois, j'ay le front assez fort.

Nous ignorons dans quelle société ce ballet fut représenté. Mais un divertissement sur le même sujet fut dansé à Paris, le 16 février 1638, jour de mardi gras, par les premiers gentilshommes du temps. M. de Chabot faisait Pantagruel et « la maîtresse délaissée de Panurge », le comte de Roussillon, Panurge et Triboulet, le marquis d'Isigny, Rondibilis et Naz de Cabre, « qui parloit par signes », de Lionne, la Sibylle de Panzoult, le marquis de Saint-Chaumont, Trouillogan et le juge Bridoye, le sieur Jordain, Raminagrobis, sans parler des rôles accessoires[1].

1. *La Bouffonerie rabeléisque*, dansée à Paris le 16 février 1638,

Le dénouement est au moins original. Panurge, consterné de ne recevoir que des prédictions défavorables, a recours à Bridoye. Le juge se met en devoir de vider la difficulté par le sort, et trouve deux cornichons à la place des dés qui devaient sortir du cornet.

Cependant si l'auteur fait preuve d'un peu plus d'imagination que ses devanciers, ses vers ne sont ni meilleurs ni pires que les leurs. Naz de Cabre s'exprime ainsi :

Peut-être n'entendez vous rien
Aux signes que je fais pour leur extravagance;
Il en est toutefois dans l'amoureux silence
Que vous entendez bien.

Raminagrobis, en poète extravagant du Pont-Neuf, tourne ce compliment aux dames :

Lorsque j'ay la plume à la main,
Mon art heteroclite incagne Neufgermain ;
Je sçay faire des vers en prose,
Ce qu'on chante au Pont Neuf est tout de ma façon,
Mais je ne fais jamais de si belle chanson
Que : « Dieu vous gard' la Rose ».

Cette épineuse question du mariage, qui mettait la puce à l'oreille de Panurge, sert encore de thème au ballet de l'*Oracle de la Sibile de Panzoust*[1], dansé au Palais-Royal et à l'hôtel du Luxembourg en 1645. Mais l'auteur en a

jour de mardi gras. Paris, 1638, in-4° [Bibl. nat., Yf. 1874. Réimprimé par Lacroix, *loc. cit.*, t. V, p. 170]. Dans le ballet des *Triomphes*, dansé par le roi au Louvre les 18 et 20 février 1635 (Paris, chez Robert Sara, 1635. In-4°, 12 p. Réimprimé par Lacroix, t. V, p. 48), le duc d'Angoulême représentait le prince Alcofribas. Le nom seul rappelle Rabelais.

1. *Balet de l'oracle de la sibylle de Panzoust*, Paris, J. Bessin, 1645, in-4°, 22 p. [Bibl. nat., Yf. 830. Réimprimé par Lacroix, t. VI, p. 309.] Il existe également un *Balet de la vénérable sibille de Panzoust de Rabelais*. S. l. n. d. In-4° [Bibl. nat., Yf. 1564], mais j'en ignore le contenu. La pièce ne s'est pas retrouvée sur rayons à la bibliothèque. Enfin Bernier cite un ballet du *Mariage de Panurge*.

pris à son aise avec son modèle. Par égard pour Rabelais, nous abrégerons les citations et nous nous contenterons de noter les entrées où figurent des personnages de *Pantagruel :*

« I. Un maréchal des logis et trois fourriers viennent marquer les logis de Panurge et de sa suite. — II. La sybille de Panzoult, suivie de deux magiciennes nommées Armide et Urgande la decognue. — IV. Panurge avec deux de ses compagnons consultant les docteurs s'il se doit marier ou non. — V. Les docteurs Esope, Cujas et Gallien consultans pour Panurge... — X. Le roy Anarche, sur une brouette, assis dessus un tonneau, suivi des siens. »

La seule originalité de cette assez plate mascarade, c'est que Rabelais en personne sert d'introducteur à ses personnages, et consulte la sibylle sur le succès du ballet :

Je viens consulter la sorcière
Pour savoir, touchant ce balet
Dont on prit chez moy la matière,
S'il doit estre agréable ou laid.

L'oracle répond :

Il n'est pas juste qu'il se flate
De l'espoir de donner plaisir.
On l'entreprit trop à la haste,
On le dance trop à loisir.

Le livret nous a conservé le nom du danseur qui faisait Rabelais. C'était le sieur de Verpré. Nous ne saurions mieux faire que de clôturer par un aussi illustre personnage cette rapide revue des ballets rabelaisiens.

Certes, nous n'espérons pas avoir donné un relevé définitif. Notre enquête, entreprise un peu à l'aventure et sans but réglé, n'a pas la prétention d'être complète. Elle nous fait cependant connaitre de 1626 à 1645 une dizaine de ballets plus ou moins inspirés de maitre Alcofribas.

C'est beaucoup pour un premier inventaire. En faisant des recherches plus minutieuses et en les poussant au delà de 1645, nous croyons qu'on pourrait allonger la liste. Mais c'est dans la période où nous nous sommes cantonnés que la récolte doit être la plus abondante. Sous Louis XIV, l'étiquette et la pruderie changeront le ton des divertissements à la cour comme à la ville[1]. Le bon goût y gagnera peut-être. La popularité des héros de Rabelais y perdra.

Et puisque l'occasion s'en présente, faisons remarquer combien cette première moitié du XVIIe siècle fut favorable à Rabelais. Il est lu dans la meilleure société, ses personnages sont de toutes les fêtes, les conteurs s'inspirent de sa verve comique, les érudits le commentent avec passion. Il semble que le génie du grand Tourangeau, pour briller de tout son éclat, ait eu besoin d'un demi-siècle de recul. Il ne serait même pas tout à fait improbable que cette gloire posthume ait égalé, sinon surpassé, celle qu'il connut de son vivant. Le tribut d'éloges, dans tous les cas, fut certainement considérable et universel.

H.-E. Clouzot.

1. Dans sa comédie des *Véritables prétieuses* (1660), Somaize, cherchant un sujet comique pour son poète extravagant, ne trouve rien de mieux que les *Nopces de Pantagruel*. Les vers qu'il lui fait débiter sont d'un burlesque achevé : « Ah! dit Pantagruel,

> ... Ah! je tiens que l'amour, ce frétillant nabot,
> Drisle dedans mon cœur comme les pois en pot;
> Il *virvolte*, il se tourne, il y fait la patrouille,
> Sautille comme en l'eau feroit une grenouille. »

« AVOIR LA PUSSE EN L'OREILLE. »

Le chap. VII du Tiers Livre de *Pantagruel* est intitulé : *Comment Panurge avoit la pusse en l'oreille et désista porter sa magnifique braguette.* Dans le cours du chapitre, Rabelais nous explique que Panurge, après s'être fait percer l'oreille « à la judaïque..., y attacha un petit anneau d'or ou caston duquel estoit une pusse enchassée ». Puis il se vêtit de bureau et attacha des lunettes à son bonnet. Pantagruel lui demanda « que pretendoit ceste nouvelle prosopopée. — J'ay, respondit Panurge, la pusse en l'oreille, je me veux marier ». — A la fin du chap. XXXI, Rabelais fait une nouvelle allusion au même proverbe. Après le premier discours de Rondibilis, qui conclut à l'utilité du mariage, Panurge s'écrie : « Durant vostre docte discours, ceste pusse que j'ai en l'oreille m'a plus chatouillé que ne fit oncques. » Les commentateurs n'expliquent généralement pas ce proverbe, sous prétexte sans doute qu'étant encore en usage, il ne présente pas de difficultés. Ceux qui l'expliquent, comme par exemple Regis[1], lui donnent le sens moderne de : *avoir quelque souci, — craindre quelque chose.* Parmi les dictionnaires anciens, Estienne, Cotgrave et Nicot omettent le proverbe. L'Académie en 1694 donne comme explication : *être inquiet touchant le succès de quelque affaire.*

1. L'explication de Régis est ingénieuse. « La puce que Panurge a en l'oreille, dit-il en substance, n'est autre que sa peur de partir en guerre et son désir d'en être exempté par application de la loi mosaïque » (ch. VI). — On verra que la solution est plus simple. L'explication de Régis a le tort : 1° de ne pas expliquer l'allusion à la puce au chap. XXXI; 2° de ne pas s'accorder avec le caractère de Panurge, qui n'est pas encore au III° livre ce qu'il sera plus tard. Panurge déclare d'ailleurs à frère Jean qu'il est prêt à suivre Pantagruel partout.

Furetière, Richelet, le *Dictionnaire* de Trévoux sont d'accord avec l'Académie, mais ajoutent un exemple de Racan sur lequel j'aurai à revenir. Dans les dictionnaires modernes, on chercherait vainement une autre traduction de notre proverbe. Leroux de Lincy lui-même s'en rapporte, pour l'explication qu'il en donne, à l'autorité du Dictionnaire de l'Académie de 1694.

Si l'on regarde de près, on verra que cette explication est insuffisante. Panurge, après le discours optimiste de Rondibilis, au moment même où il a le plus de confiance dans son bonheur futur, sent la puce qu'il a en l'oreille le chatouiller plus fort encore que de coutume. Il n'a en ce moment aucune raison d'être inquiet. En tout cas, son *inquiétude*, si l'on tient à employer le mot, est d'une espèce toute particulière. Elle n'est qu'un très vif désir de prendre femme, comme Rondibilis le lui conseille. Admettons donc pour un instant que « la pusse en l'oreille » soit le symbole d'un désir amoureux, et transportons cette explication dans le chap. VII. Celui-ci s'éclaire tout à coup.

Pour un souci ou une crainte quelconque, Panurge n'aurait peut-être pas revêtu sa nouvelle prosopopée. Mais si, comme nous le supposons, « avoir un désir d'amour » et « avoir la pusse en l'oreille » sont synonymes, on comprend la nécessité et l'importance d'un détail de toilette aussi symbolique que « le petit anneau d'or au caston duquel estoit une pusse enchassée ». De plus, quand Panurge répond à la question de Pantagruel, on comprend le lien étroit qui relie les deux membres de sa réponse. « J'ai quelque souci, je me veux marier » présente un sens assez plat. « Je sens les poignants aiguillons de la sensualité », « je me veux marier » est au moins plus logique.

Or, des exemples assez nombreux permettent de traduire notre proverbe comme je viens de le faire. Dans aucun d'eux l'interprétation habituelle d'avoir la puce à l'oreille ne suffit à comprendre le passage. Il est évident

que le sens du proverbe s'était spécialisé au moyen âge. Il ne signifie souvent qu' « avoir un désir d'amour ».

Jean de Condé (éd. Scheler, 1866, t. II, p. 9, v. 224-25) : La jeune épouse d'un vieux mari écoute les pernicieux conseils d'une « damoiselle ». Celle-ci lui conseille de prendre comme ami

Un preu et vaillant bacheler.

La dame s'en défend, mais « por cose [qu'elle] desist » :

Ne laissa que ne li mesist
Pluisiours fois *la puche en l'oreille.*

Jean de Garencières, dans un poème donné par M. Piaget (*Romania*, t. XXII, p. 474, n° II) :

Et ce n'est mie [grant] merveille
Belle, bonne, blanche et vermeille
Que mon cœur souvent me conseille
D'estre de vous bien amoureux.
. . . . . .
J'ay pour vous la puce en l'oreille
Qui ne veult point que je sommeille,
Ains à toute heure me desveille
Et me fait penser aux beaulx yeux
Que je vous vy soubz une treille...

Charles d'Orléans (éd. Ch. d'Héricault-Lemerre, 1874, t. II. p. 5) :

Ce May, qu'amours pas ne sommeille
Mais fait amans esliesser
De riens ne me doy soussier
Car pas n'ay la *pusse en l'oreille*
. . . . . .
Quant je me dors, point ne mesveille.
Pource que je n'ay à quoi penser.

Le Mystère du Vieil Testament (éd. James de Rotschild,

Paris, Firmin-Didot, 1882, t. IV, p. 178, v. 31125 et suiv.). David parle de son amour pour Bersabée :

> Mais j'ay tant *la puce en l'oreille*
> De ceste femme icy presente
> Qu'il faut que mon esprit contente.
> Et que je la tienne acollee
> Entre mes bras.

On comprend alors ce que veut dire *Guillaume Crestin* (*Poésies*, p. 79, cité par Littré) :

> Dames qui ont *tant la puce en l'oreille*
> Qu'il ne les fault appeler n'esveiller.

Racan (cité par le *Dict.* de Trévoux) songeait sans doute à l'ancien sens du proverbe quand il fait dire à une femme :

> Toute la nuit *j'ai la puce à l'oreille,*
> Mon mari dort cependant que je veille.

Peut-être enfin le proverbe : « Puce à l'oreille l'homme réveille » cité par Leroux de Lincy (t. I, p. 198) n'a-t-il pas d'autre sens.

Je crois que, parallèlement à ces exemples, on en trouverait d'autres où le proverbe qui nous occupe a déjà, dans des temps relativement anciens, le sens moderne « d'avoir du souci ou de la crainte ». Il est remarquable, en effet, que dans Jean de Garencières, Charles d'Orléans, Crestin et Racan l'idée d'insomnie ou d'inquiétude est étroitement liée à celle du désir d'amour. Jusqu'au XVIIe siècle, on ne savait pas toujours distinguer. Il est probable cependant qu' « avoir la puce à l'oreille » avait à peu près perdu dès lors son sens spécial « d'avoir un désir amoureux ». Il convient, à mon avis, de le lui rendre dans l'explication des passages du Tiers Livre rapportés plus haut.

J. Barat.

DEUX VOCABLES RABELAISIENS

AVANT RABELAIS.

En étudiant ici même[1] *Ce que le Vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais*, M. Paul Barbier a établi que Rabelais pouvait, « jusqu'à nouvel ordre », réclamer la paternité de 680 mots.

Poursuivant de mon côté la préparation d'un *Vocabulaire français du XVIe siècle,* j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, pour deux de ces 680 vocables, un exemple qui en fait remonter l'emploi aux toutes premières années du XVIe siècle.

Le fécond écrivain ascétique que fut François Le Roy[2], religieux de Fontevrault, fit imprimer en 1501, chez Simon Vostre, *Le Livre de la Femme Forte,* commentaire du chapitre XXXI des *Proverbes.* J'en ai sous les yeux les deux éditions sans date, publiées l'une par Philippe Pigouchet, dont la marque est au dernier feuillet, et l'autre par Jean Petit, qui mit sa marque sur le titre. Or, au feuillet q8 de l'édition Pigouchet, correspondant au verso du feuillet z5 de l'édition J. Petit, nous lisons :

« Mais len pourroit demander se la personne qui a perdu sa virginité par mauluaix consentement interieur sans estre corrompue *exteriorement* assavouoir selle aira laureole. »

Je n'oserais affirmer que Rabelais ait feuilleté le livre de Le Roy : la langue lui en eût pourtant paru savoureuse; mais il a, à coup sûr, lu et relu *Le Guidon* en français soit dans les éditions lyonnaises de 1478, 1480 et 1503, soit dans l'édition parisienne de 1514. Au reste, *Le Guidon*

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III.
2. Voir Brunet, t. III, c. 1120.

n'a pas été dépouillé par les lexicographes, et je relève dans l'édition parisienne de 1534 les mots : *callosité*, *deperdition*, *emputation*, *indication*, *oculiste*, *pulveriser*, *transpirer*, *ventricule*, que le *Dictionnaire général* fait remonter à Paré. On y trouve aussi *emender*, *expurger*, *infiltration*, *restrictif*, *transpiration* et *virtuel* bien avant l'époque à laquelle les attribue le *Dictionnaire général*.

Mais, pour en revenir à Rabelais, s'il n'a pas pris dans *Le Guidon artificiellement* et *stupide*, dont M. Barbier a cité des exemples du xve siècle, il venait de lire, tout au début du *Guidon* (éd. 1534, fol. 3) : « Cirurgie...meut les hommes... par inscisions, adustions et *articulations* des os », quand il écrivit, au chapitre xx du Tiers Livre : « Adoncques Nazdecabre eleua en l'aër la main dextre toute ouuerte, puys mist le poulce d'icelle iusques à la premiere *articulation* entre la tierce ioincture du maistre doigt et du doigt medical. »

Exterieurement et *articulation* étaient donc employés avant Rabelais, et il est assez probable que quelques-uns des 678 autres mots seront lus en des textes antérieurs par quelque chercheur plus patient et mieux outillé que

Hugues Vaganay.

UN NOUVEL EXEMPLAIRE

DU *TESTAMENT DE CUSPIDIUS.*

Un des membres de la *Société des Études rabelaisiennes* vient de se rendre acquéreur d'un exemplaire du *Testament de Cuspidius* publié par Rabelais chez Gryphe en 1532.

Cet exemplaire est le second qui ait été signalé, puisque celui que possède la Bibliothèque nationale a toujours, jusqu'ici, été considéré comme unique[1].

M. Heulhard[2] a parfaitement décrit et réédité cet opuscule apocryphe. Il nous suffit donc de signaler que ce second spécimen est fortement mouillé, porte deux notes manuscrites sans intérêt, mesure 178×122 (presque non rogné), et fait partie d'un recueil factice anciennement composé et comprenant : *Andriae Alciati iureconsulti, de quinqꝫ pedum proscriptione, lib. I, De magistratibus, civilibusqꝫ et militaribus officiis, lib. I* (Gryphius, 1530). — *Lucii Cuspidii testamentum...* (Gryphius, 1532). — *Mallarii epistola musarum graecarum apologetica ad Erasmum* (1530).

Les recueils factices de cette époque étant souvent constitués des mêmes éléments, il ne serait peut-être pas inutile de rechercher dans nos grandes bibliothèques si d'autres exemplaires du traité d'Alciat ne seraient pas reliés avec le Testament de Cuspidius.

Nous donnons d'autre part le fac-similé, réduit aux deux tiers, du titre et du verso du titre de notre exemplaire[3].

1. Plan, *Bibliographie rabelaisienne.*
2. A. Heulhard, *Rabelais légiste*, Paris, Dupret, 1877.
3. Les clichés que reproduit la planche ci-contre nous ont été obligeamment prêtés par M. L.-J. Symes, libraire à Paris.

FRANCISCVS RABELAESVS
D. Almarico Buchardo consiliario regio, libellorumq; in Regia magistro. S. P. D.

HAbes à nobis manus Almarice Clariß, exiguũ sanè, si molem spectes, quodq; manum uix impleat, sed (mea quidem sententia) nõ indignum quod tum tuis, tum doctiß. cuiusq; ꝓ tua simultũ oculis sese sistat. Id est, L. illius Cuspidij testamentũ ex incendio, naufragio, ac ruina uetustatis fato quodam meliore seruatum, quod hinc discedens eiusceinodi esse censebas, propter quod uadimoniũ deferi uel ad Castiani iudicis tribunal posit. Neq; uero tibi id uni priuatim manu deferibendũ putaui (quod tamen ipsum optare potius uidebare) sed prima quaq; occasione excudendũ in exemplaria bis mille dedi. Sic enim cũ stipulanti tibi factũ fuerit satis, tũ studiosis omnibus te auspice prouisum, ne diutius nesciant, qua prisci illi Romani, dum disciplinæ meliores florerent, in cõdendis testamentis formula usi sint. ὄγγανον ἐκφυτόματον, ὦ, ὡς ἀληθῶς, δαιδάλεον, nã Platonico uerbo libẽter utimur, οὐ περὶ σύμοι ἀπεβλῶν ἔφησθα, inueni qui se domi habere diceret, sed nõdũ uidere cõtigit. ἐπὶ τὸ κῦρ τὸ κύριον; τυπογράφον εὐδοκιμώτατον, fac ut memineris. Expecto indies lepidum, nouũ libellum tuum de architectura ex his, quẽ oportet ex sanctioribus philosophiæ fontibus depromptum esse. Nihil dum enim à te editum scriptum uel est, quod non reconditam quandam & exoticã doctrinam redoleret prorsusq; erutũ ex antro illo horrido uideretur, in quo dixit Heraclitus ueritatem latitare. ἔδοξεν ἄρα σοφὸν μόνον, ὁ ἔνεστι τοῦ ἀληθείας τοῦ τῶν πάντων.
Lugduni pridie Nonas Septemb. 1532.

EX RELIQVIIS VENERANDAE ANTIQVITATIS

LVCII CVSPIDII TESTAMENTVM.

ITEM,
CONTRACTVS VENDITIONIS, ANTIQVIS ROMANORVM TEMPORIBVS INITVS.

APVD GRYPHIVM
LVGDVNI,
1532

LES PLUS ANCIENNES MENTIONS DU *GARGANTUA* ET DU *PANTAGRUEL*.

Voici deux nouvelles mentions, parmi les plus anciennes, à ajouter à celles qui ont été déjà indiquées dans nos articles de la *Revue* (t. III, p. 216 et 327). L'une se rencontre dans le *Triomphe de très haulte et puissante dame Verolle, royne du puy d'Amours, nouvellement composé par l'Inventeur des menus plaisirs honnestes*, 1539. Lyon, François Juste. On trouve dans la préface cette allusion : « Je sçay que lesditz verollez très précieux, comme dit maistre Alcofribas Nasier en ses pantagruelines hystoires, entre eulx de tel guerre (*genre*) de parler se plaisent et font feste[1]. »

L'autre figure dans les *Joyeux devis* de Bonaventure des Périers, Nouvelle V, *in fine :* « Et puis vous avez mille faveurs, mille avantage à cause d'elle. Pantagruel le dit bien; mais je ne veux pas en débatre les raisons d'une part et d'autre, je vous en laisse le pensement à vostre loisir; puis vous m'en sçaurez à dire. » Ce passage fait allusion au livre III, ch. XXVIII. Frère Jean dit à Panurge : « Si tu es coquu, *ergo* ta femme sera belle, *ergo* tu seras bien traité d'elle, *ergo* tu auras des amis beaucoup, *ergo* tu seras sauvé. » Le Tiers Livre parut en 1546, c'est-à-dire deux ans après la mort de des Périers, dont les *Nouvelles recreations et joyeux devis* furent publiés seulement en 1558. L'allusion n'a pu donc être faite par le conteur lui-même.

A. L.

1. On trouvera ce texte dans le *Recueil de poésies françaises* d'A. de Montaiglon, p. 229. — P. 228, je relève cette phrase : « S'il survient quelque autre chose soit de l'Afrique, qui produit tousjours quelque nouveaulté, ou soit d'ailleurs », qui rappelle deux allusions analogues de Rabelais.

COMPTE-RENDU.

Henri Hauser. *Les sources de l'histoire de France : XVIe siècle.* I : *Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII (1494-1515).* Paris, Picard, 1906. In-8°, xx-197 pages.

Tous ceux qui s'intéressent au xvie siècle, à un titre quelconque, souhaitaient depuis longtemps la publication d'un répertoire critique des sources de l'histoire de France pendant cette période. M. Henri Hauser, continuant l'œuvre d'Aug. Molinier pour le moyen âge, vient de combler cette lacune. Le premier fascicule, embrassant les premières guerres d'Italie, Charles VIII et Louis XII (1494-1515), fait bien augurer de la valeur du nouvel instrument de travail que M. Hauser met entre les mains des érudits.

L'auteur ne s'est pas tenu exclusivement aux sources narratives, ni même aux ouvrages écrits par les contemporains sur les événements dont ils ont été témoins. Il a fait entrer dans son répertoire des écrivains de la fin du xvie siècle qui ont pu connaître, pour la période du début, des sources aujourd'hui perdues, et même des historiens modernes, quand ils ont reproduit suffisamment de documents inédits. De plus, M. Hauser fait une place aux sources littéraires lorsqu'elles peuvent venir au secours de l'histoire, et les *Épîtres morales et familières* de Jean Bouchet, par exemple, sont citées à côté de ses *Annales d'Aquitaine.*

M. Hauser a rejeté dans une section à part, comme l'avait fait Aug. Molinier, les détails de chaque règne. Mais il lui a fallu faire un choix dans les innombrables plaquettes de l'époque, célébrant une victoire, un mariage, une entrée, des obsèques, etc. M. Hauser, dans sa préface, est allé au-devant d'un reproche inévitable en reconnaissant que ce choix, *nécessaire*, ne pouvait être qu'arbitraire. Nous nous permettons cependant de lui signaler un rare opuscule de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, *L'obseque du feu roy de france*

Loys, douziesme de ce nom, in-8° goth., de 8 f., avec deux bois curieux, l'un sur le titre, représentant le cortège funèbre, l'autre à la fin, figurant le roi sur son lit de parade. Nous aurions aimé également trouver mention, à côté du *Ceremonial* de Godefroy, de la *Bibliographie sommaire*, par Paul Le Vayer, des *Entrées solennelles à Paris* (Impr. nat., 1896, in-4°).

Ceci dit, non pour critiquer un ouvrage en tout point recommandable, mais simplement pour prouver que nous l'avons apprécié à sa juste valeur, nous attendons avec impatience l'apparition du fascicule II, qui doit embrasser les règnes de François Ier et d'Henri II, c'est-à-dire la période correspondante à la vie de François Rabelais.

Ce nouvel opuscule rendra certainement d'inappréciables services aux collaborateurs de la future édition des œuvres du grand Tourangeau.

H. C.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 31 janvier 1907. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a décidé de rétribuer les auteurs, pour leurs articles publiés dans la *Revue*, soit au moyen de tirages à part, comme par le passé, soit, si l'auteur le préfère, par une somme équivalente au prix du tirage à part. Puis, conformément à l'article 5 des statuts, il a tiré au sort le nom de ses membres sortants. Ont été désignés : MM. Th. Dufour, André Hallays, Abel Lefranc. Le Conseil a à regretter cette année la perte de M. Arthur Christian, décédé, et la démission de M. H. Patry, que ses fonctions d'archiviste départemental tiennent désormais éloigné des réunions du Conseil et de la Société.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 31 janvier 1907, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

Elle a tout d'abord écouté le rapport de son président sur l'année 1906. M. Abel Lefranc a passé en revue les principaux travaux publiés au tome IV de notre recueil ; il a montré que les résultats en étaient fort importants, tant au point de vue de la biographie qu'à celui du commentaire, et qu'ils permettaient d'envisager dès maintenant comme possible l'édition critique et annotée de *Gargantua* et de *Pantagruel*, qui est la fin même de notre Société. — Enfin, il a rappelé le souvenir de ceux de nos confrères dont il nous faut malheureusement regretter la perte : MM. Arthur Christian, membre du Conseil, Henri Bouchot, Van der Cruyssen, Fernand Hayem, Auguste Le Souëf et Daupeley, père de notre imprimeur M. Paul Daupeley.

M. Henri Clouzot, trésorier, présente les comptes de l'exercice écoulé, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1906	521 60
Produit des cotisations payées à la *Société*	2,300 »»
Produit des cotisations payées à M. Champion	1,086 »»
Vente de collections par M. Champion	336 »»
Vente de publications par M. Champion	64 »»
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	6 40
	4,314 »»

DÉPENSES.

Impression des numéros	2,638 80
Tirages à part	345 65
Droits d'auteurs	580 40
Clichés et reproductions	25 75
Prospectus et convocations	64 40
Affranchissement des numéros et collections	350 »»
Recouvrements et timbres	30 85
Frais de séances	15 »»
Fournitures de bureau	1 40
	4,052 25

Recettes	4,314 »»
Dépenses	4,052 25
En caisse	261 75

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, lit ensuite à l'assemblée les noms des nouveaux candidats, qui sont admis à l'unanimité. Nous comptions, l'année dernière, 350 souscriptions. Nous avons perdu 15 membres (décès, démissions, radiations pour non-payement de cotisations). En revanche, nous avons acquis 15 adhésions nouvelles, si bien que la Société des Études rabelaisiennes sert aujourd'hui 350 abonnements, comme en 1906.

La situation financière n'est donc point défavorable, fait observer M. Henri Clouzot. Toutefois, il a paru au Conseil qu'il serait préférable de renoncer à rétribuer les auteurs en espèces et de consacrer toutes nos ressources à l'impression

de la *Revue* : de la sorte, nous pourrons rendre plus copieux encore nos fascicules, et ce que perdront nos collaborateurs, Rabelais le gagnera. En conséquence, l'assemblée décide que les articles publiés par la *Revue* seront rétribués, comme autrefois, par des tirages à part offerts aux auteurs, à moins que ceux-ci ne préfèrent toucher le montant de la somme qu'auraient coûté leurs tirages à part.

L'assemblée procède enfin à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. Th. Dufour,
André Hallays,
Abel Lefranc,
membres sortants, sont réélus.

MM. Louis Loviot,
Antoine Thomas, membre de l'Institut,
sont élus.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 28 février 1907. Il a constitué le Bureau de la manière suivante :

MM. Abel Lefranc, *président*,
Dr Paul Dorveaux, V. de Swarte, *vice-présidents*,
H. Clouzot, *trésorier*,
Jacques Boulenger, *secrétaire*,
Louis Loviot, *secrétaire-adjoint*.

Ont été réélus membres de la Commission de publication :

MM. Émile Picot, de l'Institut,
M.-Louis Polain,
Dr P. Dorveaux.

— La Société des Études rabelaisiennes s'est réunie à l'École des Hautes-Études, le 28 février 1907, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jacques Boulenger, Henri Clouzot, le Dr Paul Dorveaux, Michel Lazard, Louis Loviot, M.-Louis Polain, A. Tausserat.

Après avoir procédé à l'élection des membres nouveaux, la Société choisit pour date de l'excursion collective à Tours et à Chinon le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai, jour de l'Ascension.

M. H. Clouzot communique d'intéressantes recherches sur le *Jeu de l'alluette*, puis il attire l'attention sur *Un parent*

inconnu de Rabelais. Ces deux communications paraîtront dans la *Revue.*

M. Abel Lefranc lit quelques passages d'une étude qu'il a entreprise sur *Les origines de la légende de Pantagruel.* Cette communication, d'un grand intérêt, donne lieu à des remarques de MM. Jacques Boulenger, H. Clouzot, le Dr Dorveaux et M.-L. Polain.

— La Société s'est réunie le 24 mars 1907, à l'École des Hautes-Etudes, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jacques Boulenger, le Dr Bruzon, Édouard Champion, Étienne Clouzot, Henri Clouzot, le général Colonna, Edmond Huguet, Lavagne, Lazard, Jean Plattard, M.-Louis Polain, V. de Swarte, Mlle Taupenot de Chomel.

Après avoir écouté la lecture de la lettre[1] par laquelle Mme la marquise Arconati Visconti s'engage à mettre à la disposition de notre président les fonds nécessaires à l'établissement d'une édition critique de l'œuvre de Rabelais, l'assemblée a voté des remercîments unanimes à la donatrice pour sa généreuse initiative, et elle a décidé que le Bureau se rendrait chez Mme Arconati Visconti pour lui exprimer la reconnaissance de la Société.

L'ÉDITION CRITIQUE DE RABELAIS. — Notre confrère M. Henry Roujon a commenté la libéralité de Mme la marquise Arconati Visconti et l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour par notre Société dans un article publié par le *Temps* du 25 mars 1907, que nous reproduisons ici :

Il y avait grande joie ce matin à la Société des Études rabelaisiennes. Le président, M. Abel Lefranc, a donné lecture d'une lettre singulièrement éloquente, signée de Mme la marquise Arconati Visconti. On sait avec quelle ferveur généreuse la digne fille d'Alphonse Peyrat sert l'art et les lettres; ses intelligentes libéralités ne se comptent plus. Aujourd'hui, la marquise Arconati veut attacher le nom du vaillant écrivain que fut son père à la glorification de Rabelais. Elle consacre une somme de 40,000 francs à l'établissement d'une édition critique de l'œuvre rabelaisienne. La direction de cette belle entreprise de « gai sçavoir » sera confiée à M. Lefranc.

Que voilà donc une heureuse manière d'honorer les morts! Nous accablons les grands hommes de statues. Certes, les statues ont du bon, surtout pour les sculpteurs. Mais le plus bel ouvrage de sculp-

1. On trouvera cette lettre en tête du présent fascicule.

ture ne vaudra jamais, pour la mémoire d'un écrivain, la divulgation véridique de sa pensée. Les éditions de Rabelais sont nombreuses; aucune d'elles ne peut être considérée comme définitive. Ni Jannet, ni Montaiglon, ni Marty-Laveaux, ni Burgaud des Marets et Rathery n'ont donné un texte établi scientifiquement en l'accompagnant, au bas de la page, d'un relevé rigoureux des variantes. Les meilleurs de ces éditeurs relèguent les variantes, avec les notes, dans un volume final, auquel on ne recourt qu'à contre-cœur. A vrai dire, nous ne possédons pas d'édition permettant de suivre la pensée de Rabelais telle qu'elle s'est modifiée au cours des aventures de sa vie. Il était temps d'aviser. On prépare en ce moment même en Amérique une nouvelle édition anglaise; en Allemagne s'achève un minutieux commentaire de la remarquable traduction de Regis. La science française a failli recevoir des concurrences étrangères une leçon de piété envers un des plus français de nos génies. Ce n'était pas la faute de nos érudits : la foi qui agit ne leur manque pas plus que le savoir. Par malheur, il n'y avait dans le budget de l'Etat rien de disponible pour Rabelais. Grâce à Mme Arconati Visconti, le voilà pourvu.

On comprend que cette bonne nouvelle ait été saluée par les acclamations de la savante Compagnie qui s'est fondée, à l'exemple des confréries shakespeariennes, pour entretenir le culte de Thélème. Voilà bientôt cinq ans que les membres de cette abbaye de chercheurs vivifient et renouvellent l'exégèse de Rabelais; ils ont rendu nécessaire et opportune l'édition nationale préparée par leurs recherches. Encore avons-nous grandement tort de prononcer le nom d' « exégèse ». Bien au contraire, les derniers interprètes s'interdisent systématiquement ces gloses symboliques qui dénaturaient la santé du roi des conteurs. On a cru trop longtemps qu'il fallait déchiffrer comme une énigme ou attrister de scolies ce poème de joie et de clarté. Que de choses le zèle des commentateurs a fait dire à « Maître François » auxquelles il n'avait jamais songé! On nous imposait, coûte que coûte, un Rabelais obscur et quintessencié. A force de retouches, on enténébrait ce paysage de grand jour. Faut-il donc tant de finesse pour comprendre ce réjouissant roman d'étrennes où l'âme de la Renaissance s'ébat dans sa turbulence magnifique? M. Lefranc et ses collaborateurs nous ont révélé un Rabelais nous ne disons pas réaliste, mais réel, un Rabelais replacé dans la nature, vivant de sa vie propre et de celle de son temps, s'épanouissant dans la fête d'un monde libéré, un homme de France et de Touraine qui se raconte lui-même en peignant son décor natal et son humanité familière, un romancier, un artiste, un poète au lieu d'on ne sait quel prophète d'une apocalypse pédante.

Qu'il ait eu toutes les audaces et préparé tous les affranchissements, nul ne songe à le nier. Mais pour faire comprendre sa hardiesse spirituelle, un bon texte vaut mieux que toutes les gloses du

monde. Jusqu'ici, pour les deux premiers livres, on a reproduit docilement l'édition lyonnaise de 1542. La *Revue des Études rabelaisiennes* a démontré que ce texte est un texte expurgé, édulcoré, intimidé, pourrait-on dire, où l'écrivain, peu soucieux du bûcher, retranchait les allusions subversives et les paroles d'hérésie. Il fallait aller découvrir le vrai sens, « la substantificque moëlle » parmi les fouillis des variantes. Le premier soin des nouveaux éditeurs sera, nous dit-on, de choisir comme base le texte le plus osé, le sens intégral. C'était, il y a déjà quarante ans, le vœu de Gaston Paris. En même temps que le plus savant des hommes, Paris était un libre chercheur de beautés littéraires. Il estimait qu'il y a mille raisons de lire Rabelais, dont la première, qui dispenserait de toutes les autres, est le besoin de se divertir.

Le rare plaisir nous est enfin promis d'entrer en intimité directe avec le prince des consolations. Il est charmant que nous devions cette joie à une dame de chez nous. « Que diray-je? Les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne céleste de bonne doctrine! » Pour la seconde fois, Rabelais est protégé par une Française de sang généreux. Il connut, déjà de son vivant, le prix de l'amitié d'une dame bonne, enthousiaste et intelligente. L'adorable Marguerite de Navarre lui fut douce comme à tout ce qu'il y eut de beau et de grand dans le royaume de son frère. Elle le sauvegardait. Il se réclamait d'elle dans les périls. M. Bourrilly nous en donnait récemment la preuve. Le cardinal de Tournon eût fait coffrer Rabelais volontiers. Le 10 août 1537, ce prélat conservateur écrivait au chevalier du Bourg : « Monseigneur, je vous envoye une lettre que Rabelezus escripvoyt à Rome, par où vous verrez de quelles nouvelles il advertissoit ung des plus maulvays paillardz qui soient à Rome. Je luy ai faict commendement que il n'eust à bouger de ceste ville jusques à ce que j'en sceusse vostre voulenté. Et si il n'eust parlé de moy en ladite lettre et aussi qu'il s'advoue au roy et royne de Navarre, je l'eusse faict mectre en prison pour donner exemple à tous ces escripveurs de nouvelles. » Rabelais, se voyant en danger, invoquait la fée des libres esprits.

Quels furent exactement ses rapports avec la reine de Navarre? Fut-il son commensal et son familier? Aucun document ne nous éclaire sur ce point. Espérons que l'édition critique nous renseignera bientôt. Il est certain que Marguerite lisait Rabelais assidûment. A peine le *Tiers Livre* venait-il d'être publié qu'elle y fait allusion dans une lettre à son déplorable mari : à la vue des mulets qui précèdent l'arrivée du royal époux, elle songe au petit chien de Gargantua annonçant à Pantagruel la venue de son père. Aux bonnes heures de sa vie conjugale, la reine charmante citait son auteur favori. Pantagruel enchantait la conteuse de l'*Heptaméron*. Rabelais place son troisième livre sous l'invocation de la Muse

couronnée. Dans son dizain liminaire, il nous a donné les seuls vers rythmiques qui soient sortis de sa plume. Sa verve de prose débordante étouffait dans les prisons de la métrique. Mais cette fois il fit profession de métier poétique pour l'amour de celle qui aimait ardemment les beaux vers. « Esprit abstrait, ravy et ecstatic! »

Marguerite était alors brouillée avec les intérêts temporels. Elle ne songeait plus qu'aux idées pures et à l'œuvre de son salut. La littérature et la théologie la ravissaient dans un monde meilleur que celui du siècle. Mais sa vraie religion demeurait celle de la charité :

« Jamais d'aimer mon cœur ne sera las,
« Car Dieu l'a faict d'une telle nature
« Que vray amour luy sert de nourriture. »

Même aux œuvres de l'érudition moderne, les méthodes de la raison critique ne serviraient de rien sans un peu de sincère et naïf amour. Que l'exquise philosophie de la dame de Navarre pénètre les nouveaux éditeurs de Rabelais et qu'elle les aide à édifier un beau monument!

Notre Bibliothèque. — M. Henri Clouzot nous a remis : *Rabelais, poème qui remporta le prix proposé par l'Académie rabelaisienne de Tours pour l'inauguration de la statue du grand homme les 25 et 26 juillet 1780*, dédié à M. Rivière, maire de la ville de Tours. (Poitiers, typographie de Oudin frères, s. d., brochure de 4 p. in-8°.) — M. Henri Grimaud : *Projet d'une statue de Jeanne d'Arc à Chinon* [inaugurée en 1893]; notes historiques par M. Henri Grimaud. (Tours, Péricat, 1891, in-8°, 8 p.) — *Biographie de Jacques Bouchet (1749-1792)*, député de Touraine aux États généraux de 1789, par Henri Grimaud. (Tours, Péricat, 1893, in-8°, 9 p., fac-similé.) — *Notice historique sur la ville de l'Isle-Bouchard*, par Henri Grimaud. (Tours, Péricat, 1895, in-8°, 29 p.)

M. Henri Grimaud nous a également envoyé le prospectus que la Société *Les Amis du Vieux Chinon* avait adressé à ses membres pour leur faire part de l'excursion que nous avions projetée de faire l'an dernier au pays de Rabelais. Ce prospectus nous montre une fois de plus avec quelle cordialité la Société des Études rabelaisiennes eût été reçue à Chinon et nous fait déplorer davantage encore qu'un contretemps imprévu soit venu nous empêcher de mettre ce dessein à exécution.

Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes*, année 1906. — *Modern language notes*, année 1906. — Le *Bulletin du bibliophile*, année 1906.

Dîner rabelaisien. — Le 31 janvier 1907, après l'assemblée générale, les membres de la Société se sont réunis au café Voltaire pour « banqueter joyeusement, tous ensemble ». Notre confrère M. Jacques Beltrand s'était chargé de graver le menu, et il en avait fait une petite merveille d'élégance et de goût. Au centre de la table, un buste de Rabelais, par le sculpteur Georges Bareau, présidait à ces « premières agapes pantagruéliques et non aultres », auxquelles ne manquaient ni le vin de Chinon ni les fouaces de Lerné. Mme Gabrielle Louis a donné, dans la *Française* du 17 février 1907, un très aimable compte-rendu de ce dîner.

Rabelais et Michelet. — Notre confrère M. Gabriel Monod a adressé à notre président la lettre suivante :

La note sur Rabelais que j'ai lue l'autre jour au Collège de France est tirée des notes des petites leçons de Michelet à l'École normale de 1834. Elle est le germe de ce que Michelet a écrit sur Rabelais au t. VIII de son *Histoire de France*, p. 428-440. Voici cette note :

« Rabelais. Plus fort qu'Aristophane et Voltaire. Aussi grand que Shakspeare, moins le côté tragique et le côté gracieux.

« C'est l'épopée des Valois. Rabelais est leur Homère. Les Valois, l'homme fait Dieu.

« Rabelais se peint lui-même à chaque page en même temps qu'il fait la biographie d'une dynastie. Aucun de nos écrivains n'a résumé son temps comme lui. Il en a donné la science et l'histoire.

« Tout le moyen âge y a été absorbé, avec son pédantisme des formes barbares, sa dialectique, ses subtilités. C'est une encyclopédie. Voilà pourquoi supérieur, même à Cervantès.

« Le Rabelais de la troisième époque n'est pas venu. Ce n'est pas Voltaire. C'est l'ensemble de ses ouvrages qui est encyclopédique. Aucun, pris à part, n'est un monument; l'art n'est profond dans aucun.

« Aristophane et Rabelais, les deux choses gigantesques de la littérature, cela semble ridicule à un littérateur. Je suis historien. Les deux représentants gigantesques de l'antiquité et du moyen âge.

« Aristophane a par moments des mots qui dévoilent tout, des grandes pensées, des formules. Il formule une nationalité. C'est son caractère. Rabelais est très Français et il est Européen.

« Je lis Rabelais plus que Racine. »

Si vous croyez, cher ami, que ces notes rapides, qui montrent l'identité du Michelet de 1834 avec celui de 1857, peuvent intéresser vos lecteurs, je suis heureux de les mettre à la disposition de notre *Revue des Études rabelaisiennes*.

G. Monod.

L'AUTHENTICITÉ DE L'ISLE SONANTE. — La *Modern language Review* nous donne dans son numéro de janvier 1907 (vol. II, nº 2) la fin de l'étude de M. Arthur Tilley sur *The autorship of the Isle sonnante*. Successivement, les épisodes de l'île des Ferrements, de l'île de Cassade, des Chats fourrés et des Apedeftes sont examinés dans les trois textes de l'*Isle sonante*, du Manuscrit et de l'Édition de 1564. M. Tilley conclut en attribuant ces différents épisodes à Rabelais. L'état de l'*Isle sonante*, dit-il, montre : *a)* qu'elle a été imprimée, du moins en ce qui concerne les chapitres I-X, d'après un texte incorrect; même dans le chapitre XI, il y a une preuve de l'absence de revision définitive; *b)* que les épreuves n'ont pas été revues par l'auteur; *c)* que, des cinq épisodes dont le livre se compose, les deux derniers (Chats fourrés, Apedeftes) se tiennent et ont peut-être été écrits à la même époque, mais les trois autres n'ont aucun rapport entre eux, ni avec les deux derniers, et peuvent avoir été écrits à différentes époques.

Comme il y a dans les Apedeftes des allusions aux Extravagantes et à la reine des Andouilles, M. Tilley en conclut naturellement que la rédaction de ce chapitre est postérieure à celle du IVe livre; or, il croit que l'épisode des Papimanes, qui contient la mention des Extravagantes et le juron « Vertu de Extravagantes », a été composé dans l'automne de 1551, après la rupture entre le pape et Henri II, et inséré dans le livre pour lui assurer l'appui du roi, en cas d'attaque de la Sorbonne. C'est donc entre 1551 et 1553 que se placerait la rédaction de ces deux épisodes.

En somme, pour M. Tilley comme pour M. Jacques Boulenger, il n'y a rien dans l'*Isle sonante* qu'on ne puisse attribuer à Rabelais; et, d'autre part, on trouve dans chaque chapitre des passages qui sont des arguments très forts, sinon irréfutables, en faveur de l'attribution à Rabelais. M. Tilley reprend donc l'hypothèse infiniment vraisemblable de M. Boulenger, et suppose que quelqu'un a fait une copie de certains brouillons de Rabelais et l'a remise à un imprimeur sans plus se soucier de l'édition que celui-ci en a donnée. J. P.

GARGANTUA ET LE MONT CERVIN. — Notre confrère M. Charles Portal nous signale une légende (italienne ?) qui rapporte que c'est à Gargantua, enjambant les Alpes, que le Cervin doit sa forme accidentée. — Voir à ce sujet Guido Rey, *Le Cervin* (Hachette).

Les contenances de Quaresmeprenant. — En réponse à la note de M. Albarel, parue sous ce titre dans notre dernier fascicule (p. 404), M. le Dr Le Double nous adresse les remarques suivantes :

Il est évident qu'en retrouvant le « bourrabaquin monachal », mon savant confrère et collègue le Dr Albarel, de Névian, a rendu lumineuse la comparaison de Maître François : « *Le boyau c... comme un bourrabaquin monachal.* » Mais, pour n'avoir pas pu me procurer cet objet ou un dessin de cet objet, je n'en ai pas moins traduit, comme l'ont fait, du reste, depuis Le Duchat, tous les commentateurs de l'œuvre rabelaisienne, le mot « bourrabaquin » par flacon de cuir.

D'un autre côté, M. le Dr Albarel n'étant pas convaincu de la réalité des habitudes contre nature de « Quaresmeprenant », j'ai cru devoir, en soutenant la thèse contraire, faire figurer parmi les divers arguments qui plaident en faveur de cette thèse un argument fourni par un médecin qui habite le Languedoc et qui en connaît les us et coutumes et le dialecte.

L'origine des Sainte-Marthe. — M. Paul Guérin vient de publier dans les *Archives historiques du Poitou*, tome XXV, (Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906, in-8o), page 262, des lettres de naturalité, de septembre 1460, en faveur de Pierre de Sainte-Marthe, commis de Jean Hardouin, trésorier de France (voir aussi page xvi de l'Introduction), qui pourraient bien se rapporter à la famille des Sainte-Marthe. M. Guérin insiste avec raison sur l'intérêt de cette pièce, qui nous livre peut-être le secret de l'origine de cette célèbre famille, et en particulier de notre Picrochole. Il souhaite que ces lettres servent de point de départ à de nouvelles recherches utiles : nous joignons nos vœux aux siens. Ce Pierre de Sainte-Marthe était commis de Jean Hardouin, maître des comptes et trésorier de France, personnage important qui possédait à Tours, où il donna plus d'une fois l'hospitalité à Charles VII. Ce curieux texte m'a été signalé par notre confrère M. Henri Clouzot. A. L.

Les Dusoul-Rabelais. — On sait que la famille Dusoul, qui, au xvie siècle, habitait Chinon, était alliée à celle de Rabelais (cf. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 367). En parcourant les registres paroissiaux dits d'état civil de Chinon pour 1650, nous avons relevé une note utile à signaler ici. Dans

l'acte de sépulture de François Dusoul, sieur du Chastelier et lieutenant des eaux et forêts de Chinon, il est dit qu'après les obsèques célébrées le 11 juillet 1650 en l'église Saint-Étienne de Chinon, le corps du défunt a été transporté dans la même ville, à l'église Saint-Maurice, où était « la sépulture de ses ancêtres ». Cette dernière indication établit que les Dusoul avaient un caveau de famille en l'église Saint-Maurice de Chinon ; et, selon toute vraisemblance, ce caveau doit contenir les restes des membres de la famille Rabelais alliés aux Dusoul. H. G.

Rabelais et Regnard. — Dans un volume, récemment édité avec un goût rare, l'historien de Dourdan, M. Joseph Guyot, vient de reconstituer de la façon la plus neuve et la plus heureuse l'histoire du poète Regnard en tant que châtelain de Grillon, près de Dourdan : *Le poète J.-Fr. Regnard en son chasteau de Grillon. Étude topographique, littéraire et morale, suivie de la publication des actes originaux, de scellés et inventaire après décès* (Paris, Alph. Picard, 1907, in-4°, 208 p., avec illustrations). Ce qui intéresse plus particulièrement les rabelaisants dans ce livre, c'est que l'auteur du *Joueur* rêvait de réaliser dans son domaine de Grillon une nouvelle abbaye de Thélème.

M. Guyot nous raconte (p. 87) comment Regnard chante à ses invités, qui ne sont pas des novices, tout le psautier de « l'abbaye de Thélème », de joyeuse mémoire, dont il compte créer une succursale à Grillon :

Pour passer doucement la vie
Avec mes petits revenus,
Ici je fonde une abbaye...
Afin que nul frère n'en sorte,
Et fasse sans peine ses vœux,
Il sera gravé sur la porte :
Ici l'on fait ce que l'on veut.

Le règlement est assez long, mais la règle est fort simple, les observances sont très faciles et les pénitences toujours trop douces. A. L.

Erratum. — Un certain nombre de fautes d'impression se sont glissées à notre insu dans la contribution de M. W. F. Smith, intitulée *Rabelais et Servius*, et parue dans le dernier

fascicule de cette *Revue* (1906, p. 349-368). Nous prions nos lecteurs de vouloir bien les corriger sur leur exemplaire :

P. 351, l. 11, au lieu de : γὰε, lisez : γὰρ.
P. 351, l. dernière, supprimez les deux virgules.
P. 352, l. 5, au lieu de : *Mars*, lisez ; *Maro*.
— l. 21, au lieu de : *erabronum*, lisez : *crabronum*.
— l. 38, au lieu de : *stetusticiae*, lisez : *justiciae*.
P. 353, l. 21, après *femmes*, ajoutez une virgule.
P. 355, l. 32, au lieu de : *fluvium*, lisez : *fluvius*.
— l. 39, au lieu de : *illice nixa*, lisez : *illic enixa*.
— l. dernière, au lieu de : *dus*, lisez : *duo*.
P. 357, l. 36, au lieu de : *castre'*, lisez : *castra*.
P. 357, l. 27, au lieu de : *exempel*, lisez : *exemple*.
P. 358, l. 37, au lieu de : *Lyneus*, lisez : *Lyncus*.
P. 359, l. 25, au lieu de : *Antemor*, lisez : *Antenor*.
P. 360, l'extrait latin : « *In Aen.*, V, 37 » doit être transposé avec l'extrait latin : « *In Aen.*, IX, 213 ».
P. 363, l. 10, au lieu de : ἐπι, lisez : ἐπὶ.
P. 364, l. 39, au lieu de : *Tnnitus*, lisez : *Tinnitus*.
P. 365, l. 28, au lieu de : *Thediti*, lisez : *Thetidi*.
P. 366, l. 21, au lieu de : *Adonis*, lisez : *Adonidis*.
P. 367, l. 4, après : *Thebanorum*, ajoutez un point et virgule.
P. 368, l. 20, au lieu de : *ereat*, lisez : *creat*.

Livres et articles récents. — L'ouvrage de M. Théodore Pletscher : *Die Märchen Charles Perrault's. Eine literarhistorische und literaturvergleichende Studie* (Berlin, 1906, Mayer et Müller) met bien au point la question des origines des contes de Perrault, d'après les plus récents résultats de la science. Il renferme des vues judicieuses et fines. C'est une bonne contribution à l'histoire des contes populaires que les rabelaisants ont étudiés de tout temps avec une prédilection toute particulière. A. L.

— Notre confrère M. Prokop M. Haškovec, de Prague, vient de faire une série de quatre conférences sur Rabelais à Prague et à Vinolwady. De plus, M. Haškovec prépare un ouvrage sur le grand Tourangeau, qui paraîtra prochainement, et il a bien voulu se charger d'exécuter pour notre *Revue* le relevé analytique des publications dont Rabelais a été l'objet en Bohême. Il nous faut être reconnaissant à M. Haškovec de la peine qu'il prend pour faire goûter et apprécier l'auteur de *Gargantua* dans son pays.

— Dans un compte-rendu des *Études sur Rabelais* de M. Louis Thuasne, paru dans la *Literaturblatt für germa-*

nische und romanische Philologie (1907, n° 2), M. F.-Ed. Schneegans, tout en accordant à l'auteur les éloges qui lui sont dus, lui reproche d'avoir considéré comme des sources de Rabelais une foule de morceaux dont il est bien évident que Rabelais ne s'est point inspiré le moins du monde. Nous sommes heureux de nous être rencontrés sur ce point avec M. Schneegans (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 101).

— A signaler également dans la même *Literaturblatt* (1907, n° 1) un compte-rendu par M. F.-Ed. Schneegans de l'ouvrage de M. Emmanuel Barat sur *Le style poétique et la révolution romantique*.

— M. V.-L. Bourrilly a publié *Deux nouvelles lettres de Jean Sleidan, 12 mars 1546, 10 novembre 1550* (Fontenay-aux-Roses, impr. Louis Bellenand, 1906, in-8°, 12 p.). La seconde (1550), adressée à Jean du Bellay, est inédite. La première (1546), adressée à François Ier, a été publiée, sans références, par Champollion-Figeac (*Collection des documents inédits*, t. IV, p. 480-481), mais elle a échappé à l'éditeur de la correspondance de Sleidan, M. Baumgarten. Sleidan avait chargé un homme sûr, Gaspard Gamant, de la porter. Mais Gamant tomba malade à Metz, et c'est finalement le sieur de Saint-Ayl, l'ami de Rabelais, qui la transmit.

— Le gigantesque roman de *Perceforest* a été imprimé à Paris en 1528 et en 1531-1532 (531 chapitres, 3,400 colonnes, 6 volumes in-fol.!). Ces éditions, « que Rabelais lut dans leur nouveauté et auxquelles, entre autres traits, il emprunta l'invention de la généalogie de Gargantua », nous donnent un texte du roman rajeuni à l'usage des lecteurs du commencement du XVIe siècle. C'est d'après elles que M. Hugues Vaganay vient de reproduire les premiers chapitres de *Perceforest*. Le fac-similé du titre de l'édition de 1528 sert de titre à la réimpression de M. Vaganay. La page 4 de la couverture porte le fac-similé du titre de l'édition de 1531. [Imprimerie Protat frères, 1er janvier 1907, in-8°, XVI-48 p., tiré à 300 exemplaires sur alfa et 50 sur vélin d'Arches (hors commerce).]

J. B.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

Art. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

Art. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Agache (Alfred), artiste-peintre, président de section à la Société nationale des Beaux-Arts; rue Weber, 14.

Agache (Auguste), architecte; rue de Naples, 30.

Albarel (Dr P.); à Névian (Aude).

Andrews (C.); Elmwood avenue, 52, à Belfast (Ireland).

Angellier (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.

Arconati Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Aubry (H.); rue Cambacérès, 6.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Baman (Otto), Dr. Phil., Assistent an der klg. Maria-Theresia-Realschule; Columbusstrasse, 1, à München (Allemagne).

Barante (Baron Claude de); rue du Général-Foy, 22.

Barat (Julien); Theaterstrasse, 1, à Bonn (Allemagne).

Barbier fils; Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Barthelet (Edmond), membre de l'Académie de Marseille, ancien membre de la Chambre de commerce; rue de l'Arbre, 31, à Marseille.

Baudrier (Julien), *C.;* rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Seefeldstrasse, 49, à Zurich (Suisse).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.

Behrens (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

Bernès (Henri), *membre perpétuel,* professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 71, rue du Connétable, à Chantilly (Oise).

Besançon (Henry); avenue Montespan, 7.

Béthune (Baron François); rue de Bériot, 36, à Louvain (Belgique).

Bibliothèque des Archives nationales.

Bibliothèque de la ville de Besançon (Doubs).

Bibliothèque de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Bibliothèque du Collège de France.

Bibliothèque de l'Université de Dijon.

[Bibliothèque royale de Dresde] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).

Bibliothèque publique de la ville de Genève (Suisse).

Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque de la ville de Lille.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque de la ville de Montpellier; boulevard Esplanade.

Bibliothèque du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

Bibliothèque publique de la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque publique de la ville de Niort (Deux-Sèvres).

Bibliothèque de la ville d'Orléans.

Bibliothèque de l'Université de Paris.

[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

[Bibliothèque de Strasbourg] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).

Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Bibliothèque de l'Université de Vienne.

Bilibine (Mlle Véra); rue Paillet, 4.

Blanchard (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.

Blum (Léon), homme de lettres; rue du Luxembourg, 38.

Boché; rue de Grenelle, 113.

Bogeng (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Martin Lutherstrasse, 74, à Berlin (Allemagne).

Bos (Dr); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bouchaud (A.); rue du Château, 25 *bis*, à Neuilly (Seine).

Boulay de la Meurthe (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.

Boulenger (Hippolyte); rue Freycinet, 26.

Boulenger (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire;* rue du Connétable, 71, à Chantilly (Oise).

Boulenger (Marcel), homme de lettres; *même adresse.*

Bourgeois (Achille-F.), agrégé de l'Université; rue Auguste, 18, à Nîmes (Gard).

Bournon (Fernand), archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.

Bourrilly (V.-L.), professeur au lycée de Toulon; rue d'Andrechaux, 22, à Toulon (Var).

Boutet de Monvel (Roger), bibliothécaire de l'Imprimerie nationale; rue de Condé, 20.

Boutineau (Dr Em.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), professeur à l'Université de Genève; Bourg-de-Four, 10, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; rue des Vignes, 27.

Bredan (Mlle Berthie), institutrice; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).

Brémond (Dr), président honoraire du Syndicat de la Presse scientifique, *C.*; rue Condorcet, 74.

Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.

Bruzon (Dr); rue de la Clef, 48.

Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel*; avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), professeur au lycée Louis-le-Grand; rue Condorcet, 53.

Cardot (Philippe), licencié en droit; rue Saint-Sulpice, 18.

Cavasse (Dr Alfred); rue de Prony, 55.

Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.

Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre), archiviste-paléographe; quai Malaquais, 5.

Chardon, ancien élève de l'École des chartes, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Marolle-les-Braux (Sarthe).

Chelli (Maurice), élève à l'École Normale; rue de Sontay, 9.

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clément (Louis), chargé de cours à la Faculté des Lettres; rue Brûle-Maison, 108, à Lille.

Clouzot (Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 *bis*.

Clouzot (H.), homme de lettres, *trésorier*; rue Vineuse, 12 *bis*.

Colonna (Le général); quai Saint-Michel, 27.

Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Cortada (Alexandre); avenue Bugeaud, 12.

Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Couet (Jules), bibliophile; rue Leconte-de-Lisle, 14.

Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Valentin de); rue de Vaugirard, 20.

Coutaud (Albert), docteur en droit, ancien sous-préfet; rue Théodule-Ribot, 10.

Cruyssen (Mme van der); rue de la Motte-du-Pin, 16, à Niort (Deux-Sèvres).

Dassy de Lignières (Dr); boulevard Péreire, 46.

Daupeley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique;* boulevard Malesherbes, 10.

Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.

Detken et Rocholl, libraires; à Naples.

Doray (Henri), architecte; rue de Vaugirard, 71 *bis*.

Dorveaux (Dr Paul), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie, *vice-président;* avenue d'Orléans, 58.

Dossat (E.), libraire; Plaza de Santa-Ana, 9, à Madrid.

Driesen (Otto), Dr. Phil.; Giesebrechstrasse, 6, à Charlottenburg (Allemagne).

Drujon, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).

Du Bos (Maurice), homme de lettres; rue Saint-Sauveur, 26.

Dufour (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *C.;* à Grand-Saconnex, près Genève (Suisse).

Dulau et Co, libraires; à Londres (*double souscription*).

Dupond (Alfred), archiviste départemental; à Niort (Deux-Sèvres).

Dupont-Ferrier (G.), docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

Dureau (André); rue de Vaugirard, 41.

Durel (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

Éguilles (Marquis d'); rue d'Alençon, 7.

Endres (Joseph), gepr. Lehramtskandidat; Lohr a. Main (Bavière).

Fabre; rue Racine, 28.

Fabre (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

Fanet (Maurice); quai de la Mégisserie, 14.

Faucillon (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

Ferlov (Knud); Pilesträde, 40, à Copenhague (Danemark).

Filho (Dr Thomas Alves); Campinas, estado de S. Paulo (Brésil).

Flaction (Dr F.); rue des Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

Fletcher (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

Fobler (Alfred); à Heiden (Appenzell, Suisse).

Foersch (Charles), cand. neophil.; Sophienstrasse, 151, à Würzburg (Bavière).

Folet (Dr), professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine; rue de Solférino, 232, à Lille (Nord).

Fox (W. H.); Austin Friars, 9, London E. C.

France (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

Frantzen (J.-J.-A.), privat-docent à l'Université d'Amsterdam;

Vondelstraat, 19, à Amsterdam.

FRANZ, libraire; Hermann Lukaschik Perusastrasse, 4, Muenchen (Allemagne).

FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Élysées, 120.

GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

GALLAS (K.-R.), professeur de français à l'École militaire; Leeraar M. O., à Alkmaar (Hollande).

GALLE (Léon); rue du Plat, 2, à Lyon.

GAUDIER (Charles), professeur au Lycée; rue Libergier, 75, à Reims.

GERMAIN (André); faubourg Saint-Honoré, 89.

GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.

GIGON (S.-C.); hameau de Boulainvilliers, 12.

GILSON (Félix); rue Wayenberg, 73, à Bruxelles.

GIRARD (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit; avenue des Ternes, 70.

GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.

GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).

GOMBAULT, directeur de l'Enregistrement; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

GREBAN (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.*; rue du Rempart, 88, à Tours (Indre-et-Loire).

GROISARD; avenue de Breteuil, 15.

HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.*; rue de Lille, 19.

HAMEL (A.-G. VAN), professeur à l'Université de Groningue (Hollande), *C.*

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; rue de Rocroy, 24.

HARRASOWITZ, libraire; à Leipzig (Allemagne).

HARTMANN (Hans); Scheffelstein, St Gallen (Suisse).

HASKOVEC (Prokop M.), Ph. Dr.; Jáma, 7, à Prague-Karlin (Bohême).

HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

HAUVETTE (Henri), chargé de cours à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 274.

HEINA (Édouard); rue de la Pompe, 11.

HEISS (H.), philologue; Frühlingstrasse, 15 1/2, à Würzburg (Bavière).

HELME (Dr); rue de Saint-Pétersbourg, 10.

HÉRELLE (Georges), professeur au Lycée; rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

HERMANN (G.), sous-préfet honoraire; à Excideuil (Dordogne).

HEULHARD (Arthur), *C.*; à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

HOFFSCHMIDT (N. D'); square Ma-

rie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).

Hudig (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

Huguet (Edmond), professeur à l'Université de Caen; rue Guilbert, 30, à Caen (Calvados).

Jacquemin; rue de Rennes, 108.

Jacquemont (André), avocat; rue Washington, 15.

Janson (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqz, 73, à Bruxelles.

Jaurès, député; avenue des Chalets, 7.

Jucobs (Dr H. B.); place Mount-Vermon, 11, à Baltimore (États-Unis).

Ker (William Paton), *membre perpétuel;* All Souls College, à Oxford (Angleterre).

Kerr (W. A. R.), professeur à Adelphi College; Brooklyn, New-York.

Kœnigs (Franz); Leughausstrasse, 2, à Cologne (Allemagne).

Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, professeur suppléant au Collège de France; rue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).

Lamond (Henry de); rue de Trévise, 21.

Lamotte (Albert); avenue Victoria, 7.

Langlois (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

Lanson (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

La Perrière (J. de), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

Laroze (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la Justice; rue de la Baume, 9.

Lataste (Dr); à Saint-Émilion (Gironde).

Laumonier (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Aliénor-d'Aquitaine, 17, à Poitiers.

Lavagne; rue du Ranelagh, 139.

Lazard (Michel); rue Boutarel, 2.

Lebey (André), homme de lettres; rue Chalgrin, 20.

Le Cherpy, chef de cabinet à l'Imprimerie nationale; rue Vieille-du-Temple, 87.

Leclerc (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

Leclercq; boulevard du Chambonnet, 18, à Moulins (Allier).

Le Double (Dr A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

Lefebvre (Charles); boulevard Magenta, 89.

Lefranc (Abel), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

Lemercier, libraire; galerie Vero-Dodat, 3, 5, 7. [Cque M. D.]

Lemoigne (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

Lemoigne, commissionnaire; rue Bonaparte, 12 (*double souscription*).

Lemoisne (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de Prony, 45.

Lepère (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

Le Soudier, libraire; boulevard Saint-Germain, 174.

Le Soudier; [Toronto (Canada).]

Liouville (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

Louis (Mme G.); rue Antoine-Roucher, 2.

Louÿs (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

Loviot (Louis), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire-adjoint;* place François-Xavier, 6.

Luthringen (Joseph); à Villé, près de Schlestadt (Alsace).

Magnus (Mme H.); rue Édouard-Detaille, 6.

Marcheix (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

Markovitch (Mme Marylie); à Montélimar (Drôme).

Marozeou (Paul), architecte; avenue Malakoff, 53.

Marsay (Vicomte R. de); boulevard Saint-Germain, 191.

Martin (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Massis (Henri); rue Louis-Philippe, 16 *bis*, à Neuilly-sur-Seine.

Maugeret (A.), ancien vice-président de la Société botanique de France, *C.;* rue du Cherche-Midi, 102.

Menget (Paul); rue de Belzunce, 16.

Mettrop (J.-A.-H.); Rozenhof, 24, à Dordrecht (Hollande).

Meunier (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5.

Milette (Charles-Albert), expert en publicité; rue Saint-Hubert, 359, à Montréal (Canada).

Millon (Dr René), médecin des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, secrétaire du Conseil supérieur de l'assistance publique; rue Saint-Lazare, 65.

Ministère de l'Instruction publique (*20 souscriptions*).

Monod (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue du Parc-de-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Monod (Henri), conseiller d'État; rue de Rémusat, 29.

Morel-Fatio (Alfred), directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue de Jussieu, 15.

Morf (Heinrich), professeur à l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Morrison; Ontone, Court oak Road, Harborne (Angleterre).

Münthe-Brun (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 15, à Copenhague.

Mutiaux (Eugène); rue de la Pompe, 66.

Muyden (B. van), président de la Société d'histoire de la Suisse romande; à Lausanne (Suisse).

Naquet (Félix); rue de Bondy, 58.

Nève (Joseph), directeur hono-

raire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

Novati (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

Nutt (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres (*double souscription*).

Oleyre (E. d') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

Osler (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).

Oulmont (Charles); place Malesherbes, 5.

Parker (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.

Patry (H.), archiviste départemental; avenue du Viaduc, 34, à Chaumont (Haute-Marne).

Peise, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier, *C.;* villa Leyris, à Montpellier.

Pelletan (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

Perdrieux (Pierre); rue de La Boëtie, 53.

Peslouan (Jean-Lucas de); boulevard Saint-Michel, 103.

Petit (Paul); cité Vaneau, 6.

Pètre (Augustin); rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

Petrucci (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).

Pfeffer (Georg), Dr. Phil.; Königstrasse, 49, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Philipot (E.), professeur à l'Université; galeries Méret, 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Picard (Auguste); rue de Rennes, 109.

Picot (Émile), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, *C.;* avenue de Wagram, 135.

Pierné (Gabriel), compositeur; rue de Tournon, 8.

Pinvert (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.

Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

Pirson (J.), professeur à l'Université; Sieglitzhoferstrasse, 28, à Erlangen (Bavière).

Plattard (Jean), agrégé des lettres; boulevard Raspail, 276.

Poëte (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.

Poirier (Dr), professeur à l'École de médecine; quai Malaquais, 5.

Poisson (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.

Polain (M.-Louis), *C.;* rue Madame, 60.

Polack (Dr Alfred); Hansastrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

Pollock (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel;* Hyde-Park Place, 21, London W.

Port, bibliothécaire de la ville de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Portal (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du minis-

tère de l'Instruction publique; rue de la Caussade, 13, à Albi.

Potez (Henri), docteur ès lettres, professeur au Lycée; à Douai (Nord).

Pottecher (Maurice), homme de lettres; rue du Départ, 2, à Meudon (Seine-et-Oise).

Pouyanne (Albert), ingénieur des Ponts et Chaussées (travaux publics de l'Indo-Chine); quai d'Orléans, 12.

Pouydebat (Frédéric); villa des Tilleuls, rue Eugène-Sue, à Suresnes (Seine).

Pressat (Roger); rue Flatters, 8.

Protat, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.

Psichari (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.

Pullem (Lucien); boulevard Voltaire, 193, à Asnières (Seine).

Raisin (F.), avocat; rue Senebier, 8, à Genève.

Ramet (André); rue Édouard-Fournier, 12.

Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.

Reinach (Joseph), député; avenue Van Dyck, 6.

Renouard (Philippe); rue Madame, 1.

Ribbergh (E.); à Rolduc (Hollande).

Richard (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

Richardot; avenue de Clichy, 58.

Richepin (Jean), homme de lettres; rue Notre-Dame-des-Champs, 66.

Rieux (Émile), hostellier; rue Saint-Antoine, 15, à Albi (Tarn).

Rilly (Comte de); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Ritter (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).

Robida (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Romanisches Seminar a. d. Königl. Rhein. Universität; à Bonn (Allemagne).

Roscoe (Frank); the University, à Birmingham (Angleterre).

Roujon (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; à l'Institut, quai Conti, 25.

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Ruiz (G.); rue Fontaine-au-Roy, 36.

Ruutz-Rees (Mlle); Rosemary Hall Scholl Library, Greenwich, Conn. (États-Unis).

Salvert-Bellenave (Marquis Étienne de), ingénieur en chef de la marine; rue de Maubeuge, 9.

Santi (D^r^ de), médecin principal

de 2e classe; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université; à Heidelberg Neuenheim (Bade).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Würtzbourg, *C.;* Franz-Ludwigstrasse, 16, Würzburg (Allemagne).

Schweizer (Alfred); rue de Calais, 14.

Schöne (Lucien); rue Vital, 25.

Segerson-Mahoney (Mlle); Saint-Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

Simon (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Lothstrasse, 12II, à München (Allemagne).

Sirven (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, Rumine, à Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; Millfield, 6, Folkestone (Angleterre).

Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie); rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Söltoft-Jensen (H. K.), licencié ès lettres; Rosenvongets Allé, 7, à Copenhague (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

Stéchert, libraire; rue de Rennes, 76 (*quatre souscriptions*).

Stewart (H. F.), chapelain de Trinity College; à Cambridge (Angleterre).

Stilling (Dr H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).

Stockum (Van) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

Swarte (Victor de), critique d'art, *vice-président;* rue Bassano, 5.

Symes, libraire; rue des Beaux-Arts, 3.

Taupenot de Chomel (Mlle J.); rue Saint-Placide, 31.

Tausserat-Radel (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

Terquem (Em.), libraire-commissionnaire; rue Scribe, 19. [Contremarque : N. Y. P. L.]

Théry (José), avocat à la Cour d'appel; rue Gay-Lussac, 5.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris; avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine.

Thomas (Louis); rue de Passy, 82.

Tilley (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

Toldo (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *C.;* via Giusti, 3, Torino (Italie).

Toraude (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).

Tourlet (E.-H.), membre de la Société archéologique de Touraine; quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

Tourneux (Maurice), homme de lettres, *C.;* quai de Béthune, 34.

Twietmeyer, libraire; à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).

Vaganay (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de

Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

VIZERIE (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

VOIZARD (Eugène), professeur honoraire à l'Université; avenue de Saint-Cloud, 23, à Versailles (Seine-et-Oise).

VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

WALSER (Ernest), Stud. Phil.; Zurichbergstrasse, 27, à Zurich (Suisse).

WATHELET (Alfred); rue Grétry, 25, à Liège (Belgique).

WEDDERKOP (Magnus VON), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; Kastamen Allee, 18, à Charlottenburg (Allemagne).

WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

WERLÉ (Comte); boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WETTSTEIN (C.), libraire; Bahnofstrasse, 37, à Zurich (Suisse).

WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

WIESE (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue Raikem, 22, à Liège (Belgique).

WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; Buckingham street, 7, à Cambridge (Massachusets, États-Unis).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LE CHAT ET LE SINGE

DANS RABELAIS

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. SAINÉAN.

L'ouvrage de M. Sainéan[1] sur le Chat inaugure une série de travaux philologiques qui se publieront comme annexes à la revue de M. Gröber, bien connue des romanistes; il inaugure en même temps une série d'études que M. Sainéan compte nous donner sur la faune linguistique des langues romanes et qui vient de s'enrichir tout récemment d'un article consacré au chien[2]. Déjà le travail dont nous nous occupons comprend, outre le chat, un certain nombre d'animaux moins considérables aux yeux du philologue : le singe, la fouine, plus le hibou, la chevêche, la chouette et autres oiseaux de mauvais augure. Le chat accapare, comme il convient, la plus grosse part du volume. Il suffit de parcourir le copieux index des mots examinés pour voir quelle place ce petit animal a tenue dans la vie et dans les préoccupations des hommes, à combien de métaphores il a donné lieu, avec quel soin on a observé ses faits et gestes, étudié ses mœurs et son caractère. Nous pouvons même constater, en nous reportant au mémoire du même auteur sur le chien, que de nos deux commensaux à quatre pattes ce n'est pas le plus intelligent qui a

1. Lazar Sainéan, *La création métaphorique en français et en roman.* Images tirées du monde des animaux domestiques. *Le Chat,* avec un appendice sur la fouine, le singe et les Strigiens. Halle, Max Niemeyer, 1905, 1 vol. in-8°, VI-148 p.

2. Cet article fait partie des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris,* t. XIV (1906), p. 210-275.

été le plus favorablement traité par le langage : celui-ci témoigne d'une noire ingratitude vis-à-vis du chien.

L'homme a donc noté la physionomie extérieure et morale du chat, la douceur de sa fourrure, la grâce de ses attitudes, sa coquetterie, son naturel sournois, ses querelles nocturnes, etc..., et il a transporté par métaphore les divers noms du chat aux êtres vivants ou aux objets qui lui paraissaient présenter des traits analogues : voilà la partie sémantique du sujet traité par M. Sainéan. D'autre part, l'homme a désigné le chat par toute sorte de vocables caressants, familiers, imitant plus ou moins bien les modulations de son cri : et voilà la partie phonétique du livre. Celui-ci résulte en somme des combinaisons variées du classement sémantique et du classement phonétique. Bien que le sous-titre choisi par M. Sainéan insiste sur le côté psychologique de son étude, c'est la partie phonétique qui offre sans contredit le plus d'intérêt. Jamais, à ma connaissance, un travail de philologie romane n'avait fait une place aussi large à l'onomatopée. Étant donné que le développement linguistique à étudier est moderne, — comme le chat lui-même, animal à peu près inconnu de l'antiquité classique, — M. Sainéan a compris qu'il avait le rare avantage de pouvoir observer à une époque récente et d'après des matériaux très abondants un procédé de création verbale sur lequel les philologues se montrent en général très réservés et qu'ils reculent dans un passé aussi lointain que possible. Pour ce qui concerne la valeur imitative des sons et les alternances vocaliques, M. Sainéan avait un guide précieux en M. Grammont, dont il utilise et continue les recherches[1].

1. Rappelons l'important article de M. Grammont dans la *Revue des langues romanes* de 1901 ainsi que son ouvrage sur *Le Vers français* (1904), 2e partie (p. 155-318). Notons aussi que M. Nyrop vient de publier dans le *Bulletin de l'Académie royale de Danemark* (1906, n° 6) une communication sur les onomatopées, particulièrement dans la langue française; il y examine les interprétations très diverses qu'on a données des bruits et des cris, l'alternance vocalique, le passage des onomatopées dans les diffé-

Il pose un certain nombre de racines correspondant aux diverses manières dont on a reproduit le miaulement du chat. Ces racines monosyllabiques dégagées des nombreuses formes romanes commencent en règle générale par un M, se terminent par une consonne fort variable et présentent comme élément central une voyelle qui peut être l'une des « voyelles claires » I et A ou bien la « voyelle sombre » OU. Exemple : le type n° 3 présente les variantes MIT (mitou, mitaine, chattemite, etc.), MAT (matou, matois, matagot, etc.) et MOUT (moumoutte, etc.). M. Sainéan établit ainsi huit types fondamentaux de racines qui, par réduplication, par dérivation et par composition, rendent compte des nombreuses formes étudiées et classées dans le livre.

Je dois dire que M. Sainéan ne réalise pas pleinement les espérances que nous faisaient concevoir le choix du sujet et l'introduction consacrée aux idées générales et à la méthode. Son travail prend trop souvent l'allure d'un catalogue où la discussion et le raisonnement sont réduits à la portion congrue. Lorsqu'on sent que M. Sainéan a vu juste et qu'il doit avoir raison, on voudrait qu'il eût mis plus de coquetterie à légitimer scientifiquement l'impression que nous éprouvons. Les étymologies adverses sont sommairement réfutées ou plus ordinairement reléguées au bas de la page, dans des notes qui accompagnent le texte sans le rejoindre; souvent aussi, elles sont tout simplement omises. Des indications trop sommaires ne nous permettent pas toujours de bien apercevoir la filiation des sens et la direction suivie par la métaphore. Enfin, par suite d'un plan vraiment défectueux et monotone, les mêmes catégories sémantiques (joli, hypocrite, querelleur, etc.) reviennent à plusieurs reprises encadrer des listes de mots qui sont identiques ou ne présentent entre eux que la différence du simple au dérivé.

Mais ces reproches perdent beaucoup de leur impor-

rentes catégories grammaticales. Ce sont là des sujets encore tout neufs.

tance si l'on considère la masse imposante des vocables recueillis dans toutes les langues romanes et classés par M. Sainean. Ils deviennent encore moins graves si l'on veut bien considérer le caractère de ce travail et sa véritable portée. C'est avant tout un « essai » destiné à suggérer des idées et des rapprochements; c'est aussi, dans une certaine mesure, un manifeste dirigé contre une école de philologie trop timorée, trop attachée à la tradition latine. Soit par exemple ce joli adjectif *miste*, si employé en moyen français et qui voulait dire « propret, gentil, fringant[1] ». La première idée de Ménage a été naturellement de le rattacher à un mot latin, et il a songé à *mixtus;* ce passage de son dictionnaire mérite d'être cité : « MISTE. De *mixtus*. Peut-être à cause du mélange des lis et des roses sur le visage des belles personnes. *Candida purpureis lilia mixta rosis.* » Cette étymologie, avec sa grâce surannée, amène un sourire sur nos lèvres; et d'ailleurs un écolier démontrerait tout de suite que l'*i* de *mixtus* étant bref ne saurait être représenté par l'*i* de *miste*, — sans parler d'autres difficultés. — Mais sommes-nous aujourd'hui assez bien protégés contre des hypothèses de ce genre pour sourire en toute tranquillité des errements de Ménage? Ne voyons-nous pas encore des philologues contemporains, et non des moindres, accueillir favorablement la théorie ancienne d'après laquelle le mot *chattemite* contiendrait dans sa dernière partie l'adjectif latin *mitis?* La défiance vis-à-vis de l'onomatopée et de la création verbale populaire n'amène-t-elle pas encore beaucoup d'étymologistes à rapprocher les mots *marcou* et *maroufle* du nom propre *Marculphus?* Nous sommes un peu trop « latiniseurs », et l'on dirait parfois qu'il règne dans nos écoles grammaticales un état d'esprit comparable à celui qui inspirait aux pseudo-classiques leurs préjugés sur le style noble et sur les mots nobles.

M. Sainéan proteste au nom d'une conception plus

1. On avait même fabriqué l'adverbe *mistement* (cf. Clément, *Henri Estienne*, p. 367).

démocratique de la vie du langage. Il appartient à un pays où le mot familier *pisică*, — c'est-à-dire « pussy » ou « minet[1] », — a été promu à la dignité de terme officiel. Il n'a pas de peine à nous faire admettre que l'adjectif *miste*, proche parent de *mistigris*, n'est pas autre chose qu'un des noms caressants, « hypocoristiques » du félin, que *marcou*, *maroufle* et *maraud* veulent imiter par leur première syllabe le miaulement du chat en rut; et nous pensons avec lui qu'il est tout à fait chimérique de chercher dans des mots populaires tels que *franc-mitou, chattemite*, *croque-mitaine*, etc..., un emprunt savant fait au latin *mitis*, lequel n'a d'ailleurs rien donné dans les langues romanes.

Tel est l'enseignement qu'on peut retirer de l'essai sur « le Chat ». Je n'en recommanderais pas la lecture à des grammairiens novices; mais il élargira l'horizon intellectuel de ceux qui possèdent déjà une forte discipline philologique. Et l'on sera plus indulgent pour certaines hypothèses risquées si l'on songe que la grande majorité des vocables étudiés par M. Sainéan étaient en quelque sorte des orphelins délaissés par les philologues ou affublés d'une généalogie inadmissible. Que de fois, en feuilletant les 118 pages de ce livre, on rencontre des étymologies ingénieuses, nouvelles ou qui prennent un surcroît de vraisemblance du rapprochement des variantes romanes ou françaises! Citons, — pour ne parler que du français, — l'explication du mot *cateron* (p. 75), jusqu'ici incertaine, dans *Aucassin et Nicolete*, l'étymologie de *mignon, mignard*, celle du verbe *emmitoufler*, celle de *maraud, maraude* et *marauder*, celle de *guépard*, qui a trouvé grâce devant M. Thomas...[2]. Disons, à la louange de M. Sainéan, que cette liste serait assez longue.

1. Cf. le breton *pissic* ou *bissic*, diminutif désignant le chat.

2. Cf. le compte rendu que M. Ant. Thomas a donné du même ouvrage dans la *Romania*, t. XXXV, p. 471-474. — Ajoutons que, dans un intéressant article de la *Revue Bleue* (9 mars 1907), M. Bréal a dégagé du livre de M. Sainéan une étymologie nouvelle de *chante-pleure* (< *chatte peleuse* = chenille).

*
* *

Comme le remarque l'auteur lui-même dans son introduction (p. 3), c'est en moyen français que « le courant créateur » de mots pittoresques, familiers, expressifs, « atteint son apogée », ou, pour parler plus exactement, c'est à cette époque que les mots vulgaires, généralement confinés jusque-là dans les patois ou dans l'argot, pénètrent avec une abondance particulière dans la littérature, grâce au réalisme des auteurs dramatiques et surtout des conteurs, à la tête desquels se place notre Rabelais. Beaucoup de ces mots sont certainement très anciens et ont vécu pendant tout le moyen âge; mais leur existence ne se révèle à nous qu'en moyen français. Et ce fait ne s'explique pas suffisamment par la rareté des textes et par les lacunes de notre lexicographie; il doit tenir aussi à des habitudes littéraires : les auteurs du moyen âge, même lorsqu'ils décrivent des scènes populaires et racontent des histoires gaillardes, font moins volontiers appel à l'argot ou même à la langue familière que les farceurs et nouvellistes des xve-xvie siècles. Ainsi, le lexicographe qui entreprendrait le dépouillement des fabliaux avec l'espoir d'y recueillir une abondante moisson de termes populaires et de « curiosa », éprouverait une certaine déception. Prenons pour exemple le mot *mignon* qui rentre dans notre sujet. Le *Dictionnaire général* le donne comme apparaissant au xve siècle. Or, M. Sainéan aurait pu le trouver dans le *Tristan* de Béroul, aux vv. 3639 et 3648, et, — qui plus est, — avec un sens spécial très intéressant, celui de « gueux, coquin, bélître ». Il est clair que ces « mignons » du xiie siècle dont Tristan emprunte la physionomie sont les ancêtres lointains des *francs-mitous,* des *marauds* et de ces « mignons » qui accompagnent Pierre Faifeu et l'aident à commettre des tours pendables : car il ne faut pas oublier que si *mignon* a aujourd'hui une signification exclusivement aimable, il a servi autrefois, — comme tant de mots de la famille féline, —

à désigner des coureurs et des vagabonds. Or, bien que la variante *mignot* apparaisse de temps à autre au cours du moyen âge, la forme *mignon* n'est attestée, ni dans le sens gracieux ni dans le sens défavorable, pendant le long espace de temps qui sépare Béroul de Comynes : il est évident qu'elle n'en a pas moins continué à vivre. Citons encore un autre exemple dans le même ordre d'idées. Je rencontre dans un fabliau du XIIIe siècle, appartenant au type bien connu des « Tresses », le mot *marigaut*, dont le sens est assez bien éclairci par le contexte. Le mari, réveillé au beau milieu de la nuit, s'aperçoit de la présence d'un galant et plonge celui-ci dans une cuve : « Or ça, dit-il,

J'irai la chandoile alumer,
Si conoistrai ce *marigaut*. »
(Montaiglon-Raynaud, t. V, p. 134.)

C'est un mot isolé au moyen âge, un ἅπαξ, et je ne sache pas qu'on en ait jamais proposé une explication. Pour le sens, on peut le traduire sans crainte par « coureur ». Pour l'étymologie, M. Sainéan, s'il l'avait connu, l'eût certainement rattaché à sa racine MAR, et il est probable qu'il eût été dans le vrai. Un mot à peu près identique, sauf qu'il a deux syllabes au lieu de trois, nous est fourni dans une circonstance identique par la farce de *Frère Guillebert;* là aussi, le mari, inopinément rentré au logis, s'est aperçu que sa femme l'avait trompé en son absence :

Hon! me voicy bien atourné.
Le *margout*, quand suis retourné,
Estoit muché en quelque lieu.

Ce « margout » du XVIe siècle pourrait donner la main au « marigaut » du XIIIe. Mais il me paraît inutile de démontrer plus longuement que la « force créatrice » dont parle M. Sainéan n'est pas plus spéciale aux Français de la Renaissance qu'à ceux du moyen âge. C'est une simple question de textes.

Pour traiter des sujets comme ceux auxquels s'attaque M. Sainéan, il est nécessaire d'être très au courant du vocabulaire comique des xve et xvie siècles. D'une part, cette connaissance est indispensable, et, d'autre part, tous les travailleurs savent combien la lexicographie du moyen français nous est encore mal connue. M. Sainéan a fait en somme tout ce qu'il pouvait faire dans l'état actuel des choses, et on ne saurait lui en vouloir d'avoir commis quelques oublis. Pourquoi cependant ne signale-t-il pas le mot *mistoudin* que lui fournissait Godefroy et qui est évidemment un dérivé de *miste?* Le *mistoudin*, c'est le petit maître, le freluquet du xvie siècle. Godefroy en cite trois exemples, mais il aurait facilement pu en citer davantage; il ne paraît pas avoir connu l'intéressante monographie que le regretté Arthur de la Borderie avait consacrée à ce mot dans son excellente édition des *Propos rustiques* de Noël du Fail[1]; en effet, Godefroy n'a cité aucun des textes très caractéristiques qu'on peut lire tout au long dans cette édition et dont l'un, — extrait d'un traité du xvie siècle sur la Beauté, — nous fait assister à la toilette d'une *mystodine*, c'est-à-dire d'une petite dame à la mode. Le premier exemple connu est tiré de la *Légende de maistre Pierre Faifeu* et date par conséquent de 1532. Ce mot paraît avec le xvie siècle et semble disparaître avec lui[2]. Il n'y a pas de doute, à mon avis, sur la signification originelle de « mistoudin »; comme pour l'adjectif *miste*, c'est la gentillesse et la coquetterie du chat qui en sont cause. Dans un dialogue de Cholières sur « les Barbes », l'un des interlocuteurs, s'adressant à un jeune blanc-bec ennemi des barbes et des hommes barbus, l'appelle « mon marpaud, mon petit mistoudin » (Cholières, éd. Jouaust, t. II, p. 269). Ce sont deux termes de tendresse ironique dont le

1. L'article de Godefroy est de 1888 (*Dict.*, t. V) et l'édition des *Propos rustiques* datait de 1878.

2. Nous le trouvons cependant chez Oudin, qui, à côté de la signification ordinaire, enregistre un sens beaucoup moins relevé : « des pouïls ».

sens doit être à peu près le même. Or, M. Sainéan nous apprend (p. 20, 32) que *marpaud* ou *marpo* est une des multiples dénominations du chat[1]. *Mistoudin* répond à *mitou*, avec la racine MIT renforcée d'un S, et *mystaudin*, variante signalée par La Borderie, correspond à *mitau* (Sainéan, p. 17, 25) et à *mistau* (Moisy, *Dict. normand*). Et puisque nous en sommes aux dérivés de *miste*, citons encore *mistouflet*, que le *Dictionnaire* de Ménage enregistre comme un « mot toulousain » signifiant « poupin, délicat, mignon[2] ». M. Sainéan ne signale que la forme *mitouflet*, avec le sens d' « hypocrite ».

Mais il est temps que nous en venions à Rabelais lui-même, dont M. Sainéan a compris toute l'importance. Le petit lexique qui va suivre n'a pas la prétention d'être complet ni d'épuiser tous les mots et expressions qui ont ou pourraient avoir quelque relation avec le chat. Je noterai de préférence ceux qui apparaissent pour la première fois

1. C'est du moins ce que nous apprend le Lazar Sainéan qui a rédigé l'essai sur *Le chat*. Mais il y a, semble-t-il, un second Lazar Sainéan, qui vient d'écrire dans la *Zeitschrift* de M. Gröber un petit article sur *marpaud* (*Z. Rom. Phil.*, t. XXX, 1906, p. 310) : celui-ci ne mentionne même pas le chat, considère que *marpaud* est synonyme de « goinfre » et le rattache à un verbe *morfier* ou *morpailler* (Rabelais, t. II), dont l'origine serait une onomatopée reproduisant le bruit des mâchoires (??). Je ne me suis pas livré à une étude approfondie des significations du mot *marpaud*. En tout cas, je connais parfaitement le dialogue de Cholières sur les Barbes : le Démonax à qui s'adressent les qualificatifs cités plus haut n'a rien de commun avec un goinfre. J'ai lu également l'article de Godefroy : ses exemples sont vagues, et on en retient seulement que *marpaud* a été péjoratif et se trouve souvent flanqué de l'épithète « laid ». Un « laid marpaud » a l'air de pouvoir se traduire par « un vilain singe ». Le Lazar Sainéan de l'essai sur *Le chat* notait à plusieurs reprises (en particulier p. 89) que les mots tirés de la notion *chat* étaient souvent appliqués au singe (cf. *marpaille* (Ménage) = *marmaille*). Je n'affirme rien, je cherche simplement à concilier de mon mieux les deux faces de M. Sainéan.

2. Il est probable que ce mot n'a rien de spécialement toulousain. Dans ses notes à Cholières (t. II, p. 394), D. Jouault le signalait à côté de *mistoudin* : « *Mistoudin* (racine *miste*) nous paraît être l'analogue de *mistouflet*, mon mignon, mon joli garçon. »

chez notre auteur ou encore ceux qui présentent un intérêt particulier et soulèvent une discussion. Je me suis efforcé de faire servir le travail de M. Sainéan à l'intelligence de Rabelais et d'en tirer le meilleur parti qu'il m'a été possible. J'y ai joint de temps à autre le résultat de mes recherches personnelles.

I.

Le chat.

Amadouer (Rab., III, *Prol.*). L'exemple de Rabelais (1546) est un des premiers que nous connaissions de ce mot[1]. Il fait partie de l'énorme cascade d'imparfaits qui expriment l'activité fébrile de Diogène maniant son tonneau : il l' « ...amadouoit, guoildronnoit, mittonoit, tastonnoit ». Nous reverrons « mittonoit », où il y a évidemment du chat. Quant à *amadouer*, que nous connaissons en général dans son acception métaphorique, il a ici un sens matériel qui est intéressant; il veut dire « manier, tâtonner, frotter ». Le rapprochement avec « mitonner » n'a pas échappé à M. Sainéan (p. 76); selon lui, de même que *mitonner* c'est caresser le *miton*, de même *amadouer* c'est caresser le *matou*. L'étymologie de M. Sainéan me paraît la plus ingénieuse et la plus vraisemblable de toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici. On verra, en se reportant au § 133 de l'essai sur le Chat, comment M. Sainéan rend compte en même temps de la genèse du mot *amadou*.

Cabourne. « La cabourne des briffaulx » est un des livres qui constituaient la bibliothèque de Saint-Victor (III, vii). Le Duchat conjecturait que ce titre voulait dire « le capuchon des moines ». L'interprétation de Le Duchat a été adoptée ensuite par tous les lexicographes. Ainsi Godefroy la donne en toute sécurité, mais il se borne à citer ce seul exemple de Rabelais, qui est manifestement insuffisant, car il est dépourvu de

1. Le *Dictionnaire Général* cite un exemple à peu près contemporain tiré de Calvin et où le mot *amadouer* a une acceptation métaphorique. Comme il s'agit sans doute de l'*Institution chrétienne* de 1541, M. Sainéan commet une légère inexactitude en disant que le mot se rencontre *d'abord* dans Rabelais.

contexte. M. Sainéan emboîte le pas derrière Le Duchat et Godefroy et, de plus, il enrôle *cabourne* dans la grande armée des dérivés du mot *chat* (p. 50).

Carymari-Carymara (Rab., I, xvii). C'est un des jurons que profèrent les Parisiens compissés par Gargantua. Nous avons ici une réminiscence évidente de la farce de *Patelin*, que Rabelais savait par cœur. On connaît la scène du délire :

> Ostez ces gens noirs!... Marimara!
> Carimari-carimara!

Ces mots mystérieux ont donné lieu à bien des hypothèses et à des rêveries moins feintes que celle de Patelin. Il y a là une question difficile, que M. Sainéan tranche en quelques lignes, à la fin du § 139, consacré au mot *charivari*. Il paraît qu'en Picardie les enfants qui organisent un vacarme prononcent la formule *caribari-caribara*. De là à rattacher les paroles cabalistiques de Patelin au mot *charivari* et, en dernière analyse, au mot *chat*, il n'y a qu'un pas. M. Sainéan le franchit allègrement. Pourtant, s'il s'était reporté à l'article *carimara* du *Dictionnaire* de Ménage, il aurait pu se rendre compte de la complexité du problème. Ménage avait noté en italien et en français trois ou quatre significations très différentes de ce mot. Par exemple, il nous apprend que « dans la Picardie on appelle les Bohémiens des *carimara* ». N'y aurait-il pas un rapport entre ces Bohémiens et les « gens noirs » qui défilent devant l'imagination de Patelin battant la campagne? Dans un passage, d'ailleurs obscur, de Cholières (éd. Jouaust, t. I, p. 193), je trouve l'adjectif *caramaresque* appliqué à un nègre. Si M. Sainéan se bornait à voir dans les exclamations de Patelin des variations comiques sur un mot du même genre que *charivari*, s'il n'y cherchait pas autre chose, son explication serait incomplète, il est vrai, et négligerait d'autres aspects du problème, mais elle serait du moins conséquente. Où M. Sainéan me paraît manquer de logique, c'est quand il admet en même temps, avec la plupart des commentateurs, que nous avons affaire à une véritable formule d'exorcisme, à un « terme de grimoire » caractérisant « le bruit du sabbat ». Du reste, ce n'est pas impossible, et je n'ai aucune opinion ferme en la matière. Tout ce que je puis citer dans cet ordre d'idées, c'est un passage de Guillaume Bouchet où

un opérateur de village, maréchal ferrant et dentiste, prononce avant d'arracher une dent la formule « gamara » (*Serée XXVII*e, éd. Roybet, t. IV, p. 189)[1]. Je serais tenté de rapprocher ce *gamara* de notre *carimara*. Mais si cette dernière forme a réellement appartenu à la sorcellerie sérieuse, non à la sorcellerie pour rire, si c'est quelque chose dans le genre d' « abracadabra », l'étymologie proposée par M. Sainéan ne se comprend plus très bien. Il faudrait nous expliquer comment des sorciers ont pu être amenés à se servir d'un mot vulgaire, compris de tous, évoquant des idées comiques, dans le genre de *charivari*. Ne cherchent-ils pas en général, tout au contraire, à en imposer par des termes incompréhensibles, fabriqués à plaisir ou empruntés à des langues peu connues, le grec ou l'hébreu? Et dès lors se justifient, — en principe du moins, — toutes les étymologies bizarres et savantes que M. Sainéan cite en note avec une certaine ironie, — jusques et y compris les fantaisies de M. Chevaldin. Que pourrait m'objecter M. Sainéan, partisan du « grimoire », si je venais lui proposer à mon tour une étymologie grecque et lui raconter que l'expression καλημέρα, transportée de Grèce par des Bohémiens, a été employée par eux en Occident pour des opérations magiques[2]? Il n'y aurait rien à dire à ce petit roman,

1. La petite anecdote de Bouchet a passé ensuite dans des recueils de contes du XVIIe siècle. Nous la trouvons par exemple dans les *Contes à rire*, publiés par A. Chassant (Paris, 1881, p. 385-386); mais ici *gamara* a fait place à *baribara*. — Dans Cholières (édition Jouaust, t. I, p. 322), le mot *caramara* est employé une fois pour désigner « la nature de la femme », comme disent les lexicographes. Nous avons sans doute là un jeu de mots sur *cas* (cf. ital. *cazzo*) : ce monosyllabe a déclanché la formule entière.

2. Sans prendre cette boutade au sérieux, je ferais cependant remarquer que dans le roman de *Florimont*, par Aimon de Varennes, le « bonjour » des Grecs est rendu par les formes *calimēta, cassimera, carismera, Et alimera* et *calimera* (Paul Meyer, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1866, p. 331). — Puisqu'il est question de grimoire et de sorcellerie, je tiens à signaler qu'un autre mot de la grande famille féline, *Raminagrobis*, a été employé au XVe siècle dans une formulette conservée par le ms. latin B. N. 8685. Il s'agit d'un cahier de maître d'écriture qui a été analysé par M. Léopold Delisle dans le *Journal des Savants* de 1899 (p. 58). Parmi les modèles d'écriture, on trouve par trois fois le mot *Raminagrobis*, entre autres dans une formule cabalistique qui suit deux vers latins :

« Ram *raminagrobis* moportum divitatibus parafaraga. »

sinon que nous devons attendre patiemment le jour où des études sur la langue cabalistique et la sorcellerie du moyen âge nous auront appris si vraiment *carimara* ou *carimari* ou *gamara* ont eu une existence réelle, sérieuse, en dehors de la littérature comique.

Cauquemare (Rab., IV, *Anc. prol.*, et ch. lxiv, *Pant. pronostic.*, VI). Mot fort obscur que M. Sainéan rattache à *cauchemar*. Le *cauchemar* serait le chat (*mar*-cou) qui foule (*cauche*) le dormeur. Sans parler de cette étymologie, et pour nous en tenir à Rabelais, il est bien téméraire d'émettre une opinion sur ces « *cauquemares* d'Euphrate », — qui doivent être proches parents des coquecigrues d'outre-mer, — et de traduire par « monstres aquatiques », en faisant un rapprochement avec le Chapalu de la *Bataille Loquifer*. Tout ce que nous pouvons soupçonner, c'est que ce sont des êtres fantastiques.

Chaffourer (Rab., I, iii, xi; IV, xii, etc.). On regrette l'absence de ce mot et de sa famille dans le *Dictionnaire* de Godefroy. Comme le remarque M. Sainéan (p. 51), *chaffourrer* c'est griffonner, barbouiller (en français populaire, *se chaffourer* = s'égratigner). Il aurait pu signaler en passant l'importance de ce mot dans l'œuvre de Rabelais. Le petit Gargantua « se chaffourroit le visage », « ratissoit le papier », « chaffournoit le parchemin ». La *Pantagrueline Pronostication* nous apprend que « les *chaffoureus* de parchemin » sont soumis à l'influence de Jupiter, et l'on se rappelle que Procuration « est un pays tout chaffouré et barbouillé ». Ces deux derniers exemples, ainsi que « le chat-fourré des procureurs » de la bibliothèque de Saint-Victor (II, vii), nous amènent tout naturellement aux *Chats-Fourrés* du Ve livre et nous font comprendre comment ce mythe, fondé avant tout sur le chaperon fourré et l'hermine des juges, réalise en même temps un jeu de mots sur le verbe *chaffourrer*. Grippeminaud et consorts sont des griffonneurs

C'est encore là de la sorcellerie inoffensive. M. Sainéan m'objectera que le grimoire pour rire ne diffère pas essentiellement du grimoire sérieux employé par de véritables magiciens, et lui a fait certainement de larges emprunts. Mais encore faut-il démontrer ces emprunts et distinguer entre les formules usées, vieillies, devenues par suite ridicules, et d'autre part les formulettes amusantes créées de toutes pièces pour caricaturer celles des sorciers.

de parchemin, des « barbouilleurs de lois », comme dira André Chénier dans ses *Iambes*[1]. Et même, si l'on adopte la manière de voir de M. Sainéan, l'auteur de l'*Isle sonante* ne se serait pas contenté de faire un jeu de mots, une allusion; consciemment ou inconsciemment, il serait remonté à l'origine même du verbe *chaffourrer*. Ce n'est pas impossible; j'aimerais fort à retrouver dans ce mot la griffe du chat. Mais les étymologies de M. Sainéan sont vraiment trop sommaires et données à la course. Si le premier élément est bien le chat, quelle est l'origine du second élément? Et même en ce qui concerne le premier, que devons-nous penser de la forme *chauffourrer*, si fréquente au XVIe siècle, que nous trouvons également chez Rabelais[2], qui se maintient à son époque malgré un calembour facile, et dans laquelle Le Duchat voulait voir la forme primitive, étymologique[3]? Tout cela reste à examiner de très près. — Je signale, à titre de curiosité, la forme *chabrouiller* que je trouve dans « les Touches » du sieur des Accords :

> Un crayon rouge, ou blanc, ou noir,
> Dont il *chabrouille* les murailles.

Ce mot me paraît résulter du croisement de *chaffourrer* et de *brouiller*.

Chamailler. M. Sainéan a parfaitement raison de critiquer (p. 84) l'hypothèse *clamaculare*, donnée d'ailleurs sous toutes réserves par le *Dictionnaire général*. Pour lui, *chamailler* c'est frapper (*mailler*) à la façon des chats. Le mot serait originaire des patois du Nord[4]. Si l'on consulte les listes lexicographiques

1. Cf. aussi Rabelais, t. I, p. III : « D'abundant en ont chaffourré leur rodibilardique loy Gallus. »

2. En effet, bien que j'aie donné la forme *chaffourrer* dans les exemples cités plus haut, la variante *chauffourrer* se trouve dans diverses éditions de Rabelais. Il ne m'a pas été possible de faire le travail critique nécessaire pour déterminer laquelle des deux formes doit être adoptée et considérée comme normale.

3. Cf. *Dictionnaire* de Ménage, s. v. *Chaffourer, chaufourer*. — Il a existé un ancien verbe *chaufourer* (= chauffer) auquel on rattache généralement le substantif *échauffourée*. Mais il est probable que ce verbe n'a rien à voir ici.

4. Mais alors pourquoi se présente-t-il sous la forme *chamailler* et non *camailler*?

si utiles dressées par M. Paul Barbier fils pour la *Revue des Études rabelaisiennes* (1905), on y trouve (p. 293) que Rabelais aurait fourni le premier exemple connu du mot *chamailler* (l. III, *Prol.*). C'est une petite inexactitude. M. Sainéan rappelle avec raison que le mot avait été signalé par Delboulle au XIVe siècle dans les *Royaux lignages* de Guiart.

Chat de mars (Rab., I, XIII). M. Sainéan traduit par « marte » (p. 41). Il n'est pas responsable de cette traduction, qui est donnée par tous les lexicographes de Rabelais, y compris M. Huguet (lexique de l'éd. Marty-Laveaux). M. Thomas a bien raison de faire observer qu'un « chat de mars » est tout simplement un chat né au mois de mars[1]; mais il ne nous renseigne que sur le chat de mai. Voici ce que nous dit M. Sebillot dans son grand ouvrage sur le *Folk-lore de France* (t. III, p. 82) : « Les chats de mars sont regardés comme excellents en Anjou; ils passent dans le Finistère pour être batailleurs; quelques-uns même vont au sabbat. »

Chat-fourré, chatte-fourrée, chats-fourillons. Voir Chaffourer.

Chat garanier ou garennier (Rab., V, XI). M. Sainéan met un trait d'union entre les deux mots, comme pour *chat soubelin* (voir plus loin), et traduit par « fouine », d'après Cotgrave. Je ne sais quelle valeur peut avoir l'interprétation de Cotgrave. En tout cas, dans l'*Isle sonante* il s'agit bien de chats et non de fouines[2].

Chatouille. Lamproie d'eau douce. Le premier exemple connu de ce mot est fourni par Rabelais (IV, LX). Comme le remarque M. Thomas (*Romania*, t. XXXV, p. 472), il est bien douteux que le mot *chat* soit ici en question; la lamproie était appelée en ancien français *setueille*, *seteuille*, sans doute par allusion aux sept trous qu'elle porte de chaque côté de la tête.

Chat soubelin (Rab., IV, LXVII). Quoique semble le croire M. Sainéan, cette expression, — où il introduit arbitrairement un trait d'union, — ne veut pas dire « zibeline », du moins

1. *Romania*, t. XXXV, p. 472.

2. Il y a cependant quelques divergences dans les explications de l'adjectif *garennier*. Moland traduit par « chat de garenne, chat sauvage ». Le Duchat comprenait « ceux qui détruisent les garennes. »

dans Rabelais; mais se trouve-t-elle ailleurs? Ce n'est pas que je critique l'opinion de ceux qui voient dans ce *soubelin* l'ancienne forme du mot actuel *zibeline;* mais, en ce cas, il faut définir comme le fait par exemple Moland : « Chat au poil soyeux, comme celui de la martre zibeline. » Car enfin c'est bien un chat qui égratigne le pauvre Panurge au dernier chapitre du livre IV. M. Sainéan met entre parenthèses le nom de Cotgrave, ce qui veut dire que c'est là son autorité. Mais il a dû remarquer cependant que Cotgrave donnait une définition entièrement différente de la sienne : « A great or mightie cat. » Godefroy, au mot *soubelin*, a également un paragraphe spécial où il cite l'unique exemple de Rabelais et le « great or mightie cat » de Cotgrave. M. Thomas témoigne pour cette définition une indulgence qui me paraît excessive[1]. Car, en l'absence d'autres exemples, on peut se demander si elle n'est pas tout simplement tirée du texte même de Rabelais, qui parle d'un « *grand* chat soubelin[2] ». Le cas ne serait pas isolé chez Cotgrave, pas plus que chez tant d'autres lexicographes. Jusqu'à nouvel ordre, je me représente le chat de Panurge comme un grand chat à beau poil, comme une sorte d'angora, et je vois dans *soubelin* l'adjectif que nous employons sous la forme *zibeline* (s. e. *martre*) et que la Chanson de Roland nous montrait déjà sous la forme *sabelin*[3].

1. *Romania,* t. XXXV, p. 473.

2. Et, à la fin du chapitre, Rabelais magnifie encore l'animal en nous montrant Panurge « esgratigné des griphes du *célèbre chat Rodilardus* ».

3. Dans ses *Diverses leçons* (1610), Loys Guyon écrit toujours : « martre *zubeline* ». Resterait à faire l'histoire de ce mot. Comme le remarque fort bien M. Thomas, cette histoire est encore obscure. Nous constatons au XVIe siècle la fortune singulière d'un adjectif *soubelin, subelin* ou *sublin*, que Littré confond à tort avec *sublime* dans un passage d'Henri Estienne et qui voulait dire « raffiné, délicat, ingénieux, rusé, etc... » (voy. Godefroy). Ainsi, Panurge s'écrie au chapitre III du *Tiers Livre :* « Et vous me voulez debouter de ceste felicité *soubeline?* (= exquise) ». Il est probable, — dans la mesure où l'on peut se prononcer en cette matière, — que c'est le même adjectif que nous avons au figuré dans la « felicité soubeline » de Panurge et au propre dans son « grand chat soubelin ». La fourrure de la martre zibeline a toujours été une fourrure rare, exquise, délicate. Cette opinion étymologique était celle d'Henri Estienne, et je m'aperçois qu'elle est partagée par son exégète moderne M. Clé-

Chattemite. Ce mot est beaucoup plus ancien que Rabelais, mais il s'en est volontiers servi; il lui donne même un féminin, *chattemitesse*, et un diminutif, *chattemitillon* (IV, LXIV). M. Sainéan a raison : c'est bien un composé dont le second élément est le synonyme familier du premier[1] (p. 46). J'ajouterai une petite observation : le mot *hermite*, avec ou sans le déterminant « faux », a souvent le sens d'hypocrite. Rabelais l'emploie ainsi tout seul comme synonyme de « cagot », de « papelard », etc... (exemple, IV, LXIV). Ce fait ne s'explique pas uniquement par l'anticléricalisme ou par l'influence de proverbes tels que « l'habit ne fait pas l'hermite » ou « de jeune hermite vieux diable »; il faut certainement faire une part à l'influence phonétique de *chattemite*, dont les deux dernières syllabes coïncident fâcheusement avec les deux dernières du mot *ermite*.

Chiabrena et chiabrener (Rab., II, VII; III, IX; IV, X). Bien que M. Sainéan n'ait pas cru devoir signaler ces vocables bizarres, il me semble qu'ils pouvaient se rattacher à son sujet. La *Revue des Études rabelaisiennes* inséra autrefois une question relative au sens et à l'étymologie de *chiabrena* (t. I, p. 241); les deux réponses envoyées furent brèves et, — il faut le dire, — tout à fait insuffisantes (t. II, p. 26). La plupart des lexicographes semblent s'être bornés à décomposer ce mot en ses deux éléments apparents et à donner une définition en conséquence. Ainsi, pour Cotgrave, *chiabrenat* veut dire « foireux[2] ». Il se peut d'ailleurs que cette interprétation facile se soit répandue de bonne heure, qu'elle ait par suite une valeur réelle, et je ne

ment (thèse sur *H. Estienne*, p. 349). D'ailleurs, je ne crois pas qu'il faille exclure au XVIe siècle l'influence sémantique du mot savant *sublime*. Il y a eu certainement un croisement.

1. Cf. l'anglais *pussy-cat*, le danois *missekat*, le français *en catimini*, etc. J'ai entendu dire « un chat-minet ». C'est un procédé enfantin de réduplication qui, comme le remarque justement M. Sainéan, correspond à la réduplication phonétique de mots tels que *dodo*, *nounou*, *moumoutte*, etc. — M. Sainéan indique d'ailleurs en note que cette explication de *chattemite* se trouvait déjà dans la *Faune populaire* de Rolland.

2. La définition donnée par Le Roux dans son *Dict. com.* est inepte : il interprète *chiabrena* par « les menstrues ». Il est probable que cette glose a été imaginée par lui de toutes pièces pour fournir une explication quelconque au « chiabrena des pucelles » de la bibliothèque de Saint-Victor.

vois aucun inconvénient à expliquer par « sale, foireux », — comme le fait le lexique de l'*Ancien Théâtre Français*[1], — l'injure « chia brena » que décerne une femme à son mari dans la farce du *Chaudronnier*. Mais la question des origines du mot reste intacte. Les deux premiers passages de Rabelais qui citent le titre d'un imaginaire « Chiabrena des pucelles » ne nous renseignent en rien sur le sens du mot. En revanche, le troisième passage est très explicite. Nous sommes dans l'île de Chéli, où règne le très aimable roi Panigon. « Corpe de galline », s'écrie frère Jean, « j'en sçay mieux l'usage et ceremonies que de tant *chiabrener* avec ces femmes, *magny*, *magna*, *chiabrena*, reverence, double, reprinse, l'accolade, la fressurade, baise la main de vostre mercy, de vostre majesta, vous soyez tarabin, tarabas. » Il ne peut y avoir aucun doute sur le sens de ce passage où frère Jean critique avec véhémence les rites compliqués d'une courtoisie par trop protocolaire. En cherchant des équivalents dans la langue familière moderne, nous dirons donc que « chiabrener », faire « magny, magna », c'est « faire des *chichis* et des *magnes* ». Cette interprétation est encore précisée par un passage de Noël du Fail que l'on a souvent cité à ce propos : « Mais point de nouvelles, elle despite comme un chat borgne, feignant ronfler, et *faisant bien le chiabrena*, se tourna de l'autre côté[2]. » M. Assézat n'a pas tort de traduire en note par « rechignant ». Or, ne pourrait-on pas rapprocher ce *chiabrena* et ce *chiabrener* de l'adjectif *chabrun* signalé par M. Sainéan (§ 74) et qui signifie « maussade » en Touraine, en Poitou et dans d'autres provinces? Le Duchat, dans le *Dictionnaire* de Ménage, signale à Metz l'expression « faire le chabrun » pour : prendre la chèvre ou bouder. Il est probable qu'en comprenant « chat brun », c'est-à-dire « chat noir », M. Sainéan a raison contre Le Duchat, qui dérivait le mot de « chèvre ». D'ailleurs, l'idée de « maussade, renfrogné, grognon » apparaît assez souvent dans la sémantique du chat, comme le prouvent plusieurs exemples recueillis par M. Sainéan[3] et comme le prouve précisément le début de la phrase

1. Bibl. elzévirienne, t. X.
2. *Eutrapel*, chap. XXXII (éd. Assézat, t. II, p. 278).
3. Par exemple *à rechigne chat* ou *en rechigne chat* (Sainéan, p. 44, 78), M. Sainéan va même jusqu'à annexer le mot *chagrin* à

de Noël du Fail citée plus haut. La même phrase nous montrerait encore, si besoin en était, le rapport étroit qui unit la notion de « rechigné » à celle de maniéré » : la fille ou la femme qui se refuse, qui fait des difficultés est une façonnière. Le rapprochement entre *chiabrena* et *chabrun* m'était venu à l'idée en lisant le livre de M. Sainéan. Je me suis aperçu, en faisant des recherches, qu'il avait été déjà indiqué par Le Duchat, non pas dans le *Dictionnaire* de Ménage, mais dans l'édition de Rabelais (Amsterdam, 1711, t. II, p. 69). Le Duchat présentait cette hypothèse entre plusieurs autres et sous une forme très dubitative. Je crois qu'il convient d'en tenir plus de compte. En s'hypnotisant sur le sens scatologique des deux éléments du mot *chiabrena*, on n'est jamais parvenu jusqu'ici à dégager de ce ... bourbier l'idée de « rechigner, faire des façons ». En revanche, on comprend fort bien comment l'expression *chabrun*, déformée, pétrie entre les mains de Rabelais ou d'un autre, a pu prendre, — si j'ose m'exprimer ainsi, — une saveur plus gauloise tout en conservant sa signification primitive. M. Paul Barbier ne nous signalait-il pas tout récemment des métamorphoses du même genre infligées à d'innocents termes d'apothicaire[1] ? Et ne savons-nous pas que le mot *simagrées* s'est présenté maintes fois sous la forme *chimagrées?*

Garanier. Voir Chat garanier.

Grippeminaud (Rab., V, xi et suiv.). Les origines de ce composé ne sont pas encore bien éclaircies. Il est regrettable que le premier exemple connu soit précisément celui de l'*Isle sonante* (1562). Il est regrettable aussi que l'influence du Ve livre se fasse sentir sur tous ou presque tous les exemples ultérieurs. Nous croyons cependant que si l'auteur du Ve livre a fait de Grippeminaud un mythe impressionnant, inoubliable, il n'a pas créé le vocable lui-même et qu'il a dû le prendre dans la langue populaire. Ce doit être aussi l'opinion de M. Sai-

la grande famille féline. — Le Duchat nous rappelle également, dans le même article du *Dictionnaire* de Ménage, qu'on a dit « despiteux comme un chat borgne »; il note cette expression dans une éd. de 1539 de Matthieu Cordier et signale dans le patois messin la présence de l'adjectif *chabôgne* (= acariâtre, colérique). G. Bouchet dit aussi « despit comme un chat borgne » (*Xe Serée,* éd. Roybet, t. II, p. 196).

1. *Revue des Études rabelaisiennes,* 1906, p. 311-314 : *Diamerdis.*

néan, qui est bien inspiré en nous signalant (p. 24) un petit texte tiré du *Moyen de parvenir*, où se trouve l'expression *Grippeminaut sans rire*. Nous transcrirons plus loin ce passage *in extenso*. Bien que le *Moyen de parvenir* soit postérieur au Ve livre, il est évident que la formule en question ne lui doit rien; elle est traditionnelle, et dans ce « grippeminaut sans rire » je vois avec M. Sainéan une allusion à un jeu enfantin analogue à celui de « la petite bête qui monte » et où le patient doit supporter le chatouillement « sans rire », — sous peine de fournir un gage ou de payer un enjeu. — Demandons-nous maintenant ce que veut dire *grippeminaud* et quel est le rapport entre les deux termes de ce composé. Littré ne se prononce pas sur ce point, non plus que M. Sainéan. En revanche, les auteurs du *Dictionnaire général* voient dans *minaud* un sujet ou plus exactement un vocatif (*Dict. gén.*, formation des mots, §§ 205 et 209). Telle doit être la théorie courante; c'est celle qui s'offre le plus naturellement à l'esprit, et c'est de la sorte que M. Sainéan (p. 71) se représente la formation de *croque-mitaine :* « Le chat (*mitaine*) qui croque les enfants désobéissants »; il est bien évident que ce n'est pas le chat qui est croqué! De même *grippeminaud*, c'est le chat qui *grippe* ou *griffe*, qui est invité à *gripper* ou à *griffer*. N'est-il pas populairement appelé le *grippard* (p. 22), le *griffard* (p. 22), ou, — par une plaisanterie qui nous rappelle le chapitre des Chats-Fourrés, — le *greffier?* Que le *grippeminaud* de Rabelais provienne de l'innocente formulette citée par Béroalde de Verville, qu'il représente un vulgaire minet ou qu'il ait signifié avant le Ve livre un félin plus redoutable de la famille des croque-mitaines, l'interprétation grammaticale ordinaire est excellente; aussi mon intention n'est-elle pas de la détruire, mais simplement de montrer qu'il peut en coexister une autre. Ainsi, dans l'expression *à grippe-chat* ou *à grappe-chat* (p. 44), qui signifie, paraît-il, en poitevin « aller sur les pieds et sur les mains », autrement dit marcher à quatre pattes, il me semble que le rapport des deux termes n'est plus le même, le second a toutes les apparences d'un accusatif : c'est le chat qu'il s'agit de gripper en prenant la position susdite. Le composé *grippeminaud* ne pourrait-il pas se comprendre de la sorte? Essayons de nous le représenter comme taillé sur le patron des autres mots formés avec *grippe : grippe-argent*, *grippe-sou*, *grippe-fromage*, *grippe-tout*. Alors deux hypothèses se présenteront à nous, dont la

première, je dois le dire, me paraît très inférieure à la seconde :

1° Si étrange que cela paraisse au premier abord, et bien que l'observation populaire reflétée dans le *folk-lore*, dans les proverbes et dans le langage ait noté avant tout la ruse, la prudence, la dissimulation du chat, il faut reconnaître qu'en certains cas les mots qui désignent cet animal ont pu devenir synonymes de « sot » et de « dupe ». Il s'agit sans doute de petits minets innocents et inexpérimentés[1] ! On trouvera quelques exemples au § 110 de l'essai sur le Chat : ainsi *matou*, en Suisse, peut avoir, paraît-il, le sens de stupide. D'après le témoignage d'Oudin (*Curiosités françoises*), *mion* aurait été synonyme de niais. Il est certain aussi qu'*attrape-minon* et *attrape-minet* ont signifié ou signifient encore « attrape-nigaud ». Peut-être faut-il y joindre le verbe *enguilleminer* (= duper) qu'on trouve dans Cholières avec son dérivé *enguillemineur*. J'ajouterais que la définition de *grippeminaud* donnée dans le *Trésor* de C. Oudin, bien que datant de 1660, a un certain intérêt en ce sens qu'elle a l'air indépendante de Rabelais : Oudin glose par « enganador, ladron », ce qui est une acception très générale. A ce compte, *grippeminaud* serait synonyme d' « attrape-nigaud » et composé de même sorte[2]. J'insiste peu sur cette hypothèse, car elle présente certains défauts, dont l'un est que le verbe *gripper*, comme son dérivé *agripper*, s'emploie ordinairement au sens matériel de « saisir » et non au sens métaphorique de « duper, tromper ». En revanche, voici une seconde hypothèse qui me paraît très vraisemblable et qui, on va le voir, s'accorde à merveille avec les « Or çà » du Ve livre.

2° Le chat ou plutôt ses équivalents hypocoristiques ont

1. En réalité, ce n'est sans doute pas le chat lui-même qui est ainsi métamorphosé en « pigeon ». La métaphore est du second degré et elle a passé par les étapes suivantes : chat, minet, — d'où : « mioche », « mion », individu jeune, blanc-bec, — d'où : naïf, nigaud, dupe.

2. A cette interprétation paraît se rattacher le *gripimini* enregistré par Le Roux : « Sobriquet qu'on donne aux greffiers et autres gens de justice, comme procureurs, avocats et notaires, parce qu'ils possèdent mieux que personne l'art de gripper, c'est-à-dire de voler le peuple. *Il jugea qu'il étoit assez vengé des sottises de ce gripimini. Quevedo, 2. p.* » Mais Le Roux ne considère que la première partie du mot et ne dit pas ce qu'il pense de *-mini*.

parfois servi à désigner la monnaie et l'argent. Le processus sémantique n'est pas toujours facile à suivre. Le cas signalé au § 52 est tout à fait exceptionnel : il s'agit de l'ancienne expression normande *maille au cat*, « monnaie qui portait l'empreinte d'un chat ». Pour le reste, il faut chercher des explications variées : ou bien la bourse a été comparée à une peau de chat (§ 45, esp. port. *gato*) ou bien il s'agit de désignations caressantes dont on a gratifié « l'argent mignon ». Sans doute, M. Sainéan a grand tort de ne pas tenir compte de l'étymologie germanique que l'on assigne ordinairement au mot *mite* (monnaie d'abord usitée dans les Flandres) et par suite aux dérivés *mitaille* et *mitraille*. Il réclame, à tort selon moi, la première place pour le minet, pour la « mite » à quatre pattes. Mais nous pouvons du moins lui accorder la seconde place. Le mot *mite* se répandit dans toute la France et il dut prêter de bonne heure à des calembours faciles. Ainsi lorsqu'un personnage vulgaire du « Geu des Trois Roys », le messager Trotemenu, prononce ce vers :

Y n'i a *miton* ni croisette[1],

pour dire qu'il n'y a ni sou ni maille, il est bien probable que ce « miton » évoquait à l'esprit des spectateurs amusés à la fois l'image d'une pièce de monnaie et celle de maître Mitis. Quoi qu'il en soit, le fait ne devient certain qu'à une époque plus tardive. Si nous ouvrons le *Dictionnaire comique* de Le Roux, nous y trouvons un article *minons*, au pluriel, avec cette glose : « Pour argent, monnoye, écus, pistoles. » Suit un exemple de Cholières, qu'il n'est pas mauvais de reproduire ici : « Que si un coupeur de bourse venoit à desrober un advocat, il n'y auroit pas seulement de la moquerie et risée en ce que les *minons* seroient pris, mais ce seroit un présage de quelque grand et prestigieux malheur » (Cholières, éd. Jouaust, t. I, p. 96). Il n'y a pas moyen de comprendre ce passage autrement que l'a fait Le Roux : les *minons*, ce sont bien les écus de l'avocat, ses « pépètes » (pour parler du même style), son argent mignon. *Minaud* est une simple variante de *minon* et devait présenter la même signification métaphorique dans le

1. Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle* (Paris, 1837), t. II, p. 94. — La forme *miton* manque dans Godefroy.

composé *grippeminaud* que Cholières, citant précisément l'épisode des Chats-Fourrés, déforme en *grippeminon* (éd. Jouaust, t. I, p. 115). Nous serons un peu plus convaincus de cette interprétation en lisant attentivement le passage du *Moyen de parvenir* où il est fait allusion au petit jeu de « grippeminaud sans rire ». C'est au chapitre LXII : « Et je vous demande en conscience et bonne foy, respondez-moy; si on vous presentoit sur une table dix mille fois autant d'escus que vous en avez, ou bien cent mille escus comptans, et qu'on vous dist : « Cela sera vostre, et vous en pouvez prendre « galamment trois poignées en disant : *gripe minaut sans rire*, « c'est-à-dire que vous ne rirez point »; vous dites qu'ouy. » Il y a plus loin, au chapitre CIX, un passage à peu près identique. Pour plus de sûreté, — Béroalde de Verville n'étant pas un auteur facile, — je préfère le transcrire également : « Si on vous mettoit sur une table cent mille escus et qu'on vous dist : « Ces escus sont pour vous si vous pouvez en prendre trois « poignées, ha! en disant sans rire : *gripeminaut.* » A! hé! et vous riez desjà, vous n'aurez rien. » Sans doute, il y a là une formulette enfantine, mais il y a aussi un magot sur la table. Ou la plaisanterie n'a aucun sens, ou le mot *minaut* éveillait dans l'esprit du lecteur l'idée d'une somme d'argent qu'il s'agissait de saisir, de « gripper ». Voilà où je voulais en venir. *Grippeminaud* pouvait se comprendre au XVIe siècle comme un composé verbal dont le second terme était un nom au régime direct signifiant « argent ». L'auteur du Ve livre avait très bien choisi pour l'archiduc des Chats-Fourrés un nom à double sens qui transcrivait exactement dans un style plus pittoresque le composé *serrargent*, — étymologie comique du mot « sergent[1] ».

GROBIS (Rab., II, XXX). Voir plus loin RAMINAGROBIS. *Grobis* = gros chat. « Faire du grobis », c'est faire l'important (Sainéan, p. 21). *Bis*, c'est tout simplement le cri d'appel que nous notons maintenant en général par *pss pss* (p. 8)[2].

1. Rab., V, XI : « ... Car nous fusmes faits prisonniers et arrestés de faict par le commandement de Grippeminaud, archiduc des Chats-Fourrés, parce que quelqu'un de nostre bande voulut vendre à un *serrargent* des chapeaux de Cassade. » Sur les étymologies fantaisistes de *sergent*, cf. Tabourot, *Bigarrures*, chap. XI (« Des Allusions »).

2. Rappelons que *grobis* et *bis* ont eu un sens obscène (cf. Sai-

Magny-magna (Rab., IV, x). Nous avons cité, à l'article *chiabrena*, le contexte qui éclaircit parfaitement le sens de *magni-magna* : c'est une espèce d'onomatopée qui symbolise la minauderie et les airs dégoûtés des filles. M. Sainéan ne la signale pas, mais il aurait pu le faire. Au début de son livre (p. 16), il pose un type fondamental : MIGN, MAGN, MOUGN, dont il nous donne par la suite d'assez nombreux représentants. Pour plusieurs d'entre eux, il a raison. Ces trois racines, ou tout simplement un *n* mouillé suivi d'un a, ont représenté le miaulement du chat et par suite l'animal lui-même. Voir par exemple au § 102 *b* tout l'article consacré au ver à soie et à ses noms provençaux et français (*magnan, magnac, magnard, magnaud*), les mots *mignon, migne* et leurs variantes (*passim*). Nous entendons souvent noter les plaintes amoureuses de la chatte par *regnao* ou par *mignao*. Tout cela est vrai, et il est également vrai que les minauderies de la femme ont été souvent comparées aux grâces languissantes de la chatte. Mais, en plusieurs cas, l'onomatopée symbolisant la plainte a pu être appliquée directement à la femme sans qu'il soit nécessaire de supposer comme intermédiaire une minette quelconque. Par exemple, M. Sainéan abuse de son sujet lorsqu'il veut rattacher à la notion « chat » le mot familier *gnangnan*, qui exprime la langueur. S'il s'était souvenu du *magny-magna* de frère Jean, nul doute qu'il l'eût introduit dans ses listes. Et pourtant là aussi, malgré la présence de la racine *magn-*, un certain scepticisme eût été permis de notre part. Rappelons-nous qu'en dehors de ce passage, où frère Jean caractérise à grand renfort d'onomatopées la minauderie des dames de Chéli, il y en a un autre (IV, xix) où « magna, gna, gna » est simplement une caricature des gémissements de Panurge affolé par la tempête. L'intermédiaire « chat » ne me semble nullement indispensable[1].

néan, §§ 116 *b* et 126 *a*. Cf. aussi l'expression : *river le bis*, Anc. th. fr., t. II, p. 227). C'est le sort d'une foule de mots familiers signifiant « chat » et du mot *chat* lui-même. Fr. Michel, dans ses *Études sur l'argot*, se demandait s'il ne fallait pas voir un sous-entendu obscène dans l'exclamation rabelaisienne *vray bis*, qui est une déformation de *vray dieu* ou de *vray bieu*.

1. J'aimerais à rattacher à *magni-magna*, autrement dit à une onomatopée, notre expression actuelle « faire des *magnes* » = faire des façons. Cette théorie me paraît préférable à celle qui dérive-

MAROUFLE (Rab., I, XXXV; II, V, XI, etc.). Les maroufles sont les gueux, les apaches de l'ancien temps. Le mot apparaît pour la première fois dans Rabelais. M. Sainéan le rattache au nom du chat mâle; à l'origine, *maroufle* a dû être synonyme de *marcou*. C'est la meilleure étymologie qu'on ait présentée. Cf. *franc-mitou;* en wallon *marou* signifie à la fois « matou » et « gueux ». De même *maraud* signifie « matou » dans les patois du Centre (Sainéan, § 129).

MATAGOT. Ce mot se rencontre d'abord dans Rabelais (I, LIV; IV, XXXII). Ce serait un compromis entre *matou* et *magot* (singe) et un emprunt fait par Rabelais à un patois du Midi (cf. prov. *matagot*, chat sorcier). Ce qui est certain, c'est que ce terme désigne chez notre auteur les hypocrites, les chattemites; les « Matagots » sont les fils et les petits-fils d'Antiphysie. Voir II, *magot*.

MITAINE (Thibaut) (Rab., II, XI). « Sa, Dieu gard de mal Thibault Mitaine! » M. Sainéan fait de son mieux pour donner une explication de ce souhait incompréhensible (p. 64, n. 1). Il cite Oudin : « *Le mal Thibaut Mitaine*, être sot, » et rapproche *Tibaut* de *Tibert*, nom du chat dans le *Roman de Renard*. Il va sans dire que pour M. Sainéan *mitaine* est un des noms hypocoristiques du chat, ce qui me paraît d'ailleurs à peu près sûr[1].

MITONNER (Rab., III, *Prol.*) (premier exemple connu de ce mot). Sainéan, p. 76, *mitonner*. C'est caresser le miton, d'où : manier. Comp. *amadouer*.

MITOUARD. Mot oublié par M. Sainéan. On ne le signale pas avant l'*Isle sonante*, c'est-à-dire avant 1562. L'exemple tiré du l. V, chap. XIV, est le premier que cite Godefroy, s. v. Mais ce mot nous est connu antérieurement. Ainsi il a joué un rôle dans la fameuse querelle de Marot et de Sagon : un pamphlet rédigé contre Marot par La Hueterie portait sur la page du titre un chat, un rat (le « rat pelé », rébus par lequel les ennemis de Marot désignaient le poète rappelé de l'exil), et entre

rait *magnes* du mot *manières*, écourté et prononcé avec *ñ* au lieu de *n* + *jod* (cf. *gna pas* = [il] *n'y a pas*. Pour plus de détails sur ce phénomène, voir Nyrop, *Gramm. hist.*, t. I, § 334).

1. Cette hypothèse avait déjà été présentée par Ménage, comme le remarque M. Sainéan (p. 60, n. 1).

les deux « le lard ». On lisait au-dessous le distique suivant, dans un latin mi-parti de français :

Mus cavet ire au lard
Quando videt *Mitouard*.

Cet opuscule doit être de 1537[1]. Il est donc inexact de prétendre comme le faisait Jouaust dans son glossaire de Cholières (t. I, p. XL), que le mot *mitouard* a été « créé par Rabelais[2] ».

MITOUFLÉ (Rab., I, LIV). « Gueux mitouflés. » Manque dans Sainéan.

Les lexicographes de Rabelais comprennent en général : emmitouflés, empaquetés. Je suppose que dans l'inscription de la porte de Thélème, où sont honnis les cafards, bigots et cagots, il faut attribuer à ce mot une signification plutôt morale, métaphorique que matérielle. Il exprime l'hypocrisie, comme tant de vocables d'origine féline. Il existe dans le *Mistere du Vieil Testament* un mot *mitouflet* que M. Sainéan traduit comme M. Picot par « hypocrite ».

MOURRE (Rab., I, XXII; IV, XIV). On sait que ce jeu nous est signalé pour la première fois par Rabelais. Voici l'étymologie proposée par M. Sainéan (§ 114) : « Esp. *morra* (« minette »), jeu de la mourre, jeu de défi qui passa de l'Espagne (cf. *morra*, querelle, et *andar alla morra*, se battre) en Italie et en France. »

NITOUCHE. C'est vraiment trop accorder au chat que de voir dans *nitouche* une déformation de *mitouche*. M. Sainéan, qui défend cette théorie, affirme que « *nitouche* se présente toujours dans la littérature en un seul mot », et il est évidemment persuadé que le premier exemple connu est celui de Rabelais (I, XXVII). Ce sont deux erreurs. Comme l'a indiqué récemment M. Paul Barbier fils, nous trouvons dans Coquillart, c'est-à-dire au XVe siècle, le vers suivant, qui fait partie d'un petit portrait de femme hypocrite :

On dit : celle femme *n'y touche*[3].

1. Voir Paul Bonnefon, *Le différend de Marot et de Sagon*, dans *Revue d'hist. litt. de la France*, t. I (1894), p. 136, n. 1.

2. Ce mot subsiste encore comme nom propre : *Mithouard, Le Mithouard*.

3. Coquillart, éd. d'Héricault, t. II, p. 249. Il est curieux de cons-

Sans doute M. Sainéan est fort excusable de ne pas avoir consulté les listes lexicographiques de M. Paul Barbier, pour l'excellente raison qu'elles paraissaient dans la *Revue des Études rabelaisiennes* précisément la même année que l'essai sur le Chat. Mais il n'avait qu'à ouvrir le Dictionnaire Général pour y trouver un exemple fort intéressant que feu Delboulle avait fourni à M. Thomas : « Faisant l'ignorant et le *non y touche.* » Cet exemple est emprunté à Georges Chastellain, lequel mourut en 1470. Les deux textes, celui de Coquillart et celui de Chastellain, nous montrent en voie de formation une expression qui est parvenue chez Rabelais à sa forme moderne. Littré et Moisy, qui ont signalé *mitouche* en français et en normand, y voyaient une déformation du mot *nitouche*, considéré comme normal et primitif. Jusqu'ici, tout parle en faveur de cette opinion, et ce n'est pas un exemple tiré de l'*Ovide Bouffon* (1664) qui nous persuadera du contraire. Quoi qu'en dise M. Sainéan, le passage de l'*m* initial à *n* n'est pas plus « normal » que le passage inverse; et d'ailleurs il ne s'agit pas ici de phonétique, mais d'un fait d'étymologie populaire ou de croisement. En revanche, nous admettrons très volontiers que la déformation *mitouche* s'est produite sous l'influence de *mitou.* C'est là ce que nous retiendrons du § 132 de M. Sainéan.

Pattepelue (Rab., II, vii, *patepelutarum.* IV, *Prol.* i, *patespelues*). Très certainement, il s'agit ici de la patte de velours des « chattemites ». Ce que M. Sainéan nous dit de cette expression est assez confus. L'index alphabétique, au mot *patte pelue*, nous renvoie à deux paragraphes très différents : dans l'un (§ 27), il est question d'un mot *patou*, qui veut dire « matou » en Saône-et-Loire et dans le Valais, et l'auteur ajoute : « Béarn, *pato peludo*, id., répondant à l'ancien français *patte pelue* (= mitte pelue). » Si je comprends bien ce passage, — et je crois qu'il est impossible de le comprendre autrement, — nous aurions dans le premier élément du composé non pas la vulgaire patte que nous connaissons tous, mais un mot « patte » signifiant « mite », c'est-à-dire chatte, et que je ne trouve à l'état isolé ni dans l'ouvrage de M. Sainéan ni dans aucun des lexiques consultés par moi. D'autre

tater que le savant éditeur de Coquillart ne paraît avoir très bien compris ce passage.

part, au § 74, M. Sainéan cite l'adjectif *pattepelu* et le définit normalement par « doucereux » (comme le chat qui fait patte de velours). Lequel croire, du § 27 ou du § 74? Nous nous en tiendrons jusqu'à nouvel ordre à la théorie courante : *pattepelu* a d'abord son second élément au féminin et provient du composé *patte-pelue*, où *patte* veut dire « patte », et dont les premiers exemples sont les *pates pelues* de Rabelais et de Noël du Fail (*Eutrapel*, ch. XVII).

Raminagrobis (Rab., III, XXI). Ce mot était certainement connu avant Rabelais. Burgaud des Marets l'a signalé au XVe siècle dans le *Mystère de la Passion de Jésus-Christ à personnages* (Sainéan, p. 21). On le trouve encore au XVe siècle à l'état de formulette servant de modèle d'écriture (voir plus haut, p. 132, note 2), et l'expression « faire du raminagrobis » apparaît dans un monologue comique de 1537, c'est-à-dire antérieur au l. III (Recueil Picot-Nyrop, p. 206, v. 154). *Raminagrobis*, c'est le gros chat (le *gros bis*) qui ronronne ou qui miaule (*ramina*). L'expression faire du *gros bis*, c'est-à-dire faire l'important, est très commune en moyen français. Elle évoque Sa Majesté fourrée. Voir plus haut *grobis*. Voir aussi l'index de M. Sainéan aux mots *raminer*, *ramignauder*, *rominer*, *rouminer*, etc.

Soubelin. Voir Chat soubelin.

Thibaut. Voir Mitaine.

II.

Le singe.

Magot (Rab., I, LIV) aurait été à l'origine un des noms du chat transféré ensuite au singe. Ce qui est sûr, c'est que dans beaucoup de provinces un *macaud* c'est un chat (en Ille-et-Vilaine par exemple).

Marmonner. Le premier exemple connu est de Rabelais (I, XL). M. Sainéan ne parle pas de ce mot; mais il est évident qu'il est de même famille que *marmotter* et par suite descend du singe, autrement dit du *marmot*.

Marmotter (Rab., I, XXII; IV, XIX). Dérive de *marmot* (singe). « Marmotter » c'est grincer des dents comme le singe; c'est

« dire la patenôtre du singe ». Étymologie excellente qui se trouvait déjà dans Ménage et que M. Sainéan fait bien d'adopter (p. 91). A l'origine, *marmotter* et ses dérivés s'appliquent bien moins à la voix qu'aux grimaces et « singeries » qui l'accompagnent. Voir dans Godefroy les mots *marmotement, marmoterie* et le verbe *marmouser* (= marmotter entre ses dents). Quant à *marmot* lui-même, avant de s'appliquer à un singe, — puis à un enfant, — il aurait désigné le chat et serait apparenté à *marcou, maraud* et autres mots en *mar-* (p. 69).

Monnaie de singe (payer en). Cette jolie expression, — si je ne me trompe, — apparaît pour la première fois dans Rabelais. Mais elle doit être bien antérieure. M. Sainéan se borne à traduire par « promettre de payer avec des paroles et des gestes persuasifs » (p. 91). Il eût été bon de nous rappeler en deux mots l'origine très précise de cette façon de parler et de nous renvoyer à un curieux passage du « Livre des mestiers » d'Estienne Boileaue, où il est dit qu'un bateleur accompagné de son singe peut s'acquitter d'un péage en faisant exécuter à l'animal quelques grimaces et gambades[1].

Quinaud. Tout le monde se souvient de la façon dont Panurge *fit quinaud* l'Anglais (Rab., II, xix). Ce mot veut dire proprement « singe ». Je crois que « quinaud », dans le sens métaphorique de « déconfit, penaud, ébahi comme un singe », apparaît pour la première fois dans Rabelais; mais il existait avant lui au sens propre. Voir Godefroy aux mots *quine* et *quin*. Faire *quine-mine*, c'est faire une mine de singe. Quant à l'étymologie, le primitif *quin* ne serait autre que *chien*, à cause de l'aboiement des cynocéphales (p. 89); Jacques de Vitry appelait ces sortes de singes *Canes Silvestres*.

* * *

Bien que l'observation qui va suivre ne se rattache pas à Rabelais et que l'essai de M. Sainéan soit avant tout un

1. Ce texte d'Estienne Boileaue se trouvait cité en partie dans le dictionnaire Littré au mot *Singe*. Il a été tout dernièrement cité plus au long dans un entrefilet du *Journal des Débats* consacré à l'expression « payer en monnaie de singe » (*Journal des Débats*, 11 janvier 1907).

livre de linguistique où le folklore et la parémiologie ont un rôle subordonné, je voudrais cependant, en manière de conclusion, dire quelques mots d'un proverbe très connu dont l'explication probable m'a été suggérée par cette longue énumération de noms familiers donnés au chat. Il s'agit du vers fameux de Boileau :

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

Je ne sache pas que cette expression proverbiale ait jamais été interprétée d'une manière satisfaisante. Les éditions de Boileau abondent en renseignements sur ce fripon de Rollet, mais observent le silence de Conrart au sujet du premier hémistiche. De même M. Nyrop, qui a fait de ce vers le point de départ d'un brillant essai sur l'euphémisme[1], néglige de nous dire les origines du précepte donné par le satirique. Or, il me paraît difficile de soutenir que le chat ait été mis là par hasard. Il est bien vrai que, d'après Maître Rabelais, des figues doivent s'appeler des figues, et que cette proposition ne signifie absolument rien en français; mais c'est la simple traduction d'un proverbe grec qui devait avoir un sens dans une langue où σῦκον évoquait parfois des idées incongrues. Le mot « chat » en évoque aussi chez nous; et, si le sévère Boileau n'y voyait évidemment pas malice, il pourrait être permis à des étymologistes d'envisager le côté inconvenant de la question. Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en venir là. Un certain nombre de textes du XVIe et du XVIIe siècle nous permettent, à mon avis, d'entrevoir une autre solution. L'un de ces textes se trouve déjà cité dans Littré à l'historique du mot *chat;* il est tiré d'un dialogue de Cholières (éd. Jouaust, t. I, p. 225), où un mari jaloux déclare qu'il n'est pas assez bête pour ne pas s'apercevoir des signes d'entente échangés entre sa femme et un tiers, et il ajoute qu' « au travers du verre on reconnaît assez que *chat* veut à dire *minon* »; en d'autres termes, on ne

1. Kr. Nyrop, *Ordenes Liv*, Copenhague, 1901, chap. I.

lui fait pas prendre vessies pour lanternes. Dans ses *Curiosités françoises*, Oudin a consigné l'expression « j'entends bien *minon* sans dire *chat* », et il glose par : « Je devine ce que vous voulez dire. » Le *Dictionnaire comique* de Le Roux nous présente la même expression sous cette forme : « Il entend bien *chat* sans qu'on dise *minon*[1]. » C'est l'inverse de la formule donnée par Oudin, mais c'est au fond la même chose, et les deux termes ont dû s'intervertir à volonté. Il est à remarquer que c'est la forme donnée par Le Roux (et aussi par Littré) qui nous fournit la meilleure illustration de l'aphorisme de Boileau. Si obscure que soit cette étrange priapée qui s'appelle le « Moyen de parvenir », elle va pourtant nous aider à mieux préciser nos idées sur la question. Dans deux passages, l'auteur, parlant des gens « qui n'aiment point à être appelés par leurs noms » et raillant la manie des titres, cite ironiquement le terme de *minon* que l'on substitue volontiers à celui de *chat* comme plus agréable et plus joli (chap. LI et XCI). Voici le second de ces passages, qui est aussi le plus clair. Après avoir blâmé l'ambition, l'hypocrisie et autres défauts, l'auteur déclare qu'ils se sont aggravés « depuis qu'on a nommé un cheval *haquenée*, un moine ou un chanoine *dignité*, et qu'on a appelé un chat *minon;* et, de fait, huchez un moine et luy dites : *moine,* il se fâchera ». Il me semble que nous comprenons maintenant les dessous de la virile profession de foi de Boileau ; nous le complèterons ainsi : « J'appelle un chat un chat, — et non pas un minon. »

E. PHILIPOT.

(Rennes.)

1. La même forme de proverbe est donnée aussi par Littré au corps de l'article *Chat* (12°) : « Il entend bien chat sans qu'on dise minon. » J'ignore si cette locution est encore vivante.

MÉLANGES.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Sur l'expression : « Rire comme un tas de mousches. »

Au chapitre XII du premier Livre de Rabelais, on rencontre une expression assez énigmatique :

Et, ce disant, entrèrent en la sale basse, où estoit toute la brigade, et, racontans ceste nouvelle histoire, les firent *rire comme un tas de mousches*.

Le folk-lore picard suggère une explication de ces derniers mots. M. Alcius Ledieu, qui est si versé dans la science des traditions de sa province, a publié jadis, dans une revue qui dura peu, *la Picardie*, une curieuse fatrasie en patois (numéro de septembre 1904, p. 272). « Cette pièce, dit-il, se chante encore de nos jours, avec des variantes, dans différentes régions de la Picardie :

I.

Jé me sut élevè hier au matin,
Pu matin que d'habitute;
J'ai prins me cairrue sur men dous
Pi mes guevos su m'n épeule.

Refrain.

Ah ! jé le mène à la lure,
la hura
Jé le mène à la lure.

2.

J'ai prins me cairrue sur men dous
Pi mes guevos su m'n épeule.
Jé me sut en allè labourer
Iou que ch'est qui n'avoit point de tére.

3.

Da men quemin, j'ai rencontrè
Un gairzeuiller plein de corgnoles.

4.

J'ai montè, j'ai grimpè dessur,
Jé me sut piquè à m'n éreille.

5.

Au travers dé le plante éde men pied,
O voyoit tout me chervéle.

6.

Jé me sut renvoie à nou moison,
J'ai trouvè des nouvéles.

7.

Ches gairnoules il étaint da le cuin de nou fu,
Qu'i cantaint le grand'messe.

8.

Et pi ches lémichons cornus
Qu'il allaint à l'offranne.

9.

Pi ches mouques su le palissate
Qu'i se teurdaint de rire.

10.

Et pi ches rots da nou moie
Qué che pain il allaint pertrir.

11.

Eche cot dessus le cul de nou four
Qu'il attendoit le flamique.

12.

I n'o point ieu le patienche d'atténe
Il l'o bien mengèe sans cuire.

13.

I s'est sovè da nou gardin
Tout en criant : Hip ! Ah ! hip !

14.

Hip ! ah ! hip ! à nous, voisin !
Jé me sut brûlè mes lippes.

15.

S'i n'o un mout de véritè,
Je veux bien qu'o me foiche moirir.

M. Ledieu ajoute qu'il a entendu chanter, dans sa jeunesse, une variante de cette fatrasie à Rubempré. « Dans cette chanson, il était aussi question de grenouilles qui chantaient la messe, de limaçons allant à l'offrande, à la grande joie des mouches qui crevaient de rire sur les murs ; les chats faisaient le pain, les chiens pondaient, les poules aboyaient. »

Le « fatras » était un genre classé dans notre vieille poésie française. Il disparut de la littérature proprement dite au XVIe siècle. Mais son comique élémentaire et puéril continua de charmer le populaire. A côté des fatras composés par les poètes de profession, il en était d'autres évidemment, plus humbles, qui faisaient partie de la littérature orale. Il est très possible que Rabelais ait emprunté son expression à une fatrasie fort connue dans une des provinces qu'il habita. Ce qui nous surprend aujourd'hui

rappelait aux contemporains de notre auteur une absurdité voulue. De même aujourd'hui, les chansons de beuglant font passer dans le langage du peuple des expressions qui sembleraient incompréhensibles si l'on ne pouvait plus se référer à leur origine.

II.

Sur un passage de Rabelais et un sonnet du « Passionate Pilgrim ».

Je voudrais ajouter un détail à la liste des rapprochements indiqués par M. W. F. Smith entre Rabelais et Shakespeare (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1re année, p. 217) et en même temps étudier sommairement les transformations d'une même image dans une série d'ouvrages divers.

Rabelais trouve dans les *Grandes et Inestimables Cronicques* le passage suivant (éd. Marty-Laveaux, t. IV, p. 28) :

Adonc par le commandement de Merlin grant Gosier et Galemelle descendirent au bas de la montaigne pour aller quérir la grant iument, grant Gosier qui fut le premier au bas de la montaigne regardoit venir Galemelle, et prenoit plaisir à regarder lentredeux de ses chausses (car ilz étoient tous nudz). Adonc que Galamelle fut descendue, il luy demanda quelle chausse elle auoit la. Adonc luy respond en eslargissant ses cuysses quelle auoit celle playe de nature, grant Gosier regardant la playe large et rouge comme le feu sainct Anthoine, le membre lui dressa, lequel il auoit gros comme le ventre dune cacque de haren, et long a laduenant, il dist a Galemelle que il estoit barbier, et que de son membre feroit une esprouuette pour sauoir si la playe estoit parfonde, a laquelle playe il ne trouua nul fons toutesfoys si bien leur agrea le ieu que ils engendrerent Gargantua...

On sait comment l'imagination de Rabelais développa cette indication au chapitre v du livre II. C'est du lyrisme dans l'obscène. Le vieux conteur du *Gargantua* n'était ni

sensuel ni voluptueux; il n'était que cynique : ici Rabelais surajoute le dégoût, qui vient de la sénilité. Je rappelle seulement les traits qui suivent. La vieille est culbutée, jupes sur tête :

... Ce que voyant, le lyon accourut de pitié, voir si elle s'estoit faict aucun mal, et, considerant son comment a nom, dist : « O pauvre femme, qui t'a ainsi blessée? » et, ce disant, apperceut un renard, lequel il appela, disant : « Compère renard, nau cza, cza, et pour cause. »

Quand le renard fut venu, il luy dist : « Compere, mon amy, l'on a blessé ceste bonne femme icy entre les jambes bien villainement, et y a solution de continuité manifeste; regarde que la playe est grande, depuis le cul jusques au nombril; mesure quatre, mais bien cinq empans et demy. C'est un coup de coignée; je me doubte que la playe soit vieille... »

Or, cette image de la blessure, qui se trouve dans les *Cronicques* et le *Pantagruel*, nous la rencontrons dans la pièce IX du *Passionate Pilgrim*[1], le sonnet où Malone le premier a signalé l'omission d'un vers :

Fair was the morn when the fair queen of love,
. . . . . .
Paler for sorrow than her milk-white dove,
For Adon's sake, a youngster proud and wild;
Her stand she takes upon a steep-up hill :
Anon Adonis comes with horn and hounds;
She, silly queen, with more than love's good will,
Forbade the boy he should not pass those grounds :
« Once, quoth she, did I see a fair sweet youth
Here in these brakes deep wounded with a boar,
Deep in the thigh, a spectacle of ruth!
See, in my thigh, quoth she, here was the sore. »
She showed hers : he saw more wounds than one,
And blushing fled, and left her all alone.

Vénus se met sur le passage d'Adonis pour l'empêcher

1. Nous avons sous les yeux l'édition critique Clark et Aldis Wright, de Cambridge.

de courir à une chasse meurtrière, et pour tâcher de le séduire, car le jeune chasseur est chaste et farouche comme Hippolyte. Elle s'est postée sur un talus. « Je vis une fois, dit-elle, un beau et doux jeune homme, ici, dans ces fougères; un sanglier lui avait fait une profonde, profonde blessure à la cuisse, cela faisait pitié. Vois ma cuisse, là, dit-elle, là était la blessure. » Et elle la montra : il vit plus d'une blessure[1], et s'enfuit en rougissant et la laissa seule. »

Ici, l'obscénité du vieux conteur devient une imagination égrillarde, un peu à la manière de Gentil-Bernard ou de Parny.

Le *Passionate Pilgrim* est un ensemble assez bizarrement formé, et qui a exercé la sagacité des commentateurs. Cette compilation, mise sous le nom de Shakespeare par l'éditeur Jaggard, renferme quelques pièces authentiques du maître. M. Halliwell-Phillips[2] n'hésite pas à lui attribuer trois (pourquoi pas quatre?) sonnets sur Vénus et Adonis. Les raisons données par lui sont assez plausibles. Jaggard, dans son édition de 1612, où il inséra subrepticement des productions de Heywood, qui réclama à grands cris, annonce explicitement « certain amorous sonnets between Venus and Adonis », qu'il donne comme de Shakespeare[3]. En outre, Meres disait en 1598, dans son ouvrage intitulé *Palladis Tamia :* « The sweet witty' soul of Ovid lives in mellifluous and honey tongued Shakespeare; witness his Venus and Adonis, his Lucrece, his sugared sonnets among his private friends, *etc.* » M. Halliwell-Phillips range dans ces *etc.* quelques poésies d'album, vers faits pour des amis, manuscrits courant dans le public. Il est possible que les sonnets de Vénus et d'Adonis en fassent partie.

1. Cf. *Rabelais*, II, 15 : « Et ainsi qu'il se tournoit, il vit que au derrière estoit encores un aultre pertuis, non si grand que celuy qu'il esmouchoit... »
2. *Outlines of the life of Shakespeare*, t. I, p. 179.
3. *Ibid.*, p. 236.

Dans un autre de ces sonnets (IV du *Passionate Pilgrim*), la séduction est moins audacieuse, la déesse commence par flatter le jeune homme, lui décoche des œillades assassines, lui fait de beaux contes, de douces caresses : rien ne réussit. Alors elle se résout à un geste décisif :

Then fell she on her back, fair queen, and toward :
He rose and ran away ; ah, fool too froward.

(Alors elle tomba en arrière, la belle reine, et toute prête : il se leva et s'enfuit ; ah ! le sot rebelle !)

Le *Passionate Pilgrim* fut publié pour la première fois en 1599 ; *Venus and Adonis* parut en 1593. Mais il est possible, il est même probable que les sonnets circulèrent longtemps avant l'apparition du poème. Les « sonnets » proprement dits, d'après M. Sidney Lee, durent être composés bien longtemps avant qu'ils fussent imprimés. Dès lors, pourquoi ne pas voir dans les sonnets du *Passionate Pilgrim* comme une ébauche[1], un premier essai du poème ? Les grands poètes procèdent ainsi ; leurs thèmes préférés s'élaborent en eux longuement, apparaissent à plusieurs reprises dans leurs œuvres, avant de trouver leur expression définitive. On ne peut même objecter qu'à notre goût les sonnets, plus simples, plus nets, plus dépouillés, ont plus de fraîcheur et de saveur. Si Shakespeare se travaillait, c'était, comme ses contemporains, dans le sens de la complexité, de la luxuriance, de la surabondance. Il a la simplicité du génie dans les pièces qu'il bâcle pour les comédiens, mais il se raffine, se complique, et se fait à plaisir prolixe et précieux dans ses longs poèmes, sur lesquels il comptait surtout pour vivre dans la mémoire des hommes.

Dans *Venus and Adonis,* le jeune homme a résisté à toutes les avances de la déesse. Il apprête une réponse amère et dédaigneuse (v. 451-462) :

And at his look she flatly falleth down,

1. Et je donnerais volontiers, dans le *Passionate Pilgrim*, au sonnet IX l'antériorité sur le sonnet IV.

For looks kill love, and love by looks reviveth :
A smile recure the wounding of a frown;
But blessed bankrupt, that by love so thriveth!
The silly boy, believing she is dead,
Claps her pale cheek, till clapping makes it red.
(V. 463-468.)

La chute est encore habile; mais ici Vénus ne veut qu'attendrir Adonis, le séduire par la pitié. Et elle y réussit; il tâche par mille moyens de la ranimer. Il finit par l'embrasser :

He kisses her; and she, by her good will,
Will never rise, so he will kiss her still.
(V. 479-480.)

« Il l'embrasse, et elle, de son propre gré, ne se relèvera jamais, pourvu qu'il l'embrasse toujours. »

Telle est la marche de l'image qui chemine à travers les esprits. Rabelais, dans la vieille légende, la ramasse et en fait un prodigieux « charme de canaille », comme dit La Bruyère. Le bon Pantagruel en est tout plein d'enthousiasme. Shakespeare trouve cette même image, sinon dans Rabelais, du moins dans la tradition; elle reste d'abord franchement libertine, puis peu à peu se fait voluptueuse, et enfin gracieuse simplement. C'est ainsi qu'un signe, — une *violette* primitivement, — qui, dans un roman de Gerbert de Montreuil, se voyait sous le nombril de la belle Euriante, remonte un peu plus haut dans Boccace, et finit par se trouver sur la gorge d'Imogen, l'héroïne de Cymbeline.

Henri Potez.

DE RABELAIS A MONTAIGNE.

LES ADVERBES TERMINÉS EN *-MENT*.

Complément.

Depuis que la *Revue*[1] a publié la longue liste des deux mille adverbes en *-ment* de Rabelais à Montaigne, de nouvelles lectures faites en vue d'une réimpression de Cotgrave m'ont fait trouver à la fois des adverbes non signalés dans ma liste et des emplois plus anciens pour quelques adverbes déjà cités. Ces quelques pages complètent donc et la liste elle-même et le petit supplément par lequel elle se terminait. Ont été également cités quelques emplois, contemporains de Montaigne, d'adverbes disparus aujourd'hui, mais qui furent employés dans la première moitié du XVIe siècle. La bienveillance avec laquelle M. F. Brunot a parlé de la première liste au tome II de sa magistrale *Histoire de la langue française*[2] a fait un devoir à l'auteur de continuer ses recherches et de rendre moins imparfait l'instrument de travail qu'il offre aux amis du XVIe siècle. Comme précédemment, l'*italique* se réfère à des emplois postérieurs à Rabelais et les petites capitales indiquent une date antérieure à celle que donne le *Dictionnaire général*. Les adverbes placés entre ( ) sont ceux déjà cités dans la première liste et dans son supplément.

ABHOMINABLEMENT [1653. Oudin]. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 149.
Abondantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 256^b.
Absolutement. — 1534. *Le Guidon*, 14^b, 121^a.

1. Voir *Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. I, p. 166; t. II, p. 11, 173, 258; t. III, p. 186.
2. P. 370, 193.

ACADEMI*quement* [1690. Furet.] — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 333a, D.
(Accidentalement). — 1534. *Le Guidon*, 49c, 66c, 77d, 79c, 83b.
(ACCORTEMENT). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 80.
(Actuellement) = en acte. — 1534. *Le Guidon*, 39a.
(AFFABLEMENT). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 34, 86.
Aggreablement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 199b.
(Agilement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 112.
Agùment. — 1555. *Roland Furieux, trad.* J. Fornier, 114b.
Aigredoucement. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 112b.
(ALLEGORIQUEMENT) [1520. Fabri]. — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 113c.
(Angoisseusement). — 1537. Molinet. *Faictz et dictz*, 84b, 176.
(Annuellement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 143b, 193.
Anxieusement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, C 3c.
Apparantement. — 1534. *Le Guidon*, 312c.
Approuvement. — 1534. *Le Guidon*, 222b.
(Ardantement. Ardentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 257b, 276, 137b.
Arrogantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 36, 97b.
Artificiallement. — 1534. *Le Guidon*, 142d.
(ARTIFICIELLEMENT). — 1534. *Le Guidon*, 10a, 91c, 176b. — 1534. G. Michel. *Suetone*, 204b.
(ARTISTEMENT). — 2 août 1553. *Albert. Architecture, trad.* J. Martin, 121b.
(Assiduement). — 1586. *H. Suso. Oevvres, trad.* F. N. Le Cerf, ã 2b.
Attemperement. — 1534. *Le Guidon*, 100b.
Attractivement. 1534. *Le Guidon*, 299c.
Attrempeement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, S 2c.
Bien heureusement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 168.
Caritativement. — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 115b.
(Celestement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 179.
Centralement. Centrallement. — 1534. *Le Guidon*, 58c, 59a.
Chinochitorieusement. — 1537. Molinet. *Faictz et dictz*, 189.
(Clandestinement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 89b.
(Cointement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 66b.
Competamment. — 1534. *Le Guidon*, 190d.
Concordantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 100.
(Condignement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 69b.
(Conioinctement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 101, 171.

Consequentement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 225.
Consideramment. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, F2c.
(Constantement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 46b, 78, 106, 191, 250.
Contemptiblement. — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 266b, E.
Contingentement. — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 107a.
Contumacieusement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 55.
(Contumelieusement). — 1491. *La Mer des Hystoires*. II, 101b. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 36, 71. — (1542). *J. L. Vives. Instit. de la femme chrest., trad.* P. de Changy, *éd. Delboulle*, 294.
Convenamment. — 1534. *Le Guidon*, 161c, 162d.
Convenantement. — 1534. *Le Guidon*, 70a, 74d, 115a, 174c.
Convenement. — 1534. *Le Guidon*, 90a.
Conveniemment. — 1534. *Le Guidon*, 102c, 212d.
Convenientement. — 1534. *Le Guidon*, 11d.
Convoiteusement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 51b, 102b, 187.
(Decentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 20b.
(Delibereement). — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame, éd.* 1563, 195b.
Deliement. — 1548. Platine, éd. B. Aneau, 219.
Denominativement. — 1534. *Le Guidon*, 152b.
Deraisonnablement. — 1597. *Dante. Comedie, trad.* Grangier. III, 323.
Descourtoisement. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 112.
Desfavora*blement*. [1752. Trevoux]. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, B 3b.
(Determineement). — *Postilles, éd.* 1546, 74.
(Diaboliquement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 9b. — 1586. *H. Suso. Oevvres, trad.* N. Le Cerf, 34.
(Differentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 95.
(Difficilement). — 1534. *Le Guidon*, 20b.
Difforméement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 217b.
(Difformement). — 1555. *Roland Furieux, trad.* J. Fornier, 95.
(Diligentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 38, 91, 114b.
Diminutement. — 1534. *Le Guidon*, 66a, 120c.
(Discrettement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 61.
Dispositivement. — 1491. *La Mer des Hystoires*. II, 54a.
Dissembla*blement* [Néologisme]. — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 345b, D.

Dissimulantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 127.
(Dissimulément). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 115.
(Diviséement. Divisément). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 37, 116b.
Dixiesmement. — 1534. *Le Guidon*, 292a, 295a.
(Domesticquement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 17b.
(Dyagonellement). — 1534. *Le Guidon*, 59a, 143a.
(Effectivement). — 1534. *Le Guidon*, 33b, 76b.
(Eguallement). — 1534. *Le Guidon*, 97c.
Elaboreement. — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 52a, D.
Electivement. — 1534. *Le Guidon*, 297c, 298c.
(Elegantement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 185b.
(Eloquentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 85b.
Enroueement. — 1534. *Le Guidon*, 188b.
(Entendiblement). — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 119d.
(Envieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 67.
(Equallement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 88.
Equivocquement. Equivoquement. — 1534. *Le Guidon*, 12d, 21b, 82d, 101a.
Eshonteement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, P 3c, T 2a.
(Essentialement). Essentiallement. — 1534. *Le Guidon*, 11d, 76a.
Evidamment. — 1534. *Le Guidon*, 77a.
Evidantement. — *Postilles*, éd. 1546, 73b.
(Execrablement). — 1491. *La Mer des Hystoires*, 103a.
Expedientement. — 1534. *Le Guidon*, 12d.
Explicitement [1628. Boucher]. — J. Bouchet. *Triumphes de la noble Dame*, éd. 1563, 207b, 337.
(Exquisement). — 1534. *Le Guidon*, 12a. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 13. — 1551. *B. Platine. Vies*, 431.
(Extensivement). — 1534. *Le Guidon*, 73c.
(Exteriorement). — 15.. F. Le Roy. *Le livre de la Femme Forte*, éd. Pigouchet, q8; éd. J. Petit, z 5b.
(Facetieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 23b. — 1571. La Porte, 219b.
(Facillement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 257b.
(Fainctement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 199.
(*Fantasquement*). — 1582. Du Monin. *Nouvelles Oevvres*, 34.

(Fatidiquement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 25, 41b.
(Favorablement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 191b.
Figuralement. — 1548. P. Le Febure, 28b.
(Figurativement). — *Postilles, éd.* 1546, 197b.
(Fixément). — 1544. *Roland Furieux*, 242.
(Formellement). — 1534. *Le Guidon*, 38d. — *Postilles, éd.* 1546, 196b.
(Forment). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 151.
Fouldroyamment. — 1544. M. Sceve. *Delie*, 212.
(Fraternellement). — 1491. *La Mer des Hystoires*. II, 5b.
(Fraudulentement). — 1491. *La Mer des Hystoires*, II, 104b.
(Frauduleusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 205.
(Frequentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 74b, 124, 170.
(Fructueusement). — 150.. F. Le Roy. *Le livre de la Femme Forte*, P 5b.
(Frustratoirement). — (1542). J. L. Vives. *Instit. de la femme chrest., trad.* P. de Changy, *éd. Delboulle*, 224.
Frustrement. — *Postilles, éd.* 1546, 80.
Fueilleusement. — 1583. *Virgile*, 88.
Garetement. — 1585. P. Le Gaygnard, H 7.
Gaudissement. — 1539. *Therence*, M 7a.
Gelidement. — 1584. G. Meurier.
Gemellement. — 1584. Du Monin. *Uranologie*, 162.
(Gentillement). — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, M 7. — 1538. R. Estienne, 647.
Geografiquement [1551].
Geometralement [1547. A. Mizauld].
(Gorrierement). — 1584. G. Meurier.
(Gouluement). — 1546. R. Estienne, 579. — 1570. *Cité de Dieu*. I, 95a.
(Graduellement). — 1551. Leon Hebrieu, *trad.* D. Sauvage, 492.
Grammaticallement [1529]. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 4b.
(Gramment). — 1544. *Roland Furieux*, 29b.
(Grassement). — 1565. Calepinus, 745.
Habituellement [XIVe s.]. — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, i 2b.
Habondament. — 1523. La Parthenice Mariane, 34.
Habondamment. — *Le grant Vita Christi, éd.* 1544, 92a.
Habondantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 34, 228.
(Haineusement). — 1565. Calepinus, 541.

Havement. — 1584. G. Meurier.
Hebraiquement. — 1491. *La Mer des Hystoires.* I, 81[d].
Hemistiquement. — 1585. P. Le Gaygnard, ã6.
Hereditairement [1323]. — 1584. Vigenere. *Chalcondyle*, 4.
Heroiquement [1552. Gueroult]. — 1582. *Lucien, trad.* F. Bretin, 160.
Hospitalement. — 1531. *Le Peregrin*, 90.
(Huytiesmement). — 1534. *Le Guidon*, 164[c], 292[a], 294[d].
Hylairement. — 1511. F. Le Roy, M 8.
(Hypocritiquement). — 1534. *Les Psaumes*, 194[b].
Iantement. — 1505. *Platine*, 5[b].
(Ieunement). — 1532. A. Du Saix, F 2[b]. — 1544. *Delie*, 213.
Ignarement. — 1584. G. Meurier.
(Illicitement). — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 64[a]. — 1565. Calepinus, 508.
(*Imaginairement*). — 1586. F. N. Le Cerf. *Oevvres de H. Suso*, 29[b].
(Immediatement). — 1534. *Le Guidon*, 9[a], 23. — 1535. *Le Peregrin*, 147[b]. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, Y 4[b].
Immeritement. — 1531. *Le Peregrin*, 138[b].
(Immisericordieusement). — 1565. Calpinus. 511.
(Immobilement). — 1548. P. Le Febure, 90, 132.
(Immoderement). — 1531. Le Peregrin, 65. — 1546. Ch. Estienne, *Dissection*, 149. — 1565. Calepinus, 511.
(Immodestement). — 1565. Calepinus, 512.
Impaciemment. — 1539. *Therence*, 10.
Impacientement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 8. — 1539. *Therence*, 5[d].
(Imperceptiblement). — 1511. F. Le Roy, G 3[b]. — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, K 1[b].
Imperialement. — 1584. G. Meurier.
Impertinentement. — 1534. *Le Guidon*, 159[b].
Imperturbablement. — 1548. P. Le Febure, 144[b].
Implacablement. — 1565. Calepinus, 515.
(Implicitement). — 1584. G. Meurier.
Improveuement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 50[b].
(Imprudentement). — 1531. *Le Peregrin*, 140. — 1539. *Therence*, 5[d]. — 1539. *Ciceron. Des Offices*, 140[b]. — 1541. G. Michel. *Suetone.* 76[b].
(Impudentement). — 1531. *Le Peregrin.*

(Impudiquement). — 1531. *Le Peregrin*, 73. — 1537. Molinet, 19.
Inadvertemment. — 1544. *Roland Furieux*, 8b.
Inalienablement. — 1584. G. Meurier.
Inartificiellement. — 1565. *Calepinus*, 520.
Incaultement. — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, h 2b.
Incessablement. — 1511. F. Le Roy, P 4b.
(Incivilement). — 1565. Calepinus, 564.
(Incivillement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 261b.
Inclusement. — 1511. F. Le Roy, L 7b.
(Inclusivement). — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 75a.
(Incommodeement). Incommodement. — 1565. *Calepinus*, 524, 798. — 1584. G. Meurier.
(Incommutablement). — 1570. *Cité de Dieu.* I, 147a.
Incompletement [Néologisme]. — 1534. *Le Guidon*, 232c.
Inconfusement. — 1531. *Le Peregrin*, 72.
Inconsequemment. — 1565. Calepinus, 545.
(Inconsiderement). — 1531. *Le Peregrin*, 72. — 1547. J. Martin. *Vitruve*, 76b.
(*Inconsultement*). — 1584. G. Meurier.
(Incontinement). — 1584. G. Meurier.
Incontinentement. — 1565. Calepinus, 526.
Inconveniement. — 1531. *Le Peregrin*, 115.
Incorruptiblement. — 1551. Des Autelz. *Replique*, 4. — 1570. *Cité de Dieu.* I, 346b.
(Incrediblement). — 1565. Calepinus, 526.
(Incurieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 221b.
(Indecentement). — 1553. R. Le Blanc, h 3.
Indeficiemment. — 1548. P. Le Febure, 69b.
Indeficientement. — 15.. G. Michel. *Apuleius*, 120b.
Indefinemment. — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, L 3b.
Indesinentement. — 1584. G. Meurier.
(Indiciblement). — 1528. Gringoire. *Chants royaulx*, f 4.
Indifferamment. — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 103d. — 1534. *Le Guidon*, 150b, 188a.
(Indifferentement). — 1531. *Le Peregrin*, 132b. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 276.
Indignantement. — 1540. G. Michel. *Virgile.* I, 14c.
(Indignement). — 1531. *Le Peregrin*, 117. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 98b, 196b. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* Tyard. I, 81. — 1555. Billon, 170b.

(INDIRECTEMENT). — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 164b. — 1534. *Le Guidon*, 50b.
Indiscrettement. — 1531. *Le Peregrin*, 19b.
(Indissolublement). — 1537. Molinet. Faicts et dictz, 239.
Indiviseement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, F 2c.
(INDIVISI*blement*). — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 73b.
(Indoctement). — 1565. *Calepinus*, 531.
Indoloreusement. Indouloureusement. — 1534. *Le Guidon*, 183b, 99a, 189c.
Indubitamment. — 1584. G. Meurier.
(INDUSTRIEUSEMENT). — 1531. *Le Peregrin*, 127b.
(Ineffablement). — 15.. F. Le Roy. *Le Livre de la Femme Forte*, éd. J. Petit, L 2. — 1584. G. Meurier. — 1594. Coissard. *Hymnes*, 7.
INEGALEMENT. INEGALLEMENT. — 1534. *Le Guidon*, 107a, 92d. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 172b.
(Inelegamment). — 1556. *Suetone, trad.* La Boutiere, 245.
(Ineptement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 185b.
(Inequallement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 224b.
Inertement. — 1584. G. Meurier.
Inestimablement. — 1574, dans J. Baudrier. *Bibliogr. lyonnaise*. III, 490.
(Infalliblement). — 1531. *Le Peregrin*, 203.
Inferieurement. — 1584. G. Meurier.
(Infidelement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 96.
(INFINIEMENT). — 1523. *La Parthenice Mariane*, 82.
(Inflexiblement). — 1548. P. Le Febure, 3.
Influentement. — 1540. G. Michel. *Virgile*. I, 68b.
(*Infortunéement*). — 1584. G. Meurier.
(Infructueusement). — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, d 3b.
(Ingratement). — 1531. *Le Peregrin*, 11.
(Inhonestement). — 1549. R. Estienne, 325.
Inicquement. — 1532. A. Du Saix, c 3.
Inimicablement. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, 261.
Innaturellement. — 1534. *Le Guidon*, 20, 102c.
(Innocemment. Innocentement). — 1565. Calepinus, 542. — 1584. G. Meurier.
(Innocentement). — 1550. Vernassal. *Primaléon*, 84.
(Innumerablement). — ? 1506. *Mer des Hystoires*. II, 186d. — 1553. R. Le Blanc, i 2b.

(Inopineement). — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 122c. — Amyot. II, 297.
(Inopinement). — 1531. *Le Peregrin*, 171.
(Inordonneement). — 1505. *Platine*, 2d.
(Insciemment). — 1523. *La Parthenice Mariane*, 19. — 1584. G. Meurier.
Inscientement. — 1529. G. Tory. *Champ fleury*, 56.
(*Insignement*). — 1584. G. Meurier.
Insepareement. — 1545. A. Pierre, ã 3.
(Insolemment). — 2 août 1553. J. Martin. *Architecture d'Albert*, 158b.
(Insolentement). — 1533. *Grand Almageste*, 1b.
(*Insperément. Insperéement*). — 1584. G. Meurier.
(Instantement). — G. Michel. *Suetone*, 77b, 101b, 240.
Instrumentellement. — 1534. *Le Guidon*, 274a.
(Integralement). — 1511. F. Le Roy, N 7b.
Integrallement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 19b.
(Intelligiblement). — *Postilles*, éd. 1546, 2b. — 1584. G. Meurier.
(*Intemperéement*). — 1584. G. Meurier.
Intemperemment. — 1565. Calepinus, 526.
(Intempes*tivement*). — 1551. L. Le Roy. *Timee*, 109.
Intentivement. — 1556. I. de Rochemore, *Guevare*, 342.
(Interiorement). — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, éd. Petit, G 8b.
(Interriorement). — 15.. Le Livre de la Femme Forte, éd. Pigouchet, t 5.
(Intimement). — 15.. Le Livre de la Femme Forte, X 8b. — 1584. G. Meurier.
(Intolerablement). — 1565. Calepinus, 560.
(Intrinquéement). — 1565. Calepinus, 516. — 1584. G. Meurier.
(Intrinsequement). — 1556. La Boutiere. *Suetone*, A 4b. — 1584. G. Meurier.
(Invinciblement). — 1548. P. Le Febure. 108.
Inverecondement. — 1584. G. Meurier.
Irrationalement. — 1586. N. Le Cerf. *Oevvres... de H. Suso*, 35b.
(Irrefragablement). — 1511. F. Le Roy, N 4. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 63. — 1584. G. Meurier.
(Irremediablement). — 1511. F. Le Roy, M 8. — 1548. P. Le Febure, 76b.

(Irremissiblement). — 1584. G. Meurier.
(Irreparablement). — 15.. *Le Livre de la Femme Forte*, L 7.
Irreposement. — 1531. *Le Peregrin*, 55.
(Irreprehensiblement). — 1531. *Le Peregrin*, 31. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 58b.
(Irreveremment). — 1531. Le Peregrin, 117. — 1584. G. Meurier.
Irreverentement. — 1584. G. Meurier.
(Irrevocablement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 65.
Irrisoirement. — 1584. G. Meurier.
(Isnellement). — 1538. *Bocace. Des nobles malheureux*, 46a. — 1544. *Roland Furieux*, 21b.
(Iterativement). — 1584. G. Meurier.
Jubileusement. — G. Michel. 15.. *Apuleius*, 42b; 1540, *Virgile*, I, 3a, 18b.
(Juridicquement). — 1537. Molinet, 43b. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 22.
(Juridiquement). — 1584. G. Meurier.
Juxtement. — 1546. Ch. Estienne. *Dissection*, 34.
(Laborieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 171b.
(Labourieusement). — 1531. *Le Peregrin*, 26b. — 1584. G. Meurier.
(Laconiquement). — 1584. G. Meurier.
Langoreusement. — 1584. G. Meurier.
(Langoureusement). — 1565. Calepinus, 584b.
Larcineusement. — 1532. *Recueil des hystoires Troyennes*, EEb.
(*Larrecineusement*). — 1584. G. Meurier.
(Lascivement). — 1531. *Le Peregrin*, 13. — 1550. *Primaleon*, 55.
Lascivieusement. — 1545. I. Bouchet. 303b. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 23b.
Lassement. — 1584. G. Meurier.
(Latentement). — 1533. *Grand Almageste*, 247. — G. Michel. 1540. *Virgile*. I, 4b. — 1553. R. Le Blanc, 7. — 1584. G. Meurier.
Lattentement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 20.
(*Latinement*). — 1584. G. Meurier.
Lautement. — 1511. F. Le Roy, M 2b.

(Legalement). — 1584. G. Meurier. — 1600. *Aristote, trad.* L. Le Roy, 4.
Libentement. — G. Michel. 1540. *Virgile.* I, 28b.
(Liberallement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 55b.
(Licencieusement). — 1565. Calepinus, 605b.
Liquidement. — 1531. *Le Peregrin*, 92b. — 1565. Calepinus, 610a.
(Litterallement). — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 62b.
(Localement). — Amyot. II, 344c.
Locallement. — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame, éd.* 1563, 323.
(*Louvichement*). — 1584. G. Meurier.
(Luxurieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 265b. — 1548. P. Le Febure, 110b.
Magnanimeusement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 54.
Maiorement. — 1534. *Le Guidon*, 79a.
(*Maladviséement*). — 1584. G. Meurier.
Mal convenamment. — 1565. *Calepinus*, 528.
Maleureusement. — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 102d.
(*Mal plaisemment*). — 1565. *Calepinus*, 541.
Mal seurement. — 1491. *La Mer des Hystoires.* II, 35c.
Maratrement. — 1592. Jean Willemin d'Arbois, *dans* L. Gollut. *Mem. histor. de la Répub. Sequanoise*, f. *.
(Martialement). — 1584. G. Meurier.
(Martyrément). — 1584. G. Meurier.
Materialement. — 1510. *Proprietaire des choses*, d 5a.
(Maturement). — 1584. G. Meurier.
Mecaniquement. — 1555. Billon, 21.
(Mediocrement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 31.
Memorallement. — 1556. La Lande. *Histoires de Dictis*, 7b.
Mensongeusement. — 1548. P. Le Febure, 58.
Mensongierement. — 1551. *B. Platine. Vies*, 180.
Meritamment. — 1544. *Roland Furieux*, 110.
Meritemment. — 1585. P. Le Gaygnard, Gb.
(Meschantement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 190b. — 1584. G. Meurier.
(Meurtrierement). — 1584. G. Meurier.
(*Mincément*). — 1584. G. Meurier.
Miraclifiquement. — (1566). H. Estienne. *Apologie pour Herodote.* II, 277, 408.

(Mixtement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 269.
Moderantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 85[b].
Molassement. — 1582. *Lucien, trad.* F. Bretin, 12.
(Mollettement). — 2 août 1553. J. Martin. *Architecture d'Albert*, 175.
Monarchiquement. — 1600. *Aristote, trad.* L. Le Roy, 3.
(Mondainement). — 1510. *Le Proprietaire des choses*, b 3[b].
Monstreusement. — 1534. *Le Guidon*, 66[c]. — 1565. *Calepinus*, 681[a]. — 1584. G. Meurier.
(*Mortement*). — 1584. G. Meurier.
(Mutuellement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 72, 241[b].
Mystifiquement. — (1566). H. Estienne. *Apologie pour Herodote*. II, 291.
Naissement. — 1534. *Le Guidon*, 42[a].
(Negligentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 182[b].
(Neufviesmement). — 1534. *Le Guidon*, 292[a], 294[d].
Niezement. — 1584. G. Meurier.
(Nommeement), — 1541. G. Michel. *Suetone*, 212.
(*Nompareillement*). — 1584. G. Meurier.
(Notablement). — 1548. P. Le Febure, 22[b].
Novercalement. — 1584. G. Meurier.
(Nuement). — 1548. P. Le Febure, 129.
Numeralement. — 1534. *Le Guidon*, 78[b].
Nuptialement. — 1584. G. Meurier.
(Obédiemment). — 1584. G. Meurier.
(Oblicquement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 266.
(Obscurement). — 1584. G. Meurier.
(Occasionnellement). — *Postilles, éd.* 1546, 196[b]. — 1548. P. Le Febure, 128. — 1584. G. Meurier.
Octavement. — 1534. *Le Guidon*, 304[d].
(Oculairement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 89.
(Oisif*vement*). — 1565. *Calepinus*, 734.
(Onziesmement). — 1534. *Le Guidon*, 292[a].
Operativement. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, 311.
Oppidainement. — 1584. G. Meurier.
Oppositement. — 1534. *Le Guidon*, 36[d].
Opprobrieusement. — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 38[c]. — 1544. *Roland Furieux*, 85.
(Opulemment. Opulentement). — 1584. G. Meurier.
Orageusement. — 1584. G. Meurier.

(Oratoirement). — 1584. G. Meurier.
(Orbiculairement). — 1584. G. Meurier.
(Ordement). — 1584. G. Meurier.
(Orgueilleusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 97[b].
(Originalement). — 1584. G. Meurier.
(Originellement). — 1534. *Le Guidon*, 38[b]. — *Postilles, éd.* 1546, 207.
(Ornément). — 1544. *Roland Furieux*, 189[b].
(*Oultrecuidéement*). — 1584. G. Meurier.
Oultréement. (Oultrement). — 1584. G. Meurier.
(Pacientement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 77.
(Pacifiquement). — 1491. *La Mer des Hystoires*. I, 62[b].
Palliativement. — 1534. *Le Guidon*, 237[b].
Pancratiquement. — 1584. G. Meurier.
Pantoiment. — 1584. G. Meurier.
(Partialement). — 1533. *Grant Almageste*, 2.
Pechamment. — 1585. P. Le Gaygnard, G 5[b].
Penallement. — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 329[b], A.
(*Peneusement*). — 1584. G. Meurier.
(Peniblement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 30.
(*Perdurablement*). — 1584. G. Meurier.
Permissivement. — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame*, éd. 1563, 337[b].
(Perseverantement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 71[b], 76, 132[b], 174.
(Persuaziblement). — 1585. P. Le Gaygnard, 202.
(Pertinacement). — J. Bouchet. *Triumphes, éd.* 1563, 33. — 1548. P. Le Febure, 29.
(Perversement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 229. — 1548. P. Le Febure, 128.
(*Petulamment*). — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, L 1[d].
(*Poliement*). — 1565. *Calepinus*, 837[a].
(*Poltronnement*). — 1571. La Porte. *Epithetes*, 120[b].
(Pontificalement). — 1585. P. Le Gaygnard, 200.
(Populairement). — 1565. *Calepinus*, 842[b]. — 1584. G. Meurier.
(Potentialement). Potentiallement. — 1534. *Le Guidon*, 99[b], 171[d], 98[c], 202[c].
(Potentiellement). — 1534. *Le Guidon*, 39[a].
Precedentement. — 1548. P. Le Febure, 28.

(Precipitamment). — 1584. G. Meurier.
Precipitantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 29.
(Preciseement). — 1584. G. Meurier.
Prejudiciablement. — 1584. G. Meurier.
Preparcement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, E 4c.
Presbyteralement. — 1584. G. Meurier.
(Priveement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 88.
Problematiquement. — 1588, *dans* J. Baudrier. *Bibliographie lyonnaise*, III, 410.
(Prodigallement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 152.
(Proditoi*rement*). — 1561. Maumont. *Zonare*, 229 E.
Proporcionallement. — 1534. *Le Guidon*, 172a.
(Prosperement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 81b, 90.
(Puissantement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 101b.
Qualitativement. — 1534. *Le Guidon*, 20b, 131d.
Quantativement. — 1534. *Le Guidon*, 69b.
(Radicalement). — 1534. *Le Guidon*, 38, 39a.
Radieusement. — 1534. *Le Guidon*, 37d.
(Reciproquement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 52b, 75b.
Reflexivement. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, 438.
(Relativement) [1690. Furetiere]. — 1534. *Le Guidon*, 79a.
Reluisamment. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, 424.
Repentinement. — 1542. *Livre doré de Marc Aurele*, 49b, 55b.
(Residemment). — 2 août 1553. *Albert. Architecture, trad.* J. Martin, 83b.
(Resolutivement). — 1541. G. Du Pont. *Controverses*, 22.
Reveremment. — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 36.
(Reverentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 89b, 200b.
(Ridiculeusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 162.
(Rurallement). — 1537. Molinet. *Faictz et dictz*, 165b.
(Rusticquement). — 1537. Molinet. *Faictz et dictz*, 247. — 1542. *J. L. Vives. Instit. de la femme chrest., trad.* P. de Changy, éd. Delboulle, 238.
Saffrement. — 1573. *Thesaurus theutonicae linguae*, L 1d.
(Scientement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 260b.
(Sensiblement). — 1534. *Le Guidon*, 33.
Separantement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 132.
(Septiesmement). — 1491. *La Mer des Hystoires*, I, 108b. — 1534. *Le Guidon*, 292a.
(Serieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 47, 88.

(Sevrement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 232.
Significativement. — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame, éd.* 1563, 38.
Similitudinairement. — 1534. *Le Guidon*, 31b, 34b, 54a, 61b, 80c, 216d.
(Socialement). — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame, éd.* 1553, 11.
Solidativement. — 1534. *Le Guidon*, 40c.
Soubrement. — 1534. *Le Guidon*, 105a.
Souffisicientement. — 1534. *Le Guidon*, 149c.
Souffisamment. — 1534. *Le Guidon*, 309d.
Souffisantement. — 1534. *Le Guidon*, 56b.
(Spacieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 18.
(Specifiquement). — 1534. *Le Guidon*, 101a.
(Stablement). — J. Bouchet. *Triumphes de la noble dame, éd.* 1563, 32b.
Strictement. — 1534. *Le Guidon*, 121c.
(Studieusement). — 1541. G. Michel, *Suetone*, 38.
Subjectivement [Néologisme]. — 1534. *Le Guidon*, 78c.
Subsequentement. — 1534. *Le Guidon*, 79b.
Substancialement. Substantialement. Substantiallement. — 1534. *Le Guidon*, 37d, 26b, 217b.
(Substantiellement). — 1534. *Le Guidon*, 216c.
Substantifiquement. — 1534. *Le Guidon*, 20b, 131d.
Superficialement. — 1548. *Platine, éd.* B. Aneau, 106.
(Superfluement). — 1534. *Le Guidon*, 109d, 147a.
(Superstitieusement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 273b.
Taisiblement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 195b.
(*Tardement*). — 1559. *P. Iovio. Eloges, trad.* Blaise d'Everon, 3b.
Tepidement. — *Le grant Vita Christi, éd.* 1544. II, 109c. — 1586. *H. Suso. Oevvres, trad.* N. Le Cerf, 155b.
Tirannicquement. — 1541. G. Michel. *Suetone*, 123b.
(Tortionnairement). — 1550. Vernassal. *Primaleon*, 57b.
(Tranquillement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 44.
(Transversallement). — 1534. *Le Guidon*, 66d.
(Triplement). — 1534. *Le Guidon*, 140c.
Tropiquement. — 1570. *La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. II, 277b, E; II, 136b, D.
(Tumultuairement). — 2 août 1553. *Albert. Architecture, trad.*

J. Martin, 106b. — 1559. *P. Iovio. Eloges, trad.* Blaise d'Everon, 66.

(Unicquement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 76.

Unitivement. — 1551. *Leon Hebrieu, trad.* D. Sauvage, 456.

Univoquement. — 1534. *Le Guidon*, 22, 101a.

(Verballement). — 1537. Molinet. *Faictz et dictz*, 244b.

(Violentement). — 1541. G. Michel. *Suetone*, 182b.

VIRTUELLEMENT [1680. Richelet]. — 1534. *Le Guidon*, 38c, 201a, 298c.

(Visceralement). — 1542. *Le Livre dore de Marc Aurele*, 13.

(VOLUPTUEUSEMENT). — (1542). *J. L. Vives. Instit. de la femme chrest., trad.* P. de Changy, *éd. Delboulle*, 242.

Hugues VAGANAY.

UN LIVRE RARE :

ENTRETIEN DE RABELAIS ET DE NOSTRADAMUS

(1690).

J'ai acquis récemment un petit livre fort rare et peu connu qui a pour titre :

ENTRETIEN || DE || RABELAIS || ET DE || NOSTRADAMUS || [à la sphère]. || A COLOGNE, || Chez PIERRE MARTEAU. || M. DC. LXXXX. ||

In-12 de 40 ff. (80 p.), chiffrés A-C par 12 et D par 4. Le texte commence au f. A 2, le verso du titre étant blanc.

Cet opuscule se trouve placé en tête d'un recueil factice ainsi composé :

1° Entretien de Rabelais et de Nostradamus.

2° ENTRETIEN || DE || SCARRON || ET DE || MOLIERE || [à la sphère] || A COLOGNE, chez PIERRE MARTEAU. || M.DC.LXXXX. ||

16 ff. (31 p.).

3° DIALOGUES || DES || GRANDS || SUR LES || AFFAIRES || PRÉSENTES || [à la sphère] || A COLOGNE, || chez PIERRE MARTEAU. || L'an 1690. ||

72 ff. (144 p., en comprenant le dernier ff. portant un avis au lecteur).

4° ENTRETIEN || DE || GUSTAVE || ROI DE SUÈDE || ET || DE SA FILLE || LA REINE || CRISTINE. || A COLOGNE, || chez PIERRE MARTEAU. || M. DC. LXXXX. ||

24 ff. (47 p.).

Le tout réuni en un volume cartonné demi-maroquin; hauteur des pages : 135,5 × 74.

Le premier Entretien n'a pas, croyons-nous, été l'objet d'une notice bibliographique[1]. Barbier, dans son *Diction-*

1. M. Rahir le cite sous le n° 2883 dans son *Catalogue d'une collection unique de volumes imprimés par les Elzévirs*, P. Damascène-Morgand, 1896, in-8°.

naire des anonymes, attribue l'Entretien de Scarron et de Molière au polygraphe Eustache Le Noble. Il paraît probable que les quatre pièces sont l'œuvre de ce même auteur, bien que ne figurant point dans les *Œuvres de M. Le Noble*, La Haye, 1726, 19 vol. Toutefois, le tome IX de ces *Œuvres* contient un dialogue *sur les affaires du temps* entre Nostradamus et Machiavel qui n'est pas sans présenter certaines analogies avec l'Entretien de Rabelais et de Nostradamus.

Quoi qu'il en soit, il m'a semblé intéressant de rééditer le début de cet Entretien où se trouve résumée la vie légendaire du grand Tourangeau. Il est curieux de constater ce que l'opinion publique pensait de Rabelais à la fin du XVIIe siècle et de voir quel rôle lui fait jouer l'auteur dans ses *Dialogues des Morts*.

Voici, reproduite exactement, la première partie de ce précieux petit livre :

[P. 3]

ENTRETIEN
DE
RABELAIS
ET DE
NOSTRADAMUS.

Rabelais. — Les gros Messieurs croient-ils qu'il n'i ait que pour eux aux Chams Élizées?

Nostradamus. — N'est-ce pas? ils se donnent ici des airs, comme s'ils étoient encore sur leur trone.

Rab. — Faisons leur voir qu'on est ici égaux, et que nous avons autant de droit de nous entretenir qu'eux.

[P. 4] *Nostr.* — Quand vintes-vous ici, Messire François?

Rab. — J'i vins l'an 1553, à l'âge de 70 ans. Et vous, Messire Michel?

Nostr. — Et moi, j'i vins le 2 Juillet 1566, âgé de 66 ans, 6 mois et 17 jours. Et parsuite vous n'avez été ici que trois ans avant moi.

Rab. — D'où etes-vous?

Nostr. — De Chinon ville de Touraine.

Rab. — Et vous?

Nostr. — Je ne sai; Salon veut que je sois son Citoien, et S. Remi en Provance pretend que je sois le sien.

Rab. — On vous traite en Homere, pour qui sept Villes disputerent également.

Nostr. — S. Remi alegue en sa faveur, que mon Aieul maternel, qui m'inspira de l'inclination pour l'Astrologie, étoit Saint Remigien. Je sai que je fis mes premieres études à Monpelier, ville où vous êtes adoré. Mais je ne saurois volontiers pourquoi ceux qui sont reçus Docteurs dans cette Université de Monpelier, se font un honneur [p. 5] de porter votre Robe, qui i est en extréme veneration?

Rab. — C'est parce que le Chancelier Duprat, aiant fait abolir, par arrét du Parlement, les Privileges de la Faculté de Medecine de Monpelier, j'eus l'adresse de le faire revoquer.

Nostr. — Celà étant, c'est avec justice que Monpelier honore tant votre memoire.

Rab. — Vous savez la raison pourquoi Monpelier m'honore encore aujourd'hui, mais je saurois volontiers pourquoi Henri II Roi de France desira tant de vous voir; jusqu'à comander au Comte de Tende, Gouverneur de Provance, où vous étiez, de vous envoier à Paris?

Nostr. — A cause des propheties que je publiai.

Rab. — Que vous dit-il, que vous fit-il, vous voiant à Paris?

Nostr. — Il me dit mille louanges, il me fit de grands presens. Entre les autres, il me donna une somme de deux [p. 6] cens écus d'or, qui étoit un beau don de ce tems, et il crut en faire un excelent aux Princes ses Fils, en m'envoiant à eux à Blois, où ils se tenoient.

Rab. — Les faveurs continuerent-elles? car on dit qu'elles sont de la nature des torrens, qui coulent vite, mais aussi se tarissent bientôt.

Nostr. — Le Roi Charle IX me fit aussi des presens dignes de sa Majesté, en passant en Provance.

Rab. — Meritiez-vous ces graces?

Nostr. — Si l'on en croit mon fils Cesar, qui a publié mes ouvrages, et un abregé de ma vie, l'on ne fit justice qu'à mon merite.

Rab. — Et moi je vous tiens pour un grand Charlatan.

Nostr. — Vous me ferez passer pour ce que vous voudrez, mais vous ne pouvez disconvenir que si je ne fus pas sage, je

fus fort heureux; Jusque là qu'on est encore aujourd'hui enteté de mes reveries. On me dit que vous ne futes pas moins heureux, mais que [p. 7] vous le futes par mérite. Qu'en est-il?

Rab. — Ma vie fut assez bizare. Étant jeune, je me fis Cordelier à Fontaine-le-Comte dans le bas Poitou.

Nostr. — Fites-vous de grands progrez dans la vertu?

Rab. — Je ne m'i tuai pas. Et je me rendis plus habile aux langues et sur tout au Grec, qu'au chant et aux autres vertus Monastiques. Aussi ne demeurai-je pas long-tems sous ce froc austere.

Nostr. — N'aviez-vous pas fait votre profession?

Rab. — Je l'avois faite, mais mon esprit enjoué me fit gagner des Puissances qui m'obtinrent du Pape Clement VII, la permission de passer des Cordeliers aux Benedictins de Maillezais, où je n'étois pas si contraint qu'à Fontaine-le-Comte. Mais comme je n'avois pas plus la téte faite pour la cucule noire que pour la grize, je la jettai aux orties, et je me fis Docteur en Medecine à Monpelier.

[P. 8] *Nostr.* — Dieu tira un bon efet d'une mechante cause; car ce fut là que vous écrivites d'excelens ouvrages sur Hipocrate, et que vous mites en Latin ses aphorismes qui sont un tresor racourci.

Rab. — Les Catoliques eurent compassion de moi; ils leur fit peine de voir perir un aussi bel esprit que le mien.

Nostr. — Qui fut votre principal Patron?

Rab. — Ce fut le Cardinal Jean du Bellai Evéque de Paris, qui me fit venir à la Cour. Il me choisit pour son Medecin ordinaire, et il me mena à Rome en cette qualité.

Nostr. — Qui regnoit alors sur la Chaire de S. Pierre?

Rab. — C'estoit le Pape Paul III la gloire des Farneze. Je fus conduit à Sa Sainteté, où mon esprit boufon ne put s'empecher de goguenarder.

Nostr. — Le S. Pere, qui estoit un homme serieux, n'en fut-il pas ofensé?

Rab. — Il n'en fit que rire; et mesme [p. 9] mon bon Cardinal Patron me continuant toûjours ses bons offices, le Pape me donna une bulle d'absolution de mon apostazie.

Nostr. — Voila deja trois plaisans personnages en fort peu de tems. Cordelier, Benedictin, Medecin.

Rab. — Vous en alez voir d'autres. Vous m'alez voir Ministre d'État.

Nostr. — Vous me ferez mourir de rire!

Rab. — Mourez, riez; mon Cardinal m'emploia dans des negociations importantes, et il en fut tellement satisfait, qu'il me donna une Prebande à S. Maur des Fossez.

Nostr. — Cordelier, Benedictin, Medecin, Ministre d'État. Litanies!

Rab. — Ajoutez; Ecrivain.

Nostr. — A quoi occupates-vous votre plume?

Rab. — A écrire ma Satire comique.

Nostr. — Bel emploi pour un chanoine!

Rab. — He bien, ne vaut-il pas mieux [p. 10] composer un Gargantua que de faire enrager son Eveque, et que de consumer le patrimoine des pauvres en une vie licentieuse et medisante, comme font beaucoup de Chanoines?

Nostr. — L'un ne vaut pas mieux que l'autre. Avez-vous achevé vos Litanies?

Rab. — Point encore, il faut ajouter Curé à Ecrivain, à Chanoine, à Ministre d'Etat, à Medecin, à Benedictin, à Cordelier.

Nostr. — Curé? quelles Brebis eurent ce beau Berger?

Rab. — Meudon, ce lieu agreable prez de Paris, où Monsieur le marquis de Louvois a une si belle maison.

Nostr. — Vous quitates, sans doute alors, votre esprit boufon?

Rab. — Je donnai l'adieu aux plaisanteries, j'écrivis de belles lettres Françoises et Latines en tres-beau stile au Cardinal de Chatillon, à Godefroi d'Estissac Eveque de Maillezais, où j'avois eté Benedictin, à André Tira-[p. 11]queau, et à d'autres grans hommes, qui en firent beaucoup d'estime.

Nostr. — J'ai vu ces Lettres, elles témoignent que vous etiez propre pour les negociations, et que vous vous etiez fait bien des amis à Rome.

Rab. — Messieurs de S. Marte ont tant estimé mes Letres, qu'ils ont pris la peine d'i faire des comentaires.

Nostr. — Je sai que vous saviez parfaitement le Latin, le Grec, l'Alemand, l'Espagnol, l'Italien, le François et l'Hebreu, mais je doute si l'on ne vous atribue pas à faux la conoissance de l'Arabe.

Rab. — On ne me rend que ce que j'avois. Je l'apris à Rome d'un Evêque de Caramith.

Nostr. — Je sai de plus, que vous etiez Gramairien, Poete,

Filosofe, Medecin, Jurisconsulte, mais je doute si vos admirateurs ne vous ont pas fait Astronome par complaisance.

Rab. — Ils ne m'ont pas flaté. J'en avois pour le moins autant que vous. [P. 12] Temoin l'Almanac que je fis pour l'an 1553, calculé sur Lion, et imprimé en cette Ville. C'est pour toutes ces belles qualitez que je meritai les eloges de Budé, de Sevole de S. Marte, de Marot, de Bellai, de Baïf, de Beze, de Bacon, de Chene, de Vauprivas et de Ranchin.

Nostr. — On dit d'ordinaire que vous mourutes dans votre Cure de Meudon, est-il vrai?

Rab. — Non. Je mourus à Paris dans une maison de la rue des jardins, et je fus enterré au cimetiere de S. Paul. Où le futes-vous; vous?

Nostr. — Aux Cordeliers de Salon.

Rab. — Il vaut mieux etre chez ces austeres, mort que vivant. Etienne Jodelle fit votre Epitafe, n'est-ce pas? Vous voulez bien que je le recite? *Nostra damus cum falsa damus, nam fallere nostrum est, et cum falsa damus, nil nisi Nostradamus.*

Nostr. — Si je savois que Jodelle se fut amusé à celà, il me le paieroit.

[P. 13] *Rab.* — Si c'est lui, vous étes vangé : car à la reserve des allusions nominales, son epigramme a fort peu de sel. Il veut dire en bon François, que vous n'étes qu'un Triacleur et un Vendeur de fumée.

Nostr. — On m'a plus honoré que celà; si je n'avois pas peur d'augmenter vostre peine à cause de vôtre aversion pour les Cordeliers, je vous prierois d'entrer dans leur Eglise de Salon, et de jeter les yeux sur la gauche en entrant.

Rab. — Qu'i verrois-je?

Nostr. — Vous i verriez mon portrait avec cete epitafe latine : ici git le venerable Michel Nostradamus, que tout le monde jugea digne de decrire divinement les evenemens de presque toute la terre pars l'influence des astres. Il vecut 62 ans, 6 mois et 17 jours. Il mourut à Salon. Posterité ne lui enviez pas le repos.

Rab. — S'il ne tient qu'aux epitafes, j'en ai pour ma part d'ecxelentes : Etiene [p. 14] Paquier dit en 5 vers que je renferme dans mon tombeau tout ce que Lucien et Diogene avoient de plaisant. Il ajoute dans deux distiques, que je suis

le Democrite François, et que j'ai joué le ciel et la terre, sans les blesser. Jean Antoine du Baïf, m'a fait celle-ci :

Pluton, prince du noir Empire,
Où les tiens ne rient jamais;
Reçois aujourd'hui Rabelais
Et l'Enfer aura de quoi rire.

Nostr. — Baïf vous flata-t'il?

Rab. — Je remplis parfaitement sa prediction : quand je me presentai à Caron pour passer ici, il me rebuta, pour avoir parlé peu respectueusement des personnes et des choses sacrées. Je lui remontrai humblement, que s'il vouloit prometre de me recevoir dans son bateau, je lui suggerrois le moien de passer l'eau sans aviron et en chantant. Il gouta de mon ofre, et il me promit de me passer, et de me passer sans nau-[p. 15]lage, pourvu que j'executasse ma promesse; mais que je devois m'atandre à etre jeté dans le Stix, si je me trouvois court. J'acceptai la partie. Comme j'avois aporté avec moi le grand linceul dans lequel on m'avoit enseveli, je lui dis de l'atacher au mast de son navire; de prier Eole de lui envoier deux de ses vens, et de placer ces deux vens aux deux bords du Stix, pour pousser et pour repousser le bateau de Caron.

Nostr. — En fit-il l'experience?

Rab. — Il le fit. Il en triomfa d'aise. Pour achever de gagner ses bonnes graces, je lui suggerai que pour n'etre pas obligé d'etre assidu au gouvernail, il n'avoit qu'à i placer par semaines, les Duquene, les Reuter, les Drak, les Tromp, les Opdam, et les autres fameux Amiraux. Il crut mon conseil, et il experimenta non seulement qu'il pouvoit se passer d'Aviron, mais encore de Pilote. J'achevai de gagner les bonnes graces de Caron pour lui di-[p. 16]re qu'il devoit se garder de tous les Ministres qui avoient enrichi leurs Princes aux depens des peuples, a cause que j'avois apris de bone part qu'ils avoient envi de metre impot sur sa barque meme, pour n'avoir rien a se reprocher ni en ce monde ni en l'autre. Il crut mon conseil. Il s'en trouva bien. Il me passa. Et c'est par ce stratageme que je suis ici; et que j'ai la douceur de votre conversation.

Nostr. — Vous me disiez que vous vous etiez aussi melé d'astrologie, divertissons nous de cet art, et donnons pour l'an 1691 un Almanach de notre façon.

Rab. — Composons de concert. Ne nous aretons pas aux

saisons sur lesqueles les plus ignorans peuvent raisoner, mais donons dans la profecie des astres d'une maniere imancable. Je composerai mon Almanac, et puis vous composerez le votre.

Nostr. — Avant de comencer, je saurois volontiers quel accueil on vous [p. 17] fit en arrivant ici?

Rab. — Les morts vinrent à ma rencontre, ils se partagerent en deux bandes, et ils me firent deux sortes de complimens. Ceux à qui j'avois sauvé la vie par la vertu de mes medicamens, me firent la mine froide, et ceux que j'avois envoiez en poste ici, en ordonant quid pro pro, m'acablerent d'honetetez.

Nostr. — Est-ce que ce monde est renversé? est-ce que l'ingratitude i regne? est-ce qu'on i paie les malefices?

Rab. — Rien de tout celà; ceux que j'avois gueris se plaignirent qu'en leur prolongeant la vie, j'avois diferé leur bonheur, et que j'avois été cause qu'ils n'etoient venus ici que bien tard. Et ceux a qui j'avois acceleré la mort, me remercierent d'avoir haté leur felicité, en les envoiant ici plutot qu'ils n'i devoient venir selon le cours ordinaire de la nature.

Nostr. — J'entens. Que repondites-[p. 18]vous à ces dernieres victimes de vos bevues?

Rab. — Je leur repondis que j'avois compensé le tort que je leur avois fait en portant toute ma vie le deuil pour eux. A ce mot tous les morts se prirent à rire.

Nostr. — Je ne vois rien là à rire.

Rab. — C'est que vous ne voiez goute. Ils rirent parceque je leur faisois entendre que les medecins s'habillent de noir, non pas tant parceque cet habit est modeste, que parce qu'il sert de deuil en faveur de ceux qu'ils font mourir par leur ignorance.

Nostr. — Ho, ho! je me mets du coté des rieurs. La remarque est belle. A quoi avez vous passé votre temps, depuis que vous etes ici?

Rab. — A faire la clef de mes ouvrages facetieux.

Nostr. — A-t'il falu tant de temps pour celà?

Rab. — Il i a plus de misteres qu'on ne pense; et je suis sur que l'univers [p. 19] qui a ris de mes ouvrages fermez, éclatera en en voiant la clef?

Nostr. — Peut-on la voir.

Rab. — En son tems. Avant tout, il faut que je vous regale des predictions que j'ai faites depuis l'an 1683 jusqu'à 1691;

aprez vous me regalerez de celles que je pretens que vous faciez de l'an 1691, qui certainement est une année misterieuse; et l'on vous impute d'avoir predit que cette année qui conte autant renversée qu'etant droite, sera fatale à une Monarchie.

Nostr. — Celà se peut.

Je borne ici cette longue citation. Le reste de l'ouvrage n'apprend rien sur l'histoire de Rabelais et n'est plus qu'une lutte courtoise dans laquelle chacun des interlocuteurs propose des prophéties énigmatiques que l'autre parvient toujours à déchiffrer et à rapporter aux événements contemporains. A un certain moment, Mercure survient et disserte abondamment sur les faits et gestes du prince Guillaume d'Orange. Après quoi, Nostradamus, continuant le jeu, fait commenter par Rabelais quelques extraits de ses Centuries visant les faits auxquels se trouve mêlé le prince Guillaume, — puis les deux astrologues s'en vont joyeusement boire de compagnie.

Louis Loviot.

TIRAQUEAU ET RABELAIS

ET LE CONTE DE SEIGNY JOAN.

Je puis ajouter aux remarques de M. Plattard sur les rapports de Rabelais et de Tiraqueau (*Rev. des Ét. rab.*, 1906, p. 384-389) quelques observations qui en fortifieront les conclusions. Il est fort possible, à mon avis, que Tiraqueau ait été indigné que Rabelais lui eût emprunté quelques passages (III, XXXI-XXXII). Au l. IV, ch. LXVII, on lit : « Aultrement ne sembloit le cas grandement incongru, soy ainsi destacher en chambre pour si loing aller au *retraict lignagier*. » Or, A. Tiraqueau avait composé un traité *De retractu gentilitio* (sur le *retraict lignagier*), c'est-à-dire, en droit, la recherche de l'origine d'une famille. En voyant Rabelais donner ainsi un sens ordurier à ces mots *retraict lignagier*, un conseiller au Parlement pouvait avoir quelque motif de s'offenser.

Sur ce sujet de Tiraqueau et Rabelais, M. Barat a apporté beaucoup de nouveau (*Revue*, t. III, p. 138, 253), surtout dans son dernier article, où il a signalé quelques emprunts faits par Rabelais à Tiraqueau. En parcourant la 3e édition des *Leges connubiales*, il y a environ onze mois (grâce à l'information donnée par M. Barat), j'ai trouvé plusieurs autres emprunts qui ne sont pas de la première importance. Pourtant, il y en a deux qu'il faut indiquer. Le premier n'est qu'une amplification du cinquième passage que donne M. Barat (p. 257), mais l'autre est la solution de la question de la source de Seigny Joan, qui a si longtemps intrigué les rabelaisants.

Et quand ma femme future seroit aussi gloutte... que feut oncques Messalina...

Je ne ignore que Salomon dict... Je n'en croy rien (l. III, c. 27).

A ce passage, il y a deux sources possibles : Tiraqueau et Corn. Agrippa, *De vanitate scientiarum*, c. 63. Les voici *in extenso* :

Maxime vero hanc artem [meretriciam] extulit Messalina, Claudii Caesaris uxor... (Agrippa, c. 63.)

Omnium autem maxime hoc mulierum vitium adstruunt tres summae auctoritatis scriptores, Salomon, (Jesus filius Syrach) et Aristoteles. Ille enim Proverb., cap. 30 [16], inter insatiabilia os vulvae adnumerat : hic libro Problematum IV, 27, scribit mulieres esse insatiabiles. (Tiraqueau, *Legg. conn.*, IX, 94.)

Quin et Caesarem dictatorem, virum strenuissimum, hanc ob causam omnium mulierum virum nuncupatum... ipse etiam Proculus imperator in hac arte non postremam gloriam reportavit... Sed maius illo est quod Poetae narrant de Hercule... Narrat etiam Theophrastus, gravis auctor, herbulam quandam Indicam tantae virtutis ut quidam ea comesta ad septuagesimum coitum processerit. (Agrippa, c. 63.)

Plinius..., lib. XXVI, ca. x, ubi... scribit Theophrastum, etc. Locus autem Theophrasti in quo hoc ipsum scribit... est in lib. de historia Plantarum IX, ca. xx, [18, § 9], ubi hanc herbam Indum quendam attulisse tradit, et hoc repetit Atheneus [I, 31, 18 D]. (Tiraqueau, *Legg. conn.*, IX, 122; J. Barat, *Rev. des Ét. rab.*, t. III, p. 257.)

Innocentius III Episcopo Pictaviensi.

Ad nostram audientiam noveris pervenisse quod in tua dioecesi etiam in causis ecclesiasticis consuetudo minus rationabilis habeatur, quod quum aliqua causa tractatur ibidem, et allegationibus et querelis utriusque partis auditis, a praesentibus literatis et illiteratis, sapientibus et insipientibus, quid iuris sit quaeritur, et quod illi dictaverint, vel aliquis eorum, praesentium consilio requisito, pro sententia teneatur... (*Décrétal.*, I, 4, 3.)

J'ai trouvé dans Tiraqueau la source immédiate du conte de Seigny Joan, fol insigne de Paris (*Pant.*, l. III, c. 37) :

De legibus conn., XI, 5 (éd. 3, 1546). Non temere igitur dicit

gl. in c. *Ad nostram,* extra *de consuet.* [*Décrétal.*, I, 4, 3], non esse inconveniens ab insipientibus consilium petere, quia interdum revelatur minori quod maior nescit, l. *potioris*, C. *de offi. rect. provin.* [C 1, 40, 5], et c. *esto subjectus* ante fin 95 di. [1 *Décr.*, 95, 7] et c. *si habes*, 24, q, 3 [2 *Décr.*, 24, 3, 1]. Quam gloss. ad hoc notant ferme omnes post Joan. Andr. historiam huic sententiae optime convenientem de fatuo quodam Parisiensi, qui miro modo composuit controversiam egeni cuiusdam et tabernarii. Nam cum tabernarius pecuniam peteret ab egeno quoniam panem veluti suavius comederat ad culinae suae fumum et nidorem, iudicavit fatuus tabernario solvendum ex sono denarii. Quam quidem quaestionem non potuisset Cato aut Gratianus, ut dicunt Jo. Andr. et Panormi., iustius decidere. Hanc quoque historiam post illos recenset Barb. in l. I, col. 7, versic. pone *quod furiosus ff. de verbor. obl...* et Jason cons. 178.

Voici la note de Jo. Andr. à laquelle il fait allusion :

In gl. j. ibi. *Revelatur.* Unus fatuus[a] Parisiensis sonum unius turonensis pro odore assati tabernario compensando altercationem ipsius cum paupere, quod ad odorem illum panem unum in ponte comederat, diffinivit ; quod forsan Catoni vel Gratiano revelatum non fuisset. Unde et Seneca libro de tranquillitate animi *in fin.* ponit dictum Aristotelis [*Probl.*, 30, 1]. Quod nullum magnum ingenium sine mixtura dementiae. (Giov. Andreae, *Novella in Decretales*, in I, 4, 3. *Ad nostram.*)

a. Fatuus. de illo qui comedit panem ad odorem assati et postea solvit ad sonum nummi vide etiam hic abbatem [= Panormitanum].

Voici également le commentaire du Panormitain :

In glo. j. ibi : *nec illud est inconveniens.* No. bene glo. quod quandoque est utile in facto dubio exquirere consilium a pluribus tam literatis quam illiteratis, tam sapientibus quam insipientibus. Nam quandoque parum sapientes habent in certa re elevatum intellectum et ingenium, et acutius sciunt discutere et decidere unum casum quam omnes sapientes, sicut narrat

hic Io. An. de fatuo parisiensi[a], qui decidit questionem miro modo inter tabernarium et quendam pauperem a quo tabernarius volebat extorquere pecuniam, qui comederat panem ad odorem assati. Nam solvit illi ex sono unius denarii turonensis. Quam questionem non potuisset Cato melius decidere ad satisfaciendum animis imprudentium.

a. De fatuo parisiensi. Adde do. meum Barba. in consil. lvii. inci. de etc. capio primam dubitationem in i. volu. et in consi. lix. incip. illud in medium in i. colu. in fin. ij. volu. (Panorm. super prima parte primi (*de consuet.*). *Décrétal.*, I, 4, 3.)

Les références à Barbatia et à Jason ne se trouvant pas facilement, je n'ai pas porté mes recherches plus loin. Ces juristes doivent probablement confirmer les remarques de leurs prédécesseurs.

Rabelais se rapporte à « un canon de certain rescript papal addressé au Maire et Bourgeoys de la Rochelle ». Or, il y a un rescript de Honorius III, « Maiori et Burgen. de Rupella », mais ce rescript est cité comme Décrétal., 1, 4, 10, et ne touche pas à cette question du fou. J'ai déjà donné la version de Joan. Nevizanus (*Revue*, t. III, p. 303).

Je remarque d'ailleurs qu'on trouve encore le conte de « la fumée du rôti » dans les *Ciento novelle antike* (*Novella IX*), qui ont circulé environ l'an 1300. Giovanni Andreae mourut de la peste en 1348; il est donc bien possible qu'il l'ait tiré de cette source en changeant noms et lieu. Dans les *Novelle*, la querelle est entre un gueux et un cuisinier saracen, qui se nomme Fabrac, et le Soldan se rapporte pour la décision aux *Savi Saraceni*. Cf. *Revue des Ét. rab.*, I, p. 13, article de M. Toldo.

W.-F. Smith.

UN PARENT DE RABELAIS A DÉTERMINER.

La famille de Rabelais a occupé à plusieurs reprises la *Revue des Études rabelaisiennes*[1]. Mais le sujet est loin d'être épuisé : il faut s'attendre à retrouver, au XVIe et au XVIIe siècle, plus d'un personnage de la famille du grand Tourangeau inconnu à ses biographes.

C'est le cas d'un chanoine de Chartres, nommé Daniel du Cormier, qui vivait en 1591, et dont personne encore n'a signalé l'existence.

Pendant les troubles, il était resté fidèle au parti royaliste, ce qui lui avait valu une assez longue détention dans les prisons du chapitre ligueur, sous l'accusation d'hérésie. Mais, à la reprise de la ville par Henry IV, il recouvra sa liberté, et participa, semble-t-il, aux représailles exercées contre les vaincus, car les historiens locaux lui reprochent le supplice d'un novice du couvent des Jacobins.

Voici comment J.-B. Souchet, official et chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, raconte le fait dans son *Histoire*[2], écrite vers 1640 :

Le lundy 16 decembre, fut pendu un novice Jacobin, natif d'Illiers, aagé de treize à quatorze ans, sur un mauvais rap-

1. Complétons, à ce propos, une indication de M. Henry Grimaud (*Rev. des Ét. rab.*, 1905, p. 374). « L'écrivain contemporain » qui signale l'existence en 1604 d'un nommé Rabelais, jardinier, et de ses deux filles, est notre éminent confrère M. Gabriel Hanotaux, dans son *Histoire du card. de Richelieu*, t. I, p. 78. L'anecdote qu'il raconte est tirée de l'*Historiette* du cardinal de Richelieu, dans Tallemant des Réaux, et il renvoie également au *Mémoire manuscrit* de Courtin, Arsenal, fonds Conrard, mss. n° 4651, fol. 268. Il faut espérer que le dépouillement des minutiers parisiens nous donnera un jour des renseignements sur ces descendants de maître François.

2. J.-B. Souchet, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, publ. d'après le ms. original de la bibl. de Chartres. Chartres, 1873, in-8°, t. IV, p. 281.

port qu'avoit faict de luy sœur Louise de Chambes, de la maison de Monsoreau, qui estoit lors prieure des Filles-Dieu-lez-Chartres. Ceste religieuse estant à la poursuitte de quelque affaire qu'elle avoit au Grand Conseil, qui tenoit sa séance, comme dict est, dans la grande salle ou refectoire desdicts Jacobins, rencontra ce novice qui desjeünoit et tenoit un petit cousteau duquel il coupoit son pain. L'ayant recogneu éveillé et gaillard, luy dist qu'il se faisoit grand tort de s'estre renfermé dans un couvent, qu'ayant bonne mine, il eust peu parroistre au monde d'une autre façon qu'il ne pourroit faire dans son ordre, qu'ayant un port guerrier, il y avoit apparence qu'il pourroit faire fortune dans les armes. Luy, qui pensoit faire de l'habile homme, lui répartit que, voirement, il seroict propre à porter les armes pourveu que ce fust contre les Huguenots. « Hé! comment, luy dist-elle, voudriez-vous tuer le Roy? » — « Pourquoi non, dist-il, est-il pas huguenot? »

Elle n'eust pas plus tost ouy ceste parolle qu'elle en communiqua avec *maistre Daniel du Cormier, chanoine de Chartres, natif de Chinon et parent de Rabelais*, lequel, pour avoir esté prévenu d'hérésie et détenu en prison environ un an, allèrent ensemble déférer ce pauvre enfant aux gouverneurs de la ville et de la citadelle et au Grand Conseil, lequel en aiant faict informer et ouy ce jeune garçon, sans avoir esgard à sa jeunesse, ny aux conclusions du Procureur général, qui requéroit seulement qu'il eust le fouet dans le chapitre de son couvent; et si on recongnoissoit que la malice excédast l'aage, par les carrefours de la ville, le condamnèrent à estre pendu.

Nous avons cherché, dans d'autres sources, confirmation de ce malheureux événement. Nous l'avons trouvée dans un *Journal* manuscrit contemporain du siège, et par conséquent antérieur au récit de J.-B. Souchet[1]. Du Cormier est ainsi désigné :

Ung chanoyne nommé du Cormier quy ne demandoit que playes et bosses pour se vanger de son emprisonnement ou il avoit gardé les prisons du chapitre de Chartres plus de ung an

1. « Journal des choses plus mémorables advenuz à Chartres et ès environs; de l'année 1579 jusques à fevrier 1592. » Bibl. de l'Arsenal, mss. 270, p. 231.

et jusques au jour de la reddition de la ville, pour avoir esté prevenu d'estre du parti des heretiques et trouvé garny de grand nombre de livres d'heresie...

Il n'est pas question de parenté avec Rabelais, mais, en revanche, l'auteur du *Journal* insiste sur l'accusation d'hérésie, dont parle après lui J.-B. Souchet.

Nous pensons donc que l'on doit prendre en sérieuse considération les dires de l'historien de Chartres, véritable érudit, qui écrivait une cinquantaine d'années à peine après les événements et qui, chanoine lui-même au même chapitre que Du Cormier, a pu recueillir une tradition ou utiliser des documents originaux[1].

Reste à savoir à quelle branche de la famille Rabelais il faut rattacher maître Daniel du Cormier : nous avouons que, jusqu'à ce jour, nos recherches sont demeurées infructueuses. Nous rencontrons bien, au XIVe et au XVe siècle, une famille Du Cormier établie en Touraine, mais rien ne prouve qu'elle ait eu rien de commun avec celle du licencié ès lois de Chinon, père de l'auteur du *Pantagruel*. Voici quand même le renseignement. A défaut de meilleure indication, il pourra peut-être mettre les érudits tourangeaux sur la trace de la vérité.

Estienne du Cormier, demeurant à Loches, acquit, en 1395, la terre de Baigneux, (comm. de Sepmes, Indre-et-Loire). Il avait épousé, le 21 janvier 1393, Isabeau Gaulier, dont il eut Marie du C., mariée elle-même avant 1460 à Guillaume du Puy, dit de Bascher[2].

Si l'on rapproche cette dernière alliance de ce que nous

1. Dans l'incertitude où nous sommes sur la date de la mort de Du Cormier, nous pouvons même supposer que J.-B. Souchet connut son prédécesseur, car il était dès 1618 secrétaire du chapitre.

2. Bibl. nat. Pièces orig. 834. — Les armes des Du Cormier étaient d'argent à la fasce de ... accompagné de 3 macles de sable. Carré de Busserolle dans son *Dictionnaire ... d'Indre-et-Loire*, au mot Baigneux, dit que Guillaume du Puy, dit de Bascher, éc., propriétaire du fief de Baigneux dès 1455, en rendit hommage en 1460. Il déclare dans l'aveu qu'il possède Baigneux du chef de sa femme Marie du Cormier, t. I, p. 113.

avons déjà dit de la « Dame de Basché », on voit que nous entrons de plain-pied dans le roman rabelaisien. Il serait pour l'instant téméraire de s'y aventurer plus avant.

Nous avons cependant recherché si Rabelais n'avait pas dans ses œuvres cité de personnage du nom de Du Cormier, comme il l'a fait pour Frapin, Jamet Brayer et bien d'autres[1]. Nous ne croyons pas en avoir trouvé, mais cette enquête nous a conduit à une assez curieuse constatation.

Le mot « Cormier » apparait dans un singulier passage (liv. III, chap. 51) où Rabelais fait des Hamadryades des fils et non des filles d'Oxylus. Seule « la fille aisnée » qui « eut nom Vigne » reste une nymphe. Les autres deviennent Figuier, Noyer, Chesne, *Cormier*, Fenabrègue, Peuplier, Ulmeau, et pour qu'on ne croie pas à un simple caprice littéraire, l'auteur ajoute après ce dernier nom : « qui fut un grand chirurgien en son temps. »

Ainsi, dans ce passage, Rabelais a fait allusion à certains de ses contemporains portant plaisamment des noms d'arbres. Cormier rappelle-t-il quelque membre de la famille Du Cormier? Nous ne le pensons pas, mais en revanche Fenabrègue, cette forme méridionale de l'alisier, pourrait bien désigner un personnage réel, comme Ulmeau qui appartient à toute une lignée de médecins poitevins renommés. François Ulmeau ou Umeau, peut-être le fils de l'ami de Rabelais, mourut en effet doyen de la Faculté de médecine de Poitiers en 1594[2].

Voilà donc de nouveaux personnages à faire entrer dans les relations du grand Tourangeau. Aucun commentateur ne s'en était douté.

Henri Clouzot.

1. Cf. *Rev. des Ét. rab.*, 1906, p. 186, et 1905, p. 406.

2. Dreux du Radier, *Bibliothèque historique du Poitou*, 1754, 5 vol. in-12, t. II, p. 516, et t. IV, p. 211. Il y avait aussi au XVIe siècle des médecins italiens fameux du nom d'Olmo, en latin Ulmus. Cf. Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, 1778, in-4°.

LA GÉNÉALOGIE DE PANTAGRUEL.

En commentant le chapitre I du livre II du *Pantagruel* au Collège de France, j'ai eu l'occasion de signaler que la totalité des noms de géants empruntés à l'antiquité classique, dans la généalogie de Pantagruel, se retrouvait dans la liste des géants de l'*Officinæ Ioannis Ravisii Textoris Niuernensis Historicis Poeticisque refertae Disciplinis Prima* [*Secunda*] *pars, bene recognita, auctaque non parum, cum Indice juxta seriem Literarum reposito* (2 parties de 239 et 255 feuillets, en un volume, avec un supplément relatif à l'histoire naturelle de 63 feuillets, publié chez Vincent en 1532, à Lyon, achevé d'imprimer chez Jean Mareschal, du mois de mai 1532).

Voici cette liste, empruntée à l'*Encyclopédie* de Ravisius Textor, page 69. Les noms de géants cités par Rabelais dans la généalogie de son héros sont en italique :

Gygantum quorumdam nomina et aliorum inusitatæ magnitudinis hominum.

Ceus	*Adamastor*	Pusio
Iapetus	*Antæus*	*Secundilla*
Typhæus	Astræu	*Goliath*
Alœus	*Atlas*	Maximinus
Othos	Gyges	*Offotus*
Ephialtes	*Agatho*	Noa
Enceladus	*Porus*	Tuyscos
Titius	Christophorus[1]	*Hercule*
Polyphemus	*Araanthas*	*Artachees*
Ægæon	Oreste	*Oromedon*
Briareus	*Orion*	Harthbenus
Mumas	*Etion*	*Gemmago*
Porphyrio	*Gabbara.*	

1. Le nom de Christophe est le seul qui soit emprunté à l'histoire chrétienne; l'antiquité sacrée ne fournit à Textor que le nom de Goliath. Son livre est avant tout un manuel consacré à l'antiquité classique.

Il faut y ajouter les noms des *Titans*, cités pas Textor dans le commentaire de sa liste, de *Cacus*, cité dans sa liste des *Fortissimi homines*, page 165 v°, de *Eryx*, cité dans la liste des *Athletae*, page 173, des *Enay*, cité ailleurs également, de *Sisyplus*, cité dans la liste des nains, qui suit celle des géants, page 172. Il est utile d'ajouter que la liste de Rabelais suit par moment le même ordre que celle de Textor. C'est ce qui explique que notre écrivain ait fait naître Goliath de Secundille, géante citée par Pline, qui se trouve, après Pusio, immédiatement avant Goliath dans la liste de l'*Officina*. Ajoutons que chaque nom de géant cité par Textor lui fournit la matière d'un petit article, où sont rapportés les principaux textes relatifs à l'histoire du personnage. Pour commenter la liste de Rabelais, en ce qui touche les géants de l'antiquité classique, il n'y a donc qu'à y recourir. Toutes les autorités désirables sont fournies à chaque article. J'espère montrer bientôt que Rabelais a fait d'autres emprunts du même genre à l'*Officina* de Textor.

A. L.

LA BROSSE EN XANTONGE.

MM. Patry et G. Musset ont fort judicieusement identifié la Brosse en Xantonge avec la Brousse, canton de Matha (Charente-Inférieure). Mais leur commentaire ne nous dit pas pourquoi Rabelais a rapproché cette localité de Coulonges-les-Royaux (Deux-Sèvres) dans le passage du livre IV, ch. XXXI : « De ses telles dens de laict vous trouverez une à Colonges-les-Royaulx en Poitou et deux à la Brosse en Xantonge, sur la porte de la cave. »

Or, il s'agit ici de deux châteaux des d'Estissac.

La Brousse était entré dans la famille par le mariage du père de l'évêque de Maillezais, Jean de Madaillan d'Estissac, avec Jeanne de la Brousse. La terre ne fut sans doute jamais possédée par Geoffroy d'Estissac, qui ne semble pas en avoir porté le titre, mais elle dut échoir à son frère aîné Bertrand, père de Louis d'Estissac, qui en hérita.

Louis d'Estissac est, en effet, qualifié de seigneur de Coulonges-les-Royaux, Benet, Bois-Pouvreau, *la Brousse*.

En 1552, quand parut le IVe livre où se trouve cette allusion, le prélat était mort depuis neuf ans. La citation d'un château appartenant à son neveu semble une attention délicate pour celui qui continuait peut-être les bons procédés de Geoffroy d'Estissac envers Rabelais. Il ne serait même pas téméraire de supposer un séjour de l'auteur de *Pantagruel* à la Brousse, vers 1545 par exemple, quand il préparait le IIIe livre et que Tiraqueau revoyait les épreuves de sa nouvelle édition du *De Legibus connubialibus*.

Il y aurait lieu d'étudier de très près la biographie de ces personnages, si étroitement mêlés à la vie de Rabelais. On saurait ainsi si « madame d'Estissac », à qui Maitre François voulait envoyer des « mirolifiques » de Rome en 1536, est Jeanne de la Brousse ou Anne de Daillon, que Louis d'Estissac avait épousée en 1527.

Le *Dictionnaire des familles du Poitou* par Beauchet-Filleau, 2e édition, à qui j'emprunte ces détails, est muet sur la mort de la mère de l'évêque.

En revanche, la date de 1527 qu'il donne pour le mariage de son neveu nous semble utile à retenir pour dater l'épître de Bouchet et en même temps celle de Rabelais. On doit, à notre avis, la placer avant 1527, car Bouchet, grand complimenteur, n'aurait pas manqué d'y glisser l'éloge de Mme d'Estissac si Louis eût été marié. On ne peut pas non plus beaucoup la reculer, car les vers :

> Onq je n'en vis mieulx aux armes coronne
> Parce qu'il est chevalier tres hardy

indiquent au moins un adolescent. Louis d'Estissac étant né en 1506, nous croyons, tout en ne nous dissimulant pas la fragilité de nos inductions, que Bouchet écrivit son épître entre 1524 et 1526.

Henri Clouzot.

AU PAYS DE RABELAIS.

La Société des Études rabelaisiennes a pu réaliser, les 8 et 9 mai derniers, l'excursion « *Au pays de Rabelais et aux champs de bataille de la Guerre picrocholine* » que de fâcheuses coïncidences avaient empêchée l'année dernière.

L'annonce de ce pèlerinage avait ému le cœur des fervents rabelaisiens et, le mercredi 8 mai, dix-huit voyageurs se réunissaient à la gare du quai d'Orsay pour tenter l'aventure. C'étaient :

MM. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, président de la Société des Études rabelaisiennes;
Mme A. Lefranc;
Victor de Swarte, critique d'art, rédacteur au *Matin*, vice-président;
H. Clouzot, trésorier;
L. Loviot, de la bibliothèque de l'Arsenal, secrétaire-adjoint;
F. Bournon, rédacteur aux *Débats;*
Dr P. Bruzon;
M. du Bos;
Dugas, auditeur au Conseil d'État;
Albert Fabre, conseiller à la Cour d'appel de Paris;
Mme Fabre;
W. H. Fox, de Londres[1];
Godet, élève de l'École des chartes;
L. Karl, professeur;
M. Lazard;

1. C'est à l'habile crayon de M. W. H. Fox que nous sommes redevables des croquis qui illustrent ce texte. M. Jules Richard a bien voulu nous adresser le dessin représentant la chambre de Rabelais à la Devinière. Nous prions ces Messieurs de bien vouloir trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

MM. Morelowski, de Cracovie;
Dr Prof. Polack, de Hambourg;
Mme Polack.

Les quatre heures de trajet jusqu'à Tours passèrent vite, occupées par de gais propos ou de savants colloques. A l'arrivée, les membres de la Société furent reçus sur le quai de la gare par M. Horace Hennion, l'aimable secrétaire général de la *Société littéraire et artistique de la Touraine*. Ainsi que M. le Dr Le Double, M. Hennion, avec une bonne grâce parfaite, avait bien voulu se charger de composer le programme de la journée.

Après un gai déjeuner à l'hôtel du Faisan, déjeuner auquel assistaient M. de Grandmaison, le très distingué président de la *Société archéologique de Touraine*, ancien archiviste d'Indre-et-Loire, et M. Hennion, les excursionnistes, sous la conduite de ces excellents guides, descendirent la rue Nationale et commencèrent le tour de ville par la visite du Musée.

Nous admirons de remarquables chefs-d'œuvre que commente l'érudition de M. de Grandmaison : voici les deux Mantegna regrettés par le Louvre, les Boucher, l'esquisse léguée par A. de Montaiglon, les toiles attribuées à Rembrandt, à Rubens, le portrait de Theurel par Vestier, la remarquable réplique de la *Diane* de Houdon... Dans la salle des séances de la Société archéologique se trouve un portrait de Rabelais datant du XVIIe siècle et interprétant librement la tradition.

Nous quittons le Musée pour nous diriger vers la cathédrale Saint-Gatien. Une pluie rude et fournie s'est abattue sur la ville, mais ne peut vaincre notre zèle, malgré sa persistance. L'église Saint-Julien nous retient quelques minutes, puis, chemin faisant, nous regardons de côté et d'autre pour ne pas négliger les vieilles maisons signalées par nos guides.

La cathédrale nous séduit longuement par ses admirables

vitraux du XIIIe siècle, si riches de coloris, et par le célèbre tombeau des enfants de Charles VIII sculpté dans l'atelier de Michel Colombe. Sortant par l'un des bas côtés, nous pénétrons dans le cloître abandonné de la Psalette, puis nous faisons le tour de l'abside, et ce décor paisible nous fait songer à Balzac, à son *Curé de Tours*.

Poursuivant notre route, nous suivons l'ancienne rue de l'Archevêché, sans cesse arrêtés par une relique de pierre, demeure, pignon ou enseigne. Auprès de la nouvelle église Saint-Martin, œuvre de M. Laloux, nous sommes heureux d'entendre conter par M. de Grandmaison l'histoire de l'ancienne basilique, détruite par la sinistre Bande-Noire. Les deux tours de l'Horloge et de Charlemagne témoignent d'une ancienne magnificence. La destinée de la basilique Saint-Martin est celle même du Vieux-Tours, et bien des Tourangeaux ont espéré longtemps qu'un jour s'élèverait de nouveau cette rivale de leur cathédrale, ainsi que l'indique si curieusement notre confrère René Boylesve dans son roman *Mademoiselle Cloque*.

L'ancien cloître, actuellement occupé par les religieuses de Picpus, réclame une visite, puis, pressés par l'heure, nous suivons hâtivement le lacis des rues, examinant encore la fontaine de Beaune place du Grand-Marché, la maison dite *de Tristan l'Ermite*, l'hôtel Gouin, les restes du logis de Mlle de Lavallière, etc.

A cinq heures et demie, sur l'invitation de la *Société littéraire et artistique*, un vin d'honneur réunissait à l'hôtel des Sociétés savantes les membres des *Études rabelaisiennes* et un certain nombre de personnalités locales. Le président, M. Paul Boncour, salua en ces termes les excursionnistes :

Messieurs,

C'est un grand honneur pour la *Société littéraire et artistique de la Touraine* de pouvoir vous souhaiter la bienvenue au début de votre excursion au pays de Rabelais, et nous vous sommes tous très reconnaissants de votre empressement à

accepter notre modeste invitation, malgré le peu de temps de votre séjour à Tours.

Je tiens à adresser en outre nos sincères remerciements à M. le Dr Le Double qui a eu l'amabilité de nous mettre en rapports avec vous.

M. le Dr Le Double, membre correspondant de l'Institut et auteur du savant et très littéraire ouvrage *Rabelais anatomiste et physiologiste*, est naturellement l'un des vôtres, et nous sommes fiers de le compter également parmi nos sociétaires.

Il y a, Messieurs, entre nos deux sociétés plus d'un point de contact. Par des moyens différents, elles poursuivent un but identique et elles ont en outre un idéal commun qui est le culte du Beau.

Ici, nous nous proposons d'encourager les efforts de ceux qui s'occupent en Touraine d'art et de littérature, de faire connaître leurs meilleures productions, de remettre en lumière et de populariser les œuvres de nos vieux auteurs tourangeaux, des Rabelais, des Ronsard, des Racan, des Balzac, des Courier et des Vigny, pour ne citer que les principaux.

Votre Société, Messieurs, a choisi, pour objet spécial de ses études et de ses recherches, Rabelais, l'un des plus illustres enfants dont s'honore la Touraine; à ce titre, vous avez droit à notre entière gratitude, puisque, tout en glorifiant l'auteur de *Gargantua*, vous contribuez au lustre de notre petite patrie.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui se bornent exclusivement à une admiration de clocher, et notre Société n'a jamais entendu se désintéresser des œuvres étrangères à cette province.

Dans les programmes des soirées artistiques que nous offrons à nos membres, nous donnons une large place aux chefs-d'œuvre de la littérature et de la musique.

Notre régionalisme ne nous empêche pas non plus, Messieurs, de tourner les yeux vers ce foyer intellectuel si intense qu'est Paris; et nul d'entre nous n'ignore la part qui vous revient dans le mouvement littéraire, artistique et scientifique de notre patrie. Nous connaissons vos travaux et nous applaudissons à vos succès, dont l'écho est venu jusqu'à nous.

Aussi c'est avec la certitude d'être l'interprète de la Société littéraire et artistique, ainsi que des représentants de la presse et des Sociétés savantes de la Touraine qui ont bien voulu se joindre à nous, que je lève mon verre en l'honneur de la

Église de Parilly.

Église paroissiale de Seuilly.

Église de la Roche-Clermault.

Société des Études rabelaisiennes et de son éminent président, M. Abel Lefranc.

Après un nouveau toast aux dames et aux étrangers venant apporter à la gloire de Rabelais l'hommage de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Pologne, M. Lefranc remercia chaleureusement les savants tourangeaux de l'accueil cordial qu'il nous avaient réservé, puis M. le Dr Le Double prit à son tour la parole :

Messieurs, — dit-il, — vous allez, grâce à la générosité de Mme la marquise Arconati Visconti, née Peyrat, élever, par l'union féconde de l'intelligence, du savoir et du travail, un monument triomphal à Rabelais. Nous n'avons pu lui édifier qu'une humble cabane. Volontaires dans l'armée des chercheurs, nous avons rempli notre tâche sans ambitionner le succès, mais avec l'espoir d'être utiles. Vous nous avez dit à diverses reprises, cet après-midi, que nous l'avions été; nous nous estimons heureux, et c'est de tout cœur que je salue respectueusement, au nom de l'ancienne *Société des Amis et des Admirateurs de Rabelais*, dont je suis un des rares survivants, la jeune *Société des Études rabelaisiennes*.

Vivat, crescat et floreat ad multos annos feliciter,

comme on disait jadis en Sorbonne.

Je lève mon verre en votre honneur et bois à votre santé, — car « sans santé n'est la vie », — ainsi que l'a écrit le Maître, — ni « n'est la vie vivable », — et à celle de votre président, M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études[1].

Et, avec une verve éloquente dont nos lecteurs pourront juger tout à l'heure, M. le Dr Le Double prononça un discours plein d'idées nouvelles sur le rôle de Rabelais, *initiateur et précurseur de la méthode expérimentale*..

1. Le texte des discours est emprunté à la *Touraine républicaine* du 12 mai 1907.

Le Vouvray emplit les coupes et ainsi se termina au mieux cette cordiale et littéraire réunion. Nous prîmes congé de nos aimables hôtes ; quelques-uns nous accompagnèrent jusqu'à la gare, et le train nous emporta vers Chinon, enchantés des quelques heures passées à Tours.

Cette visite à la capitale de la Touraine n'était proprement qu'un prélude à la journée du lendemain, plus spécialement rabelaisienne.

En descendant de wagon, par une belle nuit étoilée, en suivant le chemin qui mène à l'hôtel où nous devons souper et passer la nuit, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine émotion à la pensée de fouler le sol même de ce petit terroir où l'auteur de *Pantagruel* naquit, étudia et dont le souvenir attendri se révèle si fréquemment dans son œuvre.

L'hôtel de l'Union n'est pas grand, nous l'occupons en entier. Ce vin *pineau*, ce vin si léger, si spirituel qui mûrit sur les coteaux de la Vienne, arrose un dîner où nous voyons paraître de grasses poulardes du Loudunois accompagnées de salade assaisonnée à l'huile de noix ; nous montons dans les chambres, nous préparant ainsi de la meilleure façon aux entreprises de la journée prochaine.

Au matin, tous, alertes, de bonne humeur, sont exacts au rendez-vous de sept heures. Nous cheminons lentement le long de la Vienne, tout au charme de ce fleuve aux eaux brillantes, glissant contre les rives ombragées.

Notre pèlerinage débute par un salut à la statue de Rabelais, œuvre du sculpteur Hébert, puis nous nous dirigeons vers la maison traditionnelle, située au coin de la rue Rabelais et de la rue de la Lamproie. Bien que les détails de la construction dénotent une époque plus récente, cette maison, — affirmaient autrefois les habitants, — est celle de Rabelais ; cette légende se rattache à celle qui faisait d'Antoine Rabelais un hôtelier *à l'enseigne de la Lamproie*.

A quelques pas plus loin, dans la rue de la Lamproie, une plaque de marbre affirme depuis peu :

ICI S'ÉLEVAIT
AU XVIe SIÈCLE
LA MAISON DE
RABELAIS

Le propriétaire nous autorise à entrer dans la cour. L'ensemble de la construction est du XVIIe siècle. Cependant, les murs de soutènement semblent porter la marque de la Renaissance; les figures données par Le Duchat dans son édition s'accordent assez bien avec l'ancien plan; de plus, de récentes recherches tendraient à prouver que c'est bien là l'emplacement occupé au XVIe siècle par l'hôtel de famille.

Négligeant la fameuse *cave peinte* près de laquelle « Innocent le patissier » ouvrait l'auvent de sa boutique, — elle ne renferme aucun vestige particulier, — nous gravissons la rampe conduisant au château de Charles VII.

Longuement nous nous attardons dans une promenade extrêmement pittoresque à travers les ruines émergeant des lilas fleuris. Tous, enthousiastes, gravissent la tour de Boissy, dominant à pic la vallée qui s'étend avec ampleur jusqu'à Saumur, dont les maisons blanches et le château forment une tache claire à l'extrême horizon. C'est une matinée de printemps fraîche et limpide; à nos pieds, les cloches matinales chantent en cadence. A gauche, nous voyons la Vienne paisible et la campagne souriante qu'envahit jadis Picrochole. Déjà l'on nous indique la Roche-Clermault, la Devinière... La tour du Coudray domine les vignes de Quinquenays où la famille Rabelais possédait une petite maison de campagne.

A regret nous quittons le château, ses pierres et ses fleurs, et nous repassons sous la tour de l'Horloge où, dit-on, les heures sonnent sans discontinuer depuis des siècles. Chinon s'étage en panorama jusqu'à la rivière : voici le quartier et l'église Saint-Maurice; là-bas, la col-

légiale de Saint-Mesme, Saint-Étienne; sur l'autre rive, le faubourg de Saint-Jacques-les-Ponts, et plus loin encore, à gauche, le confluent de la Veude.

L'église Saint-Mesme est rapidement visitée. Revenant sur nos pas, nous jetons un coup d'œil au Musée récemment organisé par *les Amis du Vieux-Chinon*. Cette Société, constituée depuis deux ans, poursuit heureusement l'utile but de conserver à la ville ses richesses et son aspect des anciens temps. Ce sont partout, à profusion, des maisons du XVe et du XVIe siècle ayant gardé leur antique caractère, particulièrement dans la rue Voltaire.

Nous gagnons ensuite le quai Charles VII, où nous attend l'affabilité de M. Tourlet, un aimable érudit qui consacre tous ses soins à l'histoire locale. M. Tourlet est aussi un collectionneur heureux. Il veut bien, en notre honneur, exhiber une série très complète — unique — de portraits gravés de Rabelais dérivant, pour la plupart, de ces deux types : le portrait primordial de la *Chronologie Collée* et celui de Sarrabat. Tout en feuilletant les épreuves, nous apprenons que le facies rabelaisien, consacré par la tradition, se remarque encore chez certains Chinonais. Puis M. Tourlet nous montre une précieuse bibliothèque consacrée à l'unique Alcofribas; elle renferme quelques pièces de grand prix : l'édition de Fr. Juste (1542), le *Tiers Livre* de 1546, l'*Œuvre* de 1553, etc.

Le déjeuner nous appelle, et l'hôtel de l'Union est assez éloigné. M. Benjamin Fournier, membre du Vieux-Chinon, et M. le Dr Dubreuil-Chambardel, de Tours, assistent au repas, vivement expédié dans l'attente du départ.

A midi, les chars à bancs qui stationnent devant la porte sont promptement envahis, et chacun tire de sa poche un *Gargantua*, le bréviaire de l'après-midi. Nous adoptons le trajet même que suivit Gargantua pour rejoindre son père Grandgousier et lui porter secours. La Vienne franchie, le faubourg Saint-Jacques dépassé, on remarque à droite de la route actuelle les débris de l'ancien pont de la

La Roche-Clermault.

Les murs de la Roche-Clermault.

Nonnain, qui permettait de franchir les pâturages sans cesse inondés. A un kilomètre à peine, nous trouvons Parilly, proche les châteaux de Vaugaudry et de Vauguyon, ce dernier autrefois habité par des seigneurs amis de Rabelais. C'est à Parilly, on s'en souvient, que Gargantua connut la prise de la Roche-Clermault (livre I, chap. XXXIV).

Nous faisons halte pour visiter l'ancienne église romane, aujourd'hui désaffectée, puis nous remontons en voiture pour gagner la Roche-Clermault. Au cours de la route, M. Jules Richard, un très aimable Chinonais qui s'est improvisé notre guide et dont l'érudition géographique nous est d'un grand secours, nous signale au loin *Brehemond*, où furent élevées les vaches appelées à servir de nourrices au jeune fils de Gargamelle. La route côtoie le Négron, petit ruisseau prompt à déborder et à envahir les prairies voisines, ce qui explique pourquoi l'armée de Gargantua dut franchir le gué de Vede « par basteaulx et pons legierement faictz » (livre I, chap. XLVIII).

EGLISE DE PARILLY.

Arrivés près de la Roche-Clermault, nous entendons une musique champêtre. C'est jour d'Ascension, et les paysans d'alentour se sont réunis en une *assemblée* pour vider des *piots* de vin frais et manger de bonnes fouaces de Lerné. Les uns sont assis au soleil, sur des bancs, autour des tables alignées, tandis que d'autres errent lentement devant les baraques foraines ou s'arrêtent, impressionnés, devant les jeux séculaires expliqués par un homme en blouse, accroupi. Les voitures s'arrêtent; les postillons vont se rafraichir de compagnie. Nous traversons le bar-

rage du chemin de fer et gravissons les pentes que surplombe le château.

Un manoir du XVIIe siècle, modeste et paisible, remplace

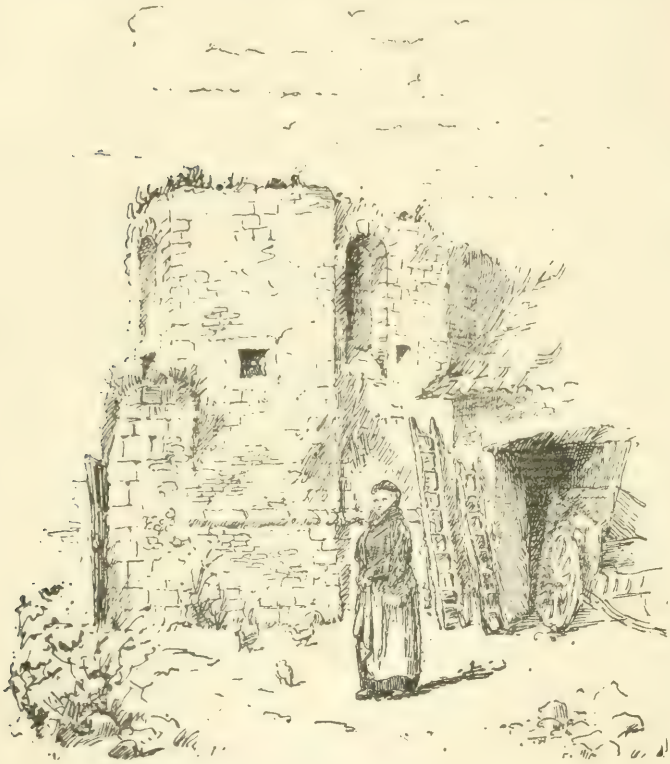

ANCIENNE CHAPELLE DE LA ROCHE-CLERMAULT.

la forteresse de Picrochole. Le propriétaire, empressé, fait les honneurs et excite vivement notre curiosité en disant posséder d'anciens titres, des actes de ventes. Il veut bien promettre de rechercher dans ces grimoires ce qui pourrait intéresser les lecteurs de notre *Revue*. Nous quittons le domaine pour suivre les boulevards qui l'entourent; tout

LA DEVINIÈRE.

MAISON NATALE DE RABELAIS.

un pourtour de hautes murailles anciennes attestent un robuste passé et font mieux comprendre la valeur que dut déployer Gargantua pour réduire une aussi forte place. On relève la présence d'une chapelle dans l'enceinte du château.

La route se poursuit vaillamment. Nous traversons le *gué de Vede*, près le *Moulin du Pont*, et, sur place, nous constatons le bien fondé de l'opinion soutenue par M. Lefranc qui place ce fameux gué ici, tout près du château, à côté de la Saulsaye. La théorie ordinaire situait ce gué sur la Veude, à cinq kilomètres en amont de Chinon, élargissant ainsi outre mesure le champ des opérations et rendant les textes difficilement compréhensibles. L'opinion de M. Lefranc est maintenant admise, et, incidemment, un nouvel appoint vient l'étayer : tous les ruisseaux voisins, paraît-il, sont désignés sous le nom de *veudes* dans le parler chinonais.

Voici, à gauche, la plantureuse Saulsaye où Gargamelle accoucha soudainement pour avoir trop aimé les tripes. Puis, c'est la route de la Devinière et de Seuilly, bordée de majestueux noyers. L'un d'eux, sans doute, joua à frère Jean le mauvais tour de le retenir suspendu par son casque.

Nous mettons pied à terre et nous nous engageons dans un sentier fleuri d'aubépines; l'allure devient plus vive, notre président, ému du zèle sacré, tient la tête de la colonne. Un vieux puits assailli d'iris et d'herbages, un grand tas de fumier, une grange où paraît la paille entassée, une ferme tranquille dans sa vie campagnarde : c'est la Devinière!

La dernière maison à gauche, presque intacte, date de la fin du xve siècle. Là, très probablement, naquit vers 1495 Maître François, dans la chambre principale du premier étage. On accède directement à cette pièce par un curieux escalier de pierre dont le perron forme *loggia*, celui-là même, apparemment, que Rabelais désigne sous le nom de *grands degrés*. Cette chambre, toute simple, sert de domicile aux fermiers; dans l'embrasure de la

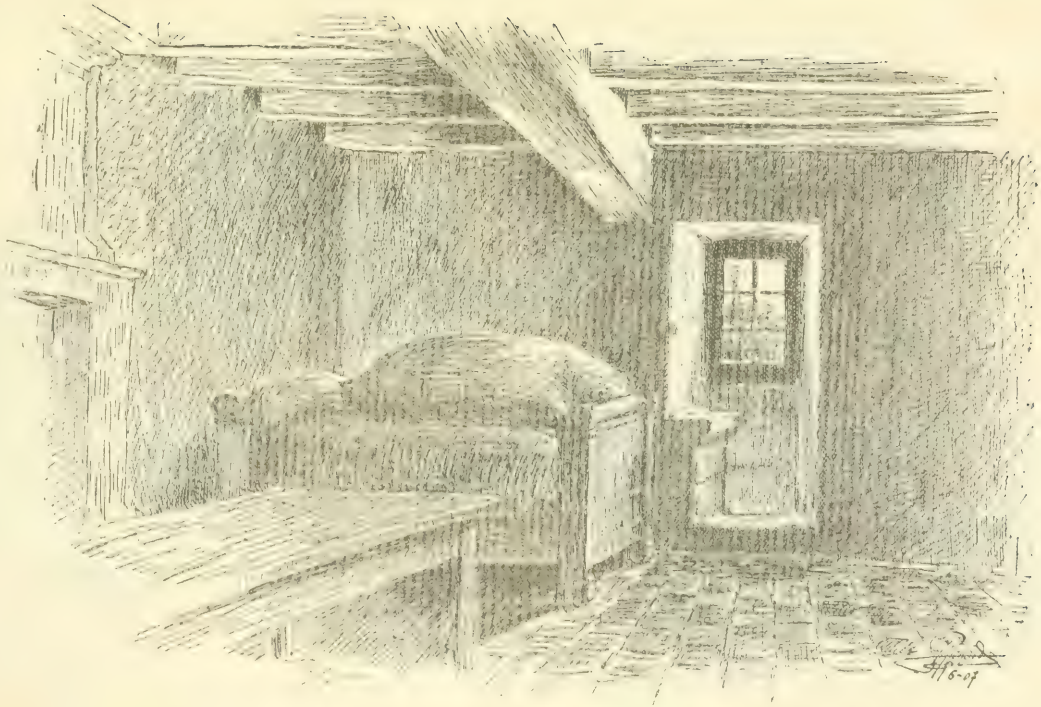

LA « CHAMBRE DE RABELAIS » A LA DEVINIÈRE.

fenêtre est taillé un banc de pierre. C'est là, peut-être, que l'enfant apprit à lire, ayant sous les yeux le riant

ABBAYE DE SEUILLY. RESTES DU CLOÎTRE.

paysage de la vallée du Négron. Le mur, nouvellement recrépi, porte les traces d'anciennes inscriptions grecques et gothiques, — un ensemble de lettres donne ...ELAIS... — Quelle importance doit-on leur accorder[1] ?

1. Pour une description détaillée de la Devinière, voir l'article d'A. Lefranc (*Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 55 et suiv.).

La Devinière. — Les « grands degrés ».

Nous sommes forcés de quitter trop vite cette maison si pleine de souvenirs. Après un regard rapide jeté aux caves taillées à même le roc, une photographie générale du groupe des Rabelaisiens consacre cette première visite, en quelque sorte officielle, faite à la maison natale du Rieur.

Les commentaires, les remarques vont leur train et déjà les voitures nous entraînent en vue de Lerné, dont nous devrons nous contenter d'apercevoir de loin le clocher et la tour. A notre gauche, sur le coteau opposé, se dresse l'imposant château du Coudray-Montpensier.

Les chevaux font demi-tour et nous ramènent devant la porte de l'ancienne abbaye de Seuilly. Par une faveur spéciale, la Société a obtenu l'accès du domaine. Il demeure un certain nombre de pierres du monastère où Rabelais fit ses études : une salle voûtée, fragment du cloître, un mur de l'église, des caves, des granges, l'aumônerie; mais voilà le clos où frère Jean des Entommeurs, armé du bâton de la croix, sut si bien tailler en pièces les sept enseignes de fantassins auxquelles Picrochole avait commis le soin de ravager la vendange.

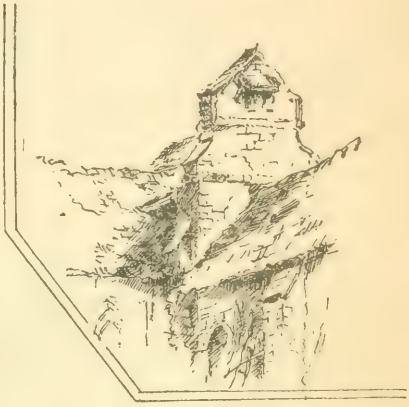

VIEILLE MAISON
AU VILLAGE DE SEUILLY.

Notre dernière visite sera pour l'église voisine où fut baptisé vraisemblablement le grand Tourangeau. On nous signalera encore, entre Seuilly et la Devinière, le clos Rabelais, puis, au grand trot, nous regagnerons Chinon.

L'excursion est finie.

Dans le train qui nous ramène vers Paris, après cette équipée de deux jours, la saine fatigue qui nous assoupit ne peut cependant nous empêcher de dire notre satisfaction et la pleine réussite du pèlerinage. Tout en voyageant joyeusement, nous avons reçu du pays même une leçon profitable, et nous projetons déjà de nouvelles excursions pour l'an prochain.

Louis Loviot.

Post-scriptum. — Nous tenons à remercier la *Touraine républicaine*, l'*Union libérale*, le *Journal d'Indre-et-Loire* et la *Dépêche de Tours*, qui ont très aimablement rendu compte de notre excursion dans leurs numéros du 12 mai 1907. Et nos lecteurs nous sauront gré, certainement, de reproduire quelques fragments du charmant article que M. Fernand Bournon a publié dans le *Journal des Débats* (11 mai 1907) :

... Et tandis que le convoy se desvaloit emmy les plaines beauceronnes, despourvues d'ombraiges comme deserts d'Arabie, conversoit et devisoit avecques ses compaignons messire Abel Lefranc, leur disant : « N'est-ce pas bien et sagement advisé d'avoir ainsy quitté et deserté, — pour ces deux jours seulement, — librairies, archives, grimoires, chartes et parchemins, libelles, traictez, memoires, et en general tout le scientifique labeur coutumier auquel avons besoigné durant ce long et fascheux hyver et qui aux uns faict visages pallides et blesmes comme faces lunaires, tandis qu'aux autres, suyvant complexion et humeur de nature, donne teint rouge et trop vermeil, ainsi que briques mal cuites ? Et combien esbahy seroit nostre cher Gargantua si aussi promptement avoit pu aller, comme nous faisons presentement, de Paris vers les rivages de Loyre et Vienne, luy allant defendre son venerable pere Grandgousier, traistreusement assailly par le felon Picrochole ! Certes, eust cru à quelque invention diabolique. » Et tous approuvoient, dodelinant de la teste, comme ont coutume faire gens satisfaits, et rapidement arrivèrent, non sans avoir salué au passaige les inclytes chastels de Bloys, Chaumont et Amboyse, dans la belle cité que l'on vocite Tours...

... L'on fut souper et coucher à Chinon, but principal de l'expédition. Ah ! la charmante ville, restée moyenâgeuse et Renaissance si complètement que le costume moderne y est presque disparate et choquant ; seules, les coiffes blanches des paysannes continuent la tradition. Et les ruines du château où Jeanne d'Arc vit pour la première fois le roi de France, et les quais de la Vienne, et ces rues

La Devinière.

Le Moulin du Pont.

étroites et mal pavées, il est vrai, mais si pittoresques, avec leurs ombrages de lilas débordant par-dessus les murs des propriétés! Afin d'obvier aux entreprises de municipalités parfois assez sottes pour vouloir moderniser, aligner, dénaturer le précieux legs du passé, une Société s'est constituée, il y a deux ans, sous le nom des Amis du Vieux-Chinon; elle a fondé un musée qui grandira, et un Bulletin, dont le premier fascicule vient de paraître. Les pèlerins regrettèrent l'absence de MM. le Dr Faucillon, Tourlet et Henry Grimaud, mais ils furent accueillis de la plus charmante façon par MM. Benjamin Fournier et Jules Richard, dont l'empressement ne s'est pas ralenti pendant toute cette journée d'hier...

L'après-midi fut consacré (par un temps devenu radieux) à une excursion aux environs, sur les champs de bataille de la guerre picrocholine que Rabelais a placés dans le cadre même que son enfance et sa jeunesse avaient eu sous les yeux. Trois chars, tant soit peu cahoteux, conduisirent les touristes au pont de la Nonnain, à Parillé (aujourd'hui Parilly) en vue de la Vauguyon et de Vaugaudry, à la Roche-Clermault, où Picrochole tenta, mais en vain, de résister à l'assaut des armées de Grandgousier et de Gargantua. Le château-fort d'alors a fait place à un manoir construit au XVIIe siècle, mais les anciennes fortifications du XIVe siècle ont subsisté, justifiant encore l'impression qu'elles devaient produire, alors qu'elles étaient entières. Une heureuse coïncidence fit que c'était hier la fête, l' « Assemblée » de la Roche-Clermault. Tout le village, et aussi tout Chinon étaient là, dans la prairie, autour de quelques baraques foraines et écoutant des ménestrels de passage leur seriner, pour la vendre deux sous, *la Petite Tonkinoise*, hélas! Heureusement, à côté, on vendait de la « bonne fouace » de Lerné. Nos Rabelaisiens ne se firent pas faute d'en manger; c'est un gâteau de pâte friable, qui a l'aspect de la galette, sans en avoir le feuilleté; il fallut, pour le faire passer, humer un piot de vin frais.

On franchit le gué de Vède. Dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, M. Lefranc a établi que c'est bien là, près de la Roche-Clermault, et non pas sur la Veude en amont de Chinon, qu'il faut placer le gué où la jument de Gargantua, se soulageant, trouva moyen de noyer tant d'ennemis. Le fait ainsi acquis rend claires et intelligibles toutes les opérations de la campagne picrocholine (liv. I, chap. 34), tandis qu'auparavant il fallait torturer le texte. Le Négron passé, on gravit toute la côte pour arriver à la Devinière; c'est aujourd'hui un groupe de métairies, avec caves creusées dans le roc; quand la famille Rabelais en était propriétaire, c'était un seul enclos. Les visiteurs gravirent « les grands degrés » par où l'on accède dans la chambre où maître François a vu le jour; elle a conservé toute sa physionomie; ils contemplèrent avec respect ces vieilles poutrelles du plafond et la petite table de pierre, établie

dans l'embrasure de la fenêtre où l'écolier traça sans doute ses premières lignes, tout en embrassant du regard le beau panorama de la plaine.

La dernière visite fut pour Seuilly (jadis Seuillé), l'abbaye où Rabelais fit ses études; c'est là qu'il dut connaître frère Jean des Entommeures et pourtraiturer d'après nature ce moine hardi et vigoureux qui, pour défendre les biens de l'abbaye, savait si bien manier le bâton de la croix. Aujourd'hui, le monastère est devenu une propriété particulière : on n'est admis que par faveur spéciale à voir ce qui a subsisté des vieux bâtiments : un fragment du cloître, un mur de l'église, l'aumônerie. L'heure impitoyable marchait; il fallut, à regret, reprendre le chemin de Chinon et, plus à regret encore, celui de Paris.

Nous devons signaler également une chronique précise et vivante à la fois de M. Henri Clouzot, parue dans le *Magasin pittoresque* du 1er juin 1907 et illustrée de curieux clichés :

On assure qu'Alphonse Daudet, — dit M. Henri Clouzot, — après avoir écrit *Tartarin*, n'osait plus passer par Tarascon. J'imagine que Rabelais, après la publication à Lyon, par François Juste, de la *Vie inestimable du grant Gargantua,* ne se risqua guère à herboriser aux environs de Chinon, dans ce petit pays de deux à trois lieues de tour, où il a mis en scène la guerre picrocholine.

Ce point d'histoire, comme tant d'autres, n'est pas encore éclairci. Mais tandis que nous connaissons les pérégrinations de maître François dans toute la France, l'Allemagne et l'Italie, pourquoi aucun de ses biographes ne l'a-t-il rencontré après 1535, sur le chemin de Lerné à Chinon?

Convenons-en. Même à une époque où la diffusion des écrits était fort lente, l'apparition du roman rabelaisien dut soulever un beau *tolle* au pays de Picrochole, ce Tartarin du XVIe siècle. Point de ménagements. Villages, abbayes, châteaux, fermes, chemins, ruisseaux, jusqu'à l'arbre du carrefour ou à la prairie plantée de saules, tout est désigné sous son véritable nom. Si une partie seulement des personnages sont imprimés tout vifs, les autres restent assez transparents pour que les contemporains n'aient pu s'y tromper.

Fait curieux! Les commentateurs n'ont pas voulu d'une explication aussi simple. Ils sont allés chercher bien loin des allusions métaphoriques et des symboles obscurs quand il suffisait d'ouvrir les yeux. Il a fallu que M. Abel Lefranc, dans son cours au Collège de France, replaçât l'épopée rabelaisienne sur son véritable terrain, pour que l'on s'aperçût que le grand Tourangeau avait pris pour acteurs ses propres compatriotes et pour théâtre son pays natal.

Abbaye de Seuilly.

La constatation était trop aisée. On a mis trois siècles à la faire...

Enfin voici des extraits du discours prononcé par M. le docteur Le Double à l'Hôtel des Sociétés savantes de Tours, discours que nous voudrions pouvoir reproduire *in extenso;* mais il a été publié dans la *Gazette médicale du Centre* (1er juin 1907, p. 81-83), sous ce titre : *Rabelais initiateur et précurseur de la méthode expérimentale.*

... A une époque où on ajoutait aveuglément foi aux racontars les plus fantastiques de tels ou tels voyageurs hâbleurs, voire même à des assertions dont il eût été très facile de contrôler l'inexactitude, Rabelais eut, Messieurs, le goût de l'observation et de l'expérimentation. Celui que la légende a accusé, sans raison, d'une intempérance moins avouable, ne fut qu'un véritable « goinfre de livres ». Mais il ne les dévorait pas pour s'emplir d'une vaine science de mots et de formules, pour citer et répéter ce que d'autres avaient dit avant lui et s'asservir à la tradition, mais pour se rendre plus capable de découvrir lui-même les secrets de la nature physique et morale. Après s'être assimilé les œuvres des théologiens, des grammairiens, des historiens, des poètes, des philosophes, des grands navigateurs de l'antiquité et du moyen-âge et principalement celle des naturalistes et des médecins qui satisfaisaient mieux son penchant pour les sciences naturelles et la médecine, il a, à Fontenay-le-Comte, durant l'été, muni de « cerfouettes, bêches, tranches et autres instruments requis à bien arborizer... passant par quelques près et aultres lieux herbus, visité les arbres et plantes, les conferant avec les livres des Anciens qui en ont escript, comme Théophraste, Dioscorides, Marinus, Pline, Nicander, Macer et Galen » et découvert la sexualité des plantes, — en prenant à tort, il est vrai, pour le mâle la femelle qui porte la graine, — « et comme en plusieurs plantes sont deux sexes : mâle et femelle, ce que voyons és lauriers, palmes, chênes, héouses, asphodèles, mandragore, fougère, agaric, aristolochie, cyprès, térébynthe, pouliot, péone et aultres »; il a, à Montpellier, dans la saison des frimas, après avoir commenté les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Ars parva* de Galien dans des cours où se pressait la foule des étudiants, fréquenté la salle de dissection de l'Université, « anatomisé » des cadavres fleurant mauvais et autour desquels pullulaient les mouches venimeuses, et, en faisant jouer scalpel, érigne et ciseau, reconnu et décrit, trois cents ans avant le chirurgien lyonnais Bonnet, l'aplatissement transversal de la portion cervicale de la trachée, comprimée par un goître, et, deux cents ans avant le syphilographe Astruc, les lésions pathologiques du sarcocèle vénérien, pratiqué des « entommeures » de la cervelle et de la plèvre semblables à celles qui sont représentées dans les Traités

modernes d'anatomie humaine de Beaunis et Bouchard et de Fort[1]; il a à Lyon, dirigé, pendant deux ans, comme médecin en chef, « un grand nosocome[2] » et, en s'attardant au chevet du lit des malades dont l'histoire prêtait à quelque considération intéressante, ou des « navrez » dont les fractures ou les plaies nécessitaient l'application d'un appareil compliqué ou d'un pansement difficile, fixé le premier la symptomatologie de la stomatite mercurielle; distingué, plusieurs siècles avant Ricord, auquel on a élevé une statue à Paris, l'écoulement uréthral non virulent de l'écoulement uréthral virulent; « extraict à grands renforts de bezicles, practiquant l'art de veoir choses non apparentes, comme enseigne Aristoteles », le « ciron » de la gale, rangée encore, en 1842, parmi les vices, les cachexies ou les phlegmasies; inventé ou perfectionné des instruments de chirurgie, un *glossocomion, glottocomion* ou *solène mécanique* pour la réduction des fractures de l'os de la cuisse et un *syringotome* pour débrider l'intestin hernié et étranglé; il a, dans l'une ou l'autre ou plusieurs des villes qu'il a successivement habitées, dû, enfin, parfois, « se desporter en Bracque ou ès prés et jouer à la balle, à la paulme, à la pile trigone, etc., galantement s'exerçant le corps comme il avait l'âme auparavant exercé » pour avoir pu montrer les avantages de la gymnastique, indiquer même, avec une de ces débauches de style qui lui sont familières et où il est vraiment prodigieux par l'abondance des mots et les tours du langage, celui des exercices gymnastiques de fond, de force ou de vitesse auquel il faut recourir suivant qu'on veut développer les muscles, « exercer le thorax et le poulmon ou galentir les nerfs ».

Adversaire méprisant et résolu de cette éducation « toute livresque » dont a parlé Montaigne et de ces leçons *ex cathedra* qui se réduisaient à la lecture d'imprimés et de manuscrits traditionnels et se terminaient par de fastidieuses discussions où maîtres et élèves, oublieux des choses mêmes « s'embesoignaient après des paroles », il a, en prêchant d'exemple, recommandé instamment et à diverses reprises «l'estude des faicts de nature » et de « l'estat humain »...

... Messieurs, l'importance qu'a attachée à l'étude de l'anatomie et de la physiologie « le joyeulx compaignon et tant docte et gentil médecin chinonois », est également attestée par ce fait que sur les dix chapitres qui, dans l'épopée pantagruélique, sont, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, réservés aux sciences, quatre le sont à la botanique, les chapitres XLIX, L, LI et LII du livre III où à propos de « la célèbre herbe nommée pantagruelion » (le chanvre) il est question de l'origine, de la culture, de l'organographie, de l'emploi industriel, des propriétés médicinales d'une infinité de plantes

1. Cf. mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*. p. 182-277.
2. Cf. *L'hôpital du Pont-du-Rhône*.

et de l'ennemi, végétal ou animal, de plusieurs d'entre elles, etc.; et six à l'anatomie et à la physiologie de l'homme et des animaux, les chapitres XXX, XXXI et XXXII du livre IV où, par « Xénomanes, est anatomisé et descript Quaresmeprenant », les chapitres III et IV du livre III où Panurge « loüe les debteurs et les emprunteurs » et qui n'est rien autre chose, ainsi que je l'ai prouvé, qu'un résumé succinct de la thèse de licence en médecine de Rabelais, et le chapitre XXXI du livre V où il est fait mention, avec plus ou moins de détails, de tous les animaux, réels ou imaginaires, rencontrés par Pantagruel « dans l'isle de Frize, au païs de Satin ». A ce chapitre d'anatomie comparée il convient encore, Messieurs, d'ajouter maintes pages entières, où, de ci de là, en formulant ainsi un ensemble de faits positifs au lieu de ne s'appuyer que sur des préconceptions fictives, en ne se bornant pas à brasser la matière ductile de l'esprit d'autrui, en s'occupant avec un égal bonheur de l'élephant, du rhinocéros, du renne ou tarande, de la baleine, le plus grand des cétacés à grosse tête ou physétères, du pigeon voyageur d'origine arabe ou gozal, de l'hirondelle marine on dactyloptère volant, des Ascarides lombricoïdes, du sarcopte de la gale, du Dragonneau grivolet ou ver de médine, de la mouche des bœufs, de l' « œstre junonique ou aultres telles bestes », maître François a préparé et annoncé Buffon, Lacépède, Daubenton, Lamarck et Cuvier...

COMPTES-RENDUS.

Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590. Documents transcrits, classés et annotés par Edmond Cabié. Paris, H. Champion. In-4°, XLIV p. et 940 col.(470 p.).

En dépit de son titre, qui ferait croire à un travail d'arrangement, le recueil de M. E. Cabié n'est que la transcription, tantôt intégrale et tantôt par extraits ou analyses, de la volumineuse correspondance des seigneurs de Saint-Sulpice en Quercy. Il s'agit donc là d'une source historique proprement dite, et tous ceux qui s'occupent de la période comprise entre 1561 et 1590 pourront y puiser d'utiles renseignements.

Le principal personnage de la famille, Jean Hébrard ou Ébrard, né en 1519, remplit, de 1559 à 1561, diverses missions en Italie, en Portugal et en Espagne. Catherine de Médicis lui confia l'ambassade d'Espagne pendant trois ans (1562-1565). De retour en France, il assista à la bataille de Saint-Denis, gagnée sur les protestants en 1567, et deux ans après la reine mère le nomma gouverneur du duc d'Alençon. Au cours de ces importantes fonctions, qu'il conserva jusqu'en 1575, il assista au siège de la Rochelle, puis aux conférences de Bergerac et de Nérac. Après la paix de 1579, il se retira dans son château de Quercy et y mourut en 1581.

On voit, par ce seul exemple, la valeur des lettres et des papiers politiques mis au jour par M. Cabié. On y trouve plus de 500 missives échangées entre les seigneurs de Saint-Sulpice et les rois ou les hauts dignitaires de l'État, et dans ce nombre 170 lettres de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri de Navarre. C'est un répertoire de tous les grands noms de la fin du XIVe siècle, ducs de Guise, du Maine et de Joyeuse, duchesses de Savoie, de Nemours et d'Étampes, comtes de Crussol et de Caylus, vicomtes de Turenne et de Gourdon, lieutenants du roi en Guyenne, de Burie, de Mon-

luc, de Villars et de Matignon, maréchaux de Damville, de Retz, de Tavannes et de Thémines, amiral de Coligny, ambassadeurs La Mothe-Fénelon, P. de Foix, du Ferrier et Ferralz, cardinaux de Bourbon, de Châtillon, d'Armagnac et de Pellevé, évêque d'Auxerre Amyot et jurisconsulte Coras.

Les documents sont édités avec une louable conscience et une grande clarté typographique. Si M. Cabié ne s'est pas arrêté à identifier tous les noms, ce qui aurait peut-être retardé sa publication, il en a cependant déterminé un assez grand nombre pour qu'on puisse recourir à son livre chaque fois qu'on se trouvera embarrassé sur un personnage de l'époque.

Nous pensons cependant qu'il aurait pu nous prêter un peu plus d'aide et que sa table des noms propres aurait gagné à être moins laconique. Des indications comme celles-ci : *Saujon* (*de*), *Frontenay* (*de*), *Schomberg*, pers., et *Brisambourg*, lieu, pourront sembler à bon droit insuffisantes, même en se reportant au texte et aux notes.

Ne nous arrêtons pas néanmoins plus que de raison à ce défaut de méthode, et utilisons le nouvel instrument de travail que l'on vient de nous donner pour le commentaire de Rabelais.

On connaît le passage du livre IV, ch. xxxi : « De ses telles dents de laict vous trouverez une à Colonges les royaulx en Poictou et deux à la Brosse en Xantonge, sur la porte de la cave. »

Nous n'avions jamais songé, nous l'avouons, à chercher un lien entre les deux localités citées. Mais le recueil de M. Cabié contient une lettre datée de la Brosse, à deux lieues de Brizambourg (c'est bien la Brousse, canton de Matha, Charente-Inférieure, telle que l'a identifiée M. Patry), signée d'Estissac et datée de 1578. A cette époque, le domaine était possédé par la comtesse de Caylus, Suzanne d'Estissac, qui le tenait sans doute de ses ascendants.

Coulonges les royaux étant déjà un château de la famille d'Estissac, on comprend que Rabelais l'ait rapproché de la Brosse, où ses protecteurs lui avaient peut-être offert une aussi large hospitalité qu'à Maillezais ou à Ligugé [1].

H. C.

1. Voir page 195 notre article *La Brosse en Xantonge*.

L.-V. Gofflot. *Le théâtre au collège, du moyen âge à nos jours*, avec bibliographie et appendice. *Le cercle français de l'Université Harvard*. Préface par M. Jules Claretie, de l'Académie française. Paris, Champion, 1907. In-8°, XIX-336 pages, 11 pl. hors texte.

Nous n'avions pas encore de travail d'ensemble sur le *Théâtre au collège;* le livre de M. Gofflot vient à son heure pour nous donner une idée de l'abondance du sujet et de son intérêt vraiment surprenant dans l'histoire de l'art dramatique français. En glanant judicieusement dans les ouvrages imprimés dont il nous donne une bibliographie copieuse, l'auteur a écrit un livre d'une lecture attachante, magistralement présenté par une préface de notre éminent confrère M. Jules Claretie, luxueusement édité par M. Champion avec de curieuses reproductions de costumes, de décors et de programmes, aussi propre en un mot à faire goûter en Amérique notre ancien théâtre scolaire qu'à nous faire apprécier en France les savoureuses tentatives de rénovation du cercle français de l'Université Harvard.

Les pages consacrées au théâtre des Jésuites (répertoire, mise en scène, costumes, dépenses), à la vocation dramatique de leurs élèves (Corneille, Molière, Voltaire), à la maison de Saint-Cyr (représentations d'*Esther* et d'*Athalie*) et surtout au théâtre français d'Harvard, portent la marque d'un lettré délicat, excellent appréciateur de notre littérature dramatique.

Toutefois la partie qui nous intéresse, et qui conduit du moyen âge à la fin du XVIe siècle, n'est pas la plus importante de l'ouvrage. Elle comprend à peine 80 pages et on y trouve autant de documents sur la Fête des fous, les Enfants sans souci, la Basoche que sur le théâtre scolaire proprement dit. Évidemment, ces sociétés joyeuses comptaient dans leurs rangs des « écoliers » ou plutôt des étudiants. Mais peut-on faire entrer dans le théâtre au collège les farces jouées par Villon et ses amis, ou même la représentation de la *Femme mute* à Montpellier, où les acteurs, à en juger par Rabelais, avaient dépassé la trentaine?

Nous ne serions d'ailleurs pas étonné que dans la seconde moitié du XVIe siècle le terme d'écolier ait servi à désigner de

véritables comédiens professionnels. Peut-être ces précurseurs du *Roman comique*, qui représentaient de ville en ville et moyennant finance des tragédies et des comédies, prenaient-ils ce titre par opposition aux bateleurs ou jongleurs qui ne jouaient que des farces.

Même en le débarrassant de ces éléments étrangers, le théâtre scolaire du XVIe siècle reste singulièrement riche. Les mentions relevées par M. Gofflot, et que l'absence de toute table de noms de personnes et de lieux empêche de mettre complètement à profit, sont décisives. Elles nous font comprendre comment les rénovateurs de la Pléiade songèrent, à défaut d'acteurs et de théâtres convenables, à utiliser un matériel scénique et des troupes plus ou moins bonnes mais déjà exercées, existant dans les collèges d'une grande partie de la France.

Une autre conclusion qui se dégage, c'est la part prise de très bonne heure aux fêtes publiques par le théâtre scolaire et conservée jusqu'à la Révolution. Les représentations faisaient partie si intégrale des distractions provinciales qu'en 1737 le maire de Chalon-sur-Saône fit signifier par procureur aux Jésuites l'obligation de donner une pièce de théâtre pour la distribution des prix.

Ainsi entendu, le théâtre scolaire aurait conservé la tradition des moralités et des mystères où une moitié de la ville montait sur les tréteaux pour amuser l'autre. N'aurait-il d'autre titre à notre reconnaissance qu'il faudrait lui savoir gré d'avoir ainsi perpétué le goût des spectacles dans nos petites villes.

Espérons que quelque érudit reprendra un jour ce chapitre si intéressant de notre art dramatique pour en tirer un ouvrage étendu et définitif que l'élégant aperçu de M. Gofflot aura eu le mérite de faire naître et qu'il aura contribué à préparer et à faciliter grandement.

Henri Clouzot.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — La Société des Études rabelaisiennes s'est réunie à l'École des Hautes-Études, le 30 mai 1907, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Henri Clouzot, le Dr Dorveaux, Du Bos, Ernest Dupuy, Jacquemin, Louis Karl, Michel Lazard, Mme G. Louis, Louis Loviot, Maurice Maindron, Jean Plattard, Richardot, Antoine Thomas.

On parle tout d'abord de l'excursion en Chinonais, si réussie, dont ce numéro publie le compte-rendu. A ce propos, M. H. Clouzot fait part d'une intéressante découverte. Grâce à ses recherches patientes aux Archives nationales, l'identification du gué de Vede est désormais établie. M. Abel Lefranc, on se le rappelle, avait placé le gué de Vede près de la Roche-Clermault, proche le moulin du Pont, unifiant ainsi le théâtre des opérations de la guerre picrocholine. Or, en consultant les plans conservés aux Archives nationales, M. Clouzot a trouvé deux cartes, dont la première, datée de 1780, donne un plan détaillé des marais du Négron; la région avoisinante y est fort bien figurée, le gué, le moulin, ainsi que tous les chemins sont très nettement indiqués. La seconde carte, « levée par ordre de Me Aubert, chevalier du Petit-Thouars », mentionne le nom *Veude de Négron*. M. Clouzot rendra compte de ces découvertes dans la *Revue* et promet, à cette occasion, d'étudier les moyens de publier un plan général de la guerre picrocholine, que nous attendons depuis si longtemps.

En outre, un plan du XVIIe siècle, conservé dans la même série, donne le relevé des terres dépendant de l'abbaye de Seuilly et pourra fournir des documents intéressant nos études.

Cette communication donne lieu à des remarques de MM. Maindron et Dupuy.

M. J. Plattard lit ensuite la préface d'un traité de jurisprudence, montrant l'ascendant exercé par Tiraqueau sur le Parlement de Paris en 1547.

Pour terminer, M. Abel Lefranc retient l'attention sur l'in-

fluence de Rabelais sur le théâtre de Molière. En particulier, le bouffon Moron, de la *Princesse d'Élide*, par sa couardise et ses vœux inconsidérés, semble être une réplique de Panurge.

Une controverse fort instructive s'élève à ce sujet entre MM. Maindron, Dupuy et Lefranc.

Le Testament de Cuspidius. — Nous avons reçu l'intéressante lettre suivante :

On page 104 of the *Revue*, tome V, 1er fascicule, appears the statement :

« Cet exemplaire est le second qui ait été signalé, puisque celui que possède la Bibliothèque nationale a toujours, jusqu'ici, été considéré comme unique. »

In the *Selected Essays and Papers of Richard Copley Christie* (London 1907), p. 60, the note in speaking of this work says :

« Yet a diligent search in the Bibliotheque nationale ..... has led to the discovery of a copy there, and the present writer is the owner of a second. »

This copy is presumably still in the Christie Library at Manchester.

H. P. Morrison.

Naissance de Rabelais a la Devinière. — L'historien de La Rochelle, le Père Arcère, en parlant du séjour de Rabelais à Maillezais, dit expressément : « François Rabelais, né à la Devinière, près Chinon ». Cette mention mérite d'être prise en considération, car son auteur est un érudit presque toujours bien informé[1].

Le jugement d'Arcère sur la vie et les ouvrages du grand Tourangeau est d'ailleurs sévère et souvent injuste, mais on trouve dans son histoire deux passages utiles pour le commentaire.

L'érudit bénédictin s'inscrit en faux contre l'explication du terme « hérétique clavelé » (III, ch. xxii) donné par l'*Alphabet de l'auteur français* et reproduit par plusieurs commentateurs, Burgaud des Marets entre autres. Le prétendu huguenot rochelais, Clavelle, inventeur d'une horloge merveilleuse, et condamné à mort pour sa religion, serait, selon lui, de pure imagination. Il fait remarquer que ni l'*Histoire des martyrs*

1. Arcère, *Histoire de La Rochelle*, 1756, 2 vol. in-4°, t. I, p. 237, 602.

protestants, ni l'*Histoire ecclesiastique* de Th. de Bèze, ni l'*Histoire de la réformation* de Philippe Vincent, ni même Amos Barbet dans son *Histoire de la Rochelle*, alors manuscrite, ne mentionnent de personnage de ce nom.

Il faudrait donc s'en tenir uniquement au sens propre de clavelé, c'est-à-dire atteint de la clavelée, « galeux ».

Dans une autre note, le Père Arcère rejette avec le même bon sens l'explication métaphorique donnée par Le Motteux pour la « lanterne de la Rochelle » (II, ch. IV). Rabelais désigne bien ainsi le phare éclairant l'entrée du port, et non Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, son protecteur.

H. C.

Une médaille de Tiraqueau. — Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 26 avril) : M. Gustave Schlumberger présente diverses considérations sur une médaille inédite du fameux jurisconsulte français André Tiraqueau, qui fut l'ami de Rabelais. Elle représente au revers une main sortant des nuages et tenant des balances chargées d'un côté d'un poids surmonté d'un caducée, d'un serpent enroulé de l'autre. On ne connaissait jusqu'ici du personnage qu'une médaille uniface portant un très beau buste de profil. (Extrait du *Journal des Débats*, 27 avril 1907.)

Le vin de la Foye-Montjault et les chapons de Loudun. — Nous avons déjà donné (*R. É. R.*, II, p. 160) des exemples de la réputation du vin de la Foye-Montjault. En voici une mention plus ancienne qui se trouve dans les *Noëls* de Lucas Lemoigne, curé de Notre-Dame-de-la-Garde en Poitou, imprimés en 1520[1] :

Une grant hure de sanglier,
Ypocras aussi le mestier,
Vin Capary et Faye Montjeau
Pour enluminer leur museau
Nouel.

Le même recueil consacre la vogue des chapons loudunais :

Penot donna ung clorin de bon poys
Et Gribelot ung chappon lodunays.

1. Réimprimé par le baron Pichon pour les bibliophiles français. Lahure, 1860, in-16, p. 13 et 55.

Au XVIIe siècle, cette renommée n'avait pas diminué. Le procureur-syndic de Loudun faisait usage de ces succulentes volailles pour se concilier les bonnes grâces des magistrats parisiens. Le chargé d'affaires de la ville à Paris, Léaud de Lignières, lui écrit en effet le 30 janvier 1681 : « Je ne manquerai pas de faire la distribution comme vous me le marquez de la flotte de chappons que l'on m'envoie. » (Arch. comm. de Loudun, FF1, liasse.) H. C.

Noël du Fail et Rabelais. — Voici un passage des *Propos rustiques et facétieux* de Noël du Fail, ch. IV, où l'emprunt à Rabelais est manifeste : « Mais pour revenir, n'estimez-vous en rien cela, qu'au matin, frottant votre couille, grattant votre dos, étendant vos nerveux et muscleux bras... » Rabelais avait dit : « Le premier son de matines qu'on appelle en Lussonnoys frotte couille » (II, ch. XXVIII). H. C.

Sciamaches. — Sous ce titre : *Un emprunt de Ronsard à Rabelais*, M. Lucien Foulet étudie dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1907, p. 134-135) le mot « sciamaches ». On le lit en tête de la première édition des *Odes* de Ronsard, parue en janvier-février 1550 : « ... Je me travaille à faire entendre aux estrangers que nostre langue... de bien loin devanceroit la leur, si ces fameux *sciamaches* d'aujourd'huy vouloient prendre les armes pour la défendre et victorieusement la pousser dans les païs estrangers. » Or, en mars 1549, le cardinal du Bellay et l'ambassadeur de France d'Urfé avaient donné à Rome, en l'honneur de la naissance de Louis d'Orléans, deuxième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, des fêtes dont Rabelais a publié le récit sous le titre de : *La Sciomachie et festins, faits à Rome, au palais de mon seigneur reverendissime cardinal du Bellay*. « Ce petit livret de 31 pages dut être fort lu, et c'est sûrement là que Ronsard prit ce mot de *sciamache* », déclare M. Foulet. — *Sûrement??*

J. B.

Le manège de Pantagruel. — On trouve dans la *Chronique scandaleuse* de Claude le Petit, imprimée en 1668[1], mention du

Manège de Pantagruel
Belle place du Carrouzel.

1. Réimprimé par le bibliophile Jacob dans *Paris ridicule et burlesque*.

Il y avait sur cette place un manège qui servait aux fêtes de la cour. Mais que vient faire là le nom de Pantagruel? Nous pensons qu'on ne peut se contenter de l'explication, vraiment trop commode, donnée par le bibliophile Jacob : « C'est sous le nom de Pantagruel que Louis XIV est désigné dans les écrits satiriques du temps. »

Ne faudrait-il pas plutôt y voir une allusion à quelque mascarade ou ballet, comme nous en avons cité pour la même époque (*R. É. R.*, 1907, fasc. I, p. 90) et qui aurait eu ce manège pour théâtre? H. C.

Le feu Saint-Antoine, le mau de terre, le lancy, le mau-lubec, la caquesangue, le feu de ricqueracque. — Sous ce titre, M. le Dr Albarel (de Névian) étudie, dans la *Chronique médicale* (15 avril 1907, p. 237-242), les maladies dont Rabelais menace, à la fin du prologue du livre II, les infortunés lecteurs qui ne croiront pas fermement tout ce qu'il leur va raconter. Pour le *feu Saint-Antoine*, il cite et analyse le rapport de la commission nommée en 1776 par l'Académie royale de médecine à l'effet d'étudier cette maladie. MM. de Jussieu, Paulet, Saillan et l'abbé Teissier, qui la composaient, conclurent que le *feu Saint-Antoine* n'était autre chose que la peste bubonique. Mais d'autres auteurs ont identifié le feu Saint-Antoine avec l'ergotisme gangreneux. « On peut dire que, parmi les causes déterminantes du *feu Saint-Antoine*, l'ergotisme doit occuper le premier rang, sans détruire cependant les autres causes provenant des profondes perturbations de l'atmosphère et celles qui accompagnent toujours les années de guerres civiles, de disette et de misère. » — « *Le mau de terre*, *mau* ou *mal de terro* en languedocien, désigne presque toujours l'épilepsie; dans certaines contrées il se rapporte au *scorbut*... Pourquoi a-t-on appelé l'épilepsie *mal de terre?*... *Terre* n'a pas ici son sens habituel... *Mal de terre* signifie *mal de terreur*... Dans certaines contrées du Midi, on appelle encore l'épilepsie *mau de terrour*. » — La *caquesangue*, de *cacare* et *sanguis*, s'applique au flux de sang, à la dysentrie. Voyez Ambroise Paré. — *Lancy*. Dans le Midi, *lanci*, *lancejado*, *lancinado* se rapportent actuellement « à l'élancement en général et ne désignent pas une entité morbide quelconque... Il existe une expression : *fa lou lanci*, qui signifie : faire le diable, et nous sommes amenés à croire que le *lanci* était un mal épou-

vantable, le mal du diable, c'est-à-dire le mal le plus violent qui se pût imaginer ». — *Maulubec* ne vient probablement pas, comme on l'a cru, de *mal* et de *bec* et ne signifie pas : chancre à la lèvre. C'est sans doute le *mauloubet* des Gascons, qui disent aujourd'hui encore : « Mauloubet te bire! » correspondant au « Maulubec vous trousse! » et signifiant à peu près : « La peste vous crève! » Actuellement le *mauloubet* (loubet = petit loup) désigne un ulcère qui vient aux jambes; en Rouergue : la fièvre de lait. De plus, *fa lou loubet*, comme *fa lou lanci*, signifie : faire le diable. D'où il résulte que *lanci* et *maulubec* sont synonymes. Il faut peut-être les assimiler au *feu Saint-Antoine*. — *Mau fin feu de ricqueracque :* le languedocien *rico-raco* ou *rigo-rago* est une onomatopée qui représente le bruit de la crécelle. « Un grand nombre de malades s'en servent pour figurer une douleur continue, avec exacerbations régulières, qu'ils comparent au rongement du rat. » Mais aucune maladie ne s'appelle actuellement, dans le vulgaire, *mal de ricqueracque*. « D'après le commentaire de Rabelais, il est sûrement question d'une maladie de l'anus ou du rectum. » Peut-être la fissure à l'anus ou le cancer du rectum, dont les douleurs sont intolérables. J. B.

Rabelais et le Chinonais. — M. Abel Lefranc a découvert aux archives de Maine-et-Loire toute une série de documents rédigés, écrits et signés par le père de Rabelais, Antoine. Ces documents très curieux sont relatifs aux rapports d'Antoine Rabelais avec Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur de Lerné, le Picrochole du *Gargantua*. Ils nous apprennent que pendant au moins vingt ans (de 1507 à 1527 environ), le père de Rabelais remplit les fonctions de sénéchal de Lerné et tint les assises de la seigneurie au château dudit lieu. M. Abel Lefranc a en outre retrouvé d'intéressantes données touchant Varennes-sur-Loire, sur son église, paroisse des Rabelais, seigneurs de Chavigny en Vallée, et sur les fameuses cloches, fondues en 1520, que Frère Jean et Panurge entendent au chap. xxvii du livre III. Tous ces documents seront étudiés dans un prochain fascicule.

Notre bibliothèque. — M. F.-Ed. Schneegans nous a remis : *Œuvres de Maître François Villon* (Bibliotheca romanica, 35, 36. Bibliothèque française. Strasbourg, J.-H.-Ed.

Heitz (Heitz et Mündel...), s. d. (1907), in-16) [préface de F.-Ed. Schneegans]. — M. E.-H. Tourlet : *La Statue de Jeanne d'Arc de Jules Roulleau.* Relation des fêtes données à Chinon les 12 et 13 août 1893, à l'occasion de l'inauguration du monument, par E.-H. Tourlet (Chinon, s. n., 1893, in-8°, 36 p.). — *Notice sur la vue de Chinon* gravée au XVIIIe siècle et sur les divers tirages et reproductions qui en ont été faits par E.-H. Tourlet (Chinon, impr. Delaunay-Dehaies, 1906, in-8°, 20 p.).

Livres et articles récents. — Nous signalons l'apparition du IIIe volume de l'*Histoire de Belgique* de notre confrère M. Henri Pirenne, consacré à la période de la Renaissance et de la Réforme. C'est une œuvre d'une haute portée, d'une ampleur et d'une justesse de ton extrêmement remarquables. Elle classe son auteur au premier rang des historiens de l'époque moderne.

— Il vient de paraître à Rome (1906), dans la *Bibliotheca pedagogica de « I Diritti della Scuola »*, diretta dal prof. Aurelio Stoppolini, série I, n° 2, un petit volume de 127 pages du directeur de cette utile collection, intitulé : *Francesco Rabelais e il suo pensiero educativo*, que nous signalons bien volontiers à nos lecteurs et dont l'enthousiasme prouve avec évidence que l'admiration pour le roman rabelaisien s'accroît chaque jour en Italie.

— Une autre collection appelée à rendre les meilleurs services aux travailleurs et à tous les amateurs de littérature est celle qui vient d'être fondée par la librairie J.-H.-Ed. Heitz (Strasbourg) sous le titre de *Bibliotheca romanica.* Nous signalons tout particulièrement le volume 35-36 (Bibliothèque française) qui renferme les *Œuvres de Maître François Villon* éditées avec le plus grand soin par notre confrère M. F.-Ed. Schneegans, qui a fait précéder le texte du poète d'une substantielle notice.

— M. Jacques Rougé a publié à la librairie Émile Lechevalier un petit volume de 74 pages (Paris, 1907, in-12) intitulé : *Traditions populaires. Région de Loches (Indre-et-Loire)*, qui offre, pages 41 et 68, divers rapprochements intéressants avec l'œuvre de Rabelais.

— M. Henry Gay a publié dans la *Revue du Berry et du*

Centre (Châteauroux, Mellottée, et Paris, A. Picard), numéros de février, mars et avril, trois articles sur *La Langue de Rabelais en Berry* qu'il convient de signaler à ceux de nos confrères qui étudient le vocabulaire et les traditions populaires du roman rabelaisien.

— Signalons un remarquable exposé de notre confrère M. Gaidoz : *De l'étude des traditions populaires ou folk-lore en France et à l'étranger* (extrait des *Explorations pyrénéennes, Bull. trim. de la Soc. Ramond*, 3e série, t. I, année 1906) et deux curieuses notes du même : *La Crapaudine dans le roman de Peredur* et *Le Cuir d'Irlande dans les Mabinogion* (extr. de la *Zeitschrift für celtische Philologie*).

— Le *Temps* du 13 juin 1907 donne sous la rubrique : *En Passant* un article intitulé : *Lorsqu'ils furent en Utopie* et signé Pierre Mille, où Maître Alcofribas lui-même croirait retrouver sa griffe.

— Notre confrère M. Hauser nous signale, dans les *Fables et contes de l'Inde*, extraits du *Tripitaka chinois*, publiés par M. Édouard Chavannes (Paris, Leroux, 1905) un conte qui rappelle singulièrement celui que notre confrère M. Oulmont a résumé dans son premier article sur Gratian du Pont, paru dans cette *Revue*, 1906, p. 16.

— M. Ad. Van Bever continue avec une régularité vraiment digne d'éloges la série de ses utiles publications relatives au XVIe siècle. En attendant qu'il nous donne le recueil attendu des *Vies de Colletet*, vaste travail qu'il a entrepris avec un beau courage, il publie le *Livret des Folastries* de Pierre de Ronsard (1 vol. in-12. Paris, 1907, 275 p.) avec une bonne introduction. Le texte a été établi avec soin. En reproduisant dans sa forme originale le *Livret des Folastries* et en le faisant suivre des odes bachiques et satiriques et d'autres pièces du même genre, M. Van Bever a répondu heureusement au vœu de nos plus anciens critiques.

— Notre confrère M. Heinrich Schneegans a publié dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* de 1906 deux remarquables comptes-rendus critiques du tome III de la *Revue des Études rabelaisiennes* et des *Navigations de Pantagruel*.

— M. Louis Delaruelle vient de soutenir devant la Faculté

des lettres de Paris ses deux thèses intitulées : *Études sur l'humanisme français. Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses* (1 vol. in-8°. Paris, Champion, 1907. *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 162) et *Répertoire analytique et chronologique de la Correspondance de Guillaume Budé* (1 vol. in-8°. Toulouse, Privat, et Paris, Ed. Cornély, 1907). Nous rendrons compte prochainement de ces deux ouvrages, dont le second surtout offre un intérêt particulier pour la biographie de Rabelais. Ils ont valu à leur auteur le grade de docteur avec la mention très honorable.

— L'exposition de Portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle organisée à la Bibliothèque nationale (avril-juin 1907) offrait pour les amis du XVIe siècle le plus vif intérêt. Plusieurs de nos confrères figuraient parmi les membres des comités de patronage, d'administration et d'organisation.

— Il a été placé récemment dans le principal vestibule du Collège de France un groupe de marbre représentant le roi François Ier, fondateur de l'établissement en 1530, et sa sœur Marguerite, reine de Navarre, qui fut la protectrice de Rabelais. Ce monument est l'œuvre du sculpteur Eugène Guillaume. Rappelons, à ce propos, que le souvenir de l'auteur de l'*Heptaméron* et de sa petite cour du château de Nérac a été évoqué par M. le président Fallières dans son discours de Nérac, prononcé au cours de l'automne dernier.

— La réédition de l'édition allemande de *Rabelais* donnée par Regis a paru. La *Revue* en rendra prochainement compte.

— M. P.-M. Haškovec a publié, dans une revue tchèque, *Lumír* (n° 7), un intéressant article intitulé : *Oceněni Rabelaisa* (Appréciation sur Rabelais), où il résume tout ce que l'on sait aujourd'hui sur la vie de Maître François, expose ses opinions personnelles sur la valeur de son œuvre et ajoute quelques renseignements sur les rapports de Rabelais avec quelques écrivains tchèques.

— M. Pierre Dufay vient de faire l'histoire du *Portrait, le buste et l'épitaphe de Ronsard au Musée de Blois* (Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 17 p., planche). Le portrait est celui que M. Van Bever a reproduit en tête de sa récente réédition du *Livret des Folastries*. M. Dufay le reproduit à son tour. Le buste, dont l'original a disparu de la préfecture de Loir-et-

Cher, n'est plus représenté que par les moulages des Musées de Blois, Vendôme et Tours. Quant à l'épitaphe, M. Dufay nous en donne un fac-similé.

— Intéressants articles de M. Pietro Toldo. Le premier est intitulé : *Di alcuni scenari inediti della commedia dell' arte e delle loro relazioni col Teatro del Molière* (Torino, Carlo Clausen, 1907, in-8°, 25 p.; extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. XLII). Il s'agit de deux volumes mss. de commedie dell' arte, tous deux du XVIIe siècle, donnés par B. Croce à la Bibliothèque de Naples. Dans le second article : *Diderot e il « Burbero benefico »* (Venezia, A. Pellizzato, 1907, in-8°, 10 p.; extrait de l'*Ateneo Veneto*, t. I), il est question de la fin de *Jacques le fataliste* et des conseils que Diderot donne abondamment à Goldoni, qui ne les lui demandait pas et qui, on peut le croire, ne lui en fut que médiocrement reconnaissant.

— A signaler, dans le *Limousin de Paris* (août 1906) : *Gargantua en Limousin avant Rabelais;* dans la *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* (1907, Nr. 3, 4) un très utile compte-rendu par M. F.-Ed. Schneegans des *Navigations de Pantagruel* de M. Abel Lefranc.

— On nous signale, dans les *Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte* de M. Max Koch (1907, t. VII, p. 236-237), un article intitulé *Blattfüllsel*, où l'on pourra trouver une explication plutôt imprévue du « Mnadies » de Janotus de Bragmardo, que les auteurs de l'article semblent d'ailleurs ignorer.

— Nous notons avec plaisir que notre confrère M. S.-C. Gigon a obtenu une part du prix Thérouanne à l'Académie française pour son ouvrage *La Révolte de la Gabelle en Guyenne*, dont cette *Revue* a rendu compte (1906, p. 278).

A. L. J. B.

Nécrologie. — La Société des Études rabelaisiennes vient de perdre l'un de ses membres les plus éminents en la personne de M. A. G. van Hamel. M. van Hamel descendait, nous apprend la *Revue bleue* (4 mai 1907, p. 575-576; cf. un éloquent article de M. Joseph Bédier dans le *Journal des Débats* du 25 avril 1907), d'une famille française émigrée de Normandie aux Pays-Bas, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Né

le 17 janvier 1842, à Harlem, il se destinait tout d'abord, comme son père, aux fonctions de pasteur et avait suivi les cours de théologie de l'Université de Groningue où il conquit le grade de docteur par une thèse sur la *Critique de la Doctrine de la Providence*. Il acheva ensuite ses études à Liège et à Paris, où, pour se perfectionner dans la connaissance de notre langage, il prit, paraît-il, d'un acteur de la Comédie française, des leçons de diction. Devenu pasteur de l'église wallonne de Leyde en 1868, il remplaça, en 1871, M. Albert Réville à Rotterdam. En 1879, il se démit de sa charge de pasteur et vint à Paris suivre différents cours, notamment ceux de Gaston Paris à l'École des Hautes-Études. Il fut le premier titulaire de la chaire de langue et littérature françaises créée à Groningue en 1884. L'année suivante, il publia une étude sur le *Roman de Carité* et le *Miserere* du Renclus de Moiliens, qui lui valut le diplôme de l'École des Hautes-Études et un prix à l'Académie française, et, jusqu'à sa mort, il continua à professer à Groningue et à publier ses remarquables travaux de philologie romane et de critique française.

Il avait pour notre langue, notre littérature, notre théâtre une prédilection qu'il exprimait en toute occasion. « Je ne saurais oublier que toute langue est une musique, disait-il une fois, et que, si rien n'est clair comme la pensée française, il est peu de musiques aussi douces à l'oreille que le parler de la France... Nous ne pouvons qu'envier cette foule heureuse qui laisse tomber de ses lèvres les mots les plus justes, les sons les plus harmonieux, sans y penser, qui ne sait pas analyser sa langue comme fait un professeur étranger, mais qui la comprendra toujours mieux que nous... On ne connait pas la langue française, à moins d'être devenu sensible à son admirable clarté, à son élégance..., à toutes ces qualités de diction, de forme, de timbre, d'accentuation rapide qui font d'elle la *parleure la plus délitable* qui soit au monde. » C'est donc un ami et un défenseur convaincu de sa culture que notre pays vient de perdre en Hollande, et tous les membres de la Société déploreront avec nous la disparition de ce grand savant qui savait être encore un lettré délicat et un artiste. J. B.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE

CARDINAL JEAN DU BELLAY EN ITALIE

(Juin 1535-Mars 1536).

I.

La première mission diplomatique de Jean du Bellay en Italie fut la conséquence et comme le complément des missions dont il avait été chargé en Angleterre[1]. Au retour d'un voyage auprès de Henry VIII, qu'il effectua en novembre-décembre 1533, l'évêque de Paris fut envoyé à Rome[2]. Parti de Piépape, dans la Haute-Marne, vers le milieu de janvier[3], après de pénibles étapes, où une sciatique lui rendait douloureux même d'être transporté en litière, il arriva à Rome le 2 février. Il s'agissait d'obtenir de Clément VII qu'il retirât la sentence d'excommunication prononcée contre Henry VIII, le 11 juillet précédent, à tout le moins qu'il différât de la publier et en suspendît les effets. A cette condition, le roi d'Angleterre consentait

1. Sur la période antérieure de la vie de Jean du Bellay, né en 1492, évêque de Bayonne en 1526, de Paris en 1532, voir V.-L. Bourrilly et P. de Vaissière, *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay; la première ambassade, 1527-1529*, 1905, in-8°; V.-L. Bourrilly et N. Weiss, *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1903-1904. — Les missions de Jean du Bellay à Rome en 1534 et en 1535-1536 ont déjà été étudiées par M. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie...*, Paris, 1891, in-4°.

2. Voir P. Friedmann (trad. Lugné-Philippon et D. Meunier), *Lady Anne Boleyn*, I, p. 302-304.

3. Le 12 janvier 1534, le Roi mande au trésorier de l'Épargne de payer à Jean du Bellay 2,250 livres tournois pour le voyage qu'il vient de faire en Angleterre et pour celui qu'il va faire à Rome. Bibl. nat., fr. 15629, n° 572.

à ne pas rompre, du moins immédiatement, avec le Saint-Siège[1].

L'ambassadeur ordinaire de François Ier auprès du Pape était l'évêque de Mâcon, Charles Hémart de Denonville. Ayant pris possession de son poste depuis quelques semaines à peine[2], il n'avait pas encore une grande expérience de la cour romaine. Cette expérience manquait aussi à Jean du Bellay, et ce n'est pas la connaissance qu'il avait prise de Clément VII et de son entourage durant l'entrevue de Marseille qui pouvait y suppléer. Il croyait que, pour gagner le « bonhomme », c'est ainsi qu'il appelait le Saint-Père, il suffisait de faire miroiter à ses yeux les promesses les plus alléchantes pour ses intérêts personnels ou ceux de sa famille; mais « le vieux renard », comme Jean le qualifia à l'épreuve, tout en protestant de ses intentions conciliantes, sut, par ses bons tours, ne faire aucune concession. Quant aux agents de l'Empereur, le comte de Cifuentes et les cardinaux de la « part impériale », il eut beau parler haut et les dépasser en hâbleries et en rodomontades, il ne réussit pas à déconcerter leurs plans. La sentence contre Henry VIII fut rendue dans le consistoire du 23 mars 1534. Tous les efforts de Jean du Bellay avaient été vains et ses inventions inutiles; il ne lui resta que la ressource de traiter durement, — dans sa correspondance, — ses adversaires triomphants et d'emporter l'espoir, — qu'on lui laissa peut-être pour la forme, — de « medeciner ceste playe ». Avec Clément VII, aucune décision n'était jamais absolument irrévocable.

Les pourparlers avec le Pape et le Sacré-Collège, quelque ardus qu'ils fussent, laissèrent cependant à l'évêque de Paris des loisirs. Il les employa au mieux de ses intérêts. Il noua ou consolida les relations qu'il avait avec les personnalités les plus en vue de la cour pontificale. Il logeait chez l'évêque de Faenza, Rodolfo Pio de Carpi, « homme

1. Voir P. Friedmann, *op. cit.*, p. 316 et suiv.

2. Il avait reçu, le 25 novembre précédent, 3,600 l. t. pour six mois de son traitement. Bibl. nat., fr. 15629, n° 661.

tel, écrivait-il à Montmorency, que vous avez toujours pensé et que nostre Sainct-Père va de jour en jour plus goustant et est bien pour tenir bon lieu autour de Sa Saincteté : desjà commence-t-il à luy communiquer des choses qu'il ne dict à guère d'aultres, et si pouvez estre asseuré que, s'il ne se desment, il ne vendra jamais le royaulme de France[1]... ». Plus tard, nous le verrons, Jean du Bellay devait trouver que l'évêque de Faenza se démentait, alors qu'il était nonce pontifical en France. De même il changera d'opinion sur Nicolas Raince, le secrétaire de l'ambassade de France[2]. Pour le moment, il le jugeait très dévoué à la France et un excellent intermédiaire auprès du Pape, dont Raince possédait la confiance. Il lui fit attribuer l'abbaye de Saint-Calais[3], comptant se l'attacher davantage par les liens de la reconnaissance. Les cardinaux Agostino Trilvulzio, Grimani, Pisani, Gaddi, le cardinal de Côme étaient ses amis, puisqu'ils étaient de « la part françoise ». Une autre relation utile était Valerio, secrétaire du cardinal Hippolyte de Médicis, « auquel cardinal on n'ose rien cacher ». C'était le « seul moyen, je diz ung seul, de sçavoir les choses bien dangereuses ou bien secretes ». Jean du Bellay se ménageait ainsi des amitiés dans la place et comptait les mettre au service des intérêts de son maître.

Il ne perdait pas de vue son propre profit. Il utilisait Valerio pour enrichir sa collection « d'anticailles » et celle de Montmorency, qui voulait orner ses châteaux

1. Jean du Bellay à Montmorency, 15 mars 1534. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 196 v°.

2. Sur ce personnage, voir la notice que lui a consacrée M. Émile Picot, *Les Français italianisants au XVI° siècle*, I, p. 29-94. — Dans une lettre au chancelier Dubourg, du 2 novembre 1535, Raince dit qu'il y a dix-neuf ans qu'il est au service de la France. Ce serait donc vers 1516 que ces services auraient commencé. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 91.

3. Il est désigné avec cette qualité dans l'index dont Rabelais fit suivre son édition de la *Topographia antiquae Romae*, chez S. Gryphe, en août 1534.

d'Ecouen et de Chantilly. « C'est, avouait-il, une matiere dont je m'empesche volontiers pource que j'en suys garny. » Le 15 mars, il annonçait joyeusement à Montmorency l'expédition prochaine « d'une belle teste que demain (Valerio) me doibt bailler, et la feray accompaigner de quelzques autres dont il y en a une rare de Cesar que vous garde mon hoste (l'évêque de Faenza)... Je vous en faiz mectre en ordre jusques à demye-douzaine pour les envoyer, s'il est possible, par les navires qui ont emmenez les blez de France[1] ». Valerio fut chargé de guetter les occasions et de mettre la main, pour le compte de l'évêque de Paris et du grand maître de France, sur les « anticailles » et les « testes » qu'il pourrait trouver. Notre ambassadeur expédierait les colis à leur adresse. C'est ainsi que, le 17 août, notre homme, triomphalement, écrit qu'il a remis à M. de Mâcon une « testa di donna ». Expert à faire valoir la marchandise, il donne des détails : « V. S. può esser certa che e bellissima et antica. E il vero che l'ho fatta un poco ritoccar nel naso e ne la bocca da maestro Alfonso. V. S. vedra la piu bella acconciatura de capegli et cosi finita che Ella vedessi gran pezzo fa. Secondo che mi verrano de le cose alle mani che sian degne di Lei, me ne ricorderò... Io fo un poco rassettar una testa che ho per S. Ex. [Montmorency] et non Le dispiacera et, subito rassettata, la daro medesimamente a M. di Macon[2]. »

Mais, plus que les « testes » antiques, plus ou moins authentiques, ce que Jean du Bellay aurait voulu obtenir et ce qu'il mit tout en œuvre pour obtenir, ce fut le chapeau de cardinal. Les intrigues furent curieuses, opiniâtres

1. Lettre citée. Dans son épître dédicatoire de la *Topographia*, Rabelais fait allusion à cet ordre de recherches : « Neque non tu quod temporis vacuum erat in celebri illa tua et negotiosa legatione, id lubens collustrandis Urbis monumentis dabas, nec tibi fuit satis exposita vidisse, eruenda etiam curasti, coempto in eam rem vineto non contemnendo. »

2. A Jean du Bellay, Valerio, 2 juillet, 17 août. Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 37-38, 39-40. Marrette, Rome, 15 avril 1534. *Ibid.*, fol. 152.

et la lutte très vive. C'est lui-même qui lança sa candidature, bien qu'il prétende que le bruit en a couru parmi les cardinaux comme s'il n'y était pour rien : il le dit au cardinal de Lorraine en le sollicitant de faire intervenir François Ier en faveur de son ambassadeur extraordinaire[1]. Le Roi pourrait écrire au Pape dans ce sens, et, pour plus de sûreté, il envoie le brouillon de la lettre que François signera. On croira sans peine que l'évêque de Paris y était chaudement recommandé et ses mérites mis en pleine lumière. Jean du Bellay n'y avait pas mis de fausse modestie.

La recommandation du Roi fut appuyée par les cardinaux amis et par tous ceux qui se flattaient d'avoir l'oreille de Clément VII. On fit valoir les services rendus par Jean du Bellay dans l'affaire du divorce, ses efforts pour empêcher la rupture du roi d'Angleterre avec la papauté. Élever M. de Paris au cardinalat, ce serait récompenser aussi l'œuvre diplomatique de son frère, Guillaume du Bellay, que Clément VII connaissait bien pour l'avoir vu à la tâche en 1526-1527, et qui, en ce moment même, travaillait à réconcilier catholiques et protestants en Allemagne. Raince se multiplia, ainsi que l'évêque de Mâcon[2]. Clément VII promit, mais il ne put tenir : après quelques semaines de maladie, il mourut le 25 septembre.

Tout fut à recommencer avec son successeur, le cardinal Farnèse, devenu, le 12 octobre, le pape Paul III. François Ier avait recommandé aux cardinaux français de voter pour le Farnèse[3]. Jean du Bellay avait eu, disait-on, la plus grande part dans cette détermination royale, et cela valait bien une récompense. Les cardinaux français, que « l'homme » de

1. Jean du Bellay au cardinal de Lorraine, 21 mars 1534. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 198.

2. Raince à Jean du Bellay, 1er juillet; à Guillaume du Bellay, dernier juillet 1534. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 306-307; 303, fol. 90; — l'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, 6, 27, 29 juillet, 17 août 1534. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 149-157.

3. L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, Rome, 7 octobre 1534. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 211.

Jean du Bellay, « maistre Claude » Chappuis, accompagnait du reste[1], pour plus de sûreté, insistèrent dans ce sens : Paul III promit le chapeau pour avant Pâques, peut-être pour les prochains quatre-temps. Le 16 décembre, deux nouveaux cardinaux furent effectivement créés, mais ce furent deux petits-fils du pape : Alessandro Farnèse, fils de Pier Luigi, et Guid' Ascanio, fils de Costanza. M. de Paris fut laissé de côté, sous prétexte que ce n'était pas une promotion ordinaire[2]. C'était en effet une promotion « domestique », et cet acte de népotisme par lequel s'ouvrait le nouveau pontificat détruisit en partie l'heureux effet produit par l'unanimité du choix des cardinaux.

Les Français en particulier ne furent pas satisfaits. Jean du Bellay fit écrire par un ancien ambassadeur de France à Rome[3], par le Roi qui insista vivement auprès du nouveau nonce que Paul III venait d'accréditer auprès de lui, précisément l'évêque de Faenza; à Rome, l'évêque de Mâcon, les cardinaux de la part française agissaient de concert[4]. Comme la grande préoccupation du nouveau Pape paraissait être la prompte réunion et le succès du concile, réclamé à la fois par les catholiques et par les protestants, il était aisé de faire valoir les services que Jean du Bellay rendait à cette cause par ses efforts à maintenir le roi d'Angleterre dans le sein de l'église et à y ramener les protestants allemands. La meilleure garantie de réussite du futur concile était la réconciliation des divers membres

1. Claude Chappuis à Jean du Bellay, Rome, 7 octobre 1534. Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 183-184. Il repartit de Rome le 9 novembre suivant. L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, Rome, 9 novembre 1534. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 182-183.

2. Raince à François Ier, Rome, 20 novembre 1534. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 310.

3. Lettre d'un ancien ambassadeur de France à Rome (non désigné, peut-être le cardinal de Tournon), Paris, 9 janvier 1535. Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 4 (texte latin); 85, fol. 113 (texte français).

4. L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, 19 janvier, 21 février, 26 mars, 15 avril 1535. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 117-121, 139-146, 147-148, 175-176.

de la chrétienté, surtout des Allemands, et Jean du Bellay faisait sonner bien haut à Rome, pour que cela parvînt aux oreilles du Pape, les résultats déjà obtenus[1].

Mais ces faits dont l'évêque de Paris se prévalait auprès du Saint-Père fournissaient précisément aux Impériaux des arguments contre lui[2]. Ceux-ci le considéraient comme le principal artisan de la procédure de Henry VIII dans l'affaire du divorce et de l'infortune de la reine Catherine d'Aragon: ils étaient exaspérés de le retrouver, ainsi que son frère, dont ils auraient été bien aises de se débarrasser, même au prix d'un assassinat, dans les intrigues allemandes. Le comte de Cifuentes, l'adversaire de l'année précédente, émettait des doutes sur son orthodoxie et de tout son pouvoir s'efforçait d'indisposer le Pape contre lui. Paul III savait que l'attitude du comte de Cifuentes répondait aux désirs de l'Empereur et aux ordres de son conseil. C'est pourquoi il ne montrait aucune hâte à remplir sa promesse[3]. Il amusait par de bonnes paroles l'ambassadeur de France, encourageait peut-être les espérances personnelles de celui-ci, pour faire échec au protégé de François Ier. Il fallut une nouvelle intervention du Roi, plus énergique encore que les précédentes, et les paroles rapportées par le secrétaire Latino Juvenale pour décider Paul III. Après un dernier combat, dans un consistoire de près de douze heures où les Impériaux usèrent de moyens désespérés, le 21 mai 1535, Jean du Bellay fut promu en même temps que l'Anglais Fisher, évêque de Rochester, Nicolas Schomberg, archevêque de Capoue, Gasparo Contarini, Ghinucci, évêque de Worcester, Simonetta[4].

1. Jean du Bellay à Nicolas Raince, [octobre ou novembre 1534]. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 199-200.

2. *Calendar of State Papers, Spanish, 1534-1535,* n° 167.

3. Marrette à Jean du Bellay, Rome, 14 mai 1535. Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 155-156.

4. Voir les lettres adressées à Jean du Bellay par Raince, 21-22 et 31 mai, Grégoire Casal, 21 mai, le cardinal de Boulogne, 22 mai, Latino Juvenale, 29 mai. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 311-312, 314-315; 264, fol. 25, 45-46; 303, fol. 86.

Ghinucci avait collaboré avec Jean du Bellay dans l'affaire du divorce. Simonetta, au moins en secret, penchait pour la France. Fisher était un adversaire du divorce et une victime de Henry VIII. Les Impériaux ne pouvaient donc compter que sur deux des nouveaux cardinaux : ils se montrèrent « peneux comme fondeurs de cloches ». Pour les contenter, le Pape ajouta à la liste Carraciolo, dont le nom avait été réservé[1], un des Impériaux « les plus pertinax, lequel, oultre l'imperialité, est plus que pere norricier et extreme protecteur de Francesco Sforce, qu'il tient pour son ydole ». Ces choix attestaient chez Paul III le souci de maintenir l'équilibre entre François Ier et Charles-Quint; comme il arrive généralement, ils ne satisfirent entièrement ni l'un ni l'autre.

Les amis de Jean du Bellay applaudirent; ils se préoccupèrent de la prompte expédition des bulles et du chapeau[2]. Toute « la part françoise » de Rome était en émoi. Ce fut bien plus encore lorsqu'on apprit que Jean du Bellay viendrait en personne, *ad limina*. Sous prétexte de recevoir le chapeau, il allait remplir à Rome une mission politique. Tandis que les amis lui préparaient une brillante réception[3], le Pape et les Impériaux se demandaient, avec une curiosité non exempte d'inquiétude, ce que de

1. Les six premiers furent créés au consistoire secret le 21 mai et public le 24; Marino Caracciolo fut créé cardinal le 31. Voir Carlo Capasso, *La politica di papa Paolo III e l'Italia*, I, p. 130, n. 2.

2. Outre les correspondants déjà cités, envoyèrent des félicitations les cardinaux Trivulzio et Grimani. Bibl. nat., Dupuy 699, fol. 6, 10. — Voir les lettres de l'évêque de Mâcon à François Ier, 29 mai, à Jean du Bellay, 2 et 8 juin; Marrette à Jean du Bellay, 1er juin. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 132-138, 177-179, 181; 264, fol. 153-154.

3. Entre autres choses, l'évêque de Mâcon lui écrivait, le 8 juin : « D'une chose vous suplye-je : à vostre arrivée ne prendre aultre maison que la myenne. Encores qu'elle ne soit suffisante pour recepvoir ung cardynal, toutesfoys vous y trouverez une bonne chambre, antichambre et garderobe pour vous, je vous diré meilleure, plus fresche et en plus bel ayr qu'il y ayt en Rome, et sera sans me incommoder, car il me demeurera troys bonnes chambres pour moy, et si trouverez la cave assez bien garnye et espère vous faire boyre froict. »

nouveau, par cet intermédiaire, recherchait le roi de France.

II.

On l'a dit bien des fois, toute la politique de François Ier a tourné autour de la question du duché de Milan : jusqu'en 1525 conserver le Milanais, reconquis à Marignan, et le reprendre après 1525, voilà le but constant vers lequel il a dirigé tous ses efforts. Depuis la paix de Cambrai notamment, il a tâché d'y atteindre, mais sans guerre, autant que possible par voie diplomatique, en groupant autour de lui des alliés, les plus disparates, en isolant l'Empereur et en le paralysant pour l'amener à composition.

Ce travail obscur d'intrigues, de mines et de contre-mines s'est poursuivi pendant quatre années sans relâche. Certes, il faut nous garder de mettre dans ces manœuvres un esprit de suite et une prévoyance que ne comportaient ni la légèreté du Roi ni les brusques sautes de vent de la cour. La force des choses a fait peut-être autant que la volonté des hommes. Néanmoins, vers 1535, la situation du roi de France paraissait plutôt favorable.

Notons, sans insister, ses bons rapports avec le roi d'Écosse, Jacques V, dont il favorise le mariage avec une princesse française, et avec le duc de Gueldre, Charles d'Egmont, qui vient de le choisir à la fois comme protecteur et comme héritier : souverains de forces médiocres, ils ne peuvent jouer qu'un rôle secondaire, de diversion, dans l'échiquier de la politique européenne. Ils ne valent que comme appoint dans le système des alliances avec les grandes puissances. Parmi celles-ci, d'abord l'Angleterre. François Ier est uni avec Henry VIII depuis 1525 par un traité de paix perpétuelle et d'amitié, affirmé en 1526, consolidé à l'entrevue de Boulogne en 1532 et maintenu, malgré les impatiences du roi d'Angleterre et les menaces de schisme issues de l'affaire du divorce.

Henry VIII n'a plus en son « bon frère et allié » de France la confiance d'antan, depuis qu'il le voit en coquetterie avec le Saint-Père; mais il n'a pour l'instant rien à espérer de l'Empereur, dont il a répudié la tante, Catherine d'Aragon. L'alliance française lui pèse, mais il n'ose la dénoncer. François Ier n'ignore pas ces sentiments de l'époux d'Anne Boleyn. Aussi, tout en tenant la main à ce que Henry VIII n'échappe pas entièrement à son influence, cherche-t-il un point d'appui plus solide contre l'Empereur du côté « des Allemagnes ». Au delà du Rhin, il a de nombreux clients et protégés : les ducs de Bavière, le landgrave de Hesse, le duc Ulrich de Wurtemberg, rétabli dans son duché grâce aux subsides français. Mais les premiers sont catholiques, les deux autres protestants : les querelles religieuses contrarient les plans politiques. L'Empereur profite de ces divisions. Pour les faire cesser, François Ier prépare l'union sur le terrain religieux. Guillaume du Bellay s'est mis en campagne, quêtant les opinions des théologiens les plus réputés parmi les réformés, s'assurant des signatures, atténuant les points de divergence, flattant les sentiments de conciliation et manifestant dans la poursuite de cette œuvre de concorde un enthousiasme qui désarme les suspicions et fait présager le succès.

Pendant qu'il parle théologie en Allemagne et se montre soucieux de la pure doctrine chrétienne, François se risque à une démarche inouïe pour le temps et qui est peut-être la plus originale de toute sa politique. Il avait déjà obtenu le concours du roi national de Hongrie, le voïvode de Transylvanie Jean Zapolya, qu'il utilisait comme diversion sur les bords du Danube contre Ferdinand, le frère de Charles-Quint. Par l'intermédiaire de Zapolya, il est entré en pourparlers avec le Turc : il a reçu à sa cour, vers la fin de 1534, les émissaires de Barberousse, et il répond en février 1535 par l'envoi de La Forest. Le Roi très chrétien négocie directement avec le chef des Infidèles! C'est un scandale que les Impériaux ne sont pas les seuls à réprouver. François Ier nie, ergote,

multiplie les explications embarrassées et équivoques. Il allègue l'intérêt général de la chrétienté. En fait, il escompte de Soliman une intervention favorable à ses intérêts dans la Méditerranée et en Italie.

Aussi bien, c'est là qu'est le nœud de la question : l'Italie, c'est le Milanais, sans doute, mais c'est aussi la base de la puissance de Charles-Quint; si l'on veut couper en deux les forces impériales, il faut s'assurer de la péninsule. Des chemins qui y conduisent d'abord; de là, vis-à-vis du duc de Savoie, l'oncle Charles, cette attitude comminatoire, seule capable de retenir ce prince toujours vacillant sur la pente où l'inclinent ses sympathies réelles et ses intérêts supposés. La seigneurie de Venise n'est guère plus sûre : elle est entrée dans la ligue de Bologne; mais elle n'a pas intérêt à ce que Charles-Quint soit trop puissant sur la terre ferme; elle redoute les Turcs pour son commerce du Levant. M. de Lavaur devra tirer parti de ces craintes pour ramener les Vénitiens du côté de la France[1]. Le duc de Ferrare est le beau-frère (le « frère », comme on disait communément alors), de François Ier; sa femme, Renée, défend à sa cour la cause française; mais elle n'a pas grand succès. En février 1535, on lui adjoint un diplomate de profession, l'évêque de Limoges, Jean de Langeac, déjà familiarisé avec les intrigues italiennes[2]. Mais c'est surtout l'attitude du Pape qui importe. Avoir le Pape pour soi, à tout le moins ne l'avoir pas contre soi, c'est la condition indispensable du

1. Georges de Selve, évêque de Lavaur, avait remplacé, comme ambassadeur de France à Venise, Lazare de Bayf. Il était parti de France le 12 décembre 1533. Bibl. nat., fr. 15629, n° 655.

2. Jean de Langeac avait fait plusieurs séjours en Italie. Protonotaire apostolique, conseiller du Roi et maître des requêtes, il est chargé, en mars 1525, par Clément VII d'une mission auprès de Louise de Savoie, voir Fraikin [qui le confond avec Jean du Bellay], *Nonciatures de Clément VII*, I, introduction, p. XXIX, XXXIII, XXXVI. Évêque d'Avranches en 1526, il fut envoyé à Venise et y séjourna de mai 1528 à juin 1529. En 1532, il fut nommé évêque de Limoges et, le 27 février 1535, il était envoyé à Ferrare. Bibl. nat., fr. 15632, n° 56. Cf. B. Fontana, *Renata di Francia*, I, p. 209.

succès. Si le Pape est du côté de l'Empereur, tout le faisceau des alliances se disloque : Charles garde l'Italie, reprend pied en Allemagne et peut envisager sans crainte l'Angleterre, dont il fait condamner le roi, et l'Infidèle, contre lequel il va conduire toutes les forces de la chrétienté. Voyez : vers le mois de septembre 1534, François Ier, d'accord avec l'Anglais et les Allemands, se croyait sûr de Clément VII, dont il avait fait entrer la nièce dans sa famille. Il paraissait si menaçant et l'on augurait si sûrement une guerre prochaine que Charles-Quint engagea des pourparlers et offrit quelques concessions pour éviter la rupture. La guerre n'éclata pas au printemps suivant parce que, Clément VII étant mort et son successeur prétendant rester strictement neutre, François Ier avait tout à coup perdu son meilleur auxiliaire[1]. Il fallait reconquérir le Saint-Siège : cela ne pouvait se faire en quelques semaines. Charles-Quint eut plusieurs mois de répit et il pût s'embarquer pour Tunis.

Il convenait de présenter à Paul III les démarches du roi de France auprès des princes étrangers sous le jour le plus favorable, de lui faire comprendre les avantages que la papauté pourrait retirer des bons rapports de François Ier avec Henry VIII et des essais de concorde poursuivis avec les Allemands. C'est à quoi s'attacha notre ambassadeur à la cour pontificale, et ce fut précisément l'objet dont fut chargé Jean du Bellay lorsque fut décidée sa mission extraordinaire à Rome. Annoncé dès la fin de mai, son départ fut différé jusqu'aux premiers jours de juillet. La raison de ce délai? François Ier attendait les résultats de l'entrevue de Calais où il avait envoyé l'amiral Chabot de Brion s'aboucher avec les Anglais et des négociations engagées en Allemagne avec les docteurs réformés. L'entrevue de Calais fut à peu près stérile : les conditions auxquelles Français et Anglais subordonnaient la conclu-

1. Sur les débuts du pontificat de Paul III et sur sa politique, voir l'ouvrage déjà cité de Carlo Capasso.

sion du mariage projeté entre le duc d'Angoulême et la princesse Élisabeth d'Angleterre étaient trop éloignées les unes des autres pour qu'un accord fût possible[1]. Quant à empêcher Henry VIII de rompre avec le Saint-Siège, cela paraissait de plus en plus malaisé; après l'Acte de suprématie, le roi d'Angleterre s'engagea de plus en plus dans les voies de rigueur contre les catholiques : il avait fait emprisonner Fisher, dont il considérait l'élévation au cardinalat comme un affront personnel, et Thomas Moore, et il allait les faire décapiter. De ce côté donc, il restait peu d'espoir. Mais, en revanche, du côté de l'Allemagne tout semblait marcher à souhait[2]. Mélanchthon consentait à venir en France, si sa venue pouvait être utile à la cause de la vraie religion. A n'en pas douter, des entretiens que le grand docteur de Wittemberg, dont on connaissait l'esprit de conciliation, aurait avec les docteurs catholiques à dessein choisis parmi les moins « pugnaces », sortiraient cette concorde, cette unité tant désirée. Et c'est si bien cette réponse de Mélanchthon que l'on attendait pour faire partir Jean du Bellay que François Ier signa en même temps l'invitation officielle adressée au docteur réformé et les instructions de son ambassadeur à Rome[3]; et que,

1. Sur ces négociations de Calais, voir P. Friedmann, *op. cit.*, II, p. 75-79. L'amiral Chabot se montrait particulièrement mécontent des procédés des envoyés anglais. Le 8 juin, il écrivait à Jean du Bellay, qu'il craignait de ne pas voir avant son départ : « Je ne veoy pas ceste compaignye estre jusques là disposée ne les choses si approchées pour soy séparer encores... Vous entendrez le tout par ce qui est escript au Roy présentement, vous asseurant... que j'en vouldroie bien estre despesché pour la tricquotterie et mode estrange de marchander qu'on nous tient, qui n'est pour mon naturel... » Bibl. nat., Dupuy 263, fol. 74. — Chabot quitta Calais le 14 juin.

2. Sur l'origine et les progrès de ces négociations avec les protestants, voir V.-L. Bourrilly, *François Ier et les protestants, les essais de concorde en 1535*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, juillet-août 1900, et dans *Guillaume du Bellay, sieur de Langey*, p. 173-202.

3. François Ier à Mélanchthon, 23 juin 1535, *Corpus reformatorum*, II, col. 879-880; — « *Mémoires des principaulx poinctz et propoz que le cardinal du Bellay aura à tenir de la part du Roy à Nostre Sainct-Père.* » Corbie, 24 juin 1535. Bibl. nat., Dupuy 357, fol. 7-9.

le lendemain même du jour où il recevait les derniers éclaircissements, Jean du Bellay écrivait à son tour à Mélanchthon ; son départ pour Rome coïncidait avec celui de son protégé, Barnabé de Voré, sieur de La Fosse, chargé de porter en Allemagne l'invitation royale[1].

L'examen des instructions données à Jean du Bellay montrera avec la plus éclatante évidence la liaison que François Ier établissait entre sa politique en Allemagne et ses desseins vis-à-vis de la papauté. La question que Paul III avait le plus à cœur, c'était la convocation du concile. Autant cette perspective épouvantait Clément VII, autant son successeur l'envisageait avec espoir. A peine élu pape, dès le 17 octobre 1534, il avait manifesté clairement ses intentions à ce sujet. François Ier sut habilement jouer des tentatives de concorde religieuse. A Clément VII, hostile au concile, il les avait représentées comme un moyen de le différer, peut-être de le rendre inutile. A Paul III, désireux de le voir aboutir, il s'empressa de démontrer que c'en était le prélude nécessaire et le moyen le plus efficace d'en assurer le succès. Dès le mois de novembre 1534, la volte-face s'esquisse et elle s'affirme au début de 1535, à mesure que les Allemands répondent aux avances du Roi. C'est le premier point sur lequel Jean du Bellay devra faire porter sa conversation avec le Pape. Le concile? « C'est la chose de ce monde que plus [le Roi] desire que de le veoir bon, sainct, catholique, bien et sainctement congrégé, ouquel se puissent traicter et conclurre les matieres concernantes nostre saincte foy et l'obeissance de l'Eglise, consequemment l'extirpation des heresies et erreurs qui pullullent aujourd'huy ». Mais,

1. *Mémoire de ce que le Roy a arresté avecques monseigneur le cardinal du Bellay, de son intention touchant aucuns points cy-après escriptz*. Saint-Quentin, 26 juin 1535. Bibl. nat., Dupuy 121, fol. 27-28. — Jean du Bellay à Mélanchthon, 27 juin 1535, *Corpus reformatorum*, II, col. 880. — C'est ce même jour, 27 juin, que Jean du Bellay quitta la cour. Voir l'extrait d'une lettre de l'évêque de Faenza cité par J. Boulenger, *La « Supplicatio pro apostasia » et le bref de 1536*, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, II, p. 110, n. 1.

pour cela, « fault entre autres choses choisir lieu de sceur accès pour ceulx qui auront à se y trouver ». Là-dessus, François Ier est délibéré de suivre « l'opinion et voulenté » du Pape plus que de nul autre. Cette entrée en matière inspirera confiance au Saint-Père, qui s'ouvrira sans doute au cardinal de ses « concepts, advis ou déliberacions » sur ce sujet. Alors, « ouvertement et sans aucune dissimulacion », Jean lui fera entendre ce qu'il a « charge expresse de faire », à savoir combien le succès du concile importe au « bien, honneur et auctorité » du Saint-Siège, « les difficultez qui se y peuvent présenter, speciallement en ce qui touche le sceur accès, qui est ung des principaulx neuz de la matiere »; bref, il tâchera de décourager le Pape pour l'amener, dans son irrésolution, à solliciter « nouveaulx partiz ». Aussitôt, il « viendra insinuer, le plus dextrement qu'il pourra, l'ouverture que le Roy a advisée », en lui en dénombrant les multiples avantages. Jean n'avait pas sur ce point besoin d'encouragement : l'intérêt personnel échaufferait son éloquence, puisque faire valoir les effets de la politique de concorde, c'était faire valoir en somme son œuvre propre et celle de son frère Guillaume. Ici, il faut citer le passage tout entier des instructions : il est d'importance capitale et jette une lumière crue sur le but véritable que François Ier poursuivait en invitant personnellement Mélanchthon à venir en France.

« Ladicte ouverture est que [le Roy] envoye présentement le sieur de Langey en Allemaigne enfoncer plus avant avec les princes, communitez et docteurs, principallement envers ceulx qui plus y ont de puissance et desquelz a dependu jusques icy et deppend la contradiction des oppinions et le troublement de l'Eglise. Lequel Langey, appuyé de l'auctorité dudict sieur, mectra peine de moyenner certains articles avecques eulx, concernans la foy et l'auctorité de l'Eglise, speciallement du Sainct-Siège appostolique, prenant d'eulx ce qu'il pourra et le plus avant qu'il pourra, mays à tout le moings les réduisans, par le moyen dudict sieur, jusques à consentir et

advouer la puissance du Pape comme de chef de l'Eglise universelle. Et quant à la foy, religion, cerymonie, institucions et doctrines, en tirera, sinon ce qu'il conviendroit d'en tirer, à tout le moings ce que raisonnablement se pourra souffrir, tollerer et demourer en usaige, actendant la décision du concille. Et à ce, comme ledict cardinal fera bien entendre, pourra merveilleusement servir la venue de Melanton vers ledict sieur, et là où il sera besoing d'aucuns autres des principaulx docteurs de la Germanie; lequel Melanton desjà a accordé d'y venir délibéré, ainsi qu'il dit, de mectre peine de contenter ledict sieur en tout ce qu'il luy sera possible. Les choses doncq ainsi conduictes et réduictes jusques à ce point, ainsi que ledict sieur espère les pouvoir reduire, lors pourra nostre Sainct-Père vifvement et gaillardement faire l'indiction du concille au propre lieu de Rome, où demourera son auctorité sceure et florissante, chose qui plus tost debvroit estre trouvée mauvaise par la nation germanique que par autre; toutesfoiz, estans les choses réduictes à ce que dessus, ledict sieur ne fait doubte qu'il ne la y face condescendre. Nostre Sainct-Père peult considérer combien cela donneroit de réputacion à Sa Saincteté et au Sainct-Siège appostolique et combien il feroit baisser les cornes à ses ennemys, d'avoir de prinsault haulsé son auctorité jusques-là, dont y estant condescendue la Germanie, qui est la plus forte à ferrer et dont dépend tout le trouble des autres provinces, la Gaulle, l'Italye et, comme ledict sieur espère, l'Angleterre, l'Escosse, Dannemarch et quasy toute la chrestienté, il est bien à présupposer que l'Empereur, pour ce qui est dessoubz luy, ne vouldroit, ains ne pourroit reffuser de faire le semblable; et là où il en seroit reffusant et qu'il n'y vouldroit ou venir ou envoyer comme les aultres, et désarmé, comme les autres, il ne pourroit mieulx passer condempnacion envers tout le monde de son extrême ambicion et affectée monarchye non seulement sur la temporalité, mays aussy sur l'Eglise; et en resteroit Nostredict Sainct-Pere tant deschargé envers Dieu et le

monde qu'il ne seroit possible de plus; et neantmoings cependant demoureroit en sa force et vigueur l'accord mencionné cy-dessus de l'église germanicque sinon du tout parfaict, à tout le moings tollérable, non sans grande espérance qu'on peust peu à peu gaingner tant sur eulx que sur si bon fondement que celuy qui auroit esté faict, en peu de temps se y feist ung parfaict édifice. »

La réunion du concile à Rome et dans de pareilles conditions rendrait le Pape indépendant de l'Empereur. François Ier avait particulièrement à cœur d'assurer cette indépendance. Quel dommage pour le Saint-Père, quelle honte pour le Saint-Siège, si Charles-Quint pouvait leur imposer sa tutelle, comme il ne manquera pas de vouloir le faire s'il vient en Italie! Mais, objectera peut-être le Pape, le moyen de résister à la puissance de l'Empereur? A cela Jean du Bellay devait répondre en montrant les embarras au milieu desquels se débattait et allait de plus en plus se débattre Charles-Quint « tant en Almaignes, qui est sa propre maison, qu'en plusieurs autres endroitz, mesmement en ceulx où il va présentement, [à Tunis], dont il faict tant son compte de triumpher... ». Admettons que tout lui « succède », selon ses desseins, « dont il est toutesfoiz bien loing »; au cas où il menacerait la papauté, « et qu'il sembleroit à Sa Saincteté se devoir tenir en seureté et sur ses gardes, le Roy ne la vouldroit habandonner en ce dangier et luy feroit si bonne et si honneste contribution de deniers à souldoyer quelque bon nombre de gens de guerre que Sadicte Saincteté auroit occasion de s'en contenter ». Pour commencer, Jean du Bellay offrirait 50,000 écus à distribuer pour la « tuicion et deffence » du Pape et du Saint-Siège apostolique; cela servirait à « mectre gens sus là où il en seroit besoing » et l'on invoquerait comme prétexte « la voisinance des Mores et de Barberousse ».

Le Turc? Mais François Ier n'est-il pas son allié? Jean du Bellay devait expliquer la conduite du roi de France, justifier les pourparlers engagés avec Barberousse et avec

Soliman, en rejeter « la coulpe » sur l'Empereur et Ferdinand. Pour son attitude passée, le Roi pensait s'en être déjà assez souvent et suffisamment disculpé. « S'il est question de parler de l'advenir et de l'emprinse qui se pourroit dresser contre le Turcq au grand bien, repoz et conservation de la chrestienté », le Roi très chrétien est prêt à faire son devoir; mais, au préalable, il faut que l'Empereur le satisfasse dans ses revendications légitimes. Que Charles-Quint lui restitue les domaines italiens, Milan, Gênes et Asti, détenus contre tout droit, ou le laisse s'y établir sans opposition, ou encore mette ces domaines en dépôt entre les mains du Pape, avec charge pour celui-ci, après la victoire sur le Turc, d'en décider et attribuer la possession à qui il appartiendra et que « Sa Saincteté jugera qui la doybve avoir », et François Ier offre « de ceste heure de s'armer et employer sa personne et toutes ses forces au bien commun de la chrestienté, y menant et conduisant en personne et à ses despens cinquante mil hommes de pyé, troys mil hommes d'armes, avec artillerye convenable à telle armée, pour employer et se jecter là où par entre eulx sera advisé ». Si l'Empereur n'accepte pas ces conditions, c'est à lui seul qu'il faudra imputer l'abstention de François Ier et les malheurs qui pourraient en « redonder » sur le monde chrétien tout entier.

Paul III résisterait-il à tant et à de si belles promesses? Dans le conflit probable entre le roi de France et l'Empereur, Jean du Bellay ne parviendrait-il pas à incliner en faveur du premier cette neutralité que le Saint-Père affirmait si haut vouloir strictement garder? Il ne fallait négliger aucun moyen pour obtenir un si précieux résultat. Les considérations de politique générale, les avantages du Saint-Siège apostolique étaient capables d'agir sur l'esprit largement ouvert du souverain pontife. Mais Paul III était père, il avait une famille : un fils, Pier Luigi, qui avait sur lui une grande influence, des petits-fils auxquels il avait donné déjà une preuve éclatante d'affection. L'offre d'une pension, « jusqu'à six mille livres », à Pier Luigi, la

promesse de « bien et grossement pourveoir de bénéfices » le fils de ce dernier, le « cardinalcule » Farnèse, feraient de tous les deux d'excellents « truchemens » des Français auprès du chef de la famille. La collaboration de certains cardinaux avait aussi son prix : promesse de bénéfices jusqu'à concurrence de 4,000 livres au cardinal de Trani ; 2,000 livres de pension que Jean emportait avec lui au cardinal Palmieri, outre le brevet de l'évêché d'Apt[1]. Les services de Latino Juvenale ne sont pas oubliés : le roi « luy fera du bien particulièrement, aussi a quelqu'ung de ses enfans, s'il en a de l'estat de l'Eglise », 3,000 livres à Jean Palvoisin, en manière de pension ; et 200 écus au poète Francesco Modesti, le famélique Modesti, pour les odes latines dans lesquelles il a célébré François Ier, il ne faut dédaigner personne[2]. Le principal bailleur de fonds sera le riche Philippe Strozzi, avec qui Jean du Bellay aura à s'aboucher. Philippe Strozzi sera l'intermédiaire entre les agents français et les « forussiz » qui méditent quelque mauvais coup contre Sienne ou contre l'État de Florence. Le cardinal se réglera sur les circonstances : il s'entendra sur ce point avec l'évêque de Màcon qui a reçu les propositions de « pratiques », comme il aura à consulter notre ambassadeur à Ferrare, l'évêque de Limoges, sur les conditions

1. Par lettres datées de Guise, 28 juin 1535, mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Jean du Bellay : 1° une somme de 2,700 livres tournois, soit 1,200 écus d'or, « pour icelle faire porter et délivrer à Romme aux personnes cy-aprez nomméez, c'est assavoir : au cardinal Palmyer, M escus d'or, et au poete Modestus, Rommain, IIc escus soleil, dont ledict sieur leur a fait don en faveur des bons et agreables services qu'ilz ont faictz et feront chacun jour oudict sieur oudict Romme » ; 2° une somme de 3,000 livres tournois « pour icelle faire porter et delivrer à Rome à Jehan Pallevoysin, auquel le Roy l'a ordonnée pour sa pension d'une année commençant le premier jour de janvier mil Vc XXXV dernier passé et finissant le dernier jour de décembre prochain venant... ». Bibl. nat., fr. 15632, nos 412-413.

2. Voir les lettres de Modesti à Jean du Bellay, Rome, 12 mai 1534; à Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, Rome, 17 juillet 1534. Bibl. nat., Dupuy 699, fol. 12-14.

auxquelles devra souscrire le comte de la Mirandole pour toucher les 6,000 écus d'or qu'on lui accorde[1].

La mission du cardinal du Bellay était, comme on le voit, très vaste : elle consistait à couvrir toute l'Italie d'un réseau d'intrigues dont le nœud serait à Rome, autour de la cour pontificale; à recruter des clients, condottieri, diplomates ou simples thuriféraires, pour agir sur le Pape, le décider à se prononcer en faveur de la France ou tout au moins à garder envers elle une neutralité bienveillante dont l'Empereur aurait à souffrir autant que d'une ouverte hostilité. Le moment était décisif et l'occasion peut-être unique, maintenant que Charles-Quint voguait vers Tunis. S'il échouait, comme François Ier en laissait voir l'espérance, il serait hors d'état de résister à l'action combinée du roi de France et de ses alliés; s'il était victorieux, c'est alors que ces alliances seraient précieuses, indispensables même, pour parer au danger de la « monarchie universelle », également redoutable pour tout le monde.

III.

Jean du Bellay avait accompagné le Roi dans la tournée que celui-ci fit au printemps de 1535 par la Normandie et la Picardie à l'effet de passer les revues des légions provinciales nouvellement levées. C'est à Corbie, le 24 juin, et à Saint-Quentin, le 27, qu'il reçut toutes ses instructions. Le 3 juillet, il est à Paris, où il donne quittance des sommes qu'il doit emporter à Rome, et il s'entretient avec Jean Sturm du prochain voyage de Mélanchthon. Nous le trouvons le 15 à Lyon : il y a séjourné quelques jours,

1. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Jean du Bellay 13,500 livres tournois, soit 6,000 écus d'or, par lettres datées de Guise, 28 juin 1535, « pour icelle faire porter à Romme afin d'en ayder et secourir le comte de la Myrandolle, si besoing en est, ou cas et pour l'effect que ledit sieur a faict entendre oudict Myrandolle ». Bibl. nat., fr. 15632, n° 414.

n'étant pas « bien disposé de sa personne[1] ». Cependant, comme il est pressé d'arriver à destination, il se met en route, malgré cette indisposition, et il se hâte, bien qu'il ait fort à souffrir de la chaleur. Il est, le 18, à Carmagnola, chez le marquis François de Saluces, un client du roi de France[2]. Le duc de Savoie l'invite à passer par Turin, promettant de lui faire l'accueil le plus empressé, ou, si ce détour vers le nord le retardait trop, de venir le rencontrer à Moncalieri. Jean décline l'invitation, sous prétexte qu'il lui faut faire diligence, en réalité pour des raisons politiques. En ce moment, les relations entre François Ier et le duc étaient plutôt tendues : le Roi réclamait à son oncle une partie de ses États et lui reprochait ses sympathies pour l'Empereur. Son attitude n'avait rien de rassurant[3]. Charles II aurait profité du passage de Jean du Bellay pour être fixé sur les véritables intentions du Roi ; mais notre cardinal ne se souciait pas de se mêler, sans ordre, à l'imbroglio savoyard. Aussi, sans tarder, passa-t-il outre, et par la Mirandole, où il eut une entrevue avec le comte, il se hâta vers Ferrare.

Il avait là une mission délicate à remplir[4]. Le fils du duc

1. Jean du Bellay à François Ier, Lyon, 15 juillet 1535. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 203 r°-204 v°. — C'est sans doute à Lyon qu'il trouva l'évêque de Maguelonne, Guillaume Pellicier, qui fit route avec lui vers Rome. Après avoir franchi les Alpes, ils furent rencontrés par Claude Farel qui, de Turin, s'empressa de l'écrire à son frère Guillaume, le 22 juillet : « Noz avons trouver en chemyn Monsieur de Paris, lequel s'ent va prendre le chappeau rouge, et [qui sera], comme je croyt, legat en France, à cause [que] les pous ont tué l'aultre [le chancelier Duprat]. L'evesque de Magalone luy fait compaignie. » Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, III, p. 322.

2. Jean du Bellay à François Ier, à Breton, sieur de Villandry, Carmagnolle, 18 juillet. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 204 v°-205 r° ; 3081, fol. 26.

3. Voir à ce sujet A. Segre, *Documenti di Storia Sabauda*, p. 110 et suiv.

4. Sur ce qui suit, voir l'ouvrage déjà cité de Fontana, t. I, et celui de Rodocanachi, *Une protectrice de la Réforme en Italie et en France, Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, 1896, in-8°.

de Ferrare, Hercule, avait, comme on sait, épousé, le 28 juin 1528, la seconde fille de Louis XII, Renée de France, la belle-sœur, ou, comme on disait alors, la « sœur » du Roi. Ce mariage, déterminé par des raisons politiques, n'avait pas été précisément heureux. L'harmonie ne régna pas longtemps dans le ménage. La première impression d'Hercule en voyant sa fiancée avait été une impression de désappointement. Renée de France n'avait aucune beauté, sauf ses cheveux : mal conformée, les joues rondes, le menton pointu, c'est surtout par les agréments de l'esprit qu'elle était capable de plaire. Or, il semble bien qu'arrivée à la cour de Ferrare, elle ne se soucia pas de conquérir son mari ni son entourage. Têtue, comme une bretonne qu'elle était, elle s'obstina à garder le costume français et à faire usage de la langue française. Elle avait été placée en Italie pour servir les intérêts du roi de France et elle ne le fit que trop comprendre. Surtout elle laissa prendre trop d'empire sur elle à son ancienne gouvernante, Mme de Soubise, et à la fille de celle-ci, Anne de Parthenay, mariée à M. de Pons. Constamment, Hercule trouvait entre sa femme et lui l'influence de Mme de Soubise, et cette influence était déplorable. Renée ne savait pas compter, et ce n'est pas à la cour de François Ier qu'elle aurait pu l'apprendre : elle donnait à tout venant, surtout lorsqu'il s'agissait de quelque pauvre Français qui, tout éclopé, cherchait à regagner la France. Ses charités inconsidérées, une maison nombreuse, qui s'accroissait régulièrement de quelques unités nouvelles, grevaient lourdement le budget du duc de Ferrare. Parlait-on de réduire les dépenses, Mme de Soubise de protester : est-ce de la sorte qu'on traitait une fille de France? Elle excitait Renée contre son mari et envoyait à la cour de François Ier des rapports aigres et calomnieux sur l'humeur déplorable d'Hercule, les mauvais traitements qu'il faisait subir à sa femme et dont souffraient aussi tous les Français de l'entourage de Renée. Ne s'était-on pas avisé, par exemple, de surveiller sa correspondance à elle, Mme de Soubise, et de

visiter les bagages qu'elle-même faisait venir de France pour les soumettre aux taxes accoutumées? Elle n'ajoutait pas, il est vrai, que surveillance et visites s'expliquaient par le désir de réprimer les abus et la contrebande qui se faisaient en grand sous le couvert des noms de la duchesse et de sa gouvernante.

Tant que le duc Alphonse vécut, il s'efforça d'empêcher un éclat et d'arranger les choses. Après sa mort (31 octobre 1534), Hercule voulut être maître dans son ménage comme dans son duché : le seul moyen était de se débarrasser de cette Mme de Soubise et de sa fille, qu'il jugeait pire encore que la mère. Celles-ci, aussi bien que Renée, avaient compris tout de suite, après la mort d'Alphonse, que l'ère des ménagements était passée. Tandis que la duchesse se plaçait sous la protection de François Ier et de Montmorency, les autres multipliaient les plaintes contre le duc. En février 1535, François Ier jugea expédient d'envoyer à Ferrare l'évêque de Limoges, Jean de Langeac, pour juger *de visu* de la situation, ramener le duc à de meilleurs sentiments à l'égard de Renée et aussi le faire entrer dans une ligue qui contrebalancerait en Italie la puissance de l'Empereur. Hercule reçut cet ambassadeur extraordinaire comme on subit un affront : sous ses protestations de respect et de fidélité pour la maison de France, on sent l'humiliation. Le 4 juin, il écrit à son agent auprès de François Ier, Feruffini, sa volonté : il a assez de ce « purgatoire », qu'on le débarrasse de Mme de Soubise et de sa fille le plus tôt possible, avant qu'il ne perde patience. Il ne peut plus les supporter chez lui : que le Roi les rappelle, cela sera plus honorable pour elles que d'être chassées. Tout au plus, pour ne pas contrister la duchesse, dont la grossesse est assez avancée, consentira-t-il à ne pas exiger ce rappel avant la délivrance[1].

C'est la réponse à cette lettre que portait Jean du Bellay. François Ier trouvait « si tres estrange qu'il n'estoit

1. Fontana, *op. cit.*, I, p. 212-214.

possible de plus » le dessein du duc d'éloigner de la duchesse Mme de Soubise et sa fille. Il aurait bien voulu ne pas les rappeler, probablement parce qu'il redoutait les sympathies d'Hercule pour les Impériaux et qu'il tenait à avoir auprès de lui des agents sûrs et comme des espions. Jean du Bellay devait lui représenter que le Roi considérerait comme une injure personnelle le renvoi des Françaises. On le laissait libre d'employer la menace ou les promesses pour obtenir le résultat désiré. Dès Lyon, notre cardinal, craignant que la lenteur de son voyage ne donnât à Hercule le temps de mettre son projet à exécution, lui envoya M. de Rambouillet pour lui faire part de sa mission. Arrivé à Ferrare le 22 juillet, il y resta quatre ou cinq jours. Le rapport qu'il envoya au Roi est très favorable à Renée[1] : « Vous avez icy une des plus bonnes et saiges femmes que je pense estre en ce monde, mais qui, pour vous porter l'affection et fidelité qu'elle porte, a eu jusques icy tout à souffrir et a encores, que, si vous la vouliez guères garder vifve, il fault que vous luy aidiez et que vous preniez sa protection, comme très bien vous avez commancé à faire. Elle a ung mary qui auroit bien besoing d'aultre conseil que celluy qu'il a... » Cependant il faut, dans les circonstances présentes, ménager un peu le duc. Jean du Bellay promet que, sitôt les couches faites, Mme de Soubise serait rappelée : il a promis même d'insister dans ce sens auprès du Roi. Il n'y avait rien à faire : Hercule voulait absolument être débarrassé de Mme de Soubise, et celle-ci le comprit si bien qu'elle manifesta, comme de son propre mouvement, son vif désir de rentrer en France. François Ier ne put refuser satisfaction au prince dont il voulait se faire un allié contre Charles-Quint. Dans une lettre qu'il lui adressait le 9 septembre suivant[2], il prenait

1. Jean du Bellay à François Ier et à Breton, sieur de Villandry, Ferrare, 26 juillet. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 204 v°-207 r°; 3000, fol. 20.

2. Reproduite dans Fontana, *op. cit.*, I, p. 214-215. — Voir aussi la lettre de François Ier à Jean du Bellay, Eclaron, 30 août 1535. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 537, fol. 173 v°.

acte du « bon et honorable traitement » dont Hercule promettait d'user envers Renée. « Laquelle nouvelle, ajoutait-il d'un ton engageant pour faire passer l'amertume de l'humiliation, laquelle nouvelle ne m'a esté de moindre plaisir que de singulier contentement et satisfaction, ainsi que par raison et droit naturel je doys avoir et recevoir pour telle occasion. Et encores que ce soit chose que justement madicte sœur mérite, si ne veulx-je oublier à vous en remercyer de bien bon cueur, vous advisant que la tenant par vous en telle estime et reputacion que vous devez, je n'auray moindre respect ne regard à tout ce qui touchera au bien, exaltacion et grandeur de vous et de vostre maison, que si vous estiez mon propre filz. Et quant au retour par deçà de la dame de Soubise, lequel surtout desirez estre de brief, ainsi que j'ay entendu par les lettres du cardinal du Bellay, il est chose que j'ay accordé à vostre ambassadeur estant par deçà, lequel à mon advis n'aura failly de vous l'avoir faict entendre. Il n'y aura point de faulte que, suyvant les continuelles supplications et requestes que me faict faire journellement ladicte dame de Soubize de luy permettre son partement pour s'en revenir par deçà, que je ne luy mande s'en revenir incontinant après les couches de ma dame sœur. Et pour ceste heure, mon frère, je ne vous diray riens davantaige, sinon que je vous prie bien et meurement penser et considérer de combien a esté grande l'amour et affection que je vous ay portée, vous appellant de si près en consanguinité avecques moy et si c'est ung moyen ou non pour perpétuer et donner lieu, establissement et seureté aux affaires de vous, des vostres et de vostredicte maison pour les causes que ung chascun peult veoir, cognoistre et toucher au doy et à l'œil... »

Sous couleur de montrer les avantages de l'alliance française, cette dernière phrase prenait presque l'allure d'un reproche et d'une menace. Inspirée par Jean du Bellay, la lettre du Roi corroborait le langage de l'ambassadeur. Entouré de zélés Impériaux, mécontent de Mme de

Soubise et de l'évêque de Limoges, ayant une confiance peut-être exagérée dans ses forces, Hercule penchait plutôt vers l'Empereur que vers le roi de France. Jean du Bellay ne s'obstina pas à vanter les profits immédiats que pourrait procurer à la maison d'Este l'appui du Roi. Le duc, d'ailleurs, ne le réclamait pas et il pria Jean de ne pas s'entremettre, ou de ne le faire que comme de lui-même, dans « l'appoinctement » qu'il poursuivait avec le Saint-Siège. Le cardinal le prit d'assez haut, expliqua la raison pour laquelle François Ier avait demandé à Hercule son adhésion écrite à la ligue. Ce n'était « ne si grand fondement qu'il feist en son ayde, ne pour craincte qu'il eust de ses forces ». Mais il ne voulait pas, au cas où il viendrait en Italie et voudrait châtier ceux qui ne l'auraient pas servi, qu'on lui alléguât, en manière d'excuse, l'exemple de son beau-frère. Jean n'insista pas pour obtenir cette adhésion écrite, car il la jugeait non seulement inutile, — Hercule s'empresserait toujours d'aller du côté du plus fort, — mais même nuisible : plus on paraîtrait attacher de prix au concours du duc, plus celui-ci serait tenté de le faire payer cher. Il se contenta donc de lui mettre en avant « qu'il pensast quel honneur se luy peult estre d'entrer, sans y estre forcé ne par nécessité ne par raison, en capitulacion, dont le premier chef soit de forclorre les cousins germains de ses enffans hors de leur patrymoyne et prendre les armes contre la maison dont il a tant receu d'honneur que chacun sçayt ». Le roi de France était assez fort pour se passer du duc de Ferrare; le duc de Ferrare pouvait-il également se passer du roi de France? « Souvenez-vous, concluait Jean, de ce que je vous dis comme vostre serviteur et désirant le bien et accroissement de vostre maison, pour estre de si près joincte à celle de France, c'est que le Roy est le prince du monde qui, quant la fortune viendra, comme elle ne peult gueres tarder à venir, se soubviendra mieulx de ceulx qui auront faict bon ou maulvais debvoir envers luy et qui auront faict tant de luy que de ceulx et celles qu'il estime estre soy-mesmes le

compte et l'estime qui s'en doibt faire... » C'est sur cette menace, qui liait le sort de Renée à celui de l'alliance française, que Jean du Bellay quitta Ferrare le 26 ou 27 juillet[1].

IV.

Le cardinal du Bellay dut entrer à Rome dans les derniers jours de juillet. Le 2 août, il fut admis en consistoire[2] et aussitôt, en compagnie de l'ambassadeur de France, Charles Hemart de Denonville, évêque de Mâcon, il entra en pourparlers avec le souverain pontife[3].

Il se rendit bien vite compte qu'il avait affaire à un tout autre personnage que Clément VII. Non seulement

1. Jean du Bellay avait trouvé à Ferrare le frère du duc, Hippolyte, archevêque de Milan, qui était un ardent partisan de l'alliance française et désirait vivement venir en France. Il ne cherchait qu'un prétexte pour partir de Ferrare où le retenait son frère, qui craignait d'indisposer les Impériaux en paraissant se rapprocher des Français. Un don de François Ier, la nécessité de le remercier fourniraient une bonne occasion et feraient de l'archevêque un excellent allié. Jean du Bellay offrit de lui faire accorder son abbaye de Breteuil en Picardie. François approuva; mais Hippolyte ne put cependant pas quitter Ferrare. Voir sa lettre du 27 juillet, Bibl. nat., fr. 3000, fol. 22, reproduite par Molini, *Documenti di Storia italiana*, II, p. 382.

2. Carlo Capasso, *op. cit.*, p. 130. Quatre jours après, il recevait le titre de Sainte-Cécile qui avait été porté par le cardinal de Gramont. Voir la lettre de Gumppenberg à Érasme, Rome, 21 août 1535, dans *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam*, publiées par Joseph Förstemann et Otto Gunther, Leipzig, 1904, in-8°, p. 269.

3. Nous n'avons pas les lettres que Jean du Bellay écrivit dans la première quinzaine de son séjour à Rome : en particulier celles du 4 et du 7 août n'ont pas été retrouvées. Mais les négociations sont exposées dans un rapport sans date ni nom de destinataire, mais envoyé vers le 17 août par M. de Montreuil au grand maître Montmorency. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 207 r°-215 r°. Cf. la lettre de l'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, Rome, 18 août 1535 (annonce le départ du sieur de Montreuil avec ce qu'a négocié Jean du Bellay). Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 2. — Pour les lettres des 4, 7 et 20 août, voir les réponses qu'y font Montmorency, 22 et 31 août, et Breton, 31 août. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 233, 235, 281.

Paul III n'était pas d'une nature « si peureuse » que son prédécesseur, mais il se faisait du rôle de la papauté une idée plus élevée et plus conforme à son caractère de puissance catholique, c'est-à-dire universelle. Parvenu au trône pontifical à l'âge de soixante-sept ans, ayant par suite l'expérience des affaires, mais sans compromission avec aucun parti, il lui était plus facile qu'au Médicis de rester en dehors et de garder la neutralité entre les deux rivaux dont le conflit partageait la chrétienté, le roi de France et l'Empereur. Cette neutralité lui paraissait indispensable pour la réalisation du grand dessein qu'il poursuivait. Deux dangers, aussi redoutables l'un que l'autre, menaçaient l'Église à ce moment : à l'intérieur l'hérésie, au dehors le Turc. Pour réduire la première, il voulait convoquer le concile que tous, réformés et catholiques, réclamaient à grands cris; contre les Turcs, il songeait à réunir dans une croisade commune toutes les forces de la chrétienté. La condition préalable de cet effort collectif, c'était la pacification du monde chrétien, la réconciliation de François Ier et de Charles-Quint : la neutralité du souverain pontife lui permettrait d'être arbitre entre les deux. Voilà qui était loin de la politique vacillante, des combinaisons à courte échéance, des intrigues misérables de Clément VII. Paul III prenait figure d'un grand pape. Mais en avait-il vraiment l'étoffe? Clément avait été Médicis et Florentin plus que souverain pontife : Florence et sa famille lui avaient, pour ainsi parler, caché les intérêts de la catholicité. A Paul III, Florence importait peu; mais il était Farnèse et il avait une famille, et quelle famille! une fille Costanza, mariée au comte de Santa-Fiore, et un fils, le célèbre Pier Luigi[1], aventurier sans scrupule, condottiere rapace, successivement au service de Venise, puis de Charles-Quint, excommunié par

1. Voir sur ce personnage l'essai de F. de Navenne, *Pier Luigi Farnese*, *Revue historique*, t. LXXVII, p. 241-278; t. LXXVIII, p. 8-44.

Clément VII pour la part qu'il avait prise au sac de Rome de 1527; Pier Luigi, réplique abâtardie de César Borgia, devait être le mauvais génie de Paul III. Le souci d'assurer l'avenir de ses enfants et de ses petits-enfants, le népotisme, introduisit dans les projets grandioses du Pape des préoccupations matérielles, égoïstes qui en gênèrent l'exécution et en compromirent le succès. On tombait de nouveau du ciel en terre, et en terre italienne! Comme Clément, Paul III était amené à intervenir dans les querelles des États italiens, petits états, querelles mesquines, où la puissance du Pape avait peu à gagner et son prestige tout à perdre. Par l'intermédiaire du fils, on pouvait atteindre le père; en faisant du bien à la « case Farnèse », on escomptait la reconnaissance du chef de la famille, qui ne l'oubliait pas, encore qu'il fût devenu chef de la chrétienté.

La promotion au cardinalat de ses deux petits-fils en novembre 1534, l'intervention âpre dans l'affaire de Camerino au printemps de 1535[1], qui avait provoqué une énergique représentation de l'Empereur, avaient déjà montré combien les intérêts de famille tenaient au cœur du nouveau pontife. Néanmoins, il avait affiché avec trop d'éclat son intention de convoquer promptement le concile et de garder une stricte neutralité entre François Ier et l'Empereur; il avait fait sonner si haut son dessein de pacifier la chrétienté et de veiller aux intérêts généraux de l'Église qu'il fallait avec lui soigneusement sonder le terrain avant de s'engager et ne pas risquer à contretemps une démarche qui pourrait en Paul III froisser le pontife ou blesser le Farnèse. Jean du Bellay employa à ces travaux d'approche

1. La duchesse douairière de Camerino désirait marier sa fille, héritière du duché, au fils du duc d'Urbin, Guidobaldo della Rovere. Paul III, qui avait déjà l'arrière-pensée d'y placer un de ses petits-fils, s'opposa à ce mariage; et comme la duchesse avait passé outre, il lança contre elle et les princes d'Urbin l'excommunication et envoya même quelques troupes contre Camerino que Guidobaldo vint défendre. Charles-Quint insista pour empêcher la collision et il fut décidé que l'affaire demeurerait en l'état jusqu'à ce que l'Empereur fût revenu de son expédition contre Tunis.

et de reconnaissance toute sa finesse et sa dextérité. Non sans complaisance, il se vanta au bout de quelques semaines d'avoir gagné la confiance du Pape. Confiance, c'était beaucoup dire. Notre cardinal y mettait de la naïveté, à moins que, ce qui est plus probable, il ne cherchât à se faire valoir. Toujours est-il que Paul III le voyait volontiers, et les audiences qu'il accordait aux Français furent de plus en plus nombreuses et généralement longues. Ce sont les ambassadeurs de Venise et de l'Empereur qui le constatent, non sans dépit.

Dans les premiers entretiens, on se congratula, comme de juste. En phrases protocolaires et melliflues, toutes redondantes de superlatifs, on se tàta : le Pape cherchant l'arrière-pensée qui se cachait sous les protestations royales de fidélité et d'absolu dévoûment au Saint-Siège et manifestant un zèle qui paraissait sincère tant il était enthousiaste pour le salut de la chrétienté; Jean du Bellay appuyant, flattant la politique pontificale, s'attachant à montrer ce qui, dans la politique de son maître, « redondait » à l'intérêt de tous, et, d'un mot jeté en passant, d'un membre de phrase glissé dans un développement général, indiquant, sans insister, que les Farnèse n'auraient pas à se repentir d'ajouter foi aux paroles du roi de France.

Sans doute François Ier aurait pu demander au Pape de se « partialiser » en présence du tort que lui faisait l'Empereur. Mais de même qu'il avait consenti, sur les conseils de Paul III, à ne pas profiter de l'expédition de Tunis pour rentrer dans ses biens, de même maintenant il se contentait de demander la neutralité bienveillante du souverain pontife. Que celui-ci se montrât « père commung » de l'un et de l'autre, François ne recherchait rien au delà. Préférant les voies pacifiques, il serait heureux de mettre sa cause entre les mains d'un Pape en qui il avait pleine confiance. Cet appel à la médiation, qui répondait à l'un des plus chers désirs de Paul III et qui flattait son amour-propre, était une excellente entrée en matière. Le Pape ne cacha pas sa satisfaction.

On aborda alors la question du concile, sur laquelle on « demeura longuement ». Par le menu, Jean raconta les négociations poursuivies par le Roi en Allemagne. Il les connaissait dans les plus petits détails pour les avoir en grande partie conduites de compagnie avec son frère Guillaume. Il savait aussi la pensée et l'arrière-pensée du Roi, pour avoir eu avec lui de longs entretiens durant le voyage de Picardie, au moment où fut décidée l'invitation officielle à Mélanchthon. Paul III parut prendre à ces propos « très grand plaisir », surtout lorsque lui fut affirmée l'intention que nourrissait le Roi de « n'estre pour consentir ou dissentir sinon en la forme et manière que sa Saincteté le trouveroit bon ». Sa Sainteté n'était pas habituée à tant de condescendance. « Elle gousta ce point tant que à merveilles et aultant ou plus que nul des aultres, et elle se sent en cest endroict et article trop braveigé des aultres... » Les autres, c'étaient les Impériaux qui, même lorsqu'ils protestaient de leur soumission, ne se départaient pas de leur morgue et de leur hauteur habituelles. Maintenant surtout que Charles-Quint l'avait emporté à Tunis, — la nouvelle de la victoire du 21 juillet était parvenue à Rome dans les premiers jours d'août, presque en même temps que Jean du Bellay, — ils gardaient moins de ménagement. En l'occurrence, notre cardinal crut pouvoir risquer une invite discrète. Exposant au Pape que « le Roy est pour luy porter toutes commoditez et nulle incommodité », il ajouta : « Quant à cest article du concille, il [le Roi] est pour servir tousjours à Sadicte Saincteté, où elle se portera envers luy comme elle doibt, de telle ouverture qu'elle vouldra et ayans eulx deux bonne et secrette intelligence ensemble, Elle pourra accorder des choses que par apparance extérieure il fauldra qu'elle accorde qui seront par intelligence secrette avec luy rompues sans monstrer qu'Elle s'en mesle, comme de la difficulté des lieux, des temps et personnes et aultres jeuz semblables qu'Elle ne pourroyt jouer et qui se pourront conduire à sa dévotion saigement par ledict seigneur sans qu'on saiche que Sa

Saincteté s'en mesle. » La phrase est entortillée, comme la proposition : elle est faite pour donner à réfléchir. Il ne s'agit plus ici de neutralité, c'est presque de la complicité, « une bonne et secrette intelligence » !

François Ier est prêt à faire tous les sacrifices pour contribuer au salut de la chrétienté. Contre les Turcs, à condition que préalablement l'Empereur satisfasse à ses réclamations ou du moins mette l'objet du litige sous séquestre entre les mains de Sa Sainteté, toujours l'idée de médiation et d'arbitrage, contre les Turcs, il est prêt à exécuter toutes ses promesses et à mettre en ligne les forces dont il a plusieurs fois parlé. Mais n'y a-t-il pas pour la papauté d'autres ennemis que le Turc, et plus rapprochés, surtout maintenant, en août 1535? Ici encore Jean du Bellay insinue un soupçon, glisse une avance. Il peut surgir « ung cas soudain et inopiné », menaçant pour Sa Sainteté. C'est pourquoi le Roi a chargé son ambassadeur « de parler particulièrement à chacun des serviteurs qu'il a par deçà pour les faire secrettement tenir prestz et en ordre avec tous leurs amys, affin que si quelque cas inopiné survenoit à Sa Saincteté, d'homme qui le voulust contraindre ou oppresser, quoy que ce peut estre, ilz feussent tout à ung coup ensemble pour vivre et mourir aux pieds de Sa Saincteté ». Paul III ne trouve pas cela mauvais, il apprécie Stéfano Colonna, à qui Jean du Bellay a déjà parlé, Renzo da Ceri, qu'il verra bientôt. Encouragé, notre cardinal poursuit, évoquant les souvenirs encore vivaces du sac de Rome et des tribulations de Clément VII. « Cela n'est synon pour pourveoir, comme dict est, à ung cas soudain et inopiné; mais là où il fauldroit jouer le gros jeu et que ledict seigneur en seroit recherché, il feroit comme ont faict ses prédécesseurs qui ont acquis en partie le nom et tiltre de très chrestien pour remectre les papes en leurs sièges et chastier les tyrans qui les en avoient ostez; et pour estre plus prest et à main de ce faire, ledict seigneur faisoit son compte, après avoir faict ses monstres en la Champaigne et Bourgongne venir aussi les faire en

Daulphiné et s'arrester à Lyon, ayant ses forces sy près de soy, soubz couleur desdictes monstres, qu'il seroit à ung besoing tout prest à faire ung grand effect. » Et voilà notre cardinal énumérant les ressources du roi de France, hommes de pied, de cheval, finances, dont il disposait dans son royaume et au dehors. Il ne craignait pas d'enfler les chiffres, et, comme Sa Saincteté demandait, avec intérêt, si vraiment François Ier avait fait remettre à Rome l'argent nécessaire, et qu'il paraissait attribuer à cela une extrême importance, préférant un acte à toutes les belles paroles, sans sourciller Jean affirma que cette remise était imminente, et l'évêque de Màcon, pris en témoin, corrobora les dires de son collègue. L'inquiétude du Saint-Père semblait de bon augure pour l'avenir. Provoquée par la récente victoire de Charles-Quint, elle encourageait les avances des Français; elle allait couvrir, sinon justifier, leurs intrigues dans toute l'Italie.

V.

Depuis quarante ans que les rois de France bataillaient et intriguaient dans la péninsule, ils y avaient acquis et se préoccupaient d'y entretenir, tout comme leurs adversaires, rois d'Espagne ou empereurs, une nombreuse clientèle. Comme l'Allemagne, l'Italie était un marché d'hommes qui passaient de l'un à l'autre et se vendaient au plus offrant. Le marché italien était plus varié que l'allemand, achalandé seulement en soudards, reîtres ou lansquenets; hommes de plume et hommes d'épée, artistes de l'intrigue et virtuoses de la trahison, diplomates, scribes et condottieri y abondaient, souples et fiers, avides et faméliques, surveillant l'horizon, humant le vent, toujours prêts à se précipiter vers celui qui paraissait devoir leur apporter fortune, puissance et gloire.

Pour ce monde, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint était une bénédiction et les menaces de guerre une bonne aubaine. L'Empereur était peut-être plus fort, mais

le roi de France était certes plus riche : angelots et écus au soleil exerçaient sur tous ces oiseaux de proie une fascination que connaissaient bien tous les agents de France en Italie. Lors de sa première mission à Rome, Jean du Bellay avait subi maintes doléances et accueilli force requêtes, avec promesse de les transmettre à qui de droit, et à ce moment le vent était à la paix! Qu'est-ce que cela allait être au milieu de 1535, alors qu'une rupture était en perspective?

Dès que l'on connut à Rome la venue prochaine du nouveau cardinal, les anciennes connaissances affluèrent à l'ambassade de France et firent leurs offres de service[1]. Il n'avait pas encore franchi les monts qu'il était déjà assailli de demandes[2]. Un Orsini, l'abbé de Farfa, qui s'était déjà présenté à Rome l'année précédente pour remplacer son frère assassiné, le fameux Napoleone Orsini, l'abbé de Farfa requérait l'appui du Roi pour être préféré, dans une promotion au cardinalat, à son cousin Leone Orsini : il se faisait fort de ramener à la part française son autre frère Geronimo, ardent impérial cependant. Ces Orsini étaient aussi actifs que divisés : ils entretenaient des factions puissantes devant lesquelles des papes avaient tremblé et dont l'Empereur avait apprécié le concours. En attendant les ordres du Roi, Jean répondit en termes encourageants, quoique vagues.

A Carmagnola, chez le marquis de Saluces, il rencontra un envoyé du châtelain de Musso, ce Jean-Jacques Medechino ou le Medequin, assassin et condottiere dont Charles-Quint avait fait un marquis de Marignan et qui, sur les bords du lac de Côme, jouait au souverain indépendant tout en razziant le voisinage[3]. Ce Medequin, qui

1. Marrette à Jean du Bellay, Rome, 1er juin 1535. Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 153-154.

2. Lettre citée de Jean du Bellay à François Ier, Lyon, 15 juillet. La réponse de François Ier est du 26 juillet. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 250-251. Relativement aux Orsini, il approuve la réserve de Jean du Bellay.

3. Lettre citée de Jean du Bellay à François Ier, du 18 juillet. La

avait autrefois combattu pour la ligue de Cognac, méditait un mauvais coup contre Antoine de Leyva : il avait une « pratique » pour entrer dans Pavie, Biagrasso et Arona et les mettre entre les mains de François Ier, si celui-ci le jugeait bon et promettait quelques subsides. L'affaire, agencée depuis longtemps, ne comportait plus de retard, et le Medequin n'était guère d'humeur à temporiser. Mais, sans ordre exprès de son maître, Jean ne pouvait rien décider : qu'on entretînt les choses en l'état jusqu'à la réponse royale.

Avant d'arriver à Ferrare, Jean s'arrêta à la Mirandole. Il avait charge de s'entretenir avec le nouveau comte, Galeotto Pico, qui, en octobre 1533, s'était emparé de la ville par surprise après avoir supprimé son oncle Jean-François et son cousin Albert. Galeotto s'était aussitôt placé sous la protection du roi de France. La situation de la Mirandole était excellente : de là on pouvait en effet surveiller le Milanais, les états de Venise et ceux du duc de Ferrare, nouer des intrigues aux alentours, préparer des surprises et abriter des bannis. Aussi François Ier s'empressa-t-il d'accepter et accorda-t-il au comte une pension de 6,000 livres. Mais, à la cour de France, les payements n'étaient rien moins que réguliers : en avril 1535, le comte se plaignait amèrement à Montmorency de ne rien voir venir[1]; l'évêque de Limoges avait apporté de bonnes paroles, mais pas un écu. Jean du Bellay apportait enfin les 6,000 livres. Le comte « Galliot » demanda de nouveaux

réponse de François Ier est du 15 août : « Pour le présent, les choses sont réduictes en sorte qu'il ne fault essayer ne tempter d'exécuter aucunement la praticque dont est question, pour les causes et raisons que vous mesmes povez penser et considérer. Bien suis-je d'advis que lesdictz personnages entretiennent toujours ladicte praticque vifve le plus sagement et secrètement qu'ilz pourront, affin de la mectre à exécution quand il sera temps et que les affaires et occasions le pourront porter... » (En chiffres, déchiffrement interlinéaire). Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 253.

1. Le comte de la Mirandole à Montmorency, 20 avril 1535. Bibl. nat., fr. 3020, fol. 51.

subsides; il se trouvait « à la gueulle du loup » et se prétendait menacé par Antoine de Leyva et les Impériaux. Si Charles-Quint venait en Italie, ceux-ci s'efforceraient d'emporter la Mirandole. Il fallait donc faire des amas de munitions, « comme d'huilles, pouldres et autres besongnes requises en une place assiégée ». Avec le concours de son beau-père, Lodovico di Gonzaga, sieur de Bozzolo, et de son beau-frère Cagnino di Gonzaga, le Cagnin, il s'engageait à faire de sa ville un grand arsenal français dans l'Italie du Nord[1]. Pour cela, 10,000 écus au moins étaient nécessaires. La somme était raisonnable. Jean promit d'exposer le tout au Roi et ne voulut de lui-même prendre aucun engagement. Il conseilla au comte de se tenir en rapports fréquents avec l'évêque de Limoges, notre ambassadeur à Ferrare, et de lui écrire à lui-même à Rome : il mettrait tout en œuvre pour lui faire obtenir satisfaction[2].

Rome était le principal foyer de toutes les intrigues : c'est là que Jean du Bellay allait centraliser toutes les demandes, de là qu'il allait négocier tous les marchandages. Il s'était, nous l'avons vu, ouvert de ses intentions au Pape, et c'est avec le consentement de celui-ci, sous son patronage pourrait-on dire, qu'il prétendait agir. Plaisante complicité, belle couverture en vérité! Il n'est pas défendu de croire, cependant, que Paul III ne fut pas dans tous les secrets. Jean du Bellay aurait été bien naïf de lui dévoiler certaines pratiques dont le Roi pouvait tirer parti, mais que le Saint-Siège avait intérêt à contrecarrer, quand ce n'aurait été que pour s'en prévaloir auprès de l'Empereur.

Il embauche des condottieri : Stefano Colonna d'abord, que François Ier connaissait bien pour l'avoir déjà employé

1. Le Cagnin à Jean du Bellay, 26 août 1535. L'évêque de Limoges à Jean du Bellay, 1er septembre. Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 177; 265, fol. 99.

2. Jean du Bellay à l'évêque de Limoges, Pérouse, 12 septembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 224 r°-226 r°.

en 1528 et 1529 et lui avoir payé une pension annuelle de 4,000 livres. Le Pape avait « grand foy » en lui et l'estimait beaucoup. De son côté, Colonna désirait fort être traité par le roi de France comme l'avaient été certains autres capitaines avant lui. En lui mettant au col son ordre et en lui « haulsant » un peu son « estat », le Roi se l'attacherait inébranlablement. Jean du Bellay s'en portait garant. Son plaidoyer fut convaincant. Colonna obtint ce qu'il souhaitait[1]. Il en fut de même pour un autre capitaine, Jean de Turin, que la mort inopinée du cardinal de Médicis, au début d'août, venait de laisser sans patron, et qui aurait volontiers passé au service de la France[2]. A Rome, on en faisait grand cas, amis et ennemis. Stefano Colonna l'avait en particulière estime : il lui avait vu faire à Florence, « où il avoit charge de gens de pied, choses incroyables », et pensait « que de son estat la terre ne *portoit* son pareil en hardiesse, loyaulté et conduicte ». Pour le tenir en haleine, Jean du Bellay lui donna « de quoy soy entretenir honnestement » jusqu'à la réponse du Roi. Cette réponse, avec de pareilles références, ne pouvait être que favorable : François Ier accorda 200 écus et permit d'aller jusqu'à 500 livres, avec ordre pour le moment de demeurer en Italie, où Jean de Turin pouvait rendre plus de services qu'en France.

Jean de Turin était un nouveau venu au parti de la France. La famille de Renzo da Ceri, un Orsini encore, était au contraire déjà favorablement connue de François Ier. Le chef Renzo avait vaillamment combattu pour le Roi, notamment au siège de Marseille en 1524, puis au siège de Rome en 1527, enfin dans les Pouilles en 1529[3]. Il vivait, à ce moment, retiré dans ses terres ; mais son fils,

1. Rapport cité du 18 août, Jean du Bellay à François Ier, Rome, 3 septembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 215 r°-215 *bis* v°. Réponse de Montmorency, 23 septembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 238-240.

2. Lettre citée de Jean du Bellay à François Ier du 3 septembre. Réponse de François Ier, 20 septembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 252.

3. Voir sur Renzo la notice de M. Émile Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien*, I, p. 116-117.

Jean-Paul Orsini, brûlait de se distinguer, comme son père, au service du Roi[1]. Il se flattait d'amener à François Ier 10.000 hommes, et, quand Jean du Bellay offrit une pension, il affecta un beau désintéressement, trop inattendu pour être sincère : ce que voulait notre homme, c'était qu'on fit « compte de luy », comme on avait fait du Cagnin ou du comte de la Nivolare[2], être attaché à la personne du Roi en qualité de gentilhomme de la Chambre, avec une pension appropriée et la promesse d'une « charge honneste » s'il survenait quelque guerre. Il était d'autant plus urgent d'agir que Jean-Paul était à ce moment recherché des Impériaux par l'intermédiaire de son beau-père, Virginio Orsini, comte de Languilara, capitaine des galères du Pape, qui pendait « plus du costé de l'aigle que de la fleur de lys ». Le Roi comprit : il donna à Jean-Paul une place de gentilhomme de la Chambre, 1,200 livres d' « estat » et 3,000 francs de pension, et, après la mort de Renzo, le commandement de la compagnie de son père et les terres que ce dernier possédait en France[3]. Jean-Paul devint un allié fidèle du Roi, et Jean du Bellay put même espérer un moment que, par le gendre, il pourrait gagner le beau-père.

Un autre Orsini, Jean-François, comte de Petigliano, depuis longtemps avait fait transmettre par les cardinaux français des offres à François Ier. Il espérait que Jean lui rapporterait une réponse catégorique; il fut déçu. Le cardinal prodigua les bonnes paroles, essaya d'obtenir quelque chose en vantant les forces du comte. « Il a, écrivait-il[4], trois ou quatre fort bonnes places qui regardent qui les Senois, qui terre du Pape, qui la marine; est des

1. Rapport cité de Jean du Bellay du 18 août. Réponse citée de Montmorency, 23 septembre.

2. Annibal de Gonzague, comte de La Nivolare, était gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'Ordre, avec 6,000 livres de pension annuelle.

3. Par lettres du 21 mars 1536. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 8370, 8457.

4. Rapport cité du 18 août.

plus grands seigneurs de ceste part d'Itallie et des plus honnestes hommes et d'aussy gentil cueur et mieulx affectionnez à nostre part, comme pieczà il eust monstré si le pappe Clement ne l'en eust empesché. » Il se serait contenté, en attendant mieux, de 3.000 livres de pension. Nous ignorons si François Ier consentit à débourser la somme proposée. Ce qui est sûr, c'est que le comte de Petigliano ne passa définitivement au service du roi de France que plus tard, par un traité en bonne et due forme du 28 juin 1537[1].

En même temps qu'il racolait, en vue de la future guerre, les meilleurs chefs de bandes de l'Italie, Jean du Bellay entretenait les pratiques déjà combinées pour surprendre au moment opportun Livourne, Sienne, Florence. Il était en relations avec les exilés de ces deux dernières villes et plus particulièrement avec les Florentins et avec les adversaires mortels du duc Alexandre de Médicis, avec Philippe Strozzi et ses fils. Par sa femme Clarisse de Médicis, morte le 3 mai 1528, Philippe Strozzi était l'oncle de Catherine de Médicis, et il avait accompagné celle-ci à Marseille quand elle vint épouser le duc d'Orléans. Il avait ensuite séjourné quelques mois à la Cour, où, par son esprit et son amabilité, il avait conquis la faveur de François Ier. Revenu en Italie à l'avènement de Paul III, il s'était mortellement brouillé avec le duc Alexandre, et il groupa contre lui les *forusciti* qui désiraient délivrer Florence. Il escomptait l'appui du roi de France, comme celui-ci escomptait le concours financier de Strozzi. Philippe était, en effet, à la tête d'une maison de banque très puissante qui possédait des succursales à Lyon, à Venise. Par l'intermédiaire des Strozzi, et fort de ses créances, François Ier pensait pouvoir faire remettre secrètement à ses protégés et à ses clients les sommes nécessaires et au besoin mettre à contribution ce rival des Fugger. Jean du Bellay avait de fréquents entretiens avec Philippe Strozzi,

1. Dumont, *Corps diplomatique*, IV, partie II, p. 152.

et cela donnait confiance en la solvabilité de ses promesses, surtout à Rome, où la richesse de Strozzi était proverbiale[1] et où Jean du Bellay n'avait pas trop de toutes les ressources de son esprit et de sa bourse pour déconcerter les menées des Impériaux et accroître la clientèle du roi de France.

Embaucher des condottieri en vue d'une guerre possible, c'était utile sans doute, mais non urgent; gagner les cardinaux dans le Sacré-Collège, les membres de la famille Farnèse pour agir sur l'esprit et sur le cœur du Pape, c'était indispensable et tout de suite, car la victoire de l'Empereur à Tunis et sa venue en Sicile avaient donné plus d'intensité à la lutte diplomatique qui se poursuivait autour du Saint-Siège.

Dans le Sacré-Collège, les Français avaient perdu un partisan dans la personne du cardinal de Médicis, décédé subitement, et non sans soupçon de poison, au début du mois d'août[2]. Mais on pouvait compter non seulement sur le cardinal de Boulogne, Philippe de La Chambre, mais sur Trivulzio, sur Grimani, sur les cardinaux de Pistoia, de Trani et de Matera, tous gens de crédit et bien vus du Pape. Palmieri avait reçu 1,000 écus de pension; pour avoir ses coudées franches, il préférait une pension secrète, et Jean offrait jusqu'à 4,000 francs. Il y avait deux personnages sur lesquels Jean du Bellay attirait tout particulièrement l'attention du Roi, Ghinucci et Messer Ambrogio Ricalcati, le secrétaire du Pape. « Car, écrivait-il du premier[3], oultre le lieu qu'il tient au Colleige pour y en avoir si peu de ses semblables, nostre Sainct-Père le appelle plus à son conseil, tant en matière d'estat qu'aultres

1. « Après les Fourques de Auxbourg [Fugger d'Augsbourg] en Almaigne, il est estimé le plus riche marchand de la chrestienté. » Rabelais, lettre à l'évêque de Maillezais, du 30 décembre 1535.

2. L. Madelin, *Journal d'un habitant français de Rome,* dans les *Mélanges de l'École de Rome*, 1902, p. 262.

3. Lettre citée de Jean du Bellay à François Ier, du 3 septembre. Réponse de François Ier du 20 septembre.

matières, que sans comparaison nul des aultres. L'Empereur et le roy d'Angleterre luy ont tout osté, et, sans ce que nostredict Sainct-Père luy mect de praticques pour le nourrir, je croy qu'il ne luy demoureroit que la chappe dessus la chemise. » Quant à Messer Ambrogio, c'est, auprès du Pape, « le seul entre tous ses ministres *qui* a congnoissance de ses affaires d'estat ». On le tenait auparavant « pour bon impérial ». Jean du Bellay affirmait l'avoir ramené à de meilleurs sentiments, et il concluait : « Sire, il vous toucheroit plus à cinquante pour cent d'avoir ces deux personnaiges vostres en ce temps qu'en nul aultre, et si je ne craignoye estre reprins de présumption, je vous vouldroye conseiller de prendre jusques à mil ou douze cens escuz de rente pour l'ung et quelque peu moins pour l'autre des mains de voz serviteurs dont privéement les pouvez prendre et les envoyer à ces deux personnaiges pour les vous obliger et contanter ». François Ier ne pouvait que se montrer bien disposé à l'égard de personnages si chaudement recommandés, et si Messer Ambrogio garda toujours des sympathies pour les Impériaux, Ghinucci se montra au contraire « bon Français ».

Il y avait un autre cardinal qu'il était important de gagner, le cardinal Farnèse. Ce « cardinalcule », qui venait d'hériter des dépouilles du cardinal de Médicis[1], était le petit-fils du Pape. Jean du Bellay lui annonça que François Ier disposerait volontiers en sa faveur des bénéfices qui viendraient à vaquer au royaume jusqu'à 10,000 livres de revenu par an, et, si le Milanais était recouvert, il y ajouterait pour 6,000 ducats d'autres bénéfices ; cela devait aller au cœur du grand-père[2]. C'était aussi une excellente introduction auprès du père, Pier Luigi. Celui-ci était très recherché des Impériaux, et Paul III se proposait de

1. Le 23 août, il avait été fait vice-chancelier de l'Église, avec le palais et la maison qu'avait eus le cardinal de Médicis. L. Madelin, *art. cit.*, p. 296.

2. François Ier à Jean du Bellay, 26 juill. 1535. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 250-251.

l'envoyer au-devant de Charles-Quint en Sicile. Raison de plus pour redoubler d'efforts et n'être pas avare de promesses. Jean du Bellay avait auprès de lui un gentilhomme romain dont il fait un vif éloge, mais dont, malheureusement, il ne nous révèle pas le nom. L'offre de 10,000 livres, du collier de l'Ordre et de revenus assis sur le Milanais, lorsqu'il aurait fait retour à la France, ne suffisait plus. Jean se risqua à parler vaguement d'un projet de mariage; un enfant de Pier Luigi, fils ou fille, épouserait un prince ou une princesse française[1]. Cela n'engageait pas à grand'chose, mais suffisait à prévenir une offre analogue des Impériaux. C'était une manière de prendre date, et Paul III ne pouvait qu'être flatté et séduit à la perspective d'une union de la « case Farnèse » avec la maison de France. La faveur de Jean du Bellay paraissait croître de plus en plus. On s'en aperçut à la fréquence et à la longueur des audiences qui lui étaient accordées.

Les choses semblaient donc en bonne voie. Mais pourquoi fallait-il que Jean du Bellay rencontrât des obstacles du côté même où il attendait du secours? Dans ses lettres, il se plaint amèrement de ne pas recevoir régulièrement des nouvelles de la Cour[2]. Il ne sait rien, ou pas grand'chose, de ce qui se passe en France, des intentions du Roi. Les déplacements incessants de François Ier, une maladie du duc d'Orléans, la rivalité du grand maître Montmorency et de l'amiral Chabot, autant de raisons qui retardent la correspondance officielle. L'ignorance dans laquelle on laisse notre cardinal est d'autant plus dangereuse que le Pape est très bien renseigné par son nonce, l'évêque de Faenza, et aussi par certains « escripveurs », dont les indiscrétions sont des plus regrettables. C'est ainsi que Paul III a eu vent de l'entrevue qui a été ménagée, vers le milieu du mois d'août, entre la régente

1. Autre lettre de Jean du Bellay à François Ier, du 3 septembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 216 r°-219 v°.

2. Jean du Bellay au cardinal de Lorraine, à Montmorency, 3 et 12 septembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 219 v°-224 r°.

des Pays-Bas, Marie de Hongrie, et la reine de France, Éléonore. Dans quel but cette entrevue, sinon pour préparer un rapprochement de François Ier avec Charles-Quint? Tandis qu'à Rome Jean du Bellay « cornait » la guerre, à Cambrai, l'amiral et la reine négociaient la réconciliation. François Ier jouait donc double jeu? Jean du Bellay affirmait ne rien savoir, en jurait ses grands dieux. Cela paraissait encore plus suspect au Pape. Il fallait donc, si l'on voulait réussir, donner plus de régularité à la correspondance officielle et surtout empêcher ces correspondances occultes. A mots couverts, Jean dénonçait les auteurs des indiscrétions : un grand seigneur, le duc d'Albanye, un scribe, le secrétaire du sieur de Villandry. A Rome, il avait à se méfier d'un agent du cardinal de Lorraine, Paule Porte, « vray espye des Impériaulx », et même du secrétaire de l'ambassade, Nicolas Raince. Ce dernier, dit-il, « donne icy tant de trouble aux affaires du Roy par son imprudence (sans que je voye moyen que, de nous, nous y puissions donner remedde) que nous avons plus affaire à luy et nous guarder de luy que de ceulx qui nous portent volunté contraire... J'entendz bien que les vercoquins qu'il a en la teste ne prennent racyne du tout en l'aer de Rome et qu'ilz viennent bien de plus loing ». On prendra à Rome des précautions, mais c'est de France qu'il faut agir si l'on veut couper le mal dans sa racine. Et il ajoute, non sans amertume : « C'est grand pitié que aultant pour à force de travailler pour ledict Seigneur on profitte, aultant indiscrettion d'aultruy en rompe! » Et cela juste au moment où l'approche de l'Empereur commandait plus de réserve et un jeu plus serré.

VI.

Le 20 juillet, Charles-Quint avait été vainqueur devant Tunis. La nouvelle provoqua en Italie une stupeur mêlée

d'inquiétude, plutôt que de l'enthousiasme[1]. L'inquiétude grandit lorsque l'on apprit que l'Empereur, incapable d'achever son expédition par une croisade contre Constantinople, faisait voile vers la Sicile : le 20 août, il débarquait à Trapani, après une traversée des plus agitées; le 3 septembre, il arrivait à Monreale, convoquait à Palerme pour le milieu du mois les états de Sicile et annonçait son entrée à Naples pour le début de novembre au plus tard[2].

Toute l'Italie était en suspens. Chacun aurait désiré se faire bien venir du vainqueur; mais, dans l'ignorance où l'on était de ses véritables intentions et de sa puissance réelle, on n'osait trop risquer une démarche qui pourrait compromettre l'avenir. Venise adressait des félicitations ambiguës. Le duc de Ferrare annonçait qu'il viendrait à Rome, faisant entendre qu'il pousserait peut-être jusqu'à Naples, sans s'y engager cependant. Sforza faisait courir le bruit qu'il y voulait aller. « Et soubz couleur de ce, observe l'évêque de Mâcon, a mys une imposition de cent mil escuz sur ses subgectz. Toutesfoys, pour craincte qu'il a du Roy, mesmement de sa venue à Lyon, il ne bougera de la duché de Milan, comme aussi ne fera de Florence le duc Alexandre, craignant que en son absence quelque autre prist le nid qu'il usurpe[3]. » Le duc d'Urbin s'excusait; seul le duc de Mantoue faisait ses préparatifs, car il comptait obtenir de l'Empereur le Montferrat.

Le plus embarrassé de tous était peut-être Paul III. L'opposition de l'Empereur dans l'affaire de Camerino l'avait profondément blessé. Il y avait vu l'indice d'une mauvaise volonté dont le refus d'accorder le siège vacant de Jaen[4] à un petit Farnèse lui parut une nouvelle mani-

1. Lope de Soria à Charles-Quint, Venise, 9 août. *Calendar of State Papers, Spanish*, V, II, n° 192.

2. Gaetano Capasso, *Il governo di don Ferrante Gonzaga in Sicilia dal 1535 al 1543*. Palerme, 1906, p. 1-9.

3. L'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, 23 septembre. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 11-12.

4. Par la mort en juillet 1535 de Esteban Gabriel Merino. Le siège

festation. Les insinuations des Français vinrent encore envenimer cette plaie[1]. Il est vrai qu'à Rome et autour du Pape les Impériaux, depuis la victoire de Tunis, parlaient sans ménagement et colportaient, en les attribuant à leur maître, des expressions plutôt dures, jusqu'à dire par exemple, à propos de l'évêché de Jaen, « que si Sa Saincteté avoit faict une telle erreur et avoit une si mauvaise conscience que d'avoir mis ung enffant au Sainct-Collège, Charles ne vouloit à son exemple en faire ung aultre et bailler les âmes à gouverner à cest enffant ». On lui prêtait les intentions les plus bizarres et les plus menaçantes : « Qu'il faut qu'il vienne à Rome refformer l'Église et la vie de ses prestrasses et y donner l'ordre qui y appartient à y estre mis par son impérialle majesté, et si entend nostredict Sainct-Père que la première chose que ledict Empereur veult mettre en avant, c'est de faire marier les prestres et le faire exécuter au plus tost qu'il luy sera possible et avant que partir de ce pays icy, non tant pour pourveoir aux necessitez et consciences desdictz prestres que affin que confondant l'estat de mariage et de prestrise par ensemble, il se puisse faire pappe après la mort de nostredict Sainct-Père, dont il n'espère la vie pouvoir estre longue. » Et, de fait, l'état de santé de Paul III, qui « s'en alloit totalement par terre », donnait à ces imaginations une certaine consistance, en même temps que l'espoir de voir bientôt s'ouvrir la succession pontificale éveillait les appétits et mettait en mouvement les intrigues.

A vrai dire, rien dans la correspondance officielle de l'Empereur ne permettait d'ajouter foi à de si noirs desseins. Le ton en était ferme, un peu hautain, mais encore respectueux et exempt de menaces. Mais les intentions dont il paraissait animé au sujet des desseins que le Pape avait le plus à cœur ne cadraient pas tout à fait

resta vacant jusqu'à la fin de 1537, date à laquelle fut nommé Francesco Mendoza.

1. Jean du Bellay à François Ier, 23 septembre 1535. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 234 r°-238 r°.

avec celles du souverain pontife. La divergence apparaissait de plus en plus nette, qui pourrait facilement tourner à l'antagonisme[1].

Déjà, à propos du roi d'Angleterre, Paul III avait pu faire cette remarque : autant les années précédentes les Impériaux s'étaient montrés ardents contre Henry VIII, dans l'affaire du divorce, et avaient poussé aux mesures de rigueur, autant maintenant ils usaient de moyens dilatoires pour empêcher ces mêmes mesures de produire leur effet. Le 26 juillet, Paul III avait mis le roi d'Angleterre au ban des princes chrétiens et ordonné à une commission de préparer la condamnation définitive. Cette commission, en majorité composée de cardinaux impérialistes, faisait traîner les choses. Le comte de Cifuentès, sous prétexte d'examiner le projet de bref, le gardait par devers lui et tardait à le rendre. Et Paul III, qui désirait liquider au plus vite cette affaire, qui avait tant blâmé les tergiversations de Clément VII, n'avait pas caché son étonnement à l'ambassadeur impérial de le voir procéder de la sorte. Celui-ci avait fait comprendre qu'il valait mieux attendre, pour agir, que l'Empereur fût arrivé à Naples.

Même déception au sujet de la croisade contre le Turc. Au lendemain de la victoire de Tunis, Paul III avait espéré que Charles s'empresserait de faire voile sur Constantinople, profitant de l'absence du sultan et du désarroi dans lequel on supposait les forces de Barberousse pour refouler jusqu'en Asie le croissant devant la croix. En présence de Jean du Bellay, au milieu d'août, il parlait de ce projet avec enthousiasme et en escomptait déjà les merveilleux résultats. Mais Charles-Quint ne fut pas long à abandonner ce dessein, si même il l'avait jamais eu. Son armée était épuisée, sa flotte désemparée par la tempête : le sultan sans doute était au fond de l'Asie, mais Constantinople n'était pas dépourvue de défense, et, sur la côte même d'Afrique, les Barbaresques gardaient Alger, Bône,

1. Le comte de Cifuentès à Charles-Quint, 8 et 13 octobre. *Calendar*, etc., nos 209, 214 et 215.

et même Africa, non loin de Tunis. Barberousse était si peu affaibli qu'aux mois d'août et septembre ses lieutenants infestaient les Baléares et portaient la terreur sur les côtes de Sardaigne et de Corse[1]. Contre l'Infidèle, l'Empereur victorieux en était déjà réduit à la défensive : une petite escadre, avec un corps expéditionnaire, fut formée sous le commandement d'André Doria pour repousser l'éternel ennemi. D'aucuns prétendirent que c'était uniquement pour tenir en haleine les troupes et simple prétexte pour l'Empereur de rester armé, tant l'inaction de Charles, après une victoire proclamée à si grand fracas, paraissait surprenante. Quoi qu'il en fût, l'occasion d'une croisade était perdue ; Barberousse gagna bientôt Constantinople, le sultan revint et Charles-Quint lui-même, passant par la Calabre, en était réduit à ne pas longer le rivage de peur d'un coup de main des corsaires, trois mois à peine après la victoire de Tunis[2] !

Mais du moins Charles restait ferme sur la question du concile. Depuis plusieurs années il en réclamait la convocation : toute la diplomatie de Clément VII avait été employée à éluder les exigences impériales. Maintenant que Paul III paraissait décidé à le réunir, l'Empereur entretenait ce beau zèle et soufflait sur les ardeurs du Pape. Tout de suite après Tunis, dès son débarquement en Sicile, il avait insisté en termes énergiques, il avait commandé presque, tandis qu'il ordonnait à son frère Ferdinand de ne plus ménager les protestants d'Allemagne. L'Empereur parlait en maître de la chrétienté, qu'il venait de défendre victorieusement contre l'Infidèle. Cette attitude, ce ton, l'allure des agents impériaux à Rome ne furent pas sans inspirer quelque inquiétude à Paul III. Un concile convoqué sous de pareils auspices ne serait-il pas dans la dépendance de Charles-Quint ? L'autorité pon-

1. L'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, 23 septembre, 6 novembre 1535. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 11-12, 15-16.

2. Jean du Bellay à François Ier, 5 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 238 r°-241 r°.

tificale serait-elle sauvegardée? Les objections précédentes de Jean du Bellay prenaient une opportunité singulière et toute leur force : le concile devait être ouvert à tous, de sûr accès, en lieu où le Pape fût le maître. Ces conditions avaient-elles chance de se réaliser en présence d'un Empereur victorieux et menaçant?

Quand le Pape sollicitait de Cifuentès quelques éclaircissements, demandait qu'on fixât un terme ou qu'on lui donnât une réponse ferme et claire, celui-ci reculait, multipliant les formules vagues, les subterfuges et les excuses inconsistantes. Était-il poussé jusque dans ses derniers retranchements et mis au pied du mur, il se dégageait en affirmant que tout devait être remis à l'arrivée de Charles-Quint à Naples. Jusque-là, rien à faire. C'était le refrain des Impériaux : « Pour le concile comme pour la croisade, pour l'affaire du divorce comme pour l'arbitrage entre les princes chrétiens, pour l'entreprise de Camerino comme pour l'évêché de Jaen, l'Empereur verrait lorsqu'il serait à Naples! » Laissez venir Charles en Italie, s'approcher de Rome, mettre dans sa clientèle et sous sa domination tous ces états et tous ces princes encore en suspens, mais prêts à se courber vers celui qu'ils verront le plus fort, et alors il décidera. Que sera cette décision? Donnera-t-elle satisfaction aux intérêts des Farnèse, laissera-t-elle une place à la volonté du souverain pontife, respectera-t-elle l'indépendance du Pape? C'est peu probable. Il faut attendre; mais, en attendant, autour de Rome, certains font des préparatifs de bien mauvais augure. « Les gens de guerre coulonnois et aultres à la dévotion de l'Empereur commencent fort à fourbir leurs harnois et faire provisions de bastons de guerre, qui est assez donner à cognoistre, aussi nostre Sainct-Père ne le peult nyer, que ledict Empereur ou les siens ayent quelque maulvaise fantaisie et que pour le moins, quant bien il viendroit désarmé, il puisse estre armé en quatre jours. »

Comme bien on pense, les Français n'avaient garde de laisser échapper une pareille occasion d'indisposer le

Pape contre l'Empereur. Même s'ils paraissaient parfois disculper Charles-Quint, leurs paroles donnaient clairement à comprendre qu'ils pensaient le contraire. A Pérouse, où Paul III fit un séjour d'un mois[1], puis à Rome, après le retour, Jean du Bellay profita des alarmes du Pape pour entrer plus avant dans son intimité et « le tirer à sa cordelle ». Sa Sainteté, écrit-il, « se trouve merveilleusement en grand peine et plus qu'il ne veult monstrer, car il craint d'une part que, venant ledict Empereur à Rome, il vueille exécuter ce que dessus [la réforme de l'Église] et que ses remonstrances de paix ne son tiltre de père universel ne soient bien recueillies; d'aultre part, il ne voit comment il luy puisse reffuser l'entrée, ouquel cas il luy semble pour plusieurs raisons la luy debvoir plus tost présenter qu'attendre qu'elle luy soit demandée[2]. »

Dans son embarras, Paul III tournait ses regards vers le roi de France. Mais de ce côté aussi, malgré les belles affirmations de Jean du Bellay, il rencontrait des sujets d'inquiétude : François Ier protestait de son dévouement au Saint-Siège et promettait du secours[3]. Mais la pratique démentait quelque peu les paroles. Sans doute Montmorency avait, à plusieurs reprises, affirmé que l'entrevue des deux reines à Cambrai n'avait pas eu la moindre importance, et Paul III

1. Le voyage de Pérouse avait été décidé pour mettre fin aux désordres dont cette ville et les environs avaient été le théâtre depuis la mort de Clément VII. Paul III quitta Rome le 3 septembre, entra à Pérouse le 9, en repartit le 30, pour rentrer dans Rome le 8 octobre. Voir Carlo Capasso, *op. cit.*, p. 89-94; et, outre les lettres déjà citées de Jean du Bellay des 3, 12 et 23 septembre, celles de l'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, mêmes dates. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 5-6, 9-12. Paul III laissa dans la ville comme légat le cardinal Grimani, investi de cette charge dans le consistoire du 16 septembre, « qui est une très mauvaise commission, dit l'évêque de Mâcon, car les cerveaulx de ce peuple sont bestiaulx et addonez à effusion de sang humain ».

2. Lettre citée de Jean du Bellay à François Ier, du 23 septembre.

3. Voir les lettres de Rodolfo Pio à Ambrogio Ricalcati des 21 août, 19 septembre, 5, 6, 13, 27 octobre, analysées dans *Letters and Papers*, IX, nos 148, 397, 547, 548, 600, 696.

avait paru le croire[1]. Mais une mauvaise impression n'en subsistait pas moins. De même à la réception du bref du 26 juillet par lequel le Pape priait les princes chrétiens de rompre toutes relations avec Henry VIII, François Ier avait envoyé à Londres Gaucher de Dinteville, bailli de Troyes, soi-disant pour « chapitrer » le roi d'Angleterre[2]. Devant le nonce, il affectait de juger sévèrement son ancien allié; mais, sollicité d'agir, il répondait cavalièrement que ce n'était pas à lui à commencer. Que l'Empereur, personnellement offensé par l'injure faite à sa tante, la reine Catherine d'Aragon, donnât le signal de la rupture, le roi de France suivrait, et, si le Saint-Siège était menacé, il serait là pour le défendre. Il n'était pas jusqu'aux négociations entamées avec les réformés allemands, ces négociations dont on espérait de si beaux résultats, qui à ce moment même ne fussent entravées et sur le point d'échouer. Mélanchthon n'avait pas pu venir; les docteurs de Sorbonne montraient sur les questions de doctrine une intransigeance que le Pape blâma sévèrement, si l'on en croit notre cardinal[3], et Guillaume du Bellay, dont l'envoi

1. « Quant au doubte qu'on pourroit avoir de ladicte veue, je vous advise qu'il n'y a nulle occasion de prandre suspeçon, parce qu'il n'a esté mention d'autre chose sinon de propoz gracieulx et honnestes, comme vous sçavez qui peuvent estre entre telles dames sœurs qui avoient demouré ung si long temps sans leur veoir et aussi qu'elles n'avoient nul pouvoir d'une part ne d'autre pour y faire autre chose. Ce que pourrez certainement affermer de delà quant il sera question de telz propoz... » Jean du Bellay à Montmorency, 31 août, 23 septembre; François Ier, 20 septembre.

2. Sur cette mission, voir P. Friedmann, *op. cit.*, II, p. 129 et suivantes.

3. Post-scriptum d'une lettre de Jean du Bellay à François Ier, 5 novembre. Jean du Bellay a fait lire au Pape les lettres adressées le 28 août par Mélanchthon à François Ier et à Guillaume du Bellay, « lesquelles luy pleurent merveilleusement, mais luy déplaist très fort, ainsi qu'il dict, qu'on ayt donné loisir ausdictz Impériaulx d'empescher le commancement d'ung si bon œuvre, dont il attribue la faulte ausdictz théologiens, lesquelz il n'estime nullement dignes de traicter matières requerans si grant prudence, tant pour estre par tout le monde et mesmement icy réputez gens aheurtez, séditieux et proprement ressembler le chien du jardinier, que pour estre

était décidé déjà en juillet, n'avait pas encore quitté la Cour. Les Allemands échappaient au roi de France : c'était tout bénéfice pour l'Empereur. Mais cela même inquiétait le Pape, sans compter que le succès du futur concile pouvait en être gravement compromis. Enfin François Ier avait promis de gagner Lyon et de se rapprocher des Alpes pour être prêt à les franchir le cas échéant, et voici qu'après avoir été arrêté par une maladie du duc d'Orléans, on annonçait qu'il s'était à son tour alité, et, tandis que Montmorency avait quitté la cour pour inspecter son gouvernement de Languedoc, son rival Brion et Marguerite de Navarre allaient diriger la politique royale et peut-être en changer l'orientation[1].

Paul III se débattait donc au milieu de terribles perplexités. Sa santé était précaire et son humeur exécrable. Rien ne lui réussissait. La seigneurie de Venise, pour laquelle il avait une particulière inclination, répondait mal à ses avances : elle refusait de prendre un engagement quelconque et cherchait à faire sortir « l'anguille du trou ». Les Impériaux menaçaient et armaient; les Français n'étaient jamais à court de promesses. Jean se multipliait. « Entendez, écrivait-il au cardinal de Lorraine, que je ne suys icy en lieu où je soye exempt de peine, car je voy que quoy qu'il y ait, voicy où se forgeront les cloux dont le monde sera crucifié, s'il a de l'estre[2]. » Et plus

compagnie dont il sçait des plus capitaux estre en continuelles intelligences avec les gens de l'Empereur, ne faisant doubte que ainsi qu'il s'en trouve d'entre eulx qui, par le moyen de leurs correspondens, entre lesquelz il m'allégua Ortys, vont scandalizans et diffamans vostre royaulme en ce qu'ilz peuvent, ainsi ilz s'efforcent que vous n'acquériez cest honneur d'avoir guary une playe qu'encores personne n'a sceu ou voulu entreprendre... ». Bibl. nat., fr. 5499, fol. 241 r°-242 r°. — Effectivement, Ortiz était au courant des manœuvres de la Sorbonne, voir son rapport à Charles-Quint du 5 novembre. *Calendar*, etc., n° 225.

1. L'évêque de Faenza à Ambrogio Ricalcati, 27 octobre, 3 novembre, *Letters and Papers*, IX, nos 696, 758; Jean Sturm à Bucer, 18 novembre, Herminjard, *op. cit.*, III, n° 531.

2. Jean du Bellay au cardinal de Lorraine, 23 septembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 231 r°-232 v°.

loin : « Je suis asseuré que, me congnoissant comme vous faictes et aymant mon maistre et mon honneur comme vous sçavez que je l'ayme, vous présumez bien que je n'ay heure de jour ne de la nuit exempte de soulcy et peine, et d'aultant plus que j'ay icy affaire à l'homme que vous sçavez, qui n'est ne pape Jules de cueur, ne pape Clement de puissance, et encores qu'il ayt bonne intention, si est-il si dificile à conduire qui n'y a extrême patience, soing et artiffice, que ne pensez pas que tous les biens du monde ne aultres raisons que les deux susdictes m'y peussent arrester. J'espère bien, gardant le temps et les moyens, faire envers luy, de ce que je y auray à manier, ce que aultruy sçauroit faire. »

Toujours, de plus en plus fortement, le Pape affirmait sa volonté de rester neutre et père commun de la chrétienté. Il envoyait au-devant de l'Empereur son fils, Pier Luigi, avec charge d'inviter l'Empereur à venir à Rome, mais c'est qu'il ne pouvait faire autrement. Il paraissait attendre merveille de cette invitation, à la fois pour lui-même et pour la paix de la chrétienté. Il n'était cependant pas sans appréhensions pour l'avenir. A mesure que l'Empereur s'approchait, qu'il passait de Monreal à Palerme, de Palerme à Messine, de Messine en Calabre, ses craintes augmentaient. Il entendait dire autour de lui que le roi de France était le « seul contrepoix de l'Empereur », que la puissance des Français était « l'espaulle » unique où le souverain pontife pouvait s'appuyer. Si du moins ce Roi agissait! Jean du Bellay recommandait d'aller de l'avant : que François se hâtât vers Lyon, qu'il levât des troupes, qu'il fît parade de sa puissance. Notre cardinal était pour la manière forte. Il avait la conviction de traduire, dans ces dépêches belliqueuses, les secrètes intentions du Pape. Sa faveur auprès de Paul III grandissait de jour en jour. C'est ce qui frappe le plus, dès son arrivée, le nouvel ambassadeur vénitien Lorenzo Bragadin[1]. Les protestations de

1. Lettre de Bragadin à la Seigneurie, Rome, 28 octobre. « Questi Reverendissimo cardinal de Paris et altri agenti qui della Christia-

neutralité du Pape ne trompent personne : on sait qu'il n'est pas satisfait de l'Empereur, et c'est d'accord avec lui que François Ier fait des préparatifs militaires. Jean du Bellay semblait avoir incliné le souverain pontife du côté de la France, lorsque brusquement la situation fut bouleversée par un événement inopiné : la mort du duc de Milan, Francesco Sforza.

V.-L. Bourrilly.

(A suivre.)

nissima Maestà non restano di frequentar la audientia et negotiar con la Beatitudine Sua, facendo a quella molte offerte et promesse et per quel se intende con fundamento Lei se intertien molto con loro, e il venir del Re a Lion et ogni altra operation che fara Sua Maestà non solum et con intelligentia de Sua Santità, ma con consiglio et ordine di quella, la qual per la verita non è compitamente satisfatta di Cesare et il nuntio suo che se ritrova presso sua Maestà Cesarea non fa quel buon officio che si ricercharia a ministro che vogli mantenir ben amor fra questi doi supremi Principi. » — Lettre du 2 novembre. « Io scrissi ultimamente a vostra Serenità che questi Francesi negotiavano molto con la Santità del Pontefice; non restero di agiogerli che Sua Beatitudine ha assignato in Palazzo al Reverendissimo cardinal de Paris, et hoggi il reverendissimo Triulzio e stato prima che io entrassi alla audientia con la Santità del Pontefice per quatro hore et piu et dapoi sua Reverendissima Signoria il reverendissimo cardinal di Bologna, fratello del duca de Albania. Molti grandi di questa corte pensano che Sua Santità sii mal contenta assai della grandezza di Cesare e che malissimo volentieri, se ben dimostra altramente, si vogli trovar insieme con Sua Maestà... »

MÉLANGES.

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE RABELAISIENNE

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT[1].

Un bibliographe, a dit spirituellement l'un des continuateurs de Brunet, doit rendre des services et non pas des arrêts. La *Bibliographie rabelaisienne* de M. Pierre-Paul Plan rendrait peut-être plus de services si l'auteur, en rendant ses arrêts, avait consulté lui-même tous les ouvrages auxquels il a renvoyé et ne s'était pas borné trop souvent à reproduire le *Manuel* de Brunet.

En somme, M. Plan a fait œuvre de bibliographe consciencieux, mais il n'a nullement fait œuvre de bibliophile expérimenté. Il se soucie peu de l'histoire des collections, moins encore de l'histoire des exemplaires; et il parait ne pas se douter qu'il existe, dans beaucoup de bibliothèques publiques et privées, des collections de catalogues annotés, donnant pour chaque volume le prix auquel il s'est vendu et le nom de son acquéreur.

Nous nous sommes attaché de notre côté, aidé par une collection particulière de catalogues, à suivre de vente en vente les deux ou trois cents exemplaires connus des éditions de Rabelais antérieures à 1600. Nous avons constaté, chemin faisant, un bon nombre d'inexactitudes échappées

1. P.-P. Plan, *Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711* (Paris, 1904, in-8°). — Nous avons pris soin que notre article ne fît double emploi, ni avec le compte-rendu publié dans cette *Revue* par M. M.-L. Polain (t. III, 1905, p. 93-98), ni avec celui que M. Jacques Boulenger a donné à la *Revue critique* (t. LIX, 1905, p. 307-311), où un certain nombre de fautes ont été déjà relevées.

à l'auteur de la *Bibliographie rabelaisienne*. Il nous a paru utile de les signaler.

N° 1. Les *Grandes Chroniques* (1532).

Ce précieux volume, dit M. Plan, « que l'on avait vu figurer en janvier 1835 à la vente De Bure, fut acquis plus tard par la Bibliothèque nationale à la vente du prince d'Essling ». Ce renseignement a été sans doute emprunté par M. Plan au *Manuel* de Brunet puisqu'il ne donne pas le renvoi exact au catalogue d'Essling.

Assurément, dans la liste des *Principaux ouvrages cités ou consultés* par M. Plan figure (p. 256) le *Catalogue des livres rares et précieux de M. le p(rince) d'E(ssling)* (Paris, Silvestre, 1845, in-8°). Mais c'est en 1847 et non en 1845 qu'eut lieu la vente d'Essling; on publia alors (mai 1847) un deuxième catalogue; le catalogue de 1845 est une simple curiosité typographique, recherchée seulement pour les caractères gothiques dont elle est ornée.

Il en est de la « vente De Bure » comme de la vente d'Essling : M. Plan ne la connaît apparemment que par ouï-dire, puisqu'il la cite au n° 1 et qu'il omet de la citer quelques pages plus loin (p. 37, n° 18), à propos d'un *Pantagruel* unique acheté à cette vente par le prince d'Essling et décrit au catalogue De Bure, *sur la même page* que les *Chroniques* étudiées par M. Plan sous le n° 1 [1].

N° 2. *Le grant roy de Gargantua*, Lyon (?), s. d.

« On ne connaît, dit M. Plan, de cette édition qu'un seul exemplaire, qui est à la Bibliothèque nationale. Il a été acquis en 1834 à la vente Renouard, pour la somme de 1,825 francs. »

Ce renseignement a été copié par M. Plan dans le *Manuel* de Brunet; et même très soigneusement copié,

1. Vente des frères De Bure, t. I (janvier 1835), p. 111-112, n° 2272 (*Chroniques*), et p. 112, n° 2273 (*Pantagruel*). Plus bas, au n° 24, M. Plan aurait dû renvoyer au t. II de ce même catalogue.

puisque M. Plan a reproduit *jusqu'à la faute d'impression 1834 pour 1854*. M. Plan est excusable de ne pas connaître l'histoire détaillée de toutes les ventes de Renouard, mais lui était-il difficile de savoir que sa vente posthume, la plus importante de toutes, eut lieu à Paris, en novembre 1854?

N° 6. *Vie de Gargantua*, s. l. n. d.

On ne connaîtrait, selon M. Plan, cette édition que par « le titre donné par le catalogue La Vallière (n° 3863). L'exemplaire, relié en maroquin rouge, s'est vendu 2 livres 10 sols en 1783 ».

Or, ce livre ne saurait s'être vendu « en 1783 », puisque la vente du duc de La Vallière n'a commencé qu'en janvier 1784. Sans doute, si M. Plan avait consulté à la Bibliothèque nationale la liste des adjudicataires de cette vente, il n'y aurait pas trouvé le nom de l'acquéreur du n° 3863; mais, puisqu'il désirait si vivement savoir sur ce volume quelque chose de plus que n'en disait le catalogue, il n'avait qu'à se reporter à l'exemplaire annoté et interfolié par Van Praet et que possède également la Bibliothèque nationale; il y aurait trouvé la description suivante que nous croyons utile de reproduire, puisque l'exemplaire a disparu (observons que le titre était en fac-simile et que l'impression était en caractères gothiques : telle était en effet, au XVIIIe siècle, la signification des mots « lettres de somme ») :

La grande et merveilleuse vie du tres puissant & redoubte roy de Gargantua, translatee de grec en latin et de latin en francoys, petit in-8, lettres de somme, cont. 5 f.; le pr. qui est le titre, ms. très bien imité.

Le *Manuel* de Brunet, M. Plan l'a remarqué, indique que l'ouvrage se composait de cinq feuillets; il ne semble pas s'être demandé à qui Brunet avait emprunté ce chiffre qui ne figure pas au catalogue imprimé de la vente du duc de La Vallière. Il nous semble évident que Brunet a pu consulter les notes de Van Praet citées plus haut : il y ren-

voie en termes assez explicites dans plusieurs passages de son *Manuel* (cf. notamment au mot « Desperiers », à propos de l'exemplaire perdu du *Cymbalum mundi*).

N° 10. *Chroniques de Gargantua*, Troyes, Jean Oudot, s. d.

Ce livre aussi n'est connu à M. Plan que par le catalogue du duc de La Vallière (n° 3869). Notre bibliographe s'est-il douté que l'exemplaire dont il parle, acheté à la vente pour 1 livre 16 sous, passa en Angleterre et figura successivement en juin 1819 à la vente du marquis de Blandford (White Knights) (p. 160, n° 3440 : 14 sh. à Arch) et en février 1834 à la vente de P.-A. Hanrott (t. III, p. 95, n° 1720 : 8 sh.)? Ramené alors en France par le baron Jérôme Pichon, il fut vendu 50 francs à sa vente (Paris, avril 1869, p. 172-173, n° 716) au libraire Potier, à la vente de qui, quelques mois plus tard, il atteignit le prix de 56 francs (Paris, mars 1870, p. 270, n° 1394). Le catalogue Potier figure dans la liste des *ouvrages cités ou consultés* par M. Plan : gageons que ce catalogue, s'il a été *cité*, n'a pas été *consulté*.

Les notes inédites de Van Praet[1] donnent encore du n° 10 une utile description :

LES CRONIQUES DU ROY GARGANtua Cousin du tres-redouté Galimassuë, & qui fut son pere & sa mere. *Avec les merveilles* de Merlin translatees de Grec en Latin, & de Latin en Françoys. A TROYES. Chez JEAN OUDOT, Imprimeur & Libraire, ruë du Temple. in-16, l. lig., lettres rondes, cont. 32 f., y compris 2 f. de table à la fin. Même que 3863, mais plus simple.

Les derniers mots se rapportent au contenu de l'ouvrage.

N° 15. La liste donnée par M. Plan des éditions populaires des *Chroniques de Gargantua* pourrait sans peine

1. Utilisées sans doute par Brunet, *Recherches* (1852), p. 49.

être allongée, et nous n'y renonçons que pour ne pas dépasser les limites de ce modeste *erratum*. Rappelons pourtant qu'à la vente de M. A. S(almon de) T(ours) (Paris, 23 avril 1857) ont figuré les deux plaquettes suivantes :

P. 89-90, n° 659 : « Les Chroniques du roy Gargantua, avec les merveilles de Merlin, translatez de grec en latin et de latin en françois. *Rouen, Jean B. Besongne* (S. d., XVIIe siècle), pet. in-8°. »

P. 90, n° 661 : « La Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre, etc. *Troyes, Pierre Garnier*, 1729, pet. in-8°, demi-rel., v. f. »

Une édition de *La Vie de Gargantua*, [Troyes?], 1715, in-8°, figurait en tête d'un recueil relié en veau et vendu 12 livres 10 sous à la vente de Randon de Boisset (Paris, 3 février 1777, p. 110, n° 880). Il nous semble possible que cette édition soit identique à celle décrite par M. Plan (p. 30) d'après un exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal (B.-L. 14773 *bis*).

Voici enfin notre description d'un exemplaire d'Oxford qui nous paraît différer légèrement de tous ceux énumérés par M. Plan :

LA VIE DU FAMEUX | GARGANTUAS, | LE PLUS | TERRIBLE GÉANT | *QUI AIT JAMAIS PARU* | SUR LA TERRE. | *Traduction nouvelle, dressée sur un ancien Manuscrit* | *qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du Grand* | *Mogol.* | (fleuron) | *A TROYES*, | chez JEAN-ANTOINE GARNIER, Imprimeur- | Libraire, et Fabricant de Papier, rue du Temple, | *Avec Permission.*

In-8. Rom. 46 pp. et 1 fnc. pour le Privilège (daté du 19 mai 1738) (A-C^8).

Acheté à Paris par Francis Douce qui le légua en 1834 à la bibliothèque Bodléienne (Douce C. 460). Relié en veau marbré avec sept autres volumes de la Bibliothèque bleue (très rogné : 160 mm.).

N° 19. *Pantagruel*, Paris, [Longis], s. d.

Puisqu'ici M. Plan essaye de donner l'histoire des trois

exemplaires connus, nous ne pouvons qu'applaudir à sa tentative; reproduisons d'abord les résultats auxquels il est arrivé :

L'édition de Longis est aujourd'hui extrêmement rare, & nous croyons qu'on n'en connaît que trois exemplaires.

L'un figure dans la *Notice sur les Rabelais de M. Bordes* (Tours, Deslis, 1890), p. 10, nº IV, où il est indiqué comme relié par Trautz-Bauzonnet en maroquin rouge, doublé de maroquin bleu.

Le second fait partie de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild (nº 1508)... Il a été acquis en 1870 à la vente Potier (nº 1381), & provenait des ventes : Prince d'Essling (nº 340), Coppinger, Clinchamp, Montesson, Solar (nº 2105). Il est relié en maroquin rouge à compartiments (Trautz-Bauzonnet).

Un troisième exemplaire, en maroquin rouge (reliure anglaise), a figuré en 1869 au catalogue Potier (nº 330). Il provenait de la bibliothèque de Charles Nodier (nº 858) & avait appartenu à La Monnoye, qui avait écrit sa devise, *A Delio nomen*, sur le titre.

Nous ne ferons pas un crime à M. Plan d'avoir interverti l'ordre des possesseurs du second exemplaire; il n'est peut-être pas le seul à ignorer l'histoire exacte des bibliothèques Clinchamp, Solar et Montesson.

Mais étudions après lui l'histoire de ce volume :

Le deuxième exemplaire était, chez le prince d'Essling, en maroquin rouge, tr. dor. (par Duru); à sa vente (Paris, mai 1847, p. 76-77, nº 340, [cf. l'éd. de 1845, p. 72]), il fut acheté pour 300 francs par Potier pour B. Delessert; nous le retrouvons successivement à sa vente de Londres (Sotheby, 21 juillet 1848, sous les initiales B. D., p. 26, nº 364 : l. 9.15.0), puis chez le comte de Clinchamp (*Bull. du bibliophile*, 1847-1848, p. 884); chez Coppinger (Brunet, *Recherches*, 1852, p. 5) et chez Solar (*Catal.*, 1860, t. I, p. 245, nº 1491); à sa vente (Paris, novembre 1860, p. 346, nº 2105 : 2,200 fr. à Potier); dans la collection du comte de Montesson; et enfin à la vente de Potier (Paris,

mars 1870, t. I, p. 267-268, n° 1381), où il fut acheté pour 6,500 francs par le baron James de Rothschild (Picot, t. II, p. 187, n° 1508). L'exemplaire a quelques piqûres et de légers raccommodages. Il est relié en maroquin rouge à compartiments, tranches dorées (par Trautz-Bauzonnet).

Quant au troisième exemplaire, M. Plan ne connaît que trois étapes de son existence : la collection de Bernard de La Monnoye, la vente Nodier (1844) et un catalogue Potier de 1869. Il nous paraît possible d'ajouter sept maillons nouveaux à la chaîne :

La bibliothèque de Bernard de La Monnoye fut acquise par Gluc de Saint-Port, conseiller au Grand Conseil[1] ; nous devrions donc retrouver cet exemplaire à la vente des livres de ce collectionneur (janvier 1749) ; mais nous découvrons au contraire dans le catalogue (p. 21, n° 1270) une édition du *Pantagruel* de « Paris, 1534, in-8° » (vendu 1 livre 16 sous). Brunet[2] croyait que cet exemplaire était le même qu'un *Pantagruel*, « s. l., 1534, in-12 », vendu en 1769 chez Gaignat. Il nous semble plus vraisemblable d'y reconnaître l'exemplaire que possédait La Monnoye de l'édition de « Paris, Longis, s. d., in-8° ». La date aurait été ajoutée conjecturalement par La Monnoye.

L'exemplaire de Nodier était en maroquin rouge, filets, tranches dorées, *reliure anglaise*. C'est ce qui nous porte à l'identifier avec un exemplaire de cette même édition de Longis, décrit également comme habillé en maroquin rouge et que nous retrouvons dans trois ventes de Londres[3] : chez le marquis de Blandford (White Knights) (juin 1819, p. 160, n° 3443 : l. 2.10.0 à Triphook), chez George Hibbert (mars 1829, p. 363, n° 6645 : l. 1.0.0 à Thorpe) et enfin chez Richard Heber (mars 1835, t. VI, p. 213, n° 2907 : 18 sh.)[4].

1. Guigard, *Armorial du bibliophile* (1890), t. II, p. 236-237.
2. Brunet, *Recherches...* (1852), p. 68.
3. Brunet, *Nouvelles recherches...* (1834), t. III, p. 128, y voit plutôt (à tort selon nous) un exemplaire d'une autre édition que M. Plan catalogue sous le n° 21.
4. Nous soupçonnons que ce même exemplaire a figuré aussi à la

A la vente de Charles Nodier (Paris, avril 1844, p. 135-136, n° 858), son exemplaire fut acheté pour 160 francs par Aimé Martin (sa vente, Paris, novembre 1847, t. I, p. 132, n° 777 : 142 fr.) et passa ensuite chez A. Salmon, de Tours (sa vente, Paris, 23 avril 1857, p. 91, n° 667 : 605 fr.), et chez Chedeau, de Saumur (sa vente, Paris, avril 1865, p. 152-153, n° 821 : 800 fr.). M. Plan le signale enfin dans un catalogue Potier pour 1869 (n° 330).

Qu'est devenu ensuite cet exemplaire? Nous l'ignorons totalement, et nous nous bornerons à suggérer qu'il peut avoir été relié à nouveau : on pourrait alors chercher à l'identifier avec l'exemplaire du baron de la Roche-Lacarelle (sa vente, Paris, avril 1888, p. 118, n° 340), qui était relié par Trautz-Bauzonnet en maroquin orange, compartiments de filets, doublé de maroquin (bleu-)vert, large dentelle à petits fers, tranches dorées.

Nous nous sommes vainement demandé pourquoi M. Plan, qui a « cité ou consulté », à ce qu'il affirme, le catalogue Lacarelle, n'a pas mentionné ce dernier exemplaire? En revanche, il nous a parlé, on l'a vu plus haut, d'un exemplaire Bordes « relié par Trautz-Bauzonnet en maroquin rouge doublé de maroquin bleu ». Si l'on ne connaissait les libertés que se permet M. Plan avec ses auteurs, on pourrait croire qu'il s'agit d'un autre volume que celui de Lacarelle. Il n'en est rien et l'on peut se convaincre en lisant le catalogue de la vente d'H. B(ordes), 15 février 1897, p. 29, n. 57, que c'est bien l'exemplaire Lacarelle que posséda l'amateur bordelais. Mais que dire de ce cas de *daltonisme* qui transforme en maroquin rouge une reliure en maroquin orange?

N° 20. *Pantagruel*, [Poitiers, Marnef], 1533.

Ici encore, M. Plan copie Brunet, en ajoutant quelques

vente de J. L. Goldsmid (Londres, décembre 1815, p. 25, n° 627 : l. 1.16.0), bien que le catalogue n'en donne qu'une description peu précise.

inexactitudes de son cru; l'auteur du *Manuel* (t. IV, col. 1046) disait :

Après avoir été donné pour 3 fr. à la vente du duc de La Vallière, en 1784, il a été payé 165 fr. à celle du maréchal Macdonald, en février 1841, par A. Bertin, qui l'a fait revêtir d'une reliure en *mar.* richement dorée. Après la mort de cet amateur, ce même exemplaire a été porté à 1800 fr., plus 5 p. 100, pour le compte de la Bibliothèque impériale, laquelle possédait déjà l'exemplaire incomplet qui a donné lieu à la *Notice* de M. Gustave Brunet...

M. Plan a tiré de ce passage :

Cet exemplaire... avait été donné pour 3 livres à la vente de La Vallière (n° 3866), en 1783. Il passa successivement dans les bibliothèques Macdonald & A. Bertin avant d'être acquis, pour 1890 francs, par la Bibliothèque nationale, en 1841.

Nous avons déjà fait observer que la vente La Vallière ne commença qu'en janvier 1784 (Brunet s'est bien gardé de mettre 1783, mais M. Plan a corrigé Brunet); il suffit, d'autre part, de lire Brunet avec soin pour comprendre que c'est la vente Macdonald et non la vente Bertin qui eut lieu en 1841; enfin, nous ferons remarquer à notre bibliographe qu'il indique lui-même (p. 251), à la fin de son livre, que la bibliothèque de Bertin fut dispersée en 1854, après la mort du rédacteur du *Journal des Débats*.

N° 21 *bis*. *Pantagruel*, s. l. n. d.

Nous avons observé à plusieurs reprises que M. Plan fait grand usage du *Manuel du libraire*. Croirait-on qu'il a négligé d'y relever l'indication (t. IV, col. 1044) d'une édition fort ancienne (1533 ou 1534?) de *Pantagruel?* Cette édition, conservée aujourd'hui encore au Musée britannique, est pourtant consignée dans le grand catalogue de cet établissement (s. v. Rabelais). M. Plan a cependant visité le British Museum?

L'exemplaire en question, le seul qui nous soit connu,

a été légué en 1846 à ce riche dépôt par Thomas Grenville (G. 10420), et l'on en trouvera une mention sommaire dans la *Bibliotheca Grenvilliana*, t. II, p. 590. M. Arundell Esdaile a eu la bonté de nous en faire parvenir la description suivante qu'il a relevée avec le plus grand soin sur l'original, et nous le remercions infiniment de sa complaisance :

F. 1, titre (les lignes 1, 3, 5, 7, 9 en lettres rouges; entièrement en caractères gothiques, excepté le P initial).

¶ PAntagruel.
¶ Les horribles et eſpouentables
faictz & proueſſes du treſrenom
me Pãtagruel roy des Dipſo
des / filz du grant geant
Gargãtua / Compo
ſez nouuellemẽt
par maiſtre al
cobrybas na
ſier

F. 1 verso : Prologue de lacteur (*sic*).
F. 4 recto : Commencement du texte.
F. 103 verso, l. 12 : ¶ Enſuyt la table.
F. 104 verso : ¶ Fin de la Table.

In-8, goth., 104 ff. (nc.?), s. l. n. d., avec lettres initiales gravées sur bois et de plusieurs alphabets différents. Noter f. 40 verso et 87 verso un grand L analogue à celui de l'école de Verard, de la hauteur de six lignes de texte et formé par un entrelac de paraphes entourant une tête de profil à droite. Vingt lignes du caractère employé dans le corps de l'ouvrage mesurent 97 mm.

Il est toujours téméraire d'émettre un jugement sur un volume que l'on n'a pas eu entre les mains ; il nous paraît probable cependant que l'exemplaire Grenville est une contrefaçon de l'édition de Longis (Plan, n° 19). Le nombre de pages est le même ; la division des lignes du titre rappelle aussi cette édition, tandis que la disposition typographique des lignes rouges et noires ressemble d'une façon frappante à celle du titre de la contrefaçon, s. l. n. d.,

décrite par M. Plan sous le n° 21. Notre édition a encore de commun avec ce n° 21 la leçon : *Prologue de lacteur*. Nous serions donc tenté, sous toutes réserves, de considérer l'exemplaire Grenville comme étroitement apparenté au n° 21 de M. Plan; peut-être n'est-ce pas autre chose qu'un premier tirage de la même contrefaçon, modifié par la suite à cause de la faute d'impression *Alcobrybas* pour *Alcofrybas*. Nous livrons à nos lecteurs cette hypothèse. Il faudrait étudier le texte de cet exemplaire et s'assurer, par exemple, s'il présente au chapitre XXI (coté XX) les mêmes variantes que l'édition de Longis et s'il contient au chapitre II l'épisode de la « dent creuse » qui ne s'est encore rencontré que dans la contrefaçon des Marnef.

N° 24. *Pantagruel*, [François Juste], 1534.

Ici, comme au n° 19, M. Plan s'est efforcé de dresser la liste des exemplaires connus; mais cette fois il a réussi à tout embrouiller, confondant un exemplaire avec l'autre. Il commence par citer Montaiglon :

J.-Ch. Brunet en possédait le seul exemplaire connu. M. Jannet, à qui il avait bien voulu le communiquer, en a relevé toutes les variantes, pour la première fois. Je les lui emprunte, & les autres les lui emprunteront comme moi, d'autant plus que le nom de l'acquéreur n'est pas connu, & que, par suite, on ne sait où il a passé & où il se trouve.

Et M. Plan, au lieu de corriger Montaiglon, ajoute :

M. de Montaiglon a dû être rassuré, en mars 1894, lorsque la vente Lignerolles révéla où avait passé l'exemplaire de Brunet (Lignerolles n° 1781, acquis en 1860 à la vente Solar, n° 2104). Il avait pu, d'ailleurs, précédemment, lors de la vente Sunderland, constater qu'il existait dans le monde un autre exemplaire de la même édition, joint au *Gargantua* de 1535. C'est ce dernier exemplaire, qui a figuré au *Bulletin de la librairie Morgand* en mars 1883, puis dans la bibliothèque de M. Bordes, & qui fait aujourd'hui partie de celle de feu M. le baron James de Rothschild, que nous avons consulté,

grâce à l'obligeance de M. Émile Picot. — Bibliothèque du musée Condé, nº 1638.

Si nous savons bien lire, cela signifie que M. Plan connaît de cette édition trois exemplaires :

1º Le premier acheté par Brunet à la vente Solar et passé ensuite chez le comte de Lignerolles;

2º L'exemplaire Sunderland-Morgand-Bordes-Rothschild;

3º L'exemplaire du musée Condé qui, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire.

Le résultat de nos recherches est tout autre. Si nous laissons de côté l'exemplaire nº 2, dont la description est à peu près satisfaisante, nous découvrirons que l'exemplaire de Brunet a été acheté, non en 1860, chez Solar, mais, ce qui est moins pour nous surprendre, dès décembre 1835, à la deuxième vente des frères De Bure (p. 133-134, nº 2113 : vendu 140 fr.); ce même exemplaire avait été, paraît-il, payé 99 francs en 1825 dans une vente anonyme dont nous n'avons pas vu le catalogue. Quant à sa destinée ultérieure, nous sommes étonné qu'un érudit aussi avisé que Montaiglon n'ait pas réussi à découvrir un catalogue Brunet, annoté des prix et des acquéreurs : il y aurait vu que l'exemplaire de Brunet (Paris, avril 1868, t. I, p. 84-85, nº 422) fut adjugé pour 3,750 francs à « Potier pour le duc d'Aumale »; il est donc identique avec le nº 1638 du musée Condé cité plus bas par M. Plan.

Pour connaître la véritable histoire de l'exemplaire Solar, il nous suffira d'ouvrir le livre même de M. Plan à la p. 66 : nous y apprendrons que ce volume, découvert en 1852 à Turin par le marquis de la Garde, avait passé ensuite chez le baron de la Roche-Lacarelle, puis chez Solar (*Catal.*, 1860, t. I, p. 245, nº 1490); à sa vente (Paris, novembre 1860, p. 346, nº 2104), il fut payé 910 francs par Techener; il figura ensuite à la vente du comte de Lignerolles (Paris, mars 1894, t. II, p. 243, nº 1781 : vendu 1,000 fr. à Rondeau) et en dernier lieu au *Bulletin* de

M. Rahir, 55 (1902), p. 151-152, n° 42543, pour 1,200 fr.

Le *Pantagruel* y est relié devant la *Prognostication* pour 1535, en maroquin rouge, filets, dos orné, doublé de maroquin bleu, dentelle intérieure, tranches dorées, par Trautz-Bauzonnet.

N° 29. *Pantagruel*, s. l., 1534.

M. Plan a sévèrement blâmé la *Revue des Études rabelaisiennes* d'avoir annoncé qu'elle réimprimerait « L'ISLE SONNANTE », alors que le titre véritable de l'opuscule était « L'ISLE SONANTE », avec un seul N. Il a eu raison. Pourtant, ce n'est que dans une *annonce* que ce lapsus avait été commis. M. Plan lui-même, pour *annoncer* l'apparition de sa *Bibliographie*, avait fait distribuer un prospectus qu'ornait le fac-similé d'un portrait de Rabelais où il était permis de reconnaître tout autre personnage. Mais le proverbe de la paille et de la poutre est toujours vrai. Oyez plutôt ce qui va suivre.

On lit dans le catalogue de la vente de Gaignat (Paris, avril 1769, t. I, p. 526, n° 2156 : vendu 5 livres 2 sous avec le n° 2155) la description suivante :

Les horribles faits & prouesses espouvantables de Pantagruel, Roi des Dipsodes, composés par Maître Alcofribas, abstracteur de Quintessence. *Plus*, la grande Prognostication Pantagruéline, nouvellement composée. *Impr. en lettres gothiques en 1534. in-12. mar. r.*

Ce qui devient chez M. Plan :

Les Horribles faicts et prouesses espouuentables de Pantagruel, roi des Dipsodes, composés par maistre Alcofribas, abstracteur de Quintessence, plus la Grande Prognostication pantagrueline, nouuellement composée, imprimée en 1534.

In-12 (?), caract. goth.

Ce titre est ainsi libellé dans le catalogue Gaignat, n° 2156, & l'on ne sait où a passé l'exemplaire, qui s'est vendu 5 livres 10 sols à la dispersion de la bibliothèque de ce collectionneur.

Il n'est pas certain que le rédacteur du catalogue ait copié fidèlement...

Or, il suffit de comparer le titre, tel que le donne le catalogue Gaignat, avec celui que donne M. Plan pour être « certain » que M. Plan est mal venu de reprocher au catalogueur de ne pas « copier fidèlement ». Pourquoi remplace-t-il, lui, *faits* par *faicts* et *espouvantables* par *espouuentables?* Et, plus loin, qui ne voit qu'il a tort d'introduire dans le titre les mots « imprimée en 1534 »? Et pourquoi changer le prix de l'adjudication? Pourquoi? C'est bien simple : c'est qu'en réalité M. Plan n'a pas copié son titre, comme on pourrait le croire, dans le catalogue Gaignat, mais dans un ouvrage qui lui était plus familier : j'ai nommé la cinquième édition du *Manuel* de Brunet, où nous lisons en effet (t. IV, col. 1047) :

LES HORRIBLES faits et prouesses espouuantables de Pantagruel, roi des Dipsodes, composés par maistre Alcofribas, abstracteur de Quintessence, plus la grande prognostication pantagrueline, nouuellement composée, imprimée en 1534, in-12, en caract. goth.

Cette édition est portée dans le catalogue Gaignat, n° 2156, et y est cotée 5 liv. 10 sous, seulement, avec le n° 2155. Peut-être est-ce le même exemplaire que celui qui est coté 1 liv. 16 sous dans le catalogue de Gluc de Saint-Port, n° 1270, et que nous croyons être de l'édition de Juste. Pourtant, dans celle de Juste, le titre de la deuxième partie n'est pas *La grande prognostication pantagrueline,* mais *Pantagrueline prognostication;* au reste, De Bure le jeune avait, on le sait, la mauvaise habitude de dénaturer les titres qu'il donnait, de manière à les rendre méconnaissables.

Voilà la véritable source de M. Plan, et nous devons reconnaître que Brunet lui-même n'a pas transcrit très exactement son modèle. Mais M. Plan qui, par scrupule sans doute, copie dans Brunet jusqu'aux fautes d'impression, n'y a trouvé pourtant ni « faicts » ni « espouuentables ». Le *Catalogue Gaignat* n'est nullement un livre

rare : beaucoup de bibliothèques en possèdent jusqu'à deux et trois exemplaires. Il était aisé à M. Plan d'y recourir.

Nous avons dit plus haut pourquoi nous considérions comme de l'édition de Longis l'exemplaire de Gluc de Saint-Port, cité par Brunet; nous ajouterons ici que, tout comme Brunet et M. Plan, nous croyons que l'indication du catalogue Gaignat se rapporte à un exemplaire de l'édition de Juste (1534).

N° 32. *Gargantua*, Lyon, François Juste, 1535.

M. Plan signale ici encore un prétendu exemplaire : Lignerolles 1781 = Brunet 422 = Solar 2104. Nous avons fait observer plus haut que l'exemplaire de Brunet est identique à celui de Chantilly; quant aux deux autres renvois, ils sont inexacts, le *Pantagruel* des collections Solar-Lignerolles n'étant relié qu'avec la *Prognostication* et n'ayant jamais été accompagné d'un *Gargantua* de Juste (1535). Les quatre exemplaires de M. Plan se réduisent donc à trois.

N° 37. *Pantagruel*, 1538, [Denis Janot].

M. Plan n'a pas réussi à découvrir d'exemplaire de cette rarissime édition du *Pantagruel*. Il l'aurait pu cependant. L'exemplaire qui figura à la vente de Richard Heber (Paris, octobre 1836, t. II, p. 73, n° 778), où il fut vendu 120 francs, fit ensuite partie de la vente de Jacques-Charles Brunet (Paris, avril 1868, t. I, p. 85, n° 423), où il fut adjugé pour 3,200 francs à Lortic pour Lesoufaché, ainsi que l'indiquent les exemplaires annotés du catalogue. Or, la bibliothèque de Lesoufaché est aujourd'hui, comme on sait, incorporée dans celle de l'École des beaux-arts. Notre précieux volume y est conservé en bonne place dans l'armoire vitrée, où M. Plan l'aurait pu aisément consulter.

N° 44. Nous croyons que les exemplaires du carton de 1543 et de *L'Isle sonante*, consultés par Le Duchat, sont

précisément ceux de la bibliothèque Marlborough à Blenheim, qui ont reparu de nos jours à la vente Sunderland.

N° 46. *Le disciple de Pantagruel*, 1538, [Denis Janot].

Nous venons de dire que le seul exemplaire connu du n° 37 était à Paris, à l'École des beaux-arts. C'est là aussi que se trouve (n° 19466) l'exemplaire du *Disciple*, que possédait également Brunet. En voici une description *sommaire :*

F. 1 recto : **Le disciple de Pantagruel** *(gravure sur bois semblable à celle que reproduit M. Plan à la p. 78).* **M · D · XXXVIII.**

Expl. fc. 48 *recto :* **Fin des nauigations de Panurge**

Fc. 48 *verso : gravure sur bois semblable à celle donnée par M. Plan à la p. 80.*

In-16. Rom. 48 ffc. (A-F[8]) 1 col. (+-) 27 ll. à la p., nombreux petits bois. Mar. rouge, dos orné, milieux ornés à la rose, doublé de mar. vert, dent. int., tr. dor. (Bauzonnet), avec les armes de Lesoufaché imprimées sur le *verso* du plat.

N° 47. A une vente anonyme qui eut lieu à Paris le 15 novembre 1803 (c'est celle de la bibliothèque de Méon) a été vendue l'édition suivante du *Disciple :* p. 279, n° 2454 : « Le Voyage et Navigation que fit Panurge, Disciple de Pantagruel, aux Isles incongneues et estranges, et plusieurs choses merueilleuses difficiles à croire, qu'il dit avoir veues. *In-16*, *S. D.*, *fig. en bois* » (vendu 2 fr.).

Serait-ce un autre exemplaire du n° 47 de M. Plan?

N° 49. *Navigations de Panurge,* Lyon, Pierre de Tours, 1543.

Selon le catalogue de la vente Solar (Paris, novembre 1860, p. 349, n° 2116), ce petit volume ne serait qu'un fragment : « Le dernier feuillet est doublé parce qu'une autre pièce suivait les *Navigations*. »

Nous n'avons vu ni l'exemplaire Solar (acheté 400 francs à sa vente par Clément de Ris), ni celui de l'Arsenal, ni celui (mutilé) de Taschereau, ni celui, enfin (omis par M. Plan), qui a figuré aux ventes Sunderland et Bordes (1897 et 1902). Nous n'avons donc pas contrôlé cette assertion du catalogue Solar.

N° 51. *Bringuenarilles*, Rouen, Dugort, 1545.

Pourquoi M. Plan ne cite-t-il pas d'exemplaire de cette édition?

N° 61. *Bringuenarilles*, Paris, Nicolas Bonfons, 1574.

M. Plan renvoie à « Baluz (*sic*), n° 10500 », et nous cherchons en vain cet ouvrage dans la liste des ouvrages « cités ou consultés ». Comme toujours, le coupable est Brunet (t. IV, col. 1068), qui se figurait à tort être intelligible de tous quand il citait « la *Biblioth. Baluz.*, n° 10500 ». M. Plan ignorerait-il l'existence d'une *Bibliotheca Baluziana seu catalogus librorum Stephani Baluzii quorum fiet auctio die lunae 8 mensis maii anni 1719*, et lui fallait-il beaucoup de témérité pour dégager de l'abréviation, pourtant transparente, de Brunet, le nom illustre de l'éditeur des *Capitulaires :* « Stephanus Baluzius Tutelensis », comme aimait à signer le grand savant en tête de chaque volume de sa bibliothèque? Rappelons ici ce que disaient les *Mémoires de Trévoux* d'avril 1719 (p. 743) : « On va vendre la bibliothèque de feu M. Baluze. Il n'a pas voulu qu'on la vendît en gros, pour donner aux curieux la facilité de se pourvoir de certains livres nécessaires qu'il avait trouvés lui-même avec peine. »

N° 74. *Tiers livre*, Paris, Fezandat, 1552.

L'exemplaire de Nodier et Taschereau a reparu à la vente de M. Gustave Lévy (Paris, 20 mars 1877, p. 44,

n° 208 : 450 fr.), puis à celle de Marcel Schwob (Paris, octobre 1905, p. 44-45, n° 164), où il a été acheté par M. Rahir[1]. (Cette dernière vente est d'ailleurs postérieure à la publication de la *Bibliographie* de M. Plan.)

N° 78. *Quart livre*, Paris, Fezandat, 1552.

Les collations publiées par M. Plan pour prouver que l'édition d' « Aleman, 1552 » et de « 1553, s. l. » auraient été revues par Rabelais, ne nous semblent pas absolument probantes. Nous nous refusons à reconnaître la griffe du maître dans cette liste insipide de corrections purement orthographiques, et il nous parait même possible, nous le déclarons, qu'un simple libraire ait pu supprimer les mots *Caluins imposteurs de Genève*. Nous pensons au contraire que, si Rabelais avait tenu à revoir *lui-même* l'une ou l'autre des deux éditions qu'on lui attribue, ç'aurait été pour y introduire autre chose que des variantes orthographiques.

En tout cas, ces modifications infimes, que M. Plan qualifie (p. 160) de « corrections importantes », peuvent-elles sérieusement servir de base à des questions comme : « Rabelais a-t-il fait, à la fin de 1552 ou au commencement de 1553 (nouveau style), un séjour à Lyon...? Faut-il penser que maître François était caché chez des amis lyonnais & peut-être chez des protestants[2]? »

N° 88. *Le cinquième livre*, s. l., 1564.

Nous ne voyons aucune raison de supposer que la date de 1564 soit fausse. Si cette édition est véritablement sur le même papier que celle de Lyon 1564 et imprimée avec les mêmes caractères, il saute aux yeux qu'elle a été exécutée en même temps. L'argument tiré de la moins grande correction du texte ne prouve absolument rien. Reste l'*encrage* plus ou moins net : c'est vraiment peu de chose.

1. Il est offert pour 650 fr. au *Bull. Rahir*, n° 5 (mai 1907), p. 177-178, n. 751.
2. Cf. p. 232 un argument faible encore, mais plus sérieux.

N° 99. *Œuvres*, Lyon, 1565.

Où M. Plan a-t-il vu cette édition? Il y en a un exemplaire à la bibliothèque Bodléienne sous la cote 8°. R. 31. Art. Seld.

N° 100. *Œuvres*, Lyon, Jean Martin, 1567.

Pourquoi ne pas citer d'exemplaire de cette édition? Soit celui d'Hibbert (Londres, mars 1829, p. 363, n° 6640, vendu 10 sh. 6 d. à Gurdon, mar. bleu, doublé de tabis), soit celui de Gratet-Duplessis (Paris, février 1856, p. 132, n° 819, 40 fr.), soit enfin celui que M. Rahir offrait pour *dix francs* en 1900 (Bull. 50, p. 345-346, n° 38992, veau, titre taché).

N° 104. Un imprimeur s'est-il véritablement appelé François *Nierg?* N'est-ce pas un métagramme de *Grien* (ou *Grein*)?

N° 111. *Œuvres,* Lyon, Jean Martin, 1586, in-16.

M. Plan déclare n'avoir pas vu cette édition. Ne serait-elle pas au British Museum (1080. a. 43)? Et, décidément, M. Plan a-t-il vu tous les Rabelais du British Museum?

N° 112. *Œuvres*, Lyon, Jean Martin, 1588, in-12.

M. Plan ne cite pas d'exemplaire : il avait pourtant le choix entre celui du British Museum (1081. a. 23) et celui du musée Condé (Cigongne, n° 1900) sans parler des mentions qu'auraient pu lui fournir les catalogues Hibbert (n° 6640) et Heber (t. VII, n° 4732).

N° 114. *Œuvres*, Lyon, Jean Martin, 1596.

M. Plan ne connaît que l'exemplaire Guillin d'Avenas. L'exemplaire de John Maurice, aujourd'hui au British Museum (1081. k. 1) (toujours ce British Museum!), ne serait-il pas également de cette édition?

N° 118. *Œuvres*, Lyon, Jean Martin, 1600.

M. Plan attribue cette édition (pourquoi?) à une presse rouennaise, mais n'en signale pas d'exemplaire. Il s'en est

vendu un pour 24 francs, en maroquin rouge de Capé, à la première vente Bergeret (Paris, novembre 1858, p. 205-206, n° 1371).

P. 230, n° V. « Almanach pour l'an 1546, composé par Maistre Françoys Rabelais, Docteur en Medecine, Item la Declaration que signifie le soleil parmy les signes de la Nativité de l'Enfant. A Lyon, Devant Nostre Dame de Confort. »

M. Plan aurait pu nous avertir que la deuxième partie de cet almanach, la *Déclaration*, n'est pas de Rabelais, car deux éditions postérieures l'attribuent à Antoine Guillermin; c'est sans doute, comme le fait remarquer Brunet (*Manuel*, t. II, col. 1819-1820), l'ouvrage qu'on réimprima en 1556 sous le titre :

Briefve & succinte déclaration que signifie le soleil parmy les signes à la nativité de l'enfant, composé par maistre Ant. Guillermin, natif de Rhodes et professeur en médecine. Lyon, par Fr. et Benoist Chaussard, 1556, in-8°.

Brunet signale encore une réimpression de 1580, in-8°, de 8 ff., *prins sur la copie de Benoist Chaussard.*

P. 233, n° X. Il nous paraît invraisemblable que Rabelais ou un humaniste quelconque ait traduit « ferendum et sperandum » par οἰσεόν καὶ ἐλπισεὸν. Un élève de quatrième rétablirait la lecture : οἰϛέον καὶ ἐλπιϛέον, c'est-à-dire : οἰστέον καὶ ἐλπιστέον.

P. 238, n° XVI. S'il avait connu une étude de M. Jacques Boulenger, parue dans cette *Revue* (t. I, 1903, p. 97-121), M. Plan aurait su que l'édition des frères de Sainte-Marthe n'a *pas* été faite d'après le manuscrit du fonds Dupuy à la Bibliothèque nationale. Quant à l'exemplaire d'une de ces lettres que possédait Benjamin Fillon, je me suis plus d'une fois demandé si ce n'était pas un faux moderne dérivant de l'édition imprimée en 1651.

P. 242, nº XXIX :

La lettre de Rabelais au cardinal du Bellay, commençant par ces mots : « *Monseigneur. Si, venant icy dernièrement, M. de Saint-Ay eust eu la commodité de vous saluer à son partement...,* » & datée de Metz « ce 6 février (1547) », a été publiée pour la première fois par Libri dans le *Journal des Savants* de janvier 1842, « d'après un recueil du président Bouhier, conservé à la Faculté de médecine de Montpellier, sous la cote 409. » (Référence suspecte.)

Quand un bibliographe fait suivre une indication quelconque des mots *référence suspecte*, cela signifie neuf fois sur dix qu'il a trouvé un renvoi dans un livre, qu'il est remonté à la source citée, qu'il s'est aperçu que le renvoi était inexact[1] et qu'il n'a pas poussé plus loin ni cherché à corriger l'erreur de son devancier. Ne serait-ce pas le cas de M. Plan ?

Une étude importante de M. Louis Thuasne (*Rabelæsiana :* I, *Note sur une lettre autographe de Rabelais*, dans *Revue des bibliothèques*, t. XIV, 1904, p. 281-290), publiée après la *Bibliographie* de M. Plan, démontre que, selon toute vraisemblance, la publication de Libri dans le *Journal des Savants* est fondée non sur le manuscrit de Montpellier, non sur le manuscrit de Dijon, mais sur l'autographe de Rabelais que Libri aurait volé à la Bibliothèque nationale (ms. latin 8584, après le f. 85).

En attendant que l'on retrouve l'autographe de la lettre volée par Libri, on devra se contenter de la copie de Montpellier ; encore faudrait-il pour cela en donner la cote exacte et ne pas reproduire d'après Libri un renvoi inexact, même avec le correctif « Référence suspecte ».

Tout d'abord, le président Bouhier a-t-il possédé effectivement un recueil de lettres adressées au cardinal du Bellay ? A la mort de Bouhier, sa bibliothèque, riche, dit-on,

1. Le renvoi exact se trouve partout, par exemple dans l'édition de Marty-Laveaux, t. IV, p. 400-402, que M. Plan devrait connaître puisqu'il a entre les mains les papiers de cet érudit et qu'il a pu y puiser largement pour sa *Bibliographie*.

de 35,000 volumes et de 2,000 manuscrits, passa tout entière à son gendre, le président Chartraire de Bourbonne, puis au fils de celui-ci, puis au comte d'Avaux, gendre de ce dernier, qui la vendit pour 135,000 livres, en 1781, à l'abbaye de Clairvaux. Sous la Révolution, ces richesses devinrent la propriété de la nation et formèrent la bibliothèque de l'École centrale du département de l'Aube. Un classement sommaire des manuscrits fut effectué par Chardon-La Rochette et le docteur Prunelle. On envoya par la suite 323 manuscrits à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, tandis que d'autres prenaient le chemin de la Bibliothèque nationale, où les avaient précédés vingt-trois cartulaires expédiés à Paris dès 1799. On n'a pas oublié, d'autre part, que Chardon-La Rochette fut assez long à faire parvenir à leur destination quelques-uns des manuscrits prélevés.

Dans une liste (ms. 2407 de Troyes) des manuscrits mis en réserve pour la Bibliothèque nationale par le commissaire Chardon-La Rochette[1] figure, sous le n° 64, un recueil intitulé : « Lettres latines et françaises du cardinal du Bellay, in-fol., 1 vol. »

C'est évidemment le même volume que celui qu'a décrit Libri dans son catalogue des *Manuscrits de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier*[2], sous le n° 24[3].

Ce volume sur papier, écrit au XVIIIe siècle, de la main même du président Bouhier, contient, dit Libri, des « Lettres latines et françaises de Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris, avec les lettres adressées à ce cardinal par Sleidan, Sturm, Chellius, Curtius, Pomeranius, Wolfgang de Lysenberg, Landry, Veigbold, Latom, Wolfrag de Monteferro, Russocik, Guillaume, Salazar, Peterman, Creuser et Salmonius Macrinus, par François Rabe-

1. Publiée par Harmand dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, série in-4°, t. II (1855), p. IX-XVI.

2. *Catalogue général...*, série in-4°, t. I (1849), p. 293-294.

3. La description de Libri est réimprimée, un peu écourtée, dans le *Dictionnaire des manuscrits*, t. I (Paris, 1853, in-8°), col. 557-558.

lais, par le duc de Florence..., etc. ». Libri signale, en outre, « une autre copie de cette même correspondance dans la bibliothèque de Dijon ».

Cette autre copie avait été mentionnée vingt ans auparavant, par Haenel, dans la liste sommaire qu'il avait publiée des manuscrits de la bibliothèque de Dijon[1]. On en trouvera une courte mention, malheureusement sans analyse détaillée, dans le nouveau catalogue publié par MM. Molinier, Omont, Bougenot et Guignard (*Catal. général*, série in-8°, t. V, p. 134, n° 539).

P. 248, n° XXXV :

On a aussi, dit M. Plan, attribué à Rabelais, sans raison plausible, le *Traité des Trois imposteurs*, comme on l'a attribué à plusieurs auteurs. C'est peut-être à cause de l'édition qui en a paru au XVIIe siècle sous ce titre : *Vincentii Panurgi epistola de tribus impostoribus ad J. B. Morinum.* Parisiis, ap. Macoeum Bouillette & J. Guignard, 1654. *In-4°.* [Salvaing de Boissieu, 1432.]

Il est toujours dangereux de mentionner des ouvrages dont on ne connaît que le titre. Si M. Plan s'était reporté à l'excellent mémoire, très fréquemment réimprimé, de Bernard de La Monnoye, sur le *Traité des Trois imposteurs,* il y aurait vu :

1° Qu'au début du XVIIIe siècle, ce traité n'avait jamais été imprimé et que, par conséquent, on ne saurait en citer une édition qui ait « paru au XVIIe siècle » ;

2° Que l'ouvrage intitulé : *Vincentii Panurgi epistola...*, etc., n'est nullement une édition du fameux traité et que son auteur est précisément le J.-B. Morin que le titre indique comme le destinataire fictif de cette *Epistola.*

3° Que le seul auteur qui, au rapport de B. de La Monnoye, ait songé à attribuer à Rabelais le *Traité des Trois*

1. G. Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae ... asservantur* (Leipzig, 1830, in-4°), col. 147, n° 310; réimprimé dans le *Dictionnaire des manuscrits*, t. I, col. 667.

imposteurs, est le bibliographe Johann Deckherr (*De scriptis adespotis*, 3e éd., Amsterdam, 1686, in-12, p. 121-125) qui ne semble même pas avoir connu l'*Epistola* de 1654.

Qu'on nous permette, en terminant, de déclarer que nous ne songeons nullement à incriminer ici la bonne foi de M. Plan; que nous reconnaissons sans peine tout le profit que nous avons retiré de l'étude des excellents facsimilés qui décorent son ouvrage; que nous y avons trouvé, enfin, la description de plusieurs éditions précieuses qu'aucun de ses devanciers n'avait signalées, comme par exemple les Rabelais de Besançon; et que, si nous avons publié ces critiques, c'est avec le ferme espoir que d'autres nous critiqueront à leur tour et qu'ainsi seront consolidées, petit à petit, les bases d'une bibliographie définitive des œuvres de Rabelais.

SEYMOUR DE RICCI.

CENT VOCABLES RABELAISIENS

AVANT RABELAIS.

La grande Chirurgie de Guy de Chauliac a été réimprimée en 1891 par M. E. Nicaise d'après le manuscrit français 24249 de la Bibliothèque nationale de Paris et « les imprimés latins et français » ; M. Godefroy a dépouillé ou fait dépouiller ce même manuscrit, ainsi qu'en témoignent les articles *commissure*, *complication*, *congestion*, *muscillage* de son *Dictionnaire;* et pourtant, je viens de relever dans l'édition de 1534 du *Guidon en françois* deux cent soixante-trois (263) mots pour lesquels le *Dictionnaire général* renvoie à une date plus récente. Ce chiffre même doit s'accroître de tous les termes datés du XVe siècle ou du début du XVIe siècle dans le *Dictionnaire général* et qui peuvent se trouver soit dans l'édition de 1503, soit dans les deux incunables de 1478 et 1490, soit encore dans les manuscrits du XIVe siècle.

De ces 263 mots, 30 sont attribués à Rabelais par le *Dictionnaire général :*

aeré
aggregatif
analogie
anathomiser
aphorisme
arterial
articulation
artificielement
ascendent
axunge
cartilage
coronal
fistuleux
grenoylle
humecter
index
individuel
inhiber
ligament
medulaire
minoratif
pestiféré
priapisme
prolifique
refroidissement
sinapiser

sinthome	*unguent*
stupide	*vivifique.*

Précédemment[1] j'ai cité l'exemple du mot *articulation*. M. Paul Barbier[2] a cité des exemples du XIVe (?) siècle pour *aggregatif*, *aphorisme*, *artificielement*, *axunge*, *minoratif*, *sinthome*, *stupide*, de 1444 pour *refroidissement*, de 1482 pour *vivifique*, de 1512 pour *unguent*, de 1521 pour *ascendent*, de 1531 pour *pestiferé*, de 1549 pour *ligament*. Ces cinq derniers mots se trouvent sans doute pour la première fois dans le *Guidon*, mais il y a doute pour les sept premiers. Oresme qui emploie *amphorisme*, *artificielement* et *minoratif* est contemporain de Guy de Chauliac; Bernard de Gordon, dans la *Pratique* duquel Godefroy a lu *axonge*, *sinthome* et *stupide* fut le maître de Chauliac, mais son *Lilium* ne fut mis en français qu'en 1377 et l'imprimé de 1495 nous donne un texte « quelque peu rajeuni », au dire de Littré[3], et il se peut que le *Guidon* de 1478 ait déteint sur la *Pratique;* au reste les deux incunables sont des impressions lyonnaises et reflètent peut-être plus le langage quotidien des praticiens de l'Hôtel-Dieu de Lyon à la fin du XVe siècle que celui des chirurgiens de Toulouse et Montpellier du siècle précédent.

De plus, parmi les 470 mots dont M. Barbier fait remonter l'usage à Rabelais alors que le *Dictionnaire général* donne comme premier exemple un texte postérieur à cet auteur, il s'en trouve vingt-deux que nous lisons déjà dans le *Guidon*. Ce sont :

amigdalle	*fortuit*
cheute	*indication*
epilepsie	*insipide*
fecal	*lobbe*
fixement	*oblong*

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 103.
2. *Ibid.*, t. III.
3. *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 328.

predicable
prohiber
prurit
pulveriser
restrictif
salive
trachee artere
veneneux
ventricule
ventru
verdet
vertebre.

Ce chiffre de cinquante mots peut être doublé grâce à quelques volumes que les hasards des adjudications et des catalogues m'ont permis de réunir en mon « grenier ».

Prenons d'abord les mots attribués à Rabelais par le *Dictionnaire général.*

Si *vocable* est dans Le Maire dès 1512, Pontus de Tyard l'emploie en 1552 dans le *Solitaire premier*, antérieurement au 5e livre.

Rabelais emploie le mot *metalepsis*, mais la forme française *métalepse* se lit peut-être pour la première fois dans le Commentaire de Pantaleon Thevenin sur la Sepmaine de G. de Saluste, imprimé en 1585, et c'est sans doute là que le lut Cotgrave.

Le traducteur de l'*Architecture* de Vitruve (Jean Martin ou quelque autre), connaît en 1547 *aeolipile* et *sapper.*

brusque
chiorme
extatique
fregate
maroquin

se lisent dans la première édition de *Palmerin d'Olive* « achevee d'imprimer... le viij iour de Iuillet, Mil cinq cents quarante six ». Comynes emploie *brusque*, mais il est peu probable que Rabelais ait feuilleté l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche*, daté de 1524, et dans lequel Godefroy a trouvé *marroquin.*

Les infatigables traducteurs que furent Claude de Seyssel et Guillaume Michel connaissent :

tuf
remorquer
centumviral
naumachie
sideral

Le second groupe se trouve dès 1520 dans *Suetone* et le premier dans le *Diodore* imprimé en 1530.

Une récolte plus abondante nous attend dans la *Mer des Histoires*, adaptation française du *Rudimentum noviciorum* imprimé à Lubeck en 1475. La première édition de 1488 est un de ces livres que leur situation dans la Réserve des grandes bibliothèques met à l'abri... des travailleurs et ce n'est que l'édition de 1491 que j'ai sous les yeux : on y peut lire plus de deux cents mots antérieurement aux dates marquées dans le *Dictionnaire général*. Treize seulement nous intéressent ici, ce sont :

adjuration
agriculture
amateur
amphiteatre
apologie
attirer
capable
conflagration
dialecticien
olimpiade
pigmees
symbole
tropologique.

Reprenant maintenant la liste de 470 mots attribués à Rabelais par M. P. Barbier et citée plus haut, nous trouvons dans la *Mer des Histoires*, en 1491, et probablement aussi en 1488 :

abhorrer
blasphemer
demydieu
narrer
offensif
philosopher
pluvieux
precieusement
prohiber
pudicité
questeur
retrograder
sacré sainct
salive
salubre
salubrité
satyrique
seraphique
vigilant.

Le *Diodore* de Cl. de Seyssel imprimé en 1530 a

contremine
desordre
importance
inopiné
inopineement.

Palmerin d'Olive, en 1546, contient *acolade*, *bonasse* et *caparassonné*, ce dernier simultanément avec Rabelais.

Occurrence est, en 1547, dans l'*Architecture* de Vitruve. *Alcion* est employé par Belon dans ses *Observations* en 1553.

De ce dépouillement d'une demi-douzaine d'ouvrages, est-il téméraire de conclure qu'une enquête plus approfondie et s'étendant à tous les ouvrages français imprimés de 1501 à 1550 réduira à fort peu de chose la part de Rabelais dans la formation du vocabulaire français moderne?

Hugues VAGANAY.

Ces pages étaient composées quand M. Baudrier, que tous les érudits connaissent pour le soin filial avec lequel il publie et complète la *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au XVIe siècle* commencée par M. le Président Baudrier, a bien voulu mettre à ma disposition le seul exemplaire connu du *Guidon en françois* « Imprime a lyon par Johãnes fabri || natif dalemaigne Lan de grace Mil || cccc. lxxxx. et le xxvij. iour daoust ». Et j'ai eu le plaisir d'y retrouver les cinquante-deux mots cités plus haut auxquels on doit ajouter *aposteme* qui m'avait échappé dans mon dépouillement de l'édition de 1534.

Voilà donc cinquante-trois mots qui se recommandent à l'attention de nos confrères médiévistes.

H. V.

UNE MENTION DE TIRAQUEAU EN 1546.

Voici un document qui nous montre quelle était l'autorité de Tiraqueau auprès des légistes et dans le Parlement de Paris, en 1546, c'est-à-dire à l'époque où paraissaient la troisième édition de son *De legibus connubialibus* et le *Tiers Livre* de Rabelais. Ce sont quelques lignes d'une préface que François Baudouin met en tête de la deuxième partie de son édition des Pandectes[1].

Il s'est décidé à donner cette seconde partie des Pandectes sur les instances de Tiraqueau : « Praesertim accedente sponsione gravissimi Senatoris Andreae Tiraquelli, qui sua auctoritate cunctationem nostram discussit et me natura fortassis non inverecundum confirmavit, dum pueriles nostras commentationes (qui est profusissimus viri doctissimi erga studiosos omnes et incredibilis favor) liberali suo judicio sæpius ornavit. Ejus judicium cum in rebus gravissimis augustissimus ipse Senatus revereatur, non potui vel tanti autoris defugere imperium, vel talis tantique patroni voluntatem non revereri.

« Amplissimo viro D. Francisco Olivario, Franciae cancellario, Franc. Balduinus, S. »

J. Plattard.

1. *Justiniani Sacratiss. princip. Institutionum libri quatuor* (*apud Tiletanum*). Paris, 1546. In-f°.

COMPTE-RENDU.

Louis Delaruelle. *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses.* Paris, Champion, 1907.
— *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé.* Toulouse, Ed. Privat; Paris, Ed. Cornély.

M. L. Delaruelle n'est pas un inconnu pour les Rabelaisants : il a donné naguère, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, sur *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*[1], une étude qui mériterait, pour sa méthode prudente et sagace, d'être proposée comme modèle à tous ceux qui s'occupent des sources de Rabelais. A leur tour, ses deux thèses de doctorat nous apportent de très précieuses contributions à l'histoire de l'humanisme français dans le premier tiers du XVIe siècle.

Nous n'avons, il est vrai, dans la thèse principale, que l'étude des « origines, des débuts » de G. Budé jusqu'à l'époque (1519) où il renonce à la *Vita umbratilis* pour figurer à la cour et jouer un rôle dans les conseils du roi François Ier. Mais, en attendant le second volume que nous promet M. Delaruelle, nous trouvons dans les chapitres consacrés à la formation de l'humaniste, aux *Annotations aux Pandectes*, au *De Asse*, au *Recueil d'Apophtegmes* toutes les idées maîtresses et tous les traits essentiels de la physionomie de Budé.

Il était jusqu'à présent peu connu. M. Brunetière lui a consacré un article dans son *Histoire de la littérature française classique;* M. Lefranc a étudié et défini son rôle dans la création du Collège de France; mais sur sa biographie et sur ses œuvres, aucune étude d'ensemble n'avait été entreprise depuis la thèse de Rebitté, *Guillaume Budé restaurateur des études*

1. Cf. le compte-rendu dans le tome II de la *Revue des Études rabelaisiennes*, p. 197.

grecques en France (Paris, 1846) et la *Vie de Guillaume Budé*, par Eugène de Budé (Paris, 1884). En outre, ce n'est que depuis quelques années que l'humanisme de la fin du xve siècle nous est connu, grâce aux publications de M. de Nolhac, de M. Omont (*Georges Hermonyme de Sparte*), de M. l'abbé Paquier (*L'Humanisme et la Réforme : Gérôme Aléandre*), de M. Jovy (*François Tissard et Jérôme Aléandre*), de M. Thuasne (*Lettres et discours de Robert Gaguin*).

Les résultats de leurs recherches ont été résumés, coordonnés et augmentés par M. Delaruelle dans son premier chapitre, *Les précurseurs*, tableau de l'humanisme français à l'époque qui vit naître et grandir la génération de Budé et de Rabelais.

De l'examen attentif qu'il a fait des *Annotations*, du *De Asse* et surtout des nombreuses et copieuses digressions dont ces études philologiques et scientifiques sont comme offusquées se dégagent quelques traits nouveaux de la physionomie de Budé. Cet humaniste que l'on se représenterait volontiers confiné dans son cabinet, entre le *Digeste* et les écrivains anciens, indifférent aux bruits du dehors, on le voit dès 1514 (*De Asse*) très intéressé par la vie de son pays, ému des malheurs et inquiet des malaises de la France. Il a de véhémentes indignations contre un personnage que sa rhétorique ne lui permet pas de nommer, mais qu'il désigne clairement : Georges d'Amboise, dont l'ambition personnelle a égaré le roi Louis XII. Il manifeste, en revanche, une sincère admiration pour la probité du chancelier Guy de Rochefort. Il flétrit l'avidité des officiers de la couronne, déplore la misère des paysans. Aussi bon chrétien qu'ardent patriote, il s'irrite des vices du haut clergé, de la simonie des prêtres, et, bien avant Rabelais, dénonce la conduite scandaleuse du pape Jules II, qui, cuirassé et casqué, faisait « guerre félonne et très cruelle,... tout l'empire christian estant en paix et silence[1] ». Budé, avant même d'entrer dans la vie publique, est un homme de son époque : la culture antique n'a pas altéré en lui le sentiment national et ne lui a pas fait perdre les traditions de l'esprit français.

M. Delaruelle, ayant arrêté son étude de la biographie de Budé, dans ce premier volume, à l'année 1519, n'a pas eu

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. L.

à parler des rapports de Budé avec Rabelais (1520-1523). Les lettres adressées par Budé à Lamy et à Rabelais, alors cordeliers à Fontenay-le-Comte, ont trouvé place dans le *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé*, qui constitue sa thèse complémentaire. L'idée de ce répertoire est heureuse : le style de Budé est si rebutant en raison de l'abondance des métaphores laborieuses et si décevant par l'absence de faits ou d'idées concrètes, qu'un résumé, dégageant les idées essentielles et précisant les faits, rendra de grands services à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'humanisme dans la première moitié du XVIe siècle. — Aux 160 lettres publiées par Budé lui-même en plusieurs recueils (1520, 1522, 1531), M. Delaruelle a joint quinze lettres, extraites de différents recueils épistolaires, ou livres du XVIe siècle : correspondance d'Érasme, etc. Il est fâcheux que ce répertoire reste incomplet; M. Delaruelle n'y a pas fait place aux lettres-dédicaces ou lettres d'éloges qui servent de préfaces aux ouvrages de Budé ou de ses correspondants. Telle lettre, placée en tête de sa traduction du *Livre du monde* d'Aristote (1526), contient sur Jacques Toussain, à qui l'ouvrage est dédié, et sur Budé lui-même des renseignements intéressants. Il va de soi que ce répertoire ne saurait tenir lieu des documents originaux; tel qu'il est, il nous offre cependant, et dans son texte et dans ses notes, beaucoup de renseignements sur les personnages qui étaient des relations de Budé et de Rabelais : Dolet, Tiraqueau, Georges d'Armagnac, Philendrier, etc.

C'est des chapitres I (*Les précurseurs*) et III (*Les Annotations aux Pandectes*) de la première thèse que pourra particulièrement profiter le commentaire de *Pantagruel* et de *Gargantua*.

Le chapitre des Précurseurs nous montre quelles furent les origines et les premières formes des critiques de l'éducation scolastique que Rabelais reprit dans *Gargantua* (I, 14). Tous les manuels et traités avec lesquels Thubal Holopherne et Jobelin Bridé avaient « abâtardi le bon et noble esprit » du jeune Gargantua étaient depuis longtemps la risée des humanistes. Dès 1473, Gaguin, dans son *Ars versificatoria*, range parmi les auteurs *parum tersi* Theodolus (Théodolet), Alain de Lille (Alanus in Parabolis), Facetus (le Facet) et se moque de la latinité des étudiants contemporains, qui ne se haussait

guère qu'à l'intelligence du jargon de Duns Scot (p. 26). Le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu est ridiculisé ; on cherche à le remplacer par des grammaires plus simples et plus claires, comme celle de Sulpicius Verulanus. Pourtant, sa fortune dure toujours : de 1483 à 1542, il aurait eu vingt-deux éditions à Paris seulement. Et le Grécisme d'Éverard de Béthune (Hébrard, *Grécisme*) est réédité et glosé par un régent de Poitiers. Les efforts des humanistes pour renouveler les méthodes d'enseignement n'ont donc pas encore abouti à l'époque de Rabelais, « toutes disciplines ne sont pas restituées », et l'on comprend son indignation contre ceux qui s'attardent dans les brouillards cimmériens de l'âge gothique[1].

Pareillement, la campagne contre les Accursiens et les Bartolistes, à laquelle s'est associé Rabelais dans les chapitres v et x de *Pantagruel*, datait déjà de plus d'un quart de siècle. Elle avait été entreprise par les humanistes italiens du Quattrocento, notamment par Laurent Valla, que choquait le latin barbare des glossateurs. Budé avait montré dans ses *Annotations* (1508) comment il fallait réagir contre les erreurs séculaires de ceux que Bonaventure Despériers appelle quelque part « tormentatores, non commentatores juris ». Tout en rendant justice à Accurse et à Bartole, dont les défauts doivent être imputés à la barbarie de leur âge, il s'était élevé contre la sottise des Accursiens et des Bartolistes, disciples entêtés de leurs maîtres, plus prompts à citer un commentateur obscur qu'un texte clair, insoucieux de la pureté du style au point de préférer à la langue d'Ulpien celle d'Accurse, jargon « des boutiques des barbiers et des cordonniers[2] ». Ce sont les critiques que Pantagruel formulera, à son tour, lorsqu'il jettera au feu la « fatrasserie de papiers et copies » amoncelée par un « tas de vieux rabbanistes » pour grabeler le procès Baiseculhumevesne. Même si la controverse était patente, dit-il, elle n'a pu être qu'obscurcie par les « ineptes opinions de Accurse, Balde, Bartole, de Castro, de Imola[3] » et autres vieux mâtins, ignorants : 1° de la langue grecque, indispensable pour l'intelligence des sentences grecques, dont les lois sont pleines ;

1. Expressions de la lettre-dédicace des *Epistulae Medicinales* de Manardi.

2. Cf. p. 101 et 102.

3. Sur ces juristes, cf. Delaruelle, p. 101, note.

2° de la langue latine, comme il appert de leur style de « ramonneur de cheminée et de cuisinier et marmiteux[1] »; 3° de philosophie morale et d'humanité. La réforme des études juridiques en France, entreprise par Budé, continuée par Alciat, n'avait pas encore abouti en 1532; Tiraqueau se plaignait[2] qu'il y eût encore des jurisconsultes à qui l'on ne pouvait arracher des mains ces gloses barbares (barbara glossemata), « brodure infâme et punaise d'une robe d'or triumphante et précieuse à merveilles » (*Pantagruel*, ch. v).

Pourtant, Budé avait été suivi; tout le cénacle de Fontenay-le-Comte s'inspire de ses idées : Tiraqueau, Lamy, Rabelais, l'avocat Jean Imbert, qui le consulte sur le choix des termes juridiques pour la préparation de ses *Institutiones forenses* (Paris, 1538). Cette influence de Budé fut lente, mais puissante, et nous regrettons que M. Delaruelle n'ait pas cru devoir l'étudier avec plus de précision. Cf. p. 127 : « Considérées comme œuvre d'érudition, les *Annotations durent* faire époque en France et à l'étranger. » Suivent quelques faits attestant ce succès. P. 132 : « Le succès (du *De Asse*) *dut* répondre à l'impatience que le livre avait provoquée. » Et M. Delaruelle allègue à l'appui de cette assertion si prudemment formulée quelques éloges donnés à Budé par des Humanistes contemporains. Il aurait pu citer bien d'autres témoignages. Pour peu que l'on ait simplement feuilleté les ouvrages des Humanistes de la première moitié du XVIe siècle, on reste frappé de la fréquence des emprunts au *De Asse*. C'est, par exemple, dès 1516, Nicole Bérault qui, dans son édition de Pline l'Ancien, profite des observations de Budé sur de nombreux passages de son texte. (*Caii Plynii Secundi naturalis historiae libri XXXVII*. Paris, Regnault-Chaudière. Préface. « Utinam plura fuissent ac frequentiora! » dit-il, en parlant des remarques de Budé sur Pline.) Les mêmes éloges et les mêmes références au *De Asse* se retrouveront dans une autre édition de Pline par Danès. (*Plinii secundi historiarum*

1. L'expression que Budé donne à son mépris pour la langue de ces jurisconsultes n'est ni moins flétrissante ni moins pittoresque. (Cf. surtout le *De Philologia*, l. II.) Leur langage se compose, dit-il, « verbis e foro, non quidem romano ac subselliis dicato, sed olitorio potius et boario suarioque collectis ».

2. Cf. lettre-dédicace des *Epistulae Medicinales* de Manardi.

naturae libri XXXVII. Paris, Jean Petit, 1532. « Budaeo, hujus memoriae eruditorum facile principi, qui permulta etiam ipse Plinii loca sagacissima conjectura judicioque exactissimo usus, restituit in illo praeclaro *De Asse* assisque partibus opere... » Petrus Bellocirius[1] Lectori.)

Le *De Asse* ayant établi un étalon nouveau des monnaies, et aussi des mesures et poids des Anciens, on devine quelles modifications durent s'ensuivre dans la médecine ou la pharmacie. Toutes les recettes, transmises par les traités des Anciens, comportaient des mentions de poids et mesures dont les équivalents français, acceptés antérieurement au *De Asse*, se trouvaient désormais erronés. Les officines de pharmacie n'échappaient point à l'influence de cet ouvrage. En 1552, Canappe et Tolet annexèrent à leurs *Opuscules de divers autheurs médecins* (Lyon, Jean de Tournes) un *Tableau comparatif des mesures anciennes et des modernes*, dressé d'après le *De Asse*.

Telle est la lacune de l'ouvrage de M. Delaruelle. Puisque, de son propre aveu, Budé n'a aucun mérite d'écrivain, puisqu'il n'est intéressant que comme initiateur et ouvrier de grandes réformes, pour l'exemple qu'il a donné aux Humanistes contemporains, en un mot, pour l'action qu'il a exercée, il appartenait à son historien de rechercher les multiples manifestations de cette influence, d'en montrer la diffusion et l'universel rayonnement. Un chapitre d'ensemble sur le rôle de Guillaume Budé, restaurateur de la philologie en France, rentre dans le cadre de cette étude. M. Delaruelle nous le doit dans son second volume.

J. Plattard.

1. Bellocirius est un pseudonyme de Danès.

CHRONIQUE.

Notre Bibliothèque. — M. Henri Grimaud nous a fait parvenir un article intitulé *Chinon pittoresque*, par Henri Grimaud (extrait du n° d'avril 1901 du *Monde moderne*, 14 p. in-8°), illustré par de curieux croquis chinonais, et M. Maurice Du Bos nous a adressé le n° du 5 août 1907 de l'*Italie et la France* contenant son article *Rabelais en Chinonais*, dont on trouvera l'analyse plus bas. — M. Arthur Tilley nous a remis un exemplaire de l'excellent volume qu'il vient de publier et dont la *Revue* rendra compte dans son prochain fascicule : *François Rabelais*, by Arthur Tilley, M. A. (London, J. B. Lippincott, 1907 in-16, 388 p. portr.) — M. Arthur Tilley nous a remis également un exemplaire du tirage à part de son article sur *Rabelais and geographical discovery* (extrait de *The modern Language Review*, vol. II, n° 4, juillet 1907, 10 p. in-8°), que l'on trouvera analysé d'autre part. — M. Abel Lefranc a rapporté d'Épinal pour notre bibliothèque une curieuse « image » moderne, intitulée : « Le célèbre Gargantua, » et où l'on voit le géant, qui a l'air, entre parenthèses, d'un fort brave homme, boire dans un tonneau en guise de gobelet et dévorer des bœufs, des cerfs, des porcs entiers, qu'il pique un à un au bout de sa fourchette. Cette naïve image provient de la « fabrique de Pellerin, imprimeur-libraire, Epinal ». Les lignes suivantes, que l'on peut lire au-dessous, prouvent que le livre de Rabelais n'a pas eu grande action sur la légende populaire de Gargantua :

Gargantua était fils de Briarée, le plus célèbre des géans, et de l'illustre Gargantine, sa femme. En naissant, quatre géans des plus forts avaient peine à le porter : sa tête était aussi grosse qu'un tonneau de quatre muids et ses fesses étaient plus larges et plus épaisses que des meules de moulin. On lit dans les annales du grand Mogol que le petit Gargantua mangeait par jour six grandes chaudières de bouillie, dont la moindre était plus grande que celle de l'hôtel des Invalides à Paris ; mais il n'eut jamais plus de cinq douzaines de nourrices. A trois ans, il mangeait à son dîner quatre bœufs, cinquante moutons, trois cents perdrix ; à dix-huit ans,

il lui fallait, pour le moindre de ses repas, cinquante bœufs, quatre cents moutons, quatre mille chapons, deux mille levrauts, trois mille perdrix, et, pardessus tout, soixante tonneaux de vin, vingt muids d'eau-de-vie et quatre mille bouteilles de ratafia. Il aimait fort le poivre : il en fallait ordinairement quatre quintaux sur sa soupe. Le tonneau qui lui servait de verre tenait douze muids. Il pouvait avaler deux ou trois bœufs à la fois sans en ôter les os, que, malgré leur dûreté, il réduisait en poussière sous ses grosses dents.

Il mourut d'une indigestion à la suite d'un repas où il avait dévoré cent quatre-vingts bœufs, huit cents moutons, quinze cents lièvres, sans compter les pigeons, canards, perdrix et bien d'autres viandes; il fallut deux mille cinq cents hommes occupés pendant six semaines pour creuser sa tombe et six cents chevaux et cent bœufs pour tirer le char funèbre sur lequel il était placé.

Rabelais et le poète Robbé. — La *Revue des Études rabelaisiennes* s'est occupée (t. III, p. 305) du poète vendômois Robbé et de son voyage à Chinon. Le passage relatif à Rabelais n'était pas resté *tout à fait inconnu* ni aussi perdu dans l'œuvre oubliée du poète que l'a bien voulu dire notre confrère M. Henri Grimaud. M. Pierre Dufay l'avait déjà reproduit dans son étude sur Robbé parue en 1898 dans la *Société archéologique du Vendômois* et tirée à part. L'auteur vient d'y ajouter des *Notes complémentaires* (Vendôme, 1907) qui achèvent de mettre en lumière la silhouette si originale « de cet enfant perdu de la Muse ».

Le Rabelais de Le Duchat. — Nous relevons dans le catalogue de la collection von Radowitz (*Verzeichnis der von dem verstorbenen Preussischen General-Lieutenant J. von Radowitz hinterlassenen Autographen-Sammlung*, Berlin, Hübner-Trams, 1864; in-8°, p. 635, n. 7815) la mention d'une intéressante lettre de Jacques Le Duchat, datée de Berlin (13 mars 1711), et par laquelle il offre à la Bibliothèque royale de cette ville un exemplaire de son Rabelais. Où est passé ce curieux autographe? Seymour de Ricci.

Rabelais et la Géographie. — M. Arthur Tilley entreprend d'étudier les sources auxquelles Rabelais a pu recourir pour composer l'histoire des navigations de Pantagruel. Dans son premier article : *Rabelais and geographical discovery* (extrait de *The modern language review*, vol. II, n° 4, juillet 1907),

il relève de très curieuses analogies entre le texte du roman et celui du *Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum...* de Simon Grynaeus, paru en mars 1532. On ne saurait guère douter que Maître François ait connu ce recueil de récits de voyages quand on voit que l'itinéraire qu'il assigne à Pantagruel autour de l'Afrique est précisément le même que celui que Sébastien Münster assigne aux Espagnols naviguant vers les Indes : « Petunt Portum sanctum, *Mederam* et *septem Canarias insulas...* Hinc navigatur ad *Caput album...* Venitur ad regnum *Senegae...* Haud longe est *Caput viride...*, etc., etc. » ; comme on peut le voir, ce sont là précisément les lieux que cite Rabelais, et il les cite dans le même ordre.

C'est encore très probablement le *Novus orbis* qui a inspiré à Rabelais, à la fin du dernier chapitre du second livre, l'annonce du voyage fantaisiste de Pantagruel par les *mons Caspies*, la *mer Athlanticque* et les *isles* de Perlas. De même on constate des analogies assez frappantes entre les descriptions de l'éléphant telles que les donnent le *Novus orbis*, Ca da Mosto, Varthema ou Marco Polo, et tel passage du chap. xxx du *Cinquiesme livre*. Enfin, il est fort probable également que c'est au *Novus orbis* aussi qu'a été empruntée la liste des historiens citée au chap. xxxi du même livre.

Remarquons en passant que ces intéressantes découvertes de M. Tilley viennent confirmer la théorie de l'authenticité partielle du l. V, telle qu'elle est exposée dans l'introduction à notre réimpression de l'*Isle Sonante*. On voit comment Rabelais avait dû lire avec intérêt le *Novus orbis*, qui venait de paraître en 1532, dans le temps même qu'il composait son second livre. Il y avait pris des notes : les unes lui servirent immédiatement ; les autres, il les réserva, et c'est ainsi qu'on les retrouve dans le l. V, composé vingt ans après le l. II.

J. B.

Rabelais et Béranger. — Nous relevons dans les *Lettres de Béranger à Mme de Solms* (dont le supplément du *Figaro* du 20 juillet 1907 a réédité des extraits) cet intéressant passage sur Rabelais, daté de 1856 : « Vous avez raison d'employer vos soirées à lire Montaigne et Rabelais ; je les étudie depuis quarante ans, et ils m'apprennent toujours quelque chose de nouveau. Malgré mon admiration pour Voltaire, je suis obligé

de convenir qu'on pourrait lui contester la valeur littéraire de ses œuvres. Rabelais est bien plus original et bien plus naïf : s'il avait été moins austère et aussi rusé que celui-ci, il eût conquis et conservé la première place parmi les réformateurs. »

Rabelais en Limousin. — Dans le numéro de juillet 1907 du *Bibliophile limousin,* M. Alphonse Precigou publie des *Notes complémentaires sur Rabelais et les Limousins.* L'article n'apporte aucune preuve décisive d'un séjour possible de Rabelais à Limoges avant 1533. Le discours du Limousin, est, on le sait, emprunté au *Champfleury* de Geofroy Tory, et les étudiants de cette province étaient assez nombreux à Paris pour que Rabelais n'ait pas eu besoin de venir à Limoges pour entendre jurer par « Sen Marçau ». En revanche, si l'on tient compte du passage du l. V, chap. xxx, « un verrat qu'autrefois j'avois vu à Limoges » et de la citation du « vieux chemin de la Ferrate », même livre, chap. xxvi, un passage de Rabelais en Limousin à une époque plus voisine de 1550 devient assez probable. M. Precigou le rapporte aux années comprises entre 1541 et 1546, date où le siège épiscopal de Limoges était occupé par Jean du Bellay. Le rapprochement méritait, en tout cas, quelque créance.

Livres et articles récents. — Notre confrère M. Heinrich Schneegans vient de publier dans la *Deutsche Rundschau* de juillet 1907 un important article sur la « Querelle des Femmes » dans la littérature française de la Renaissance; il y est question du *Tiers Livre* du *Pantagruel.*

— Notre confrère M. Maurice Du Bos a publié dans *L'Italie et la France, Revue des pays latins* (n° du 5 août 1907), un intéressant compte-rendu de notre excursion rabelaisienne sous ce titre : *Rabelais en Chinonais.* On y trouvera plusieurs illustrations utiles, comme la reproduction d'une médaille de Rabelais qui est peut-être le plus ancien portrait du Maître, et dont le revers intéresse l'histoire des *Navigations de Pantagruel,* — et comme la reproduction d'un autre portrait beaucoup plus récent, puisqu'il est dû à Delacroix. Ce portrait a motivé la curieuse note suivante, que l'*Italie et la France* a donnée dans son numéro de septembre : « Ce portrait (1834),

tout de convention, comme la plupart des portraits historiques de l'époque, réédite de parfaite façon, avec une différence d'expression bien entendu, les traits de l'homme couché dans le célèbre tableau du Louvre *Le massacre de Scio*, tableau qui, au Salon de 1824, « porta, dit Théophile Gautier, au dernier « degré d'exaspération les colères de l'école classique. » Quel était ce modèle dont deux fois en dix ans et pour des sujets si différents se servit Delacroix ? — Certains, d'autre part, remarquent une étrange affinité entre ces deux personnages et les portraits de Petrus Borel... Petrus Borel et Rabelais ! L'aimable railleur sous les traits du farouche lycanthrope ! Quel romantisme ! Il serait curieux aussi que Delacroix, qui se piquait de fréquenter *le juste milieu*, eût portraituré le bousingot dont les truculences émerveillaient l'atelier de Deveria et qui passait pour maître chez Louis Boulanger. Si cette identification de personnages pouvait être faite, elle éclairerait d'un jour tout nouveau les rapports du Cénacle avec Delacroix, car chacun sait que si Delacroix a dessiné les costumes du drame Amy Robsart, il ne garda pas moins vis-à-vis de Victor Hugo et de son entourage une constante réserve et ne s'enrôla pas dans les bandes frénétiques aux soirs de *Hernani*, etc.

— M. Martin-Dupont a publié, dans la *Femme nouvelle*, revue bi-mensuelle, du 1er juillet 1906, un article intitulé : *Rabelais moraliste*, où il s'est appliqué à montrer que la morale de Maître François est « la plus simple qui soit, honnête, débarrassée de tout appareil dogmatique, positive plus qu'aucune, en même temps humaine et essentiellement nationale ».

— Nous avons plaisir à signaler l'apparition d'un nouveau guide illustré : *Le Pays chinonais*, publié par la Société des Amis du Vieux-Chinon, et qui mérite les meilleurs éloges de tous les visiteurs du pays de Rabelais.

— Dans le *Temps* du 18 juillet 1907, M. Pierre Mille publie un nouveau supplément au Ve livre : *Où Panurge calomnia un élément*, épisode du voyage des pantagruélistes au pays de Quinte-Essence.

— On trouvera dans *Lyon médical* (18, 25 août, 1er et 8 septembre 1907) un très vivant article d'ensemble de notre confrère M. le Dr Chambard-Hénon sur *Le médecin François*

Rabelais. Nous regrettons fort que la place nous soit, ici, trop mesurée pour que nous puissions mieux faire que d'en recommander l'agréable lecture aux rabelaisants.

A. L. — J. B.

Nécrologie. — La Société des Études rabelaisiennes vient de faire une perte tout particulièrement sensible en la personne de M. Ernest-Henry Tourlet, membre de la Société botanique de France, président de la Société botanique de Touraine, licencié ès-sciences, officier de l'Instruction publique, décédé à Chinon, le 29 juillet 1907, dans sa soixante-quatrième année. C'est une belle figure, infiniment estimable, d'une bienveillance et d'un charme extrêmes, qui vient de disparaître.

Toute la vie de notre regretté confrère avait été consacrée au travail et à la recherche scientifique. « C'est en 1868 que M. Ernest Tourlet vint se fixer à Chinon[1], son pays natal, succédant à son vénéré père, dont il devait continuer les traditions de probité professionnelle de la vieille pharmacie. Il arrivait à Chinon avec un important bagage de connaissances scientifiques. Pharmacien de 1re classe, licencié, ancien interne des hôpitaux de Paris (classé avec le no 1), M. Tourlet vint, avec cette simplicité qui caractérise le vrai mérite, mettre à la disposition de ses compatriotes toutes les ressources de son esprit cultivé. Partageant son temps entre les devoirs de sa profession et ses travaux de prédilection sur la botanique, il préparait depuis de nombreuses années cette admirable flore de la région chinonaise à laquelle, quelques jours avant de mourir, il apportait les dernières corrections.

« Auteur d'intéressants travaux sur les Eaux de Chinon, sur le collège de cette ville, — fondé en 1578, et par conséquent l'un des plus anciens de notre pays, — il laisse, comme modèles de concision et de clarté, ses rapports du Conseil d'hygiène. Numismate, archéologue distingué, il donnait à la Société des Amis du Vieux-Chinon, dont il était président d'honneur, le concours précieux et dévoué de sa haute autorité. »

1. Deux discours ont été prononcés à ses obsèques par M. Constantin, doyen des pharmaciens de Chinon, et M. le lieutenant-colonel Sonier, vice-président de l'Association des anciens élèves du Collège de Chinon. Nous faisons ici quelques emprunts à celui de M. Constantin (*Journal de Chinon* du 4 août 1907).

Ajoutons que son obligeance était inépuisable et son désintéressement absolu. Les membres de notre Société qui ont eu l'occasion de recourir à ses lumières ont trouvé chez lui en toute circonstance l'aide la plus dévouée et la plus précieuse. Ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur d'être reçus dans son logis du quai Charles VII, le 9 mai dernier, n'oublieront jamais la bonne grâce de son sourire ni le charme de son esprit délicat et cultivé. Notre Société, à la fondation et à la prospérité de laquelle il s'intéressa grandement, conservera avec fidélité la mémoire des services rendus par ce passionné rabelaisant à toutes les études qui nous sont chères.

Nous prions sa famille, si durement éprouvée, et les Amis du Vieux-Chinon, ses compagnons d'études, de recevoir ici l'expression de nos sentiments de profonde et cordiale sympathie. A. L.

— Notre excellent confrère le général Colonna est décédé le 14 juin dernier, et ses obsèques ont eu lieu le 17 juin à Saint-François-Xavier. Esprit original et cultivé, fervent des études orientales, connaissant Rabelais à merveille, il avait été parmi les premiers adhérents à notre Société, et, sans prendre une part directe à nos travaux, il assistait fidèlement à nos séances. La mort de ce lettré et de cet aimable homme, épris des plus nobles curiosités, laissera parmi nous des regrets unanimes. Michel LAZARD.

— En juillet dernier a été inauguré dans la crypte de la cathédrale de Saint-Paul de Londres un buste en bronze, dû à M. Rodin, de notre éminent et regretté confrère le poète anglais W. E. Henley (1851-1903), qui fut l'un des premiers adhérents de notre Société.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LE

CARDINAL JEAN DU BELLAY EN ITALIE

(Juin 1535-Mars 1536).

(*Suite et fin* [1].)

VII.

Après quelques jours de maladie, dans la nuit du 1er au 2 novembre, « à une heure après mynuict, » Francesco Sforza était mort presque subitement[2]. La nouvelle en fut apportée à Rome par J.-B. Gastaldo, qu'Antoine de Leyva envoyait à Charles-Quint. *Vixit ut vulpes, mortuus est ut canis,* écrit l'évêque de Mâcon, en guise d'oraison funèbre[3]. Et, appréciant aussitôt l'importance du fait, il ajoute : « Sa mort sera déclaration à ceste foys de la bonne volunté de l'Empereur. » La question de Milan se posait à nouveau, avec une acuité particulière, dans toute son ampleur. « Chacun, écrit de son côté Jean du Bellay, est escoutant et considérant ce qu'il adviendra de ceste mort du duc de Millan, jugeant qu'elle doibt estre celle qui, ou par doulceur ou par aigreur, mecte une finale résolution aux

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes,* 1907, p. 233.

2. « Optimus ille dux primo die novembris circa mediam noctem ex hoc seculo ad foelicius migravit; nemo est qui mortem non lachrimet amare, me autem uno vix est perturbatior. Anno XX ejus secreta pertractavi. Non principem, sed patrem amisi... » P. Merbelius à Érasme, Milan, 9 novembre 1535, *Briefe an D. Erasmus*, p. 275.

3. L'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, 11 novembre. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 17.

affaires, non seulement d'Ytalie, mais de toute la chrestienté[1]. »

Aussitôt les pronostics allèrent bon train. Qui succéderait au défunt? Les uns, sous prétexte qu'il fallait placer à Milan quelqu'un qui ne donnât ombrage à personne, mettaient en avant des personnages de basse extraction, je veux dire non princière : Jean-Paul Sforza, Fernand de Gonzague, ou même Maximilien Stampa, le gouverneur du château de Milan. Mais ces candidatures n'étaient pas sérieuses. Quelques jours avant la mort de Francesco Sforza, il avait été question d'un fils de Ferdinand; mais les chances de ce neveu de l'Empereur faiblirent bientôt, dès que la succession fut ouverte. Antoine de Leyva, le lieutenant général de Charles-Quint au Milanais, proposa le nom d'un des fils du duc de Savoie, à qui l'on ferait épouser la veuve du défunt, nièce de l'empereur. Cette proposition, appuyée par Maximilien Stampa, par le président du Sénat de Milan, par le grand chancelier Taverna, par Speciano, le capitaine de justice, et par Jean-Paul Sforza lui-même, fut transmise en toute hâte à Charles-Quint par celui-là même qui lui apportait la nouvelle de la mort du duc[2], J.-B. Gastaldo.

Les Français ne laissèrent pas ignorer, tout de suite, qu'aucune de ces candidatures ne saurait recueillir l'agrément de leur maître : le Milanais devait faire retour à la France, directement ou indirectement[3]. Toute autre solution était inacceptable. Le comte de Cifuentès estimait Charles « trop picqué » contre le roi de France pour lui donner satisfaction sur ce point. C'était aussi l'avis du cardinal de Capoue, Nicolas Schomberg. Cependant, celui-ci, comme de lui-même et probablement pour sonder le terrain, suggéra une combinaison. François Ier, sans rien attenter sur Milan, enverrait incontinent à l'Empereur

1. Au Roi, 12 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 242 *bis* v°.
2. Lettre de Bragadin à la Seigneurie, 7 novembre.
3. Jean du Bellay à François Ier, deux lettres du même jour, 12 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 242 *bis* v°-247 v°.

la reine Éléonore accompagnée du duc d'Angoulême, qui solliciterait pour ce dernier le duché et la main de la veuve. « Et là où la chose ne *lui* seroit si tost octroyée, que à tout le moins *l'Empereur* feust contant de *lui* accorder une entreveue à Cambray, là où on se pourroit résouldre de toutes choses; et avec tout cecy ne fauldroit obmectre les excuses des troys choses qui ont esté cy-devant imposées » à François Ier, « c'est assavoir de ses intelligences avec le Turc et Barberousse, avec les Allemans et avec le roy d'Angleterre. »

Nicolas Schomberg, « ung très dangereux et maulvais fra, » fit proposer « soubz mains » ces ouvertures aux Français, les leur voulant « faire achepter aussi cher que si se eust esté de l'or du Peru ». Ils firent à la proposition un accueil ironique dont « le moyenneur » parut quelque peu humilié. Et, comprenant qu'il faudrait forcer la main à l'Empereur, ils mirent tout en œuvre pour disposer toutes les « occurences » aussi favorablement qu'il se pourrait pour leur souverain.

C'était le moment d'utiliser les « praticques » laborieusement entretenues jusqu'à ce jour et d'en fomenter de nouvelles[1] : le Cagnin fut invité à entrer, s'il pouvait, dans Crémone, qu'on disait « ung peu esmeue », et dans telle « aultre place de semblable importance ». La situation d'Antoine de Leyva était représentée par les Impériaux eux-mêmes comme très précaire, et l'on avait des doutes sur la fidélité des principaux chefs; on colportait des avis, on se murmurait des nouvelles qui étaient comme une invite sournoise à la vénalité et un discret engagement à la trahison. Jean du Bellay n'eut garde d'y rester sourd. Un « gentilhomme expres, saige et advisé, qui a bon moyen et qui sçaura dresser cest œuvre autant que nul aultre », est dépêché à Maximilien Stampa; à Jean-Paul Sforza on envoie « ung capitaine à luy confident » et

1. L'évêque de Limoges à Jean du Bellay, 19 novembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 97.

fidèle au Roi ; on en fait autant envers le capitaine de Lodi et quelques autres, « pour n'y perdre temps, » averti qu'on est « qu'en plusieurs lieux se peult trouver party qui y entendra de bonne heure ». A Ferrare, l'évêque de Limoges doit avoir l'œil sur toutes ces intrigues et en prendre la direction, si les chemins deviennent trop dangereux pour que l'on en soit informé jusqu'à Rome.

Le concours de Venise était précieux, indispensable. Plus que quiconque, la Seigneurie était intéressée au choix du successeur de Sforza, et elle avait tout avantage à se ranger du côté du roi de France, puisqu'en tout état de cause, par voie diplomatique ou par force, François Ier voulait et devait avoir le Milanais ; il valait mieux pour elle se ménager par avance les bonnes grâces et la reconnaissance de ce futur voisin. C'est ce que Jean du Bellay chargea notre ambassadeur à Venise, Georges de Selve, évêque de Lavaur, de bien expliquer au Conseil[1], tandis que lui-même s'efforçait d'endoctriner à Rome le secrétaire de Lorenzo Bragadin, avec lequel il avait, le 15 novembre, un très long entretien, « longissimo discorso[2]. »

Dans tout cela, Jean du Bellay prétendait agir en complète conformité de vues avec le Pape. Plus que jamais la collaboration de celui-ci était nécessaire et presque chaque jour le Saint-Père donnait audience aux Français[3]. Ces audiences ne furent même pas interrompues par une petite indisposition dont il souffrit entre le 4 et le 10 novembre, « un catarro nella massella, » dit Bragadin, « ung reusme, »

1. Jean du Bellay à M. de Lavaur, 9 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 242 *bis* v°-242 *ter* v° ; — réponse de Georges de Selve, 15 novembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 84.

2. Lettre de Bragadin à la Seigneurie, 16 novembre. Voir à l'Appendice, I.

3. Lettres de Bragadin des 7 et 14 novembre : « Questi Francesi solicitano molto Sua Beatitudine a mandar a Vostra Serenità uno Nontio suo, et voriano che per il ditto Nontio gli fusse promossa la materia di accordar Cesare con il Re Suo, per mezo di noze, li quali offerisseno a Sua Santità contro Turchi, et armata et denari assai, essendo largissimi in offerir, come è il solito loro. Tamen il Pontefice non si ha risoluto... »

écrit de son côté l'évêque de Mâcon, « lequel ne luy a osté l'appétit, ne le goust du vin et ne le garde point de négocyer[1]. » Jean du Bellay s'attachait à rétorquer les arguments des Impériaux qui de leur côté ne « dormaient » pas[2]. Connaissant le point faible du Farnèse, ils avaient même mis en avant la candidature d'un de ses petits-fils, lui donnant ainsi « cest os à ronger ». Jean lui montra les inconvénients de cet expédient, et Paul III parut convaincu; mais ce fut pour se rabattre sur la solution proposée par Schomberg. Elle n'était pas plus satisfaisante que l'autre, au sentiment de notre cardinal. Retour du Milanais au roi de France, il n'y avait pas à sortir de là. Le Pape paraissait s'en rendre bien compte. On pourrait essayer cependant des voies de douceur avant d'en venir à une rupture complète. Si l'Empereur ne voulait rien entendre, l'opinion serait pour François Ier, qui, du reste, en attendant la réponse, aurait loisir de se préparer tout en « persuadant tousjours la paix selon sa coustume et suyvant l'envye qu'il *avoit* de s'employer à la moyenner ». Le Pape se laissait entendre jusque-là que le mieux pour François Ier serait, s'il le pouvait, de « plaider la main garnye ». « Sire, écrit Jean le 12 novembre, de propoz en aultre, j'ay tant faict que je l'ay tiré à me remonstrer que le Roy deust temporiser, mais non en la sorte que d'autres vouloient qu'il le feist..., car il conseille ledict seigneur se préparer le plus gaillardement qu'il pourra; mais est d'advis que avant que rompre il laisse essayer à Sa Saincteté le chemyn de paix, ou luy le face essayer par qui bon luy semblera; non pas, ainsi que plusieurs foys il m'a replicqué, pour espérance qu'il ayt en la gratieuseté de l'Empereur et moins en sa libéralité, mais pource qu'il s'est tousjours plainct cy-devant, et encores font ses gens, que vous n'avez

1. L'évêque de Mâcon à Dubourg, lettre citée du 11 novembre.

2. Jean du Bellay à [l'amiral Chabot?], 19 novembre : « Je reprens halaine de six heures d'audience que viens d'avoir à Nostre Sainct-Père, où j'ay rompu de grans marteaulx et en ay entreforgé d'aultres. Noz bons amys ne dorment pas icy... » Bibl. nat., fr. 5499, fol. 247 v°.

jamais cherché que la voye de rigueur et de vouloir meetre contre luy tout le monde. A ceste heure, s'il a bon vouloir et vous le recherchez, il le monstrera ou jamais; s'il l'a mauvays, vous l'aurez mis en son tort et luy aurez osté l'excuse qu'il est bien aise d'avoir pour s'en prevalloir, dont vous l'aurez terriblement en ceste Italie. Et combien qu'il n'ait, comme dict est, nulle espérance en la bonté dudict Empereur, il dict toutesfois en avoir en Dieu, en la nécessité d'affaires où icelluy Empereur se retrouve et en l'extrême soin que Sa Saincteté y veult prendre. »

Jean du Bellay avait toujours été pour une politique d'action, et le conseil de plaider la main garnie, qu'il plaçait dans la bouche du Pape, dépassait très probablement la pensée de celui-ci. Mais que Paul III exhortât le roi de France à ne pas négliger les préparatifs militaires tout en négociant, cela se conciliait parfaitement avec son dessein. Ce dessein était très clair et très simple. La mort inopinée de Sforza fournissait au Saint-Père une occasion excellente de se poser en arbitre de la situation. Plus que jamais, il lui convenait de rester neutre pour se maintenir au-dessus des deux compétiteurs[1]. Mais, pour tenir en

1. C'est ce qu'il affirmait à Bragadin dans l'audience de 8 novembre : « S. S. con uno longissimo discorso... me disse sopra altra cosa, che fra li principi christiani, la volea esser neutrale et portarse da bon padre per poter operarse a concordarli, et, in caso che qualche uno di loro se disconoscesse, poter esser judice et far l'offitio poi contra di quello con l'arme si spiritual come temporal, parlando in questo di esser neutrale con tanta osservantia et tanta dimostra tion della mente sua, che maggior non si potrià dichiarar... Io credo, » ajoute l'ambassadeur, « che la Santità Sua habbi questo pensier, di veder, con il mezo di questo ducato di Milano, con qualche matrimonio, di concordar lo Imperador con il Re Cristianissimo. Et di questo qualche uno delli R. Cardinali ne parlano largamente, quelli maxime che sono chiamati della fatio francese, dicendo che mai non sarà fra li Christiani ne si potrà far expedition contra Turchi, se questo non succede, et che questa occasione non si deve hora lassar senza prehenderla... » Et plus loin : « Et vedendo sera questa uno R. cardinal delli grandi, mi ha fatto assaper che la mente del Papa è di voler in ogni modo operar che lo Imperator dagi il Stato de Milano al duca de Angulem, con assicurar essa Cesarea Maestà che per via di matrimonio esso Re Christianissimo

respect un Empereur victorieux, pas de meilleur « contrepoix » qu'un roi de France armé. Seulement, il convenait de ne pas précipiter les choses; il fallait se garder de tout acte de violence qui provoquerait une rupture. Remettre le litige entre les mains du Pape, gagner du temps, avoir confiance dans le Saint-Père et lui faire crédit, voilà ce qui répondait aux désirs de Paul III. Depuis son avènement, il avait l'ambition « d'estre père commung et neutral » de tous les princes chrétiens; c'était le moment de se montrer tel, et, par la pacification de la chrétienté, de préparer la réalisation de son rêve de croisade, tout en exaltant la fortune de la « case Farnèse ».

Neutralité, solution pacifique, il proclamait cela à qui voulait l'entendre. Neutralité, on savait ce que cela signifiait. Mais solution pacifique? Quelle solution? Sur ce point, le Pape était extrêmement réservé. Parlant aux Français, il paraissait pencher pour la dévolution du duché de Milan à un prince français, le duc d'Angoulême par exemple, qui épouserait la duchesse veuve. Mais, devant les Impériaux, il se faisait moins clairement entendre, « tant pour en tirer plus facilement ce qu'ilz en ont en l'estomac que pour avoir ses moyens plus aisez à conduire les choses à bonne fin. » Il ne voulait pas s'engager à la légère. De France, les nouvelles étaient rares et peu encourageantes; la santé du Roi était toujours précaire, nouvelle rechute au début de novembre[1]. Paul III recherchait le concours de Venise; il agissait sur ce point de concert avec Jean du Bellay. Tous deux relançaient Bragadin. Dans les audiences qu'il lui accordait, le Pape, après force protestations de dévouement et de bonne volonté, l'inter-

si acquieti et contenti del ducato de Milano solamente... » Lettre du 8 novembre.

1. L'évêque de Faenza à Ricalcati, 3 novembre. *Letters and Papers*, IX, n° 758; — Brion à Jean du Bellay, 5 novembre : « François Ier va mieux. » Bibl. nat., Dupuy 263, fol. 69 *bis*. Cependant, à Rome, le 14 novembre, Bragadin note encore de mauvaises nouvelles.

rogeait sur les dispositions de la Seigneurie; que pensait-elle de la candidature du Savoyard, du Français? Bragadin répondait en phrases générales, s'excusant sur l'absence de nouvelles. Impossible de tirer de lui quelque chose de précis : il était insaisissable. Cela n'encourageait pas le Saint-Père à dépêcher à Venise, en toute hâte, le nonce que les Français le pressaient d'y envoyer. Avant tout, il fallait savoir les véritables intentions de l'Empereur; Cifuentès, Capoue laissaient entendre que Charles-Quint garderait le Milanais pour lui[1]. Pier Luigi avait été envoyé au-devant du vainqueur de Tunis. On racontait qu'il avait été accueilli plutôt froidement. Paul III ignorait quelle créance il convenait d'accorder à ces racontars; mais c'était une nouvelle raison de se tenir dans la plus grande réserve[2]. Il se résolut à n'agir qu'après avoir reçu des lettres de son fils. Le 16 novembre, il s'enferma au château Saint-Ange. Son « reusme », prétendait-il, de nouveau le tracassait. Au vrai, c'était un moyen d'échapper quelques jours aux importuns, aux Français qui insistaient pour qu'il agit à Venise, comme aux Impériaux qui tâchaient de l'attirer à eux[3].

VIII.

Les nouvelles si impatiemment attendues arrivèrent dans la nuit du 16 au 17 novembre. Pier Luigi avait rencontré Charles-Quint entre Monteleone et Seminara, le 3 novembre, et l'avait suivi jusqu'à Cosenza, où il fut reçu en audience[4]. L'accueil qu'il reçut fut plutôt réservé. Sa

1. Lettre de Bragadin du 17 novembre.

2. Ibid. : « Il Pontefice non ha riceputo anchora lettere del signor Pietro Alvise... che la Maestà Cesarea li hobbi dato audientia, ma ha solamente lettere di 7 dal nontio suo, nelle qual avisa S. S. che'l ditto signor Piero Alvise non è ben veduto da quelli grandi della corte, et parlano del ditto poco honorevolmente, in modo che S. S. monstra con li sui resentirsene grandemente. »

3. Bragadin, lettre du 16 novembre.

4. « L'Empereur passa la mer le jour des Mortz. Je m'en venoys

mission portait sur quatre points principaux[1]. Il était en premier lieu chargé d'inviter officiellement l'Empereur à venir à Rome; la réponse fut évasive : Charles comptait s'arrêter d'abord à Naples, il verrait après. Même attitude sur la question de Camerino, que Paul III priait Charles-Quint de lui faire restituer : des arbitres, des « sages » seraient consultés et l'Empereur promettait de se résoudre en conséquence lorsqu'il serait à Naples. Pour ce qui était du concile, il approuvait ce que le Pape avait fait, mais, pour prendre une décision définitive, il attendait une lettre de son frère Ferdinand. Sur le dernier point, arriver à la pacification de l'Italie et de la chrétienté par un accord avec le roi de France, c'était bien ses intentions. Mais il ne put s'empêcher de reprocher amèrement à Paul III de s'être montré trop partial en faveur de François Ier, d'avoir essayé d'entraîner Venise dans une alliance avec la France; il rappela le scandale de l'attribution de l'évêché de Jaen au jeune Farnèse.

Ces reproches, ces réponses dilatoires, ce langage vague et quelque peu menaçant ne satisfirent guère Pier Luigi.

avecques M. de Granvelle quant nous rencontrasmes le sieur Pierre Loys sur les champs entre Montlyon et Seminara; cela fut le troysiesme de ce moys. L'Empereur couchoit audict Seminara. Je receuz et saluay ledict sieur Pierre Loys en la compaignie dudict sieur de Granvelle, avecques lequel il devisa ung peu, et s'en alla après trouver ledict sieur Empereur qu'il a suivy jusques en ceste ville... » Dodieu à Jean du Bellay, de « Cusanca » [Cosenza], le 9 novembre 1535. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 53.

1. Voir à l'Appendice II la lettre de Bragadin du 18 novembre. Cf. celle de Jean du Bellay à François Ier du 27 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 254 v°-260 v°. D'après Jean du Bellay, Pier Luigi aurait aussi parlé de la nécessité de mettre à exécution les mesures préparées par le Pape contre le roi d'Angleterre. Charles aurait répondu que c'était chose qu'il désirait « plus que nul autre, tant pour le lieu qu'il tient en la chrestientié à l'admynistration de la justice que aussi pour le particulier interest de sa tante; mays qu'il estoit bien raisonnable que vous, Sire, feussiez concurremment en ceste entreprise, sans lequel elle se pourroit malaisément exécuter, tant pour la proximité des lieux que pour la grandeur de voz forces. »

Quant au Pape, il éclata de colère et sur-le-champ manda secrètement au château Saint-Ange Jean du Bellay, avec lequel il s'entretint longuement. Le 20 novembre, nouvelle audience[1]. Il prenait ses précautions, parlait d'envoyer aussitôt un nonce à Venise pour gagner la Seigneurie[2]. Mais il voulait surtout savoir ce que comptait faire le roi de France. De ce côté, il n'était pas très rassuré, car François Ier ne paraissait pas disposé à agir contre le roi d'Angleterre. Au reste, les Impériaux racontaient qu'il était gravement malade[3]. Les Français démentaient et montraient des lettres datées, de Dijon des 12 et 13 novembre, dans lesquelles étaient énumérées les mesures prises à la nouvelle de la mort de Sforza : levées de troupes, envoi d'agents en Allemagne, à Venise; 100,000 écus étaient

1. « La Santità del Pontefice, data audientia longissima al Reverendissimo Cardinal de Paris, è ritornata questa sera al tardi in Palazzo. » Bragadin, lettre du 20 novembre.

2. C'est ce qu'il affirme à Bragadin dans l'audience du 20 novembre : « Io expedirò fra doi zorni uno mio Nontio a quella inclita Republica, il quale è uno de quelli ch' io mi fido ne in questo ho voluto haver rispetto alcuno ad altro, salvo a mandar persona de chi mi possi fidar, il qual però è un auditor di Rota, persona de ottima conditione, et io lo mando principalmente per saper la oppinion de quella Illustrissima Signoria circa questa materia et haver il suo prudentissimo consiglio. » D'après les informations de Bragadin, ce nonce était Hieronimo Averaldo. Lettre du 20 novembre.

3. « Questi agenti del Re Christianissimo hano lettere di 12 del presente della Corte, et dicono S. M. C.ª star bene; ma lo illustrissimo conte di Ciffuentes ha mostrato al secretario mio un aviso de' VIIII, datto in Digiune [Dijon], nel qual si contien ditta Maestà ritrovarsi con la febre continua, se ben il flusso et li altri accidenti son molto remessi et, per mantenimento della virtù, gli dano cibo de cinque hore in cinque hore. » Ibid. — « Questi Francesi dicono, dapoi le lettere de' 12, haver altre de' 13 per lequal se confirma la sanità del Rè, il quale intesa la morte del Duca (et la prima nova fu per via del marchese di Salucio) havea expedito scudi 100 mila in Svizzari, havea etiam expediti capitanei de Lancenech et capi italiani, et era per mandar uno gentil'homo qui al Pontefice et un altro a Vostra Serenità per questa materia. » Bragadin, lettre du 22 novembre et, pour les opérations de la banque Strozzi, postscriptum du 23 novembre.

expédiés en Suisse; la banque Strozzi avait reçu l'ordre de tenir prêts 100,000 écus à Rome et 50,000 à Venise.

Sur ces entrefaites, il se produisit chez les Impériaux un changement d'attitude. Lorsque Charles-Quint avait tenu à Pier Luigi le langage que nous avons vu, il ignorait encore la mort du duc de Milan. Il n'apprit la nouvelle que le 14 novembre[1]. Aussitôt, en même temps qu'il prenait ses dispositions pour demeurer le maître du Milanais et faisait examiner par ses ministres la conduite à tenir vis-à-vis du roi de France[2], il se montra mieux disposé à l'égard du Pape. On fit bonne chère à Pier Luigi. A Rome, le 21 novembre, le comte de Cifuentès voyait le Souverain Pontife, lui présentait Gastaldo, dépêché en toute hâte à Milan avec les ordres de l'Empereur, et s'efforçait de disculper son maître au sujet des reproches que Pier Luigi lui avait transmis et dont Paul III s'était plaint si vivement[3].

Le but de la politique impériale était de gagner du temps et surtout d'empêcher le Pape de pencher vers la France. Les promesses seraient plus efficaces sur Paul III que les menaces. Il fallait faire quelque chose pour la « case Farnèse ». Non seulement on reparlait de Jean-Paul Sforza, allié aux Farnèse, comme candidat possible à la succes-

1. Dodieu à Jean du Bellay, Casalnovo, 17 novembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 54; — Bragadin, lettre du 22 novembre.

2. *Discours fait incontinent après le trespas du duc François-Marie Sforce sur la disposition de l'Estat de Millan*, dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 395-410.

3. Le comte de Cifuentès raconte à Bragadin : « Che il Pontefice, nell' audientia l'hebbe, si havea doluto che Cesare havesse ditto al signor Pietro Alvise, suo figliolo, che Sua Santità havea tentato di haver secreta inteligentia con la Serenità Vostra per separarla da Sua Maestà [Charles-Quint] et che, circa di cio, esso Pontefice havea fatto un longo discorso in excusatione sua, il qual conte excusò Sua Maestà Cesarea che questo era grandissimo segno del bon animo di quella verso Sua Santità per che l'havea voluto allargar el dechiarir il tuto confidentemente con Lei, come fanno li veri amici, quando hano qualche querella l'uno con l'altro. » Bragadin, lettre du 22 novembre.

sion du Milanais[1], mais Charles approuvait, s'il ne l'avait suggéré, le mariage d'Ottaviano Farnèse avec une fille du duc de Savoie et faisait entrevoir la constitution dans le nord de l'Italie d'un État qui comprendrait le Montferrat et peut-être Milan. Ces offres s'accompagnaient de force démarches respectueuses, « de flatteries et d'affections plus que castillannes[2] ».

Paul III n'était pas dupe de ce manège; mais l'alliance avec le duc de Savoie lui aurait agréé; en tout cas, il pouvait en jouer avec la France. Il en fit toucher un mot à Jean du Bellay par l'intermédiaire de Latino Juvenale, qui prétendit avoir appris cela « par les chemins », tandis qu'il revenait d'Avignon. Notre cardinal montra aussitôt les dangers de la chose. Certainement, ce projet de mariage n'aurait pas l'agrément de François Ier, car le roi de France avait des griefs nombreux et fondés contre le duc de Savoie, et ce n'était pas le moment pour le Pape de s'allier avec ce dernier. Combien il serait préférable de donner suite à un projet dont il avait dès le mois d'août précédent entretenu Pier Luigi : le mariage d'Ottaviano avec une princesse française, avec la perspective d'un établissement ultérieur à Milan ou à Naples. Jean du Bellay paraissait sûr de son fait et, pour cette fois, il « rompit la broche aux Impériaulx ». Mais ce ne fut pas sans peine, et il aurait voulu être mieux secondé du côté de la Cour. Si l'on envoyait plus fréquemment des nouvelles, si l'on faisait savoir notamment que le Roi avait des « forces gaillardes », enfin si l'on mettait en avant quelque raisonnable proposition pour « l'exaltation de la maison Farnèse », alors seulement il serait possible de contrebalancer efficacement l'action des Impériaux. Livré à lui-même, il dénonçait les intrigues, faisait des avances, sur ses propres ressources, à certains capitaines, se targuait d'une force qu'il n'avait

1. Bragadin, lettre du 22 novembre.
2. Jean du Bellay à François Ier, à l'amiral Chabot de Brion, 27 novembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 248 v°-260 v°.

pas toujours, et, plus « castillan » que le comte de Cifuentès lui-même, il avait parfois des vivacités de langage dont il lui fallait ensuite s'excuser[1]; et chaque jour c'était à recommencer.

Paul III affirmait sans cesse sa volonté de demeurer arbitre et d'utiliser la succession de Milan pour accorder le roi de France et l'Empereur. La solution serait, d'après lui, de marier la veuve de Francesco Sforza avec un des fils de François Ier, le duc d'Angoulême, que l'Empereur, à de certaines conditions, investirait du duché de Milan[2]. Mais il ne laissait pas d'être inquiet. Les nouvelles de France, en dépit de la belle assurance de Jean du Bellay, étaient incertaines et parfois contradictoires[3]. François Ier se remettait très lentement et la politique française paraissait manquer de direction, maintenant surtout que Montmorency était loin de la Cour et que son influence était remplacée par celle de l'amiral. Paul III craignait d'être joué, et s'il conseillait aux Français, tout en évitant de rompre, d'aller de l'avant, lui personnellement se réservait. Malgré ses engagements, il n'avait encore envoyé personne à Venise : l'attitude de la Seigneurie lui paraissait suspecte. Il recevait assez souvent Bragadin[4], le pressait de questions, sans réussir jamais à obtenir de lui une réponse précise. Les pourparlers avec le duc de Ferrare, après avoir traîné un mois et demi, se terminaient par un

1. Jean du Bellay au cardinal Carraciolo, dernier novembre 1535. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 260 v°-261.

2. « Per quanto se intende da più bande, la oppinion della Santità del Pontefice è di veder di assetar, per via di nozze, la Cesarea Maestà con il Re Christianissimo et far che il stato de Milano capiti nelle mani di uno delli figlioli di Sua Maestà Christianissimo, parendoli non esser altra via da metter la Christianità in pace et far la expedition contra Infideli, che questa et per far questo effetto è per metter ogni ingegno et authorità sua, non dimostrando però di voler esser altro, che neutral. » Bragadin, lettre du 27 novembre.

3. L'évêque de Faenza à Ricalcati, 19 novembre. *Letters and Papers*, IX, n° 853.

4. Lettre de Bragadin du 20 novembre.

échec[1]. Le Pape s'en montra fort affecté et plus encore lorsqu'il vit le duc prendre le chemin de Naples, le 27 novembre, pour y voir l'Empereur, qui y était arrivé le 25. Naples devenait le rendez-vous de tous ceux qui avaient quelque requête à adresser à Charles-Quint. Dans toute la péninsule s'établissait un va-et-vient dont il n'augurait rien de bon. Lui-même dut faire dépêcher deux cardinaux qui partirent le 6 décembre[2]. Ce qui l'effrayait surtout, c'étaient les préparatifs militaires qu'il voyait partout. Les levées de lansquenets et les ordres transmis à Antoine de Leyva, gouverneur provisoire de Milan, prouvaient que Charles était peu disposé à se dessaisir du Milanais et à s'accorder avec François Ier. Mais il y avait pire, et plus près : les Colonna armaient jusque sur le territoire des États de l'Église. Le souvenir du sac de Rome était encore dans tous les esprits. Aussi Paul III prenait-il ses précautions : il engageait des pourparlers avec Guido Rangone pour en faire un gonfalonier de l'Église, il amassait des munitions, de l'artillerie, augmentait les défenses du château Saint-Ange pour se mettre à l'abri d'un coup de main[3].

Décidément, rien ne lui réussissait. Il avait fait défense à ses sujets de porter des vivres à Camerino. Cette mesure avait provoqué des représentations de la Seigneurie en faveur du duc d'Urbin, et ce dernier venait même d'être mandé à Naples[4]. Qu'allait décider Charles, déjà peu

1. Lettres déjà citées de Jean du Bellay du 27 novembre; lettre de Bragadin du 27 novembre.

2. Lettres de Bragadin des 28 novembre, 2 et 5 décembre; l'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, 6 décembre 1535. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 23.

3. Jean du Bellay à François Ier, 6 décembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 264-266. — Bragadin, lettre du 2 décembre : « ... De qui, per più vie, se intende fra il Pontefice et la Cesarea Maestà non vi esser quella buona confidentia che potrià esser, et destramente, Sua Santità acresce munition, artigleria et guarda nel Castel Sant' Angelo... »

4. Bragadin, lettre du 28 novembre.

favorablement disposé sur cette question? — L'élaboration du bref dirigé contre le roi d'Angleterre s'éternisait et rencontrait des obstacles imprévus. Paul III était à peu près seul à désirer une condamnation immédiate. Charles-Quint ne manifestait aucun empressement: quant à François Ier, il avait déjà maintes fois déclaré que c'était à l'Empereur de rompre le premier, et, en ce moment même, il recevait à sa cour deux envoyés anglais, Gardiner et Bryan[1]. Dans le consistoire du 10 décembre, où l'on discuta le bref de condamnation, des paroles violentes furent échangées; Jean du Bellay prononça une défense habile et énergique et tout fut de nouveau remis en question, à la grande colère du Pape[2]. Le terrain sembiait se dérober sous lui.

Raison de plus pour ne pas s'engager inconsidérément et résister aux sollicitations des Français aussi bien qu'à celles des Impériaux. Ceux-ci se plaignaient hautement des menées françaises[3]. Aux griefs anciens qu'ils énonçaient contre François Ier, ils en ajoutaient de nouveaux : les levées en Allemagne, l'envoi de Guillaume du Bellay à Smalkalde, l'alliance avec le duc de Gueldre. Le roi de France affichait des intentions pacifiques et il préparait ouvertement la guerre. Jean du Bellay sut disculper, sans grand'peine, son maître, et lorsque le Pape se plaignit de ce que François Ier n'avait pas envoyé quelque personnage d'importance à l'Empereur pour s'aboucher directement

1. L'évêque de Faenza à Ricalcati, 18, 21, 23, 26 novembre, 3 décembre. *Letters and Papers*, IX, nos 847, 868, 874, 887, 919.

2. Jean du Bellay aux cardinaux de Lorraine et de Tournon, 22 décembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 275 v°-280 r°; — Bragadin, 11 décembre, voir à l'Appendice, III; Francesco da Casale à Gardiner, 20 décembre. *State Papers*, VII, p. 637-638 : « Il cardinale di Parigi... ha usato grande arte per allungar la cosa et perche non si venisse alla conclusione, onde ne ha acquistato odio appresso il Papa. Et in verità, io so che monsignor di Parigi ha fatto grandi officii et usate gran parole... »

3. Jean du Bellay à François Ier, 22 décembre. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 267 v°-275 v°.

avec lui, il lui fit comprendre que l'envoi d'un grand personnage aurait inquiéte les amis, l'envoi d'un personnage médiocre aurait offensé l'Empereur. C'était au Pape à servir d'intermédiaire et il fallait écarter toute solution qui ne restituerait pas Milan aux Français, même si elle paraissait de prime abord plus avantageuse, comme celle qui consistait à faire épouser au dauphin la princesse Marie d'Angleterre avec en perspective le trône de ce pays[1]. Paul III reconnut l'impossibilité radicale de ce dernier expédient; mais il ne désespérait pas d'aboutir, bien qu'il sût par le retour du général des Franciscains, Vincenzo Lunel, que l'Empereur n'était pas pour prendre de sitôt une résolution au sujet de Milan[2]. Il profita de la nouvelle d'une défaite infligée au sultan par le Sophy pour affirmer hautement ses intentions, à deux reprises, dans le consistoire du 17 décembre et plus particulièrement dans celui du 20[3]. Il montra la nécessité de l'union des princes chrétiens pour profiter de l'affaiblissement de l'ennemi commun, et on fut unanime à déclarer que le meilleur moyen était d'accorder l'Empereur et le roi de France. Alors Jean du Bellay, se levant, exposa longuement les droits de son maître sur Milan: maintenant que Francesco Sforza était mort, rien ne s'opposait plus à ce que Charles-Quint donnât satisfaction à François Ier. De la bonne volonté de l'Empereur dépendaient donc l'attitude du roi de France et la paix du monde. La question était, on le voit, nettement posée. Tous les assistants furent d'avis que le Pape devait faire tous ses efforts pour ramener la concorde entre ces deux Majestés. Paul III recevait ainsi du Sacré-Collège une sorte de mandat qui était susceptible d'accroître encore sa force morale tout en le dégageant des compétitions françaises et impériales.

1. Bragadin, lettre du 11 décembre.
2. Bragadin, lettre du 16 décembre.
3. Bragadin, lettres du 19 et du 21 décembre, voir à l'Appendice, IV; Jean du Bellay à François Ier, lettre citée du 22 décembre.

IX.

Cependant, Charles-Quint paraissait s'être radouci et affichait des dispositions de plus en plus favorables à l'égard du Pape. C'est ce qui ressortait des paroles rapportées par le général des Franciscains, Vincenzo Lunel, à son retour de Naples, vers le milieu de décembre. Cette impression fut confirmée par Pier Luigi, qui rentra à Rome le soir du 19 avec des instructions de l'Empereur[1]. Paul III eut ainsi, par son fils, des renseignements précis et certains sur les intentions de Charles-Quint et de son entourage.

Sur la question de l'évêché de Jaen et sur celle de Camerino, Charles manifestait le désir d'être agréable au Pape dans la mesure où la sauvegarde de son autorité et le respect de la justice le lui permettraient. Ce qu'il voulait, c'était mettre de son côté le Souverain Pontife. Sans ambages il lui proposait, et, par ses agents à Rome, il insistait là-dessus, une ligue contre François Ier, avec le concours des autres États italiens, particulièrement de Venise. L'appui de Paul III lui était indispensable pour réaliser ses desseins. Il était d'accord avec le Pape sur la nécessité de convoquer à bref délai le concile. Mais, sur la question d'Angleterre, il désirait que Paul III amenât François Ier à faire une déclaration catégorique et à rompre définitivement avec Henry VIII. Quant à Milan, son entourage, en particulier Doria, lui conseillait de ne pas s'en dessaisir. Les intentions de Charles étaient de le garder pour lui; peut-être l'accorderait-il à un fils de Ferdinand. En tout cas, il n'était pas pour prendre une décision immédiate : il voulait attendre les propositions fermes de la France, voir venir avant de se résoudre.

1. Bragadin, lettres des 19 et 23 décembre; Instructions données par Charles-Quint à Pier Luigi, 9 décembre. *Calendar of State Papers, Spanish,* V, partie I, n° 235.

Cela n'était pas très encourageant pour le succès du plan que poursuivait Paul III : accorder les deux souverains par l'attribution du Milanais au duc d'Angoulême, à qui l'on ferait épouser la veuve de Sforza. Cependant, le Pape ne désespérait pas d'y arriver. Pour cela, il lui fallait d'abord garder la plus stricte neutralité : c'était le conseil que Pier Luigi, esprit clair et positif, lui donnait[1]. Le vieux Farnèse était un trop fin politique pour ne pas apprécier les avantages qu'il pourrait retirer de sa situation en dehors des partis. A pencher d'un côté ou de l'autre, il perdrait toute son autorité. Et, de même qu'il s'était soustrait aux sollicitations des Français, tout en leur multipliant les encouragements secrets[2], parce que les menaces à distance de François Ier faisaient contrepoids à la puissance prochaine de Charles-Quint, de même il déclina les offres de ligue impériale que le comte de Cifuentès lui présentait. Mais, cette neutralité indispensable, il l'observerait plus facilement s'il avait pour lui Venise : une pareille union permettrait d'imposer aux deux rivaux la solution pontificale, c'est-à-dire ce bien immense après lequel chacun soupirait, la pacification de la chrétienté. De là ses démarches répétées à Venise auprès de la Seigneurie et auprès de Bragadin à Rome. Le 12 décembre, le 21, Paul III lui explique ses projets, demande la collaboration vénitienne, interroge, à tel point qu'il semble que ce soit Bragadin et non le Souverain Pontife qui donne audience. Le 23, c'est une conversation, dans le même sens, peut-être plus caractéristique encore, entre

1. Bragadin, lettre du 23 décembre, voir à l'Appendice, V.

2. En post-scriptum à la lettre du 20 décembre, Bragadin écrit : « Per assai bona via mi è sta fatto a saper che la Santità del Pontefice non resta de far intender al Re Christianissimo che la opinion sua è, che Sua Maestà vegni potente in Italia, dandoli bona speranza che la Serenità vostra sii per adherirse alla opinione di Sua Beatitudine. Di questo son sta molto pregato che non ne dii aviso, salvo alle Excellentissime Signorie Vostre per li molti convenienti rispetti che quelle, per la prudentia et sapientia sua, potrano ben considerar. »

l'ambassadeur vénitien et Pier Luigi; le 26, le secrétaire du Pape, messer Ambrogio Ricalcati, d'ordre supérieur évidemment, exprime le même désir au secrétaire de Bragadin[1]. Que Venise et le Saint-Siège soient unis, Charles-Quint sans doute cédera. Paul III, pour prouver sa bonne volonté et sa sincérité, est prêt à faire une concession qui doit lui coûter particulièrement : il laisserait de côté la question de Camerino.

Dans l'intervalle, un résultat avait été obtenu : un échange de propositions entre François Ier et Charles-Quint. Pendant plus d'un mois, chacun des deux rivaux avait attendu que l'autre fît le premier pas : le roi de France voulait connaître au préalable les intentions de l'Empereur et l'Empereur estimait que c'était au roi de France à dire d'abord ce qu'il désirait. Ce n'était sans doute pas seulement une question d'amour-propre. En tout cas, on s'en tira par un biais. Comme d'elle-même, la reine Éléonore suggéra la candidature du duc d'Angoulême[2]. Au même moment, Claude Dodieu, sieur de Vély, insistait pour le duc d'Orléans[3]. Par là se révélait le manque d'unité de la politique française, ce qui n'est pas pour surprendre, si l'on songe qu'en cette fin de 1535, autour du Roi malade, le clan de l'amiral venait de supplanter celui du grand maître, dont la sœur, Mme de Châtillon, était écartée de la Cour. La réponse des Impériaux fut celle que l'on pouvait attendre quand on connaissait leurs dispositions intimes : il ne fallait pas songer au duc

1. Lettre de Bragadin du 28 décembre.

2. Sommaire fait par Granvelle d'une lettre de la reine Éléonore (probablement du 23 novembre 1535), dans les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 411-412.

3. Dodieu à Jean du Bellay, Naples, 5 décembre. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 52; — Charles-Quint à son ambassadeur en France, Naples, 22 décembre. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 418-422; — et *les articles de l'instruction baillée par le sieur de Vély à son neveu* (vers la même date). Bibl. nat., fr. 2846, fol. 57 v°-60 v°. Ces articles sont reproduits textuellement ou analysés dans les *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 294-295.

d'Orléans; quant au duc d'Angoulême, on pourrait voir, cela dépendrait des garanties offertes par François Ier. Granvelle et Covos laissaient esperer au sieur de Vely la possibilite de cette solution; mais, dans ses lettres à Hannart, son ambassadeur en France, Charles lui recommandait de ne pas s'engager[1]. La politique impériale était claire et simple : amuser les Français par de bonnes paroles et des negociations vaines, gagner du temps pour s'assurer des alliés et des forces militaires et finalement garder le Milanais, même au risque d'une guerre, que l'on pourrait alors engager dans des conditions favorables. La saison était propice : il était à présumer que François Ier n'oserait pas commencer les opérations en plein hiver; il fallait seulement endormir sa défiance et ralentir ses préparatifs.

Le sieur d'Espercieux, neveu de Claude Dodieu, porteur des instructions de notre ambassadeur, passa par Rome le lendemain de Noël[2]. Jean du Bellay se hâta de les communiquer à Paul III dès le lendemain matin[3]. Il avait cru comprendre que si François Ier devait présenter un candidat, c'était aux Impériaux à proposer les « seuretez » qu'ils exigeaient. Le Pape opina dans ce sens : « Sa Sainteté, écrit le cardinal au Roi, n'a trouvé maulvais que sur lesdictes seurtez vous oissiez parler ledict Empereur; bien est d'advis que nous soions guarniz et informez de celles qui se pourront imaginer, affin qu'eulx les mectant en avant nous ne soyons desguarniz de responce; et si est plus avant que jamais à vous pryer et remonstrer par toutes les raisons dont il se peult adviser que vous veuillez avant la venue dudict Empereur [à Rome] envoyer quelque gentilhomme vers luy, prenant fondement sur l'occurence de ceste mort..., affin qu'il ne se puisse excuser que vous ne l'ayz recherché plus que de

1. Charles-Quint à son ambassadeur en France, 14 décembre (*Papiers d'État de Granvelle*, II, p. 414-418) et 22 décembre.

2. Bragadin, lettre du 28 décembre; Rabelais, lettre du 30 décembre.

3. Jean du Bellay à François Ier, 31 décembre 1535. Bibl. nat., fr. 5499, fol. 280-283 v°.

debvoir, et aussy que, arrivant icy et Sa Saincteté luy proposant les moyens d'amytié, il ne se couvre de si foible excuse; n'entendant toutesfoys que ce soit personnaige si qualiffié que son partement peuct mectre voz alliez en subson, congnoissant combien cela vous seroit préjudiciable. C'est, Sire, une des choses que je voy dont Sa Saincteté faict pour ceste heure la plus grande instance. » Tout en se gardant contre toute surprise, François Ier ne devait rien faire pour indisposer l'Empereur et provoquer une rupture. Si la rupture se produisait, elle serait le fait de Charles-Quint et Francois aurait pour lui l'opinion.

Ces conseils étaient plus opportuns que jamais, car, à ce moment même, se répandait dans Rome la nouvelle d'incidents dont les Impériaux ne manqueraient pas de tirer parti[1]. Vers le milieu de décembre, François de Montbel, sieur de Veretz, avec la compagnie de Renzo da Ceri, marchant au secours de Genève, assiégée par le duc de Savoie, avait été battu par les troupes savoyardes. François Ier avait imperieusement demandé à son oncle la mise en liberte des prisonniers et profité de l'occasion pour revendiquer les droits qu'il prétendait avoir sur certaines parties du duché. Les Impériaux voulurent voir dans ces actes dirigés contre un allié de leur maître une preuve de l'hostilité de François Ier contre Charles-Quint et le prélude d'une rupture. Le comte de Cifuentès s'en plaignit vivement au Pape. Paul III craignit que cela ne vînt dangereusement compliquer les choses. Jean du Bellay donna des explications sur les rapports antérieurs du roi de France avec Genève et le duc de Savoie; il allégua que le sieur de Veretz, autrefois sujet du duc et mécontent de son ancien maître, devait avoir agi sans le consentement, sinon à l'insu de François Ier. Quant aux projets d'invasion en Savoie que l'on prêtait aux Français, on n'en était

1. Rabelais, lettre du 30 décembre; lettre de Jean du Bellay au Roi, 31 décembre.

pas encore là, bien que les prétextes fournis par le duc ne manquassent pas. Paul III parut satisfait et fit siens les arguments des Français. Dans son entourage, ceux qui l'approchaient de plus près tenaient le même langage. Cela ne laissait pas d'éveiller quelque soupçon, et l'ambassadeur vénitien, comme les Impériaux, trouvait excessive l'influence que Jean du Bellay et l'évêque de Mâcon avaient su prendre sur le Pape[1]. Au vrai, Paul III ne ménageait pas à nos agents les conseils et les récriminations; mais il était utile à ses projets de se porter garant des intentions pacifiques de François Ier, maintenant surtout que le vent était à la paix et que même à Rome le comte de Cifuentès croyait à un accord probable entre les deux souverains[2].

La réponse de François Ier aux instructions apportées par le sieur d'Espercieux vint malheureusement détruire ces espérances[3]. Le Roi, comme l'Empereur, ne ménageait ni les bonnes paroles ni les promesses. Mais, sur le point

1. « ... La Santità del Pontefice, per quanto dice, sta con bona speranza di poter assetar et concordar l'Imperator con il Re Christianissimo, dal qual Christianissimo è per haver larghissima autorità, et facultà di offerir allo Imperator tutti quelli partiti et modo di assicuration che lo Imperater saperà dimandar. Et oltra di questo li agenti de ditto Re si afforzano di persuader a cadaun con chi parlano ch' el moto di Ginevra sii sta fatto per quel monsignor de Vere, senza saputa del Re loro et di questo il R. Cardinal de Paris et il R. Episcopo di Machon, orator di sua Ch. M., ne parlano publice con ogn' uno; non restano però continuamente esser alle orechie del Pontefice, et trattar con sua Santità con ogni assiduità et efficatia, facendoli ogni largo partito et offerta et di danari et di stato per li sui et aparentarsi con Lei che vi vogli scoprir in favor loro se manchera dallo Imperator di accordarsi, affirmando ch' el Re ha in ordine fanti lancinech 15 mila, oltra li svizeri et fara quanti fanti el vorà in Italia el che Sua Santità non guardi a spesa, perche loro exborserano per Lei... » Bragadin, lettre du 7 janvier 1536. Cf. aussi la lettre du 18 janvier, voir à l'Appendice, VI.

2. Bragadin, lettre du 18 janvier 1536.

3. Analysée dans les *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 295-296. Le 8 janvier, le Roi ordonnait au trésorier de l'Épargne de payer au sieur d'Espercieux 675 livres pour son voyage vers l'Empereur, à Naples. Bibl. nat., Clairambault 1215, fol. 74.

essentiel, il était ferme et catégorique : il demandait le duché de Milan pour son second fils, à l'exclusion de tout autre, quitte à fournir toutes les garanties que l'Empereur désirerait. Quand il connut cette réponse, le Pape ne cacha pas sa désapprobation[1] : l'Empereur n'accepterait jamais le duc d'Orléans, cela était impossible, tandis que la candidature du duc d'Angoulême aurait eu quelque chance d'être acceptée. C'est en effet ce qui arriva : Charles-Quint indiqua les objections qui, selon lui, s'opposaient à l'investiture du duc d'Orléans, mais il se garda bien de fermer la porte à tout autre combinaison. C'était toujours la même attitude, habilement soutenue, qu'il indiquait à son ambassadeur Hannart : ne pas accepter, mais ne pas rompre non plus, à tout prix gagner du temps[2].

C'était l'intérêt de l'Empereur, mais ce n'était guère celui de la paix générale. A mesure que les pourparlers traînaient en longueur, la situation se compliquait et s'envenimait. Du côté impérial comme du côté français, les préparatifs militaires se multipliaient : levées de subsides, amas d'artillerie, réunion de troupes, mise en mouvement de bandes de lansquenets, partout le branle-bas et les signes avant-coureurs d'une rupture prochaine[3]. L'orage menaçait les Alpes : on avait vu les Français en Bresse, ils seraient bientôt à Chambéry et maîtres des chemins qui conduisaient au Piémont et au Milanais. De plus en plus, pour Paul III, il était difficile de sauvegarder son indépendance; Français et Impériaux multipliaient les offres, aussi avantageuses pour le Saint-Siège que pour les Farnèse : bénéfices pour ceux qui étaient d'Église, établissements princiers et revenus pour les autres[4]. Paul III avait d'autant plus de peine à défendre sa neutralité que

1. Lettre de Bragadin du 25 janvier.

2. Charles-Quint à son ambassadeur en France, Naples, 23 janvier. *Papiers d'État de Granvelle*, II, p. 423-430.

3. L'évêque de Faenza à Ricalcati, 6, 10, 24, 26 janvier 1536. *Letters and Papers*, X, nos 35, 71, 175, 187.

4. Bragadin, lettres des 16 et 17 janvier.

le concours de la Seigneurie si obstinement sollicité lui échappait. A Venise, son nonce était entretenu de belles paroles, mais ne parvenait à savoir rien de précis : les délibérations du Conseil étaient secrétissimes. A Rome, Bragadin avait une attitude aussi singulière que constante ; interrogé sur les intentions de son gouvernement, il faisait l'ignorant, répondait par des phrases et laissait le Pape incertain et inquiet[1]. Une seule chose était sûre, c'est que la Seigneurie ne mettait pas tant de façons avec l'Empereur, et cela n'était pas pour tranquilliser Paul III, qui avait vu avec quelque appréhension les ambassadeurs que Venise envoyait féliciter Charles-Quint changer d'itinéraire et gagner directement Naples en évitant de passer par Rome[2].

Au début de février, il fallait de la bonne volonté pour persister à croire qu'une entente pouvait sortir des négociations engagées entre François Ier et Charles-Quint. Mais Paul III se cramponnait, pour ainsi dire, à son dessein : il intervenait auprès de François Ier pour lui conseiller la candidature du duc d'Angoulême[3] ; il envoyait à Naples Vergerio, à peine revenu d'Allemagne. Vergerio obtint satisfaction sur la question du concile et put affirmer que l'accord entre l'Empereur et le Pape à ce sujet était complet ; mais il dut essuyer sur les rapports de Paul III avec le roi de France des reproches amers et des paroles plutôt dures[4]. « Le Pape, lui dit-on, aime l'Empereur, mais il ne craint pas de perdre l'obédience de l'Espagne ; il n'aime pas particulièrement le roi de France, mais il appréhende de lui causer le moindre désagrément. » Quant à François Ier, il répondit à la dernière proposition de l'Empereur par une sorte d'ultimatum : il

1. Bragadin, lettre du 18 janvier 1536.
2. Bragadin, lettre du 13 décembre 1535.
3. Bragadin, lettre du 31 janvier 1536.
4. Voir les lettres de Vergerio à Ricalcati des 7 et 9 février 1536 dans W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland. Nuntiaturen des Vergerio (1533-1536)*, p. 562-566.

persistait à demander Milan pour le duc d'Orléans; il attendrait la décision impériale jusqu'au 1er mars suivant, après quoi, s'il n'obtenait pas satisfaction, il agirait au mieux de ses intérêts[1].

Après un pareil ultimatum, comment croire encore à une solution pacifique? L'idée d'investir l'infant de Portugal et de marier une princesse portugaise avec le dauphin de France, qui fut mise en avant dans la première moitié de février, apparut comme un expédient de la dernière heure destiné à un lamentable échec. Pourtant, les Impériaux paraissaient y tenir, et Jean du Bellay crut bon de mettre le Pape en garde[2]. On était arrivé à l'instant décisif : l'Empereur avait à répondre catégoriquement; cette fois, il était mis au pied du mur.

La demande de François Ier parvint à Naples vers le milieu de février. Elle fut suivie à quelques jours d'intervalle par des lettres qu'expédiaient de France et d'Allemagne les agents impériaux. Tous les renseignements concordaient pour représenter la situation comme menaçante[3] : les préparatifs militaires du roi de France étaient déjà très avancés; on pouvait même dire qu'il était déjà entré en campagne, puisque la Savoie était déjà conquise. Charles-Quint voyait déjà l'Italie du nord envahie et le Milanais menacé. Malgré son activité, il n'était pas encore prêt. Que faire? Comme toujours, il tint conseil : il interrogea Doria, Ferrand de Gonzague, le marquis del Vasto, le duc d'Urbin[4]. Puis, après mûre réflexion, il se décida.

1. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 297, analyse des instructions envoyées au sieur de Vély le 5 février 1536.

2. Bragadin, lettre du 12 février; Jean du Bellay et l'évêque de Mâcon à François Ier, Rome, 22 février 1536. Bibl. nat., fr. 3020, fol. 47; — le général des Franciscains à Charles-Quint, 22 février. *Calendar, etc.*, V, partie II, n° 68.

3. Charles-Quint à son ambassadeur en France, 21 février. *Papiers d'État de Granvelle*, II, p. 431-436; — à l'impératrice Isabelle, 20 février. *Calendar, etc.*, V, partie II, n° 26-27. Cf. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 298-299.

4. Bragadin, lettre du 28 février. Bragadin tenait les détails du secrétaire du duc d'Urbin. Voir à l'Appendice, VII.

Il acceptait de causer, en principe, sur la candidature du duc d'Orléans : il se départait de son intransigeance et entrait dans les vues du roi de France; quitte à se montrer plus exigeant sur les garanties, sur les « seuretez ».

En vérité, lorsqu'il parlait ainsi, Charles-Quint n'était pas sincère : pas plus qu'autrefois, il ne voulait du duc d'Orléans ni du duc d'Angoulême. Mais paraître céder était le seul moyen qui restât de gagner du temps, de n'être pas pris au dépourvu. La discussion des « seuretez » fournirait toujours une occasion de se dégager. Et, d'ailleurs, Charles se montrait moins affirmatif avec le sieur de Vély, pour pouvoir plus facilement lui infliger plus tard un démenti; et il conseillait à Hannart de ne pas ébruiter la chose, de ne montrer les lettres qu'au Roi et, à la rigueur, à l'amiral et au grand maître. « Ces lectres sont dressées comme elles vont afin que les puissiez monstrer pour tesmoigner et confermer ce qu'avons dit et faict dire et respondre au sieur de Vely, et entendons que vous y conformez entierement; mais surtout gardez vous bien qu'elles ne partent de voz mains, ny soient veues ny entendues par aultres que par le roy de France, s'il les veult veoir, et aussi les grands maistre et admiral, car si ledict sieur Roy ne veult ensuyvir plainement le contenu, nous ne voulons que l'on saiche comme qu'il soit que ayons condescendu à traicter de l'estat de Millan pour le duc d'Orléans..., ains que vous dictes expressement, où que le propos s'adonnera, que nous avons tousjours excusé et excusons de traicter pour ledict duc d'Orléans, et comme nous l'avons faict dire audit ambassadeur, se du cousté dudict sieur Roy l'on veult abuser de nostredict déclaration, ce nous sera bailler occasion de non plus nous fourcompter. » Le secret que l'Empereur ordonnait à son ambassadeur de garder à la cour de France devait être observé partout et plus particulièrement à Rome, où l'on redoutait l'humeur brouillonne de Jean du Bellay et l'intervention perspicace du Souverain Pontife.

X.

Le secret tant recommandé, comme il arrive d'ordinaire, fut mal gardé. Les révélations du conseil tenu à Naples parvinrent à Rome dans les derniers jours de février[1]. Les Impériaux prétendaient que les négociations étaient suspendues[2] et poussaient activement leurs préparatifs militaires, tandis que s'ébruitait « ceste belle praticque d'accord qu'on tenoit tant secrette que les petitz enfans en alloient à la moustarde[3] ». Que fallait-il croire et qui trompait-on ? Jamais la politique impériale n'avait étalé pareille duplicité. La diffusion de ces nouvelles eut un résultat aussi prompt qu'imprévu : le départ subit de Jean du Bellay.

Dans l'après-midi du jeudi 2 mars, Bragadin apprend que le cardinal a disparu[4] : s'est-il caché ? A-t-il quitté Rome ? Notre Vénitien s'informe. Le comte de Cifuentès confirme le départ et manifeste quelque inquiétude. Quand est-il parti ? Les uns disent lundi soir, 28 février[5],

1. Voir la lettre citée de Bragadin du 28 février.

2. Le comte de Cifuentès à Charles-Quint, 27 février. *Calendar, etc.*, V, partie II, n° 32.

3. Raince à Jean du Bellay, 9 mars 1536. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 324.

4. « Qui è levata fama che il cardinale de Paris, marti proximo [29 février] e partito per le poste; altri dicono che l'è ritornato et sta ascoso in casa; non si sa la causa. Ho mandato questa sera allo Illmo conte de Ciffontes [Cifuentès] per intender la verità : mi dice esser nella medesima perplexità de animo et che dimane saperan di cio la sertezza... » Bragadin, lettre du 2 mars. Il confirme dans une lettre du 6 : « Fu vero quel che scrivi a V. Serenità del R^mo^ de Paris che partì in posta per Franza; qual via l'habbi fatto non si sa con certezza; e partito anchor il signor Stephano Colonna, andato in Franza per le poste, il qual, come Quella sa, è homo che ha conduta dal Re gia più tempo... »

5. Le cardinal de Paris « lunedì a sera, ben con saputa et licentia di N. S^or^, partì di Roma secretamente con XII cavalli in poste per Franza et con esso ha menati tre capitani italiani de lì che stavano con l' card^le^ de Medicis, cioè l' capitano San Pietro, Giovanni

d'autres le lendemain 29, jour de Mardi-Gras. Ses gens, qu'il laissait à Rome, croyaient, paraît-il, qu'il gardait la chambre à cause d'une forte migraine[1]. Ignorants ou complices, pendant deux jours on n'avait rien su. Parti en poste, sous un deguisement, avec une dizaine de chevaux, Jean du Bellay devait être déjà loin. On nommait quelques-uns de ses compagnons, d'anciens serviteurs du defunt cardinal de Médicis dès longtemps « pratiques » par les Français, les capitaines San-Pietro, Jean de Turin et Stefano Colonna. Tous gagnaient la France, mais on ignorait au juste par quelle route.

A l'annonce de la fugue de notre cardinal, les ministres de l'Empereur furent « en grant peine[2] ». Pourquoi ce brusque départ ? Les uns imaginaient des raisons personnelles : des dettes, le désir d'échapper à des créanciers trop pressants. Presque tous y voyaient une manœuvre politique, et bien que Paul III, Pier Luigi et les familiers du Pape fissent les étonnés, nul ne doutait qu'ils ne fussent

da Turino et un altro ad effetto che, essendo italiani el lui andando scognosciuto, gli faccino et siano scorta in suo viaggio; et anzi se sia partito, ha richiesto al card^lo de Grimaldi lettere di passagio, per la riviera di Genova sotto colore di mandare un suo gentilhuomo in Franza accompagnato da tanti cavalli ». Flaminio Pelegrino au duc de Mantoue, 4 mars. (Document communiqué par M. Arturo Segre, à qui nous nous faisons un agréable devoir d'adresser ici nos meilleurs remercîments.)

1. « Voz gens ont si bien joué leur personnaige que vostre partement n'a esté sceu jusques à jeudi [2 mars] après disner; en quoy je vous asseure que les ministres de l'Empereur sont en grant paine. » L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, 4 février (*sic*, *lire :* mars) 1536. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 166. — Dans une lettre adressée le 9 mars à Jean du Bellay, le cardinal Gaddi écrit à propos de ce brusque départ : « È stato giudicato un tal modo così astuto et necessario et anchora valente che uni di quelli capitani romani non harebono fatto tanto, essendosi tenuto per certo V. S. R^ma et Illma due giorni fussessi serrata in camera con la emicranea, cosa che ogno homo se l'ha creduta, ma che li suoi domestici sieno stati in questo credere, non par verisimile et pur è stato così. » Bibl. nat., Dupuy 264, fol. 11-12.

2. L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, lettre du 4 mars déjà citée.

dans le secret[1]. La conviction des Impériaux était que Jean du Bellay n'avait pas été rappelé ; il était parti non seulement avec la connivence du Souverain Pontife, mais encore sur ses conseils, pour ne pas dire sur son ordre.

Les Impériaux étaient dans le vrai, plus peut-être qu'ils ne se le figuraient au premier abord. Point n'est besoin de lire les lettres de l'évêque de Mâcon ou celles de Raince pour s'en convaincre, il suffit d'examiner dans quelle situation se trouvait le Pape à la fin de février. Le travail lent et habile de la diplomatie impériale l'avait à peu près complètement isolé. L'Empereur avait groupé autour de lui le duc de Ferrare, avec qui Paul III n'avait pu s'entendre, le duc d'Urbin, adversaire des Farnèse dans la question de Camerino. Après avoir entretenu les espoirs des bannis florentins, des Strozzi, des cardinaux Ridolfi et Soderini, pour lesquels le Pape ne cachait pas ses préférences, Charles-Quint avait donné l'investiture de Florence au duc Alexandre, et, pour se le mieux attacher, lui faisait épouser sa fille naturelle, Marguerite. Les noces furent célébrées le 29 février[2]. La Seigneurie elle-même, malgré ses hésitations et sa prudente réserve, était entrée dans ce système d'alliances : elle avait renouvelé la ligue de Bologne.

1. « La partita del card^lo di Parigi della sorte qual è stata ha generato qualche sospetto a l'Imperiali che di quà gli sia una intelligentia con Francesi. La qual cosa N. S^or fa molti giuramenti et scongiuri che mai è stata di sua saputa nè havergline fatto uno minimo motto et de detto card^lo Sua Stà ritrovarsi mal contenta et peggio satisfatta, havendo la cosa generata ombra et sospetto a detti Imperiali. » Flaminio Pelegrino au duc de Mantoue, 6 mars. Dans une lettre du 14, il rapporte le bruit d'après lequel Jean du Bellay aurait fait à Rome beaucoup de dettes, les 1,000 écus de ses appointements ne lui suffisant pas. L'évêque de Mâcon n'aurait pas été logé à meilleure enseigne : endetté lui aussi, on supposait qu'il partirait bientôt à son tour. (Documents communiqués par M. Arturo Segre.) Cf., pour la conviction des Impériaux au sujet de la complicité du Pape, Raince à Jean du Bellay, 3 avril 1536 (renseignements rétrospectifs). Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 321-322.

2. Bragadin, lettre citée du 2 mars; traité de mariage du duc Alexandre de Médicis. *Calendar, etc.*, V, partie II, n° 33.

La conduite de Venise outra particulièrement le Pape, lui qui fondait toutes ses esperances sur une alliance avec la Cité des lagunes! Il avait été joué ; il se jugeait trahi. Il ne trouvait pas assez d'auditeurs pour faire entendre ses plaintes : aux Français, aux Imperiaux, à tous il confiait ses colères et ses lamentations[1]. Bragadin fut obligé en ce milieu de février d'en écouter de dures, et lorsqu'au nom de son gouvernement il sollicita du Pape l'autorisation de lever sur le clergé vénitien de nouvelles taxes, on peut croire qu'il fut bien reçu! Le pauvre Bragadin en eut une fièvre, que les médecins diagnostiquèrent « tierce » et qui, bien à point, le força de garder une semaine la chambre. Le cardinal Contarini, sur lequel il se déchargea de sa mission, fut peut-être moins mal accueilli, mais il n'eut pas plus de succès. Paul III avait de la rancune.

Cet isolement le mettait en danger. Les amas de troupes se multipliaient et se rapprochaient : les « Colonnois » en levaient jusque sur les États du Saint-Siège. Sous prétexte de la venue prochaine de l'Empereur, — encore un épouvantail, cette venue, pour les Romains, qui se souvenaient encore de 1527, et presque une catastrophe par les dépenses excessives, taxes et démolitions qu'elle provoquait, — la ville se remplissait d'Espagnols, nobles ou soldats, dont la vue ne réjouissait personne, pas même les courtisanes, « saichans qu'ilz ne portent que faulse monnoye[2]. » Et le langage de Charles-Quint devenait chaque jour plus pressant. Il ne se bornait pas à demander que Paul III envoyât au duc de Savoie, attaqué par des hérétiques, un secours effectif, — ce qui risquait de brouiller le Pape et le roi de France, — il exigeait une réponse catégorique[3]. La neutralité dont se targuait le

1. Lettres de Bragadin des 14, 17, 24, 28 février. — Le Pape était informé de ce qui se passait dans les conseils de la Seigneurie par les Français, lesquels tenaient leurs renseignements des indiscrétions d'un certain Sentinella. (Lettre de Bragadin du 14 février.)

2. L'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, Rome, 15 janvier 1536. Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 1.

3. A Charles-Quint, le comte de Cifuentès, 27 février; le général

Souverain Pontife était un leurre et une duperie : pour ou contre, il fallait choisir. Ou plutôt le choix était fait. La neutralité ne pouvait profiter qu'à François Ier ; il fallait donc se mettre du côté de l'Empereur, sans qu'il fût besoin de spécifier ce qui pourrait advenir au Pape dans le cas contraire : les temps de Clement VII n'étaient déjà pas si loin.

« Pape Clément » se fût sans doute jeté dans les bras de l'Empereur. Paul III avait la tête plus solide et le cœur mieux placé. La dernière garantie de sa neutralité, c'était le roi de France : là était l'unique « contrepoix » à la puissance impériale. Il n'était pas assez simple pour conclure avec François Ier une alliance qui n'aurait pas accru d'une once sa force et l'aurait livré aux représailles de Charles-Quint ; mais il ne voulait pas le laisser écraser. L'Empereur tâchait d'amuser son adversaire par des promesses qu'il était bien décidé, — ses actes le montraient assez, — à ne pas tenir. La conversation sur l'investiture du duc d'Orléans n'était qu'un expédient, une « attrappouere », contre lequel il fallait mettre en garde François Ier. Le roi de France ignorait peut-être la situation exacte. Jean du Bellay devait le renseigner « de bouche », lui suggérer peut-être le moyen de rétablir un certain équilibre, qui permettrait de discuter à chances égales[1] et à lui, le Pape, de faire prévaloir enfin avec la candidature

des Franciscains, Vincenzo Lunel, 28 février. *Calendar, etc.*, V, partie II, nos 32, 34. Cf. Bragadin, lettre du 28 février.

1. Dans sa lettre déjà citée du 4 mars, l'évêque de Mâcon raconte à Jean du Bellay qu'il a vu la veille le Pape, qui venait d'avoir une conférence de trois heures avec le comte de Cifuentès, « continuant ses exhortations *pour le réduyre à la ligue et aussi* pour avoir permission de lever gens en ses terres. Toutesfoiz, Elle persiste en la mesme voulenté que l'avez laissée. *Je l'ay trouvée faschée et ennuyée. Elle me dist qu'il estoyt besoing, si nous voulions faire la guerre, nous diligenter, car l'Empereur ne dormoit et qu'il estoit après à faire gens de tous costez...* » (Les passages en italiques sont chiffrés dans le texte.) Cf. la lettre citée de Raince à Jean du Bellay, 9 mars 1536.

du duc d'Angoulême, sur laquelle il conseillait au Roi de se rabattre, cette pacification générale tant souhaitée.

Jean du Bellay quitta donc Rome le 28 ou le 29 février, au su et nous pouvons ajouter à l'instigation du Pape, comme il avait quitté Londres en février 1529, à la requête du cardinal Wolsey. Par les Romagnes, il gagna Bologne, Moncalieri et, à travers les Etats du marquis François de Saluces, qui n'avait pas encore passé au service de l'Empereur, il atteignit Grenoble le 9 mars. Le lendemain, il arrivait à Lyon, où se trouvait la Cour[1].

François Ier lui réserva un excellent accueil, et il est permis de voir, dans les décisions qui furent prises tout de suite après, une conséquence des avis formulés par le cardinal. Tout d'abord, l'amiral fut chargé de compléter la conquête de la Bresse et de la Savoie par l'occupation du Piémont : dans les premiers jours d'avril, c'était un fait accompli. On avait ainsi la libre disposition des cols des Alpes et une base d'opérations solide contre le Milanais[2]. C'est alors que François Ier consentit à envoyer ce personnage d'importance dont l'Empereur avait à plusieurs reprises requis la venue : le choix du Roi se porta sur le cardinal de Lorraine, qui partit de Saint-Chef, près Lyon, le 15 avril[3]. C'était un peu tard, trop tard : l'Empereur s'était déjà engagé trop avant pour pouvoir reculer.

A Rome, le départ de Jean du Bellay fut suivi d'une détente dans les rapports du Pape avec les Impériaux et avec les Vénitiens. Sans doute, contre ces derniers, Paul III ne cessa pas ses plaintes, mais il écouta la requête de Bragadin, le laissa exposer ses arguments, et, s'il n'accorda pas tout de suite l'autorisation demandée, il la laissa espérer[4]. De son côté, la Seigneurie, soit qu'elle redoutât de s'être trop avancée ou qu'elle voulût apaiser la mauvaise

1. Lettre du cardinal Gaddi à Jean du Bellay, 9 mars 1536.
2. Voir, sur tous ces événements, A. Segre, *Documenti, etc.*, p. 122 et suiv.
3. Carlo Capasso, *op. cit.*, p. 178 et suiv.
4. Bragadin, lettres des 6 et 11 mars.

humeur de Paul III, faisait des difficultés pour ratifier la nouvelle ligue et se ralliait à la candidature du duc d'Angoulême[1]. Quant aux Impériaux, ils s'étaient radoucis. Le Pape avait pris quelques mesures de précaution : il avait fait fortifier le château Saint-Ange, levé des troupes, envoyé à Parme et à Plaisance, renoué avec Guido Rangone. Il avait fait défendre à ses sujets de prendre service pour l'Empereur[2]. Offres ni menaces n'avaient pu le faire dévier de la voie qu'il s'était tracée. « Sa Saincteté, écrit Raince le 20 mars, continue en son bon et ferme vouloir de tenir sa neutralité et n'en sortir jamais pour beau ne pour rudde parler, et monstre bien qu'il veult ensuyvre ce qu'il en a délibéré et promys[3]. »

Cette attitude s'affirma dans le consistoire du 22 mars[4]. A propos de l'élection des légats à envoyer au-devant de Charles-Quint, il prononça un très long discours : il exposa quel avait toujours été le but de sa politique, ce qu'il avait déjà fait pour la paix et ce qu'il espérait faire encore lorsque l'Empereur serait dans Rome. Il avait été sollicité d'entrer dans la ligue renouvelée de Bologne, mais il avait refusé pour conserver une neutralité dont il entendait ne pas se départir. Unanimement, les cardinaux l'approuvèrent de vouloir être le père commun de tous les fidèles. Mais quelques-uns ayant ajouté que le Pape devrait user des

1. « *Les Veniciens ne veulent ratifier la ligue faicte par leur ambassadeur avec l'Empereur parce qu'ilz trouvent ce qui en est redigé par escript captieulx.* Par quoy semble aux amys [le Pape] *que bien ferai-je de faire caresses à leur ambassadeur qui est rière luy*, sans toutesfoiz monstrer semblant qu'il entende riens de ladicte difficulté, *car ledict ambassadeur ne fauldra d'escripre ledict bon traictement,* chose qui, cognoissans aussi les forces du Roy gaillardes, *les pourra induyre à venir à roupture avec ledict Empereur.* » L'évêque de Mâcon à Jean du Bellay, 7 mars 1536. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 169. (Les passages en italiques sont chiffrés dans le texte.)

2. Lettres de Bragadin, 2, 6, 10, 11, 15 mars.

3. Raince à Jean du Bellay, 20 mars. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 319-320.

4. Bragadin, lettre du 22 mars. Voir à l'Appendice, VIII.

armes ecclésiastiques contre celui des deux princes qui refuserait de conclure la paix à des conditions convenables, Paul III s'éleva contre cette proposition, la condamna en montrant les fâcheuses conséquences qu'avait entraînées depuis Sixte IV le fait de prendre parti et termina en recommandant aux membres du Sacré-Collège hors du consistoire le silence le plus absolu sous peine d'excommunication. Le Pape était assez sûr de lui pour faire choisir, le 27 mars, comme légats, deux cardinaux qui passaient pour « Français », Trani et Sanseverino[1]. Les Impériaux ne furent pas satisfaits, mais il ne paraissait guère en avoir cure. L'Empereur pouvait venir, il n'aurait pas raison de la volonté du Pape et ne le ferait pas sortir de sa neutralité.

XI.

Jean du Bellay était parti pour la France avec l'intention de revenir à Rome aussitôt sa charge remplie. Paul III attendait son retour « en singulière dévotion, pareillement tous les amys et serviteurs du Roy[2] ». Mais François Ier en décida autrement : il estima préférable de garder le cardinal auprès de lui, et, le 22 mars, il notifia à l'évêque de Mâcon sa volonté pour qu'il en informât le Pape. Le 2 avril, après la messe, Hémart, en compagnie de Nico-

1. Bragadin, lettre du 2 avril. — D'après l'évêque de Mâcon (lettre à Jean du Bellay, 31 mars), les Impériaux racontent que l'Empereur vient exprès à Rome pour se jeter entre les bras du Pape et faire tout ce qui lui plaira. Notre ambassadeur conseille à S. S. de « *ne se fyer et endormir au son de si doulces parolles* ». Elle répond « *qu'elle estoit trop vieille pour se laisser mener et abattre de telles chançons, mais bien dit* qu'elle feroit audict Empereur tout l'honneur et bon recueil dont elle se pourroyt adviser pour, s'il est possible, le disposer à quelque bon moyen de paix entre le Roy et luy... » Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 171.

2. Raince à Jean du Bellay, 9 mars. — « Si dice dover ritornare a ognuno et ha lassata quà tutta la casa et famiglia sua. » Pelegrino au duc de Mantoue, 6 mars; Ibid., 14 mars. (Communiqué par M. Arturo Segre.)

las Raince, s'acquittèrent de ce soin[1]. Paul III aurait aimé que Jean du Bellay revînt et ne cacha pas sa surprise. Mais en vérité la mission était terminée : si les pourparlers devaient continuer, c'était au cardinal de Lorraine qu'incombait la tâche de les suivre ; et si, comme on le craignait chaque jour davantage, c'était la rupture entre les deux rivaux, les diplomates devaient s'effacer devant les généraux. *Cedant armis togae.*

Le 11 avril, Paul III signa le sauf-conduit pour le personnel domestique que le cardinal avait laissé derrière lui et qui partit le lendemain[2]. Seul, Charles des Ursins, abbé de Saint-Nicaise, « un petit homme tout esveillé qu'on appeloit l'archidiacre des Ursins, » demeurait à Rome pour renseigner sûrement son maître de ce qui adviendrait.

Jean du Bellay ne se trouvait donc pas à Rome, quoi qu'on en ait pu dire[3], à l'époque où y passa l'Empereur. Nous n'avons pas à nous étendre sur les incidents qui marquèrent le séjour de Charles-Quint dans la Ville-Éternelle, séjour qui dura du 5 au 18 avril. Mais il en est un que nous devons relever, parce qu'il a fourni le prétexte d'une légende déjà maintes fois contredite par les biographes de Jean du Bellay ou d'autres historiens[4], mais toujours vivace, et qu'il faut complètement extirper parce qu'elle est fausse de tout point.

On sait que le 17 avril Charles-Quint, devant le Pape et les ambassadeurs des différents États, y compris ceux de France, l'évêque de Mâcon et le sieur de Vély, prononça,

1. Raince à Jean du Bellay, 3 avril 1536. Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 321-322.

2. Bref du Pape, 11 avril 1536. Arch. Vatic., Pauli III Brev. min. an. 1536, vol. 2, f. 200, ep. 204. — Charles des Ursins à Jean du Bellay, Rome, 12 avril 1536. Bibl. nat., Dupuy, 263, fol. 162.

3. G. de Leva, *Storia documentata di Carlo Quinto*, III, p. 166; C. Capasso, *op. cit.*, p. 178 et n. 1, démontre au contraire l'inexactitude du fait.

4. Voir E. Picot, *Les Français italianisants au XVIe siècle*, p. 96, n. 5.

en langue espagnole, une violente diatribe contre le roi de France. Pour ne pas surexciter ce dernier et sur les conseils de Paul III, dans les dépêches officielles adressées à leur maître, nos ambassadeurs auraient passé sous silence quelques-uns des plus violents passages de la harangue impériale. Mais François Ier aurait été instruit du tout par Jean du Bellay, qui aurait retenu le discours, — quoique prononcé en espagnol, — et serait venu en toute hâte le rapporter au Roi. Deux textes ont donné naissance à cette affirmation. Le premier est de Guillaume du Bellay lui-même, dans le fragment des *Ogdoades* que Martin a enchâssé dans ses *Mémoires*. « Et qui faisoit conjecturer qu'il le fist afin de traitter les armes en la main..., estoit que l'Empereur avoit déclaré aux légats de nostre Sainct-Père et *par le moyen d'un cardinal* (*lequel, pour cause, je ne vueil à présent nommer*), estoit venu à la cognoissance du Roy, que ledit seigneur Empereur jamais ne bailleroit Milan au Roy ne permettroit que il eust un seul pied de terre en Italie[1]... » Le cardinal auquel Guillaume du Bellay fait allusion est certainement son frère Jean, mais il ne s'agit nullement du discours du 17 avril. Le renseignement que le cardinal fit tenir à François Ier, nous le retrouvons dans sa correspondance : il se rapporte au mois de février, comme la mention de la candidature de l'infant de Portugal, que Guillaume du Bellay rappelle quelques lignes après. Sans préciser la date, la phrase en question vise le retour précipité de Jean dans les derniers jours de février, et rien d'autre. — Le second texte est plus catégorique : Paul Jove[2] affirme que Jean du Bellay retint

1. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 403.

2. *Pauli Jovii Novocomensis episcopi nucerini historiarum sui temporis*. Bâle, 1567, in-12, II, p. 705 : « At Franciscus de animo Caesaris adversum se vehementer concitato et de singulis instituti ab eo belli consiliis edoctus, *quod ad eum Joannes Bellayus cardinalis parisiensis memoriter excepta atque descripta ea Caesaris concione* (du 17 avril) *quae in Vaticano habita fuerat, dissimulato habitu, mutatisque ad celeritatem jumentis in Galliam percurrisset*, tota sua niani spe concordiae dejectus, facile agnovit, etc. »

de mémoire et transcrivit la harangue de l'Empereur et aussitôt après, en habit dissimulé et sur chevaux de poste, regagna la France. Le témoignage de Paul Jove paraît devoir être d'autant plus important que cet historien était en relations assez étroites avec Jean du Bellay pour être bien informé et qu'il n'était pas loin de Rome au moment où se passaient les événements qu'il raconte. Mais nous savons que Paul Jove se trompe parfois : il y a dans son histoire nombre d'erreurs, sans compter les mensonges[1]. Or, ici, incontestablement, il se trompe; son affirmation n'est qu'une inexactitude de plus ajoutée aux autres. Un texte d'histoire narrative, écrit plus ou moins longtemps après les événements qu'il rapporte et par un écrivain d'une autorité contestable, ne saurait prévaloir contre des témoignages exactement contemporains et concordants. Si les lettres que nous avons déjà citées ne suffisaient pas à prouver qu'au milieu du mois d'avril Jean du Bellay était à Lyon et non à Rome, on en pourrait alléguer d'autres tout à fait explicites, celles par exemple que Girolamo Feruffini, l'ambassadeur du duc de Ferrare, écrivait de Lyon les 15, 16, 19 avril, rapportant certaines conversations qu'il avait eues avec notre cardinal[2] et celles encore où Nicolas Raince, le 18 avril, lui racontait tout au long la scène de la veille[3]. Si Jean du Bellay et par suite François Ier furent si complètement renseignés sur les écarts de langage de Charles-Quint, ils le durent à ce bavard de Raince, qui faisait du zèle, ayant déjà tant de choses à se faire pardonner.

La mission de Jean du Bellay ne s'était donc pas prolongée au delà du mois de février. Quel en avait été le

1. Sur la valeur de Paul Jove comme historien, voir l'appréciation, peut-être un peu trop favorable, de M. Hauser, *Les sources de l'Histoire de France au XVIe siècle*, p. 47-49.

2. C. Capasso, *op. cit.*, p. 178, n. 2 et 3.

3. Raince à Jean du Bellay, 18 avril. Bibl. nat., Dupuy 265, p. 325-326.

succès? Pour ce qui est de la clientèle de François Ier, elle avait été sensiblement accrue. Nous avons vu que Jean avait amené avec lui trois des meilleurs capitaines italiens de l'époque et il avait laissé derrière lui des intelligences et des « pratiques » qui ne furent pas sans efficacité. Si Guido Rangone, au mois de juillet suivant, repassa au service de la France et exécuta, de La Mirandole sur Gênes et sur Turin, une diversion fort utile, Jean du Bellay y fut certes pour quelque chose, lui qui avait, en personne et par correspondance, fait de La Mirandole le foyer d'intrigues et le centre de préparatifs militaires que nous avons vu. Quant à son action sur le Pape, sans doute il n'avait pas réussi à l'entraîner dans une alliance avec la France, mais il avait pris sur lui assez d'ascendant pour l'empêcher de céder aux offres ou aux injonctions des Impériaux. Paul III garda la neutralité, même en présence de l'Empereur; il l'affirma de nouveau par la déclaration du 24 avril. Et cette neutralité, en somme, profitait à la France : la colère des Impériaux et leurs récriminations le prouvèrent assez. Si la Cour de France ne sut pas se décider à temps ni agir assez vite, la faute n'en fut pas à Jean du Bellay, que l'on laissait fréquemment sans nouvelles, je ne dis pas sans argent, car c'était l'habitude. Il semble bien qu'il ait d'une situation difficile tiré tout le parti possible. Il avait à Rome, autant que son frère, le sieur de Langey, en Allemagne, déconcerté les desseins de l'Empereur, et celui-ci ne devait pas le lui pardonner.

Le Pape, par contre, conserva de la dextérité et de la décision de notre cardinal le plus favorable souvenir. Les audiences longues et fréquentes qu'il lui avait accordées, — notamment dans les moments critiques, — montraient assez en quelle estime il tenait ses conseils. Peu après le passage de l'Empereur à Rome, quand les deux rivaux étant sur le point d'en venir aux mains, il voulut tenter un dernier effort de conciliation, et qu'il envoya Marino Carraciolo à Charles-Quint et à François Ier Agostino Tri-

vulzio, il recommanda ce dernier à Jean du Bellay par un bref très élogieux[1]. Jean était à Lyon depuis son retour de Rome, chargé de seconder Montmorency pour la correspondance avec les étrangers, surtout avec les Allemands. Son crédit était grand et grande la confiance que le Roi avait en lui. Il ne put cependant guère en faire profiter Trivulzio par sa présence, car le jour même où ce dernier arrivait à Lyon, le 21 juillet, Jean du Bellay était investi de la charge de lieutenant-général au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, et, d'urgence, gagnait son poste. C'est un nouveau chapitre qui commence dans l'histoire de sa vie. Dans sa nouvelle fonction, il allait faire preuve de nouvelles qualités : le diplomate et l'humaniste allaient se révéler administrateur et homme d'action.

V.-L. Bourrilly.

1. Du 14 juin 1536.

APPENDICE.

Extraits de la correspondance de Bragadin[1] avec la Seigneurie.

I.

Entrevue de Jean du Bellay avec le secrétaire de Bragadin; les intentions de François Ier sur le Milanais; Venise a tout intérêt à se ranger de son côté. Plaintes des Français contre les agissements du cardinal Contarini.

16 novembre.

Havendo heri il Rmo de Paris fatto far instantia per dui sui messi ch' el secrettario mio li dovesse andar a parlar, non mi parendo che con honestà questo se li potesse negar, ho permesso ch' el vadi; et cosi, essendo andato heri dapoi pranso a Sua Rma Signoria, quello tiratolo a parte gli fece un longissimo discorso circa il Stato di Milano, dicendo ch' el Re suo non era per perder questa occasione de reccuperar il ditto Stato, che gli apparteniva per ogni ragion, del qual solo si contentava, et che questo era il bene della Christianità perche la se metteria in pace et se uniria tuta contro Infideli, contra li qual in questo caso Sua Maestà era per poner tute le forzze, il regno, li figlioli et la vita propria, cosa che deveria esser molto grata a quella Excellentissima Republica per lo interesse grande che Lei a nelle cose del Turcho, la mente del qual Sua Signoria Rma affirmò saper esser non buona verso Vostra Serenità, oltra che per Lei non faci che l'Imperator sii monarcha della Italia et però essendo il Pontefice inclinatissimo a voler, hora che è seguita la morte del Duca de Milano, far ogni opera di assettar questa materia, lui l'havea mandato a chiamar per dechiarirli

1. Lorenzo Bragadin fut accrédité le 2 octobre 1535 comme ambassadeur de la Seigneurie à Rome et il arriva dans cette ville le 21 octobre. Sa correspondance est conservée dans l'*Archivio de' Frari* à Venise. — Nous tenons à remercier ici MM. Léon-G. Pélissier, de l'Université de Montpellier, et Della Santa, de l'Archivio di Stato, des facilités qu'ils nous ont procurées pour faire prendre copie de ces documents.

il tuto, acciò el me devessi avertir et pregar che volesse far buon offitio con il Pontefice sapendo maxime quanto la Cristianissima Maestà ami quel Excellentissimo Stato, il qual hora *de jure* non è in alcuna lega con l'Imperator sogiongendo che se l'era vero quel li era sta refferito el non si havea da laudar molto del Reverendissimo Contarini[1], il quale non havea fatto bon offitio con il Pontefice. — Il secrettario gli ha risposto che, quanto al Rmo Contarini, lui credeva che Signoria Rma fosse sta mal informata et che esso Rmo Contarini era di tanta prudentia et bontà che non haveria fatto offitio alcuno che non fusse honesto et conveniente, si come el fa in tute le attion sue; quanto veramente si apartien alla persona mia, el facea certa sua Rma Signoria che non bisognava avertirmi ne pregarmi, perchè in alcuna quantunque minima materia, non che in questa della grandissima importantia che la è, haveria animo de dir parola alcuna se non quanto mi fusse imposto dalla illustrissima Signoria Vostra. Questo monstrar di non laudarsi del Rmo Contarini proccede dalla suspettosa natura de questi signor francesi et non chè esso Rmo se habbi ingerito in questa materia in conto alcuno et cosi sua Rma Signoria mi ha affirmato constantemente, la qual è di questa opinione che mazor dimostratione che farano li Francesi di voler forzzar l'Imperatore farà peggio per loro, con il qual Imperator bisogna che in questo negotio se proccedi con molta prudentia el desterità...

II.

Les propositions presentées par Pier Luigi Farnèse à Charles-Quint : invitation à venir à Rome, question de Camerino, la convocation du concile, la pacification de l'Italie et de la Chrétienté. Réponses dilatoires et reproches de l'Empereur. Colère de Paul III, qui confère secrètement avec Jean du Bellay.

18 novembre.

Essendomi sta fatto intender dapoi dato il mazzo al corrier

1. Gasparo Contarini, né à Venise en 1483, mort à Bologne en 1542. Il avait été élevé au cardinalat en même temps que Jean du Bellay (mai 1535) et il était connu par ses sympathies pour l'Empereur, auprès de qui la Seigneurie l'avait envoyé comme ambassadeur de 1520 à 1525.

presente a cinque hore di notte per una persona dignissima de fede che dovesse intertenir il ditto corriere fin questa matina, et che mandasse a lui a bonora il secrettario mio, che li diria cose de importantia, mi parse conveniente di far che esso corrier differisse, et cosi andato questa matina nel aurora il ditto secrettario, li è sta communicato come, marti de notte alle VII hore venendo il mercore, gionse de qui un gentil homo mandato in posta dal Signor Piero Alvise Fernese alla Santità del Pontefice et le ha portato lettere de X da Cossenzza[1], per le qual Lei è avisata dal figliolo come l'havea havuto audientia da Cesare et che li havea fatto quatro proposition.

La prima di invittar Sua Maestà Cesarea a Roma, cosa che se ben li era sta ordinata per la prima commission che l'hebbe, dapoi li era sta revocata et il Pontefice ha havuto molto a male che' l non habbi posto in exsecutione il secondo ordine, ma il figliolo se excusa che tal venuta era si sparsa, et per questa et per quella Corte, che non li è parso poter far altramente. A questa proposition Sua Maestà Cesarea, usate prima alcune general parole in ringratiar Sua Santità del favor li havea datto alle cose della impressa di Aphrica e del mandar la persona del ditto signor Piero Alvise ad incontrarla alla qual era molto tenuta, li ha risposo che venira una fiata a Napoli et che li poi se vedera qual serà il benefitio della Christianità, refferendo gratie a Sua Santità del invito, nè però dandoli certa risposta de venir o non venir.

La seconda proposition è stata delle cose di Camerino, richiedendo con grandissima instantia Sua Maestà Cesarea che come diffensor delle cose della Chiesa et per il sacramento l'ha fatto nella coronation, li debba far restituir quel Stato che non è dubio alcun che è con mali modi usurpato dal signor Duca di Urbino[2] et tanto piu quanto che, essendo Sua Maestà occupata nella impresa de Aphrica, Sua Santità è scorsa de non innovar cosa alcuna fidandosi della justitia et bontà sua. A questa, Sua Maestà Cesarea li ha fatto risposta che l'è molto ben conveniente che, essendo questa cosa de justitia, prima ch' el dichi la opinion sua lui la faci vedder da periti et da dottori et che quando sii in Napoli atendera a questo molto

1. Cosenza, sur le Crati, dans la Calabre.
2. Francesco Maria della Rovere, duc d'Urbin, mort en 1538.

volentieri et che non manchera de satisfar et gratificar in tuto quello serà conveniente.

La terzza è stata circa il concilio, mostrando di esser contento ch' el si faci. Sua Maestà Cesarea ha ringratiato assai Sua Santità di questa bona volonta, dicendoli che a risolversi compiutamente la expettava certa risposta dal re de Romani[1] in questa materia et poi che se potria principiar a negotiar circa essa.

La quarta ch' el pregava Sua Maestà prefatta che fosse contenta di conservar la pace in Italia. Alla qual Sua Maestà rispose che Lei di questo è molto contenta et desiderosa et mai ha havuto altra mente nè intention et hora l'ha più che mai, ma che la voleva parlar liberamente, come è di sua natura, maxime con lui Signor Pietro Alvise, che è la persona di Sua Santità, che Lei non monstra già de haver questa mente, la qual si ha forciato di far lega secreta con la Signoria de Venetia per accostarse poi tuti doi al Re Christianissimo, la qual Signoria non ha voluto assentir et è congionta con uno si perfetto amor et benevolentia con Sua Maestà et che Lei etiam ama tanto grandemente quella Signoria dessiderando molto di satisfarla. Dicendoli anchora che : « Quando io era in Aphrica per si grande benefitio della Christianità, la ragion volea che Sua Santità dovesse più tosto ampliarmi le mie juridition che haver cercato di sminuirmele con dar uno episcopato ad uno suo figliolo de quella età che l'è[2]. » Sogiongendo : « Voi che sete patre ne dovereste haver havuto qualche rispetto. »

Il Pontefice, sentite queste cose, salite in una extrema colera, usando fra li sui molte gagliarde parole et ha fatto venir a se in Castello secretamente il R^mo^ de Paris et, per quanto intendo, li ha dechiarito il tuto, negotiando longamente con Sua R^ma^ Signoria queste cose. Io l'ho da bonissimo loco. Vostra Serenità farà sopra esse il suo sapientissimo giuditio, le qual supplico volli farle tenir secrettissime et per la importantia sua et acciò non me manchi il mezo per l'avennir di saper quello occorrerà.

1. Ferdinand, frère de Charles-Quint, avait obtenu le titre de roi des Romains le 5 janvier 1531.

2. Le siège épiscopal de Jaen (Andalousie) était devenu vacant par la mort, en juillet 1535, de Esteban Gabriel Merino. Paul III avait voulu le donner à l'un de ses petits-fils, Guid' Ascanio.

III.

Conversation de Bragadin avec Philippe Strozzi; les intentions des bannis florentins. Charles-Quint ne veut pas donner le duché de Milan à un prince français. Les Impériaux mettent en avant un projet de mariage d'un prince français avec la princesse Marie d'Angleterre.

11 decembre.

... È stato hoggi a visitation mia domino Philippo Strozzi, il quale, havendo fatto molti longi discorsi mecco delle cose della liberation della patria sua, della qual monstra non esser senza speranza, mi disse che li R^mi^ cardinali Salviati[1] et Redolphi[2] hanno mandato a richieder licentia a Cesare di andar a Sua Maestà per procurar la libertà della patria loro et cosi l'hano havuta; la dimandano mo al Pontefice et quelli che favoriscono la parte del Duca Alesandro[3] ostano quanto possono a questo. Mi ha detto anchora che il castello ha fatto il preditto Duca in Fiorenza è tuto in bona difesa et che Sua Signoria li ha posto uno de Medici per castellano, al qual ha datto juramente de tenir il castello per sè et per li heredi et, in caso che non ne fussero heredi, di consignar esso castello alla Cesarea Maestà. Esso don Philippo è di animo fermo in caso che la cosa del recuperar della libertà della patria hora non li succeda, de venir a star a Venetia et a Padoa et finir li zorni sui sotto il dominio di Vestra Serenità. Et essendo io destramente con lui intrato a ragionar de li denari che li Francesi dicono retrovarsi fin hora per conto del suo Re in Italia, non me confesso haver denaro alcuno, ma ben mi disse che, per lettere della Corte de 4, erano molto alle strette di concluder cambii per summa molto grossa et con li sui fattori che sonno a Lion et con altri merchatanti anchora, dicendomi : al Re non mancherà che summa de danari lui vorrà in Italia et in ogni altro loco, perchè hora Sua Maestà ha modo de dar bonissime assignation.

1. Giovanni Salviati, né à Florence en 1490, cardinal en 1517, mort à Ravenne en 1553.
2. Niccolò Ridolfi, mort en 1550.
3. Alessandro de' Medici, né en 1510, duc de Florence en 1532.

Il maneggio del acordar lo Imperator con il Re Christianissimo, fin hora la Cesarea Maestà dimostra di non voler per modo alcuno che il Stato de Milano sii datto ne al Duca de Angulem ne ad altro figliol del Re Christianissimo et il partito proposto per l'Orator di sua Cesarea Maestà in Franza[1] de darli il stato de Milano, volendo lassar Sua Maestà Christianissima la diffesa del re de Angelterra, esso Imperator monstra non esser sta di ordine suo et haverli datta commissione di altro partito molto diverso da questo, il qual è de darle il regno d'Angelterra per uno de li figlioli di Sua Christianissima Maestà con condition ch' el debbi prehender per moglie la principessa, figliola della Regina prima[2], et contenta oltra di questo di darli una pension de denari sopra il Stato de Milano. Questa mi par cosa difficile a creder, nientedimeno è debito mio di dar aviso alla Serenità vostra di tuto quello ch' io ho maxime da bona via et lassar il juditio a quella. Et per questa variation li agenti del Re Christianissimo dubitano che lo Imperator non li dii parole et meti tempo per stabilir le cose sue et cosi, come mostravano prima de sperar qualche accordo, hora monstrano il contrario nè cessano ogni giorno esser alle orecchie del Pontefice acciò se ritrovi qualche mezo de accordo con recuperation del Stato de Milano...

IV.

Jean du Bellay, en consistoire, défend les droits de François Ier sur le duché de Milan. Paul III devra essayer d'accorder le roi de France et l'Empereur. Conversation du Pape avec Bragadin : bien que Charles-Quint soit poussé par son entourage à garder pour lui le Milanais, le Pape ne désespère pas de maintenir la paix et désirerait pour cela avoir le concours de la Seigneurie.

21 décembre.

... Heri fu consistoro nel qual con longa et abondante forma di parole la Santità del Pontefice un' altra fiata propose la

1. Jean Hannart, sieur de Likerke, vicomte de Lombeke.
2. Marie, fille de Henry VIII et de sa première femme, Catherine d'Aragon, la tante de Charles-Quint.

materia del Signor Turcho, offerrendo a questa impresa tute le forcie et la sua propria persona, pregando che cadaun delli Rmi Cardinali aricordasse quel che li paresse esser proficuo in questa materia et fu universalmente consigliato che non vi era cosa alcuna miglior che veder di accordar lo Imperator con il re di Franza et quando tochò il loco al Rmo Cardinal de Paris, sua Rma Signoria si diffuse molto in dechiarir le ragion che havea el Re suo nel Stato de Milano, facendose longamente intender che se il ditto Re non era redintegrato di esso Ducato, hora che era morto il Duca, con la vita del qual lo Imperator era solito di excusarsi quando si parlava di queste materie, lui non sapeva a che modo sua Christianissima Maestà potessi operarsi a benefitio della Christianità; ma quando di questo ducato di Milano la fusse per qualche honesta via satisfatta, l'era per metter tute le sue forcie, il suo regno, li figlioli et la vita propria in benefitio della Christianità. Finalmente la risolution fu cosi in generale che il Pontefice dovesse far ogni opera in concordar quelle due Maestà alla venuta di Cesare in questa città...

... Hoggi essendo io andato alla Santità del Pontefice per negotiar alcune cose particular,... subito Sua Santità mi fece intrar et volendoli io exponer le cause per le qual io era andato a Lei, non mi lassò dir et principiò a ricercharmi se io havea nova alcuna dalla Serenità Vostra et dicendoli de non, me dimandò se io havea qualche cosa da Napoli et, rispondendogli il simile, li sogionsi che Sua Santità per il ritorno del Signor Pietro Alvise devea haver molte nove, quella con un longissimo discorso pieno di affettuosissime et efficacissime parole del amor che la portava a quel illustrissimo dominio che seria molto tedioso a scriverle et quanto che la desiderava esser una istessa cosa con quello, mi disse : quanto al ducato de Milano che l'Imperator non si havea lassato intender quel el ne fusse per far, ma che tuti li Spagnoli et principalmente Covos[1] et il duca de Alva[2], che è cresciuto in gran reputation dapoi la impresa de Aphrica, erano di questa mente che Sua Maestà dovesse ritenerlo per sè et cosi la persuadevano che la dovesse far, li qual Spagnoli et maxime il ditto

1. Francisco de las Covos, grand commandeur de Leon, principal secrétaire de Charles-Quint.

2. Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe.

Covos erano quelli che governano il consiglio con lo ingegno et astutia loro, se ben alli Fiamenghi lo Imperator portava maggior amor et che Fiamenghi et Spagnoli del consiglio erano tuti uniti in operar che alcun Italiano non prehendesse auttorità con Sua Maestà et pur, se vi era alcun che fosse ascoltato da Lei, era il principe Doria [1], il quale contrariava quanto più poteva che quel ducato fosse datto a Francesi per lo interesse suo et della sua patria, per la qual causa anchora lui pareva inclinasse che lo Imperator fusse patron del ditto Stato; era sta parlato alquanto del figliol del duca de Savoglia [2], ma poi quella pratica era del tuto disciolta et che c'è pur qualche uno che parla de don Ferrante da Gonzaga, vice re de Sicilia [3], il quale, oltra che da sua Cesarea Maestà sii molto amato, è favorito grandemente dal principe Doria et che esso don Ferrante, per quel Sua Santità ha aviso, era gionto alla Corte; dicendome : « Io accetterò lo Imperator et me fido de lui come de un buon Principe, (laudando Sua Maestà) et son per far ogni mio forcio per accordar questi doi Principi, per benefitio della Christianità » et al re de Franza appar che havendo lo Imperator sempre et maxime quando la Regina se vide con Madama Maria a Cambrà [4] ultimamente, excusato ch' el non poteva parlar del Stato de Milano per lo interesse del Duca Francesco, che hora che l'è morto, esso Imperator non habbi scusa alcuna ragionevole et existimando Sua Santità che la principal difficultà fusse di trovar modo di assicurar lo Imperator, che il re de Franza attendesse a quanto se obligherà, disse verso di me : « Vorrei che quella Illustrissima Signoria « stesse anchor lei pieza insieme con noi allo Imperator per il re « de Franza, acciò potesse sequir cosi buono effetto. » Io, se ben son andato in questo ragionamento riservatissimo et ditte pochissime parole solo sopra il general, udita questa proposition non me puoti contenir de dirli ch' io exstimava che Vos-

1. André Doria, le célèbre condottiere génois.

2. Luigi, prince de Piémont, fils du duc de Savoie, Charles II (1504-1553), et de Béatrix de Portugal. Il résidait à ce moment à la cour d'Espagne, où il mourut peu de temps après, le 25 décembre 1535.

3. Ferrand de Gonzague, né en 1507, venait d'être nommé au mois d'octobre précédent vice-roi de Sicile.

4. Cambrai. L'entrevue des deux reines Éléonore et Marie de Hongrie avait eu lieu vers le milieu d'août précédent.

tra Sublimità in questo non se impazzeria punto, perchè, trattandosse questa cosa a fin de unir la Christianità contra Turchi, per lo interesse grande che l'ha in simel materia, la non potrià pur pensarse de far una simel cosa, diffondendomi con moltissime ragion che saria longo a scriverle, si chè Sua Santità mostrò di rimaner quieta...

V.

Conversation de Bragadin avec Pier Luigi Farnèse, revenu de Naples : les intentions de Charles-Quint sur le duché de Milan, sur son prochain voyage à Rome, sur Florence, sur le concile. L'Empereur voudrait conclure une ligue avec le Pape : ce dernier persiste à garder la neutralité.

23 décembre.

Havendo judicato esser a proposito di visitar il signor Pietro Alvise si per usar questo amorevole offitio verso Sua Signoria come per sotrazer qualche cosa da Lei, son stato hoggi dapoi pranzo a visitation di quella et, premesse le parole general che si convenivano..., entrassemo a ragionar delle occorrentie presenti dalla qual ho havuto le infrascritte cose che mi pareno digne da esser significate a Vostra Celsitudine.

Prima quanto al Stato de Milano che l'Imperator per modo alcuno, con che largo partito che si voglia, non lo darà al re di Franza, del qual dimostra che mai non se fiderà, ma che Sua Cesarea Maestà lo vuol tenir per sè per quel fin hora dimostra alche tuti li sui lo confortano per poter goder et trazer di quel stato quelle utilità et commodi che trazeno del regno de Napoli, mediante li governi et offitii et altri modi che fano tenir Spagnoli da guadagnar et pur quando el fosse per investir alcuno, per opinon sua, investiria uno suo nipote, figliolo del re de Romani, il qual seria poi come Principe italiano in poco spatio di tempo; di Savoglia, nè di don Ferrante, nè Infante di Portugallo ge pur un minimo pensiero, chel principe Doria si è fatto di suprema auttorita presso Sua Maestà, talmente che è più udito nelle cose di stato che alcuno del suo Consiglio.

La preditta Maestà havrà del Regno uno milion de oro, la qual non se ritrova altri denari, salvo quelli che l'hauto ulti-

mamente de Sicilia, et questi che l'havrà del Regno, che a Sua Maesta è manchato l'oro del Perù, come etiam Lei affirma, che quel oro che già l'hebbe da quel paese non era oro di venna, si chè la cosa possi continuar.

Sua Maestà serà ad ogni modo in Roma alle fine di genaro con 4 mila fanti et lancie 500, le qual serano quelle che è obligato tener il regno de Napoli, il qual cosi come prima era obligato tenirne 800, cosi Sua Maestà le ha ridutte in 500 et vuol che siano in esser et ha fatto exbursar qualche summa de denari a quelli che non sono in ordine per comprar cavali et altre cose necessarie, si chè l'havrà al tuto queste 500 lance, che sua Maestà si è molto alzata dapoi questa impresa de Aphrica talmente che non mostra stimar alcuno nè Principe nè Potentato, disegna di star in Roma uno mese in circa; dove poi se habbi a conferir fin hora non si lassa intender.

Sua Maestà darà la figliola[1] al duca Alessandro; et haver contentato che li Rev^mi Salviati et Ridolphi con quelli altri forusciti vadino, non è sta ad altro fine salvo per poter trager maggior quantità de denari da esso duca et veder anchora se li potrà accordar.

Quanto al Concilio, si mettera ordine di farlo un altro anno de mazo, ma che lui non vede come si possa metter ordine certo, perchè in Mantoa il re di Franza non contenterà per esser locho subietto all' Imperator, che voriano un' altra città, nominandomi Verona. Alla qual parola io li dissi ch' io credea che, per la importantia di quella città, Vostra Serenità haria gran rispetto ch' el se facesse in quel loco. Me disse anchora che lo Imperator faria lo anno futuro la impresa de Aglier[2], alla qual era molto solicitato da Spagnoll per lo interesse loro s'el re di Franza non li rompe guerra; non sapeva però se, per questa nova del Turcho sopragiunta dapoi il partir suo dalla Corte, Sua Cesarea Maestà muterà opinion.

L'Imperator ricercha il Pontefice che faci liga con Sua Maestà et che Sua Signoria conforta Sua Santità che vogli esser neutrale et non legarsi con alcuno, perchè essendo in

1. Marguerite d'Autriche, fille que Charles-Quint avait eue d'une petite bourgeoise de Nukerke, Jeanne van der Ghemst.

2. Alger. Contrairement à l'intention manifestée ici, Charles-Quint ne put entreprendre cette expédition contre Alger qu'en 1541. On sait qu'elle se termina par un désastre.

liberta, la serà come patrona del gioco, ma che la veda di ben intendersi con Vostra Serenità come quella sola che resta di auttorità in Italia, nè con lo Imperator nè con il Re Christianissimo habbi a far intelligentia alcuna perchè, oltra li altri rispetti, perderia la obedientia et l'auttorità spiritual del Stato de quel Principe che non fusse in liga con Lei. Al parer suo, anchor che quella Excellentissima Republica sii sapientissima, non fa per Lei a legarse con alcuno de ditti Principi, ma esser una cosa medesima con la Beatitudine Pontificia, qual ama quella de uno amor paternal et sincero, diffundendosi circa questo assai et sopragiongendo molti. Per visitar Sua Signoria non se puotè procceder piu oltra nelli ragionamenti nostri nè de intender di che mente el pensava fosse lo Imperator nelle altre materie.....

VI.

Paul III donne audience à Bragadin. Nouvelles de Constantinople. Les difficultés entre François Ier et Charles-Quint à propos de Milan. La politique de neutralité et d'accord poursuivie par le Pape, qui essaye vainement de connaître les intentions de la Seigneurie. Rixe entre les gens du cardinal du Bellay et ceux de l'archevêque de Conza.

18 janvier 1536.

Heri ebbi audientia dal Pontefice et letti alla Santità Sua li summarii da Constantinopoli et dechiaritoli il partir delli clarissimi oratori per dar la obedientia alla Beatitudine Sua; de questo partir ne dimostrò una grandissima allegrezza et de grandissima satisfatione, et delle nove da Constantinopoli ponderò che Algier non si potesse mantenir et che del ritorno del Signor Turcho non li fusse altro aviso, et disse: nui habbiamo, per via di Damasco, che il Turcho è tanto impedito che non sarà possibile ritorni a Constantinopoli questa invernata.

Dapoi entrò nelli soliti sui ragionamenti et disse ch' el non se ritrovava in molta speranza ne senza speranza di concordar lo Imperator et il re di Franza circa quel Stato de Milano, cosa che li era di extremo dispiacer, per il ben della Christianità; et che esso Re li debba dechiarir lui quello che l'offerisse per il Stato de Milano et il Re dice che quel Stato li expetta di

ragione et che esso Imperator dè lui dir quello ch' el vuole; et cosi stanno sopra queste difficultà de chi debbi dimandar et offerir prima, che ne rincresce nel core, « ma nui faremo dal canto nostro tuto quello che potremmo et speremo di portarsi di maniera che chiuderamo la bocha a tuti quei che straparlano de nui, come presto si vederà ». Soggiongendo : « Orator, volemo allargarsi con vui come con uno nostro fratello. Nui havemo questa opinion di far il possibile con lo Imperator che questo ducato de Milano sii dato a Monsignor d'Angulem ; notate ben quello vi dicemo che nui non volemo ne il Re ne il Delphino, perchè volemo separar il ducato de Milano dalla corona de Franza et che il Re sii uno Principe separato, che serà come italiano, perchè altramente mai la Italia serà in pace, non se potrà far la impresa contra li Turchi, hora ch' el signor Dio ci mostra una cosi bella occasione et lo Imperator non serà Monarcha de Italia et sel ne fusse ditto che la pace tra lo Imperator et il Re non durerà una fiata fugimo la guerra, la qual ha a nascer di presente et la allongammo qualche tempo, usando la occasione contra il Turcho, nè bisogna se dubiti che se loro Principi se accordassero hora del stato de Milano che fusse il periculo che se accordassero hora a divider la Italia perchè tanta è la emulation fra loro che mai se potriano assetar. » Sua Santità anchor me disse : « Non volemo restar anchor de dirvi un' altra cosa, che quelli della patria nostra, non dicemo già di quelli del governo, dicono che nui siamo francesi; certo se inganano et se ne accorgeranno nè volemo scriviate cosa alcuna de lì, ma siano ditte da chi se voglia certo essendo lontano dalla verità non ne sono grato, speramo di portarsi per modo che mostreremo la syncerità nostra. »

Io prima dicendo che non credeva et se pur qualch' uno havesse ditto qualche parola non seria da maravigliarsi, essendo quella terra libera et cosi grande, parlò poi Sua Santità se io sapeva cosa alcuna del Duca de Urbino del partir et del viaggio; mi dimandò anchora con che rissolution erano partiti li nostri oratori da Cesare, dicendo li nostri legati. Dico che non haveano a negotiar cosa alcuna ma solamente sopra il general, risposi a Sua Santità che io credeva che dicessero la verità, ma che certo io non lo sapeva. Intrò poi a dir : « Nui desideramo certo con tuto l'animo nostro di esser di una istessa mente con quella Signoria, non dicemo però di far

liga, che conoscemo ben che queste pratiche seriano al presente periculose, ma pur che se intendessamo ben insieme et desideramo continuar in quel amor et il resto di casa nostra in quella servitù che hanno havuto tuti quelli della nostra fameglia a quella Excellentissima Republica. » Et rispondendole io al solito bone et riverente parole, mi disse : « Diteme « la verità : a chi inclina la Signoria che sii dato questo ducato « de Milano? » Io li dissi ch' io non credeva che la Serenità Vostra havesse alcuna particular inclination et che La conosceva lo Imperator Principe cosi bono et si prudente che La sperava ch' el faria provisione la qual seria a benefitio de Italia et a conservation della pace di quella, come opera et fattura sua et questa era quella cosa che precipue la Illustrissima Signoria desiderava; mi disse : « Vediremo; noi havemo pur inteso che La inclina ad un figliol del quondam signor Zuan Paulo Sforza[1]. » Li affirmai che di questo io non havea inteso mai più parola. Soggionse : « Orator, diteme la verità. Dove è causato che lo Imperator mette il Duca de Urbino tuto suo, che discorendo ha ditto che l'ha la Toschana, il duca de Ferrara, il duca de Mantoa et il duca de Urbino? » Per me fu risposto che il ditto duca era capitanio di Vostra Serenità di quella ottima fede et grandissimo valor che tuto il mondo intendeva et che è vero che ha il ducato de Sora, nèlli volsi dir della causa del ducato di Camerino per non accenderla a colera. Hor Sua Santità finalmente mi disse : « Orator, io me porterò per modo che tuti conoscerano che non habbiamo altro desiderio che del ben commune della Christianità et cosi in queste cose di Milano come in quelle del concilio al qual son dispositissimo et prontissimo. » Et cercando io de abreviar quanto più puoti perchè erano quatro Rmi Cardinali et lo orator di Francia che expettavano audientia, presi licentia.

Questa notte è venuto a parole un servitor del Rmo Cardinal de Paris et uno servitor del Arcivescovo di Conssa[2], Napolitano ; fuggendo il Francese, si pose a cridar : « Paris ! Paris ! »

1. Jean-Paul Sforza était mort brusquement à Florence au milieu du mois de décembre précédent.

2. L'archevêque de Conza (dans la Campanie). Sur cette rixe, voir le récit adressé par le docteur Ortiz au commandeur Juan Vazquez de Molina, Rome, 23 janvier 1536. *Calendar... Spanish*, V, partie II, n° 11. L'archevêque eut, paraît-il, quelques dents cassées, son hôtel saccagé et fut dépouillé de 400 ducats qu'il avait dans une cassette.

et uscita fuora tuta la fameglia del ditto Paris andò a combater la casa del Archiepiscopo et è sta morto un Francese et molti da une parte et l'altra feriti et de ferite periculose di morte, et è etiam ferito esso Archiepiscopo.....

VII.

Avis exprimés au conseil convoqué par Charles-Quint lorsqu'il apprend les préparatifs militaires de François Ier. L'Empereur consulte le duc d'Urbin. Préparatifs militaires des Impériaux. Bonnes dispositions de Charles-Quint à l'égard du duc d'Urbin et de la Seigneurie.

28 février.

« Juan Jacomo di Leonardi », agent du duc d'Urbin, revenant de Naples, a chargé Bragadin de faire parvenir à la Seigneurie les renseignements suivants :

... Et prima Sua Signoria [Leonardi] mi disse che oltra il primo ragionamento ch' el Signor suo fece con lo Imperatore delle cose di Camerino nel qual giorno Sua Cesarea Maestà si risolse di far una bona lettera al conte di Ciffontes[1], che dovesse parlarne alla Santità del Pontefice efficacissimamente et un altro secondo ragionamento nel qual lo Imperator parlò con il ditto Duca del far la guerra al re di Franza nella Franza, dapoi, intese le provision gagliarde faceva il Re per venir in Italia, sua Cesarea Maestà chiamò il suo Consº, nel quale intervenero oltra Covos et Granvelle[2], il duca d'Alva, don Ferrante da Gonzaga et il marchesse del Guasto[3], nel qual stetero un longissimo tempo et che, subito levato il Consº, il marchese del Guasto andò a trovar la Excellentia del Duca et li disse che nel Consº erano state tre opinion : una consigliata et ricordata per lettere del Signor Antonio de Leva[4] che lo Imperator se dovesse impatronir di Parma et Piasenza nelle qual esso Leva afferma haver facilimo et fondatissimo maneggio di

1. Fernando de Selva, comte de Cifuentès, ambassadeur impérial à Rome depuis 1533.

2. Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, grand chancelier de l'Empereur.

3. Alfonse d'Avalos, marquis del Vasto.

4. Antonio de Leyva, prince d'Ascoli, lieutenant général de l'Empereur au Milanais.

haverle senza for moto alcuno, che a questo modo el si assicurava del Papa et oviava che Francesi non ge intrassero, i quali havendo il piede lì, turberiano et la Lombardia et la Toscana et il regno et Zenoa et che Sua Maestà si ritornasse in Spagna, dove essendoli haveria modo di haver il denaro et potrià haver qualche fiol, che non era conveniente che un tanto Stato stesse sopra uno solo et lassasse il carrico della guerra alli sui ministri come havea fatto li anni passati.

La seconda opinion era stata del signor Ferrante da Gonzaga, il qual havea confortata Sua Maestà che non dovesse partirse da Napoli, perchè l'era in loco attissimo da tener il Papa che non si scoprisse et a far tute quelle altre provision che fussero di bisogno per la guerra.

La terza fu la opinion del marchese dal Guasto che Sua Maestà venisse a Roma et vedesse di assicurarsi del Papa et poi procceder nella Toscana piu avanti et meno, si come se intendesse li progressi delli Francesi et che le provision ordinate per sua Cesarea Maestà fossero in esser.

Covos inclinava alla opinione del Leva, pur non si lassava intender chiaramente. Granvelle venne molto largamente nella opinione del Guasto et disse moltissime ragion in favor della opinion sua, nè si pote contener de dir che Roma era la residentia dello Imperator perchè quella città era di Sua Maestà per ogni ragion.

Qual Maestà havendo udito tutti, havea tolto tempo dechiarando ch' el ne volea parlar con il signor duca de Urbino et esso Marchese era venuto per ordine di quella ad exponerli il tuto aciò Sua Excellentia ne potesse pensar. Venne etiam da Lei il signor Ferrante, suo cognato, a farli intender il medesimo et per persuaderli la opinion sua. Esso signor Duca veramente si ha ritrovato molto dubioso et per trattarsi delle cose del Papa, suo signor, et per non esser tolto suspetto per lo interesse suo, ma sopratutto per non saper la mente della nostra Excell^ma^ Republica alla qual, lui dice, Sua Signoria ha più rispetto che a tutti li altri Principi insieme. Et havendo Sua Maestà Cesarea fatto venir a se il ditto Duca, li narrò il tutto particularmente, soggiongendoli : « Io per mantener la mia parola son inclinato di andar a Roma. » Et cosi fu laudata questa opinion dal Duca et ben è vero che Sua Excellentia in caso che le gente francese o parte di esse fossero de quà dapo Lei non consigliava che Sua Maestà venisse avanti perchè non havendo le forze sue in essere, l'haveria convenuto

ritrarsi, cosa che li haveria datto molto disfavor et fatto perder la riputatione. Oltra di questo mi ha detto che lo Imperator, visto ch' el Papa li havea negata la licentia di poter far li 6,000 fanti, li quali... voleva far Sua Maestà in Roma, havea qualche opinion di mandar il Marchese dal Guasto a Roma con denari per far contra il voler del Papa con il favor della parte Colonnese li 6,000 fanti predetti ... et far che le fantarie che sono nell' Abruzzo et nelli altri luochi di Reame si accostassero a Roma et non manchar di qualche altra più gagliarda et scandalosa provisione contra questa città et il Pontefice et che esso Marchese devea partir alli 28, ma che dapoi questa cosa era alquanto rafredita et non so anchora che fin l'harà. La venuta di Sua Maestà, il signor Duca non pensa che debbi esser cosi presta perchè, se ben la gente d'arme ha havuto dennari, la fanteria non ha havuto cosa alcuna; sua Signoria dice haver havuta la licentia sua dello Imperatore principalmente per lettere de Don Lope de Soria[1] che ha confortato Sua Maestà a dargela acciochè Vostre Excellentie non si possino excusar de non mettersi in ordine et armarsi per la absentia del suo Capo General et che Sua Excellentia è sta pregata da Sua Maestà che vogli far bon offitio con Vostra Serenità et explicarli il tuto...

Circa veramente il ducato di Milano, non si parla di darlo ad alcuno. Et lo Imperatore hora dice che el si tratto non di esso Ducato ma de la Franza et della Spagna et disse al nontio del Pontefice che, justificando le cose di Sua Santità, gli havea parlato et circa le cose di Camerino et della neutralità nella qual volea esser Sua Beatitudine, ch' el bisognava La se rissolvesse, perche con questa sua neutralità La potrià lassar intrar et in Piasenza et in Parma le genti francese et de Camerino li dichiari ch' el non volea fusse molestato in modo alcuno, si per esser il padre del Duca del valor che l'era, come per esser capitano di Vostra Serenità con laqual l'havea refirmata la liga et volea che la fusse perpettua et che cosi saria perchè quando quella Ser^ma Republica non volesse far al modo suo, Sua Maestà volea far in tuto et per tuto in modo di quella et che questa sua bona union con il Stato Nostro Illmo esso nontio la devesse significar a Sua Santità. Sua Maestà ha fatto conto con esso signor Duca che si potea prevaler di

1. Don Lopez de Soria, ambassadeur de l'Empereur auprès de la Seigneurie.

700 M. scudi et che li debîti che l'ha per conto vechio, massime dell' armata, sonno de molto minor conto di quello che la pensava et disegna di haver 38 M. lancenech et fanti italiani assai et altre provision da guerra...

VIII.

En consistoire, Paul III explique et défend les avantages de la politique de neutralité. Il interdit aux Impériaux de procéder à des levées sur les États de l'Église et fait des préparatifs militaires.

22 mars.

... Hozi la Santità del Pontefice in consistoro ha proposto di far li legati che son soliti da esser mandati ad incontrar li Imperatori allo entrar loro nel Stato della Chiesa et la creation delli ditti fu differita ad un altro consistoro et posto ordine di servar in questa venuta di Cesare tute la altre cerimonie che sonno ordinate et solite farsi in simel casi. Dapoi Sua Beatitudine con un longhissimo discorso dichiari qual fusse sta sempre et hora più che mai il desiderio suo di veder la pace fra lo Imperator et il re di Franza come li principal membri della Christianità et che a questo effetto era per usar ogni poter et auttorità sua et per far con la Maestà Cesarea in tuti li congressi et colloquii, hora che Lei dè esser fra pochi giorni in questa città, di redur questo negotio a qualche bon fine, pregando ancor essi Rev^mi^ che cadauno di loro coadiuvasse questa santissima opera per quanto fosse il poter suo; soggiongendo se ben La era sta ricercata entrar nella liga nella qual era Papa Clemente, l'avea risposo che La vole esser neutrale et che era per perseverar in questa opinione come cosa da vero Pontefice, il qual dè esser communo padre della Christianità; nientedimeno essendo debito suo di communicar a questo Sacratissimo Collegio tute le cose de importantia et consigliarle in esso, non l'havea voluto far questo officio desiderando che cadauno delli Rev^mi^ Cardinali dicesse la opinion sua liberamente. Il Rev^mo^ de Siena [1], decano del Collegio laudò la opinione di Sua Santità della neutralità, qual fù comprobata da tuti li Rev^mi^ Cardinali, *nemine excepto*. Ne furono però

1. Giovanni Piccolomini, archevêque de Sienne (1503) et cardinal (1517), mort en 1537.

alcuni che non si contentarono di questo, ma ricordavano che Sua Santità dovesse proceder con le arme ecclesiastiche contra quello de questi dui Principi per chi manchasse di far la pace con le conditioni conveniente. Sua Santità in conclusione si rissolse dannando questa ultima opinione che parlava de censure ma che questo era il bene di star sopra la neutralità et commemorò tute le lighe fatte per li preccessori sui principiando da Sixto fino alli presenti tempi et li mali effetti che ne erano successi per esser entrati li Pontefici in liga. Et nel dissolver del consistoro, impose silentio alli Revmi Cardinali che non devessero parlarne per modo alcuno fuori di consistoro sotto pena di excommunicatione.

Havendosi de quì inteso ch' el signor Antonio da Leva havea tolto a stipendio per nome della Cesarea Maestà alcuni Cappi de Laudi, Piasentini, et di Palavicini et Vitaleschi, Parmesani, et altri sudditi della Chiesa, la Santità del Pontefice gli ha mandato brevi di prohibitione. Questi signor Colonnesi et cohaderenti loro che haveano a far cavali leggeri per la Cesarea Maestà havendo experimentato di far la condutta loro con li ducati 4 1/2 di suvention et non potendo farli ne fanno la mita del numero ordinatoli, sichè' l Signor Ascanio Colonna che ne devea far 400 ne fa 200 et li altri sui dependenti non ne fano salvo 100. El signor Hieronimo Ursino, veramente figliol che fu del Sigr Gioan Giordano Ursino et de Madonna Felice[1], che ne devea far 30, ha preso la prestanza sua et dechiarito non poterne far quel numero ma che ne farà quanti potrà, il qual sta in pratica di vender dui delli sui castelli per mettersi in ordine a questo servitio. La Santità del Pontefice fornisse pur il Castello de ogni cosa necessaria; non accesse però la sua guardia salvo de cavali 100 leggeri de più, sotto il signor Zuan Battista Savello, qual è Capo ordinario de ditta guardia et il signor Pietro Alvise, figliol di Sua Santità, fà lanze 100 spezzate in nome suo. Ritrovandosi Civita Castellana, città presso Roma miglia, molto forte per giuditio de ogn' uno in governo del Revmo Cardinal de Salviati, la Santità del Pontifice ha tolto ditto governo in se...

1. Felice della Rovere, que Gian-Giordano Orsini avait épousée en secondes noces et dont il eut deux fils, l'abbé de Farfa et Hiéronimo Orsini.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

Albe (duc d'). Voir Tolede.
Alfonso, sculpteur, 236.
Angoulême (duc d'). Voir Charles.
Aragon (Catherine d'), première femme de Henry VIII, 239, 242, 282, 373.
Avalos (Alfonse d'), marquis del Vasto, 353, 381-383.
Averaldo (Hieronimo), 338 n.

Barberousse, 242, 249, 278, 279, 331.
Bavière (ducs de), 242.
Bayf (Lazare de), 243 n.
Beatrix de Portugal, duchesse de Savoie, 375 n.
Bellay (Guillaume du), sieur de Langey, 237, 239, 242, 245 n., 247, 263, 282, 343, 347 n., 351 n., 353 n., 364, 366.
Bellay (Martin du), 364.
Boleyn (Anne), 233 n., 242.
Borgia (César), 261.
Boulenger (Jacques), 246 n.
Boulogne (cardinal de). Voir La Chambre.
Bourrilly (V.-L.), 233 n., 245 n.
Bragadin (Lorenzo), ambassadeur de Venise à Rome, 284 n., 330 n., 332, 334-348, 350-353, 355, 357-362, 368-385.
Breton (Jean), sieur de Villandry, 253 n., 256 n., 259 n., 275.
Brion (Chabot de), amiral de France, 244, 245 n., 274, 275, 283, 333 n., 335 n., 340 n., 347, 354, 360.
Bryan (Francis), 343.
Bucer (Martin), 283 n.

Capasso (Carlo), 240 n., 244 n., 259 n., 281 n., 360 n., 363 n., 365 n.
Capasso (Gaetano), 276 n.
Carraciolo (Marino), 240, 341, 366.
Casal (Francesco), 343 n.
Casal (Gregorio), 239 n.
Chappuis (Claude), 238.
Charles, duc d'Angoulême, 245, 331, 334 n., 335, 341, 346, 347, 348, 351, 352, 354, 360, 361, 373, 379.
Châtillon (Mme de), Louise de Montmorency, 347.
Cifuentès (comte de). Voir Selva.
Clément VII, 233, 234, 235, 237, 243 n., 244, 246, 259, 260, 261, 264, 271, 278, 279, 281 n., 284, 359, 384.
Colin (Jacques), 251 n.
Colonna (les), 342, 358, 383, 385.
Colonna (Ascanio), 385.
Colonna (Stefano), 264, 268, 269, 355 n., 356.
Come (Scaramuccia Trivulzio, cardinal de), 235.
Contarini (Gasparo), 239, 358, 368, 369.
Conza (archevêque de), 380, 381.
Covos (Francisco de los), 348, 374, 375, 381, 382.

1. Les noms de *Jean du Bellay*, de *Charles-Quint*, de *François Ier* et de *Paul III*, revenant à peu près à chaque page, nous avons cru pouvoir ne pas les comprendre dans cet Index.

Danemark (Catherine de), duchesse de Milan, 330, 331, 335, 341, 346.
Della Santa (M.), 368 n.
Dinteville (Gaucher de), bailli de Troyes, 282.
Dodieu (Claude), sieur d'Espercieux, 347 n., 348, 350, 351 n.
Dodieu (Claude), sieur de Vély, ambassadeur de France auprès de Charles-Quint, 337 n., 339 n., 347, 348, 353 n., 354, 363.
Doria (André), 279, 345, 353, 375, 376.
Dubourg (Antoine), chancelier de France, 235 n., 259 n., 276 n., 279 n., 281 n., 329 n., 333 n., 342 n., 358 n.
Dumont, 271 n.
Duprat (Antoine), 253 n.

Egmont (Charles d'), duc de Gueldre, 241, 343.
Eléonore, reine de France, 275, 281, 331, 347, 375.
Elisabeth, fille de Henry VIII, 245.
Erasme, 259 n., 329 n.
Estissac (Geffroy d'), évêque de Maillezais, 272 n.

Farel (Claude), 253 n.
Farel (Gaucher), 253 n.
Farnèse (Alessandro), 238, 251, 273, 337.
Farnèse (Costanza), 238, 260.
Farnèse (Guid' Ascanio), 238, 371.
Farnèse (Ottaviano), 340.
Farnèse (Pier-Luigi), 238, 250, 260, 261, 273, 274, 284, 336, 337, 339, 340, 345, 346, 347, 356, 369, 370, 371, 374, 376, 385.
Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, 242, 250, 279, 330, 337, 345, 371, 376.
Ferrare (Alfonse, duc de), 243, 253.
Ferrare (Hercule, duc de), 243, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 267, 276, 341, 342, 357, 365, 380.
Ferrare (Hippolyte, cardinal de), 259 n.
Feruffini (Girolamo), 255, 365.
Fisher, 239, 240, 245.
Foerstemann, 259 n.
Fontana (B.), 243 n., 353 n., 255 n., 256 n.
Fraikin (abbé), 243 n.
François (dauphin de France), 344, 353, 379.
Friedensburg (W.), 352 n.
Friedmann (P.), 233 n., 245 n., 282 n.
Fugger, 271, 272 n.

Gaddi (Niccolò), cardinal, 235, 356 n., 360 n.
Gardiner (S.), 343.
Gastaldo (J.-B.), 329, 330, 339.
Ghinucci (G.), 239, 240, 272, 273.
Gonzague (Annibal de), 270.
Gonzague (Cagnino de), 268, 270, 331.
Gonzague (Ferrant de), vice-roi de Sicile, 276 n., 330, 353, 375, 376, 381, 382.
Gonzague (Lodovico de), 268.
Gramont (cardinal de), 259 n.
Granvelle. Voir Perrenot.
Grimaldi, 356 n.
Grimani, cardinal, 235 n., 240 n., 272, 281 n.
Gryphe (Sébastien), 235 n.
Gumppenberg, 259 n.
Gunther, 259 n.

Hannart, sieur de Likerke, ambassadeur de Charles-Quint à la cour de France, 347 n., 348, 351, 353 n., 354, 373.
Hauser (H.), 356 n.
Hémart de Denonville (Charles), évêque de Mâcon, ambassadeur de France auprès du Pape, 234, 236, 237, 238,

239, 240 n., 251, 259, 276, 281 n., 320, 333, 342 n., 350 n., 353 n., 356 n., 357, 358 n., 359 n., 361 n., 362, 363, 380.
Henri, duc d'Orléans, 271, 274, 283, 347, 348, 350, 351, 353, 354, 359.
Henry VIII, roi d'Angleterre, 233, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 245, 265, 273, 278, 282, 337 n., 338, 345, 373.
Herminjard, 253 n., 283 n.
Hesse (Philippe, landgrave de), 242.
Heulhard (A.), 233 n.
Hongrie (Marie de), régente des Pays-Bas, 275, 281, 375.

Isabelle, femme de Charles-Quint, 353 n.

Jacques V, roi d'Écosse, 241.
Jean de Turin, 269, 355 n., 356.
Jove (Paul), 364, 365.

La Chambre (Philippe de), cardinal de Boulogne, 239 n., 272, 285 n.
La Forest, 242.
Langeac (Jean de), évêque de Limoges, ambassadeur de France à Ferrare, 243, 251, 255, 258, 267, 268, 331 n., 332.
Latino Juvenale, 239, 240 n., 251, 340.
Lavaur (évêque de). Voir Selve.
Leonardi, 381.
Leva (G. de), 363 n.
Leyva (Antonio de), lieutenant général de l'Empereur au Milanais, 267, 268, 329, 330, 331, 342, 381, 382, 385.
Limoges (évêque de). Voir Langeac.
Lorraine (Jean, cardinal de), 237, 275, 283, 343 n., 360, 363.
Lugné-Philipon, 233 n.
Lunel (Vincenzo), général des Franciscains, 344, 345, 353 n., 359 n.

Madelin (L.), 272 n., 273 n.
Mantoue (G. Paléologue, duc de), 276, 356 n., 357 n., 362 n., 380.
Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, 357, 377.
Marguerite, reine de Navarre, 283.
Marie, fille de Henry VIII et de Catherine d'Aragon, 344, 372, 373.
Marrette, 236 n., 239 n., 240 n., 266 n.
Matera (cardinal de), 272.
Medechino (J.-J.), 266, 267.
Médicis (Alexandre de), duc de Florence, 271, 276, 357, 372, 377.
Médicis (Catherine de), 244, 271.
Médicis (Clarisse de), 271.
Médicis (Hippolyte de), cardinal, 235, 269, 272, 273, 355, 356.
Mélanchthon, 245, 246, 247, 248, 252, 263, 282.
Mendoza (Francisco), 277 n.
Merbelius, 329 n.
Merino (G.-E.), archevêque de Jaen, 276 n., 371.
Meunier (D.), 233 n.
Mirandole (Galeotto Pico, comte de la), 252, 253, 267, 268.
Modesti, 251.
Molini, 259 n.
Montbel (François de), sieur de Véretz, 349, 350.
Montmorency (Anne de), grand maître de France, 235, 236, 255, 259 n., 267, 269 n., 274, 281, 282 n., 283, 341, 347, 354, 367.
Montreuil (M. de), 259 n.
Moore (Thomas), 245.

Navenne (F. de), 260 n.

Orléans (duc d'). Voir Henri.
Orsini (Geronimo), 266, 385.
Orsini (Gian-Francesco), 270, 271.
Orsini (Gian-Giordano), 385.
Orsini (Gian-Paolo), fils de Renzo da Ceri, 270.
Orsini (Leone), 266.
Orsini (Lorenzo), dit Renzo da Ceri, 264, 269, 270, 349.
Orsini (N.), abbé de Farfa, 266, 385.
Orsini (Napoleone), 266.
Orsini (Virginio), 270.
Ortis, 283 n., 380 n.

Palmieri (cardinal), 251, 272.
Palvoisin (Jean), 251.
Parthenay (Anne de), 254, 255, 256.
Pelegrino (Flaminio), ambassadeur du duc de Mantoue à Rome, 356 n., 357 n., 362 n.
Pélissier (L.-G.), 368.
Pellicier (Guillaume), 253 n.
Perrenot (Nicolas), sieur de Granvelle, 337 n., 339 n., 347 n., 348, 351 n., 353 n., 381, 382.
Piccolomini (Giovanni), cardinal de Sienne, 384.
Picot (Emile), 235 n., 269 n., 363 n.
Pio (Rodolfo), évêque de Faenza, nonce pontifical à la cour de France, 234, 235, 236, 238, 246 n., 274, 281 n., 282, 283 n., 335 n., 341 n., 343 n., 351 n.
Pisani (cardinal), 235.
Pistoia (cardinal de), 272.
Pons (M. de), 254.
Porte (Paule), 275.
Portugal (infant de), 353, 364, 376.

Rabelais, 233 n., 235 n., 236 n., 272 n., 348 n., 349.
Raince (Nicolas), 235, 237, 238 n., 239 n., 275, 335 n., 357, 359 n., 361, 362 n., 363, 365.
Rambouillet (M. de), 256.
Rangone (Guido), 342, 361, 366.
Renée, duchesse de Ferrare, 243, 253 n., 254, 255, 256, 257, 359.
Ricalcati (Ambrogio), secrétaire de Paul III, 272, 273, 281 n., 283 n., 335 n., 341 n., 343 n., 347, 351 n., 352 n.
Ridolfi (Niccolò), cardinal, 357, 372, 377.
Rodocanachi, 253 n.
Rovere (Felicia della), 385.
Rovere (Francesco-Maria della), duc d'Urbin, 276, 342, 353, 357, 370, 379, 380, 381, 382, 383.

Saluces (François, marquis de), 253, 266, 338 n., 360.
Salviati (Giovanni), cardinal, 372, 377, 385.
Sampietro, 355 n., 356.
Sanseverino, cardinal, 362.
Santa-Fiore (N., comte de), 260.
Savello, 385.
Savoie (Charles II, duc de), 243, 253, 330, 340, 349, 350, 358, 375.
Savoie (Louise de), 243 n.
Savoie (Luigi, fils de Charles II, duc de), 375, 376.
Schomberg (Nicolas), cardinal de Capoue, 239, 330, 331, 333, 336.
Segre (Arturo), 253 n., 356 n., 357 n., 360 n., 362 n.
Selva (Fernando de), comte de Cifuentès, 234, 239, 262, 278, 280, 330, 336, 338 n., 339, 341, 346, 349, 350, 355, 358 n., 359 n., 381.
Selve (Georges de), évêque de Lavaur, ambassadeur de France à Venise, 243, 332.

Sentinella, 358 n.
Sforza (Francesco), duc de Milan, 240, 276, 285, 329, 330, 332, 334, 338, 339, 344, 346, 368, 374, 375.
Sforza (J.-P.), 330, 331, 339, 380.
Simonetta (cardinal), 239, 240.
Sixte IV, 362, 385.
Soderini, cardinal, 357.
Soliman, 242, 243, 244, 250, 279, 331, 374, 378.
Sophy, 344.
Soria (Lopez de), ambassadeur de Charles-Quint à Venise, 276 n., 383.
Soubise (Mme de), 254, 255, 256, 257, 258.
Speciano, 330.
Stampa (Maximiliano), 330, 331.
Strozzi (Philippe), 251, 271, 272, 338 n., 339 n., 357, 372.
Stuart (John), duc d'Albany, 275, 285 n.
Sturm (Jean), 252, 283 n.

Taverna, 330.
Tolede (Fernando Alvarez de), duc d'Albe, 374, 381.
Trani (cardinal de), 251, 272, 362.
Trivulzio (Agostino), cardinal, 235, 240 n., 272, 285 n., 367.

Urbin (duc d'). Voir Rovère.
Ursins (Charles des), 363.

Vaissière (P. de), 233 n.
Valerio, 235, 236.
Vasto (marquis del). Voir Avalos.
Vazquez de Molina, 380 n.
Venise (Seigneurie de), 243, 260, 267, 276, 283, 284 n., 330 n., 332, 335, 336, 337, 338, 341, 342, 345, 346, 347, 352, 357, 358, 360, 361 n., 368, 369, 371, 378, 380, 382, 383.
Vergerio, 352.
Voré (Barnabé de), sieur de la Fosse, 246.

Weiss (N.), 233 n.
Wolsey, 360.
Wurtemberg (Ulrich, duc de), 242.

Zapolya, 242.

MÉLANGES.

NOTES LINGUISTIQUES SUR RABELAIS.

M. Paul Barbier fils a récemment établi dans cette *Revue* (vol. III, p. 280 et suiv.) ce que le vocabulaire français doit à Rabelais. Ce bilan une fois dressé, il serait intéressant de rechercher les sources qui ont alimenté son lexique. Ce qui frappe dans cette riche nomenclature, c'est que la très grande majorité appartient à la catégorie spéciale des mots que le *Dictionnaire général* range sous la rubrique : origine inconnue. Aucun autre écrivain, ancien ou moderne, n'allie à un tel degré la richesse à la nouveauté. C'est que Rabelais a puisé avec une égale sympathie dans l'antiquité et dans les parlers populaires. Son œuvre réfléchit en miniature les sources multiples du vocabulaire français lui-même.

On y trouve, en dehors de réminiscences de l'antiquité classique et de l'ancien français, des emprunts dialectaux en grand nombre, faits surtout aux patois du Centre. L'apport qui dérive de cette source est considérable, et c'est Rabelais qui a servi d'intermédiaire entre les parlers locaux et la langue littéraire. Ces vocables portent souvent l'empreinte de son génie créateur : ils ont acquis à son contact un relief et une personnalité qu'ils garderont à jamais. Certains ont subi une déformation caractéristique de forme ou de sens (voir plus bas *chiabrena* et *lifre-lofre*). Rabelais n'a d'ailleurs négligé aucune source linguistique de son époque et l'argot contemporain n'est pas absent de son œuvre[1].

1. Voir, sur ces termes spéciaux, mon livre sur l'*Argot ancien*, qui vient de paraître, aux pages 105, 173, 184, 197, 277, etc. Cf. l'Index.

Si l'on ajoute des emprunts faits aux langues méridionales (surtout à l'italien) et orientales (surtout à l'arabe), ainsi que certains termes isolés d'origines diverses, on aura une idée sommaire des éléments constitutifs de son lexique.

Cet aspect complexe du vocabulaire rabelaisien a rebuté jusqu'ici toutes les bonnes volontés. Tandis que le côté historique et littéraire de son œuvre a trouvé et trouve surtout de nos jours de zélés commentateurs, l'étude de son lexique n'a pas fait, depuis Le Duchat, des progrès sensibles. C'est à la *Société des Études rabelaisiennes* que reviendra l'honneur d'avoir donné une impulsion nouvelle aux recherches linguistique sur son œuvre. Et ce n'est certes pas la partie la moins importante ni la moins difficile dans cet ensemble des travaux méritoires qui caractérisent l'activité de cette Société en pleine vigueur de jeunesse.

Désirant apporter ma modeste contribution à cette tâche noble et ardue, je me propose d'aborder, sous le titre de *Notes linguistiques sur Rabelais*, un certain nombre de problèmes que présente son lexique.

Anicroche. — Le mot se trouve dans le prologue au *Tiers Livre*, sous la forme *hanicroche*, où il a le sens de : arme à fer recourbé. La langue moderne n'en a gardé que le sens figuré : accroc, empêchement, que possède déjà le dérivé rabelaisien *hanicrochement* (II, 7 : les *Hanicrochements* des confesseurs). Tandis que le patois du Pas-de-Calais donne à *anicroche* le sens de : coup, égratignure, déchirure (Edmont), trace isolée de l'acception matérielle primitive, les autres parlers ne connaissent que ses applications métaphoriques : imbécile, en picard (Corblet), et maladroit, à Lille (« d'un usage général », Legrand); le wallon a *hanicroché*, clou courbé à deux pointes, répondant à *ennicroché*, croché, tourné en crochet chez Rabelais (I, 16 : « Les brancars ny plus ny moins *ennicrochés* que sont les espicz au bled »). Ajoutons que le provençal

nicrocho, anicroche (d'où le piémontais *nicrocia*, scusa, sotterfugio), est emprunté au français moderne.

Le premier élément du mot intéresse seule l'étymologie : « L'origine de *hane* est inconnue, » dit Littré; « *Anicroche* est composé de *croche*, c'est-à-dire *croc*, et de *hani*, jusqu'ici inexpliqué, » ajoute le *Dictionnaire général*.

Ce premier élément se présente sous les variantes : *ane*, *hane* et *enne* (voir les exemples cités ci-dessus), et ce triple aspect se confond avec le nom ancien français de la cane, à savoir : *ane*, *ene* et *hane*, ce dernier résultant du diminutif *haneton*, jeune canard, encore vivace à Guernesey. *Hane*, au sens de crochet, subsiste dans le patois champenois, où il désigne (suivant Tarbé) le crochet de fer servant à retirer la viande du pot. *Hane*, crochet, signifie donc proprement « (bec de) cane » et répond à *anille*, béquille et crochet (= petite cane), ou à *nille*, manchon de manivelle (en ancien français) et bois recourbé au manche de la faux (en poitevin).

Anicroche ou *hanicroche* désigne ainsi primitivement une arme recourbée en bec de cane (cf. *bec de cane*, pince et serrure); c'est un composé qui rappelle *bancroche*, proprement recourbé comme un banc (même sens que *bancal*), où son synonyme dialectal *pattecroche* (Mayenne).

Rabelais a emprunté *hanicroche* au langage technique militaire de l'époque, langage qui compte plusieurs formations d'origine métaphorique.

Barragouin. — Au sens de « langage inintelligible », on fait remonter le mot à Rabelais. L'historique de Littré cite, il est vrai, au XIVe siècle, un *barragouin*, mais son sens paraît si obscur qu'en désespoir de cause le *Dictionnaire général* a cru devoir le négliger et faire état exclusivement de notre auteur. Et M. Paul Barbier fils a adopté cette manière de voir.

En réalité, le mot a parcouru toute une évolution sémantique avant Rabelais et, à côté de lui, chez les écrivains contemporains. Il s'agit donc avant tout d'éclaircir

l'existence antérieure du mot, existence à peu près entièrement contenue dans le texte déjà mentionné du XIVe siècle.

C'est une lettre de grâce de 1391, déjà citée dans Ducange (où l'a prise Littré), mais d'une façon incomplète. Grâce à l'obligeance de M. A. Thomas, je suis à même d'en donner un extrait plus ample (Arch. nat., JJ 141) : « En la ville d'Ingré, près d'Orléans..., certains couvreurs jetterent des pierres et du mortier audit Jehan et l'appellerent sanglant *barragouin*, et tant que icellui jour sur le tart ledit Jehan, qui avoit beu du vin et du moust, courroucié des injures, leur dist : « Beaux seigneurs, je ne suis « point *barragouin*, mais suis aussi bon christian, d'aussi « bonnes gens et aussi bons François que vous estes. » Lesquels couvreurs derechef lui dirent : « Va t'en, *barra-* « *gouin!* »

Quelle est au juste la valeur de l'injure « sanglant *barragouin* » que les couvreurs lancent à ce pauvre Jehan? Il est certain que le sens moderne du mot n'y est pour rien. Le *barragouin* de ce passage y signifie à peu près la même chose que le *baragouineux* de Molière (*Fourberies de Scapin*, III, 2 : « Peste soit du *baragouineux!* »), ou plus explicitement que le *bargouin* du patois de l'Yonne : « Celui qui parle entre ses dents, d'une manière inintelligible et en contrefaisant sa voix » (Jossier). Bouchet donne expressément ce sens à notre mot (*Serées*, éd. Roybet, V, 84) : « Quand nous voulons dire qu'un homme parle mal, nous l'appelons *barragouin*...; » et une trace de cette acception première du mot se trouve même chez Rabelais : « Les *Barragouins* et les Accoursiers... » (II, 11), c'est-à-dire ceux qui baragouinent dans leurs commentaires. Le même mot s'appliqua ensuite à l'étranger[1] qui parle mal, qui bredouille, évolution de sens analogue à βάρβαρος : de là, dans le texte du XIVe siècle, l'opposition de *barragouin* à *Christian* et à *François*. Quant à l'épi-

1. Cf. Montaigne (l. II, ch. x) : « ... toutes sortes d'autheurs..., et *barragouins* et françois. » Voir d'autres citations chez Livet, *Lexique de Molière*.

thète « sanglant », qui y accompagne le mot et qu'on rencontre fréquemment en ancien français, il répond à peu près à « vilain ». Dans une lettre de grâce de 1397, donc contemporaine de la nôtre, trois jeunes filles qui avaient mangé du fruit d'une certaine Jehanne, sont appelées par cette dernière : « *Sanglantes* hardelles! »; et un mari trompé se voit appelé, dans un document de la même époque : « *Sanglant* bernoux[1] ! » Dans le *Mystère de la Passion* de Gréban, du xve siècle, le bedeau, le diable, etc., portent également l'épithète de *sanglant*. En un mot, c'est une injure vague qui est loin d'avoir sa valeur étymologique; de sorte que le *sanglant barragouin* de notre texte pourrait être interprété : misérable étranger! (= bredouilleur, vilain mécréant! Rappelons que l'ancien grec βάρβαρος, dont le sens initial a été également « bègue » (le sanscrit *barbaras* a encore ce sens), a fini par désigner non seulement l'étranger, c'est-à-dire le non grec et sa langue inintelligible, mais encore le non civilisé, grossier et cruel.

Ce premier point une fois mis en lumière, passons à la deuxième acception du mot : langage inintelligible. Le même terme qui désignait d'abord le bègue, le bredouilleur, celui qui parle d'une manière peu intelligible, fut appliqué ensuite au langage de ceux qui balbutient : la confusion a passé de la personne qui parle confusément à ce qu'elle dit à tort et à travers. Ce sens, qui est seul resté dans la langue littéraire, est également antérieur à Rabelais. Je le trouve dans une farce du xve siècle (*Ancien théatre français*, II, 398), où il désigne précisément une langue étrangère, l'arabe : « Je croy que c'est un Sarrasin, car il parle *barragonnoys*. » Et, de même, Pantagruel répond au discours de Panurge en langue germanique (II,

1. Ducange, s. v. *hardelle* : « Laquelle Jehanne eust deslengié lesdites trois jeunes filles pour ce qu'elles mangeoient du fruit de ladite Jehanne... et leur dist qu'elle les feroit batre en les appellant *sanglantes* hardelles; » Idem, s. v. *bernacus* : « Perrinet dist à icelluy Henry plusieurs villaines et hautaines paroles, et l'appella *sanglant* bernoux, qui est à dire *cou* (c'est-à-dire *cocu*) au païs. »

9 : « Mon amy, je n'entends point ce *barragouin*, » ce qui rappelle le synonyme *haut-allemand* chez le même (IV, Prol. : « Je n'y ai entendu que le *haut-allemand*... » Cotgrave accompagne de cet appellatif les termes d'origine argotique (par exemple *entrever*, to understand, Barrag.) et du français, ou plutôt de la forme dialectale *bargouin*, dérive le hollandais *bargoensch*, argot des merciers.

De « discours confus » à « confusion » il n'y a qu'un pas : c'est le cas du dérivé rabelaisien *barragouinage*, embrouillamini (III, 22) : « ... L'église romaine, quand elle se sent emburelucoquée d'aucun *barragouinage*, d'erreur ou de hérésie... »

En somme, *baragouin* a parcouru les étapes suivantes :

1. Celui qui bredouille ou qui baragouine (Yonne, etc.; Bouchet et Rabelais);

2. Étranger, de langue ou de mœurs (lettre de grâce de 1391; Montaigne, etc.);

3. Langue étrangère ou inintelligible (farce du xve siècle, Rabelais, langue moderne);

4. Confusion de voix, de paroles, d'opinions (Rabelais);

5. Bruit confus (voir ci-dessous, dans le patois savoyard).

Voilà l'état chronologique et sémantique du mot. Passons maintenant aux hypothèses émises sur son origine. Elles se réduisent aux suivantes :

1. Hébraïque (Barad, voir ci-dessous);

2. Latine : *barbaracuinus* (Ménage); Caseneuve et Don Carpentier (dans Ménage et Ducange), rapprochent *baragouin* de *barginna*, *bargenna*, *barrigena*, βάρβαρος, peregrina (chez Pline et Pomp. Mela); mais l'interprétation et la leçon sont également douteuses : Pline mentionne un peuple africain *Bargeni*, et Mela appelle *barrigenæ*, les prêtresses gauloises habitant l'île de *Sena*, aujourd'hui *Sein;*

3. Celtique : Pott (*Zigeuner*, I, 11) tire notre mot du gaëlique *beargna*, « the vernacular language of a country. »

Bas-breton : Bouchet, dans le passage cité plus haut,

remarque que « *barragoüin* est autant à dire comme si nous disions : il parle breton, car *bara* en breton, c'est-à-dire du pain, et *goüin* du vin ». Cette étymologie a joui d'une grande faveur, étant admise par Diez et Littré. Le *Dictionnaire général* remarque à cet égard (Introduction, 13) : « *Baragouin* est incontestablement français, mais qu'il soit réellement emprunté au bas-breton, voilà qui est loin d'être assuré. »

Je crois également que le terme est d'origine indigène. D'abord la finale. Le patois de l'Yonne, qui possède *bargouin*, au sens déjà cité, connaît également : *bagouin*, homme qui parle sans cesse en bredouillant (à côté de *bagouiller*, bavarder), et *farfouin*, celui qui parle du nez (à côté de *farfouiller*, bredouiller). Ce suffixe est, on le voit, d'une nature spéciale et s'attache à des thèmes qui expriment un bruit confus (cf. encore, en français, *tintouin*, qu'on rencontre d'abord dans Rabelais, I, 2).

Cela nous amène à dire que *baragouin* (forme amplifiée de *bargouin*) est d'origine dialectale et appartient à un des patois du Centre. On y trouve, outre le *bargouin* de l'Yonne, les formes : Rhône, *bargouin*, celui qui parle à tort et à travers (d'où *bargouiná*, jaser, bredouiller) ; Limousin, *baragouin*, bavardage ; Languedoc, *maragouin*, ibid., à côté du savoyard *maragouin*, baragouin (*maragouinà*, baragouiner), et *maragrouin*, bruit (*i fa on maragrouin*, il fait trop de bruit), sens généralisé qu'on retrouvera plus bas. Ajoutons le poitevin *bergouner*, *bregouner*, jargonner, répondant au provençal *bargouneja*, bredouiller, à côté de *bargalha* (*bargoulha*) et *bargata*, au même sens.

Toute cette famille de mots accuse un primitif *barg*, *bargà*, ce dernier familier au provençal avec le double sens de : broyer le chanvre et bavarder. La notion de « balbutier » remonterait ainsi, en dernier lieu, à celle de briser ou rompre : *Baragouiner* une langue, c'est l'écorcher, l'altérer en la prononçant de manière à la rendre inintelligible. Et cette association d'idées n'est pas rare : l'ancien français *despaner*, le roumain *a rupe* (*o limbà*)

et l'allemand *radebrechen* réunissent les acceptions de rompre et d'écorcher une langue.

Avec cette dernière constatation, l'histoire de *baragouin* est close, en ce qui concerne le français et le provençal. Cependant, le mot trouve un pendant dans la Haute-Italie[1], d'où il a pénétré en Toscane sous la double forme *baracundia* et *baraonda*, au sens[2] de confusion ou de désordre (cf. plus haut le correspondant savoyard). Le terme italien est devenu à son tour : *baraunda*, en espagnol, et *barafunda*, *marafunda* (cf. ci-dessus *maragouin*), en portugais, au sens de cohue ou grand bruit. Les étymologistes ont cherché bien loin l'origine de *baracunda*, dans l'hébreu[3], dans le latin[4], etc. En réalité, cet équivalent de notre *baragouin* est originaire de la Haute-Italie et se rattache de près à la famille des mots provençaux cités plus haut ; bornons-nous à citer le piémontais *bragalé*, bavarder, qui est inséparable de son synonyme provençal *bargalha* ; la finale *onda* rappelle celle du lyonnais *jabonda*, bavard.

Pour conclure, je crois que *baragouin* et *baracunda* (ou *baragunda* ; cf. le sicilien *baragunna*) sont proches parents, mais que, tout en ayant le même point de départ, ils ont subi ultérieurement des vicissitudes qui les ont rendus étrangers l'un à l'autre.

1. Gaston Paris a le premier rapproché *baragouin* de *baracunda*. Voir *Romania*, t. VIII, p. 619.

2. Ces sens sont plus nombreux dans les patois : adversité, vicissitude (Venise), intrigue, caprice (Milan), foule de voleurs (Parme), etc.

3. Caix (*Studi*, p. 181) tire le mot de la formule hébraïque *baroukh 'adonaï* (sois béni, Seigneur!) et M. Barad (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XVII, p. 562) dérive *baragouin* et *baraonda* de l'arétin *baruccabà*, confusion, à savoir de l'hébreux *baroukh habbah!* (béni et bien venu!). L'étymologie de Caix a trouvé l'approbation de Gaston Paris (endroit cité) : « L'origine hébraïque du mot *baracunda* paraît assurée. »

4. Tout récemment, M. Biadene (*Miscellanea Ascoli*, p. 571) fait venir *baraonda* d'un prétendu latin *barabundare* (dont le premier élément serait le latin *volutare*), le pendant de *barbaricuinus* de Ménage.

Chiabrena. — M. Philipot a récemment tenté de rattacher ce mot énigmatique de Rabelais au terme dialectal *chabrun*, maussade (*Revue des Etudes rabelaisiennes*[1], V, 138). Ce rapprochement, déjà proposé par Le Duchat, est loin d'être satisfaisant; de là, la nécessité de reprendre le problème et de l'envisager sous un nouvel aspect.

Je groupe d'abord les formes et les sens du mot, en dehors de Rabelais et des auteurs cités par M. Philipot :

Chabrena, étourdi, dans le patois havrais (abbé C. Mare);

Sabrena, individu attirant l'attention par le tapage, dans le Bas-Maine (Dottin); *sabrena*, homme rusé, en provençal (Azaïs);

Gibrena, mauvais sujet, dans le Poitou (Beauchet-Filleau); homme de rien (Lalanne).

Dans la langue du xvie siècle, le sens qui se rapproche le plus des acceptions citées est celui de « maussade » (voir le passage de Noël du Fail, cité par M. Philipot).

Or, il a complètement échappé à mes devanciers qu'il existe des rapports intimes de forme et de sens entre ce *chabrena* et le terme homonyme qui désigne le savetier, à savoir :

Chabrena, normand (1630), et *chabrenaud*, ibid. (1630);

Sabrenas, *sabrenaud*, forme littéraire moderne;

Sabrena, *sabernas*, *sabernau*, savetier ambulant et maladroit (Mistral).

Oudin cite encore *sabre*, savetier, qui est la forme primitive, d'où *sabrer* ou *sabrener*, gâter un ouvrage en le

1. Je profite de cette occasion pour rectifier un passage de l'étude de M. Philipot. Dans mon essai sur *Le chat*, j'ai nettement distingué les noms onomatopéiques de la bête d'avec ceux qui expriment de simples rapports ou épithètes, telles que l'accroupi, le rusé, à la patte poilue, le goinfre ou le voleur (= *marpaud*), etc. Or, M. Philipot, confondant ces deux catégories (en ce qui concerne *patte pelue* et *marpaud*), me reproche des inconséquences qui résultent tout bonnement de sa propre méprise. Quant à l'historique du *Chat soubelin*, je le prie de se reporter à mon article paru dernièrement dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (t. XXXI, p. 270 à 272). Cela dit, je me plais à reconnaître tout ce que M. Philipot a ajouté d'intéressant et de nouveau à mes propres recherches.

raccommodant malproprement. Ce *sabre* est proche parent du blaisois et dauphinois *sabourin*, savetier, inséparable du provençal *sabrenas*.

Maintenant, comment concilier les sens figurés que le mot possède chez Noël du Fail et dans le patois?

Commençons par le premier : maussade, renfrogné. C'est l'attitude même du savetier, suivant l'expérience populaire : le Bas-Maine *choumacre*, individu triste, de caractère peu ouvert (Dottin), répond au picard *choumaque*, savetier (allemand *Schuhmacher*).

Les autres acceptions s'expliquent facilement par l'attirail encombrant de son métier, par le bruit ronflant de son ouvrage et par la saleté proverbiale de ce qui l'entoure.

Cette dernière circonstance nous donnera la clef des changements de forme et de sens que le mot a subis chez Rabelais. En modifiant le normand *chabrena*, savetier, en *chiabrena*, il l'a rendu synonyme de « foireux » (Cotgrave) et s'en est servi pour désigner les façons exagérées, les manières importunes des jeunes filles en fait de galanteries, et c'est là le sens du fameux livre de la librairie de Saint-Victor : *Le chiabrena des pucelles;* d'où *chiabrener*, faire des manières (IV, 10), répondant à la locution vulgaire moderne *faire des chichis*. Les termes synonymes des autres langues romanes confirment la valeur de *chiabrena* pour Rabelais : italien *caccabaldole*, mignardises, et *caccarelle*, sottes façons de faire (Duez); espagnol *cagon*, câlin, doucereux.

Ajoutons que les *sallebrenauds* du Ve livre (ch. XVII), que les commentateurs interprètent tantôt par « canaille », tantôt par « personnages ridicules et puants[1] », sont en réalité les savetiers (sens encore conservé dans l'argot) et

1. Il s'agit des gens du pays d'Outre : « ... et apperceusmes (ce que n'avois encores veu es autres pays) qu'ils dechiquetoient leur peau, pour y faire bouffer la graisse, ne plus ne moins que les *sallebrenaux* de sa patrie descouppent le haut de leurs chausses pour y faire bouffer le taffetas. » Voir les éditions de Burgaud des Marets et de Moland.

représentent une altération de forme (= *sabrenaud*) parfaitement parallèle à celle de *chiabrena*[1].

Coquesigrue. — Le texte le plus ancien où figure ce mot est celui de *Gargantua* (ch. xlix), et M. Paul Barbier fils a tort de le faire remonter au xve siècle, à E. Deschamps. Celui-ci a *coquefague* (t. V, p. 32 : « Bien resemblez une *coque fague*, Barbe n'avez... »), qui diffère et par la forme et par le sens (quel qu'il soit) de *coquesigrue* de Rabelais. Chez ce dernier, les acceptions du mot sont tant soit peu obscures; il s'agit de les préciser.

Premier sens : Oiseau du genre grue. On se rappelle le passage (I, 49) où Picrochole, fuyant, est avisé par une vieille sorcière « que son royaume luy seroit rendu à la venue des *coquecigrues* ». Je ne connais qu'une seule variante, mais précieuse : *coquegrue*, au sens secondaire de coquille (*Ancien théâtre français*, II, 59), acception sur laquelle je reviendrai. Or, ce *coquegrue* est, à mon avis, une simple graphie de *coq-grue*, d'après le type ancien *coq-basile*, « basilic, » ou le moderne *coq-poule*, « coq » (*Atlas linguistique*), ayant le sens primordial de « cigogne ». Comme les vraies cigognes ont la tête emplumée, je suppose que ce nom de *coq-grue* leur vient de la ressemblance de ces plumes avec la crête du coq; d'autre part, ce genre d'oiseau est voisin de la grue et du héron, d'où le composé *coq-grue*. Cette interprétation trouve une confirmation inattendue par le rapprochement du synonyme roumain *cocostîrc*, cigogne, proprement coq-héron (de *cocos-stîrc*). Ajoutons qu'à Châtillon-sur-Seine, le héron est appelé *coq-héron* (Rolland, *Faune*, II, 371), et que dans certains pays on donne au héron le nom de *grue* (*Idem*, II, 372); en provençal, le héron porte même le nom de *galejoun* ou petit coq.

1. Chez Cotgrave, *sallebrenaut* est synonyme de *salezant, saligot, salisson, souillon*. C'est de *sallebrenaud* que feu Delboulle (*Romania*, XXXII, 446) dérive *sabrenaud*, savetier, qui lui est chronologiquement antérieur.

Quant à la forme habituelle *coquesigrue*, elle contient les mêmes termes composants, *coquesse* étant une forme amplifiée de *coq* : c'est ainsi que l'ancien *coqfredouille*, nigaud (Cotgrave), répond au normand moderne *coquesidrouille*, niais prétentieux (Moisy), à côté du châlonnais *coquesi-margouin*, vieux galantin, coq de village (Fertiault). Dans le patois wallon, *coquesser* signifie faire comme un coq, imiter le coq, et *coquessant*, guilleret, égrillard (Grandgagnage).

Que signifie alors la locution proverbiale : *à la venue des coquecigrues*? On sait que, tous les ans, les cigognes quittent les contrées du Nord pour aller s'abattre en Afrique, particulièrement sur les bords du Nil. Ces voyages lointains ont donné naissance à de nombreuses fables, aux *Contes de la Cigogne*, titre que précède de plus d'un siècle le recueil connu de Perrault (1697) : *Conte de ma mère l'Oye*. Le conte de la Cigogne[1] était déjà familier à Rabelais (II, 29) : « Cependant, Panurge leur contoit les fables de Turpin, les exemples de saint Nicolas et le *Conte de la Cigoingne*. » C'est probablement à un épisode particulier de ces contes que doit se rapporter la locution *à la venue des coquesigrues*, c'est-à-dire à l'arrivée des cigognes, pour exprimer une date lointaine ou imaginaire.

C'est à la même circonstance qu'on doit attribuer le sens figuré de *coquesigrues*, contes chimériques, sens encore inconnu au XVIe siècle, et qui répond exactement aux *Contes de la Cigogne*, des fables ou niaiseries (Oudin).

Un troisième sens de *coquesigrue* se trouve chez Rabelais (IV, 32 : « C'estoient *coquesigrues* de mer ») et dans

1. Les contes populaires modernes en portent la trace : la *Mère Gigogne*, entourée d'un grand nombre de petits enfants qui sortent de dessous ses jupes (voir Littré), n'est autre chose que la *Mère Cigogne* (cf. *Ma mère l'Oie*), qui est remarquable par le vif attachement qu'elle témoigne pour ses petits. C'est à ce trait de tendresse maternelle que fait allusion le passage suivant de l'*Ancien théâtre français* (t. IX, p. 335) : « Et que je veuille passer ma jeunesse en *sigongne* et me faire mourir pour mes enfants. » Rappelons que le patois picard dit *chigogne* (pour *cigogne*), d'où *gigogne*.

une farce contemporaine (*Ancien théâtre français*, II, 59 : « Des *coquegrues* d'oultre mer ») : le mot y a le sens de « coquille », répondant au synonyme *crête de coq*.

Enfin, dans les patois normand et berrichon, *coquesigrue* est le nom vulgaire de la bugrane gluante. « Les matelots, remarque Menage, appellent *coquesigrues* certaine matière gluante que la mer jette sur le rivage, » et c'est là qu'il faut probablement chercher la raison de cette appellation de la flore dialectale.

Debitoribus a gauche. — « Au mois d'octobre, ce me semble..., fut la semaine tant renomée par les annales, qu'on nomme la semaine des trois jeudis; car il y en eut trois, à cause des irréguliers bissextes, que le soleil brunchа quelque peu *comme debitoribus à gauche* » (*Pantagruel*, I).

Depuis Le Duchat, on y voit une allusion à ce passage du *Pater*[1] : « Sicut et nos dimittimus *debitoribus* nostris, » parce que, ajoute-t-il, sur cet article, il est peu de chrétiens qui ne *gauchissent*. La raison est plaisante comme l'étymologie elle-même. Il faut chercher ailleurs.

Dans l'ouvrage posthume de Puitspelu, intitulé : *Le Littré de la Grand' Côte* (1903), je lis, sous la rubrique *Debitoribus à gauche, à droite*, cette judicieuse remarque : « Mot forgé en imitation du latin sur le vieux lyonnais *débitors*, contrefait, de *bis tortus* : « As-tu vu le prétendu « à la Glae ? On dirait qu'il lui manque une miche tout *debitoribus à gauche*. » On trouve *debitoribus* dans Rabelais, qui l'aurait vraisemblablement recueilli dans son séjour à Lyon. »

Voici quelques renseignements supplémentaires : *Debitoribus* est également familier au provençal : « *Es tout debitoribus in tortis, es tout debitoribus a gaucho*, il est tout contrefait, c'est tout biscornu » (Mistral). Le terme est composé de *de* et *bitors* (bitort), tortueux, bancal, affu-

1. Voir la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 446 (cf. *Ibid.*, t. II, p. 26).

blé d'un suffixe qu'on retrouve dans *oribus* (voir plus loin) et ailleurs : ancien français *coquibus*, sot (... *coquart*), et *iordibus*, lourdaud ; Hainaut, *bornibus*, borgne (cf. *rasibus*), et Mayenne, *patribus*, patron, modèle, portrait. La comparaison rabelaisienne peut donc être ainsi interprétée : « Le soleil pencha un peu comme un bancal à gauche. »

Fallot. — Tout lecteur de Rabelais se rappelle les jeux de mots de Carpalim (III, 47) : « Panurge deliberoit passer par le pays de Lanternoys, et là prendre quelque docte et utile Lanterne... Carpalim entendit ce propos et s'escria disant : « Panurge, ho! monsieur le quitte, prends milord « *Debitis* à Calais, car il est *goud fallot*, et n'oublie *Debito-* « *ribus*, ce sont Lanternes. Ainsi aura et *fallot* et lanternes. »

Retenons de ces plaisanteries le *goud fallot*, qui est un compromis entre l'anglais *good fellow* (voir Cotgrave) et le français *bon fallot*. Il est certain que ce dernier n'a aucun rapport avec son homonyme anglais.

Le sens de *falot*, « drôle, » qui remonte au XVIe siècle, est inséparable de *falot*, « lanterne, » qui lui est antérieur (XIVe siècle). L'italien *falotico*, plaisant, vient également de *faló*, lanterne, ainsi que le provençal *falimard*, bouffon, à côté du béarnais *haroulé*, folâtre (de *harol*, *farol*, falot). L'explication qu'en donne Littré me paraît très juste[1] : « L'individu gai, un peu fou, capricieux, ayant été comparé à quelque chose qui vacille comme la lumière d'un falot, d'une lanterne portée à la main[2]. » Elle est confirmée par l'évolution parallèle que présentent en provençal et en français les termes synonymes *fanal* et *lanterne* : billevesée, fadaise, conte en l'air. Et le *pays de Lanternoys* de Rabelais, ou son *isle des Lanternes*, n'est pas le pays des lumières (comme le pensent les commentateurs), mais

1. Cf. Beaumarchais (*Mère coupable*, Acte II, sc. 8) : « Un sot est un *falot*, la lumière passe à travers. »

2. Voir l'article de Schuchardt (dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVIII, p. 130-146), où l'auteur se rallie également à l'explication de Littré.

celui des croyances frivoles, des vaines superstitions. C'est ainsi que Lanoue (voir Littré) appelle *lanterniers*, c'est-à-dire charlatans, les alchimistes, et Dolet (*ibid.*) parle de la *lanternerie* des aruspices.

Faquin. — « Un *faquin*, id est portefaix, mot italien » (Nicot).

Cette opinion de l'ancien lexicographe se trouve encore dans le *Dictionnaire général* et dans Littré : « *Faquin*, récent en français, vient de l'italien, et l'italien *facchino* est d'origine inconnue. »

Le terme est-il réellement récent en français? Il figure deux fois dans Rabelais, dans le premier et dans le troisième livre. Voici ces passages : « ... Distribuant un tatin du potage a ses facquins » (I, 2), et : « Un *facquin* mangeoit son pain à la faveur du rost » (III, 36). Le terme était donc connu vers 1535 et 1546, dates de la publication de *Gargantua* et du *Tiers Livre*, et se trouve être contemporain de *fachinus*, enregistré par Ducange en 1545 : mais il doit remonter plus haut, car, au XVIe siècle, circule déjà le proverbe : « Baston porte paix, et le *faquin*, faix. »

D'autre part, *facchino* était vers la même époque considéré en Italie comme un mot étranger. Voici ce qu'en dit Varchi, en 1570 : « La voce *portatore* importava in quella età quel che noi oggi *con voce forestiera* diciamo *facchino*[1]. »

Le terme est donc indigène en français, et c'est de la France qu'il passa au XVIe siècle en Italie. Quels en sont la forme et le sens primitifs?

Rabelais cite *Fasquin* dans une série plaisante de noms propres (I, 14), et c'est là la forme primordiale, dérivant de *fasque*, qu'on trouve également chez Rabelais (II, 16 : « Petites bougettes ou *fasques* »), au sens de « sac » ou de « poche » (cf. II, 30 : « Poudre qu'il portoit tousjours en

1. Varchi, *Ercolano sia Dialogo nel quale si ragiona della lingua, e in particolare della toscana e della fiorentina*, Florence, 1570, p. 292.

une de ses *fasques* »). *Fasque* est certainement antérieur à *facque*, *faque*, au même sens. Cotgrave (qui enregistre *fasqué*, chargé) donne à *fasque*, *facque*, le sens de « faquin », ce que le chroniqueur Chastellion désigne sous le nom de *compaignon de la facque* (voir Godefroy) : « Tous les pays gisoient subjets à gens de huiseuse, *compaignons de la facque*..., houvers, putiers, ruffiens, hennebennes, buveurs de vin et gasteurs du drap. »

C'est le mérite de Lacurne d'avoir le premier rattaché *faquin* à *faque* (« ce peut être un dérivé de *faque*, poche, sac »), et tout récemment Baist a présenté la même étymologie, en rapportant à tort l'ancien français *faque* au néerlandais *fak*[1]. La forme primitive étant *fasque*, elle se rapproche plutôt du provençal *fisco*, gousse. *Faque* est encore vivace en Champagne (*faque*, sac, ceinture) et à Lyon (*faca*, poche).

M. Schuchardt, qui a également constaté le caractère indigène de *faquin*, s'est particulièrement attaché aux sens du mot dans les patois[2]. Celui de « portefaix » est aujourd'hui, à l'exception du niçois, à peu près éteint, et la langue littéraire a seule gardé le sens dérivé de « vaurien » (cf. Leroux, *Dictionnaire comique : faquin*, fat, sot, stupide). Les patois picard, berrichon, lyonnais, provençal ne connaissent que *faquin*, élégant, fashionable. Cette dernière évolution du mot n'est pas bien claire; si elle ne résulte pas du sens de « fat » que donne Leroux, elle est peut-être ironique (cf. en argot, *mignon de port*, portefaix).

Grimaud. — Le mot remonte à Rabelais, qui le mentionne à trois reprises différentes dans son *Pantagruel* (ch. I, VIII et XVIII). Voici le deuxième de ces passages : « Par la bonté divine, la lumière et dignité a esté de mon aage rendue es lettres, et y voy tel amendement que, de present, à difficulté serois-je receu en la premiere classe

1. *Romanische Forschungen*, t. XIV, p. 637.
2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVIII, p. 138.

des petits *grimaulx*, qui, en mon aage virile, estois (non à tort) réputé le plus savant du dit siecle. »

Grimaud désignait donc le petit écolier, l'élève des basses classes, et Bonaventure Des Périers donne le nom de *grimaulde* à l'école élémentaire fréquentée par ces commencants (*Nouvelle*, LXXI) : « C'estoit un homme de labeur, assez aysé, qui avoit mené deux siens fils à Poytiers, pour estudier en *grimaulde*... »

On trouve également au XVIe siècle la forme parallèle *grimelin* (dans la préface des *Bigarrures* de Tabourot) et Oudin cite le dérivé *grimeliner* (« estudier la grammaire, estre escolier »).

Cette dernière explication a amené M. Schuchardt à voir dans *grimelin* une altération de *grammairien*, et, dans *grimaud*, un descendant de *grammaticus*, par l'intermédiaire d'un type *grammatus*, « sous l'influence du nom propre *Grimaud*[1] ».

Comme il s'agit d'un mot qui n'est pas attesté avant le XVIe siècle, toute connexion avec le latin doit être à priori écartée. L'origine du mot est, à mon avis, indigène et inséparable d'un autre *grimaud*, qui est un des noms donnés au diable (Oudin : *grimaud*, le père au diable, et *Ancien théâtre français*, IX, 148). En provençal, *grimaud* désigne le diable et le sorcier, et, dans le normand de Rouen du temps de David Ferrand, *grimaud* a le sens de « vaurien[2] ». *Grimaud*, petit écolier, est un terme de mépris pour les enfants turbulents des écoles élémentaires, terme qui répond aux locutions modernes : *Cet enfant est un diable*, *cet enfant est très diable*.

Il reste donc à chercher l'origine de *grimaud* au sens de « diable ». C'est un dérivé du verbe ancien français et dialectal (Bas-Maine, Normandie) *grimer*, griffer, égrati-

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXI, p. 9. Cf. Ménage : « M. Furetière dit que ce mot *grimaud* est dérivé par quelques-uns de *grammaticus*; mais l'analogie ne permet pas qu'on fasse *grimaud* de *grammaticus*. »

2. Voir sa *Muse normande*, éd. Héron, vol. I, p. 155.

gner, qui est tiré à son tour du moyen-haut-allemand *grimmen*, gratter, agriffer, empoigner[1]. *Grimaud*, diable, est proprement celui qui saisit avec ses griffes, qui empoigne, et c'est l'épithète qu'on donne habituellement au démon dans les patois : celui de la Suisse romande l'appelle *grabelhou* (de *grabelhi*, empoigner) et *bita crotsa*, bête à croches ou à griffes; en lyonnais, *grappin*, etc.

On trouve dans les patois un autre *grimaud*[2], au sens de « maussade » (en provençal), « grognon » (Mayenne), d'où les dérivés *grimauder*, grogner (*grimaudage*, *grimauderie*, mauvaise humeur, Dottin), à côté de *grimoner*, gronder, *grimoler*, murmurer (Yonne). Le primitif de cette nouvelle série se trouve dans le poitevin *grimer*, maugréer; c'est le moyen-haut-allemand *grimmen* (« tobend lärmen, brüllen »).

Lifrelofre. — Le mot est antérieur à Rabelais, et on le trouve, comme sobriquet donné aux Allemands, à l'année 1465 de la *Chronique scandaleuse* (citée dans Ménage : « Audit lieu arriverent plusieurs *Liffrelofres*, Calabrois et Suisses, qui avoient telle rage de faim aux dents qu'ils prenoient fromage sans peler »).

Son sens propre est goinfre et ivrogne, appliqué aux Allemands. C'est avec cette acception qu'on le rencontre chez Bouchet (I, 49 : « Ces messieurs les *lifrelofres* ne voulurent boire d'autres vin ») et dans Cotgrave (« *Lifrelofre :* a huff-snuff, swag bellie, puff-bag, a word coinend in derision of the Germans and Swissars »). Les Allemands

1. De là, également : normand de Rouen : *grimelée*, mêlée, combat (*Muse normande*, t. I, p. 87); morvandeau : *se grimoler*, se quereller en jouant des griffes; et pays messin : *se dégrimoner*, se griffer. Scheler (*Dictionnaire étymologique*) avait déjà rattaché *grimaud*, écolier, au dialectal *grimer*, griffonner, en l'interprétant par « griffonneur » et en ajoutant quant au verbe : « Nous sommes incapable d'en établir la provenance. »

2. Celui-ci a en provençal aussi le sens de « hulotte », proprement (oiseau) maussade, sens qu'on rencontre également en ancien français (Junius, *Nomenclator*, éd. 1577) : « Hibou, chevesche, *grimaude*. »

étaient jadis réputés pour leurs ripailles et leurs beuveries. Les farces de l'*Ancien théâtre* en font foi : « Si cela se fait, le monde ira à rebours, les questeurs seront honteux, les Espagnols modestes, *les Allemands sobres* » (VII, 36), et : « Moi qui suis toujours plus prest à quereller qu'*un Allemant à boire* » (VII, 56).

Le terme est un composé synonymique de deux mots dialectaux qui signifient « lèvre » : *lifre* et *lofre*, ce dernier dans le morvandeau (*lofre*, lippe, *lofré*, lippu, goinfre, *un grand lofré*, un avale-tout), d'où le sens de gourmand et de buveur.

Rabelais a emprunté ce terme à l'usage contemporain (III, Prol.) : « Enfans, beuvez à pleins godetz. Si bon ne vous semble, laissez-le. Je ne suis de ces importuns *lifrelofres*, qui, par force, par outrage et violence, contraignent les Lans et compagnons trinquer. » Mais il lui a donné un cachet particulier et conforme à sa philosophie (IV, Prol.) : « Je suis, moyennant un peu de pantagruelisme..., sain et degourt, *prest à boire*, si voulez. » Le *lifrelofre* devient, chez lui, le surnom du *philosophe :* « Depuis les dernieres pluyes, tu es devenu grand *lifrelofre*, voire, dis-je, *philosophe,* » répond Pantagruel (III, 8) à un des discours favoris de Panurge. Mais aussi l'épithète de l'homme du vulgaire qui n'aime pas moins la dive bouteille, et, alors, il l'oppose au savant, au penseur : « ... une grande partie du ciel que les philosophes appellent *via lactea,* et les *lifrelofres* nomment le chemin saint Jacques » (II, 2); « toutefois ne iront tant de *lifrelofres*[1] à saint Hiacco, comme firent l'an DXXIIII » (*Pantagrueline pronostication,* ch. v).

Il n'est peut-être pas sans intérêt de compléter les données que je viens de présenter par le commentaire de Le Duchat sur l'origine du mot (dans Ménage). Il ne présente pas moins de quatre étymologies, suivant le sens que le mot

1. Cf. également la dernière question encyclopédique de Pantagruel, où l'on mentionne les *lifrelofres* jacobipètes, c'est-à-dire les gens qui font le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

à dans les passages cités de Rabelais. Les voici : « Dans le passage du ch. II du livre II et dans la dernière des questions encyclopédiques de Pantagruel, *lifrelofres*, à mon avis, pourroit bien venir de l'Alleman *lieber lauffer*, c'est-à-dire un homme qui aime à courir, et, par ce mot, Rabelais entend les Pelerins, et particulièrement les Allemans, qui, outre qu'ils voyagent volontiers, faisoient en ce tems-là, par dévotion, en foule, le voyage de saint Jacques en Galice, et autres... Dans le Prologue du livre III, sous le nom de *lifrelofre*, Rabelais entend les buveurs Allemans, et il les appelle de la sorte parce que ce mot est compose de syllabes dont le son revient souvent dans la langue allemande et que c'est un baragouin qui approche beaucoup du bredouillement d'un Allemand qui est ivre. Et dans le passage du ch. VIII du livre III, *lifrelofre* est une allusion au mot de *Philosophe*, et c'est comme si Pantagruel disait à Panurge : « Voulant philosopher à present que chacun s'en mêle, tu fais comme un grand nombre d'Allemans, qui enterprennent des pelerinages depuis que le tems est beau et que les pluyes ont cessé... *Lifrelofre* est proprement un pelerin et particulièrement un de ceux qui visitent le trou saint Patrice en Irlande, dans une isle que forme la rivière de *Liffer*, et ce mot vient de l'Allemant *liffer lauffer*, comme qui diroit *coureur de Liffer*. »

Quelle que soit la valeur de Le Duchat pour l'intelligence de Rabelais, il faut croire que la précision était le moindre de ses soucis. A lire toutes ces billevesées débitées avec une prolixité désespérante (et je me suis gardé de tout reproduire), on se sent tout *matagrabolisé* en son esprit. Il est curieux de faire remarquer que l'œuvre rabelaisienne qui a assagi tant d'esprits est restée à peu près sans influence sur ses commentateurs (je parle des anciens).

Pouldre d'oribus. — C'est-à-dire poudre de couleur dorée : c'est le mot *or* affublé du même suffixe savant que nous avons déjà rencontré (voir plus haut *debitoribus*). Rabelais mentionne ce produit dans le Prologue du livre II :

« D'autres..., affligé du mal des dents..., n'ont trouvé remède plus expédient que mettre lesdites chroniques entre deux beaux linges bien chaulx et les appliquer au lieu de la douleur, les sinapisant avec un peu de *pouldre d'oribus*. »

Suivant Le Bon (*Étymologicon françois*[1], fol. 38), le nom serait une altération de *poudre d'elleborus* : « J'ay demandé et redemandé aux doctes medecins quelle poudre c'estoit que la *poudre d'oribus*, mais ils n'en sçavoient rien. Et l'apprins en Allemaigne, les années passées au pays messein, pour en avoir vu chez les merciers en petits cyrs blancs de grosseur d'un doigt et autant de largeur, enfiler comme patenostres. Et vendent cela aux bonnes gens comme remedes à tous maux, dont est dict : contre toutes maladies il ne faut qu'un peu de *poudre d'oribus*. »

Cette opinion me semble peu fondée, et ce qui l'infirme complètement, c'est que Rabelais cite parmi les jeux de Gargantua (I, 22) une espèce de jeu appellé *A la barbe d'oribus*, où le terme final ne peut également avoir que le sens figuré de : blond ou jaune comme l'or. D'ailleurs, certains patois, comme celui du Bas-Maine et de la Normandie, désignent la chandelle de résine et la résine elle-même (qui est jaunâtre) par *oribus*, c'est-à-dire substance jaunâtre comme l'or.

Vietdaze. — Tous les commentateurs se sont mépris sur la valeur étymologique de ce mot provençal, dont Rabelais se sert à la fin du Prologue de son premier livre. Ils le traduisent par : visage d'âne, tandis que son sens véritable est : verge d'âne. C'est le provençal *viedase*, au même sens, servant (nous dit Mistral) comme terme injurieux et juron familier fort usité dans le Midi, nigaud, imbécile... (de *vié, viet*, membre viril, et *ase*, âne). Ce sens est encore transparent dans ces deux autres passages de Rabelais : « Que t'en semble, dit, grand *vietdaze* Priapus ? »

1. J'emprunte cette citation à la *Flore populaire* (vol. I, p. 84) de M. E. Rolland.

(IV, prol.), et : « Il faudroit les esmoucheter avec bons gros *vietdazes* de Provence » (II, 15).

Il est intéressant d'ajouter que certains patois possèdent le même terme avec un sens péjoratif vague. Dans la Meuse, *viédase* est un terme méprisant qui n'a pas de signification spéciale en patois (Labourasse), et, dans le Pas-de-Calais, *vyedaze* est un terme injurieux sans signification bien précise, qui s'emploie à peu près dans le sens de lourdaud, de poltron ou d'imbécile (Edmont). Dans ces régions, le mot en question vient, directement ou indirectement, du Midi.

Lazare Sainéan.

RABELAIS A FONTENAY-LE-COMTE

ET LE PRÉTENDU ACTE DE 1519.

I.

Tout ce que l'on rapporte du séjour de Rabelais à Fontenay-le-Comte, avant la correspondance échangée entre le jeune Tourangeau, Amy et Budé, est emprunté à Benjamin Fillon. Cet érudit vendéen, à l'esprit singulièrement ouvert aux grands problèmes de son temps, chercha toute sa vie à retrouver les traces de l'auteur de *Gargantua* au couvent des Cordeliers du Puy-Saint-Martin. C'est à cette préoccupation constante que nous devons de connaître l'emplacement précis de l'ancien monastère, détruit par les protestants en 1568 et reconstruit en 1623 sur un autre point de la ville.

Il faut recourir à un des meilleurs ouvrages de Fillon, mais un des moins connus en dehors du Poitou, pour trouver ces renseignements. Son *Mémoire sur une nouvelle nomenclature des dénominations des rues, places, carrefours et quais de la ville de Fontenay*, publié en 1880, repose sur des documents d'archives, et rien, jusqu'à présent, n'est venu en contredire les assertions, bien que les sources n'y soient presque jamais citées. Nous avons peu à y ajouter.

Le couvent des Frères Mineurs de Fontenay-le-Comte, fondé en 1321 en vertu du testament de Sébrand Chabot, sieur de la Grève, était situé sur le chemin du Gros-Noyer, dénommé aujourd'hui rue du Puy-Saint-Martin, entre le cours de la Vendée et le coteau qui domine la ville, à peu près à la place de l'hôtel de ville actuel[1].

1. Un jeune érudit fontenaisien, dont nous aurons plus d'une fois à citer le nom, M. Raymond Louis, nous communique un docu-

Avant 1415, il appartenait à la province franciscaine de Touraine. En 1415, il obtint du concile de Constance (en même temps que les couvents de Clisson, Cholet, Laval, Saint-Jean-d'Angely) de vivre sous un régime à part pour mieux observer la règle. En 1517, il fit partie de la province de Touraine-Pictavienne. Lorsqu'il passa à l'ordre des Cordeliers conventuels, en 1771, il comptait huit religieux et jouissait d'un revenu de 308 livres.

Un chapitre provincial s'y tint en 1472 et un chapitre général en 1457[1]. On ne connaît avant Rabelais le nom d'aucun de ses moines, à l'exception de Philippe Bertin, dont le supplice, comme hérétique, aurait figuré le 7 mai 1448 dans un document ayant appartenu à Benjamin Fillon.

C'est dans ce couvent qu'arriva, à une époque encore indéterminée, François Rabelais et qu'il y demeura peut-être quelques années après 1524, puisque la date de son passage dans l'ordre de saint Benoît peut se répartir entre 1523, avènement du pape Clément VII, auteur de l'indult, et 1527 ou 1528, les « plures armos » qui ont précédé son immatriculation à Montpellier.

En dehors des lettres fameuses de Budé, Amy, Bouchard et Tiraqueau, son séjour à Fontenay serait aussi attesté par la signature « Rabelais » apposée sur l'acte d'achat d'une maison par les Cordeliers en 1515 ou 1519.

ment inédit qui fixe bien l'emplacement du couvent : « Une mayson et jardrins sise ès forsbourgs Saint-Françoys-de-Fontenay, tenant au couvent des Cordelliers, d'autre part à François Brunet, au couvent des Cordeliers, et par le devant à la ruhe comme l'on va à la porte Saint-Michel à Belesbat et au fief des Deux-Seigneurs..., 7 novembre 1577 » (étude Clais, à Fontenay).

1. Cf. Wadding, *Annales minorum*, nos VII, X, XIV. — Gonzaga, *De Origine ac progressu Seraphicæ religionis*. Romæ, 1587, in-fol. — *Chronica fr. Nic. Glassberger* apud *Analecta franciscana*, 1887, in-4°, p. 375. — J. Rousserius, *Status et origo ordines S. Francisci*. Parisiis, 1616, in-12, p. 743. — Tous ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par le frère Antoine de Serent.

II.

La première mention de cette pièce, qu'on peut à bon droit qualifier de sensationnelle, remonte au mois de novembre 1849. Elle figure dans un article anonyme du *Magasin pittoresque* sur Fontenay-Vendée[1], dû à la plume de Benjamin Fillon. Le jeune auteur publiait dans cette revue une série de monographies vendéennes, qui comprenait déjà François Viète et Rapin et devait se continuer par Jean Chandos et du Fouilloux. Il n'eut garde, naturellement, en parlant des gloires de Fontenay, d'oublier la plus éclatante, et consacra toute une colonne à Rabelais et au cénacle d'humanistes.

L'article ne fait guère preuve de critique. Non seulement on y retrouve la légende du « joyeux Tourangeau », occupé à cribler de ses épigrammes et de ses mauvais tours ses frères du couvent, mais encore on y apprend que les Cordeliers, ces ennemis des lettres « parvinrent à séparer Pierre Amy de Rabelais et l'amenèrent même à être son accusateur ».

Juste au-dessus de cette originale assertion s'étale le fac-similé d'une signature *Rabelais*, avec cette légende, assez peu explicite : « Cette signature de Rabelais est prise sur un acte du 5 avril 1515 relatif à l'achat d'une maison par les Frères Mineurs de Fontenay. »

C'est tout. Deux lignes suffisent pour annoncer une découverte qui, autrement présentée, n'eut pas passé, on peut le croire, inaperçue du monde savant.

Fait curieux! Fillon lui-même garde le silence sur sa trouvaille plus de dix ans après sa publication. Dans ses *Lettres écrites de la Vendée à Anatole de Montaiglon*, parues en 1861[2], il n'est pas question de la signature rabe-

1. *Bibliographie... Fillon*, par A. de Montaiglon. Niort, 1898, in-4°, n° 58. — La révolution de 1848 avait modifié le nom de Fontenay-le-Comte en celui de Fontenay-Vendée.

2. Paris, Tross, 1861, in-8°.

laisienne. Et pourtant le petit opuscule contient une pièce qui touche de bien près le grand Tourangeau! C'est une quittance d'un voyageur d'Henri Estienne, O. Ferrare, qui confesse avoir reçu de « fre Pierre Lamy » sept écus pour des livres vendus à l'évêque de Maillezais. Pourquoi Fillon ne rapproche-t-il pas les deux actes et les deux signatures? Deux découvertes aussi extraordinaires lui semblaient-elles de trop pour un seul volume, ou l'acte de 1515 lui paraissait-il un peu risqué pour le patronage d'Anatole de Montaiglon, à qui l'opuscule est dédié?

Non. Fillon réservait simplement le document pour son luxueux ouvrage de *Poitou et Vendée*, dont les premières livraisons, consacrées à Fontenay, parurent cette même année 1861[1] avec d'artistiques eaux-fortes d'O. de Rochebrune. L'acte y est mentionné en bonne place, mais avec quelques modifications que nous ne pouvons qualifier de légères.

D'abord, il est entré dans la collection de l'auteur, excellent motif pour n'avoir pas d'indication de source à donner. Puis, le nom de Rabelais, qui n'avait pas de motif pour être distingué de ses frères, n'y figure plus seul. Maître François a signé avec les autres moines du couvent, parmi lesquels Pierre Regnard, « Artus Coultant, dont le nom a pris une forme grotesque dans le livre III, ch. XVIII, » et Pierre Lamy. Nous savons également, bien que cette fois encore l'acte soit simplement analysé, qu'il s'agit de l'achat de la moitié d'un cabaret. Enfin, la date n'est plus 1515, mais 1519. Le *Magasin pittoresque*, en 1849, avait commis une erreur typographique!

On avouera que cette rectification si tardive est au moins singulière, surtout si on la rapproche de la biographie que Rathery venait de publier deux ans auparavant et que Fillon connaissait, puisqu'il envoya des renseigne-

1. *Poitou et Vendée, études artistiques et historiques,* par B. Fillon et O. de Rochebrune. Niort, 1888, 2 vol. in-4°.

ments à l'auteur pour l'édition suivante. Rathery démontre que la naissance de 1483 doit être avancée de plusieurs années et rapprochée de 1495. Aussitôt la date du *Magasin pittoresque* se met aussi à avancer !

Depuis lors, aucune des nombreuses publications de Fillon ne reparle du fameux acte de 1515 ou 1519. Le *Mémoire sur les rues de Fontenay*, que nous avons cité plus haut et qui semblait tout indiqué pour préciser l'emplacement d'une maison qui mériterait en toute justice le titre d'historique, reste muet sur la moitié de cabaret.

Fillon meurt en 1881, dans la pleine maturité de son talent d'archéologue et d'historien d'art. É. Charavay disperse sa merveilleuse collection d'autographes. On vend la célèbre lettre écrite d'Italie à Geoffroy d'Estissac et la quittance de 1548. L'acte de 1519, qui aurait certainement atteint un prix au moins égal, brille par son absence.

Un peu plus tard, Léon Clouzot, l'éditeur de *Poitou et Vendée*, songe à compléter ce superbe monument d'histoire locale, demeuré inachevé. Les héritiers Fillon lui remettent un manuscrit déjà ancien, recopié pour l'impression, intitulé : *Recueil de notes sur les origines de l'église réformée de Fontenay-le-Comte*[1]. Dans les pages consacrées à Rabelais, entièrement transcrites de la main de Fillon, l'acte reparaît, mais la date reste *en blanc*. C'est l'éditeur qui la rétablit, d'après le *Magasin pittoresque*, sous l'année 1515.

On avouera que, pour un document qu'il n'avait qu'à « consulter dans sa collection », Fillon était assez peu renseigné.

III.

Devant tant de contradictions, une enquête sérieuse s'imposait. Nous l'avons accomplie avec l'aide de M. Raymond Louis.

1. Tiré à part. Niort, Clouzot, 1888, in-4°.

Comme le document n'avait fait partie d'aucune des ventes d'autographes dirigées par Charavay, nous avons cherché s'il n'avait pas été conservé dans les papiers qui, pour des causes diverses, n'ont pas été livrés aux enchères. A Nantes, dans le fonds Dugast-Matifeux, prélevé par ce collaborateur et ami de Fillon sur les liasses de la succession, aucune trace de la précieuse pièce. A Fontenay, chez Mme Charier-Fillon, belle-sœur et héritière de l'archéologue vendéen, pas le moindre indice de son passage[1].

Restaient à dépouiller les archives léguées par Fillon à Fontenay-le-Comte et déposées à la mairie de son vivant ou après sa mort. Elles consistent en un recueil de copies intitulé : *Archives historiques de Fontenay*[2], composé de pièces prises dans ses collections, dans les dépôts d'archives parisiens et même dans les imprimés. L'achat des Cordeliers ne s'y trouve pas, bien que les documents de la première moitié du XVIe siècle n'y soient pas très nombreux et qu'aucun ne présente l'intérêt qu'aurait offert la signature rabelaisienne.

Poursuivons.

Il existe en dehors de ces copies un recueil de pièces originales manuscrites ou d'imprimés rares, concernant l'histoire de Fontenay, classés chronologiquement, et que nous avons eu maintes fois l'occasion de consulter[3]. Nous avons voulu le revoir au cours de l'été dernier. La communication nous en ayant été refusée par un secré-

1. M. Étienne Clouzot, archiviste-paléographe, a récemment passé en revue tous ces papiers, Mme Charier-Fillon ayant fait appel à son concours pour opérer un triage et préparer un don généreux à la Bibliothèque nationale et à la ville de Fontenay.

2. Cinq volumes in-folio. Ces copies ne portent pas toujours d'indications de sources suffisantes. M. Bitton, l'auteur du travail, n'a pas eu les originaux en mains, mais seulement des copies fournies par Fillon. Nous croyons qu'il ne faut user de ce recueil qu'avec circonspection.

3. Notamment pour notre étude intitulée : *Notes de Benjamin Fillon pour servir à l'histoire de l'imprimerie en Bas-Poitou*. Niort, 1895, in-8°.

taire de mairie intempestivement zélé, M. Raymond Louis a bien voulu se charger pour nous de cette revision, et voici les remarques très judicieuses qu'il en a tirées :

« Le premier volume, que j'ai de nouveau examiné à votre intention, ne contient certainement pas la pièce désignée dans *Poitou et Vendée*. On a d'autant moins de peine à s'en rendre compte qu'il n'existe dans ce volume que cinq ou six documents antérieurs à 1550.

« Je dois ajouter, pour tout dire, que la reliure de ce recueil est brisée, ou mieux que les fils servant à retenir diverses pièces ont été coupés, et ces pièces enlevées précisément aux environs de la date qui vous intéresse. A partir de 1536, les fils sont intacts, mais à la date de 1550 ou 1549 un autre acte a dû être enlevé.

« J'ajoute que ces actes ont très probablement été arrachés à ce recueil par B. Fillon lui-même. Ces volumes ont dû être formés vers 1850, et notre archéologue, devenu plus tard amateur passionné d'autographes, aura distrait dans la suite des actes primitivement intercalés dans ce volume pour ses cartons d'autographes. Si les actes enlevés l'avaient été par un des chercheurs qui ont pu les consulter à notre mairie, il n'est pas douteux qu'il l'eût fait d'une manière moins apparente : c'est donc bien Fillon qui a dû ouvrir son recueil en prenant tous les soins nécessaires pour ne détériorer en rien les pièces à détacher.

« Mais, en admettant que l'acte du 9 avril 1519 soit une des pièces enlevées, du moins devrait-on en trouver la trace, au moins à la collection d'autographes. »

Nous avons déjà dit qu'il n'en est rien.

A ces renseignements précieux, M. Raymond Louis en ajoute d'autres sur les minutes notariales de Fontenay, où l'acte aurait pû être conservé. Mais, de ce côté aussi, le résultat est négatif :

« Le seul des notaires fontenaisiens qui possède des minutes antérieures à 1550 est Me Clais.

« En 1905, j'ai fait le relevé minutieux des minutes de

cette étude pour la rédaction d'un travail sur les *Notaires royaux* à Fontenay; j'ai apporté le plus grand soin au dépouillement des plus anciens documents (1519 à 1550 environ), leur nombre restreint me l'a permis. Voici les noms des notaires, rédacteurs des actes, les dates extrêmes de leur exercice, le nombre des minutes subsistantes jusqu'à 1535 :

« Guillaume Poytier (1519-1531), quatre minutes; Denis (1520), une minute; Babin (1526), une minute; Mathurin Marchandeau (1528-1567), une liasse; Laurens Symonneau (1532-1555), quatre-vingts actes par an environ; Antoine Saint-Micheau (1533-1544), minutes éparses; Aulbin Tiraqueau (1533-1555), minutes éparses.

« Je pourrais citer les noms d'autres notaires établis en 1535. A quoi bon? Aucun de ces documents ne semble concerner de près ni de loin Rabelais ou le couvent des Cordeliers. »

IV.

La conclusion est nette. Jusqu'à preuve du contraire, l'acte de 1515-1519 doit être tenu pour non avenu. Personne ne l'a jamais vu, et le fait seul pour Fillon de ne l'avoir pas publié *in extenso*, tandis que ses ouvrages abondent en documents bien moins importants reproduits mot pour mot, doit inspirer les doutes les plus légitimes sur son existence.

Il y a plus. Quand bien même on nous montrerait le contrat d'achat des Cordeliers, nous ne croirions pas à l'authenticité des signatures, et encore moins à celle de Rabelais.

Les parties contractantes en Poitou ne signaient pas les actes au début de XVIe siècle.

« C'est seulement à partir de 1561 et 1562, dit M. Raymond Louis, que les signatures des parties se rencontrent sur les actes (je l'ai tout particulièrement observé en Bas-Poitou). Avant cette date, les deux notaires signent seuls,

le notaire en premier à droite; à gauche, le notaire en second, et c'est à titre très exceptionnel que, dans le grand nombre de minutes que j'ai vues, j'en ai parfois trouvé portant des signatures de parties avant cette date, quelle que fût du reste l'instruction des contractants. Encore, les très rares exemples que j'en pourrais citer doivent-ils être tous postérieurs à 1535 ou 1540. »

Mais à quoi bon insister sur cette question de procédure notariale? Il y a un argument *a priori* pour que la signature de Rabelais ne figure pas sur un acte d'achat, et nous nous étonnons qu'aucun commentateur n'y ait songé.

Rabelais, religieux profès et mort civilement, ne pouvait figurer comme témoin sur un acte notarié, Rabelais, frère mineur de l'observance de saint François, ne pouvait vendre ni acheter. La règle est formelle[1].

La signature du grand Tourangeau sur l'acte d'achat de la moitié du cabaret n'aurait donc pû être que l'œuvre d'un faussaire qui aurait, avant 1849, abusé de l'inexpérience de Fillon. Plus tard, l'éminent archéologue, mieux averti, se serait aperçu de la fraude et aurait fait disparaître la pièce suspecte.

C'est la seule conclusion que nous permette d'énoncer notre profonde estime pour un admirable érudit provincial qui fut l'âme des études historiques et artistiques en Poitou et sema dans tous ses écrits des vues nouvelles là où tant d'autres étaient passés sans sortir des sentiers battus.

D'autres chercheront si la signature du *Magasin pittoresque* est une facétie de jeune écrivain alors plus journaliste qu'archéologue, ou même une pieuse mystification destinée à ajouter une page glorieuse au livre d'or des

1. Sur la mort civile des religieux, voir *Rev. des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 67 et 153. Le même argument s'applique avec plus de rigueur encore à Pierre Amy, versant au voyageur d'Estienne sept écus en espèces : « Par chapitre exprès de notre règle, dit frère Adam Couscoil au ch. XXIII du livre III, il nous est rigoureusement défendu porter argent sur nous. »

grands hommes de Fontenay. Ils se demanderont où la signature a pu être calquée, à une époque où on ne connaissait guère que les signatures de Montpellier et les faux Vrain-Lucas. Ils décideront enfin si ces noms, miraculeusement retrouvés à Fontenay, comme le cordelier de Troyes, Pierre Lamy, Artus Culletant, tous *presque* semblables, sans l'être tout à fait, aux personnages réels mêlés à la vie de Rabelais, ne sont pas l'effet d'un système également dosé de prudence et de désir de mystification.

Nous nous en tiendrons pour notre compte à la conjecture la plus favorable à la mémoire d'un savant comme Fillon, et nous ne retiendrons de cette trop longue argumentation que la nécessité, qui s'impose désormais, de rayer l'acte de 1515-1519 des biographies rabelaisiennes.

V.

Il n'en est pas moins vrai que cette pièce écartée, l'enfance, l'adolescence et les premières années de moniage de maître François retombent dans l'incertitude la plus complète. Nous n'avons plus pour nous guider que la tradition du séjour à la Baumette, rapportée par Bruneau de Tartifume et les dates suspectes du *Trésor de chronologie* de Pierre de Romuald.

Dans ces conditions, le champ reste ouvert à toutes les hypothèses, et les investigations doivent s'exercer dans tous les sens, même vers des localités où la présence de l'auteur de *Pantagruel* n'a pas encore été signalée. C'est ainsi que nous nous permettrons d'attirer l'attention des chercheurs sur le couvent des Cordeliers de Mirebeau, où jamais il n'a été question d'un séjour de frère François, mais où pourtant il n'est pas impossible qu'il ait vécu quelques années. Non seulement le Mirebalais est l'objet de fréquentes allusions dans les quatre premiers livres et dans une des lettres d'Italie, mais encore un des moines du couvent de Mirebeau a les honneurs d'une anecdote au chapitre XXIII du *Tiers Livre*.

Or, il y aurait une raison pour que Rabelais ait été admis dans ce monastère, si, comme nous le croyons, la famille du grand Tourangeau a eu quelques rapports avec les seigneurs du Coudray, puissants voisins de la Devinière.

Louis de Bourbon, seigneur du Coudray, mort en 1486, avait épousé Jeanne de France, fille naturelle de Louis XI, qualifiée « baronne de Mirebeau ». C'était une protectrice des cordeliers de l'endroit. Dans son testament, du 6 mai 1515, elle élit sa sépulture « au couvent des Frères Mineurs de Mirebeau, en la chappelle neufve que la dite dame a faict faire, en laquelle est inhumé feu Me Charles de Bourbon, en son vivant chevalier, comte de Roussillon, près et au costé d'icelui seigneur[1]. »

Deux points restent donc acquis. Rabelais connaissait à merveille le Mirebalais et les cordeliers de Mirebeau. La dame du Coudray, Jeanne de France, était baronne de Mirebeau et bienfaitrice du couvent.

Nous n'entendons pas en tirer de déduction prématurée.

Ajoutons seulement que, sur notre demande, M. Rambaud, un excellent érudit poitevin, a bien voulu faire quelques recherches sur les cordeliers de Mirebeau aux archives départementales de la Vienne. Il n'a trouvé que deux pièces intéressant notre période. L'une d'elles est un règlement de 1495 au sujet de quêtes dans le Mirebalais entre Joachim Foucher, supérieur de Mirebeau, et son confrère de Poitiers. Les deux supérieurs s'engagent seuls au nom de tous leurs frères.

C'est un nouveau démenti à l'acte collectif de 1515-1519.

Henri Clouzot.

1. L'abbé L. Bossebœuf, *le Coudray-Montpensier, l'abbaye de Seuilly et les environs*. Tours, 1900, in-8°. — On n'a pas encore fait remarquer, croyons-nous, que Guillaume Poyet, qui succéda au chancelier Dubourg, était seigneur du Coudray depuis 1530. Peut-être Rabelais trouva-t-il en lui un protecteur qui empêcha en 1540 ses imprudences de plume d'avoir des suites fâcheuses.

Voici encore deux passages à signaler qui viennent confirmer la remarque de Ferdinand Brunetière sur les rapports de Rabelais avec Henri II. D'abord, dans le second chapitre du *Quart-Livre*, — chapitre qui n'existe pas dans l'édition primitive de 1548, — il est constaté que « Pantagruel feist achapter la vie et gestes de Achilles en soixante et dixhuict pièces de tapisserie ». Or, d'après l'*Histoire de la tapisserie* de M. Guiffrey (t. I, p. 224), ce fut en 1550, la même année que Rabelais demanda et reçut un privilège pour son *Quart-Livre*, que Henri II établit un atelier de tapisserie à Paris. N'est-il pas clair que Rabelais, dans le passage que nous venons de citer, a voulu faire son petit compliment au nouvel établissement.

Secondement, dans le premier chapitre du *Quart-Livre*, nous lisons que « le nombre des navires feut tel que vous ay exposé ou tiers livre, *en conserve des Triremes, Ramberges, Gallions et Liburnicques nombre pareil* ». Les mots en italiques manquent dans l'édition de 1848. Pourquoi Rabelais les a-t-il intercalés? Nous trouvons la réponse dans l'étude magistrale de M. de la Roncière[1]. Là il est dit que Henri II, au début de son règne (13 septembre 1547), annonça un programme très compréhensif de construction navale, dont il poursuivit l'exécution avec beaucoup d'énergie. Déjà, en mars 1549, cinq grands vaisseaux construits par le célèbre géographe et marin, Jean de Clamorgan, sortirent des chantiers normands. En octobre 1549, Henri II écrivit au roi de Navarre : « J'espère pourveoir à la construction et équipage d'une vingtaine de roberges, oultre les aultres vaisseaux de guerre que j'ai desjà[2]. »

Ces roberges, ramberges, ou remberges, tiraient leur nom des *rowbarges* anglaises, qui, dans la bataille de l'île

1. *Histoire de la marine française*, t. III, p. 455.
2. Champollion-Figeac, *Mélanges historiques*, t. III, p. 59. Cité par La Roncière, *Ibid.*, p. 457.

de Wight (1545), avaient tant harassé la flotte française grâce à la supériorité de leur tir. Seulement, les roberges de Henri II étaient beaucoup plus grandes que leurs modèles. Alors que celles-ci étaient uniformément de 20 tonneaux[1], les roberges françaises variaient entre 80 et 300 tonneaux.

Quant aux autres navires mentionnés par Rabelais, il faut entendre par « Triremes » des galères et par « Liburnicques » des croiseurs, soit des brigantins, soit des flouins, soit des chaloupes[2]. Le *Gallion*, ou plutôt *Galion*, était, proprement parlant, un vaisseau de guerre qui tenait d'un navire de charge en tant qu'il marchait à voiles, et d'une galère en tant qu'il avait aussi quelques paires de rames et qu'il était plus long qu'un vaisseau rond. Son tonnage variait beaucoup; il jaugeait de 60 jusqu'à 1,000 tonneaux. Toutefois, en langage populaire, on donnait le nom de « galion » à n'importe quel vaisseau de guerre, aux grosses nefs, aux galéasses, et même aux galères[3].

Ainsi, la flotte guerrière qui protégeait les douze vaisseaux ronds, sur lesquels voyageaient Pantagruel et ses amis, était composée de douze galères, douze galions, douze roberges et douze croiseurs, tandis que, vers 1550, dans la flotte de Henri II, il y avait quarante galères, huit grosses nefs, trois galions et vingt roberges. Naturellement, après le départ de la flotte pantagruéline, on n'entend plus parler des vaisseaux de conserve. Ils n'avaient rien à faire dans les mers septentrionales. Et Rabelais n'en avait plus besoin. Il les avait introduits seulement pour saluer la politique marine du roi, comme il avait introduit la tapisserie pour saluer sa politique industrielle.

Arthur Tilley.

1. J. S. Corbett, *Drake and the Tudor Navy*, 1899, p. 37.
2. La Roncière, *op. cit.*, t. II, p. 461-2.
3. La Roncière, *op. cit.*, t. II, p. 470; Jal, *Dictionnaire nautique*.

NOTES.

I.

LA CURE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET

EN 1674.

Rabelais, qui, en dépit de la légende, fut si peu curé de Meudon, ne prit sans doute jamais possession de sa cure de Saint-Christophe-du-Jambet, au diocèse du Mans. Le bénéfice était d'ailleurs d'assez mince importance et la générosité du cardinal du Bellay envers son médecin n'avait eu rien d'excessif. Quand Maître François avait payé le vicaire chargé de remplir à sa place les fonctions curiales, il ne devait pas lui demeurer un gros revenu.

C'est du moins ce qui semble ressortir d'une déclaration du XVIIe siècle, où un des successeurs de Rabelais déclare sa paroisse « la plus misérable et la plus pauvre du Maine..., habitée de gens pauvres et nécessiteux et la plus grande partie déserte et abandonnée par la nécessité du peuple et des terres ingrates ».

En faisant la part de l'exagération du déclarant, intéressé à diminuer la valeur de son revenu, la cure de Saint-Christophe-de-Jambet ne nous apparaît pas comme un séjour bien enviable en 1674. Il est probable qu'en 1551 ce n'était pas non plus une abbaye de Thélème.

Déclaration du temporel et des dixmes de la cure de la paroisse de Saint Cristophle de Jambet, diocèze du Mans.

Je Jean Remars, prestre curé dudit Saint Cristophle, y dem^t, donne au Roy et à Nosseigr^s de la Chambre des Comptes suivant et conformément à l'arrest du Conseil d'Estat de Sa Majesté du douziesme décembre mil six cens soixante et treize et en exécution du mandement qui m'a esté

envoyé le dimanche premier jour de juillet mil six cens soixante et quatorze.

Premièrement, je déclare posséder, à cauze de madicte cure, les maizons presbitéralles située au bourg dudit Saint Cristophle, composées de deux petites chambres, un fournil, une grange, une estable avec leurs estrages et deux petits jardins, le tout en un tenant contenant ensemble demy journau, joignant d'un costé les terres du domaine du Bignon, de l'autre costé et bout les yssuë dudit bourg, d'autre bout la terre des hoirs Gauvain.

Item, une pièce de terre, tant en labeur qu'en rochers, séparée d'une haie au millieu d'icelle, contenant environ trois journaux, située près ledit bourg, nommée les frisches, joignant la ruelle du Bignon, d'autre costé et aboutte les terres et taillis du domaine dudit Bignon, d'autre bout les terres du lieu de Lamorentinnerie, despandant dudit lieu du Bignon, appt aux hoirs du sieur du Puisac, lesquelles choses je tiens et relève cencifvement du fief et seigneurie de Saint Cristophle, appartenant à Monseigneur le Conte de Tessé, en garde, en ressort et au divin service.

Item, une portion de pré contenant une hommée et demie à prendre à la prée du Puisac, paroisse dudit Saint Cristophle, joignant d'un costé et aboutte d'un bout les prés des hoirs dudit sr de Puisac, d'autre costé et bout les prés du sr de la Ronceraire, laquelle portion de prés je tiens et relève cencifvement dudit seigneur du Puisacq sous le debvoir d'unze deniers.

Item, je recognois jouir et posséder du droit de dixmes des bleds et autres grains despendants de madite cure en l'estendue de madite paroisse sur lesquelles dixmes le sieur prieur de Vinoin prend la plus grande partie pour laquelle je luy paye annuellement la somme de quarente livres de ferme et suis aussy tenu pour raizon dudit bénéfice faire et paier annuellement la somme de trente livres de pention au sieur curé de Monstreul les Hostil, lesquelles sommes font la plus grande partie du revenu de ladite cure, attendu que c'est la plus mizérable et pauvre paroisse du Maine, de petite étendue, la plus part située en terres, landes incultes et sans raport, abittée de gens pauvres et necessiteux, et la plus grande partie déserte et abandonnée par la necessité du peuple et des terres ingrattes.

Toutes lesquelles chozes cy dessus déclarées je recognois et déclare posséder à cauze de mondit bénéfice, protestant qu'en cas qu'il vienne autres chozes à ma cognoissance, d'en augmenter la prézente déclaration, en foy de quoy j'ay signé le present escrit de mon seing manuel et à iceluy appozé mon cachet ordinaire; fait à Saint Cristophle, sous mon seing, le troiziesme jour de juillet mil six cens soixante et quatorze, et déclare constituer le porteur des prézentes mon procureur pour icelles prezenter à nos dits seigneurs de la Chambre des Comptes et d'en requérir acte et certificat.

REMARS.

La présente déclaration retenue en la Chambre, le samblable d'icelle deument collationnée renvoyée au sénéchal du Maine ou son lieutenant au Mans pour estre vériffiée selon le contenu en l'expédition de la Chambre du vij^e aoust m vj^c lxxiiij, par nous Con^er du Roy, auditeur de la Chambre des Comptes.

GOBELIN.

(Archives nationales, P 159[1], pièce 6[1].)

II.

CHANDELLES DE NOIX.

La *Revue des Études rabelaisiennes* s'est occupée à plusieurs reprises[1] des chandelles de noix du Mirebalais (l. II, 13; l. V, 32). Voici un texte, probablement voisin de 1588 et certainement antérieur à 1628, qui tranche définitivement la question. Il est emprunté aux *Commentaires sur Dioscoride* de l'apothicaire poitevin Jacques Contant, bien placé pour nous renseigner sur ce trait de mœurs locales[2] :

En plusieurs lieux de France, principalement en Gastine

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. II, p. 228, et t. III, p. 329.
2. *Les œuvres de Jacques et Paul Contant père et fils, maistres apothicaires de la ville de Poictiers.* Poictiers, 1640, in-fol. Les *Commentaires sur Diosoride*, laissés en notes par Contant père,

et pays de Myrebalais, ils [les pauvres] usent de noix pilées, et de ceste paste ils couvrent des chalusses de chanvre et s'en servent pour esclairer en lieu de chandelles de suif ou de résine (p. 145).

En somme, c'est l'explication donnée par M. le docteur de Santi, qui a observé *de visu* les « pétarels » du Lauraguais. Les chandelles de noix sont si bien oubliées en Poitou qu'aucun folk-loriste n'avait pu nous renseigner sur leur fabrication.

Henri Clouzot.

mort avant 1588, ont été mis en ordre et publiés par son fils en 1628, sans doute avec certaines additions. Ils sont réimprimés dans l'édition de 1640. Voir, sur ces savants apothicaires, l'excellente étude sur *La pharmacie en Poitou* (Poitiers, 1907, in-8°, 800 p.) que vient de publier M. Rambaud.

COMPTES-RENDUS.

François Rabelais, by Arthur Tilley. Londres, J. B. Lippincott, 1907. (Dans la collection *French men of letters*, edited by Alexander Jessup.)

Le nouveau livre de M. Arthur Tilley[1] fait partie de la collection des « Hommes de lettres français » (*French men of letters*), éditée sous la direction de M. Alexander Jessup, qui correspond à peu près à la collection des *Grands écrivains français*, publiée par Hachette et Cie. Ce sont des ouvrages de vulgarisation; leur objet est de faire connaître les gloires de notre littérature au grand public anglais. On y sacrifie donc de parti pris tout ce qui appartient aux ouvrages d'érudition : dans le livre de M. Tilley, la bibliographie et la littérature de Rabelais n'occupent que quelques pages en Appendice; les controverses encore ouvertes ne sont que très brièvement exposées; les références et les notes ont été supprimées ou réduites au plus strict minimum. Il n'en faudrait pas conclure que les ouvrages de cette collection sont condamnés à rester superficiels et sans originalité : elle peut déjà se recommander de cette étude de Brunetière sur Balzac qui constituait son amende honorable au maître, et le livre de M. Tilley qu'elle nous donne aujourd'hui est digne non seulement de la faveur du grand public anglais, mais aussi de l'examen attentif de tous les Rabelaisants.

Quatre chapitres sur onze sont consacrés à la biographie de Rabelais. M. Tilley a diligemment mis à profit les recherches provoquées et les résultats acquis par notre Société; mais, comme il le dit dans sa Préface, on ne peut se flatter aujourd'hui d'écrire une biographie de Rabelais qui reste longtemps au point, chaque numéro de la *Revue des Études rabelaisiennes*

1. Nous avons analysé sa *Literature of the French Renaissance* dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 87.

apportant sur cette question quelque élément nouveau. Ces progrès devraient nous inspirer non seulement une légitime fierté, mais encore une audace de méthode dont j'aurais voulu trouver un premier exemple chez M. Tilley. Puisque nous constatons que, peu à peu, des faits précis, des découvertes définitives viennent remplir les pages restées blanches jusqu'ici dans la biographie de Rabelais, pourquoi ne sacrifierait-on pas radicalement toutes les conjectures, hypothèses ou vraisemblances imaginées pour combler les lacunes qui subsistent encore dans l'histoire de cette vie? « Il serait intéressant, dit M. Tilley, page 41, de penser que Rabelais et Calvin, ces deux grands maîtres de la prose française, se sont assis sur les mêmes bancs à la Faculté des lois d'Orléans. » Mais, puisque l'histoire est muette sur ce point, puisque même rien n'atteste que Rabelais ait étudié à Orléans, négligeons cette hypothèse, quelque séduction qu'elle exerce sur notre imagination.

Nous ne sommes pas autorisés plus sérieusement à supposer que Rabelais fut étudiant en droit à Bourges (p. 42), et c'est une conjecture inutile. Qu'il ait visité Bourges, c'est possible : on trouve deux mentions précises de cette ville dans son livre. Mais il s'était adonné à l'étude du droit bien avant qu'Alciat vînt enseigner à Bourges; sept ans auparavant, il était déjà versé dans la procédure romaine; il plaisantait dans une lettre à Budé sur l'action *de dolo malo* et l'action *ex stipulatu;* il vivait au milieu de légistes. Dès cette époque, il eût pu flétrir la barbarie accursienne et exalter les Pandectes; ces idées étaient celles de son maître et patron Budé avant d'être celles d'Alciat, qu'il n'a pas même nommé.

De même encore (p. 54), on peut négliger la conjecture, aussi vaine que superflue, qui attribue à l'influence de Symphorien Champier, alors échevin de Lyon, la nomination de Rabelais comme médecin de l'hôpital du Pont-du-Rhône. Rien ne témoigne que ces deux médecins aient été en rapports. Champier ne parle jamais de Rabelais et Rabelais ne se souvient qu'une fois de Champier; dans le catalogue de la librairie Saint-Victor figure un des ouvrages du médecin lyonnais : *Campi Clysteriorum per S. C.*

Ce n'est pas que ces rapprochements soient à condamner en principe; le premier de ceux que je viens de rapporter peut servir de point de repère pour un lecteur plus familiarisé avec

certains noms propres qu'avec les dates de l'histoire de la Renaissance. Le plus souvent, ces concordances, même artificiellement établies, sont suggestives : elles aident nos mémoires paresseuses à reconstituer les alentours de Rabelais, les milieux qu'il a traversés, les événements politiques dont il fut le témoin. A cet égard, il faut louer sans réserve M. Tilley de n'avoir jamais perdu de vue, en retraçant la biographie de Rabelais, l'histoire politique de la France. Il n'existe pas, jusqu'à présent, d'ouvrage qui présente un tableau aussi net de la carrière de notre écrivain dans ses rapports avec l'histoire générale contemporaine. Je renvoie particulièrement aux quelques pages qu'il a consacrées aux circonstances de la publication de *Pantagruel* et de *Gargantua*. C'est un livre précieux pour tous ceux d'entre nous qui, retenus longtemps par des travaux de détail et des études spéciales, finissent par oublier les grands faits et les grandes lignes de l'histoire intérieure et extérieure de la France sous les règnes de François Ier et de Henri II.

Comme il était légitime dans un ouvrage destiné avant tout à presenter au grand public l'œuvre de Rabelais, M. Tilley a fait la part très large à l'analyse proprement dite de chacun des livres du roman. Mais il ne s'est interdit ni la « critique féconde des qualités », ni les justes réserves d'un goût très délicat. On sent qu'il connaît tous les jugements qui ont été portés sur l'ensemble et sur chacune des parties de l'œuvre de Maître François ; il les a soigneusement examinés, et bien souvent il les a comme « repensés » et les a marqués d'un caractère personnel. Sur ce domaine, où le rôle principal appartient au sentiment et au goût, nous ne le suivrons pas. Il est plus utile de signaler les contributions nouvelles que son travail fournit au commentaire de Rabelais.

Tout d'abord, à propos du *Quart Livre* et des *Navigations de Pantagruel*, il résume ses enquêtes, dont il a donné depuis le détail dans la *Modern Language Review*, sur Rabelais et les découvertes géographiques[1]. Il suit (p. 207) le système exposé par M. Lefranc (*Navigations de Pantagruel*) sur le premier voyage du géant. Peut-être aurait-il pu rapporter l'identification que propose M. Lefranc de la Dipsodie avec la Scy-

1. Voy. la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1907, p. 323-324.

thie. Pour moi, il n'y a point de doute que cette localisation de Dipsodie, et par suite d'Utopie, ait été déterminée par le jeu de mots sur *Sitis* = *Scythie*. Le calembour est d'autant plus naturel que les Scythes avaient chez les Anciens une réputation de Dipsomanes. J'en trouve un témoignage dans un livre du XVIe siècle que Rabelais connaissait et pratiquait, les *Antiquae lectiones* de Caelius Rhodiginus. On y lit, au chapitre LX du livre XIV : *Dicitur Scyphos quasi Scythos a Scythis, quibus ebrietas nimio plus frequens est. Proinde Scythissare inebriari est.* Le chapitre XXXIII du livre XV explique pour quelles raisons d'ordre physiologique les Scythes sont de grands buveurs : *Scythae cur imprimis vinolenti.* Le chapitre XVII du même livre insiste sur ce caractère singulier des Scythes : *Thracum Scytharumque proprium fuisse videtur, capacius ingurgitare merum et ingentia exsiccare pocula.*

C'est un jeu de mots également qui avait servi de transition entre l'itinéraire en pays réel (Bonne-Espérance, royaume de Mélinde) et l'itinéraire en pays imaginaire (Meden, Uti, Uden).

Évidemment, c'est Médine qui a suggéré à Rabelais « Meden », ce mot grec signifiant rien. La suggestion a été d'autant plus rapide que Rabelais connaissait une autre forme du nom de Médina, qui est précisément « Meden ». En effet, au *Tiers Livre*, chapitre XXII, il désigne les « dragonneaux » ou « filaires de Médine » du nom arabe « Meden ». « Par adventure patist-il ... quelque pointure de draconneaulx grivolés que les Arabes appellent *venes Meden*... » Nul doute que cette forme « Meden » lui ait été aussi familière que « Medine » ou « Medina », puisqu'elle était consacrée en médecine par la locution « vena Meden[1] ».

Au sujet du voyage projeté à la fin du *Pantagruel* (chap. XXXIV), M. Tilley se rallie pleinement à l'hypothèse de M. Lefranc, qu'il corrobore, en partie, par de nouveaux textes. Mais on voit bien que la mention des « Monts-Caspies » l'embarrasse, et la localisation du royaume du Prêtre-Jean en Asie, à une époque où presque tout le monde le plaçait en Abyssinie, lui paraît étrange. N'est-il pas singulier aussi que Pantagruel, résidant en Utopie et Dipsodie, c'est-à-dire à peu près au

1. Cf. D. Brémond, *Rabelais médecin*, *Tiers Livre*, p. 24, note 395.

centre de l'Asie, s'avise de venir s'embarquer sur l'Atlantique pour gagner l' « Indie superieure », c'est-à-dire la Mandchourie? Je ne trouve à toutes ces difficultés qu'une solution, et je la soumets aussi bien à M. Tilley qu'à tous ceux qu'intéressent ces questions. Il y a bien dans le programme, ou mieux dans le boniment du XXXIVe chapitre du *Pantagruel*, l'esquisse d'une expédition maritime, mais elle tient tout entière dans ces trois propositions : « Comment il naviga par la mer Atlantique et desfit les Cannibales et conquesta les îles de Perlas. » Toutes les autres phrases expriment autant de projets différents qui n'ont nul rapport avec ce voyage sur mer. Rompre une corne à Lucifer était une ambition traditionnelle chez les héros de la littérature populaire; dans les *Maccaronées*, Balde se fait fort, à plusieurs reprises, d'accomplir quelque jour cette prouesse. Visiter le Prêtre-Jean, passer les Monts-Caspies appartenaient sans doute à la même série d'exploits fabuleux, d'un prestige souverain sur l'imagination du peuple. Ces Monts-Caspies, dans le livre de Mandeville (chap. XXXIX), confinent au royaume du Prêtre-Jean dans l'Inde et entourent le territoire des Goths et Magoths. Par conséquent, si Rabelais s'était préoccupé de subordonner le programme des aventures héroïques de Pantagruel à un itinéraire raisonné et nettement déterminé, il eût placé la visite au Prêtre-Jean immédiatement après la traversée des Monts-Caspies, puisqu'il fait du Prêtre-Jean « un roy de Inde »; au lieu qu'il intercale entre ces deux aventures merveilleuses une navigation sur l'Atlantique; « et comment il passa les Monts-Caspies, comment il naviga par la mer Atlantique..., comment il espousa la fille du roy de Inde dit prestre Jean. » J'en conclus qu'il ne faut pas regarder le passage des Monts-Caspies comme la première étape d'un grand et unique voyage, mais comme un des huit ou dix exploits distincts que Rabelais prête à Pantagruel.

La question du Ve livre est aussi une de celles que M. Tilley a particulièrement étudiées. Postérieurement à la publication de l'*Isle Sonante* par MM. Lefranc et Jacques Boulenger, dont il adopte les conclusions, il a donné deux articles dans la *Modern Language Review*; comme j'en ai déja rendu compte ici même, je me borne à renvoyer à mes analyses (t. IV, fasc. 4; t. V, fasc. 1).

Il ne me reste qu'à relever les errata ou inadvertances que

j'ai notés; je souhaite qu'une seconde édition offre le plus tôt possible à M. Tilley l'occasion de les corriger.

P. 263. Le trottoir roulant, qui a réalisé les chemins qui marchent du Ve livre, fut une des attractions de l'Exposition de 1900[1] et non de celle de 1889.

P. 48, *lire :* Jean Canappe, *au lieu de :* Jean de Canappe.

P. 176, *au lieu de :* Amaurot, capitale (d'Utopie), *lire :* la ville des Amaurotes.

P. 73 et 75, Esquiron, p. 25 et 50, Aymery Bouchard, *au lieu de :* Schyron et Amaury Bouchard, nous déroutent un peu. J'ignore quels textes autorisent cette orthographe.

P. 194. M. Tilley, citant la réponse de Panurge à Hippothadée : « Vous voulez donc... que j'espouse la femme forte..., etc., » omet la mimique du personnage « filant les moustaches de sa barbe ». Le geste est pourtant trop expressif pour être négligé. Noël du Fail a imité ce trait pittoresque[2].

En résumé, ce livre fait le plus grand honneur à l'érudition et au goût de M. Tilley. S'il n'est pas un instrument d'études, il n'en est pas moins apte à nous rendre de grands services : d'abord parce qu'il nous offre un excellent tableau synchronique de la biographie de Rabelais et de l'histoire religieuse et politique de la France; ensuite, parce qu'il est l'abrégé le plus clair et le miroir le plus fidèle de nos connaissances sur Rabelais et ses œuvres en 1907.

J. Plattard.

Lazare Sainéan. *L'Argot ancien (1455-1850)*, ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne, avec un Appendice sur l'Argot jugé par Victor Hugo et Balzac. Paris, Honoré Champion, 1907, in-12, VII-350 p.

L'argot, comme on sait, était autrefois le langage particulier et secret des malfaiteurs. Mais, depuis le milieu du XIXe siècle,

1. Comme en témoigne pour la postérité une comédie de Courteline d'une saveur rabelaisienne : *L'article 330.*

2. Cf. *Baliverneries d'Eutrapel*, p. 220 du t. I de l'édition elzévirienne : « Eutrapel, filant ses moustaches, signe d'un homme mal content... »

il tend de plus en plus à se confondre avec la langue familière; beaucoup des termes qui lui étaient propres ont passé dans le langage populaire et réciproquement; bref, il cesse peu à peu d'être le parler spécial des voleurs pour devenir le patois parisien.

Déjà, à la fin du XVIe siècle, l'argot commençait à se répandre assez dans le peuple pour que les intéressés aient senti le besoin de lui faire subir une transformation radicale. Ils formaient une sorte de corporation, appelée l'*Argot*, comme la langue qu'elle parlait, et reconnaissant plus ou moins l'autorité d'un chef, le Grand Coesre ou Roy de Thunes. Ils se divisaient en différentes classes, selon leur spécialité de vol ou de mendicité; c'est ainsi qu'il y avait les Archisupposts de l'argot, les Narquois, les Orphelins, les Marcandiers, les Francs-Mitoux, les Sabouleux, les Coquillards, les Courtauds de boutanche, etc. Les Archisupposts, anciens escoliers, étudiants ayant mal tourné, comme Villon, formaient la partie intellectuelle de la corporation. Ce sont eux qui modifièrent la langue de l'argot et changèrent un grand nombre de ses mots. « Premièrement, — nous dit *Le Jargon ou langage de l'Argot réformé* (vers 1628), — la teste on la nommoit *calle*, à présent c'est la *tronche;* un chapeau on le nommoit *plant*, à présent on l'appelle un *comble;* les pieds on les nommoit *trottins*, à présent sont des *pasturons*. Un manteau c'étoit un *volant*, à présent c'est un *tabar* ou *tabarin*,... etc. » Et Henri Estienne constate, dans son *Apologie pour Herodote*, que les malfaiteurs « ont tellement enrichi depuis quelque temps leur langage jergonesque et l'ont si bien estudié que, sans avoir peur d'estre descouvers par autres que ceux de leur profession, sçavent négotier fort dextrement ensemble ».

C'est la constitution, ce sont les phrases du développement de l'argot que M. Sainéan, après Francisque-Michel, après Georges Guyeisse et Marcel Schwob, s'est appliqué à déterminer. Laissant à de plus compétents que nous le soin de décider s'il a pleinement réussi, nous nous bornerons à glaner dans son beau livre les remarques qui peuvent intéresser directement la langue de Rabelais et nos études.

Chouart (Rabelais : « Maistre Jean Chouart ») en argot : membre viril ; proprement, c'est le mâle de la chouette.

Chouette, proprement : la femelle du chouart. Chouette a,

en argot, le sens de excellent (Vidocq), bon, beau (Larchey), ce qui rappelle le passage connu de Rabelais (III, 14) : « Ma femme sera cointe et jolie comme une belle et petite chouette, » « certains de ces oiseaux étant en effet d'une beauté remarquable » (Sainéan).

Pie, boisson (*Viel Testament*, 1548 : « Si irons croquer ceste *pie*. » Rabelais, IV, prol. : « Boire d'autant et à grans traitz estre pour vray *croquer la pie* »). Le terme d'argot avait passé en français dès le xve siècle (*Testament de Pathelin*, éd. Jacob, p. 187 : « Je vous pry que j'aye à *pyer* Un coup de quelque bon vin vieulx » ; *Farce du Meunier*, 1496, ibid., p. 236 : « Baillez-moy... La *gourde pie* » ; *La Condamnation de Banquet*, 1507, ibid., p. 299 : « Gallans, allons croquer la pie » ; « Je n'en puis plus si je ne *pie* Quelque *pianche* bonne et fresche. »). Cf. *Rev. des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 408.

Papeligosse (Rabelais mentionne un *viceroy de Papeligosse*). Provençal : *Pampaligosso*, pays imaginaire, lointain, nom de fantaisie analogue à l'argot *Pantin*, Paris, d'après le village de la banlieue qui porte ce nom, modifié en *Pantruche* à côté de *Pampeluche*. L'argot ancien connaît *Parouart* (Villon, I).

Calibistris (Rab., II, 15, 16). L'argot *bis* signifie : membre viril. L'ancien français ne connaît que le diminutif *bistri*, dans le composé synonymique *caillebistri*, *calibistris*, où *caille* (mod. *caillette*) est une appellation euphémique tirée du nom de cet oiseau (voy. ci-dessus *chouart*, *chouette*). Le patois de Saint-Pol a *bi*, *bis*, *bit*, sexe et membre viril.

Grupper (Rab., II, 18 : « Qui desrobe, ne sugce, mais *gruppe*, ne avalle, mais emballe, ravit et joue de passe-passe ») signifie en argot : saisir. D'après Cotgrave, *grupper* signifie : attraper, proprement accrocher (Oudin). En patois de Champagne, grupper, c'est saisir.

Morfiailler (Rabelais), manger. En argot, *morfier*, manger, d'où *morfe*, repas, *morfiante*, assiette. — En Hainaut, aujourd'hui, *morfalier*, manger avidement. En Champagne, *morfiller*, mâcher. En Berry, *morfier*, manger avidement. A Genève, *morfer*. En provençal, *morfi*, grande tranche de pain, *morfio*, goinfrerie, et *mourfia*, bâfrer, etc. Tous ces termes proviennent d'une onomatopée par laquelle on voulait exprimer le mou-

vement des joues lorsqu'on mâche lentement, surtout les personnes qui n'ont pas de dents. Cf. *Rev. des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 407.

Salverne (Rabelais, IV, 31; V, 34) en argot signifie tasse, écuelle. Aujourd'hui, à Nîmes, *saliberno* signifie vin (terme burlesque), proprement : tasse de vin.

Aubert (Rabelais). En argot, *auber*, *aubert*, argent. Le sens propre de l'adjectif *auber*, en ancien français (appliqué spécialement au peuplier blanc ou aubier), est : blanc. De même, en argot, *plâtre* signifie : argent; en fourbesque, *albume* (blanc d'œuf) signifie : argent; en Berry, *blanc* signifie : petite monnaie d'argent.

Embourreurs. En argot, *emboureux*, *amboureux*, bourreau, proprement celui qui embourre le cou du patient. (Cf. Rabelais : « Embourreurs de basts. ») En ancien français, *bourrel* signifie à la fois bourrelet (xiiie siècle) et bourreau (xive siècle), synonyme de *tyrant*, celui qui *tire* le condamné à la potence. L'ancien français *bourrelier*, bourreau, répond exactement au synonyme argotique *emboureux*.

Fouillouse (Rab., I, 38; III, 41). En argot, *feuille*, *fouille*, *feullouze*, *fouillouze*, signifie bourse. Le terme argotique, employé par Rabelais, a pénétré dans quelques patois (Picardie, Normandie, Poitou, Gâtine).

Havre (Rab., III, 32). En argot, *havre* signifie asile (Villon, 197) et Dieu (*Jargon...*, 1628), d'où Rabelais : « Havre de grace, s'escrie Rondibilis, que me demandez-vous? »

Rouart (Rab., III, 51 : « Il ne fut onques rouart »). En argot, la *roe*, la *roue*, c'est la justice, d'où *rouastre*, bourreau, *rouïn*, le prévôt des maréchaux, et *rouault*, archer. — En ancien français, on trouve *roe*, roue, pilori; *roart* (*roart*), *rouart* (*rouhart*), bourreau, prévôt des maréchaux qui condamnait à la roue (c'est le sens de Rabelais).

Amadouer (Rab., III, prol. : « ... bassouoit, enclouoit, *amadouoit*, goildronnoit, mittonnoit, tastonnoit... ») En argot, l'*amadoue* c'est une sorte de drogue « de quoy les Argotiers se frottent pour faire devenir jaunes et paroistres malades » (*Jargon...*, 1628) et apitoyer les passants; d'où *amadouer*, frotter avec de

l'amadou, substance spongieuse : c'est le sens de Rabelais. Plus tard, amadouer, frotter doucement, se dit surtout de l'action de caresser un chat ; d'où l'acception morale d'adoucir, de flatter, qu'on trouve déjà dans l'*Institution* de Calvin (p. 683).

Daviet (Rab., II, 16). En argot, *daviet*, *davier* (proprement : petit David), *david*, *davyot*, signifient : pince, crochet à ouvrir les serrures.

Piot (Rabelais), boisson, vin (Régnier, *Satires*, 10 : « Leur voyant de *piot* la cervelle échauffée »), s'emploie aujourd'hui dans la Champagne et dans la Normandie (dans celle-ci au sens de : cidre) ; d'où *pioter*, s'enivrer. En Berry, Mayenne, Vaud : *pion*, buveur, ivrogne, d'où *pioner*, se griser. Dans l'Yonne : *piolée*, quantité de vin absorbée par un ivrogne. Tous ces termes sont d'origine argotique, mais avaient pénétré en moyen français dès le xve siècle. Cf. *Rev. des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 408.

J. B.

Ferdinand Brunot. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. T. I : *De l'époque latine à la Renaissance*. T. II : *Le XVIe siècle*. Paris, Armand Colin.

La première ébauche de cette *Histoire de la langue française* est dans une série d'articles qui accompagnaient l'*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville. « Il est à souhaiter, écrivait Gaston Paris dans le *Journal des Savants* (1897), que M. Brunot, une fois terminée la grande publication collective à laquelle cette œuvre est annexée, l'en dégage pour en faire un livre à part, qui sera assurément, quand il l'aura revu, complété et perfectionné, un des livres les plus importants, les plus distingués et les plus utiles que la philologie du xixe siècle lèguera à l'âge qui vient. » L'ouvrage actuel réalise le vœu de Gaston Paris. Mais, détachée de la collection à laquelle elle avait primitivement été adaptée, cette *Histoire de la langue française* se trouve maintenant complètement transformée ; elle n'a pas seulement été remaniée : elle a changé de caractère ; elle est devenue une « œuvre technique à l'adresse non plus de ceux qui veulent lire,

mais de ceux qui veulent étudier ». A tous ceux qui étudient Rabelais ou se soucient simplement de le mieux lire, nous voudrions montrer par une simple analyse quelles précieuses ressources ils trouveront dans le tome II : *Le XVIe siècle.*

Il se divise en trois livres. Le premier, *L'émancipation du français*, nous retrace la lutte entreprise par les savants pour substituer leur « langage vulgaire » au latin, tenu jusqu'alors pour la seule langue littéraire et scientifique. La tâche était ardue. Pour un lettré, se servir du français c'était se déclasser, c'était « s'avouer un homme d'un rang et d'une science inférieurs ». Si utile que parut, aux savants comme aux souverains, la vulgarisation des sciences, elle rencontrait dans les traditions de l'Église et de l'École des obstacles formidables. On jugera de la force de ces traditions non seulement dans la Faculté des arts, mais même dans la Faculté de médecine par une anecdote curieuse (p. 10). En 1578, la Faculté de médecine de Paris faisait le procès d'un empirique, Roch Baillif de la Rivière, qui se réclamait de Paracelse. « La commission des six délégués nommés par elle pour juger l'imposteur refusa de discuter des théories exprimées en français, estimant à priori qu'un homme qui ne savait pas le latin et n'avait pu lire par conséquent ni Hippocrate, ni Galien, ni Avicenne était incapable de guérir. » On lui fit donc passer un examen de latin ; on demanda à l'inculpé d'abord un thème oral, puis, sur son refus, un exercice écrit.

Pourtant, dans la médecine comme dans les autres sciences, mathématiques, physiques, historiques, etc., il se rencontra des esprits hardis qui entreprirent de mettre les connaissances médicales à la portée de ceux qui « n'étaient aucunement institués ès langues ». C'est par l'intermédiaire de deux sciences auxiliaires, la chirurgie et la pharmacie, tenues pour inférieures, que le français s'introduisit peu à peu dans la médecine elle-même; et ce sont d'anciens élèves de la Faculté de médecine de Montpellier, des disciples de Rondelet, des médecins lyonnais, un Symphorien Champier, un Tolet, un Canappe qui les premiers conquirent de nouveaux domaines au français. Montpellier et Lyon s'associèrent pour cette œuvre : Montpellier fournit ses hommes, Lyon ses presses. Il faut voir, dans le cinquième chapitre de M. Brunot, les progrès de cette conquête et le tableau de cette activité de la littérature chirurgicale et médicale en français à Lyon, au moment même où Rabelais

faisait de cette ville le siège de ses travaux, « sedes studiorum meorum. » On y trouvera nombre de renseignements qui aideront à l'intelligence des publications savantes de Rabelais (lettres-dédicaces des *Epistulae Medicinales* de Manardi et des *Aphorismes* d'Hippocrate) et des indications précieuses pour le commentaire des chapitres du roman, où s'étale la science médicale de Maître François.

Le deuxième livre, *Tentatives des savants pour cultiver la langue*, expose les *Essais de simplification et d'unification de l'orthographe* et les *Efforts pour constituer une grammaire*. Dès le XVIe siècle, la question de la réforme de l'orthographe était posée et discutée. Elle préoccupait non seulement les grammairiens et tous ceux qui voulaient « magnifier » le français, mais encore les imprimeurs. On les voit jouer alors un rôle important, peut-être décisif. Il semble bien que si, vers 1550-1555, la « cacographie usuelle » triompha, en dépit des efforts de Meigret et des désirs de Ronsard, ce fut (p. 113-114) par suite des timidités de du Bellay et aussi par l'obstination de certains imprimeurs soucieux avant tout d'écouler leur stock. Ils résistent à la volonté formelle des auteurs, de Peletier du Mans, de Guillaume des Autels, même de Laurent Joubert, dont les ouvrages devaient pourtant être un gage de succès pour un libraire. Bon gré, mal gré, les écrivains sont imprimés dans l'orthographe de leurs imprimeurs. Or, on sait que les diverses éditions de Rabelais comportent des variantes dans l'orthographe. Sont-elles dues à Rabelais ou à ses imprimeurs? La question a été récemment soulevée dans la *Revue*[1]! Les études de M. Brunot nous inclinent à penser que la solution de cette question devrait être cherchée dans les traditions des ateliers d'imprimerie du XVIe siècle. Peut-être n'est-il pas possible de connaître l'orthographe véritable de Rabelais. Celle de ses livres est celle des protes et des compositeurs; c'est l'orthographe dite d'usage, dont M. Brunot note les principaux caractères (p. 120-123).

Le troisième livre, *Mouvement de la langue*, est un tableau de l'histoire intérieure de la langue, « de ce qui paraît plus proprement appartenir à son évolution spontanée. » On devine que l'œuvre de Rabelais devait tenir une place considérable

1. Cf. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, *Notes de bibliographie rabelaisienne*, par Seymour de Ricci, p. 303.

dans cette étude. A maintes reprises, M. Brunot est amené à apprécier son rôle et son influence dans le développement nouveau du vocabulaire. Nous ne songeons pas à citer tous ces jugements : aussi bien, ils ne peuvent être séparés des développements dans lesquels ils s'insèrent. Le grand intérêt de cette étude de M. Brunot, c'est précisément qu'elle nous aide à mieux saisir l'originalité de l'œuvre littéraire de Rabelais en la replaçant dans son milieu. Quelles étaient les tendances des contemporains dans leur vocabulaire et leur syntaxe? Quelle place faisaient-ils dans leurs ouvrages aux termes techniques? Favorisaient-ils la création de néologismes? Recherchaient-ils les mots dialectaux? Conservaient-ils les vocables archaïques des « vieux livres? » Dans quelle mesure était-il légitime de recourir, pour enrichir son vocabulaire, aux langues étrangères? au latin? au grec? Quelle est la portée exacte des critiques de Rabelais contre la « verbocination latiale » des « escumeurs de latin? » Autant de questions que provoque chez tout lecteur de Rabelais le caractère de son vocabulaire. Le plus souvent, le troisième livre de M. Brunot fournit quelque réponse à nos curiosités. S'il ne peut pas toujours donner une solution à ces problèmes, du moins nous enseigne-t-il les recherches qui permettraient d'en trouver une. Sur le vocabulaire, la syntaxe et l'ordre des mots dans Rabelais, ces trois cents pages apportent non seulement les renseignements indispensables à qui veut goûter vraiment toute l'originalité de la langue de notre auteur, mais aussi les éléments d'études particulières que l'ambition de M. Brunot serait précisément de susciter et d'encourager.

Nous bornons ici notre analyse, qui n'avait pour objet que de montrer aux Rabelaisants de quel profit immédiat et de quel intérêt particulier sera pour eux l'ouvrage de M. Brunot. Nous avons laissé de côté des parties importantes du livre, notamment une étude sur le rôle de la Pléiade, que n'ont pas le droit d'ignorer tous ceux qu'intéresse l'histoire littéraire de la Renaissance. Mais il n'est pas question de proportionner l'étendue de notre compte-rendu à la valeur d'une œuvre dont Gaston Paris disait, il y a dix ans, « qu'elle servira désormais de base à toute étude sérieuse faite sur cette période si intéressante de l'histoire du français et surtout du français littéraire. »

J. Plattard.

Pedis admiranda ou les Merveilles du pied, de Jean Dartis, remis en lumière avec la Vie de l'auteur, une Notice de Mercier de Saint-Léger, une Description de quelques ouvrages principalement anciens concernant le Pied et la Chaussure, des Notes savantes, etc., par Marcel Godet, élève de l'École des chartes. Paris, H. Champion, 1907, in-16, 128 p.

Jean Dartis fut un brave homme de pédant, dont M. Marcel Godet nous conte la vie avec beaucoup de grâce. « Au dire de ceux qui le connurent, il était maigre et de bonne taille. L'étude du droit lui avait laissé peu de cheveux, qu'il garda noirs longtemps. Son teint brûlé, son nez en bec d'aigle, son extérieur ecclésiastique s'accordaient avec une habituelle austérité de pensées. » Né en 1772, il fut élevé chez les Jésuites de Cahors. Il se montra bon élève, et pourtant, à vingt-sept ans, il commençait seulement sa philosophie au collège de Rodez : en ce temps-là, on étudiait tard. Revenu à Cahors, Jean Dartis y prit ses premiers grades de droit, puis il s'en fut à Toulouse, où il s'orna du double diplôme de Docteur en Droit et en Théologie. Tant de mérite lui valut la faveur de M. de Verdun : ce fut le commencement de sa fortune. Premier président au Parlement de Paris, M. Nicolas de Verdun le logea chez lui en qualité de bibliothécaire et le fit nommer, en 1618, professeur à la Faculté de Décret ; puis, en 1622, Dartis obtint au Collège de France la chaire de droit canon ; et c'est dans l'exercice de ces deux charges qu'il passa sa vie. Quand il mourut, à quatre-vingts ans, il laissa sa belle bibliothèque à la Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, ainsi que ses biens, sauf 20,000 livres à la Faculté de Décret et quelques legs à son secrétaire et disciple Mathurin Langlais, à ses amis et à sa servante.

Le bon Jean Dartis est l'auteur de beaucoup d'ouvrages trop graves et du *Pedis admiranda*. C'est un petit opuscule pédant, ridicule, malicieux et agréable, que M. Marcel Godet n'a pas eu tort de réimprimer et qu'il faut signaler aux rabelaisants. Ils y verront que « Pedis cognitio necessaria, verum et praecipua hominis scientia et disciplina est », que « Pedem esse rem

sacram », que « Pedem esse regulam omnium rerum et vitae nostrae totius », et bien d'autres choses encore. Et quand ils auront terminé l'opuscule de Dartis, je leur recommande de ne point manquer à lire les deux derniers articles de la bibliographie de M. Marcel Godet ; après quoi, ils n'auront point perdu leur temps...

J. B.

La Pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI, par Pierre Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers. Poitiers, impr. Blais et Roy, in-8°, 800 p., planches.

Un livre de 800 pages, sur un sujet entièrement nouveau et composé presque exclusivement à l'aide de dépouillements d'archives, consciencieusement menées, voilà qui n'est pas commun dans l'érudition provinciale et qui met l'auteur à une place tout à fait à part parmi les adeptes d'histoire poitevine. Mais il y a plus. Sa monographie est conçue de telle sorte qu'elle prend une portée beaucoup plus large et qu'elle devient une véritable histoire générale de la pharmacie.

Un simple aperçu des matières traitées donnera, mieux que tout commentaire, une idée des services que l'on peut attendre de cette excellente étude. Trois chapitres, un peu succincts peut-être, retracent le rôle de la pharmacie dans les monastères, au château, dans les villes et les campagnes avant la création des maîtrises (p. 7 à 71). Puis l'auteur étudie la règlementation des communautés, leur administration, leurs finances (72 à 128). Il nous initie aux conditions de l'apprentissage, à la durée du stage, aux voyages des compagnons (p. 129 à 171). Des détails très précis nous renseignent sur la valeur de l'enseignement de la pharmacie à Poitiers, sur la création du Jardin royal de médecine (p. 172 à 211). Nous connaissons la composition du jury pour les examens de maîtrise, les questions posées au candidat, les herborisations à la campagne, la confection du chef-d'œuvre, les réceptions à la maîtrise (p. 212 à 283). Le point de vue de la réforme, à laquelle appartenaient nombre d'apothicaires poitevins, est tout spécialement traité.

L'apothicaire reçu maître, nous voyons comment il s'établissait, installait sa boutique, se procurait ses drogues (p. 309

à 388). Nous le suivons dans l'exercice de ses fonctions à l'officine et au lit des malades (p. 389 à 424). Un chapitre des plus curieux est consacré aux vipères du Poitou, à leur commerce, à la préparation des médicaments qu'on en tirait (p. 425 à 454).

Aucune des questions se rapportant à la pharmacie n'est laissée de côté. Nous connaissons le rôle des apothicaires en hygiène, en médecine légale, en toxicologie. Nous savons comment les veuves pouvaient exercer la profession, comment les officines étaient inspectées. Nous sommes renseignés sur les fameuses notes d'apothicaires dont on nous donne un exemple de 1549 (p. 455 à 527). L'exercice illégal de la profession par les chirurgiens, les droguistes et les charlatans (opérateurs, médecins, chimistes, saltimbanques) fournit matière à d'intéressants détails (p. 528 à 567). Enfin, après un chapitre sur les fournitures gratuites de médicaments aux hôpitaux, M. Rambaud termine son ouvrage par une revue des apothicaires écrivains et une étude sur leur état social (p. 568 à 647). Les pièces justificatives et la liste des apothicaires ayant exercé en Poitou occupent les dernières pages du livre (p. 648 à 791).

On voit par cette rapide analyse tout le profit qu'on peut tirer de cette histoire de la *Pharmacie en Poitou*, bien que nous ayons passé sous silence les innombrables mentions intéressant les lettres, les arts, les mœurs en Poitou, résultat de recherches patientes dans les dépôts publics et les études de notaires à Poitiers. Pourquoi faut-il qu'aucun fil conducteur ne nous permette de nous retrouver dans cette mine inépuisable de documents? Pourquoi M. Rambaud n'a-t-il pas donné de tables à son livre? C'est un reproche qu'il nous coûte de faire à un livre de cette valeur, où nous aurions aimé à trouver également une bibliographie des sources, aussi bien manuscrites qu'imprimées, consultées pour sa confection.

Au point de vue rabelaisien, le dommage est surtout regrettable, car l'ouvrage de M. Rambaud est riche en explications pour le commentaire. Citons, au courant d'une lecture rapide, l'inventaire des meubles de David Hélie (10 avril 1656), où figurent quarante-cinq petites boîtes carrées « peinctes avec leurs escritaux d'or », mais nullement désignées sous le nom de « Silènes » (Prol., I), la note relative au vin de la Devinière (Haute-Vienne), sur laquelle nous différons d'avis avec M. Ram-

baud (*Rev. Et. rab.*, 1906, p. 394-5), les grottes de Passelourdin, les chandelles de noix du Mirebalais (p. 565, 600, 612, 730). Signalons enfin une lettre de Gaucher de Sainte-Marthe au vicomte de Thouars (décembre 1529) et la mention du recueil de remèdes de Claude Gouffier, publié par M. Omont dans le *Bulletin de la Société d'histoire de Paris*, où l'on trouve des prescriptions de « M. de Lerné ».

H. C.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 24 octobre 1907. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a examiné diverses questions relatives à l'édition critique de Rabelais en cours de préparation.

— La Société s'est réunie le 24 octobre 1907, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jacques Boulenger, Henri Clouzot, le Dr Dorveaux, Maurice Du Bos, Jacquemin, Michel Lazard, Mme G. Louis, MM. Louis Loviot, Henri Massis, Pierre Perdrieux, M.-L. Polain, René Sturel, V. de Swarte, Mlle Taupenot de Chomel.

L'assemblée a procédé à l'admission des nouveaux membres. Puis M. Henri Clouzot, — avant de communiquer le résultat de ses recherches (publiées ci-dessus, p. 413) sur l'authenticité du *Prétendu acte de 1519*, — a donné connaissance aux assistants d'un très intéressant document concernant le sieur de Saint-Ayl et son fils Ourson Laurens ; ce document explique pourquoi Rabelais choisit Metz comme lieu de retraite et permettra sans doute de trouver de nouveaux renseignements sur le séjour que fit en cette ville Maître François. Enfin, M. Abel Lefranc a montré que telle historiette du *Quart Livre de Pantagruel* se rencontrait déjà dans la traduction des *Apophthegmes* d'Érasme par l'élu Macault (1545), et même avant.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 12 décembre 1907 pour examiner et approuver les nouvelles candidatures.

— La Société s'est réunie le 12 décembre 1907, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jacques Boulenger, le Dr Bruzon, Henri Clouzot, le Dr Dorveaux, Maurice Du Bos, Endres, S.-C. Gigon, P.-M. Haškovec, Michel Lazard, Mme G. Louis, MM. Louis Loviot, Paul Menget, J. Plattard, M.-L. Polain, Ruiz, Mme Salomé, MM. Sturel, Seymour de Ricci, le Dr Vizerie.

Après avoir procédé à l'admission des nouveaux membres, l'assemblée a écouté la communication suivante, au sujet d'un *Nouvel ex-libris de Rabelais*, faite par M. Seymour de Ricci :

J'ai l'honneur de communiquer à la Société des Etudes rabelaisiennes un volume portant sur le titre la signature autographe de François Rabelais. Ce volume, dont l'existence m'a été signalée par M. Frederick Conybeare, membre de l'Académie britannique, a été acheté à Madrid, en septembre 1900, par son possesseur actuel, M. Ingram Bywater de Londres, l'helléniste bien connu. Quoique la valeur commerciale d'un semblable volume puisse se chiffrer sans exagération en centaines, sinon en milliers de francs, c'est pour la somme modeste de *cinq pesetas* que M. Bywater a acquis ce livre précieux. Son flair de bibliophile l'a donc fort bien servi en la circonstance.

Le volume en question est un exemplaire bien conservé du *Commentarius de anima* de Philippe Melanchthon, imprimé à Wittemberg, par Pierre Seitz, en 1540 (petit in-8°).

Sur le titre, on lit, dans la marge inférieure, d'une écriture française des environs de l'an 1600, la signature *G. Lusson*, et, un peu plus haut, sous la date et séparé de celle-ci par un tiret à l'encre, ce précieux autographe, un peu bruni par le temps :

Franci Rabelęsi
Καὶ των ἀυτου φίλων.

C'est ainsi que signait le grand écrivain dans la plupart des rares ex-libris autographes retrouvés jusqu'à ce jour. C'est l'équivalent grec de la devise ET AMICORVM que l'on relève dans la première moitié du XVIe siècle sur les reliures du Lyonnais Jean Grolier, de l'Italien Thomas Maioli, de l'Anglais Wotton et du Flamand Marc-Laurin de Watervliet et, trois cents ans plus tard, sur les cent mille volumes et plus de la bibliothèque du marquis de Morante.

Il est fort regrettable que le volume ne nous soit pas parvenu dans sa reliure originale, en vélin simple, en cuir estampé ou en veau fauve orné de fleurons dorés. La reliure actuelle, en vélin uni, cousu sur nerfs, avec tranches rouges, a été exécutée en Espagne au XVIIe ou peut-être au XVIIIe siècle.

Il est toujours important pour l'histoire littéraire de pouvoir reconstituer la bibliothèque d'un écrivain; pour l'étude des sources de Rabelais, il nous semble que le volume de M. Bywater apportera quelques données nouvelles; le *Commentarius de anima* de Melanchthon n'est pas uniquement, comme on pourrait le croire, un traité de psychologie : c'est avant tout un ouvrage médical dont

COM=
MENTARIVS
DE ANI=
MA.

PHILIP. MELANTH.

Vitebergæ.

M. D. XL.

fran.ᵗ Rabelæsi
καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων

la première moitié traite de l'anatomie du corps humain et dont les cinquante pages suivantes constituent un véritable traité de physiologie. C'est sans doute à ce titre qu'il figurait dans la bibliothèque de Maître François, à côté de l'exemplaire des œuvres de Galien, que possède aujourd'hui la bibliothèque de Sheffield; il serait curieux de rechercher si Rabelais s'en est servi dans quelqu'un de ses ouvrages médicaux. Il avait publié, dès 1532, une édition des *Aphorismes* d'Hippocrate. On en signale des éditions nouvelles en 1543 et en 1545; peut-être ont-elles été revues par Rabelais et y trouverait-on quelque citation ou quelque réminiscence du *Commentarius de anima*.

Le volume de M. Bywater ne contient pas malheureusement de notes manuscrites. Un simple tiret à l'encre, en marge du fol. 41 r°, signale une curieuse étymologie de l'*os sacrum*. J'ignore si Rabelais s'en est jamais servi dans un de ses ouvrages.

Après cette intéressante communication, qui a donné lieu à des remarques judicieuses de la part de plusieurs des assistants, l'assemblée a écouté M. Jean Plattard, qui lui a fait part du curieux résultat de ses recherches sur *Les Trésors de l'Antechrist* (l. III, ch. xxvi). Le manque de place nous force malheureusement à renvoyer l'insertion de ces notes à notre prochain fascicule. — Puis M. le Dr Vizerie a communiqué une explication ingénieuse de cette phrase : « Le cœur me bat comme une mitaine, » phrase qui a dérouté jusqu'à présent les commentateurs et que M. Vizerie rapproche d'un passage du *Franc-archer de Bagnolet*. — Enfin, M. Henri Clouzot a présenté des documents iconographiques fort curieux et se rapportant à la guerre picrocholine, à la « maison de Rabelais », à Langeais, à l'abbaye de Seuilly et à La Roche-Clermault.

Virgile Rabelais. — Comme complément aux notes déjà publiées sur la famille Rabelais, nous apportons une petite contribution extraite de l'*Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers* par Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire. On lit à la page 191 du dit ouvrage : « Lettre du sieur Rabelays, commis à la généralité des finances à Tours », demandant « un petit estat contenant au vrai le nom « et le surnom de ceux qui ont constitutions de rente en la « maison de ville. » Cette pièce, datée du 30 novembre 1563, est cotée C. C. 114.

L'identité de ce Rabelais, dont le prénom n'est pas mentionné, sera cependant facile à établir puisqu'on nous indique et sa

profession et son domicile. En effet, par d'autres documents[1], nous savons qu'il existait à Tours un Virgile Rabelais, commis à la recette générale des aides entre 1558 et 1567.

H. Grimaud.

Une séance de suggestion décrite par Rabelais. — Notre confrère M. Paul Menget nous signale dans la *Chronique médicale*, numéro du 1er octobre 1907, un article du Dr H. Zilgien, *Une séance de suggestion décrite par Rabelais*. Le Dr Zilgien explique d'une façon originale la seconde partie du chapitre XLIII du livre V : « Comment l'eau de la Fontaine rendoit goust de vin selon l'imagination des beuvans. » D'après lui, certains phénomènes psychiques ont été si parfaitement étudiés par Rabelais que, loin de les expliquer par la sorcellerie, tout en les présentant sous cette couleur, il les interprète naturellement, scientifiquement, tout comme devait le faire Montaigne quelques années après (*Revue médicale de l'Est*, 1903), et le Dr Liébault, de Nancy, quelques siècles plus tard. « Bacbuc fait tout d'abord boire l'eau de sa fontaine sans aucune suggestion; » puis elle se moque de ses trois buveurs de profession qui ont les « gosiers enduits, pavez et émaillez », au point qu'ils n'ont su reconnaître le goût et la saveur de cette « liqueur déifique ». Piqués au jeu, ils ne demandent qu'à recommencer l'expérience. Bacbuc n'a garde de les satisfaire tout de suite. Elle concentre leur attention sur cette idée de boire la liqueur déifique qui, en tout temps, a le don de les fasciner; elle exalte ce désir non seulement par la parole, mais encore par de gros et joyeux jambons; puis, lorsque la suggestibilité est ainsi portée à son maximum, lorsque leur cerveau est absorbé tout entier par cette idée de boire de bons vins, qu'il est soustrait à toute autre impression et que la soif les importune fâcheusement, Bacbuc complète cette savante préparation par l'exemple de la manne ayant, à l'imagination des Hébreux affamés, le goût de diverses viandes. C'est alors seulement qu'à ces compagnons qui ne sont pas « du calibre d'un tas de veaux » ou de passereaux qui ne mangent ou ne boivent qu'on ne « leur tape la queue », la pontife Bacbuc, dont les artifices de préparation

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. IV, p. 156. — *Société des Amis de Rabelais*, 1888, p. 34.

ont désormais inhibé l'influence modératrice du contrôle cérébral, annonce solennellement : « Icy de même, beuvans de cette liqueur mirifique, sentirez goust de tel vin comme l'aurez imaginé. » « Et aussitôt, bien que Bacbuc ait dévoilé son secret en invoquant bien haut l'imagination, la suggestion opère. Elle opère à tel point que nos trois mécréants, Panurge, frère Jean et Pantagruel, plongés dans une divine ivresse, confondant Bacbuc avec le Créateur, s'en vont proclamant que Dieu est tout-puissant ! »

Rabelais n'a pas dû inventer cette scène, « qu'il a sans doute vue maintes fois dans des séances de magie. Son mérite a été d'écarter toute action occulte et de comprendre qu'il n'y avait là en jeu qu'un principe qui, pour être vieux comme le monde, n'en est pas moins trop souvent méconnu : l'influence du moral sur le physique. » A. L.

Éloi Johanneau et son Rabelais. — J'ai retrouvé, dans un catalogue d'autographes de la maison Charavay (juillet 1853), l'analyse et des extraits d'un certain nombre de lettres inédites adressées à Éloi Johanneau. Quelques-unes parlent de son édition de Rabelais. C'est ainsi que l'orientaliste Sylvestre de Sacy, qu'il avait consulté au sujet des discours de Panurge en langues étrangères (l. II, ch. IX), lui écrit en 1823 :

Je suis porté à croire que le premier n'est point arabe, bien qu'on y trouve quelques mots qu'on reconnaît pouvoir appartenir à cette langue. Mais l'usage fréquent du *p*, que les Arabes n'ont point, et les terminaisons en *im* paraissent éloigner l'idée d'un texte arabe. Le deuxième discours est indubitablement hébreu. Pour vérifier les altérations que les mots ont dû subir du fait des éditeurs, il faudrait une des premières éditions... La plus ancienne, que je trouve à la Bibliothèque du Roi, est de 1553. Je vous prie, si vous en possédez une antérieure à cette date, de me la communiquer. Je me ferai un vrai plaisir de vous obliger si je le puis, non par affection pour Rabelais, dont je fais assez peu de cas, mais pour vous donner une preuve de la grande considération que j'ai pour vous.

On voudrait bien connaître le texte de cette autre lettre de Guizot à Johanneau (1823), « charmante, » assure le catalogue, « et dans laquelle il est question de Rabelais. » Mais on ne nous en donne pas le contenu. En revanche, le catalogue reproduit ce passage lapidaire, extrait d'un billet de Grille :

Dans Voltaire, il y a du Rabelais. La différence entre les deux écrivains tient plus à leur caractère qu'à leur esprit. » Et enfin il nous cite les morceaux suivants d'une lettre de Nodier, qui montreront une fois de plus quelle était la curiosité universelle de ce charmant esprit :

Je vous sais gré de vous occuper de mon ami Apulée, auquel éditeurs et scholiastes n'entendent guères, et qui a été longtemps l'ultimum limen de mes spéculations philosophiques. Mon ambition aurait été d'en donner une édition émendatissime, car il est plein de fautes impures qui viennent de la mauvaise foi, de la fausse pudeur ou de l'ânerie des copistes. Mais Deus non nobis haec otia fecit... Vous avez bien raison de penser que je ne m'étais pas défait de mes rares éditions du *Cymbalum*. Ce livre me tient trop à cœur pour que j'y renonce, quoique vous m'ayez parfaitement convaincu que je n'y entendais que le sens et que vous ayez admirablement deviné les finesses de la lettre. Malheureusement, je ne crois pas qu'on puisse lui donner aujourd'hui, et de six générations par de là, un commentaire rationnel bien explicite; et je ne sais à quoi cela servirait dans le statu quo de... notre sotte civilisation. Voltaire en a parlé lui-même comme un franc étourdi qu'il était. Je ne l'imprimerai d'ailleurs à ma manière qu'après avoir traité avec vous de votre excellente clef, sous les rapports d'intérêt, et avec la réserve légitime de vous en rendre l'honneur. Ceci me fait souvenir que vous prépariez un travail sur les clefs, qui serait inestimable, et que j'aurais fort regret de vous voir abandonner. J'en ai d'assez singulières que je vous céderais volontiers, celle du *Cymbalum mundi*, que je n'ai pas trouvée, étant la seule à laquelle mes études spéciales me fassent attacher beaucoup de prix... Je vous remercie de votre notice sur l'édition de Rabelais. Je ne l'avais pas attendue pour reconnaître l'endroit ubi defuit manus magistri. Votre prétendu collaborateur (M. Esmangart) m'avait paru ce qu'il est : ingenium rarae texturae et infimae complexionis...

J. B.

Conférences rabelaisiennes. — Une conférence, organisée par l'Université populaire de Niort, a eu lieu le 21 novembre 1907. M. le commandant Nicolas y a développé le sujet suivant : « Rabelais philosophe et critique social. »

— M. F.-Ed. Schneegans a fait à la « Section Heidelberg » de la Gesellschaft für ethische Kultur une conférence sur « Rabelais, son œuvre et la Renaissance française ».

Articles et livres récents. — Notre confrère M. Prokop

Haškovec vient de publier des morceaux choisis de *Gargantua* et de *Pantagruel*, mis en tchèque et précédés d'une étude fort développée sur la vie et l'œuvre de Rabelais : *Rabelais. Stati výchovné z jeho díla vybral, přeložil a poznámkami opatřil i studií literární a výkladem dolpnil Prokop Haškovec* (V. Praze, nákladem dědictví komenského, tiskem Dr. Ed. Grégra a Syna, 1907, in-8o, CII-98 p.). L'ouvrage, où notre *Revue* se trouve souvent et aimablement citée, s'adresse aux étudiants et aux professeurs de Bohême. Il se compose des parties suivantes : *a)* Introduction contenant : 1o Essai sur les origines de la Renaissance, sur l'époque de la Renaissance et sur la Réforme en France; 2o la Vie de Rabelais; 3o Analyse de l'œuvre suivie des notices sur l'influence du roman rabelaisien dans la littérature et dans les arts. *b)* 1o Morceaux choisis : traductions de chapitres entiers intercalés dans un résumé de l'œuvre; 2o Essai sur la pédagogie de Rabelais; 3o Traduction du dialogue rapporté par Charondas. *c)* Deux appendices : l'un sur le problème du livre V, l'autre sur les commentaires et les clés de Rabelais et une bibliographie des sources et des livres consultés.

— Notre confrère M. Henri Hauser poursuit ses belles recherches sur les sources de l'histoire de France au XVIe siècle. Il vient de publier dans la *Revue de la Renaissance* (mars-mai 1907) une *Étude critique sur la « Cronique du roy Françoys, premier de ce nom »*, qui prouve qu' « il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu de *Cronique de François Ier*. Il y a eu un bourgeois de Sens qui a recueilli des pièces imprimées en vers et en prose, peu nombreuses sur les années antérieures à 1525, très nombreuses pour les années postérieures à 1539. Il les a, entre cette dernière date et 1542, classées dans un ordre très insuffisamment chronologique. Puis il a bouché les vides en glissant entre ces pièces des morceaux de la *Mer des Histoires* ». Ce qui se rencontre de plus précieux dans cette compilation, ce sont quelques notes sur les événements proprement senonais, toutes postérieures à 1528.

— M. Louis Thuasne a fait tirer à part son étude sur *Rabelais et Villon* (*Revue des bibliothèques*, janvier-mars 1907) qui, — bien que plusieurs des rapprochements proposés ne nous semblent pas s'imposer avec certitude, — renferme des données intéressantes sur les allusions assez nombreuses qui se rap-

portent, dans le roman de Rabelais, soit à Villon lui-même, soit à son recueil de vers.

— Notre confrère M. H. Patry et M. Samaran viennent de publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1907, p. 321-338) des lettres inédites de Marguerite de Navarre au pape Paul III. Ces importants documents ont été fournis par les archives d'Etat de Naples.

— Nous signalons dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (numéro d'avril-juin 1907) les curieuses pages de notre confrère M. René Sturel sur *Une traduction manuscrite de sept vies de Plutarque par Amyot, antérieure de quinze ans à l'édition originale* (1559). « Nous avons là, pour sept vies de Plutarque, le premier état de l'œuvre d'Amyot. L'étude de ce texte fournit de nombreuses indications sur la méthode et les procédés de traduction d'un auteur qui devait avoir pendant plus de deux siècles une influence si considérable. » Pour prouver cette assertion, M. Sturel publie la traduction de la vie de Theseus qui occupe les trente et un premiers feuillets du ms. fr. 1396 de la Bibliothèque nationale.

— M. Ad. von Bever vient de donner (chez T. Sansot) une nouvelle et utile publication : *Les amours et autres poésies d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, publiées sur les éditions originales et augmentées de pièces rares ou inédites avec une notice de Guillaume Colletet et des notes.*

— Un instrument de recherches extrêmement précieux vient d'être mis à la disposition des travailleurs : M. Georges Vicaire publie (à la librairie Henri Leclerc) la *Table générale* (1834-1906) du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* (in-8°, 435 pages). Cette table, très détaillée, conçue sur un plan clair et commode, constitue un véritable modèle du genre. Que de notes piquantes, que de descriptions érudites perdues dans les soixante-treize années de ce vénérable périodique vont revenir au jour, grâce au labeur de M. Vicaire, et pour la plus grande joie des bibliographes, des critiques et des historiens !

— Dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* de Gröber, (t. XXX, p. 307, 356), M. L. Sainéan publie une nouvelle série de *Notes d'étymologie romane* où les rabelaisants trouveront des observations ingénieuses et nouvelles aux mots *galimatias*, *morpion*, *salmis*, *soubelin*, *triquenique*, *farfadet*, *godemare*, etc.

— M. Émile Fromaigeat publie à Winterthur (Ziegler, 1907) une thèse : *Die Komischen Elemente in Ariostos « Orlando furioso »*, qui suggère d'intéressantes remarques sur les éléments comiques au service de la Satire. A. L. — J. B.

Nécrologie. — La Société doit malheureusement enregistrer la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. le Dr Henry Folet. Ancien interne des hôpitaux de Paris, professeur de clinique chirurgicale, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Lille et président de la Société de médecine du Nord, M. Folet s'était fait connaître par un certain nombre d'intéressants travaux qui lui avaient valu, en 1898, le titre de correspondant de l'Académie de médecine. Il faut citer en particulier ses recherches sur les greffes humaines et animales (1872); sur l'encéphalocèle traumatique (1888); sur la kélotomie chez les enfants; sur l'hémophylie leucocythémique et la splénectomie (1892). Nous donnons ici, d'après la *France médicale* du 25 novembre 1907, les titres de ses travaux historiques; on y verra combien sa curiosité était variée et son activité féconde : 1° La révolution de la chirurgie (*Nouvelle Revue*, 1887); — 2° La circulation du sang et ses principaux adversaires (*Revue scientifique*, 1893); — 3° Molière et la médecine de son temps, 1895; — 4° Un médecin astrologue au temps de la Renaissance : Cornélius Agrippa (*Nouvelle Revue*, 1896); — 5° Hôpitaux lillois disparus (*Mém. de la Société des sciences de Lille*, 1898); — 6° Essai d'asepsie au XVIe siècle (*Écho médical*, 1899); — 7° Ambroise Paré (*Revue de Paris*, 1901); — 8° Ambroise Paré poète (*Soc. française d'histoire de la médecine*, 1903); — 9° Les petits prophètes de la chirurgie (Augustin Belloste) (*Soc. française d'histoire de la médecine*, 1895); — 10° Les fous au XVIe siècle et les saints guérisseurs (*Écho médical*, 1906); — 11° Rabelais et les saints préposés aux maladies (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1906); — 12° Broussais et le broussaisisme (*Soc. française d'histoire de la médecine* et *Écho médical*, 1906).

Henry Folet meurt à soixante-quatre ans. Nous prions la famille et les amis de notre éminent confrère, si prématurément enlevé à ses études, de vouloir bien trouver ici l'expression de nos sincères condoléances. J. B.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Statuts	I
Liste des membres	IV
Aux membres de la Société des Études rabelaisiennes	1
L'art militaire dans Rabelais, par Stéph.-C. GIGON	3
Les voyages merveilleux de Cyrano de Bergerac et de Swift et leurs rapports avec l'œuvre de Rabelais (*suite et fin*), par Pietro TOLDO	24
Les traditions populaires dans l'œuvre de Rabelais. I. Sur la légende de Gargantua, par Abel LEFRANC	45
Sur quelques amis de Rabelais, par Abel LEFRANC	52
Topographie rabelaisienne (Touraine), par Henry GRIMAUD	57
Notes pour le commentaire, par le Dr Paul DORVEAUX	84
Ballets tirés de Rabelais au XVIIe siècle, par H.-E. CLOUZOT	90
« Avoir la pusse en l'oreille, » par J. BARAT	98
Deux vocables rabelaisiens avant Rabelais, par Hugues VAGANAY	102
Un nouvel exemplaire du *Testament de Cuspidius*	104
Les plus anciennes mentions du *Gargantua* et du *Pantagruel*, par A. L.	105
Le chat et le singe dans Rabelais, d'après l'ouvrage de M. Sainéan, par E. PHILIPOT	121
Notes pour le commentaire, par Henri POTEZ	152
De Rabelais à Montaigne : les adverbes terminés en *-ment* (*complément*), par Hugues VAGANAY	160
Un livre rare : *Entretien de Rabelais et de Nostradamus* (1690), par Louis LOVIOT	176
Tiraqueau et Rabelais et le conte de Seigny Joan, par W.-F. SMITH	185
Un parent de Rabelais à déterminer, par Henri CLOUZOT	189

Pages
La généalogie de Pantagruel, par A. L. 193
La Brosse en Xantonge, par Henri CLOUZOT 195
Au pays de Rabelais, par Louis LOVIOT 197
Le cardinal Jean du Bellay en Italie (juin 1535-mars 1536), par V.-L. BOURRILLY 233, 329
Notes de bibliographie rabelaisienne à propos d'un ouvrage récent, par Seymour de RICCI 286
Cent vocables rabelaisiens avant Rabelais, par Hugues VAGANAY 310
Une mention de Tiraqueau en 1546, par J. PLATTARD. 315
Notes linguistiques sur Rabelais, par Lazare SAINÉAN. 391
Rabelais à Fontenay-le-Comte et le prétendu acte de 1519, par Henri CLOUZOT 413
Rabelais et Henri II, par Arthur TILLEY 424
Notes, par Henri CLOUZOT 426
Un nouvel ex-libris de Rabelais, par Seymour DE RICCI 448

COMPTES-RENDUS.

Ferdinand BRUNOT. Histoire de la langue française des origines à 1900 (J. PLATTARD) 439
Edmond CABIÉ. Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy (H. C.) 218
Louis DELARUELLE. Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses (J. PLATTARD). . . 316
Louis DELARUELLE. Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé (J. PLATTARD) 316
Pedis admiranda ou les merveilles du pied, de Jean Dartis, remis en lumière..., par Marcel GODET (J. B.) 443
L.-V. GOFFLOT. Le théâtre au collège, du moyen-âge à nos jours (Henri CLOUZOT) 220
Henri HAUSER. Les sources de l'histoire de France : XVIe siècle. I. (H. C.). 106
Lazare SAINÉAN. L'argot ancien (1455-1850) (J. B.) . . 435
Pierre RAMBAUD. La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI (H. C.). 444

Pages

Arthur Tilley. François Rabelais (J. Plattard) . . 430

Chronique 108, 222, 323, 447

Illustrations.

Fac-similés du titre et du verso du titre d'un exemplaire du *Testament de Cuspidius* 104-105
Église de Parilly 200-201
Église paroissiale de Seuilly. — Église de La Roche-Clermault 200-201
La Roche-Clermault 204-205
Les murs de La Roche-Clermault. 204-205
Église de Parilly 205
Ancienne chapelle de La Roche-Clermault 206
La Devinière 207
La « chambre de Rabelais » à La Devinière 209
Abbaye de Seuilly, restes du cloître 210
La Devinière. — Les « grands degrés » 210-211
Vieille maison au village de Seuilly 211
La Devinière. — Le moulin du Pont 212-213
Abbaye de Seuilly 214-215
Fac-similé d'un nouvel ex-libris de Rabelais 448-449

ERRATA AU TOME IV (1906).

P. 351, l. 11, au lieu de : γὰε, lisez : γὰρ.
P. 351, l. dernière, supprimez les deux virgules.
P. 352, l. 5, au lieu de : *Mars*, lisez : *Maro*.
— l. 21, au lieu de : *erabronum*, lisez : *crabronum*.
— l. 38, au lieu de : *stetusticiae*, lisez : *justiciae*.
P. 353, l. 21, après : *femmes*, ajoutez une virgule.
P. 355, l. 32, au lieu de : *fluvium*, lisez : *fluvius*.
— l. 39, au lieu de : *illice nixa*, lisez : *illic enixa*.
— l. dernière, au lieu de : *dus*, lisez : *duo*.
P. 357, l. 36, au lieu de : *castré*, lisez : *castra*.
— l. 27, au lieu de : *exempel*, lisez : *exemple*.
P. 358, l. 37, au lieu de : *Lyneus*, lisez : *Lyncus*.
P. 359, l. 25, au lieu de : *Antemor*, lisez : *Antenor*.
P. 360, l'extrait latin : « *In Aen.*, V, 37 » doit être transposé avec l'extrait latin : « *In Aen.*, IX, 213. »
P. 363, l. 10, au lieu de : ἐπι, lisez : ἐπὶ.
P. 364, l. 39, au lieu de : *Innitus*, lisez : *Tinnitus*.
P. 365, l. 28, au lieu de : *Thediti*, lisez : *Thetidi*.
P. 366, l. 21, au lieu de : *Adonis*, lisez : *Adonidis*.
P. 367, l. 4, après : *Thebanorum*, ajoutez un point et virgule.
P. 368, l. 20, au lieu de : *ereat*, lisez : *creat*.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PQ
1692
A4
t.5

Revue des études rabelaisiennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

WILLIAM BROOS
PRINTER & BINDER